





VOYAGE

AUTOUR DU MONDE

FAIT

PAR ORDRE DU ROI.

IMPRIMÉ
PAR AUTORISATION DU ROI,
EN DATE DU 25 MAI 1824,
À L'IMPRIMERIE ROYALE.

VOYAGE

AUTOUR DU MONDE,

Entrepris par Ordre du Roi,

SOUS LE MINISTÈRE ET CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DE S. EXC. M. LE VICOMTE DU BOUCHAGE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE LA MARINE,

Exécuté sur les corvettes de S. M. l'Uranie et la Physicienne, pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820;

Publié sous les Auspices

DE S. E. M. LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'INTÉRIEUR,

Pour la partie Historique et les Sciences naturelles,

ET DE S. E. M. LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MARINE ET DES COLONIES,

Pour la partie Nautique;

PAR M. LOUIS DE FREYCINET,

Capitaine de vaisseau, Chevalier de Saint-Louis et Commandeur de la Légion d'honneur, Membre de l'Académie royale des sciences de l'Institut et du Bureau des longitudes, &c.; Commandant de l'expédition.

Historique.

TOME DEUXIÈME. — TROISIÈME PARTIE.

PARIS,

CHEZ PILLET AÎNÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N.° 7.

1839.



CHAPITRE XXXV.

Colonie de Port-Jackson.

Industrie agricole.

L'agriculture de Port-Jackson, considérée à son origine, dut nécessairement présenter un aspect très-différent de celui qu'elle offre à l'époque actuelle. Les premiers colons, en effet, forcés de cultiver en toute hâte, sans être dirigés par des praticiens dans l'étude d'un art qui leur étoit inconnu, et sans que les conditions atmosphériques du pays et celles d'un sol nouveau pour eux leur eussent été révélées par l'expérience, s'instruisirent presque toujours à leurs dépens. Les convicts surtout étoient, à cet égard, dans une ignorance à peu près complète; aussi arriva-t-il qu'on fit plusieurs combinaisons de travail vicieuses, suivies de récoltes médiocres, et que des inondations imprévues vinrent souvent mettre la colonie dans la position la plus précaire. Les récoltes en grains et les bestiaux qu'on élevoit ne pouvant suffire aux besoins de la population, il fallut, ainsi que nous l'avons exposé ailleurs, importer à grands frais de la mère-patrie des provisions de toute espèce. Cet état d'incertitude et de misère n'existe plus aujourd'hui; non-seulement la colonie n'a pas à redouter la famine, mais encore ses produits agricoles sont assez abondans pour fournir désormais à l'exportation, ainsi qu'à la nourriture d'uue population beaucoup plus nombreuse que la sienne.

Ce chapitre, dont le titre annonce l'objet, contiendra tout ce que nous avons pu recueillir sur la culture proprement dite, sur l'éducation des bestiaux, les dépenses d'exploitation, les grands établissemens d'agriculture, enfin sur les chasses et sur les pêches. Chacune de ces matières fera le sujet d'un paragraphe particulier.

§. I.

Cultures.

Diverses classes d'agriculteurs.

Les colons qui se livrent ici aux spéculations agricoles peuvent être rangés en trois classes principales : 1° les petits propriétaires ou fermiers

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

qui fournissent le marché de céréales, de pommes de terre, de porcs, volailles, légumes, fruits, etc.; 2° les grands propriétaires, qui s'adonnent plus spécialement à l'éducation des bêtes à laine, des bœufs, chevaux, etc., ainsi qu'aux travaux de la laiterie : ce sont ceux-là qui procurent à la colonie la viande de boucherie et les salaisons qui lui sont nécessaires; 3° enfin les pêcheurs de baleines et de phoques, qui vont demander à la mer le produit de ces vastes plaines qu'ils n'ont point semées, mais que la Providence accorde à leur industrie et à leur persévérance.

Variété des terres.

De savans botanistes se sont occupés de la géographie des plantes, et ont écrit divers ouvrages sur cette matière; nous pensons que l'étude des terrains où tels et tels végétaux se plaisent de préférence ne seroit pas moins digne de fixer l'attention des observateurs et des agronomes.

« Les plantes qui croissent sur des terres argileuses, dit M. Field (1), ne contiennent en général ici que peu ou point de sel alcalin, peut-être parce que la substance alcaline n'existe pas dans le sol lui-même. Le tabac réussit à merveille là où se rencontrent ces sels; cependant, quoique la plante végète bien dans de telles localités, on évite de l'y planter, parce qu'elle n'y obtient que des propriétés médiocres. Il ne faut pas non plus cultiver la vigne dans les sols argileux qui, contenant un schiste alumineux, empoisonnent la plante ou ne communiquent au raisin qu'une qualité inférieure. On préfère de la mettre dans une terre d'alluvion pure, où elle donne avec abondance, quoique ses fruits y acquièrent une saveur un peu trop aqueuse.

« Maintes fois, au milieu d'une forêt d'eucalyptus, on a rencontré certains espaces circonscrits où des plantes, très-différentes entre elles, croissoient avec tout le luxe d'une végétation intertropicale. »

Le Rd Samuel Marsden, dans un Mémoire sur l'agriculture coloniale (2) écrit en 1809, a fait une analyse assez détaillée des diverses terres de la colonie, qu'il divise en six catégories, savoir : terre de bruyère, terre de forêt, terre mixte, enfin terres graveleuse, d'alluvion et de sédiment.

Terre de bruyère. — La première a été reconnue très-favorable au froment, à l'orge, au maïs et aux pommes de terre; elle est fort pro-

(1) *Field's Geographical Memoirs*, page 253.

(2) J'ignore si ce Mémoire, dont je possède une copie manuscrite, a été imprimé.

ductive lorsque la saison est humide et pluvieuse; mais si l'atmosphère est sèche au contraire, elle rapporte moins qu'une terre grasse. En général cette terre de bruyère se rencontre sur les coteaux, d'où les grandes pluies l'entraînent facilement dans les vallées; mais parvenue là, sa fertilité est moindre et exige l'emploi des engrais.

Terre de forêt. — La terre de forêt diffère peu de la précédente. On la voit ordinairement au milieu des bois dont elle a pris le nom, disposée en une couche brunâtre d'un ou deux pieds de profondeur. Il seroit difficile de trouver un sol plus favorable à la production de toute espèce de céréales, et spécialement du froment et du maïs; elle n'exige pas autant d'humidité que celle de bruyère, parce que, étant compacte et argileuse, elle conserve plus longtemps sa fraîcheur. Les terres de forêt, moins exposées aux inondations que les terres légères, en raison de leur gisement, exigent cependant une culture plus pénible.

Terre mixte. — M. Marsden appelle ainsi un mélange de sable et d'argile. Dans les localités où la première de ces substances domine, le sol, facile à cultiver, est susceptible de donner de riches récoltes en maïs et en pommes de terre, quoiqu'il soit moins favorable au blé et à l'orge. Si l'argile, au contraire, s'y montre en trop forte proportion, il est dur et difficile à exploiter pendant la saison humide; en général un champ de cette sorte ne convient à aucune espèce de grains. Toutefois, étant convenablement fumé, il peut nourrir d'excellens légumes et plusieurs variétés d'arbres fruitiers.

Terre graveleuse. — La terre graveleuse, légère et pierreuse, donne ordinairement peu de blé, mais d'une qualité excellente; avec des engrais et une culture appropriée, ce sol est loin d'être à dédaigner. En 1809 le prix du labour, dans des champs de ce genre, s'éleva à un taux si excessif, que le produit ne put couvrir les frais.

Terre d'alluvion. — Dans le voisinage des rivières et des torrens sujets au débordement, tels que la Nepean, l'Hawkesbury, la South-Creek et quelques autres courans d'eau de moindre importance du comté de Cumberland, se trouvent des terres d'alluvion : c'est un mélange de sable et de terreau formant un riche engrais naturel qui, sur quelques points, a jusqu'à 20 et même 30 pieds anglais [6 mètres et 9 mètres] de profondeur.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

Quand les eaux se sont débordées, elles laissent en général après elles une couche de limon de 1, 2 et même 3 pieds [4 à 9 décimètres] d'épaisseur, très-convenable à la culture des céréales et à celle du maïs surtout. Néanmoins, quoique la fertilité extraordinaire de cette espèce de terrain soit de nature à tenter la cupidité des agriculteurs, le danger des inondations subites, à l'époque voisine des récoltes, joint aux inconvéniens qui naissent des pluies trop prolongées, est bien propre à les décourager. Les sécheresses, suite des fortes chaleurs, offrent encore sur ces terrains de grands obstacles à la végétation, et s'il arrive qu'on ait des inondations peu de temps après les semailles, le grain crève ou se pourrit en partie, et trompe ainsi l'espoir des fermiers. Au contraire, quand la saison est favorable, les récoltes que donnent ces terres sont véritablement surprenantes. En général les prairies artificielles réussissent fort bien dans les sols d'alluvion.

Terre de sédiment. — Cette sixième espèce de terre, remarquable par sa couleur d'un brun foncé, se rencontre dans le voisinage des courans d'eau ou des vastes étangs, ainsi que là où les rivières peuvent se déverser sans violence. Elle diffère du sol d'alluvion en ce qu'ici il n'y a point de sable : cette dernière substance en effet, plus lourde que le limon, aura déjà été laissée par les eaux, avant d'être arrivée dans les localités où le limon se dépose. La terre de sédiment est très-difficile à cultiver dans les saisons sèches ou humides : trop humectée quand le temps est pluvieux, elle est dure et aride durant la sécheresse. Aucun sol toutefois, quand l'année est favorable, ne produit de meilleur blé; on peut même y faire plusieurs récoltes de suite sans qu'il soit nécessaire de la fumer. L'orge et le maïs, qui aiment une terre légère, réussissent mal sur celle-ci ; tandis que l'herbe, qui y croît en abondance spontanément, convient à merveille au gros bétail, qui s'y engraisse beaucoup ; et quoiqu'il arrive alors que ces pâturages soient dans des lieux bas, l'expérience a prouvé qu'ils n'étoient point pour cela moins sains, même pour les moutons, qui craignent tant en général de séjourner sur les terres humides, sujettes aux inondations.

Un fait assez extraordinaire se rencontre aux environs de Prospect-Hill, et même aussi, selon le Dr Lang, sur quelques autres points de la colo-

nie, c'est que sur le penchant et au sommet des coteaux, le sol s'y voit d'une fertilité inépuisable, tandis qu'il est comparativement beaucoup moins productif au fond des vallées ou sur des plateaux peu élevés.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture. Outils et machines.

Quoique les agriculteurs modernes aient introduit dans la colonie la plupart des outils, machines, instrumens et ustensiles qu'on emploie en Angleterre, et que sous ce rapport nous devions nous dispenser d'en donner la description, cependant il faut dire que ces objets y ont été importés assez tard et par degrés, et que longtemps la houe fut le seul outil dont on fit usage. Jadis les gros bestiaux étoient trop rares pour qu'on les employât à la charrue; et toutefois, aujourd'hui même, dans les terres nouvellement déboisées, on est encore obligé, de préférer la houe, à cause des nombreuses racines que contient le sol, et qu'il faut extirper avant d'y appliquer un moyen de culture plus expéditif et plus parfait. Selon Wentworth, ce n'est qu'en 1805 que les gros bestiaux furent assez multipliés pour qu'on pût les mettre à la charrue; le gouverneur King offrit alors aux agriculteurs de leur céder des bœufs, tirés des réserves du gouvernement, à 28 liv. sterl. [700^{f}] par tête, payables en trois ans, soit en denrées, soit en espèces monnoyées. Actuellement la charrue, la herse, le rouleau, ainsi qu'une multitude d'outils et d'instrumens plus petits, se rencontrent dans toutes les exploitations où la parcimonie n'est pas devenue une conséquence de la pauvreté du propriétaire.

Engrais.

Non-seulement, dans l'enfance de la colonie, le défaut de bestiaux a entravé la culture des terres, mais de plus il a nui singulièrement à la production des engrais, dont l'absence est un si grave obstacle à tout perfectionnement de culture bien entendu. De cette pénurie est résulté, dans les premiers districts cultivés, composés principalement de terres alluviales, un prompt épuisement du sol; et cette circonstance étoit trop grave pour que l'industrie de quelques colons ne les poussât pas enfin vers la multiplication des bestiaux et la création des prairies artificielles; néanmoins, soit incurie, soit ignorance, les progrès de ces dernières cultures ne furent pas d'abord très-rapides. Nous reviendrons bientôt sur ce genre de prairies; il nous suffit de dire pour l'instant que la science européenne s'est tout à fait introduite aujourd'hui dans l'agri-

Colonie de Port-Jackson. Agriculture. Détail des cultures.

culture du pays, et que le système raisonné des engrais se trouve, du moins sur le plus grand nombre de points, en harmonie avec les besoins.

Défrichemens. — On suit une méthode de défrichement qui est assez simple, et qui consiste à abattre les arbres qui couvrent le sol et à les brûler sur place. A cet effet, on les coupe depuis huit pouces jusqu'à deux pieds au-dessus du collet des racines et rarement plus haut; puis, dès que le déboisement est terminé, on commence à rompre la terre avec la charrue, ou avec la houe, selon que la localité ou les ressources du fermier le lui permettent.

Après avoir trié les arbres qui conviennent aux charpentes et aux clôtures, on les fait rouler hors de la forêt ou vers les fosses de scieurs de long, pour être débitées, soit en planches, soit en solives; le reste se coupe en tronçons d'une longueur convenable pour être mis facilement en tas et brûlé ensuite. L'opération d'abattre les arbres est aisée et peu dispendieuse, comparativement au travail immense de les diviser en tronçons et de les empiler. Les bois résineux brûlent sans beaucoup de peine; les autres avec une plus grande difficulté, surtout dans leur état de verdeur. Pour éviter une partie des fatigues qui résultent de ces opérations, quelques colons mettent tout simplement le feu aux arbres, mais cette économie est mal entendue. Dans tous les cas, la destruction des chicots et des racines est longue, laborieuse, et il peut même arriver que plusieurs années s'écoulent avant qu'on soit parvenu à les extirper tout à fait. Ordinairement on attend qu'ils soient assez desséchés pour y mettre le feu; néanmoins les préparatifs de cette dernière opération sont considérables, puisqu'il faut d'abord déchausser les pieds de ces chicots, et les couvrir de gazon ensuite, à la façon des charbonniers, pour que la combustion s'en fasse plus promptement et d'une manière plus complète. Les terrains vierges non boisés sont d'une exploitation bien moins compliquée : il suffit en effet d'y faire passer immédiatement la charrue ou la pioche, en suivant les méthodes connues, qui ne doivent pas nous occuper ici.

Quelques personnes des environs de Sydney, pour rendre fertiles des localités entièrement privées de terre végétale, ont employé un genre de défrichement nouveau et par conséquent intéressant. Aux en-

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

virons de Wooloo-Mooloo (pl. 94), une partie du sol, mélangé de roches et de sable, se trouvant stérile, les propriétaires imaginèrent de le creuser jusqu'à la profondeur de trois pieds, et d'y faire charrier ensuite de la terre, qu'il falloit aller chercher à plusieurs milles de distance. Des jardins furent plantés ensuite sur ces terrains factices, et l'on y bâtit aussi de jolies maisons de plaisance; il résulte de là qu'au point où se voyoit naguère une aridité désagréable, l'œil se repose maintenant sur un paysage enchanteur, où sont réunis à la fois des arbres de Chine, du Cap de Bonne-Espérance, d'Europe et des îles du grand Océan.

Travaux et opérations de culture. — Quand les terres d'alluvion sont douées d'une grande fertilité, ainsi qu'il arrive ici au bord de certaines rivières, à peine les cultivateurs les égratignent-ils avant d'y faire leurs semailles ; jamais au reste on ne voit là rien qui ressemble à une période d'assolement. Du froment toutes les années, pendant vingt campagnes de suite, et quelquefois du froment et du maïs l'un après l'autre, dans une même année, telles sont, d'après le docteur Lang, les seules méthodes de culture qu'on y ait suivies, même jusqu'en 1834. Les opérations agricoles dans les environs de la rivière Hunter sont conduites avec plus d'habileté et de soin; aussi les graminées, qui y sont cultivées en grand, ont-elles beaucoup de succès. Mais, dans les terres hautes du voisinage, la fortune des colons étant principalement établie sur la multiplication des moutons et des bêtes à cornes, on ne s'y occupe de la culture des terres que pour satisfaire au service de l'exploitation. La longueur extrême des chemins qui servent à communiquer avec les cantons de l'intérieur, tels que Bathurst par exemple, oblige les colons de ces parties lointaines à négliger la culture des terres pour ne se livrer qu'à l'éducation des bestiaux.

Assolemens. — Il est d'usage, dans les terres nouvellement défrichées, de commencer les cultures par une récolte de maïs, graminée qui se plante depuis septembre jusqu'en décembre, et généralement après un seul labour. On a vu des propriétaires pauvres ne pas même se donner la peine d'ameublir le terrain, et se borner à faire des trous, pour y déposer leur graine ensuite. En général ils font succéder une récolte de blé à une récolte de maïs, et continuent d'alterner ainsi tant que la fertilité de la terre peut y suffire. Quand les colons possèdent beau-

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

coup de terres, loin de chercher à améliorer celles qui sont épuisées, ils préfèrent d'en défricher de nouvelles et d'abandonner les champs précédemment cultivés, jusqu'à ce que le temps leur ait rendu leur fécondité. Il y a des colons qui préfèrent le système des jachères, d'autres cherchent à amender le sol avec des engrais, en suivant une progression bien entendue des cultures, et cette méthode, selon toute apparence, finira par prévaloir un jour.

Graminées. — Le froment et le maïs, l'orge, le seigle et l'avoine, tels sont les grains auxquels les agriculteurs donnent ici des soins plus assidus. Ils multiplient leurs semis en raison de la facilité qu'ils ont d'en transporter ensuite les produits à Sydney. Le froment se met ordinairement en terre depuis mars jusqu'en avril, c'est-à-dire pendant les mois d'automne. Le commencement d'avril est l'instant le plus favorable pour ce travail, car ce grain produit presque toujours alors davantage, et sa récolte est aussi beaucoup plus sûre. A l'Est des Montagnes-Bleues, le sol et le climat sont généralement peu favorables à la reproduction du froment, tandis que plus à l'Ouest au contraire, et dans le comté d'Argyle, il réussit fort bien; les moissons en effet sont là fort abondantes, et le blé y vient d'aussi bonne qualité qu'à Van-Diémen, île toujours fort renommée pour les produits de ce genre.

C'est le contraire pour le maïs, qui se plaît surtout dans les parties les plus chaudes de la colonie. On le plante à la distance de trois pieds, par rangées écartées de cinq pieds l'une de l'autre et dans des trous peu profonds, faits avec la houe, sur un sol convenablement préparé; il suffit ensuite de jeter quatre ou cinq graines dans chacun de ces trous et de les recouvrir immédiatement de terre. La germination commence presque aussitôt; et quand la saison est humide, elle se développe avec tant de promptitude qu'en peu de semaines la plante atteint trois pieds de hauteur; elle n'en a pas moins de six ou huit vers la fin de sa croissance. On cultive rarement le maïs dans les terres de forêt, parce que celle d'alluvion lui est de beaucoup préférable. Lorsqu'on veut avoir une récolte précoce, il faut semer cette graminée pendant les mois de septembre et d'octobre; car si l'on attendoit novembre et décembre, il faudroit alors qu'elle succédât, dans les sols riches, à une récolte

de blé, pratique très-préjudiciable en ce qu'elle épuise considérablement la terre. Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

L'avoine réussit fort bien dans les plaines de Bathurst et du comté d'Argyle, qui, étant beaucoup plus élevées que les terres maritimes, ont par conséquent une atmosphère plus froide.

La même observation peut s'appliquer à l'orge, qui produit un grain ordinairement petit et léger. L'espèce appelée *orge du Cap* se donne en vert aux bestiaux pendant l'hiver, lorsqu'elle a été semée en février; si on la vouloit pour le printemps, il faudroit que ses semailles fussent faites en mai et juin. On a remarqué que l'orge contenoit ici moins de matière sucrée que la même espèce recueillie en Europe.

Pendant les saisons sèches, la récolte de seigle réussit beaucoup mieux que celle de froment et d'orge; aussi a-t-on pensé qu'il seroit utile de faire entrer le premier de ces grains, concurremment avec le maïs et l'orge, dans la ration des convicts, lorsque le froment n'auroit pas réussi.

La culture du millet ne s'est introduite dans le pays que depuis peu de temps; cette plante a l'avantage de souffrir peu de la sécheresse et de ne pas être attaquée de la nielle: sous ce double rapport, elle est d'un grand intérêt.

Pommes de terre. — On met en terre ce précieux tubercule dans les mois d'août et de septembre, et on le multiplie soit de semence, soit en le plantant tout entier ou par fragmens. Mais cette dernière méthode doit être évitée pour les pommes de terre destinées à la récolte d'hiver, à cause des pluies de mars, qui en font gâter la chair en partie; la marche inverse convient pour celles de la récolte d'été. Sa culture a lieu dans toutes les parties de la colonie, et toutefois en assez petite quantité, parce que les gens de la basse classe, préférant à ce comestible des poudings faits de farine de blé, en dédaignent l'usage. Parmi ses variétés, celle qui croît en terre de bruyère et sans engrais est la plus savoureuse, la plus farineuse, et, comme elle est en même temps la plus sèche, on la conserve aussi avec plus de facilité ; on doit cependant faire observer que cette manière de l'obtenir épuise beaucoup les terres.

Navets. — Les navets se cultivent pour les moutons et pour la table, mais l'incertitude des saisons rend éventuelle la récolte de cette

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

racine. Mars est le mois que l'on préfère pour ses semis en grand.

Pois. — Lorsqu'ils ne reçoivent pas tous les soins que leur délicatesse exige, les pois réussissent mal, et c'est par cette raison sans doute qu'on les cultive rarement en grand; aussi quoique ce légume soit de bonne qualité, le produit en est généralement foible. On a remarqué que les espèces naines donnoient plus abondamment que les autres.

Prairies artificielles. — Pendant les sécheresses excessives auxquelles la colonie est exposée, les prairies artificielles ont ordinairement beaucoup à souffrir; c'est ce qui fait que quantité de personnes hésitent à se livrer à cette culture. Le faux seigle ou rye-grass, le trèfle et la luzerne ont été essayés pour cet usage et ont bien réussi dans les bons terrains, lorsque les chaleurs n'étoient pas trop fortes. M. Dawson pense que la culture soignée des herbes indigènes, choisies parmi celles que les bestiaux préfèrent et qui résistent le mieux au climat, seroit une opération agricole plus profitable que la culture des prairies d'herbes d'Europe. Le trèfle blanc, quoique les longues sécheresses lui soient particulièrement très-contraires, reverdit toutefois assez vite dès que l'humidité est revenue. Mais on regarde le rye-grass et la fétuque des prairies comme les espèces qui souffrent le moins des ardeurs de l'été, même sur les terres argileuses. Lorsque la semence provient de plantes acclimatées, elle profite beaucoup mieux que celle qui est nouvellement importée. Comme plante d'un autre hémisphère, la fétuque continue d'abord de fleurir à contre-saison et ne s'acclimate ensuite qu'après sa seconde récolte.

Une conséquence des faits précédents, c'est que les fourrages de semence européenne ne sont cultivés qu'en petite quantité, et seulement pour la nourriture des chevaux de luxe. Au reste, l'époque la plus convenable pour semer ces fourrages est le mois de septembre, mais il faut tâcher d'avoir un temps favorable, et surtout l'espoir fondé d'une petite pluie. On doit avoir soin en outre que la terre ait été préparée avec grande attention.

Arbres à fruits. — Tous les arbres fruitiers d'Europe et la plupart de ceux d'Asie réussissent ici merveilleusement. L'oranger a besoin de sept ans pour prendre toute sa croissance; le pêcher donne abondamment dès la fin de la troisième ou quatrième année; le figuier et les

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

pruniers viennent avec rapidité, et tous produisent une énorme quantité de fruits. Il est reconnu cependant que le climat de Bathurst, étant, comme nous l'avons dit, sensiblement plus froid que celui des bords de la mer, convient mal à l'oranger, ainsi qu'aux autres plantes intertropicales. Les vents de Sud, en raison de la basse température qui les accompagne, sont aussi très-nuisibles à la croissance de l'oranger, et l'on doit même éviter de le placer trop près des grands arbres qui pourroient l'abriter du côté du Nord, et le priver ainsi du degré de chaleur nécessaire au développement de ses fruits.

En général mai est le mois le plus favorable pour la taille des arbres fruitiers, et septembre celui qui convient le mieux à la greffe; cette dernière opération toutefois peut aussi s'exécuter en janvier, et même se renvoyer en février pour les arbres qui, en raison de leur délicatesse, exigeroient des soins plus minutieux. Les vergers plantés sur les bords de la rivière de Parramatta sont renommés, avons-nous dit, pour l'excellence et la multiplicité des fruits qu'ils produisent. On s'occupoit peu, dans les premiers temps de la colonie, d'avoir à cet égard les meilleures espèces; on y veille maintenant d'une manière toute spéciale.

Depuis 1830 plusieurs agriculteurs distingués se sont attachés à la culture en grand de l'olivier, et y ont obtenu des succès.

Vigne. — La naturalisation de la vigne a été pour les colons une conquête laborieuse et difficile. A diverses reprises ils en avoient essayé la culture, sans que jamais les espérances conçues eussent pu se réaliser. Divers agronomes zélés, parmi lesquels MM. Mac-Arthur père et fils, Blaxland, Redfern et Busby tiennent le premier rang, surmontèrent enfin tous les obstacles, et finirent par trouver, dans la multitude d'espèces différentes qu'ils avoient tirées des meilleurs crus de France, d'Espagne, du Cap de Bonne-Espérance et de Madère, celles qui convenoient le mieux au sol et au climat de Port-Jackson. Un assez grand nombre d'acres de terre plantés de ce précieux végétal prospèrent maintenant dans la colonie, et tout annonce, dans les produits, des succès remarquables et prochains, notamment dans le district d'Illawarra.

Plantes textiles. — Le coton, le phormium-tenax, le chanvre et le lin ordinaire, sont les seules plantes textiles dont les colons aient jusqu'ici

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

essayé la culture. La première a donné des échantillons de bonne qualité ; la seconde, quoique ayant de fort grandes feuilles, n'a pas offert cependant une filasse aussi soyeuse que celle qu'on obtient de la même plante tirée de la Nouvelle-Zélande et de l'île Norfolk. M. Field, dans un discours prononcé en 1823 à la société d'agriculture de Sydney, annonça que sir Thomas Brisbane venoit de faire croître le phormium-tenax de semence. L'importance accordée à une telle nouvelle semble indiquer la difficulté reconnue de multiplier cette plante au moyen de sa graine, difficulté qui sans doute a empêché jusqu'ici de naturaliser en Europe un végétal aussi intéressant. Nous le possédons cependant depuis longtemps dans nos climats, et même il a été multiplié en assez grand nombre sur quelques points; mais sa croissance se faisant toujours à contre-saison, à cause de la différence des hémisphères, on n'a pu jusqu'ici en retirer tous les avantages qu'on avoit espérés. Dès l'année 1802 Labillardière montra la possibilité d'acclimater le phormium en France; plusieurs personnes en firent l'essai, et mon père eut le premier l'avantage de le voir fleurir en Dauphiné (1), dans ses terres. M. Cachin, à Cherbourg, et M. Robert, à Toulon, ayant obtenu quelques années plus tard des graines mûres de cette plante, on s'empressa de les distribuer dans diverses localités et elles y furent cultivées avec soin ; mais il ne paroît pas que ces essais aient été couronnés de succès. Je pense que la seule manière de naturaliser le phormium en Europe seroit de le semer à Port-Jackson à contre-saison, de l'élever là en serre, et de ne transporter ensuite la jeune plante dans nos climats que lorsqu'elle auroit acquis assez de force pour pouvoir supporter la traversée sans danger. Le révérend M. Marsden, dont l'opinion est ici d'un grand poids, disoit, en 1824, qu'en raison de la croissance extrêmement lente de cette plante les agriculteurs de la colonie lui prêteroient toujours moins d'attention qu'au lin et au chanvre ordinaires. Cependant ce dernier végétal, qui avoit bien réussi à une certaine époque, est aujourd'hui à peu près ou même tout à fait abandonné.

M. Macquarie donna, en 1810, une attention particulière à la cul-

(1) *Voyez* un *Mémoire sur le phormium-tenax*, publié en 1813, par Faujas de Saint-Fond, dans les *Annales du muséum d'histoire naturelle.*

ture du lin d'Europe et accorda même des primes pour l'encourager; il s'étoit obligé à faire recevoir en outre, dans la manufacture des femmes convictes de Parramatta, soit une partie soit la totalité de la récolte en lin du pays, et de la rendre ensuite manufacturée aux colons. Ce fut en conséquence de ces dispositions qu'il finit par obtenir un lin de très-bonne qualité; malheureusement, comme les demandes de cette denrée furent fort limitées, l'intérêt qu'offroit la plante elle-même diminua insensiblement, au point que sa culture est maintenant presque nulle.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

Tabac. — Il n'en est pas ainsi du tabac, dont les premières plantations de quelque importance eurent lieu en 1820 à Ému-Plains. En général le climat et le sol, dans les parties les plus fertiles du pays, lui conviennent parfaitement. D'abord on ne s'en occupa que sur une fort petite échelle; mais cette culture ayant pris bientôt un développement rapide, ses produits devinrent assez considérables pour fournir aux besoins du marché de Sydney, et alimenter une manufacture d'excellent tabac en poudre. C'est surtout sur les bords des rivières Paterson et Hunter que les agriculteurs s'occupent le plus aujourd'hui de la culture de cette plante; le district d'Illawarra leur offre aussi, sous ce rapport, les plus grands avantages. Elle réussit moins bien dans les comtés de Bathurst et d'Argyle, qui, par leur position élevée, sont plus exposés que les autres aux fortes gelées.

Clôtures.

C'est un axiome admis en agriculture, qu'on n'est réellement propriétaire de son champ que lorsqu'on peut le soustraire à l'invasion des passans et des troupeaux étrangers. Bien convaincus de cette vérité, les colons n'ont pas négligé d'entourer leurs propriétés de palissades. Quelques-unes sont formées par la superposition des troncs d'arbres provenant des défrichemens ; tandis que d'autres se composent de forts poteaux équarris, consolidés par un certain nombre de traverses, assemblées à mortaises. On s'est assuré qu'on pouvoit nourrir un troupeau plus grand d'un tiers dans un terrain enclos que dans un autre qui ne l'étoit pas.

Récoltes.

Récolte des grains. — L'époque de la moisson du froment s'étend de la mi-novembre à la Noël, quoique, dans les terres élevées, la fin de cette opération se trouve ordinairement un peu plus reculée. Aussitôt que les chaleurs se déclarent, ce qui arrive ordinairement en septembre, les

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

graminées avancent à leur maturité avec une promptitude extraordinaire. Dans de telles circonstances, dit Dawson, si des gelées tardives se font sentir, ce qui arrive quelquefois, il en résulte de grands dommages, surtout parmi les blés, dont elles font manquer la récolte : cet accident eut lieu, au delà de toute prévision, en 1827, 1828 et 1829. Les années humides sont celles où le froment donne les plus abondantes récoltes; on cite à cet égard l'année 1825, où ce grain fut vendu à moitié prix de ce qu'il vaut ordinairement, c'est-à-dire à 2^{sh} 6^{d} le bushel [8^{f},60^{c} l'hectolitre]. Il en fut de même du maïs.

Dans les temps ordinaires, assure le Dr Lang, le produit du froment varie, suivant les qualités du sol, de 15 à 40 bushels par acre [13,47 à 35,93 hectolitres par hectare]; on a cité, dans le comté d'Argyle, 45 bushels par acre [40,42 hectolitres par hectare] et 35 bushels par acre [31,44 hectolitres par hectare] dans les champs voisins de la rivière Hunter; mais il paroît que le terme moyen doit être fixé entre 20 et 25 bushels par acre [de 17,96 hectolitres à 22,46 hectolitres par hectare.]

Le maïs est bon à recueillir à l'instant où finissent les semailles de froment, s'il n'a éprouvé aucun accident, et alors la moisson est entièrement terminée vers le milieu de mai. D'abord on place les épis en meule dans le champ même; ils sont charriés ensuite sous un hangar où on les fait sécher. Semé sur le chaume, immédiatement après la rentrée du blé, le maïs donne une seconde récolte, qui est ordinairement de qualité inférieure.

Ce seroit parfois une assez mauvaise combinaison que de se baser sur le nombre d'acres mis en culture pour apprécier la valeur de la récolte qu'on espère obtenir; un champ de 10 hectares, convenablement cultivé et semé aux instans favorables, rapportera beaucoup plus qu'un autre de trois fois cette étendue, mais où ces conditions n'auroient pas été remplies. Dans les portions les plus fertiles du comté de Cumberland, M. Marsden a vu un acre de terre produire jusqu'à 80 bushels de maïs (mesure de Winchester), ce qui revient à 69,60 hectolitres par hectare, quantité véritablement prodigieuse.

Quand la farine de maïs est mêlée à celle de blé dans la proportion de

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

1 à 5, on obtient un pain de bien meilleur goût, dit M. Dawson, que n'est celui de froment pur; les boulangers et les meuniers d'Angleterre sont persuadés que le même avantage résulte du mélange des fèves avec le froment, dont la meilleure farine se trouve fréquemment mélangée. Cette dernière expérience a également été faite en France.

Récolte de pommes de terre. — On appelle ici récolte d'hiver celle qui se fait au mois d'août, pour les pommes de terre plantées en février; tandis que c'est à cette dernière époque au contraire que se plantent celles qui doivent être récoltées à la fin de l'été, principalement dans les jardins potagers. Lorsqu'on la cultive en grand on ne sème que pour cette dernière récolte; sa réussite mérite d'autant plus les attentions du fermier qu'elle devient une précieuse ressource quand la récolte de grains vient à manquer.

Vendanges. — Quoique ce soit au mois de janvier que les raisins commencent à mûrir, ce n'est toutefois qu'à la fin de février que se fait la vendange. Déjà plusieurs propriétaires ont obtenu du vin en quantité assez notable; on cite à cet égard M. Blaxland qui, dans l'année 1826, en récolta 6 pipes $\frac{1}{2}$ [3 721 litres]; mais comme la qualité du vin s'améliore avec l'âge de la vigne, on ne sauroit dire encore quelle sera plus tard la qualité de celui de Port-Jackson. A la fin de 1819, j'y en goûtai moi-même qui ressembloit un peu au vin commun du Cap de Bonne-Espérance. MM. Mac-Arthur ont fait extraire du leur une eau-de-vie passable, à Cambden, belle propriété qu'ils possèdent au milieu des plaines de Cow-Pasture (pl. 93).

Calendrier du jardinier, etc.

Après l'énumération précédente, nous allons résumer en un seul tableau ce qui est relatif aux opérations de culture des champs, du verger et du jardin potager. Tout en faisant connoître les mois de l'année et les saisons auxquels ces travaux appartiennent, notre tableau aura l'avantage de contenir aussi quelques indications sommaires sur des faits de trop peu d'importance pour avoir dû être ici l'objet d'un article particulier. Si quelquefois, et pour le jardinage principalement, nous n'avons pas mentionné l'époque des récoltes, c'est qu'elle ne nous étoit qu'imparfaitement connue, ou bien que nous voulions éviter d'entrer à cet égard dans des considérations trop minutieuses.

SAISONS.	MOIS de l'année, à Port-Jackson.	MOIS correspondans en France.	TRAVAUX CONVENABLES A CHAQUE MOIS, DANS LE JARDIN POTAGER.	DANS LE VERGER.	DANS LES CHAMPS.
PRINTEMPS.	Septembre.	Mars.......	Planter les pommes de terre de bonne heure; semer les navets, les pois et les haricots, les concombres, les citrouilles, les melons, les épinards, les haricots verts et la courge à moelle; transplanter le céleri, les panais pour semence, les pimens forts et les betteraves nommées *mangel-wurzel*.	Transplanter les oliviers, les goyaviers, les pamplemoussiers, les citronniers et les limoniers. Mois favorable pour greffer les arbres fruitiers.	Préparer la terre pour le maïs, semer le rye-grass et le trèfle.
	Octobre .	Avril.......	Butter et sarcler les pommes de terre; semer les pois, les haricots, les choux, les haricots verts, transplanter les pimens doux et forts, et les betteraves; se défendre des insectes; nettoyer le jardin partout.	Examiner et parer les greffes; éclaircir les fruits sur les pêchers, les brugnons [nommés *nectarines* par les Anglais], les abricotiers et les amandiers; détruire les insectes sur les murs d'espaliers.	Planter le maïs promptement, afin d'avoir fini avant l'ouverture de la moisson; sarcler et butter les pommes de terre.
	Novembre .	Mai.......	Semer des choux, des carottes et des laitues de bonne heure et des haricots verts partout où besoin sera.	Les jeunes arbres greffés l'été précédent exigent la plus grande attention pour assujettir convenablement leurs tiges. Enlever les marcottes de jam-rosa et les œilletons de bananiers; multiplier les arbres toujours verts.	Au milieu de ce mois, commencement de la moisson; préparer tout pour ameulonner les gerbes. Quelques personnes, après la récolte de blé, sèment tout de suite du maïs dans le même champ.
ÉTÉ.	Décembre..	Juin.......	Semer les choux-fleurs, opération pour laquelle décembre et janvier sont les meilleurs mois; ramasser l'opium; semer les carottes.	Éclaircir les bourgeons latéraux des pêchers, des brugnons, des abricotiers et des amandiers.	Tout le monde employé à la moisson du froment.
	Janvier....	Juillet.....	Semer les choux et les brocolis de bonne heure dans ce mois; les choux fleurs, les carottes, les panais, les haricots verts, le céleri.	Greffer les arbres.	Sarcler le maïs; donner le premier labour aux terres, pour recevoir le froment et l'orge. Rentrer la moisson.
	Février....	Août.......	Planter les pommes de terre pour la récolte d'hiver; préparer le sol pour recevoir les raves et navets; semer les artichaux, le céleri, les choux-fleurs, les brocolis, les pois et les fèves.	Greffer de préférence tous les arbres délicats pendant ce mois. Faire la vendange.	Préparer et fumer le sol où l'on doit semer le froment et les navets; semer l'orge du Cap, qui doit être donnée en vert aux bestiaux. Récolter les pommes de terre.
AUTOMNE.	Mars......	Septembre.	Préparer le sol pour les ognons et les poireaux; planter les fraises; semer les navets, les épinards, et à la fin du mois, les pois et les fèves pour la seconde récolte d'hiver.	Examiner les arbres; les débarrasser de toutes branches mortes ou malades, ainsi que des mauvaises pousses ou bourgeons, et panser leurs plaies extérieures.	Commencer de semer le froment; semer les raves pour les moutons.
	Avril.....	Octobre...	Semer les choux, les poireaux, les ognons à la fin du mois; les pois et fèves, les endives ou chicorées, les laitues, les navets; transplanter le céleri; nettoyer et planter les planches de fraises.	Nettoyer et élaguer la vigne.	Semer le froment, les pois et les fèves; faucher l'orge du Cap; on peut aussi semer l'avoine. Récolter le maïs semé en novembre.
	Mai.......	Novembre.	Semer les choux, les pois et les fèves, les petites salades, les navets et les ognons de bonne heure; les salsifis, les cardes; butter le céleri à la fin du mois; transplanter les choux-fleurs, les brocolis et toutes les variétés de choux et d'herbes potagères; planter les œilletons d'ananas.	Tailler et transplanter les arbres à fruits qui sont peu vigoureux.	Finir de semer le froment, semer l'orge printanière et des raves pour les moutons; récolter le maïs.

SAISONS.	MOIS DE L'ANNÉE, à Port-Jackson.	MOIS correspondans en France.	TRAVAUX CONVENABLES À CHAQUE MOIS. DANS LE JARDIN POTAGER.	DANS LE VERGER.	DANS LES CHAMPS.
HIVER.	Juin......	Décembre..	Semer les raves et navets, les carottes, les pois, les fèves; repiquer les choux marins frisés, les artichaux, poireaux, ognons, échalotes et cardons.	Transplanter les arbres à fruit; préparer et mettre en terre les marcottes et boutures des arbres à fruit vigoureux.	Semer l'orge printanière sur un sol meuble et bien préparé.
	Juillet.....	Janvier....	Préparer le sol pour les pommes de terre d'été; parer les fraisiers et les framboisiers; semer les choux, carottes, panais, navets, pois, fèves et les herbes potagères.	Transplanter les arbres à fruit; greffer, tailler et nettoyer la vigne; faire des marcottes et planter les boutures.	Sarcler et détruire les mauvaises herbes.
	Août.....	Février....	Planter les pommes de terre; semer les choux, les navets, les semences froides, l'épinard colonial ou de la Nouvelle-Zélande, les pois. Préparer le sol pour les concombres, etc.; nettoyer et sarcler le jardin partout.	Transplanter les arbres toujours verts; faire des marcottes et planter les boutures; planter les sauvageons destinés à être greffés; débarrasser les arbres fruitiers des branches gâtées; déchausser le pied de ceux qui paroissent souffrans.	Labourer les terres destinées au maïs; préparer soigneusement le sol pour les prairies artificielles; planter les pommes de terre.

Nous compterons au nombre des circonstances nuisibles à l'agriculture divers phénomènes atmosphériques, les maladies particulières aux plantes et l'action de certains animaux. Causes nuisibles à l'agriculture.

Phénomènes atmosphériques.—Le premier fléau dont les agriculteurs aient eu à souffrir est celui des inondations, causées par les pluies, sur les bords des fleuves, où la fertilité très-remarquable du sol les avoit séduits. Ils évitent aujourd'hui de s'établir sur ces points trop exposés; et cependant quelques petits cultivateurs recherchent encore les champs qui ne sont qu'accidentellement inondés, et les préfèrent même aux terres de forêt situées hors de toute atteinte des grands courans d'eau. Le niveau de la Nepean s'éleva une fois à 92 pieds angl. [28^{m}] au-dessus de sa hauteur ordinaire; et l'on a vu l'Hawkesbury, dans son cours furieux, entraîner des maisons, des greniers remplis de grains, des milliers de porcs et d'autres bestiaux, et ne laisser sur son passage que ruines et désolation.

Les sécheresses tenaces produisent aussi parfois des calamités d'un genre opposé, mais peut-être plus affreuses encore, parce qu'elles ont plus de durée. L'histoire a cité les ravages de ces vents brûlans du Nord-Ouest si redoutables à l'agriculture; lorsque leur action se prolonge, on voit successivement la végétation se flétrir, les sources

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

et les ruisseaux se dessécher, et même les animaux périr. En février 1791 le thermomètre s'éleva à Sydney jusqu'à 105 degrés de Fahrenheit [$40^d,56$ centigrades]; mais la sécheresse la plus effrayante que l'on ait encore éprouvée est celle qui désola la colonie en 1826, 1827, 1828 et 1829. « Le manque complet de moissons dans quelques districts et leur non-réussite dans plusieurs autres furent la conséquence de cet affreux désastre ; bientôt les pâturages n'offrirent plus que l'aspect d'un chemin battu, et les troupeaux furent réduits à une extrême détresse par le défaut d'eau. On vit à sec, pendant près de deux ans, des étangs qui jusque-là avoient toujours été remplis d'eau. Les sauvages assurèrent qu'à aucune autre époque ils n'avoient été témoins d'un pareil phénomène, mais que leurs pères l'avoient vu une fois, ce qui sembleroit indiquer que la période de ces grandes sécheresses est d'environ une cinquantaine d'années. » Néanmoins le capitaine Sturt a remarqué que tous les dix à douze ans on éprouvoit à Port-Jackson une sécheresse extrême, et qu'alors il n'y tomboit point d'eau pendant un grand espace de temps. Si pendant la sécheresse extraordinaire que nous venons de citer, et qui a ruiné tant de petits fermiers, la colonie n'eût pu faire venir des grains, soit de Van-Diémen, soit d'ailleurs, la famine seroit indubitablement venue ajouter ses horreurs à la misère publique. « Au milieu d'une crise aussi terrible, l'homme lui-même commençoit à se décourager et à croire que le ciel de l'Australie ne devoit plus désormais être traversé par aucun nuage. » (*Sturt.*)

« Le souffle accidentel des vents brûlans du Nord-Ouest a lieu, suivant le Dr Lang, à peu près quatre fois dans le cours de chaque été; leur durée est ordinairement de 24 à 36 heures ; l'atmosphère offre alors comme un courant d'air enflammé sorti d'une fournaise, et le thermomètre se tient de 90 à 100^d de Fahrenheit [$32^d,2$ à $37^d,8$ centigrades]; cependant en février 1824 il s'éleva jusqu'à $112^d,5$ Fahrenheit [$44^d,72$ centigrades]. Mais, ce qui est très-digne de remarque, c'est qu'au Port-Macquarie, situé seulement à 50 lieues au Nord de Sydney (pl. 91), ces vents brûlans ont à peine été apperçus, si toutefois même on les y a ressentis quelquefois.

« Après que leur plus grande force est passée, il arrive presque tou-

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

jours que l'on a une violente bourrasque du Sud, qui couvre soudain la capitale d'un tourbillon de poussière, bourrasque souvent fatale aux personnes inexpérimentées qui se promènent en rade dans des bateaux à la voile. On a vu aussi quelquefois ce vent chaud se terminer tout à coup par un orage de grêle qui, venu du Sud-Ouest, ne duroit que peu de minutes, mais faisoit descendre le thermomètre, avec une surprenante rapidité, d'un nombre de degrés considérable; une fois il baissa presque instantanément de 40^d Fahrenheit [22^d,2 centigrades]. » Ces énormes variations thermométriques sont nuisibles aux végétaux ainsi qu'à la santé des animaux et de l'homme lui-même.

Nous avons dit ailleurs quelle forme affectoit parfois cette grêle, l'abondance avec laquelle elle tomboit, et les désastres qu'elle causoit à l'agriculture. Les gelées sont rares à Sydney, et la neige y est tout à fait inconnue. Pendant l'hiver la température se tient d'environ 5^d centigrades plus froide, et pendant l'été du même nombre de degrés plus chaude à Parramatta qu'à Sydney.

Maladies des plantes. — La nielle des blés est peu connue à la Nouvelle-Galles, circonstance qui est probablement due à la sécheresse habituelle du climat. Le froment semé de bonne heure est au reste moins exposé à cette maladie, à la rouille et à l'ergot, que celui qui a été semé tard. C'est sur les bords des grandes rivières que le blé et l'orge sont plus souvent frappés de la nielle. M. Marsden croit que cette circonstance provient des fortes rosées qui ont ordinairement lieu à l'époque où ces graminées sont en fleur; mais Dawson pense au contraire qu'il faut l'attribuer à la gelée qui, dans les districts les plus élevés, se déclare à l'époque de la floraison de la plante. On a remarqué que la rouille attaquoit assez souvent les blés dans les plaines de Bathurst.

Animaux nuisibles aux végétaux. — Partout l'homme est obligé de combattre une foule d'ennemis, dont les plus petits ne sont pas toujours pour lui les moins redoutables. Les grains sont attaqués par des insectes dont les germes, sans doute, ont été apportés d'Europe avec les semences elles-mêmes. Tel est celui nommé par les Anglais *fly-moth* ou mouche-teigne, qui insinue ses œufs dans le grain avant qu'on l'ait enlevé du champ; si après que les gerbes ont été mises en meules, on les expose de nouveau

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

à l'air, on s'apperçoit presque toujours qu'une grande partie du grain a été dévorée par cet insecte. Mais un ennemi bien plus dangereux encore et plus commun c'est une espèce de charançon, qui produit d'énormes ravages sur les blés qui sont placés dans des greniers, ou qu'on a laissés en meules dans les champs. Les terres voisines de l'Hawkesbury et de la rivière Hunter en sont infectées, tandis que les comtés de Bathurst et d'Argyle, au contraire, en sont préservés ainsi que de la mouche-teigne, comme nous l'avons fait remarquer ailleurs. Le moyen suivi, non pour se garantir tout à fait des charançons, mais pour diminuer du moins leurs ravages, consiste à remuer le blé et à le cribler journellement, ce qui est un expédient pénible et dispendieux. Un autre, plus efficace, et qui est généralement suivi en France dans le département de Maine-et-Loire (1), consiste à déposer près du tas de froment nouvellement récolté, des peaux de mouton encore couvertes de leur laine. Peu de jours après on les trouve remplies de charançons morts, et l'on continue la même opération aussi longtemps qu'on s'apperçoit de la présence de ces insectes. On obtiendroit le même résultat en faisant usage, au lieu de peaux de mouton, des laines grasses que l'on a au moment de la tonte.

Lorsque le blé est encore en herbe, et ce phénomène se reproduit pour toutes les espèces de fourrages indigènes et exotiques, il est souvent attaqué par des essaims de chenilles dont il est bien difficile d'arrêter les ravages. Pour limiter le progrès de ces insectes nuisibles, il suffit souvent de donner un simple trait de charrue en avant et perpendiculairement à la direction de leur marche. Les prairies naturelles ont eu beaucoup à souffrir des dégats causés par ces chenilles dès l'année 1819, époque où elles parurent à Port-Jackson pour la première fois.

Un autre petit insecte, particulier aux pommiers, s'attache en prodigieuse quantité à toutes les parties de ces arbres et même à leurs racines, ce qui les empêche de porter des fruits. Les colons lui donnent le nom de *cochenille*, plutôt sans doute en raison de sa couleur, qui approche de celle de la cochenille d'Amérique, qu'à cause de sa forme.

L'oranger a dans la fourmi un ennemi d'autant plus dangereux

(1) *Voyez* Thouin, *Traité d'agriculture*. tome III, page 339.

qu'on n'a pu encore trouver jusqu'ici aucun moyen bien efficace de l'en préserver.

Colonie de Port-Jackson.

Agriculture.

Les vers, les pucerons et les limaces font plus particulièrement la guerre aux plantes potagères et aux arbres fruitiers ; on les détruit par des moyens analogues à ceux qui sont pratiqués en Europe.

Après que les semailles du maïs sont finies, s'il y a dans le voisinage des arbres capables de recéler des bodecouts ou des phalangers, on doit par prudence placer sur la plantation, pendant au moins deux ou trois semaines, un homme chargé d'éloigner ces animaux, qui sans cela déterreroient le grain et le mangeroient. Le Dr Lang cite des cas où il a fallu ensemencer de nouveau les champs, parce que cette précaution essentielle avoit été négligée.

Terres défrichées, etc.

Nous compléterons ce paragraphe par un tableau de l'état des terres défrichées et de celles cultivées à diverses époques. Nous eussions désiré l'étendre jusqu'à l'instant actuel; mais il ne paroît pas que depuis 1828 jusqu'en 1835 on ait publié aucun document de ce genre. La comparaison des nombres de l'année 1820 entre eux montre, autant du moins qu'il nous a été possible de l'établir, que sur la totalité des terres concédées alors, 1/12e seulement étoit en culture; 1/7e défriché mais non en valeur; et qu'ainsi les 3/4 environ du total restoient en friche. Huit ans plus tard 1/14e des concessions étoit en culture; 1/13e défriché et non en valeur; et les 6/7es des terres encore en friche. Il est vrai que l'on comprenoit dans ce compte les vastes pâturages naturels, destinés à la nourriture des bestiaux.

TABLEAU COMPARATIF de la quantité des terres concédées et de celles qui étoient en culture ou défrichées, à différentes époques, à Port-Jackson.

ÉPOQUE des recensemens.	FROMENT.		MAÏS.		ORGE.		SEIGLE et avoine.		POIS et fèves.		POMMES de terre.		VERGERS et jardins.		TOTAL DES TERRES en culture.		TOTAL DES TERRES défrichées et non en valeur.		TOTAL des terres concédées.	
	Acres.	Hectares.	Acres.	Hectares.	Acres.	Hectares.	Acres.	Hectares.	Acres.	Hectares.	Acres.	Hectares.	Acres.	Hectares.	Acres.	Hectares.	Acres.	Hectares.	Acres.	Hectares.
1792	208 1/3	84,4	1 186 1/2	480,1	14 1/2	9,9	(A)	•	•	•	•	•	122 1/2	49,[illegible]	•	•	162 1/2	65,8	5 174 1/2	2 094,0
1796	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	5 419	2 192,6
1797	3 361 1/2	1 360,3	1 527	617,9	26 1/2	10,7	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
1798	4 659	1 885,4	1 453	588,0	57	23,1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
1800	4 665 3/4	1 888,1	2 930	1 185,7	82	33,2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	47 869 1/2	19 371,4
1801	5 333	2 158,1	3 864	1 563,7	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
1802	4 945 1/4	2 001,2	3 135 1/2	1 268,8	263 1/4	106,5	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
1803	7 110 1/2	2 877,4	4 388	1 775,7	524	212,0	•	•	55	22,3	262 1/4	106,1	•	•	•	•	4 235 3/4	1 714,1	•	•
1809 (B)	6 887	2 787,0	3 390	1 371,8	480	194,2	140	56,6	100	40,5	301	121,8	646	261,4	11 944	4 834	•	•	•	•
1810	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	95 000	38 445,7
1811	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	96 058	38 871,9
1812	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	149 633	60 552,1
1813	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	159 857	64 689,5
1814	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	192 057	77 719,9
1816	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	221 657	89 698,2
1817	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	[illegible]0 361	93 220,4
8118	14 927 1/4	6 040,6	8 444 1/2	3 417,2	919 1/4	372,0	283 1/2	114,7	331	133,9	486	196,7	•	•	•	•	48 853	19 769,4	284 832 1/4	115 271,4
1819	17 957	7 266,7	9 173	3 712,9	1 141 3/4	462,0	371 1/2	150,3	474	191,8	563 3/4	228,1	•	•	31 396	12 705	47 529	19 233,6	336 374 1/2	136 121,0
1820	16 706 (C)	6 760,4	11 270	4 560,6	1 210	497,7	379	153,4	213	86,2	504	203,9	1 094	442,7	71 523	28 943	54 898	22 215,6	389 000 (D)	137 417,0
1828	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	231 573	91 710,9	2 906 346	1 176 113,9

(A) On a mis le signe de nullité partout où les nombres n'ont pu être fournis.
(B) En 1809, selon Mann, il y avoit encore 34 acres en lin, chanvre et houblon. On a tenu compte de ce dernier nombre dans l'énumération des terres cultivées.
(C) D'après quelques-uns des documens qui nous ont été communiqués, le nombre d'acres de blé, en 1820, auroit été de 17035; mais nous avons préféré celui rapporté par M. Bigge, qui, étant officiel, doit être aussi plus exact.
(D) Cette somme totale ne comprend pas les terres concédées au Sud de la rivière Bargo et au Nord de la rivière Hunter.

Colonie de Port-Jackson.

Agriculture.

§. II.

Éducation des bestiaux.

Education des bœufs.

La partie de l'agriculture qui a l'éducation des bestiaux pour objet est sans contredit la plus importante et la plus lucrative de toutes celles auxquelles se livrent les colons de la Nouvelle-Galles du Sud. Il faut attribuer la multiplication rapide de la race bovine à l'extrême salubrité du climat, à l'abondance des pâturages, plus encore peut-être qu'aux soins éclairés qui ont été donnés jusqu'ici à leur éducation. Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit sur la diversité des espèces introduites, sur les bestiaux devenus *marons* ou sauvages, et sur la dégénérescence singulière qu'on a observée depuis parmi ces derniers animaux; nous nous bornerons à ce que l'expérience apprend des soins qui leur sont le plus profitables. En général il ne leur en faut guère. Étant peu sujets aux maladies qui les attaquent dans les autres pays, on peut sans inconvénient les laisser pâturer partout dans les savanes, où ils aiment beaucoup à se tenir, surtout lorsqu'il y a dans le voisinage une rivière d'eau pure; les vaches sont particulièrement très-friandes de l'orge du Cap coupée en vert, qui est pour elles une excellente nourriture.

Quoique toutes les espèces de bœufs introduites jusqu'ici dans la colonie réussissent parfaitement bien, on a remarqué que les individus des races croisées d'Europe, du Bengale et du Cap de Bonne-Espérance, s'engraissoient plus aisément que ceux de la race européenne pure. Quelques agronomes sont parvenus, en ce genre, à des résultats aussi brillans qu'avantageux; d'autres au contraire n'ont fait que des combinaisons peu heureuses. A leur deuxième année ces animaux de race mixte pèsent ordinairement 400 liv. (poids anglais) [181,4 kilogrammes]; mais il est rare que les bœufs sauvages, lors même qu'ils ont acquis toute leur croissance, dépassent le poids de 600 liv. [272 kilogrammes].

Ceux nourris dans la réserve du gouvernement ont fourni, pendant assez long-temps, les approvisionnemens considérables de viande

Colonie de Port-Jackson.

Agriculture.

nécessaires à l'administration, alors surtout qu'aucune offre de ce genre ne pouvoit lui être faite, en raison de la pénurie des bestiaux chez les particuliers. On s'est servi également de cette ressource pour obtenir des conditions plus favorables lorsqu'on avoit à passer une adjudication de fournitures de viande; et enfin quand il falloit faire des avances de bestiaux aux colons libres nouvellement arrivés, et exécuter des travaux publics considérables.

Education des chevaux.

La colonie ne convient pas moins aux chevaux qu'aux bêtes à cornes. « Quoique en général ces animaux aient le défaut d'être petits de taille, on est cependant parvenu, dit Dawson, à élever quelques individus fort beaux, et l'on espère obtenir de plus grands succès encore par la suite. Chez eux, comme chez tous les quadrupèdes exotiques de la colonie, on a retrouvé une disposition naturelle à augmenter de dimensions. » Les chevaux qu'on élève proviennent surtout du mélange d'individus bengalis et créoles, dérivés eux-mêmes de la race arabe croisée avec celle d'Angleterre; mais ils sont plus remarquables par l'élégance de leurs formes que par leur force. On a vu louer, en décembre 1834, un étalon renommé, $5^{l.\ st}\ 5^{sh}$ [$131^{f},25^{c}$], pour chaque jument qu'il couvroit; d'autres, moins en réputation, n'étoient payés que $1^{l.\ st}\ 10^{sh}$ [$37^{f},50^{c}$], dans les mêmes circonstances. Les éleveurs donnent de temps en temps du maïs à leurs chevaux et trouvent que cette nourriture leur est aussi profitable que toute autre; et néanmoins les fourrages provenant de semences européennes sont constamment fort recherchés. Nous verrons bientôt qu'en 1828 il y avoit dans la colonie plus de 12 000 chevaux; mais la rapidité de leur multiplication s'est trouvée considérablement restreinte par la cherté excessive des fourrages.

Une société s'est établie à Port-Jackson avec le but ostensible de perfectionner la race des chevaux, mais c'étoit plutôt, selon le Dr Lang, un prétexte pour avoir des *courses* périodiques, amusement dont les Anglais sont passionnés et qui donne lieu, avons-nous observé ailleurs, à des excès de plus d'un genre.

Education des moutons.

Toutefois c'est vers l'éducation des bêtes à laine que l'agriculteur australien dirige ses soins les plus assidus. Un petit nombre de ces animaux furent d'abord introduits dans le pays sans y exciter une attention

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

spéciale, mais M. John Mac-Arthur, en 1794, ayant réfléchi le premier au parti très-avantageux que les spéculateurs pouvoient en tirer, montra la possibilité d'améliorer les races existantes. Deux ans plus tard, il acheta quatre brebis et deux béliers mérinos purs, qui lui servirent à perfectionner le troupeau que déjà il s'étoit formé. Procédant ensuite d'après un système de croisement qui lui est propre, il parvint en fort peu d'années à un degré d'amélioration des plus remarquables.

Ce célèbre agriculteur ayant soumis, en 1801, des échantillons de sa laine pure mérinos, à d'habiles manufacturiers, elle fut trouvée égale en qualité à la plus belle laine d'Espagne; et sa laine de race mêlée parut aussi avoir une grande valeur. Ce fut alors que M. Mac-Arthur fit l'acquisition de neuf béliers et d'une brebis du troupeau royal de Kew, et qu'il les transporta dans ses fermes de Port-Jackson. En 1803, époque du second voyage qu'il fit en Angleterre, la beauté de ses laines lui mérita l'approbation du roi. Il acquit encore, dans cette circonstance, deux nouvelles brebis et trois béliers, qui furent également joints à ses troupeaux. Le gouvernement colonial, pour récompenser des succès dont il prévoyoit déjà toute l'importance, concéda gratuitement à M. Mac-Arthur 10 000 acres [4 046,71 hectares] de terre dans le district de Cow-Pasture, où furent jetés les fondemens de cette belle ferme de *Cambden*, dont le nom a été imposé depuis, par la reconnoissance publique, au comté même où se trouve cette propriété. Là furent transférés les troupeaux déjà nombreux du propriétaire, et depuis lors ils s'y sont encore singulièrement multipliés et améliorés.

L'introduction des bêtes à laine de race saxonne est de beaucoup plus récente. On assure que ces animaux seront plus profitables encore à la colonie que les mérinos, pour l'amélioration des troupeaux. M. Richard Jones, à qui cette innovation est due, ayant en cela rendu un service non douteux à l'agriculture australienne, a reçu à son tour du gouvernement, ainsi que l'avoit eue M. Mac-Arthur, une concession gratuite de 10 000 acres de terre.

Quoique l'éducation des moutons offre d'assez nombreuses difficultés, les avantages qu'en retirent les cultivateurs ne laissent pas que d'être immenses. En général les colons s'attachent beaucoup plus à l'amélioration

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

de la finesse de leurs laines qu'à la multiplication elle-même des animaux qui la produisent. Au reste, ce système d'éducation est le même que celui qui est pratiqué dans le célèbre établissement de Naz, près de Genève (1).

Système suivi à Naz. — Pour atteindre le but proposé, on donne un soin particulier : 1° au choix des animaux producteurs; 2° à la quantité et à la qualité de leur nourriture; 3° à leur logement. A Naz, on veut que le sang soit pur mérinos ; que la nourriture de chaque brebis soit réglée à 2 liv. $\frac{1}{2}$ [1,13 kilogramme] de foin par jour, y compris ce que doit manger son agneau ; et que lorsqu'on lui donne des herbes fraîches, la quantité en soit calculée sur celle-là. La ration d'une brebis sans agneau ne doit être que de 1 liv. 7/8es de foin [0,85 de kilogramme]. La nourriture prise dans les pâturages est à beaucoup d'égards la meilleure, pourvu que les terres soient saines, et que les herbes ne soient couvertes ni de rosée ni de pluie, qui sont un véritable poison pour ces animaux. On a remarqué que les prairies artificielles et les racines engraissoient trop les bêtes à laine, et que, par cette raison, elles étoient nuisibles à la finesse de leurs toisons. Lorsqu'on est obligé de donner des grains au lieu de foin, ce ne doit être qu'à moitié poids de ce dernier, et la ration doit consister alors en un mélange d'orge, d'avoine et de sel. Dans toutes les saisons il faut que le troupeau soit conduit deux fois par jour à une eau courante, de fontaine s'il est possible, et que chaque bête boive à sa soif.

La manière dont les troupeaux sont abrités a aussi sur eux une grande influence. A Naz le parcage en plein air n'a lieu qu'en été, pendant le jour et d'un temps sec; aussi fait-on rentrer les moutons le soir, et même de jour, lorsque l'atmosphère est disposée à la pluie. On a soin, lors des fortes chaleurs, de les mettre à l'abri sous des arbres, et dans tous les cas de ne pas négliger de les fournir de litière fraîche.

Il faut aussi que les étables soient vastes, propres, bien aérées, toujours pourvues de litière, et que les ouvertures, placées principalement sur le devant, puissent se fermer avec plus ou moins d'exactitude, suivant la saison. Chaque bête a besoin d'un espace de six pieds carrés, et il seroit encore mieux de lui en donner le double. Remarquons en outre que les

(1) *Voyez* Dawson, *Present state of Australia.*

étables trop fermées sont nuisibles à la santé des moutons, et que l'air au contraire contribue à la beauté de leur laine.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

Le climat de Port-Jackson est si sec et conséquemment si favorable à ces animaux, qu'on a jugé inutile, contrairement au système de Naz, de les mettre à l'abri pendant l'hiver, même dans les plaines de Bathurst, où le froid est notablement plus vif que près des bords de la mer.

Quant à leur multiplication, elle est souvent entravée par diverses causes, dont la principale est l'impuissance des béliers et la stérilité des brebis, inconvéniens qui se rencontrent plus fréquemment encore à la Nouvelle-Hollande qu'au milieu des troupeaux d'Europe. Mais comme il arrive là, en outre, qu'à peine deux brebis sur 100 ont des portées doubles, les difficultés sont aussi plus grandes qu'ailleurs pour remplacer les nourrissons des brebis qui sont morts pendant ou peu après la mise bas. Les brebis australiennes donnent également moins de lait que les autres, et l'on remarque même qu'elles en ont d'autant moins que la finesse de leur laine est plus grande.

Agnèlement. — L'instant de la mise bas a lieu à deux époques différentes : le commencement de l'été et l'entrée de l'hiver.

Nourriture. — Aucun animal n'exige pour sa nourriture une telle étendue de pâturages, et même il faut qu'on la leur change de temps en temps. A cet effet on a calculé que 3 acres [1,21 hectare] de prairie au moins étoient nécessaires pour fournir à la consommation de chaque brebis; et comme les fourrages artificiels sont loin ici de pouvoir suffire à ces besoins, il a bien fallu avoir recours aux pâturages naturels. Les plaines de Bathurst entre autres en renferment une grande quantité. Pendant l'été l'abondance et la variété de ces herbes sauvages, jointes à la sécheresse du sol et de l'atmosphère, rendent ces localités on ne peut plus favorables aux bêtes à laine. Mais quand la saison des froids arrive, la végétation en étant affectée, on est obligé de conduire les troupeaux dans les forêts, où ils trouvent, parmi les arbrisseaux et les autres plantes qui y abondent, protection, abri contre les intempéries de l'air, et nourriture agréable. Au Sud-Ouest de Wellington-Valley, sont également des stations importantes destinées au pâturage des troupeaux; on en rencontre encore de très-vastes, dans les réserves du gouvernement, les plaines de Liverpool, les bords

Colonie de Port-Jackson. Agriculture

de la rivière Lachlan, Cow-Pasture, et les environs des rivières Hunter, William, etc. Quelques colons aventureux ont même envoyé des troupeaux jusqu'au Mont-Harris, situé à 240 milles de distance de Sydney, pris à vol d'oiseau, ou à 303 milles lorsqu'on suit les sinuosités du terrain ; enfin sur les bords du Morumbidgee, aux plaines de Yass et de Monaroo, et même aussi loin que les environs du cap Howe (pl. 91). Dans les parties cultivées du pays on donne aux moutons des raves ou des turneps en supplément de pâture.

Maladies des bêtes à laine. — Dans les plaines de l'Australie ces animaux ne sont point exempts des maladies qui les attaquent ailleurs : la gale, le piétein et la pourriture, ont été signalés comme les plus dangereuses. Un propriétaire des environs de Parramatta perdit par ces causes 1 500 brebis en peu de temps ; et deux autres eurent, en 1825, sur un point différent, chacun un troupeau de 2 000 bêtes entièrement détruit, faute de soins convenables. De tels exemples ne sont pas rares chez les agriculteurs indolens ou peu instruits. On a éprouvé que de fortes pluies, lorsqu'elles succèdent à de longues sécheresses, sont très-préjudiciables ; et que l'abus des herbes trop tendres, développées par les pluies chaudes d'automne, le sont également. Quantité de brebis meurent souvent épuisées, à la suite de leur allaitement, ou bien elles sont attaquées de maladies qui en proviennent. Lorsque les agneaux ne sont pas suffisamment nourris par leur mère, ils deviennent foibles et délicats, et, pendant les nuits humides et orageuses, lorsqu'on n'a pas eu soin de les abriter convenablement du froid, il peut arriver qu'on en perde beaucoup et en peu d'heures. L'humidité et une chaleur excessive sont fort contraires aux mérinos, et plus particulièrement encore aux jeunes agneaux privés de leurs mères. Dawson, qui nous fournit ces détails, pense qu'il vaudroit mieux mettre, pendant toute l'année, les moutons à l'abri, que de les parquer en plein air, ainsi qu'on en a l'habitude, et que nous l'avons déjà fait observer. La paille étant fort chère, il n'est pas toujours facile de se procurer de la litière ; cependant il y a des cas où elle est tout à fait indispensable.

La gale est difficile à guérir. On emploie, pour son traitement, une sorte d'onguent mercuriel, analogue à celui qui sert en France au même usage ;

mais peut-être auroit-on plus de succès en employant les bains de vapeurs sulfureuses, si efficaces pour détruire en très-peu de temps l'*acarus* de cette maladie. A cet effet il faudroit se servir de grandes boîtes fumigatoires ou de baignoires en bois, capables de contenir à la fois vingt, cinquante et même jusqu'à cent moutons. La vapeur du soufre, comme on sait, loin d'être nuisible à la laine, lui est très-favorable; mais l'opération auroit besoin d'être dirigée avec intelligence et beaucoup de soin, autrement plus d'une bête pourroit s'en trouver fort incommodée et être même entièrement suffoquée par ces vapeurs délétères (1).

Garde des troupeaux. — Lorsqu'on envoie les moutons au vert sur un sol modérément boisé, on les partage pour l'ordinaire en groupes de 300 à 350; et s'il est entièrement privé d'arbres, on pourra voir jusqu'à mille de ces animaux suivis plutôt que conduits par un seul berger convict. Toutes les nuits les troupeaux stationnent dans un parc formé de claies mobiles; tandis que le berger se repose en dehors, dans une cabane à roulettes, prêt à défendre son troupeau contre la dent cruelle des chiens indigènes, que la présence de l'homme et de ses chiens de garde effarouche d'ailleurs assez facilement.

Les propriétaires de bestiaux sont naturellement exposés ici à l'incurie, à la fraude, et souvent même à la méchanceté de leurs bergers. Plus d'une fois, pour se venger de leurs maîtres, on a vu ces serviteurs infidèles mettre momentanément en contact le troupeau sain, dont ils avoient la conduite, avec un autre infecté de la gale. Ces inconvéniens et beaucoup d'autres ont fait depuis longtemps désirer vivement que des bergers libres et dignes de confiance vinssent se fixer à Port-Jackson; la conséquence naturelle qui résulteroit de ce nouvel état de choses seroit une augmentation notable dans le produit des laines, commerce déjà si avantageux aujourd'hui.

Tonte. — C'est invariablement à la fin de l'été qu'arrive l'époque de la tonte; mais avant de la commencer on procède au lavage des bêtes à laine et par conséquent à celui de leur toison. Ordinairement ce lavage se fait à l'eau courante quoique, depuis peu, dans les établissemens de

(1) *Voyez* un Mémoire de M. D'Arcet sur l'application des fumigations sulfureuses, imprimé à Paris, chez Mme Huzard.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

la compagnie australienne, on suive une méthode plus parfaite, due à M. J. Stacy, habitant du Port-Stephens, qui en a publié la description dans le *New-South-Wales magazine* de 1833.

Sur une plate-forme oblongue, située au bord d'un ruisseau, sont disposées quatre cuves ovales A, B, C, D, laissant entre elles un couloir en croix assez large pour qu'un homme puisse facilement y passer. Latéralement et à quelque distance est un fourneau en briques G, garni de deux chaudières E, F, qu'une pompe placée au bord de la rivière alimente d'eau. De chacune d'elles part un tuyau, avec deux robinets qui portent l'eau chaude dans les deux cuves les plus voisines. Près de là se trouve une grande futaille H, que la pompe tient toujours remplie d'eau froide. D'autres tuyaux partent du pied de cette futaille et en conduisent l'eau dans les quatre cuves; d'où il résulte qu'on peut à volonté porter dans chacune d'elles de l'eau chaude et de l'eau froide, de manière à ce que le mélange soit tenu à une température d'environ 81^d F. [27^d centigr.]. Toutes ces cuves ont un double fond et une vidange disposés de telle sorte qu'en graduant convenablement l'ouverture des robinets on ait toujours dans les cuves un courant net d'eau tiède, pendant que l'eau sale et les impuretés s'échappent par dessous.

Au delà de la futaille, par rapport aux cuves C et D, est établi un plan incliné par où les moutons posés sur la plate-forme peuvent descendre facilement; et à l'extrémité opposée, tout près des cuves, un parc en claies, dont la porte est ouverte du côté du ruisseau.

Pour les troupeaux nombreux on emploie ordinairement quatorze hommes à ce lavage; ce sont d'abord:

Un surveillant, chargé en outre du soin d'entretenir le feu dans le fourneau;

Deux hommes pour la manœuvre de la pompe;

Huit laveurs;

Deux fournisseurs, qui prennent les moutons dans le parc et les font passer aux laveurs,

Enfin le berger du troupeau.

Après avoir montré cette disposition, il nous reste à parler de l'opération elle-même du lavage. Supposons que les moutons arrivent du côté du

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

ruisseau opposé à l'appareil : d'abord on les force à traverser ce ruisseau et à entrer dans le parc, contigu aux cuves A et B ; aussitôt les fournisseurs mettent un de ces moutons dans chacune des cuves ; et lorsqu'ils y sont restés suffisamment pour un premier lavage, on les fait passer, les pattes en l'air, dans les deux autres cuves, où ils sont encore lavés avec soin. Cette seconde opération finie, les moutons sont replacés sur leurs pattes et le berger les dirige vers le plan incliné, d'où ils descendent enfin jusqu'au ruisseau. Aussitôt que les deux premiers moutons ont été mis dans les cuves C et D, où on les rince, les pourvoyeurs les remplacent dans les cuves A et B par deux autres, de telle sorte qu'il y ait constamment un mouton dans chacune d'elles jusqu'à la fin de l'opération. Par cette méthode on peut laver 240 moutons à l'heure, ou à peu près 2 000 par jour, en supposant qu'on travaille pendant environ huit heures.

Dès que les toisons ont été suffisamment séchées, la tonte commence. On assortit ensuite les diverses qualités de laines, qu'on emballe et qu'on transporte, dans de grandes charrettes, à Sydney, d'où elles sont définitivement expédiées à Londres.

En 1800 la toison nettoyée la plus lourde des troupeaux de M. Mac-Arthur pesait 3^{liv} 8^{onc} [1^{kilogr},59] ; leur poids moyen, en 1820, étoit de 2^{liv} 7^{onc} [1^{kilogr},11], résultat sensiblement le même que celui qu'on a obtenu treize ans plus tard, où il fut de 2 à 2^{liv} 1/2 [0,91 à 1^{kilogr},13].

M. Field nous apprend (1), d'après un très-habile agriculteur de la colonie, que les toisons les plus douces proviennent des brebis qui ont pâturé sur un sol argileux.

Ce seroit ici le lieu de parler de la laiterie, si les procédés qu'on suit dans la fabrication des fromages et du beurre ne se rattachoient d'une manière plus immédiate aux manufactures. Nous renverrons donc au prochain chapitre le peu que nous avons à dire sur cet objet.

Éducation des porcs, chèvres et oiseaux de basse-cour.

Il n'existe aucun animal domestique qui ait besoin de moins de soins et qui soit en général plus profitable à l'homme que le porc. Quoique plus délicate, la chèvre prospère également fort bien à Port-Jackson ; celle d'Angora, si remarquable par la beauté et la longueur de son poil, y a été introduite depuis peu ; les volailles de diverses sortes s'y multi-

(1) *Voyez* les *Geographical Memoirs*, déjà cités.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

plient considérablement aussi. Partout les fermes sont remplies d'animaux de basse-cour qui s'y engraissent à merveille, surtout avec le maïs, qui leur fait acquérir des dimensions excessives et une saveur parfaite.

L'orge donnée en vert convient particulièrement aux porcs.

Éducation des insectes utiles.

Nous n'avons pas ouï dire que les fermiers de la colonie aient eu jamais beaucoup de succès dans l'éducation des insectes utiles. Ils possèdent cependant l'abeille d'Europe; mais il ne paroît pas qu'ils se soient attachés encore à rendre domestique l'abeille indigène.

Quelques personnes espèrent que la spéculation des vers à soie pourra bientôt venir ajouter ses avantages à tous ceux qu'offre déjà un pays éminemment agricole; mais peut-être est-il à craindre que les longues sécheresses et les fortes chaleurs n'apportent de graves obstacles au développement de cette nouvelle industrie. Au reste aucun essai n'a encore été tenté à cet égard.

Animaux nuisibles aux bestiaux.

Les chiens indigènes, avons-nous dit, sont fort redoutés des éducateurs de bêtes à laine, parce qu'ils se glissent la nuit dans les parcs, saisissent les moutons à la gorge, leur sucent le sang et les tuent en un clin d'œil. Néanmoins comme ces chiens sont très-timides, il est facile de se préserver de leurs dégâts en faisant bonne garde.

Le dasyure, de son côté, est la terreur des poulaillers, où il commet souvent de grands ravages, à la manière de nos fouines et de nos belettes.

Nombre de bestiaux.

Aucun état de recensement n'ayant été publié depuis 1828, nous ne saurions dire, même d'une manière approximative, quelle est aujourd'hui la quantité de gros et de menu bétail qui existe dans la colonie. En 1819 les troupeaux du gouvernement se composoient de 3 480 bœufs, 1 833 moutons, et 230 chevaux; en 1820 il y avoit 3 890 bœufs, 2 013 moutons et 229 chevaux. M. John Mac-Arthur possédoit lui seul alors 6 636 bêtes à laine, dont 349 de pure race mérinos, et le reste de race croisée; ses bœufs s'élevoient au nombre de 682, et ses chevaux, à 99. Antérieurement il n'avoit eu que 12 moutons et 7 vaches en 1802; et 4 600 moutons et 900 bêtes à cornes en 1811; nombres auxquels il faudroit ajouter encore la quantité immense de bestiaux livrés journellement par lui à la consommation. Nous ne mettons en ligne de compte ni ses porcs, ni ses volailles, etc.

Dans le tableau suivant on trouvera réuni tout ce que nous avons pu nous procurer de relatif à la quantité de bestiaux qui ont existé dans la colonie, depuis son origine jusqu'en 1828 inclusivement.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

TABLEAU des bestiaux existant à la Nouvelle-Galles du Sud, à différentes époques.

ANNÉES.	QUANTITÉ DE GROS BÉTAIL.		QUANTITÉ DE MENU BÉTAIL.			REMARQUES.
	BÊTES à cornes (A).	CHEVAUX.	BÊTES À LAINE.	PORCS.	CHÈVRES.	
(B) 1788.	Taureaux.... 2. Vaches..... 5. TOTAL.. 7.	Étalons..... 1. Jumens..... 3. Poulains.... 3 TOTAL. 7.	29.	Porcs....... 49. Petits cochons 25. TOTAL.. 74.	19.	(A) Les bœufs sauvages provenant des 2 taureaux et des 5 vaches qui s'échappèrent, en 1788, et ont considérablement multiplié dans les plaines de Cow-Pasture, ne sont pas compris dans ce tableau; en 1801 on en estimoit le nombre à 1 000 têtes.
1791.	Vaches..... 16. Veaux...... 2. TOTAL.. 18.	Étalons..... 3. Jument..... 1. Poulains.... 2. TOTAL.. 6.	Béliers...... 1. Brebis...... 30. Agneaux.... 6. TOTAL.. 37.	Verrat...... 1. Truies...... 14. Porcs....... 22. TOTAL.. 37.		(B) Indépendamment du bétail énuméré ci-contre, la colonie possédoit, en 1788, 5 lapins, 18 dindes, 29 oies, 35 canards, 142 poules et coqs, et 87 poulets.
1794.	Taureaux... 15. Vaches..... 25. TOTAL.. 40.	Étalons..... 9. Jumens..... 11. (C) TOTAL.. 20.	Béliers et moutons. 210. Brebis.... 316. TOTAL. 526.	Plusieurs centaines.	Boucs..... 170. Chèvres.... 352. TOTAL. 522.	(C) Il y avoit de plus 4 ânes et 2 ânesses.
1796.	227.	57.	1 531.	1 869.	"	
1797.	Taureaux et bœufs... 132. Vaches.... 195. TOTAL. 327.	Chevaux.... 26. Jumens.... 58. TOTAL.. 84.	2 457.	4 247.	Boucs.... 781. Chèvres... 1 495. TOTAL. 2 276.	
1798.	Taureaux et bœufs... 163. Vaches.... 158. TOTAL. 321.	Chevaux... 44. Jumens.... 73. TOTAL. 117.	Béliers et moutons. 1 459. Brebis.... 2 243. TOTAL. 3 702.	2 867.	Boucs.... 787. Chèvres... 1 880. TOTAL. 2 667.	
1800.	Taureaux et bœufs... 332. Vaches.... 712. TOTAL. 1 044.	Chevaux... 60. Jumens.... 143. TOTAL. 203.	Béliers.... 2 031. Brebis.... 4 093. TOTAL. 6 124.	4 017.	Boucs.... 727. Chèvres... 1 455. TOTAL. 2 182.	
1801.	1 293.	243.	6 757.	4 766.	1 259.	
1802.	1 856.	293.	8 661.	5 233.	1 146.	
1803.	2 450.	358.	11 275.	9 105.	1 738.	
1804.	3 500.	450.	16 500.	14 000.	"	
1809.	9 004.	940.	33 258.	19 368.	2 975.	
1810.	11 276.	1 114.	33 818.	8 992.	1 731.	
1811.	13 304.	1 255.	38 374.	13 753.	2 059.	
1812.	17 678.	1 618.	59 949.	15 710.	2 683.	
1813.	21 543.	1 891.	65 121.	14 856.	2 106.	
1814.	26 501.	2 262.	74 825.	11 009.	1 148.	
1816.	25 116.	2 451.	55 097.	16 574.	"	
1817.	33 637.	2 851.	66 648.	15 634.	"	
1818.	40 094.	3 454.	73 364.	22 633.	"	
1819.	42 624.	3 619.	96 715.	26 748.	"	
1820.	54 103.	3 639.	99 487.	"	"	
(D) 1828.	262 868.	12 479.	536 891.	"	"	(D) Aucun recensement de ce genre n'a été publié depuis 1828 jusqu'en 1834.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

§. III.

Dépenses agricoles.

Frais de culture. — La dépense nécessaire pour mettre en culture un champ de terre de forêt, d'une qualité ordinaire, et pour le cultiver en blé, étoit estimée, en 1819, à $6^{l.\ st}$ 10^{sh} par acre [401^{fr}, 56^{c} l'hectare]; la même opération pour le maïs coûtoit $5^{l.\ st}$ 8^{sh} 6^{d} [335^{fr}, 15^{c} l'hectare], et l'on calculoit la valeur du produit à 20 *bushels* ou boisseaux anglais [7,27 hectolitres] de grains, pour la terre à blé, et à 40 bushels [14,54 hectol.], pour celle à maïs (1). En 1834 le défrichement d'une terre d'alluvion peu boisée coûtoit $5^{l.\ st}$ par acre [308^{fr}, 89^{c} par hectare]; et souvent une première récolte de maïs couvroit cette dépense. Les terres de forêts, moins boisées encore, s'exploitent avec bien moins de frais.

Prix de la main-d'œuvre. — Lorsqu'à la fin de 1816 le gouverneur Macquarie abolit les monnoies coloniales pour leur substituer des valeurs sterling, il rendit une ordonnance qui régloit la valeur des travaux d'agriculture donnés à prix faits; en voici le résumé :

NATURE DES TRAVAUX.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX DE CULTURE DONNÉS À PRIX FAITS.	VALEURS ANGLAISES.		VALEURS FRANÇAISES.	
		MESURES.	PRIX.	PRIX.	MESURES.
			l. st sh d	fr c	
Déboisement.	Abattage d'arbres de haute futaie.	Par acre.	0. 8. 0.	24,71.	Par hectare.
	Pour brûler les mêmes arbres.	*Idem.*	1. 0. 0.	61,78.	*Idem.*
	Extirper et déraciner les chicots de ces arbres, et les brûler sur place.	*Idem.*	1. 10. 0.	92,67.	*Idem.*
	Abattage d'arbres de haute futaie, dans un terrain couvert de broussailles.	*Idem.*	0. 12. 0.	37,07.	*Idem.*
	Pour brûler ces arbres hors de place.	*Idem.*	1. 16. 0.	92,67.	*Idem.*
	Extirper et déraciner les chicots de ces arbres, et les brûler sur place.	*Idem.*	1. 17. 6.	115,83.	*Idem.*
Défrichement.	Rompre un terrain neuf.	*Idem.*	1. 0. 0.	61,78.	*Idem.*
	Rompre un champ de chaume ou de terre à grains.	*Idem.*	0. 10. 0.	30,89.	*Idem*

(1) Bigge, *Troisième Rapport au comte Bathurst.*

NATURE DES TRAVAUX.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX DE CULTURE DONNÉS À PRIX FAITS.	VALEURS ANGLAISES.		VALEURS FRANÇAISES.	
		MESURES.	PRIX.	PRIX.	MESURES.
			l. st sh d	fr c	
Travaux de culture.	Hersage d'une terre à froment, après les semailles (1).	Par acre.	0. 6. 0.	18 ,53.	Par hectare.
	Moissonner un champ de froment.............	*Idem.*	0. 10. 0.	30 ,89.	*Idem.*
	Battage et nettoiement du froment.............	Par bushel.	0. 0. 8.	2 ,29.	Par hectolitre.
	Faire les trous et planter le maïs..............	Par acre.	0. 5. 0.	15 ,44.	Par hectare.
	Binage et rechaussage du maïs.................	*Idem.*	0. 6. 8.	20 ,59.	*Idem.*
	Cueillir le maïs, et dépouiller les épis de leur robe.	Par bushel.	0. 0. 4.	1 ,15.	Par hectolitre.
Clôtures....	Fendre des pieux de 6 pieds de long..........	Le cent.	0. 3. 0.	3 ,75.	Le cent.
	Fendre des pieux de 5 *idem*................	*Idem.*	0. 2. 6.	3 ,12.	*Idem.*
	Préparer et placer des palissades, composées de poteaux enfoncés de 2 pieds dans le sol, et de plusieurs barres assemblées à mortaises, et formant deux panneaux par chaque *perch* [5 mètres] (2) : pour 5 barres..	Chaque palissade.	0. 3. 0.	3 ,75.	Chaque palissade.
	—— 4 *idem*...	*Idem.*	0. 2. 6.	3 ,12.	*Idem.*
	—— 3 *idem*...	*Idem.*	0. 2. 0.	2 ,50.	*Idem.*
	—— 2 *idem*...	*Idem.*	0. 1. 9.	2 ,19.	*Idem.*

(1) *Chipping in wheat.* J'ai traduit cette expression par *hersage d'une terre à froment après les semailles*: cette expression est purement locale. Dans les premiers temps de la colonie, le défaut de chevaux et la présence de nombreux troncs d'arbres dans les champs, empêchoient les agriculteurs de se servir de la herse. Après les semailles, le blé n'étoit recouvert qu'avec une binette, dont le mouvement successif caractérise bien ce que les Anglais entendent par *chipping*, que nous traduirions par *chapeler*, ou plutôt par notre vieux mot *chapoter*. Quelques agriculteurs peu aisés de Port-Jackson font encore usage de ce moyen pour couvrir les semences répandues sur leurs champs; on l'emploie aussi dans les localités où la herse ne peut pas être manœuvrée, faute d'un espace suffisant.

(2) *Voyez*, pour la forme de ces palissades, notre planche n° 97.

Aux salaires des ouvriers qui travaillent accidentellement dans les fermes nous joindrons les gages des domestiques qui y servent pendant un long espace de temps. Les propriétaires qui ont des convicts sous leurs ordres sont tenus de leur donner, en sus de la nourriture et par an, savoir, aux hommes 10 liv. sterl. [250 fr.], et aux femmes 7 liv. sterl. [175 fr.], y compris la valeur des vêtemens qui leur sont accordés ; ou bien 7 liv. sterl. pour les premiers, et $5^{l.\ st}$ 10^{sh} [137^{f} 50^{c}] pour les autres, non compris ces vêtemens, que l'on évalue à raison de 3 liv. sterl. [75 fr.] par homme et $1^{l.\ st}$ 10^{sh} [37^{f} 50^{c}] par femme. Quant à la ration, elle doit être égale à celle que le gouvernement donne aux convicts qui sont à son service, et dont il sera parlé dans notre chapitre XXXIX.

Salaire des ouvriers libres. — Les ouvriers et domestiques libres employés aux exploitations agricoles sont payés les uns à la semaine et les autres à l'année; leurs services se comptent en raison même de leur importance : 50 à 60 liv. sterl. [1 250 à 1 500 fr.], avec le logement et les

rations, doit être considéré comme le *maximum* de salaire des surveillans de ferme de première classe, et 20 à 25 liv. sterl. [500 à 625 fr.], comme celui des surveillans inférieurs. Qu'ils soient mariés ou non, cela n'apporte aucune différence dans la quotité de la somme qu'on leur alloue, à moins toutefois que les femmes n'aient à remplir elles-mêmes quelques devoirs domestiques. Cependant l'usage veut presque toujours que les femmes et les enfans des surveillans reçoivent aussi bien que ceux-ci des rations pour leur nourriture.

Les bergers sont peut-être ici la classe de domestiques agricoles la plus mal payée ; leur salaire varie selon leur habileté et le degré de confiance qu'ils méritent. Rarement à cet égard trouve-t-on ce qu'on désire parmi les convicts, et c'est ce qui fait qu'on recherche toujours avec tant d'avidité les bergers libres qui arrivent dans la colonie.

Le tableau suivant, qui se rapporte au mois de juin 1833, fait connoître ce qui est accordé à chacune des classes de serviteurs libres employés dans les fermes.

TARIF des gages et salaires accordés, en 1833, aux domestiques de ferme, et autres ouvriers libres employés à l'agriculture, savoir :

PROFESSIONS	DURÉE DU TRAVAIL.	SALAIRES ACCORDÉS.		
		GAGES.		AUTRES AVANTAGES.
		Monnoie anglaise.	Monnoie française.	
Laboureurs. ordinaires	Par an.	10 à 12 liv. st.	250 à 300f	Tous ces serviteurs reçoivent en outre le logement et la nourriture.
Laboureurs. de 1.re classe	Idem.	15 à 20.	375 à 500.	
Vignerons	Idem.	10 à 40.	250 à 1 000.	
Bergers. ordinaires	Idem.	10 à 15.	250 à 375.	
Bergers. de 1.re classe	Idem.	15 à 20.	375 à 500.	
Servantes de laiterie	Idem.	10 à 12.	250 à 300.	
Palissadeurs / Garçons de ferme	Par semaine.	4 à 5 shil.	5f à 6f,25c	

Louage des pâturages. — Les colons qui ne trouvent pas dans leurs terres les pâturages nécessaires à la nourriture de leurs bestiaux, soit à cause du trop d'exiguïté de leurs propriétés, soit par suite des mauvaises

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

récoltes, sont obligés de louer des pâturages, opération que le gouvernement facilite en permettant d'envoyer paître les bestiaux dans les terres de sa réserve ou dans celles qui n'ont pas encore été concédées, moyennant un droit annuel de 20 shillings pour 100 acres [$0^f,62^c$ par hectare].

Meilleur emploi des capitaux.

Nous supposerons que les capitalistes qui arrivent dans la colonie avec le projet arrêté de se livrer à la culture des terres et à l'éducation des bestiaux ont eu soin de se procurer des informations préalables afin d'être en état de choisir dans les pacages vacans ceux qui sont le plus propres aux opérations qu'ils ont dessein d'entreprendre. « Les troupeaux formés sur une grande échelle, dit le R[d] Henry Carmichael (1), présentent ici, au capitaliste habile et prudent, qui peut surveiller activement lui-même son exploitation, l'espérance de fort grands bénéfices. En pareil cas la meilleure marche qu'il ait à suivre, c'est d'acheter un lot ou deux de terre, sur les bords d'une rivière ou dans toute autre localité, sur laquelle il puisse établir une culture immédiate, et communiquer facilement avec la capitale. Il est en outre convenable que ces terres ne soient pas trop éloignées des réserves du gouvernement, afin de pouvoir en louer une partie pour le pâturage de ses troupeaux et de son gros bétail. Nous supposerons donc qu'on ait acheté un terrain de 640 acres [259 hectares], au prix minimum de 5 shill. par acre [$15^f, 44^c$ par hectare], ce qui fera pour le tout 160 liv. sterl. [4 000 fr.]. Sur ce terrain sera choisi l'emplacement de la ferme projetée, où le nouveau colon établira une laiterie, aussi vaste que ses moyens pécuniaires et ses espérances pourront le lui permettre. Au moyen de la culture d'une partie des terres, il se procurera tout de suite d'abondantes ressources pour le soutièn de son établissement naissant ; c'est pourquoi, tant que les circonstances ne s'y opposeront pas, il sera à propos de commencer par acheter ou louer des champs qui déjà aient été défrichés, du moins en partie; et où même les hangars, les maisons, les basses-cours et autres fabriques soient élevés et susceptibles d'un emploi immédiat, ce qui est aujourd'hui assez facile à rencontrer.

» Les petits capitalistes trouveront aussi leur profit à suivre une

(1) Voyez *The New-South-Wales Calendar*, de 1834.

marche analogue ; c'est pourquoi il sera de leur intérêt de louer ou d'acheter des terres qui aient été occupées, surtout lorsqu'une partie du sol aura déjà été défrichée.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

» Toutefois le moyen le plus sûr de fonder avec succès un établissement agricole consiste à commencer par l'éducation du gros bétail. La manière de le gouverner étant fort simple et ces animaux n'étant presque pas sujets ici aux maladies graves qui les attaquent en Europe, il en résultera des avantages immédiats qui fourniront des ressources précieuses pour développer l'établissement naissant.

» L'éducation des bêtes à laine est de beaucoup plus difficile, puisqu'elle exige l'emploi de grands capitaux, et que les maladies auxquelles les moutons sont exposés la rendent très-hasardeuse. Cependant le fort capitaliste capable de supporter les dépenses de premier établissement, ainsi que celles de garde et de surveillance des troupeaux, les pertes accidentelles, &c., pourra compter sur un bénéfice certain, et bien digne sans doute de fixer toute son attention. Mais l'homme qui n'auroit pas à sa disposition, au moins 1 000 liv. sterl. [25 000 fr.] de capital, agira prudemment en ne se livrant pas aux spéculations de ce genre.

» L'engraissement du bétail destiné à être vendu sur pied aux bouchers est aujourd'hui l'opération la plus avantageuse pour le petit agriculteur capitaliste, qui désire tirer le meilleur parti de ses fonds. Il doit tâcher de profiter des occasions favorables pour acheter à bon marché les bêtes qu'il veut destiner à cet usage. En ce genre, on peut avoir des bœufs fort bons, de l'âge d'un an et demi à trois ans, au prix moyen de 25 shill. [31^{f}, 50^{c}] par tête. Le montant de la dépense, tant d'achat que d'entretien et de garde, pendant une année, pour un troupeau de gros bétail, ne doit pas s'élever au delà de 30 shill. [37^{fr}, 50^{c}] par tête ; tandis que le prix moyen de vente de chaque bête, lorsqu'elle est convenablement engraissée, n'est pas moindre de 3 liv. sterl. [75 fr.] net ; d'où l'on voit qu'il y a, sans rabais et avec peu ou point de risque, un profit assuré de 100 pour cent. »

MM. P. Cunningham, Dangar et Lang, ont donné un aperçu du meilleur emploi qu'il y auroit à faire, dans la colonie, d'un capital destiné à former un établissement agricole ; mais à l'époque où écrivoit

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

M. Cunningham, le prix des bestiaux se trouvant accidentellement fort élevé, nous nous bornerons à donner l'estimation plus comparable, fournie par les deux derniers auteurs cités : l'une se rapporte à l'année 1826 et l'autre à 1834.

Meilleur emploi à faire d'un capital de 1 000 liv. sterling [25 000f], pour un établissement agricole destiné à une famille libre nouvellement arrivée dans la colonie.

DÉTAIL DES OBJETS.	PRIX EN 1826, d'après M. DANGAR.		PRIX EN 1834, d'après LE Dr D. LANG.		REMARQUES.
	Monnoie anglaise.	Monnoie française.	Monnoie anglaise.	Monnaie française.	
Achat de 200 jeunes brebis vierges à 2 liv. sterl. [50f] pièce, la première année, et à 15 shillings [18f,75c] la deuxième année...............	400l. st	10 000f	150l. st	3 750f	Il est possible qu'en raison du haut prix où se vendoit la laine en Angleterre, au commencement de 1834, la valeur des brebis se soit élevée peu de mois après à 1 liv. [25f] par tête.
Vingt bonnes vaches à 8 liv. sterl. [200f], et à 30 shil. [37f,50c] chacune.......................	160.	4 000.	30.	750.	
Un taureau...............................	15.	375.	5.	125.	
Attelage de 4 bœufs, avec les harnois..........	50.	1 250.	25.	625.	
Une charrette et quelques instrumens aratoires...	50.	1 250.	50.	1 250.	Quoique la valeur de ces objets ait considérablement baissé de 1826 à 1834, on a porté cependant les mêmes prix pour l'une et l'autre année.
Une jument poulinière.....................	50.	1 250.	20.	500.	
Un cheval de selle.........................	40.	1 000.	15.	375.	
Achat de 1 000 acres [404,67 hectares] de terre, à 5 shillings par acre [15f,44c] par hectare....	....	....	250.	6 250.	La concession des terres se faisant gratuitement en 1826, on a dû ne rien porter en dépense à cet égard dans les deux premières colonnes.
Défrichement de 10 acres [4,05 hectares] de terre, avec semis en blé et en pommes de terre......	50.	1 250.	50.	1 250.	
Construction d'une chaumière, en bois et clayonnage.....................................	100.	2 500.	100.	2 500.	
Dépenses imprévues.........................	85.	2 125.	85	2 125.	
Argent non employé dans la seconde année....	....	....	220.	5 500.	
TOTAL des dépenses...........	1 000.	25 000.	1 000.	25 000.	

La différence qu'on vient de voir entre la valeur des brebis et des vaches, de 1826 à 1834, doit faire présumer que le prix du laitage a baissé dans la même proportion, et c'est en effet ce qui est arrivé. Mais en examinant avec plus d'attention les nombres qui précèdent, on ne peut manquer de s'apercevoir, ainsi que le Dr Lang en a fait la remarque, qu'il seroit plus avantageux aux fermiers de vendre une livre de beurre

1 shilling, lorsque la vache en a coûté 30, que de la vendre 2 shillings 1/2 quand elle en coûte 160; l'avantage est à très-peu près du simple au double, sans tenir compte toutefois de la variation du prix de la nourriture, que nous avons supposé être le même dans les deux cas.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

On se fera une idée des bénéfices énormes qui résultent de l'éducation des moutons, lorsqu'on saura que quelques propriétaires ont retiré de la vente seule de leurs laines 1 500 et 2 000 liv. sterl. [37 500 et 50 000^f] par an, indépendamment des avantages qui résultent pour eux de l'augmentation progressive du nombre de ces animaux. Il y a même certains domaines qui ont offert en ce genre des produits encore plus considérables.

En partant de la valeur qu'avoient les bêtes à laine en 1828, le capitaine Sturt (1) se livre à de longs calculs pour apprécier le bénéfice que retireroit en 5 ans l'éducateur qui auroit commencé sa spéculation avec 670 brebis, âgées de 2 et 3 ans et récemment couvertes. Tout en admettant la mortalité et les naissances, que l'expérience a rendues appréciables, ainsi que les frais qui conviennent à une exploitation de cette importance, il montre que le troupeau final se composeroit, après cinq années, de 5 464 bêtes à laine de tout âge et de tout sexe, et que par conséquent l'accroissement auroit été de 4 794 individus pendant cette période. Quant à l'avantage pécuniaire, l'auteur suppose que les 670 brebis auroient coûté 2 814 liv. sterl. [70 350^f], et il estime que la valeur du troupeau définitif seroit par conséquent de 9 845 liv. sterl. [246 125^f]: à ce compte, il y auroit eu 7 031 liv. sterl. [175 775 fr.] de bénéfice; mais il faut déduire de cette somme l'intérêt du capital, employé durant cette période, qui étant compté à 10 p. o/o, se monteroit à 1 407 liv. sterl. [35 175^f]; puis l'augmenter du produit net de la vente des laines (2) pendant le même temps, c'est-à-dire ici de 1 024 liv. sterl. [25 600^f]; d'où l'on voit enfin que le bénéfice net et définitif seroit de 6 648 liv. st. [166 200^f], ou d'environ 47 p. o/o d'intérêt moyen annuel.

(1) Voyez *Two expeditions into the interior of Southern Australia*, t. I, page 191.

(2) Ces laines ne sont estimées ici qu'à 1^{sh} 6^d la livre [4^f,14^c le kilogramme]. On verra dans un chapitre subséquent qu'il y a certaines qualités de laine qui se vendent à des prix beaucoup plus élevés.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

En 1834 le docteur Lang s'aperçut que les bases du calcul précédent étoient de beaucoup exagérées, en raison de la diminution notable du prix des bêtes à laine depuis 1828. Partant néanmoins des données du capitaine Sturt, quant à la quantité des bestiaux, et rectifiant seulement ses calculs eu égard aux produits et à la différence des prix, il arrive aux conclusions suivantes (1) :

Prix d'achat des 670 brebis primitives	670$^{L.st}$	=	16 750^f
Valeur du troupeau final	3 924	=	98 100.
Bénéfice total	3 254	=	81 350.
Intérêt du capital primitif à 10 pour o/o, pendant 5 ans.	335	=	8 375.
Produit net de la vente des laines, au même prix que précédemment	1 394	=	34 850.
Bénéfice net en 5 ans	4 313	=	107 825.

Et par conséquent intérêt annuel moyen, 129 p. o/o. environ.

Ces résultats sont brillans sans doute, et bien capables de flatter la cupidité des émigrans de la Grande-Bretagne; toutefois je ne puis m'empêcher de croire que, dans beaucoup de circonstances, la mortalité des bêtes à laine sera sensiblement plus grande qu'on ne l'a supposée ici, et que leur prix deviendra moindre. Quoi qu'il en soit, il ressort évidemment des considérations précédentes, que les spéculations dont il s'agit ne conviennent réellement, ainsi que nous l'avons avancé plus haut, qu'à de riches capitalistes.

§. IV.

Grands établissemens agricoles.

Grose-Farm. — Le gouvernement colonial a senti de bonne heure l'importance qu'il y auroit à fonder lui-même des établissemens propres à servir de modèles aux colons, et à devenir, pour la colonie, une ressource dans les momens difficiles. « Grose-Farm, établie d'abord, et composée de 280 acres [113,3 hectares] de terre, fut destinée, dès l'origine, à la dotation de la maison des orphelines. Située à 2 milles de Sydney, sur la route qui conduit à Parramatta, cette ferme étoit, en 1819, sous la direc-

(1) Lang, *Historical and statistical account of New-South-Wales*, t. II, page 201. J'ai rectifié de légères erreurs dans les calculs de l'auteur.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

tion de l'ingénieur en chef. Quelques années avant, plusieurs tentatives furent faites pour y introduire les procédés de l'agriculture anglaise, et rien ne fut épargné pour avoir les meilleurs ouvriers, et se procurer les végétaux divers dont on vouloit tenter la culture. Aujourd'hui les 160 personnes employées à cette exploitation logent dans les bâtimens qu'on a construits exprès pour les recevoir.

Longbottom et Emu-Plains. — « Longbottom et Emu-Plains sont des établissemens à peu près du même genre : le premier, dont la fondation remonte à 1819, est situé, comme Grose-Farm, sur les bords de la route qui va de Sydney à Parramatta, et à 10 milles de Sydney ; il contient 700 acres [283, 27 hectares] de terres en culture, et l'on y entretient 110 ouvriers, sous la direction de quelques surveillans et l'inspection de l'ingénieur en chef de la colonie. Une scierie, destinée au débit en planches des arbres voisins, y est établie, ainsi qu'une fabrique de charbon de bois (1). »

La rivière Népean sépare les champs d'Emu-Plains des terres qui font partie du domaine de sir John Jamieson. Quelques maisons pour les principaux agens de l'administration, une caserne pour les soldats et une trentaine de cabanes, capables de contenir chacune de 8 à 10 convicts laboureurs, formoient d'abord tout l'établissement, qui ne contenoit pas d'ailleurs au delà de 350 hommes et d'un petit nombre de femmes. On y cultivoit, pour le gouverneur, du blé, du maïs et du tabac. Primitivement ces champs n'étoient pas dénués de bois, mais les défrichés successifs qui y ont été faits les ont transformés depuis en de riches terres arables.

Grose-Farm existoit encore en 1833, et nous pensons qu'il en étoit de même de Longbottom; quant à Emu-Plains, qui étoit florissant en 1826, sa destination a été changée, mais nous ignorons à quelle époque précise on l'a réservée pour former les rudimens de la petite ville, qui doit porter son nom.

Jardin botanique. — Des hommes habiles dirigent le jardin botanique, situé, comme nous l'avons dit ailleurs, dans l'enceinte même du parc du gouverneur à Sydney. Les auteurs de cet établissement se sont principalement proposé d'y réunir et d'y multiplier les végétaux délicats et

(1) Bigge, *Premier Rapport au comte Bathurst.*

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

précieux qu'il pouvoit paroître intéressant de naturaliser dans la colonie.

Compagnie d'agriculture australienne. — La société connue sous ce nom reçut sa charte royale d'incorporation le 21 juin 1824, et cependant ce n'est qu'en 1826 que ses opérations agricoles ont commencé. Elle doit s'occuper spécialement : 1° de la production des laines fines de mérinos les plus estimées; 2° de fournir au marché, pour la subsistance des colons, du gros et du menu bétail, du blé, du tabac, etc.; 3° de produire, à une époque plus éloignée, du vin, de l'huile d'olive, du chanvre, du lin, de la soie, de l'opium, etc., toutes denrées propres à être exportées dans la Grande-Bretagne; 4° enfin de donner une plus grande valeur aux terres qui lui ont été concédées, effet qui doit nécessairement être la conséquence d'une bonne culture ainsi que de l'augmentation de la population coloniale (1).

Pour atteindre ces résultats, avons-nous vu plus haut, la compagnie a formé un capital d'un million sterling [25 000 000f], divisé en 25 000 actions de 100 liv. sterl. [2 500f] chacune. Une concession gratuite (2) d'un million d'acres [404 671 hectares] de terre lui a été faite, tant dans le comté de Gloucester, où est le centre de ses opérations, que dans les plaines de Liverpool; on a exigé qu'un certain nombre de convicts fussent employés dans cette exploitation, à laquelle devoient principalement être attachés des laboureurs, des bergers et d'autres ouvriers libres, amenés à cet effet d'Angleterre.

La compagnie a reçu la faculté d'affermer ou de vendre, quand elle le jugeroit à propos, jusqu'à concurrence de la moitié des terres qui forment sa propriété, après toutefois l'expiration de 5 années. Cette permission suppose au reste que la somme de 100 000 liv. sterl. [2 500 000f] aura déjà été dépensée, tant à la confection des routes et des bâtimens, qu'aux défrichemens, à la culture, aux clôtures, desséchemens et autres améliorations du sol. Ensuite la permission préalable du secrétaire d'état des colonies sera nécessaire pour avoir la liberté d'aliéner quelque portion que ce soit des 500 000 acres de terre restant.

(1) *Voyez* Dawson, *op. cit.*
(2) Lang, *op. cit.* t. I, page 192.

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

L'administration supérieure de la compagnie australienne est composée d'un gouverneur, d'un vice-gouverneur, de 12 directeurs, de 4 auditeurs et d'un secrétaire, qui tous résident en Angleterre : primitivement le nombre des directeurs étoit de 24 ; enfin il y a dans la colonie un seul commissaire-administrateur, chargé de gérer les affaires de la société. En 1834 cet agent supérieur avoit sous ses ordres un secrétaire, un commissaire-adjoint chargé de la comptabilité, un premier commis directeur des manufactures, un surintendant en chef des troupeaux avec son adjoint, un entreposeur des laines, un surintendant de l'agriculture, des haras, des étables et des bergeries ; enfin un garde-magasin inspecteur. A cet énorme état-major il faut ajouter un chirurgien et un chapelain, tous fixés à l'établissement central de Carrington, dans le voisinage du Port-Stephens. La compagnie possède encore à Newcastle un surintendant des mines de charbon de terre, et un côtre qui fait le service de va-et-vient entre ce point et le Port-Jackson. Le nombre, l'emploi et la subordination relative de ces principaux officiers, ont subi, à certaines époques, diverses modifications ; l'état que nous venons d'indiquer se rapporte au commencement de 1834.

M. Robert Dawson a été le premier commissaire colonial de cette compagnie ; et le célèbre navigateur des mers polaires, sir Edward Parry, lui a succédé en 1829, avec les modestes appointemens de 2 000 liv. sterl. [50 000f] par an, et de plus la promesse d'une pension viagère annuelle de 300 liv. sterl. [7 500f], à l'expiration des 4 années qu'il devoit rester en charge. Sir E. Parry se trouve remplacé lui-même par le colonel Dumaresq, officier de capacité et de talent.

« Ce fut dans les premiers jours de 1826, dit le Dr Lang, que la compagnie australienne commença ses opérations ; mais on les fit sur une échelle tellement vaste, qu'elles durent nécessairement exercer une influence prodigieuse sur une colonie aussi peu développée que l'étoit alors celle de la Nouvelle-Galles du Sud. La nécessité de se procurer tout de suite une grande quantité de bestiaux obligea à contracter des marchés onéreux qui en firent monter subitement le prix à un taux très-élevé ; c'est ainsi qu'elle acheta des bêtes à cornes jusqu'à 12 guinées [315f], et des brebis à 4 et 5 guinées [105f et 131f, 25c] par tête. Cette augmentation rapide

Colonie de Port-Jackson. Agriculture.

de la valeur des bestiaux fit réaliser de fort grands bénéfices chez quelques éducateurs, mais elle eut aussi la malheureuse conséquence de faire tourner la tête à un très-grand nombre d'habitans. Chacun s'imagina que la multiplication des troupeaux étoit désormais le plus sûr moyen de faire promptement fortune; idée qui se trouva fortifiée par la foule considérable d'émigrans que l'on vit arriver soudain, et par l'annonce de ceux qui devoient arriver encore. Tout le monde se pressa pour acheter des bestiaux; et l'on vit des marchands, des militaires et des ministres mêmes de la religion, qui, regardant cette spéculation comme la plus essentielle et la plus importante de toutes, ne dédaignèrent pas de se faire eux-mêmes bergers dans toute la force du mot. C'étoit un véritable délire.

» Sur ces entrefaites arriva l'horrible sécheresse qui désola la colonie surtout pendant les années 1828 et 1829, et détruisit de si belles espérances! Les fourrages devinrent rares et par conséquent fort chers; et comme on avoit multiplié les bestiaux outre mesure, on ne sut plus comment les nourrir. Le prix de la viande de boucherie tomba au taux excessivement bas de 0^{fr}, 43^{c} le kilogramme, tandis que celui des grains au contraire s'éleva, dans une proportion analogue, jusqu'à 68^{fr}, 78^{c} l'hectolitre, ce qui força d'en importer, de Van-Diémen et d'ailleurs, pour des sommes considérables. Ce fut dans ces circonstances qu'arriva l'échéance des nombreux billets souscrits pour l'achat des brebis et du gros bétail, dont l'intérêt n'étoit pas moindre de 10 à 15 p. 0/0 : et les créanciers avoient exigé que les débiteurs donnassent hypothèque sur leurs immeubles. Or beaucoup de personnes qui se trouvèrent dans l'impossibilité de remplir leurs engagemens furent expropriées; d'autres payèrent, mais furent ruinées.

» La Compagnie australienne souffrit elle-même beaucoup d'un état de choses aussi violent, et la chute rapide du prix des propriétés agricoles, sur la hausse desquelles elle avoit spéculé, vint encore ajouter à ses mécomptes. La colonie se ressentit longtemps d'une aussi forte secousse; mais enfin l'agriculture a repris peu à peu faveur; les prix se sont nivelés, et tout semble lui faire présager maintenant un avenir heureux et prospère. »

Colonie de Port-Jackson.

§. V.

Chasse et pêche.

Chasse.

Considérée comme objet de spéculation, la chasse mérite à peine d'être mentionnée dans ce paragraphe. En effet le kanguroo, le plus intéressant et le plus fort gibier de la Nouvelle-Hollande, devient de plus en plus rare dans le voisinage de l'établissement anglais; les colons le recherchent plutôt parce qu'il est pour eux l'occasion d'une partie de plaisir accidentelle, qu'une occupation vraiment productive. Quant au menu gibier, on ne le chasse que pour l'agrément de quelques tables particulières. En ce genre d'industrie, ce qui s'est fait de plus avantageux a été, pendant un temps, la chasse des bœufs *marrons*, ou redevenus sauvages. Afin d'en diminuer le nombre, beaucoup trop multiplié, et de profiter des avantages que ces animaux offroient pour l'approvisionnement de la colonie, on se vit obligé d'établir un système régulier de chasse : il consistoit en une vaste enceinte ou parc, construite avec de forts madriers en bois, dans laquelle une porte étoit ménagée; quelques vaches privées, placées dans l'intérieur, servoient de leurre au bétail sauvage, qui devenoit facilement ensuite la proie du chasseur.

Pêche.

La pêche des poissons d'eau douce, des poissons de mer et des coquillages propres à la nourriture de l'homme, est toujours assez riche pour satisfaire largement aux besoins des colons; mais cet intérêt, tout à fait local, n'exige pas de fort grands développemens de moyens. Les méthodes de pêche employées, tant à la ligne qu'au filet, au large ou près de terre, rentrent dans celles qui sont connues en Europe; et quant à la qualité et à l'abondance du poisson, on peut consulter ce que nous en avons dit dans le IVe §. du XXXe chapitre de cette histoire.

Il résulte des profits beaucoup plus importans de la pêche de la baleine et de celle des phoques, qui forment l'une et l'autre, après le commerce des laines, la source la plus considérable des richesses coloniales.

Pêche des phoques. — La pêche des amphibies connus sous le nom d'*éléphans marins*, d'*ours marins*, &c. remonte aux premières années de la

Colonie de Port-Jackson. Agriculture. Pêche.

colonie D'abord on la fit avec succès et d'immenses avantages sur les îles du détroit de Bass, sur les côtes de l'île Van-Diémen, et plus tard à la Nouvelle-Zélande, ainsi que sur les petites îles Macquarie et Campbell, qui sont situées plus au Sud. Dans toutes ces localités, les hommes préposés pour faire la pêche sont déposés à terre durant une certaine période de temps; et ils exécutent leurs opérations alors que les vaisseaux qui les ont apportés se livrent à des travaux d'une autre sorte; enfin à l'époque fixée les navires reviennent chercher leurs cargaisons et leurs hommes. Quelques femmes indigènes de la Nouvelle-Hollande, de Van-Diémen et de diverses îles du Grand-Océan, accompagnent assez souvent ces exilés volontaires, qui obtiennent pour résultat de leur pêche des peaux de phoques à fourrure et une petite quantité d'huile.

Il est fâcheux que ces pêches lucratives aient été conduites, dans le principe, avec peu de méthode et de prévoyance; les hommes qui s'en occupent en effet ont, jusqu'à présent, tué, sans distinction d'âge ni de sexe, tous les individus qu'ils ont rencontrés; d'où il est résulté, sur la plupart de leurs stations, une dépopulation presque absolue de ces animaux. Ce malheur commercial ne peut être attribué qu'à un défaut de police.

Pêche de la baleine. — Parmi les entreprises qu'ont tentées les armateurs de Sydney, il n'en est aucune qu'ils aient faite avec plus d'empressement et de succès que la pêche de la baleine des mers australes. La situation géographique du Port-Jackson donne, à cet égard, aux colons, un énorme avantage sur les spéculateurs de la Grande-Bretagne et de l'Anglo-Amérique. La distance que ceux-ci ont à parcourir, avant d'arriver sur le théâtre de leurs opérations, doit nécessairement occasionner une perte notable de temps et produire des frais considérables, que n'ont point à supporter les navires de pêche de la colonie (1).

Le cétacé le plus commun de ces régions est la baleine noire, que l'on trouve à toutes les époques de l'année sur les côtes de la Nouvelle-Galles, de Van-Diémen et de la Nouvelle-Zélande. Le cachalot se rencontre aussi quelquefois, pendant l'été, dans ces parages; mais

(1) Sturt, *Two expeditions in the interior of Southern Australia*, t. I.

Colonie de Port-Jackson. Pêche.

surtout en remontant au Nord, vers les régions équatoriales, la pêche de ce cétacé se fait avec plus d'avantage encore que celle de la baleine noire.

Il y a quelques années que divers établissemens de pêche, appartenant à des négocians de Sydney, furent fondés dans la baie Twofold, au Sud de Port-Jackson, et sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Zélande. C'est principalement sur cette dernière localité que l'on transporte les baleines harponnées dans les environs, et que l'on fait fondre le lard qui doit produire les huiles. Une baleine noire d'une taille ordinaire donne à peu près 5 *tuns* [5 078,25 kilogrammes] ou 40 barils d'huile.

Cette industrie ne commença qu'en 1823 à recevoir quelque développement. Deux seuls navires de Port-Jackson se livrèrent d'abord à ce genre de spéculation; mais le nombre s'en multiplia ensuite si rapidement que la ville de Sydney ne comptoit pas moins de 45 à 50 vaisseaux de divers tonnages en 1834, et de 67 en 1835, tous construits sur ses propres chantiers, et s'occupant de cette pêche lucrative. Le tableau ci-dessous fera connoître, pour diverses époques, le nombre de navires et, lorsque nous avons pu le savoir, le tonnage des bâtimens de ce genre sortis des ports de la colonie.

TABLEAU des navires employés à la pêche de la baleine.

ANNÉES.	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE TOTAL.	ANNÉES.	NOMBRE DE NAVIRES.	TONNAGE. TOTAL.
1823...	2.	Inconnu.	1832...	43.	9 850 ton[x]
1826...	de 6 à 10.	*Idem.*	1833...	44.	9 894.
1830...	26.	*Idem.*	1834...	45 à 50.	Inconnu.
1831...	33.	8 194 ton[x]	1835...	67.	15 069.

Ces vaisseaux, approvisionnés avec des productions du pays, avoient presque tous leurs apparaux de pêche commis en lin de la Nouvelle-Zélande, par des cordiers de Sydney; et les fortes sommes distribuées aux officiers ainsi qu'aux équipages, au retour de ces voyages, étoient en totalité dépensées au Port-Jackson.

Colonie de Port-Jackson. Pêche.

La durée moyenne d'un voyage de ce genre se calcule sur dix à quinze mois. On cite un navire de 220 tonneaux qui, après avoir été absent pendant treize mois de Sydney, y rapporta une cargaison de 171 *tuns* 1/2 [1 963,59 hectolitres], ou 1 372 barils d'huile, à raison de 8 barils par *tun*. L'équipage étoit composé de 33 hommes, le capitaine et les officiers compris : on considéroit ce voyage comme expéditif et heureux.

Les marins baleiniers voyagent *à la part;* celle du capitaine est un douzième, le premier officier reçoit un vingt-cinquième, et le simple matelot un cent vingtième de la cargaison entière. Dans la pêche des cachalots on accorde au capitaine le privilége d'envoyer lui-même la portion qui lui revient au marché de Londres, tandis que l'équipage est tenu de vendre la sienne à l'armateur, qui se charge ainsi de tous les risques et dépenses, en payant aux intéressés 30 liv. st. par *ton* [738^{f}, 45^{c} par 1 000 kilogrammes ou par tonneau de poids métrique]; et cette huile est ordinairement revendue par lui en Angleterre au prix de 60 à 75 liv. st. par *ton* [de 1 476^{f}, 90^{c} à 1 846^{f}, 12^{c} par tonneau de poids métrique] (1).

Dans le cas particulier au navire cité, dont la cargaison, avons-nous dit, étoit de 171 *tuns* 1/2, si l'on *suppose* que le capitaine ait, comme le reste de l'équipage, vendu sa portion à l'armateur, au prix convenu pour ceux-ci, il aura reçu 10 718^{f}, 75^{c}; son premier officier 5 145^{f}, et chacun des autres marins 1 071^{f}, 87^{c}; en sorte qu'il restoit encore pour l'armateur un assez beau bénéfice. On conçoit qu'il nous seroit difficile de fixer ici très-exactement le produit net qui a dû revenir à chacun, à cause de la multiplicité d'élémens incertains qui compliquent ce calcul.

(1) *Voyez* Lang, *op. cit.* t. I. — Il importe de remarquer que nous distinguons le *tun*, mesure de solidité, du *ton*, mesure de pesanteur. (*Voyez* ci-après le §. IV du chap. XXXVII.)

Colonie de Port-Jackson.

CHAPITRE XXXVI.

Industrie manufacturière.

Nous sommes naturellement porté à faire, sur l'état des manufactures de la Nouvelle-Galles du Sud, des réflexions analogues à celles que nous avons déjà présentées sur la situation de son agriculture. Quoique cette branche d'industrie soit encore loin du degré de développement qu'elle a obtenu dans la mère-patrie, cependant, après avoir été stationnaire et presque nulle, elle commence à prendre maintenant un essor dont il est difficile de prévoir les limites.

Les besoins, en se développant, ont exigé peu à peu l'emploi de nombreuses classes spéciales d'ouvriers. D'abord on a vu s'établir quelques fabriques d'étoffes grossières, exploitées par des convicts et des déportés libérés; plus tard les émigrans volontaires sont venus augmenter le nombre et la variété des fabricans, en sorte qu'au commencement de 1835 Sydney offroit en ce genre des ressources qu'on chercheroit en vain dans plusieurs villes européennes d'une population beaucoup plus considérable.

Aujourd'hui les colons s'occupent avec succès de la confection mécanique de divers objets qui sont chez eux d'une consommation générale, mais qui n'exigent qu'un médiocre travail; à l'égard des autres produits manufacturés, il est peu probable qu'ils cherchent de sitôt à lutter avec la métropole, qui dispose à la fois et de capitaux plus considérables et d'une plus grande habileté de main-d'œuvre.

Nous allons passer successivement en revue les différens genres d'industries manufacturières auxquels on se livre à Port-Jackson, en commençant par les fabriques qui emploient des substances minérales.

Emploi de substances minérales.

Fabrication de la chaux. — Un des premiers objets industriels dont on se soit occupé a été la confection de la chaux nécessaire aux bâtisses. L'absence absolue de pierre calcaire, dans le comté de Cumberland, força d'abord à s'en procurer en brûlant les coquilles d'huîtres, qui heureusement se trouvoient en grand nombre sur plusieurs points de la côte,

Colonie de Port-Jackson. Manufactures.

et particulièrement à Lane-Cove et à Iron-Cove (pl. 93). En 1822 on employoit, sur ce dernier point, 27 convicts à ces travaux. On établit aussi une fabrique du même genre à Newcastle, où des lits immenses de coquillages en masses, qui découvrent partiellement à mer basse, en rendoient l'exploitation très-facile. Le procédé suivi dans ce genre de fabrication est simple à la fois et expéditif : tout se réduit en effet à entasser les coquilles sur un bûcher, et à y mettre le feu en plein air.

Depuis qu'on a franchi les Montagnes-Bleues, la découverte de la pierre calcaire a permis d'établir sur plusieurs points des fours à chaux d'une construction mieux entendue. Un des plus considérables, situé dans le Nord-Est de Bathurst, appartenoit en 1820 au gouvernement. (*Voyez* plus haut, pag. 683.)

Fabrication du sel. — Des salines considérables ont été fondées sur les bords de la rivière de Parramatta; il en existoit une plus anciennement sur les bords de l'anse orientale de Sydney, mais le sel qui en provient a une amertume qu'on n'a jamais pu lui enlever; c'est pourquoi il ne peut soutenir la comparaison avec celui qui est importé d'Angleterre, ou seulement de l'île des Kanguroos. M. John Blaxland possède à sa résidence de Newington, située à onze milles de Sydney, sur la grande route du Sud, des salines assez étendues.

Manufacture de poteries. — Un atelier où se confectionnoient des poteries grossières fut jadis établi près de Sydney; il en sortit plusieurs objets communs et néanmoins fort chers. Postérieurement un ingénieur de la colonie, voulant apporter quelques perfectionnemens à cette fabrication, appela près de lui d'habiles ouvriers, qui produisirent des échantillons remarquables non moins par l'élégance des formes que par les ornemens dont ils étoient couverts; toutefois n'ayant pas alors sous la main les ingrédiens nécessaires pour mettre un vernis convenable sur leur ouvrage, ils ne purent le continuer. Il paroît cependant que les fabrications de ce genre, après avoir été suspendues pendant un certain temps, ont été reprises ensuite; on voit en effet figurer, dans les états de marchandises exportées de Port-Jackson, des poteries, des bouteilles de grès et des pipes à fumer, provenant des ateliers de la colonie.

Exploitation de la houille. — C'est jusqu'à ce jour auprès de la ville

Colonie de Port-Jackson. Manufactures.

de Newcastle seulement que les mines de charbon de terre ont été exploitées; leur voisinage trop immédiat de la mer est une cause habituelle d'incommodités pour les ouvriers, et leur occasionne souvent l'asthme, la pulmonie et des rhumatismes, qui deviennent ainsi les maladies dominantes de ces malheureux. Anciennement une seule ouverture servoit à vider l'eau de la mine et à en extraire la houille : pour cela on faisoit usage d'une roue ; mais la compagnie d'agriculture australienne, à qui a été concédé le monopole temporaire de cette exploitation, a fait exécuter de fort grands ouvrages pour rendre l'extraction de ce combustible plus aisée et moins malsaine. Maintenant une machine à vapeur élève le minéral à la surface de la terre; il est ensuite placé dans de grands chariots qui, descendant le long d'un plan incliné, sous un angle d'environ 30°, font par leur poids remonter un autre chariot vide, à l'aide d'une chaîne sans fin passée autour d'un système de roues et de rouleaux établis à la partie supérieure du grand plan dont il s'agit (1).

Emploi de substances animales.

Tannage des cuirs. — En 1819 une tannerie considérable existoit à Sydney; mais antérieurement d'autres moins importantes avoient été établies çà et là pour les besoins de quelques particuliers. Aujourd'hui les cuirs qu'on y prépare sont devenus d'un usage universel. L'écorce des mimosas et surtout celle du *mimosa decurrens* fournit le tan nécessaire. Quoique cette substance donne une teinte rougeâtre au cuir, elle n'en a pas moins une puissance très-énergique, de beaucoup supérieure à celle de notre tan ordinaire. Des expériences faites avec soin par M. le professeur Brande ont montré que la force de ce tan de mimosa est à celle du tan de chêne de la meilleure qualité, comme 57 : 39, ou à peu près comme 3 : 2. M. T. Kent, pour avoir trouvé un procédé propre à extraire, d'une manière très-économique, le principe tannant de cette écorce, a reçu du gouvernement colonial une récompense non moins importante que celle accordée déjà à MM. Mac-Arthur et R. Jones (2), c'est-à-dire 10 000 acres [4 047 hectares] de terre.

A la fin de 1834 les tanneurs et corroyeurs de Port-Jackson annonçoient être en mesure de fabriquer toute espèce de peaux ou de cuirs de

(1) Lang, *History of New-South-Wales.*
(2) *Voyez* plus haut, chap. XXXV, §. II.

Colonie de Port-Jackson. Manufactures.

première qualité; et, quoiqu'elles commençassent à devenir rares, les peaux de kanguroos étoient encore au nombre de celles qu'ils mettoient en œuvre. On assure que les cuirs de bœufs augmentent en qualité à mesure que les animaux qui les fournissent sont plus âgés.

Fabrication des chapeaux. — Le poil de kanguroo a d'abord servi à alimenter cette industrie qui, à la fin de 1820, occupoit deux fabriques; ses produits étoient de qualité un peu inférieure à ceux d'Angleterre, mais les prix en étoient sensiblement moins élevés. Ce genre de fabrication s'est perfectionné depuis, au point qu'en 1834 on pouvoit obtenir des chapeaux de toute forme et d'excellente qualité, à fort bas prix.

Fabrication de draps communs. — Aussitôt que l'éducation des bêtes à laine eut pris dans le pays un développement suffisant, plusieurs colons imaginèrent de faire tisser chez eux-mêmes les étoffes destinées à vêtir leurs domestiques convicts et à leur servir de couvertures. Mais bientôt une manufacture en grand de ce genre fut établie à Botany-Bay, par M. Siméon Lord, et l'on y fabriquoit en outre des bas de laine. Au dépôt des femmes convictes de Parramatta, connu, avons-nous dit, sous le nom de *female factory*, on tisse aussi des étoffes analogues avec les laines inférieures du pays : c'est ce qu'on nomme *étoffes de Parramatta*. La consommation des draps communs de la métropole est aujourd'hui presque entièrement remplacée par celle des étoffes de la colonie, que les plus riches habitans ne dédaignent même pas de faire confectionner dans leurs propres fermes.

Fabrication de beurre et de fromage. — On s'occupe de cette fabrication avec beaucoup de développemens et d'avantages dans les districts de Bathurst et de la rivière Hunter. C'est dans les riches pâturages des bords de la Lachlan que sont nourris les bestiaux qui donnent les fameux *fromages de Rankin*, ainsi désignés du nom de celui qui les fabrique On fait aussi à Bathurst, avec du lait de brebis, de fort bons fromages; mais la facilité des communications du district de la rivière Hunter avec Sydney est cause qu'on se livre à l'industrie de la laiterie sur ce point avec plus de développement encore qu'ailleurs. Il est même à craindre que la concurrence de ces produits avec ceux des cantons situés à l'Ouest des

Colonie de Port-Jackson. Manufactures. Emploi de substances végétales.

Montagnes-Bleues ne réduise bientôt le prix de ces derniers à un taux assez bas pour priver les producteurs de la plus grande partie de leurs bénéfices.

Distilleries. — Longtemps le gouvernement local s'opposa à la distillation des grains ; il craignoit de voir se répandre parmi les habitans, peu disposés d'ailleurs à la sobriété, une abondance trop grande de liqueurs enivrantes. Cette permission, souvent et vainement demandée, finit cependant par être accordée en 1822. D'abord les fabricans furent astreints à n'employer que des grains récoltés dans la colonie, le gouverneur se réservant le droit de suspendre toute distillation de ce genre, lorsque le blé auroit dépassé, pendant deux jours consécutifs, au marché de Sydney, le prix de 10 shillings le bushel ; il resta entendu néanmoins que, tout le temps que dureroit cette prohibition, la distillation des fruits pourroit être continuée (1). La pêche commune convient éminemment à ce dernier usage et a été souvent employée avec succès. Depuis lors les distilleries se sont multipliées en raison de l'immense quantité de liqueurs fortes qui entrent dans la consommation. Un *gin* d'excellente qualité se fabrique surtout à la *distillerie Brisbane,* établissement dirigé par M. R. Cooper ; et depuis peu quelques personnes ont aussi obtenu de l'eau-de-vie passable, par la distillation d'un vin médiocre récolté dans le pays.

Brasseries. — On envoyoit jadis à grands frais d'Angleterre à Port-Jackson toute la bière qui s'y consommoit ; mais dès 1820 la quantité de cette liqueur fabriquée dans la colonie, soit avec le houblon et la drêche qu'on y récolte, soit avec le maïs et le sucre, étoit déjà assez considérable pour satisfaire en grande partie aux besoins de la consommation. Pour favoriser d'une manière plus spéciale les productions indigènes, les habitans eussent désiré que l'on frappât d'un droit spécial la bière faite avec le sucre ou les autres substances venues du dehors.

Corderie. — La force considérable des fibres du phormium fixa longtemps l'attention publique, avant même qu'on eût su tirer de cette précieuse substance textile un parti véritablement utile. La difficulté consistoit surtout à dépouiller la feuille du parenchyme qui la recouvre. Le rouissage étoit impuissant, et les moyens mécaniques dont les sauvages

(1) *Voyez* Bigge, *Troisième Rapport au comte Bathurst.*

Colonie de Port-Jackson. Manufactures.

de la Nouvelle-Zélande font usage exigeoient beaucoup trop de travail pour penser à s'en servir en grand. Enfin un convict libéré, nommé William, et cordier à Sydney, imagina une machine ingénieuse à l'aide de laquelle, lorsque les feuilles sont encore vertes, on brise avec facilité ce parenchyme, et on nettoie ensuite les fibres. La filasse qui résulte de cette opération a déjà été employée, par cet ouvrier, à la fabrication du fil à voile, et de toutes les espèces de cordages, les câbles exceptés. Leur supériorité sur ceux commis avec le meilleur chanvre de la Baltique a été démontrée par des expériences souvent répétées, tant à la Nouvelle-Hollande qu'en Europe. La filasse du phormium s'imprègne très-bien de goudron (1).

Le Mémorial encyclopédique de juillet 1835 assure qu'un établissement nouveau a été depuis peu formé à Greenwich, par les soins de MM. Enderby et compagnie, et qu'on s'y occupe principalement de la fabrication des cordages de phormium-tenax. Mais afin de les préserver de toute altération et de les rendre imperméables à l'humidité, on les fait tremper dans une dissolution de caoutchouc ou gomme élastique, qui pénètre aux parties les plus intimes de cette substance textile.

La longueur de la fibre du phormium rend l'usage de ces cordages très-précieux pour la marine. La plante, avons-nous dit, croît très-bien à Port-Jackson, et cependant sa culture y est fort négligée, sans doute à cause de la facilité que l'on a de s'en procurer d'immenses quantités par le commerce avec la Nouvelle-Zélande. Mme Macquarie m'a assuré que les feuilles de phormium récoltées en 1822 dans la colonie furent utilement employées dans quelques manufactures, quoique la filasse n'en fût pas d'une qualité aussi soyeuse que celle qu'on retire des mêmes plantes venues de la Nouvelle-Zélande ou de l'île Norfolk.

Quelques années avant le voyage de *l'Uranie*, on étoit parvenu, à la suite d'un petit nombre d'expériences tentées en Dauphiné, à débarrasser les feuilles du phormium de leur partie mucilagineuse, par un procédé analogue à celui suivi à Lyon pour le décreusement de la soie, et qui consiste à faire bouillir les feuilles dans de l'eau avec une certaine quantité de savon; à les presser ensuite entre les doigts pour en enlever

(1) *Voyez* Bigge, *op. cit.* IIIe partie

la partie mucilagineuse, et enfin à laver les filamens dans de l'eau courante. On a obtenu ainsi des fils d'un blanc argentin (1).

Colonie de Port-Jackson.

Manufactures.

Manufacture de tabac. — La naturalisation du tabac dans l'Australie, et le dégrèvement des fortes taxes auxquelles son exportation fut d'abord soumise, ont permis de donner à la fabrication de cette substance un développement qui non-seulement suffit aux besoins des habitans, mais qui, de plus, offre au commerce des profits avantageux. Les premiers essais eurent peu de succès, parce qu'on ne connoissoit pas bien encore la manière de le manipuler; mais depuis 1822 des ouvriers plus expérimentés ayant été employés à cette fabrication, on peut aujourd'hui la considérer comme une des véritables sources de la richesse coloniale.

Les qualités que l'on prépare sont le *negro-head* [tête de nègre] et le tabac en poudre. Déjà, en 1834, on trouvoit que ces produits n'étoient que légèrement inférieurs à ceux du Brésil; et l'on espéroit qu'avec un peu plus d'habitude de la part des fabricans la préparation de cet important article ne tarderoit pas à se perfectionner encore.

Meunerie et boulangerie. — Des moulins à vent, fixés sur les hauteurs de Sydney, furent longtemps le moyen employé pour faire les moutures; et ce ne fut qu'en 1815, que le premier moulin à farine, mû par la vapeur, parut dans la colonie: M. Dixon l'y établit. Quelques années après on en plaça un second un peu au Nord de celui-là; et, à une époque encore plus récente, deux autres, non loin de la route qui va de Parramatta à Windsor, près de l'embranchement de Pennant-Hills: ces derniers sont connus sous le nom de *Darling-mills.*

Les boulangers coloniaux sont en nombre considérable, et fabriquent à la fois le pain et le biscuit de mer.

Emploi de substances mixtes.

Construction navale. — Depuis longtemps les charpentiers emploient les bois du pays à la construction navale, et débitent maintenant aussi, pour le même objet, ceux qu'on apporte de la Nouvelle-Zélande. C'est ce qui a permis de donner à cette industrie le développement fort considérable que l'on y remarque. La presque totalité des navires de Port-Jackson, employés au cabotage, n'ont pas une autre origine.

(1) *Voyez* le Mémoire cité de Faujas de Saint-Fond, dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle de 1813.*

Colonie de Port-Jackson. Manufactures.

En 1834 on lança un vaisseau du port de 300 tonneaux, qui avoit été construit près de Portland-Head, sur les bords de la rivière Hawkesbury : c'est le plus grand qui ait été fait jusque alors dans ces parages.

Salaisons. — La grande multiplication des bestiaux fit penser de bonne heure à la préparation des viandes salées destinées à l'approvisionnement des navires australiens. Les salaisons de porc que l'on faisoit confectionner primitivement à Tahiti avoient assez bien réussi pour donner l'espoir qu'au Port-Jackson, situé par une latitude plus froide, on n'obtiendroit pas moins de succès. Les produits de ce genre, que quelques-uns des plus riches propriétaires ont livrés au public depuis 1830, réalisant déjà de notables bénéfices, ont décidé l'établissement de plusieurs grands ateliers salans, tant à Sydney que dans l'intérieur de la colonie. La méthode que l'on y suit se rapproche beaucoup de celles qu'on pratique à Deptford en Angleterre, et à Cork en Irlande. Il paroît seulement que l'intervalle laissé entre la mort de l'animal et l'instant où on le met dans le sel est moins considérable qu'en Europe, en raison de la chaleur plus forte du climat. Un baril des viandes préparées de Port-Jackson, envoyé récemment à Londres, et soumis à des experts, n'a pas été trouvé inférieur aux salaisons si renommées de l'Irlande. Il est reconnu généralement que le sel importé d'Angleterre est préférable, pour cette fabrication, à celui récolté dans la colonie.

Pendant un temps les voleurs de bestiaux ont cherché à dissimuler les larcins dont ils se rendoient coupables, en préparant eux-mêmes, dans des lieux écartés, des salaisons qu'il leur étoit ensuite facile d'introduire dans la consommation; mais cette ruse ayant enfin été découverte, il en est résulté pour leurs opérations clandestines un redoublement de difficultés.

Fabriques de savon et de chandelles. — Ces manufactures sont aujourd'hui assez développées pour suffire à tous les besoins des habitans; nous devons en dire autant de celles de bougies diaphanes ou de blanc de baleine.

Fabrication du sucre. — Une quantité assez considérable de sucre de canne fut fabriquée, en 1825, pour le compte du gouvernement, à l'établissement pénal de Port-Macquarie. Quoique cet essai ne se soit pas renouvelé depuis, il prouve néanmoins la possibilité de se livrer, sous

cette latitude, à une spéculation intéressante, capable d'offrir un jour à ces rivages des avantages non douteux.

Colonie de Port-Jackson. Manufactures.

Après avoir parlé des établissemens manufacturiers considérés sous le rapport de la diversité de leurs produits, nous allons donner, dans un dernier article, l'énumération de quelques autres professions isolées, toutes relatives aux arts mécaniques.

Professions diverses d'artisans.

Lumber-yard. [Ateliers divers du gouvernement.] — Il y a longtemps que le gouvernement a réuni dans l'établissement spécial du *lumber-yard* un nombre assez considérable d'ouvriers convicts, destinés à s'occuper des travaux que l'administration coloniale désire faire exécuter. Là se trouvent des forgerons, serruriers, cloutiers, fondeurs en fer et en cuivre, faiseurs de soufflets, tonneliers, scieurs de long, tourneurs, charpentiers, menuisiers, peintres en bâtiment, plombiers, selliers, tailleurs et cordonniers. Les hangars où ces ateliers se trouvent placés font face à la cour, située elle-même au centre des bâtimens. Un inspecteur sédentaire dirige chaque classe d'ouvriers; mais lorsque ceux-ci doivent travailler hors de l'établissement, des surveillans ambulans les accompagnent.

Artisans employant les substances minérales. — Au nombre des artisans qui existent actuellement à Sydney, il y en a de libres ou libérés qui se livrent à des professions très-variées. Ceux d'entre eux qui, indépendamment des maçons, tailleurs de pierres et briquetiers, emploient les substances minérales, sont des forgerons, cloutiers, serruriers, taillandiers et maréchaux-ferrans; puis encore des chaudronniers, ferblantiers, lampistes, plombiers, fondeurs, tant en bronze qu'en fer; enfin des horlogers, joailliers, bijoutiers, orfèvres, graveurs et constructeurs d'instrumens de mathématiques. Comme la plupart des objets importans de ces divers genres sont apportés d'Angleterre, il est naturel de croire que la fabrication coloniale ne porte encore que sur des choses secondaires; toutefois un cloutier de Sydney annonçoit, en 1834, que, pourvu qu'on le prévînt douze heures d'avance, il étoit en mesure de fournir, dans ce court laps de temps, la quantité de 10 000 clous, conformes aux échantillons qui lui seroient donnés.

Artisans employant les substances végétales. — Nous compterons au nombre des artisans qui travaillent les substances végétales, les voiliers,

TABLEAU des salaires et autres avantages accordés, en 1833, aux ouvriers libres émigrés.

MÉTIERS.	CONDITIONS DES TRAVAUX.	MONTANT DES SALAIRES.		REMARQUES.
		EN MONNOIE anglaise.	EN MONNOIE française.	
Bardeaux (faiseurs de)...........	Le mille.......	7sh 6d	9f,37c	La ration de vivres se compose, par semaine, de ce qui suit : lb. onc. kil. Fleur de farine 10. 0. = 4.534. Bœuf ou mouton........ 10. 0. = 4.534. Thé.......... 0. 2. = 57gram. Sucre.......... 1. 0. = 453. Tabac........ 0. 2. = 57. Sel.......... 0. 2. = 57. Savon........ 0. 2. = 57. Lait......... 7 quarts = 8 litres. *N. B.* Souvent le lait n'est donné qu'en remplacement de thé et de sucre. A la campagne on donne aux charrons de 15 à 20 liv. st. [375 à 500f] par an de gages; ils sont en outre logés et nourris.
Bourreliers....................	Par jour.......	4. à 5shill	5,00. à 6f,25c	
Briquetiers....................	Par millier de briques.	8. à 10.	10,00. à 12,50.	
Calfats......................	Par jour.......	7. à 8.	8,75. à 10,00.	
Carriers......................	*Idem*.........	3. 6 à 5.	4,37. à 6,25.	
Charpentiers de maison.........	*Idem*.........	5. à 7.	6,25. à 8,75.	
Charpentiers de vaisseau........	*Idem*.........	6. à 7.	7,50. à 8,75.	
Charrons.....................	*Idem*.........	5. à 6.	6,25. à 7,50.	
Cloutiers......................	*Idem*.........	5. à 6.	6,25. à 7,50.	
Constructeurs d'embarcations....	*Idem*.........	6.	7,50.	
Constructeurs de moulins.......	*Idem*.........	6. à 7.	7,50. à 8,75.	
Cordonniers..................	*Idem*.........	5. à 7.	6,25. à 8,75.	Quelques cordonniers gagnent jusqu'à 10 shillings [12f,50c] par jour.
Cuisiniers....................	Par semaine...	4. à 6.	5,00. à 7,50.	Les cuisiniers reçoivent la ration, en sus de leur salaire.
Ébénistes.....................	Par jour.......	5. à 7.	6,25. à 8,75.	
Forgerons....................	Par semaine...	24. à 42.	30,00. à 52,50.	
Imprimeurs et pressiers.........	*Idem*.........	25. à 35.	31,25. à 43,75.	
Maçons-briqueteurs............	Par jour.......	5. à 7.	6,25. à 8,75.	
Maçons. { Tailleurs de pierres... Scieurs de pierres..... Appareilleurs........ }	*Idem*.........	4. 6 à 6. 8d	5,62. à 8,34.	
Matelots.....................	Par mois......	60.	75,00.	
Mécaniciens..................	Par semaine....	40.	50,00.	Avec la ration en sus.
Menuisiers....................	Par jour.......	5. à 6.	6,25. à 7,50.	
Peintres en bâtimens...........	*Idem*......	4. à 6.	5,00. à 7,50.	
Plâtriers......................	*Idem*.........	5. à 6.	6,25. à 7,50.	On appelle du nom de *plâtriers*, les ouvriers chargés de la décoration intérieure des appartemens, soit qu'ils fassent ou ne fassent pas usage du *plâtre*
Scieurs de long...............	Par 100 pieds..	6.	7,50.	
Selliers......................	Par jour......	4. à 5.	5,00. à 6,25.	
Tailleurs.....................	Par semaine....	25. à 40.	31,25. à 50,00.	
Tapissiers....................	Par jour......	5. à 7.	6,25. à 8,75	
Tonneliers....................	*Idem*.........	5. à 7.	6,25. à 8,75.	
Tourneurs en chaises...........	*Idem*.........	5. à 7.	6,25. à 8,75.	
Vitriers......................	*Idem*......	4. à 6.	5,00. à 7,50	

N. B. Les bons ouvriers peuvent en général gagner à Sydney de 30 à 40 shillings [37f,50c à 50f] par semaine, sans nourriture ni logement; à la campagne, de 20 à 30 liv. st. [500 à 750f] par an, mais avec le logement et la ration en sus.

Quant aux ouvriers ordinaires, ils peuvent compter, à la ville, sur 14 shillings [17f,50c] par semaine, et à la campagne, sur 12 liv. st. [300f] par an, avec le logement et la ration.

Les gages des domestiques de maison sont réglés, par an, ainsi qu'il suit, savoir

Pour un domestique, de 12 à 20 liv. st. [300 à 500f].
Pour une servante...... 8 à 15 [200 à 375f].
Pour un couple marié... 20 à 30 [500 à 750f].

A la campagne les colons peuvent payer en grande partie ce qu'ils doivent, en denrées ou en marchandises; cet avantage est pour eux fort important

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

CHAPITRE XXXVII.

Industrie commerciale.

Depuis quelques années le développement du commerce, à la Nouvelle-Galles du Sud, présente un phénomène curieux, bien digne de fixer l'attention des hommes d'état. La production des matières premières, dues à l'agriculture du pays, les besoins toujours croissans d'une population civilisée, qui s'augmente avec une rapidité prodigieuse, ont obligé les spéculateurs à transporter sur ces plages, naguère sauvages, tout le luxe de l'opulente Angleterre et la brûlante activité d'un peuple qui semble poussé, avec une force incommensurable, dans la voie de l'augmentation indéfinie des richesses matérielles.

« Les capitaux, dit le révérend Henry Carmichael (1), peuvent ici se » placer avantageusement dans le commerce, soit sur une grande, soit sur » une petite échelle ; mais il faut beaucoup d'intelligence, de sagacité et » de prudence pour réussir, en raison de la grande variation du prix des » marchandises sur le marché de Sydney. »

Dans toutes les branches d'un trafic de détail quelconque à l'intérieur, les sommes employées peuvent rapporter des bénéfices énormes, pourvu que le spéculateur soit laborieux, sans toutefois être trop entreprenant. Un homme adroit et sage pourra toujours, avec un petit capital, acquérir promptement une position très-avantageuse.

Nous diviserons en quatre paragraphes les documens que nous avons réunis sur le commerce de Port-Jackson. Le premier, consacré aux généralités relatives à ce genre d'industrie, traitera des productions livrées aux spéculateurs, des moyens de communication, des professions et agens divers du commerce, enfin des institutions et établissemens spéciaux. Dans le second, qui aura pour objet le mouvement commercial, nous parlerons du commerce intérieur et extérieur, tant d'importation que

(1) Voyez *The New-South-Wales Calendar*, etc. 1834.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

d'exportation. Le troisième donnera le prix des marchandises ; et le quatrième enfin, le rapport des mesures et des monnoies.

§. I.er

Généralités commerciales.

Productions livrées au commerce.

Nous présenterons d'abord, sous forme de tableau, l'énumération détaillée de toutes les substances qui entrent dans le commerce de la colonie ; cette disposition nous a paru être à la fois la plus simple et la plus méthodique.

TABLEAU *des marchandises brutes ou manufacturées, propres à être exportées de la Nouvelle-Galles du Sud.*

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		REMARQUES.
GENRE de marchandises.	NOMS DES OBJETS.	
Substances minérales.	Houille	Quoique les charbons de terre de la Nouvelle-Hollande soient inférieurs en qualité à ceux d'Angleterre, on les exporte cependant avec avantage dans l'Inde, dans les îles voisines de Port-Jackson et dans ses établissemens de pêche. La quantité de ce combustible vendue en 1832 produisit une somme d'environ 2 500 liv. st. [62 500]. « Il y a des raisons de croire, dit le D.r Lang, que la consommation, et » par conséquent la vente du charbon de terre dans la colonie, deviendra par la » suite dix fois plus forte qu'elle ne l'est maintenant ; car en sus de ce qui s'en débite » pour l'exportation, pour les fabriques, et pour l'emploi toujours croissant des » machines à vapeur, les habitans de Sydney commencent à trouver que ce com- » bustible est moins cher et plus avantageux pour eux que le bois. »
	Fer.	La colonie renferme une grande abondance de minerai de fer ; mais il ne paroît pas que personne ait encore essayé de l'exploiter. La rareté du bois, qui commence déjà à se faire sentir, en est sans doute une des principales causes.
	Marbre, jaspe et pierres fines.	Il existe dans le comté d'Argyle de très-beaux échantillons de marbres, et sur les bords de la rivière Hunter, des roches de jaspe, de belles agates, des opales et des calcédoines. J'ai rapporté moi-même quelques échantillons d'une sorte de saphir blanc assez joli, venant des îles Furneaux (détroit de Bass).
	Sable siliceux......	On emploie généralement aujourd'hui dans les manufactures de *flint-glass* (1) le sable siliceux au lieu de cailloux, pour éviter l'opération laborieuse du broiement. Mais ces substances sont parfois imprégnées d'oxydes métalliques qui nuisent à la netteté et à la transparence des produits. Un colon, M. James King, a reconnu dernièrement la supériorité du sable de Sydney sur celui de la Grande-Bretagne, pour la fabrication des cristaux et des glaces ; et l'on s'est en effet convaincu par des expériences faites en Angleterre, que le flint-glass, fabriqué avec ce sable austral, étoit d'une limpidité et d'une transparence parfaites. Ces circonstances pourront devenir importantes pour la mère-patrie, qui est moins bien partagée que la France, où se trouvent, dans les magnifiques sablonnières de Champagne, d'inépuisables trésors.

(1) Voyez le *New-South-Wales Magazine* 1833.

Colonie de Port-Jackson.
Commerce.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		REMARQUES.
GENRE de marchandises.	NOMS DES OBJETS.	
Substances végétales.	*Suite* du sable siliceux.	La quantité considérable de sable quartzeux qui existe entre Sydney et Botany-Bay pourra servir pendant longtemps à alimenter la fabrication des cristaux et du flint-glass de l'Angleterre; et, sous ce rapport, ce sera un précieux objet de commerce pour la colonie. La pesanteur spécifique du flint-glass obtenu avec le sable de Sydney a été trouvée, par une moyenne entre quatre expériences prises sur autant d'échantillons, de 3,274, nombre un peu moindre que 3,329, qui étoit, comme on sait, celle du meilleur flint-glass fabriqué jusqu'alors en Angleterre.
	Phormium tenax...	On en récolte peu à Sydney; mais comme cette plante textile croît sans culture à l'île Norfolk, et plus particulièrement encore sur les rivages méridionaux de la Nouvelle-Zélande, où elle occupe des champs d'une immense étendue; elle est transportée de là à Sydney, où, depuis 1824 et 1825, on la manufacture en partie; le reste est exporté, principalement dans la Grande-Bretagne.
	Chanvre.........	La culture du chanvre, qui, avons-nous dit ailleurs, réussiroit fort bien à Port-Jackson, a été presque entièrement abandonnée; le commerce eût pu cependant tirer avantage de ses produits.
	Bois............	Les bois les plus précieux, sous les rapports de l'ébénisterie et de la menuiserie, sont le casuarina, le banksia, les bois de rose et de cèdre; mais tous déjà sont devenus rares, en raison de la grande consommation qu'on en a faite, ce qui oblige maintenant, pour en livrer à l'exportation, de remonter assez loin dans l'intérieur du pays. Ces bois sont envoyés en Angleterre et dans ses colonies orientales. Il faut compter encore au nombre des objets de commerce, les madriers d'eucalyptus à gomme bleue, les *araucaires* ou pins indigènes, ainsi que les bois communs et d'un foible échantillon, employés à l'arrimage, au chauffage, et à la cuisson des alimens. Des établissemens ont été fondés à la Nouvelle-Zélande dans le but principal de s'y procurer des espars de bois de pin pour la marine, et des pièces de charpente pour la construction des maisons. Les bois de ces îles, étant d'une contexture plus douce et d'un travail plus facile que ceux de la Nouvelle-Hollande, sont en conséquence recherchés par les charpentiers de Sydney.
	Écorce de mimosa..	Nous avons suffisamment fait connoître dans le chapitre précédent la grande utilité qu'offre l'emploi de l'écorce du *mimosa decurrens*, pour le tannage des cuirs. On introduit de cette écorce en Angleterre, soit en nature, soit en extrait.
	Grains...........	Le maïs, l'orge et l'avoine sont les seuls grains que la colonie ait pu jusqu'à ce jour livrer à l'exportation. Les essais analogues qu'on a faits sur le froment n'ont pas du tout réussi. C'est surtout aux pêcheries et dans les colonies anglaises voisines de Port-Jackson que ces grains sont consommés.
	Fruits...........	Les seuls fruits qui puissent être considérés comme propres à l'exportation sont les pommes, les oranges, quelquefois les raisins, et surtout les citrons.
	Pommes de terre...	On en expédie dans les colonies anglaises et aux pêcheries australes.
	Fourrage.........	On a transporté du foin en 1832 dans les établissemens anglais de Van-Diémen et de la Rivière des Cygnes.
Substances animales.	Bestiaux sur pied...	Les bœufs, chevaux, bêtes à laine et chèvres sont les seuls bestiaux vivants qui aient figuré jusqu'ici dans les listes d'exportation.
	Viandes à la main..	Les animaux qui servent à la nourriture de l'homme ont été tellement multipliés dans la colonie, qu'elle pourroit facilement aujourd'hui fournir aux besoins d'une population double de celle qui y étoit en 1832. L'accroissement du nombre de ces animaux suit, dit-on, une progression géométrique, et celui de la population, une progression arithmétique. On assure que la viande de bœuf de Port-Jackson est d'une qualité supérieure à celle qui se débite à Van-Diémen; et, ce qui est un avantage non moins remarquable, qu'elle coûte moitié à Sydney de ce qu'elle vaut à Hobart-Town. Les autres viandes étalées dans les boucheries sont le veau, le mouton, le porc, et quelquefois aussi le kanguroo.
	Peaux, cornes et os.	Depuis longtemps les peaux et les cornes de bœuf sont considérées comme de bons articles de commerce. Les peaux de phoque y figurent encore en raison de leur fourrure, ainsi que celles de kanguroo et d'opossum. Tout ce qui ne sert pas aux fabriques du pays est exporté, principalement en Angleterre.
	Suif et saindoux...	On en expédie aux colonies anglaises ainsi qu'aux pêcheries australes.

Colonie de Port-Jackson, Commerce.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		REMARQUES.
GENRE de marchandises.	NOMS DES OBJETS.	
Suite des substances animales.	Laines...........	Rien jusqu'ici n'a donné autant d'importance aux colonies océaniennes de l'Angleterre que les laines fines qui y sont récoltées. La douceur du climat et la nature du sol conviennent merveilleusement à cette industrie, qui assure la prospérité de Port-Jackson et de Van-Diemen. La totalité de cette laine est exportée en Angleterre, où les manufacturiers qui en ont déjà essayé l'emploi la préfèrent à toute autre connue, parce qu'elle se travaille plus facilement et fait moins de déchet. « Indépendamment de la finesse de sa fibre (dit un rapport fait à ce sujet par la » Société australienne), elle a la qualité d'être particulièrement douce au toucher, » avantage qu'elle possède en commun avec certains genres de fourrures. »
	Œufs...........	On n'en expédie qu'aux établissemens de pêcherie voisins.
	Huiles, adipocire et fanons de baleine, etc.	L'huile qui provient de la pêche de la baleine exploitée par les spéculateurs de Sydney, l'adipocire que fournissent les cachalots, les fanons de baleine et l'huile de phoque, sont déposés, à l'arrivée des navires, dans des magasins d'où on les tire ensuite pour former le fret des bâtimens qui doivent les exporter en Angleterre.
Objets manufacturés.	Sel marin........	Le sel extrait des salines de la colonie contient une assez forte proportion de magnésie, ce qui le rend peu propre à l'usage des salaisons; il est en général consommé dans la contrée par les habitans les moins fortunés; celui qu'on apporte de l'île des Kanguroos a une saveur moins désagréable; cependant on préfère de beaucoup le sel qui est venu d'Angleterre. Le capitaine Sutherland, envoyé de Sydney à l'île des Kanguroos en 1819, avec un navire de 140 tonneaux, pour y prendre une cargaison de sel et de peaux de phoques, trouva le sel en grande quantité dans un lac voisin de l'anse des Hauts-Fonds (1), et à environ 3/4 de mille de la côte. Selon lui on eût pu en charger aisément sur ce point la quantité de 2 à 300 tonneaux. Les spéculateurs en exportent dans les colonies anglaises peu éloignées de Port-Jackson.
	Chaux...........	La chaux fabriquée dans le pays s'y consomme entièrement.
	Briques..........	Employées dans le pays, on en porte quelquefois aux pêcheries les plus voisines.
	Potasse...........	Le rédacteur du *New-South-Wales Magazine* se demande s'il ne seroit pas possible d'extraire de la potasse des bois, lorsqu'on défriche les forêts de la colonie, et de livrer ensuite cette potasse au commerce. Jusqu'ici ces bois ont été brûlés sur place, sans que le cultivateur ait pu y trouver, même en partie, une compensation de ses frais. On sait que l'extraction de la potasse, des bois de l'Amérique du Nord, dédommage de la moitié des frais de déboisement; et quoique les arbres de la Nouvelle-Hollande produisent peut-être moins de cette substance que ceux de l'Amérique, l'auteur que nous venons de citer croit pouvoir affirmer qu'ils en donneroient une quantité suffisante pour couvrir une partie au moins des dépenses de déboisement.
	Cendres de manglier.	Ce produit de la combustion du manglier s'envoie en Angleterre, mais ce n'est encore qu'en très-petite quantité.
	Poteries, bouteilles de grès et pipes à fumer.	On envoie ces objets surtout dans les colonies anglaises de l'Est et dans les pêcheries du Sud.
	Meules à aiguiser.	
	Pierres de taille.	
	Farine, son et biscuit.	La Nouvelle-Galles, récoltant maintenant au delà de ce qui est nécessaire à sa consommation, exporte une partie de ces produits, principalement à Van-Diémen, à la Rivière des Cygnes et dans les établissemens de pêche océaniens.
	Achars..........	Quelques végétaux confits au vinaigre sont exportés de Sydney dans les colonies anglaises de l'Est.
	Arrow-root.......	Fécule qui se récolte tant à Tahiti que dans les autres îles de la Société; on en expédie de Port-Jackson aux colonies et aux pêcheries anglaises voisines.
	Boissons spiritueuses.	A la fin de 1824 la Nouvelle-Galles du Sud pouvoit déjà suffire à ses besoins,

(1) Les Anglais ont substitué à ce nom français celui de *Bay of Shoals*, qui en est la traduction.

Colonie de Port-Jackson.

Commerce.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		REMARQUES.
GENRE de marchandises.	NOMS DES OBJETS.	
Suite des objets manufacturés.	*Suite* des boissons spiritueuses.	relativement aux liqueurs fortes, c'est-à-dire en eaux-de-vie de grain et de genièvre, ainsi qu'en bière; mais ce qu'on recoltoit de vin alors étoit à peu près insignifiant. Il est à croire que dans peu d'années le vin et l'eau-de-vie de raisin de la Nouvelle-Hollande pourront être ajoutés à la liste de ses marchandises d'exportation. Déjà on emporte au dehors de la bière et de la liqueur de genièvre, mais en petite quantité.
	Jus de citron......	Cet article de commerce est peu important.
	Vinaigre.........	Il en est de même du vinaigre, que l'on n'a encore exporté qu'aux pêcheries voisines.
	Tabac...........	On peut considérer maintenant le tabac comme une substance des plus avantageuses pour le commerce colonial, non-seulement à cause de la consommation intérieure que l'on en fait, mais aussi comme objet de spéculation au dehors; on l'exporte sous forme de carottes, de cigares et en poudre.
	Bardeaux.........	On en a envoyé une petite quantité aux pêcheries, en 1832.
	Cordes en phormium	Exportées aux colonies anglaises et aux pêcheries.
	Salaisons.........	Le bœuf et le porc salés, préparés à Port-Jackson, servent aujourd'hui à l'approvisionnement des vaisseaux baleiniers, et formeront bientôt un objet de commerce d'un très-grand intérêt. On en exporte non-seulement aux pêcheries coloniales, mais encore dans les colonies anglaises, et aussi, en petite quantité, dans la Grande-Bretagne.
	Beurre et fromage..	Ces denrées s'exportent particulièrement dans les colonies anglaises et dans les pêcheries.
	Savon et chandelles.	
	Parchemin........	On en envoie dans les colonies anglaises.
	Cuirs.............	
	Sellerie et harnois..	Exportés dans les mêmes colonies et aux établissemens de pêche.
	Huile de pieds de bœuf.	Se consomme en grande partie dans le pays, mais on en a envoyé un peu aussi aux pêcheries.
	Cribles et tamis....	Exportés aux colonies anglaises voisines.
	Futailles..........	
	Poulies............	
	Embarcations légères, ou bateaux.	Il n'est ici question que des embarcations envoyées aux colonies anglaises ou à la Nouvelle-Zélande, comme objets d'échange.
	Meubles..........	On en a exporté aux colonies anglaises et aux pêcheries.
	Machines.........	S'exportent dans les colonies anglaises voisines.
	Outils et instrumens d'agriculture....	
	Quincaillerie, taillanderie, clous, etc............	
	Étoffes de laine grossières..........	Il s'en exporte aux colonies de l'île Van-Diémen et de la Rivière des Cygnes, sur la côte Ouest du continent austral, mais seulement en petite quantité.
	Vêtemens de matelot	S'exportent dans les colonies anglaises.
	Chapeaux d'homme et de femme.	S'envoient dans les colonies anglaises et les pêcheries.
	Souliers..........	Expédiés dans les colonies anglaises seulement.

Communications par terre.

Ponts, routes et bacs. — Une des premières attentions et sans contredit un des besoins les plus essentiels des Anglais, lorsqu'ils se fixent dans quelque localité nouvelle, c'est d'établir des moyens de communication

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

aisés et multipliés entre tous les points qu'ils doivent fréquenter. Ils emploient à cet important travail les forçats et les mauvais sujets dont les services seroient peu recherchés ailleurs; et de ce système, dont l'expérience démontre la bonté, il résulte de grands et incontestables avantages. Telle fut, dès l'origine, la marche qui fut suivie à Port-Jackson. D'abord on ne put s'occuper que des routes du comté de Cumberland, des barrières longtemps insurmontables empêchant de sortir de cet espace resserré; mais on se rappelle comment le génie actif de Macquarie vint ouvrir une ère nouvelle aux colons, en étendant indéfiniment les limites du sol soumis à son administration. Après des travaux immenses, la grande route qui traverse les Montagnes-Bleues, de l'Est à l'Ouest en passant par Emu-Plains, fut établie. Ce chemin, primitivement rude et difficile sur quelques points, n'a pas tardé à s'améliorer par les soins successifs de deux ingénieurs habiles, MM. Lockyer et Mitchell : le premier parvint à faciliter la descente du Mont-York, dont il diminua la pente d'un pied sur quatre; le second, en modifiant un peu la direction de la route, l'a rendue d'un usage encore plus facile, au point que la pente n'est plus maintenant que d'un pied sur quinze. Bientôt une autre voie s'ouvrit pour aller à Bathurst en contournant par le Sud les fameuses montagnes; mais cette route est longue, encore mal tracée, et difficile sur quelques points; enfin on établit un chemin plus court, qui, passant au Nord, par le village de Richmond, se rend au poste de Cox, où, après quelques inflexions, il parvient à se rattacher au premier essai des communications entre Sydney et Bathurst. L'avantage de cette dernière route consiste principalement en ce que l'eau douce s'y rencontre partout en abondance; on lui a donné le nom de *Route Bell*, en l'honneur du colon qui prouva le premier, par son expérience personnelle, la possibilité de cette nouvelle communication. Ce beau travail n'est terminé que depuis peu d'années.

Le gouvernement colonial a sagement dirigé ses efforts non-seulement vers la construction des deux routes dont nous venons de parler, mais aussi vers la création de celles qui conduisent dans les autres comtés, tant au Nord qu'au Sud du parallèle de Sydney: ces travaux se poursuivent avec un zèle non interrompu. Parmi les plus beaux et les plus importans

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

ouvrages de ce genre, il convient de citer la *grande route du Nord*, qui se prolonge depuis Sydney jusqu'aux plaines Patrick, en passant par l'auberge de Wiseman, où elle traverse la rivière Hawkesbury; de là elle se dirige, en se bifurquant, jusque vers les plaines de Liverpool. Un autre embranchement va des plaines Patrick à Maitland et à Newcastle.

Une route, non moins importante, pénètre par le comté de Camden dans celui d'Argyle, traverse les plaines Goulburn, et se prolonge jusqu'à celles de Yass. Elle se bifurque encore, un peu au Sud de Berima, et se rend, après de nombreuses ondulations, jusqu'aux sources de la rivière Shoal-Haven (pl. 91). En général les grands chemins qui partent de Sydney se développent dans les trois directions principales du Nord, du Sud et de l'Ouest. Toutes ces routes reçoivent des améliorations continuelles et successives, qui s'étendent aussi aux embranchemens secondaires (1). D'autres sont à peine commencées; de ce nombre est celle qui doit se rendre du côté du Sud, jusqu'à la baie Jervis. Indépendamment des chemins qui ont reçu de la main de l'homme tous les perfectionnemens nécessaires à la commode circulation des voitures, il en existe quantité d'autres, appelés *Chemins des Bois*. Le tracé de ceux-ci est dû aux personnes qui, les premières, traversèrent les forêts en se dirigeant sur les entailles qu'elles faisoient aux arbres, avec une hache, dans le sens qui leur paroissoit le plus direct et le plus commode pour parvenir au lieu qu'elles vouloient atteindre.

Il seroit aussi long que fastidieux de décrire minutieusement toutes les routes secondaires de la colonie : nous avons tâché de les indiquer avec précision sur notre carte n° 91, qui est complète pour tout ce qui existoit au commencement de 1834.

Des ponts multipliés facilitent le passage des rivières sur un grand nombre de points. On en comptoit déjà 93 au commencement de 1833, dont 5 étoient flottans, et 88 construits avec solidité et élégance. A la même époque des bacs se trouvoient sur beaucoup de rivières; celui de Wiseman [*Wiseman's ferry*] étoit placé sur l'Hawkesbury, au confluent

(1) La route qui conduit de Sydney à Liverpool fut terminée en février 1814; la grande route de l'Ouest, de Parramatta à Emu-ford, en janvier 1818; et celle de Richmond aux plaines Wallis, le 5 mars 1823.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

de ce qu'on appeloit jadis *la Première branche* (pl. 92 et 93), et qui se nomme aujourd'hui *rivière Macdonald;* en 1834 on avoit déjà substitué un pont à ce bac.

Il existoit aussi un bac à *Emu-ford* (1); il y a maintenant sur cette route importante un pont dont la nécessité se faisoit depuis longtemps sentir. Il ne seroit pas moins intéressant d'en avoir un à Ménangle-ford, au point où la grande route du Sud traverse la Nepean; mais on assure que l'instabilité du sol n'a pu encore permettre d'exécuter ce projet.

Pendant l'administration du général Darling, on s'occupa beaucoup de l'amélioration des routes et de leur développement. Le major Mitchell, ingénieur chargé alors de cette surintendance, voulant y apporter tout le perfectionnement possible, entreprit à cet effet la levée géographique détaillée de tout le pays. Ce travail, par sa perfection et son importance, est mis par les connoisseurs à côté de la carte des comtés d'Angleterre, et de celle de France par Cassini; il comprend le tracé exact des chaînes de montagnes qui séparent le versant des eaux, le nivellement des rivières qui s'en échappent, la connoissance intime des principaux accidens du sol, et elle doit fournir les indications les plus précises pour faciliter la construction des routes qu'on voudroit exécuter par la suite, et pour utiliser les courans d'eau qui surgissent sur différens points; on y trouvera encore les données nécessaires à l'établissement de ces chemins de fer si vivement désirés et qui seroient en effet si profitables pour le transport des laines et des autres denrées que les agriculteurs récoltent dans les districts les plus reculés de l'intérieur. L'entreprise topographique dont je viens de parler n'étoit pas encore entièrement terminée en octobre 1833; mais le capitaine Sturt nous apprend que la triangulation, qui en forme la base, étoit alors finie (2).

Cependant l'inconvénient des mauvaises routes est médiocrement senti par les producteurs de laine, et notamment par ceux des plaines de Bathurst, qui, n'envoyant leurs produits au marché de Sydney qu'une fois seulement par an, ne reçoivent aussi les approvisionnemens qui leur sont

(1) Gué d'Ému.

(2) Sturt, *op. cit.* t. I.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

nécessaires qu'à de longs intervalles et par le retour de leurs charrettes ou chariots; mais pour les agriculteurs qui ne peuvent satisfaire à leurs besoins que par le produit pour ainsi dire journalier de la vente de leurs grains et de leurs autres denrées, la difficulté des communications est d'une importance majeure (1).

Plusieurs brigades de convicts pontonniers, composées de 30 à 60 hommes chacune, s'occupent, sous les ordres de l'ingénieur en chef, de la construction, de l'entretien et de la réparation des chemins et des ponts. Des cabanes temporaires, faites avec les branches et l'écorce de l'eucalyptus, et qu'on change de place à mesure que les travaux avancent, servent au logement des ouvriers pendant la nuit, et pendant les heures du jour destinées au repos. Le nombre total des convicts occupés de cette manière s'élevoit, en 1833, à 1 879 individus.

Voitures publiques et particulières. — Nous avons dit que les transports de lourds fardeaux, à de grandes distances, se faisoient par terre avec des charrettes et des chariots attelés de bœufs; mais cette manière de procéder est toujours lente et pénible. Depuis quelque temps il est question d'employer des voitures mues par la vapeur, dont la rapidité et le bon marché réuniroient, avons-nous dit, de fort grands avantages. On pense que dans la construction des chemins il sera possible d'employer l'*iron-bark* au lieu du fer pour la formation des lisses [*rails*]. Ce bois, comme on sait, est non moins remarquable par sa dureté que par sa durée. Parmi les projets de ce genre qui occupent les esprits, on place au premier rang l'établissement de voitures à vapeur entre Sydney et Parramatta, puis entre Windsor et Bathurst, enfin entre Sydney et le Port-Western. Par cette dernière ligne il seroit possible de se rendre, en deux jours, de Sydney au Port-Western; de là on iroit à Van-Diémen avec un bateau à vapeur; en sorte qu'on auroit accompli en trois ou quatre jours le long trajet de Sydney à Hobart-Town; mais l'exécution de cette dernière conception paroît devoir être renvoyée à une époque encore lointaine.

Un nombre considérable de voitures publiques parcourent habituellement les principales routes de la colonie, tant pour le service des

(1) Voyez *The New-South-Wales Magazine*, octobre 1833.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

voyageurs que pour le transport des marchandises et des bagages. Les départs sont plus ou moins multipliés, selon la nature des relations qui existent entre les différentes localités. Trois diligences vont tous les jours de Sydney à Parramatta, deux autres de Sydney à Liverpool; une de Liverpool à Campbell-Town; une autre de Parramatta à Windsor; une dernière enfin, de Parramatta à Penrith.

Indépendamment de ces moyens généraux de communication, on a, sur beaucoup de points, mais surtout à Sydney, la facilité de se procurer des voitures de poste particulières, à deux et à quatre roues, ainsi que des chevaux de selle. Les personnes aisées qui ont à s'avancer vers l'intérieur, font ordinairement ce petit voyage à cheval ou dans les voitures qui leur appartiennent.

Quelques fiacres se voient en outre dans la capitale, et stationnent ordinairement près de la cale du roi, sur les bords de Sydney-Cove; le prix de la course pour se rendre de ce point aux parties de la ville situées au Nord des bureaux de l'intendant de police est de 1 shilling [$1^f,25^c$]; et pour aller dans tout autre quartier, au Sud des mêmes bureaux, de 1 ^{sh} 6 ^{d} [$1^f,87^c$].

Malles-postes. — Des malles-postes royales sont affectées au transport rapide des lettres et des journaux sur les différens points de la colonie. Ces voitures partent de Sydney, centre commun de correspondance, et se rendent directement à Parramatta, Liverpool, Windsor, Campbell-Town, Penrith, Collit's-Inn, Bathurst, Wollongong, Bong-Bong, Inverary, d'où les dépêches sont distribuées jusque dans les moindres habitations. Le reste du service, et notamment celui de Newcastle, Maitland, Darlington, Paterson, Alcorn's-Inn, Invermein, le Port-Stephens, Carrington, le Port-Macquarie et la Baie Moreton, se fait par mer, ainsi que nous allons le voir.

Communications par eau.

Nous avons indiqué dans un précédent chapitre (pag. 654) quelles sont les rivières de la Nouvelle-Galles du Sud dans lesquelles les navires peuvent pénétrer; des bateaux ou barques d'un foible tonnage servent encore, sur d'autres points, à faire de courts trajets; mais ces avantages sont bornés et n'offrent au commerce que des moyens de communication insuffisans. La navigation sur mer, principalement dans le voisinage des

ports et de l'embouchure des fleuves, est d'un intérêt beaucoup plus grand.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

Bateaux à vapeur. — Déjà, en 1828, un paquebot à voiles partoit régulièrement, toutes les semaines, de Sydney pour Newcastle et réciproquement; il se chargeoit à la fois des marchandises et des passagers. Avant cette époque les communications entre ces deux villes se faisoient principalement par terre. Trois ans plus tard le paquebot à voiles fut remplacé par un bateau à vapeur; en 1834 on comptoit deux navires de ce genre sur cette route, et l'on s'attendoit à en voir bientôt un troisième, de dimensions plus vastes, capable même de porter du gros bétail. D'après les règlemens adoptés, ce paquebot à vapeur quitte Sydney à six heures du soir, touche à Newcastle douze heures après, et arrive le second jour, vers les onze heures du matin, aux Green-Hills, situées à quatre milles au-dessous de Maitland.

Avant 1833 un petit bâtiment à vapeur étoit établi pour faciliter les communications entre Sydney et Parramatta; mais les actionnaires n'ayant pas trouvé dans cette entreprise les avantages qu'ils se croyoient en droit d'espérer, le paquebot fut supprimé et mis à la disposition de l'île Van-Diémen. Cependant à la fin de 1834 on lui fit reprendre son ancien service, qu'il continue depuis lors avec régularité; ce navire part tous les jours de Sydney, à trois heures après midi, excepté le dimanche, où il démarre à neuf heures et demie dn matin.

Dès l'année 1832 un bateau du même genre fut affecté au va et vient de Sydney au Port-Macquarie; et, en 1834, on espéroit dans un avenir très-prochain l'établissement d'une nouvelle ligne de communication entre Sydney et Hobart-Town, capitale de Van-Diémen (pl. 91 et 92). Antérieurement un navire à vapeur alloit de Launceston (Port Dalrymple, détroit de Bass) à Sydney, et touchoit, au retour, qui avoit lieu deux fois la semaine, à la rivière Hunter. Tout annonce que la navigation à la vapeur s'établira complétement bientôt sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, et qu'elle procurera ainsi aux colons qui habitent les bords d'un havre, d'une rade, ou d'une rivière navigable, les moyens de transporter sans beaucoup de frais les produits de leurs fermes au marché de Sydney. On s'attend encore à l'établissement des

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

mêmes moyens de communication entre Sydney, Van-Diémen, la Nouvelle-Zélande, Tahiti, etc.

Les rivières William et Paterson, deux des principaux affluens de la Hunter, seroient susceptibles de recevoir des bateaux du même genre, que sans doute on y établira aussi. Puis, si la colonie Sud-Australienne se trouve enfin définitivement transplantée sur le sol qu'on lui a destiné, on verra les vaisseaux à vapeur sillonner régulièrement la mer entre la Nouvelle-Galles méridionale, le port Lincoln et l'île des Kanguroos (*voyez* pl. 91).

Navires à voiles. — La quantité de navires coloniaux employés au cabotage ne dépassoit pas 29 en 1823; là-dessus 7 ne jaugeoient pas au delà de 15 tonneaux, et les plus grands de 184; leur nombre, toujours croissant, s'élevoit, en 1832, à une soixantaine, et en 1833 à près de 100. La navigation entre Sydney et Newcastle employoit à elle seule plusieurs de ces navires.

Un côtre, uniquement destiné à parcourir cette dernière ligne, dans l'intérêt de la compagnie d'agriculture australienne, fait en même temps le service des dépêches de Sydney au Port-Stephens et à Carrington; mais les époques de départ de ce bâtiment sont irrégulières et indéterminées. Le service des lettres pour le Port-Macquarie, l'île Norfolk et la baie Moreton, se fait par tous les vaisseaux du gouvernement, qui se rendent à ces destinations, ou par le paquebot de Port-Macquarie. Quant aux communications avec la Grande-Bretagne, l'Inde, la Chine et les autres pays lointains, on se sert des navires qui partent éventuellement pour ces contrées. Le service des malles secondaires, entre Sydney, Newcastle, Maitland, Darlington, Paterson, Alcorn's-Inn et Invermein, a lieu à chaque départ de paquebots, c'est-à-dire, au moins trois fois par semaine.

Nous avons fait connoître, en traitant de la pêche de la baleine, le développement successif du nombre de navires qui ont été employés à ce genre d'expédition. Nous ne reviendrons pas de nouveau ici sur ce sujet, quoiqu'il nous ait paru à propos d'en faire mention dans les tableaux généraux que nous allons donner plus bas. Les bâtimens qui se livrent à la haute navigation sont encore très-multipliés; nous entendons

sous ce titre tous ceux qui vont ou qui arrivent tant d'Europe que d'Asie, d'Amérique, et des îles de l'Océanie, y compris même la Nouvelle-Zélande. En 1830 on compta 28 vaisseaux qui firent 56 traversées de Sydney à ce dernier groupe d'îles, et réalisèrent une charge totale de 5 888 tonneaux; cette même année encore, 26 d'entre eux opérèrent 46 retours de la Nouvelle-Zélande à Sydney, avec non moins de 4 959 tonneaux de marchandises. Ce commerce est alimenté par les feuilles de phormium tenax, les produits de la pêche de la baleine et de celle des phoques. Indépendamment des navires qui viennent d'être cités, 22 partirent encore, en 1830, pour les pays éloignés et les îles du Grand-Océan, et 18 arrivèrent à Sydney, venant de ces mêmes contrées.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

Au nombre des matelots que les baleiniers embarquent en complément d'équipage, à Sydney, se rencontrent souvent des Nouveaux-Zélandais, des Tahitiens et quelques naturels des îles des Amis; les premiers surtout sont remarquables par leur intelligence et leur habileté comme marins.

Mais passons aux tableaux des bâtimens de toute espèce qui sont entrés à Port-Jackson, ou qui en sont sortis à différentes époques; malgré les lacunes qui s'y rencontrent, on y apercevra bien cependant l'augmentation progressive du commerce maritime, dans la période des quarante-sept années que nous avons considérée.

RÉSUMÉ du mouvement des navires qui a eu lieu à Port-Jackson, depuis l'origine de la colonie jusqu'en 1833.

DATES.	NOMBRE DE NAVIRES.					DATES.	NOMBRE DE NAVIRES.					REMARQUES.
	ARRIVÉE.	DÉPART.	Mouvement total.				ARRIVÉE.	DÉPART.	Mouvement total.			
			annuel.	en dix ans.					annuel.	en dix ans.		
				Nombre.	Différence.					Nombre.	Différence.	
(A) 1788.	13.	11.	24.			1808.	25.	30.	55.	336.	+ 35.	
1789.	2.	1.	3.			1809.	23.	21.	44.	367.	31.	
1790.	6.	5.	11.			1810.	21.	21.	42.	387.	20.	
1791.	13.	13.	26.			1811.	26.	27.	53.	402.	15.	
1792.	6.	3.	9.			1812.	24.	21.	45.	413.	11.	
1793.	6.	7.	13.			1813.	24.	28.	52.	429.	16.	
1794.	14.	15.	29.			1814.	21.	22.	43.	433.	4.	
1795.	7.	6.	[illegible]3.			1815.	40.	34.	74.	479.	46.	
1796.	12.	17.	29.			1816.	37.	33.	70.	518.	39.	
1797.	5.	4.	9.	166.		1817.	35.	39.	74.	552.	34.	
1798.	11.	9.	20.	162.	— 4.	1818.	49.	43.	92.	589.	37.	
1799.	7.	6.	13.	172.	+ 10.	1819.	55.	53.	108.	653.	64.	
1800.	12.	10.	22.	183.	11.	1820.	75.	82.	157.	768.	115.	
1801.	24.	14.	38.	195.	12.	1821.	75.	76.	151.	866.	98.	Quoiqu'il existe plusieurs lacunes entre les années 1821 et 1832, on n'a pas laissé que de calculer le mouvement total des navires pendant les dix années où ces nombres eussent dû figurer, quelque irrégulier que cela puisse paroître.
1802.	15.	19.	34.	220.	25.	1823.	86.	91.	177.	998.	132.	
1803.	18.	18.	36.	243.	23.	1824.	84.	89.	173.	1 119.	121.	
1804.	21.	18.	39.	253.	10.							
1805.	14.	14.	28.	[illegible]68.	15.	(B) 1832.	186.	189.	375.	1 451.	332.	
1806.	15.	16.	31.	270.	2.	1833.	270.	250.	520.	1 897.	446.	
1807.	21.	19.	40.	301.	31.							

(A) En comptant les deux vaisseaux de La Peyrouse.

(B) Les navires d'arrivée et de départ ne sont comptés, pour 1832, que du 1[er] janvier au 20 décembre inclusivement.

TABLEAU développé du mouvement des navires à Port-Jackson, en 1832 et 1833.

ÉPOQUES.	ARRIVÉE DES NAVIRES.						DÉPART DES NAVIRES.						REMARQUES.
	LEUR NATURE.				TOTAL.		LEUR NATURE.				TOTAL.		
	Caboteurs.		Autres bâtimens.				Caboteurs.		Autres bâtimens.				
	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.	
1831	...	......	...	......	...	......	...	......	...	......	...	......	La colonie possédoit 96 navires pour son commerce local en 1831; 150 autres, venant de pays éloignés et jaugeant ensemble 31 259 tonneaux, entrèrent dans le port de Sydney, durant la même période.
1832 Janvier ..	7	1 264	8	1 605	15	2 869	5	742	10	2 910	15	3 652	
Février ...	4	800	13	3 122	17	3 922	4	618	10	1 632	14	2 250	
Mars	3	621	8	2 482	11	3 103	3	860	9	2 159	12	3 019	
Avril	5	851	15	3 361	20	4 212	6	964	11	3 056	17	4 020	
Mai	7	1 000	6	1 550	13	2 550	5	885	21	5 662	26	6 547	
Juin	2	410	10	2 639	12	3 049	6	719	7	1 614	13	2 333	
Juillet ...	7	531	6	1 506	13	2 037	5	722	11	3 249	16	3 971	En 1832 il y avoit 99 navires employés au commerce local.
Août	5	1 059	16	4 361	21	5 420	7	559	12	3 326	19	3 885	
Septemb..	8	1 001	11	2 674	19	3 675	4	668	12	3 075	16	3 743	
Octobre..	4	959	10	3 160	14	4 119	7	861	12	2 682	19	3 543	
Novembre	6	695	10	2 374	16	3 069	3	287	11	2 508	14	2 795	
Déc. (A) .	7	1 491	8	1 309	15	2 800	2	553	6	1 842	8	2 395	(A) Les navires d'arrivée et de départ ne sont comptés pendant ce mois que jusqu'au 20 inclusivement.
TOTAUX.	65	10 682	121	30 143	186	40 825	57	8 438	132	33 715	189	42 153	
1833 Janvier ..	11	1 492	10	2 928	21	4 420	11	1 301	10	2 413	21	3 714	
Février ..	12	1 933	13	3 808	25	5 741	6	619	12	4 142	18	4 761	
Mars	9	630	15	3 554	24	4 184	13	1 212	15	3 769	28	4 981	
Avril	6	1 240	19	4 826	25	6 066	6	610	10	3 147	16	3 757	
Mai	7	478	20	4 830	27	5 308	4	231	17	5 050	21	5 281	
Juin	6	912	7	1 961	13	2 873	5	363	17	4 215	22	4 578	
Juillet ...	5	803	11	3 048	16	3 851	9	1 290	12	3 083	21	4 373	94 navires appartenoient au commerce local, pendant 1833.
Août	6	540	17	4 211	23	4 751	7	751	13	4 332	20	5 083	
Septemb..	14	1 382	8	2 009	22	3 391	15	1 955	15	3 822	30	5 777	
Octobre..	5	565	17	6 182	22	6 747	6	861	8	2 219	14	3 080	
Novembre	11	828	20	5 846	31	6 674	6	1 615	11	3 500	17	5 115	
Décembre	7	837	14	3 839	21	4 676	10	1 700	12	3 452	22	5 152	
TOTAUX.	99	11 640	171	47 042	270	58 682	98	12 508	152	43 144	250	55 652	

Colonie de Port-Jackson.
Commerce.
Conditions du fret.

Non-seulement, en décembre 1834, le prix du fret étoit différent pour transporter les marchandises de Sydney à divers ports, mais même il étoit quelquefois variable suivant la nature des objets que l'on embarquoit. Le tableau ci-dessous fera connoître ces conditions.

TABLEAU du fret à Port-Jackson, pendant 1834.

LIEU DE DESTINATION.	NATURE DES MARCHANDISES.	CONDITIONS DU FRET.	
		MESURES ANGLAISES.	MESURES FRANÇAISES.
Londres et Liverpool (d'Angl.)	Laine	1^d la livre	$0^f,23^c$ le kilogr.
		$1^d \frac{1}{2}$ *id.*	0,34 *id.*
	Huiles	$2^{l.st}$ 10^{sh} le tun.	5,46 l'hectolit.
	Bois de charpente	2. 10. le load	44,15 le stère.
	Phormium tenax	4. 0. le ton	9,85 les 100 kil.
		4. 10. *id.*	11,08 *id.*
Hobart-Town et Launceston. (île Van-Diémen)	Toute esp. de marchandises.	1. 5. *id.*	3,08 *id.*
		1. 10. *id.*	3,69 *id.*
Rivière des Cygnes (Swan-River, Nlle-Hollande)	*Idem*	1. 10. *id.*	3,69 *id.*
		2. 0. *id.*	4,92 *id.*
Nouvelle-Zélande et îles de l'Océanie	*Idem*	2. 0. *id.*	4,92 *id*
		2. 10. *id.*	6,15 *id.*

Quant au fret exigé pour transporter ceux des prolétaires anglais qui émigrent à la Nouvelle-Galles, James Busby calculoit qu'en 1832 un vaisseau de 500 tonneaux, chargé de soixante et dix familles, composées chacune d'un homme, de sa femme et de trois enfans, devoit occasionner une dépense de $5^{l.st}$ 10^{sh} [137^f, 50^c] par tonneau, ou de 2 $750^{l.st}$ [68 750^f] en total, pour se rendre au Port-Jackson; cette somme, divisée par 70, donne $39^{l.st}$ 6^s [98^f, 50^c] pour le prix du fret de chaque famille de cinq personnes; à quoi, si les émigrans sont pauvres, il faut ajouter le vêtement, le coucher et la nourriture, qu'on peut évaluer à $1926^{l.st}$ 5^{sh} 7^d [48 156^f, 98^c], y compris les frais présumés du médecin. A ce compte, ce seroit 4 $676^{l.st}$ 5^{sh} 7^d [116 906^f, 98^c] pour le tout, ou $13^{l.st}$ 7^{sh} $2^d \frac{1}{2}$ [334^f, 02^c] par personne. Mais l'auteur que nous venons de citer assure

Colonie de Port-Jackson. Commerce. Conditions du fret.

que les propriétaires de navires viennent de prendre des dispositions telles, qu'ils peuvent facilement baisser encore leurs prix pour le transport des émigrans pauvres, et qu'ainsi la valeur de la traversée d'Angleterre à la Nouvelle-Galles du Sud peut s'établir de 18 à 20$^{l.st}$ [450 à 500^{f}] pour les adultes, et de moitié pour les enfans, ou à 70$^{l.st}$ [1 750^{f}] au plus par famille de cinq personnes. Je suppose que les frais de coucher et de nourriture sont compris dans ces évaluations.

« Le prix du passage de Londres à la Nouvelle-Hollande, en ayant une chambre particulière, dit le docteur Lang, étoit jadis de 70 à 90$^{l.st}$ [1 750 à 2 250^{f}]; et lorsqu'on étoit sur le pont, de 35 à 40$^{l.st}$ [875^{f} à 1 000^{f}]. Mais ces prix ayant été depuis peu considérablement diminués, il n'en coûte plus aujourd'hui, pour se rendre de Liverpool (d'Angleterre) à Sydney, que 50$^{l.st}$ [1 250^{f}] lorsqu'on a une chambre, et 20$^{l.st}$ [500^{f}] quand on est sur le pont. » D'après la même autorité, une famille d'agriculteurs, composée du mari, de la femme, et d'un ou deux enfans, peut être conduite à Port-Jackson pour 30$^{l.st}$ [750^{f}]; mais il est évident qu'alors la nourriture et le coucher se payent en sus.

« Pour transporter un convict à la Nouvelle-Hollande, dit J. Busby, le gouvernement, en 1827, payoit 24$^{l.st}$ 1^{sh} 6^{d} [601^{f},87^{c} 5]; » mais si l'on consulte le *Sydney Herald* du 9 octobre 1834, cette dépense ne se seroit pas élevée à moins de 40$^{l.st}$ [1 000^{f}], taux énorme qu'il est assez difficile d'admettre; le journaliste ajoute au reste qu'une société venoit de s'offrir pour transporter des ouvriers libres à Port-Jackson au prix de 10$^{l.st}$ [250^{f}] par tête, ou 20$^{l.st}$ [500^{f}] pour l'homme et la femme, assertion qui a beaucoup plus de vraisemblance. Busby pensoit que le fret pour le transport des convicts, pendant 1830, n'avoit pas dépassé 20$^{l.st}$ [500^{f}] par individu.

Professions commerciales et agens du commerce.

Les premiers convicts qui furent rendus à la liberté s'adonnèrent au commerce, et plusieurs le firent même avec tant de succès qu'ils réalisèrent de grandes fortunes. Ces avantages engagèrent bientôt quelques riches négocians anglais de l'Inde à porter eux-mêmes leurs spéculations en Australie, et à donner l'exemple de la loyauté, tout en jetant des capitaux plus considérables dans les affaires et y déployant une habileté plus grande. Le respectable M. Campbell, dont la maison et les magasins

Colonie de Port-Jackson.
Commerce.

sont bâtis sur la rive occidentale de l'anse de Sydney (pl. 94), fut de ce nombre. Mais le commerce de détail resta longtemps inconnu à Sydney; le gouvernement avoit dans de grands magasins les objets les plus nécessaires à la vie, et, moyennant certaines formalités faciles à remplir, on se faisoit délivrer, en payant, les choses dont on avoit besoin. Les boutiques de détaillans se sont fort multipliées depuis; et l'on trouve maintenant dans la capitale tout ce que la civilisation et le luxe peuvent faire désirer. Le haut commerce compte dans son sein d'habiles et de nombreux spéculateurs; nous croyons que rien ne fera mieux connoître à cet égard l'état actuel du pays que le tableau suivant des principales professions commerciales qui s'y rencontrent, et qui sont en harmonie avec les progrès remarquables du commerce pendant ces dernières années.

TABLEAU des principales professions commerciales existant à la Nouvelle-Galles du Sud, à différentes époques.

LIEU DE LA RÉSIDENCE.	NATURE DE LA PROFESSION. DÉSIGNATION générale.	NATURE DE LA PROFESSION. DÉTAILS PARTICULIERS.	COMMERÇANS EXISTANT EN 1831. Nombres particuliers.	EN 1831. Nombres généraux.	EN 1832. Nombres particuliers.	EN 1832. Nombres généraux.	EN 1833. Nombres particuliers.	EN 1833. Nombres généraux.	REMARQUES.
SYDNEY	Négocians	Négocians-commissionnaires-armateurs	12.	42.	10.	52.	10.	61.	On pensoit, à la fin de 1819, qu'il n'existoit à Sydney que 12 maisons de commerce qui importassent des marchandises pour leur propre compte.
		Armateurs-manufacturiers	0.		1.		1.		
		Négocians	7.		14.		22.		
		Négocians-armateurs	10.		9.		11.		
		Négocians-commissionnaires	8.		12.		11.		
		Armateurs	5.		5.		4.		
		Négocians-distillateurs	0.		1.		1.		
		Négociant-marchand	0.		0.		1.		
	Agens	Agent de la compagnie australienne d'Édimbourg	1.	6.	1.	15.	1.	14.	
		Courtiers	1.		2.		2.		
		Agens de la douane et courtiers	2.		1.		1.		
		Courtiers-commissionnaires	2.		0.		0.		
		Commissaires-priseurs	0.		11.		10.		
	TOTAUX pour Sydney		....	48.	....	67.	....	75.	
PARRAMATTA	Négocians	Négocians-armateurs	0.	1.	1.	2.	0.	1.	
		Négociant-marchand	1.		1.		1.		
	Agens	Commissaires-priseurs	0.	....	2.	2.	3.	3.	
	TOTAUX pour Parramatta		....	1.	....	4.	....	4.	
MAITLAND	Négocians	Négociant-marchand	1.	1.	1.	1.	1.	1.	
	Agens	Commissaires-priseurs	0.	....	1.	1.	1.	1.	
	TOTAUX pour Maitland		....	1.	....	2.	....	2.	
WINDSOR	Agens	Commissaires-priseurs	0.	....	2.	2.	1.	1.	
CAMPBELL-TOWN	*Idem*	Commissaire-priseur	0.	....	1.	1.	1.	1.	
BATHURST	*Idem*	Commissaire-priseur	0.	....	1.	1.	1.	1.	
PORT-MACQUARIE	*Idem*	Commissaire-priseur	0.	....	1.	1.	1.	1.	
	TOTAUX GÉNÉRAUX pour la colonie		....	50.	....	78.	....	85.	

Colonie de Port-Jackson.
Commerce.
Institutions et établissemens commerciaux.

Entraves et restrictions commerciales. Monopole. — Sous plusieurs rapports le commerce a été longtemps entravé par les priviléges de la Compagnie des Indes, et par ceux de la Compagnie de la mer du Sud. Quoique les habitans de Sydney eussent la liberté de se livrer à la pêche de la baleine, les droits excessifs établis pour l'exportation de ses différens produits équivaloient pour eux à une prohibition complète. A la vérité il étoit loisible aux navires baleiniers expédiés par la Compagnie de la mer du Sud de toucher au Port-Jackson pour s'y rafraîchir, mais ils ne devoient décharger partie ou totalité de leurs cargaisons qu'en Angleterre. Enfin, après de nombreuses et vives réclamations, ces mesures vexatoires ont été supprimées; ce n'est toutefois qu'en 1823 que la pêche de la baleine a pu être faite sans entraves par les colons, ainsi que nous l'avons exposé dans notre XXXIVe chapitre.

D'après la charte de la Compagnie des Indes, renouvelée en août 1813, le commerce des particuliers, dans les mers spécifiées au privilége, étoit sujet à une foule de restrictions. Mais à compter du 22 avril 1834 la Compagnie dut cesser ses opérations commerciales dans les pays situés à l'orient du Cap de Bonne-Espérance, entre le méridien de ce point et celui de la Terre-de-Feu, en allant de l'Ouest à l'Est, sans même pouvoir conserver le monopole exclusif du thé avec la Chine. On lui a cependant encore laissé, pendant vingt ans, le gouvernement de l'Inde, ce qui conduit jusqu'au 30 avril 1854. C'est ainsi que les colons de Port-Jackson sont parvenus à jouir, avec toute la latitude désirable, de la faculté d'exporter leurs denrées, tant dans l'archipel d'Asie qu'au Bengale et en Chine.

Quelques spéculateurs s'étant coalisés pour faire hausser d'une manière exorbitante le prix des farines, une société se forma aussitôt à Sydney pour prévenir l'effet d'un pareil monopole.

Droits de douane.

Droits à payer dans la colonie. — Nous avons parlé plus haut de la taxe excessive qui fut mise, à certaine époque, sur les produits de la pêche de la baleine; cette taxe n'étoit pas moindre en effet de $8^{l.st}$ 8^{sh} par ton [260^{f},76^{c} les 1 000 kilog.] pour l'huile de baleine noire, et de $24^{l.st}$ 18^{sh} 9^{d} [613^{f}, 83^{c} les 1 000 kilog.], pour la même quantité d'huile et de blanc de cachalot; ces droits ont été tellement réduits en 1822, qu'on doit les considérer maintenant comme nuls: ils ne sont plus en effet que de

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

1[sh] par ton [1f,23c par 1 000 kilog.] pour toute espèce d'huile de ces cétacés.

Pendant l'année 1819 les droits sur les marchandises importées étoient fixés ainsi qu'il suit, savoir :

Pour chaque gallon de liqueur alcoolique	0[l. st]	10[sh]	0[d]	=	2f,75c	par litre.
——— de vin	0.	9.	0.	=	2,48	*idem.*
——— livre de tabac	0.	0.	6.	=	1,38	par kilog.
——— tonneau pesant, de bois de sandal	2.	10.	8.	=	62,35	les 1 000 kil.
——— de nacre de perle	2.	10.	8.	=	62,35	*idem.*
——— de tripans	5.	0.	0.	=	123,07	*idem.*
——— d'huile de cachalot	2.	10.	0.	=	61,54	*idem.*
——— d'huile de baleine noire	2.	0.	0.	=	49,23	*idem.*
——— peau de phoque	0.	0.	1½.	=	0,156	
——— de kanguroo	0.	0.	0½.	=	0,052	
——— pied cube de bois de cèdre ou autre bois importé de Shoal-Haven, ou de tout autre port de la côte (Newcastle excepté), lorsqu'il n'est pas sorti des chantiers du gouvernement	0.	1.	0.	=	44,15	par mèt. cube.
Pour chaque tonneau de houille importé de Newcastle à Sydney pour la consommation locale	0.	2.	0.	=	2,46	par 1 000 kil.
Pour chaque tonneau de houille, exporté de la colonie	0.	5.	6.	=	6,77	*idem.*
Pour chaque 1 000 pieds carrés de bois équarri, importé de la rivière Hunter à Sydney pour la consommation locale	3.	0.	0.	=	0,81	par mèt. carré.
Et pour la même quantité, exportée de la colonie (1)	6.	0.	0.	=	1,61	*idem.*
Pour chaque vingtaine d'esparres, apportées de la Nouvelle-Zélande ou de tout autre lieu	1.	0.	0.	=	25,00.	
Pour chaque pied cube de bois de charpente, débité ou non en planches, et importé de la Nouvelle-Zélande	0.	1.	0.	=	44,15	par mèt. cube.

En addition à ces droits, une somme est aussi payée à chacun des deux gardes du quai, savoir :

Pour chaque balle, caisse ou ballot, débarqué ou embarqué (2)	0[l. st]	0[sh]	9[d]	=	0f,93c7

(1) Il est fort extraordinaire que la même marchandise paye à la fois un droit pour la consommation locale et un autre pour l'exportation ; l'intérêt bien entendu de la colonie eût dû proscrire au moins cette dernière taxe, qui ne pouvoit avoir d'autre effet, à ce qu'il semble, que de comprimer le développement d'un commerce utile. Il est difficile de se rendre compte de l'opportunité d'une telle mesure.

(2) De cette taxe de 9 deniers sterling, il y en a 6 [0f,62c5] qui reviennent au gouverne-

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

Pour le mesurage de chaque tonneau de houille..... $0^{l.st}$ 2^{sh} 6^{d} = 3^{f},08^{c} pour 1 000 kilog.
Pour le mesurage de chaque centaine de pieds cubes
de bois.................................0. 2. 6. = 1 ,10 par mètre cube.

De tous les droits qui ont été imposés et levés à la Nouvelle-Galles, ceux sur l'importation des liqueurs spiritueuses furent les plus productifs. Les augmentations successives qui eurent lieu de 3 à 5^{sh} par gallon [0^{f},82^{c} 5 à 1^{f},37^{c} 5 par litre], en 1812; de 5 à 7^{sh} *idem* [1^{f},37^{c} 5 à 1^{f},93^{c} par litre] en 1814; et de 7 à 10^{sh} *idem* [1^{f},93^{c} à 2^{f},75^{c} par litre] en 1818, n'occasionnèrent aucune diminution sensible dans la consommation.

Le gouverneur Macquarie, en février 1821, frappa les liqueurs spiritueuses, distillées dans la colonie, d'un droit par gallon, de 2^{sh} 6^{d} [0^{f},69^{c} par litre]; tandis que celui sur les liqueurs importées continua d'être de 10^{sh}; mais un droit de 15^{sh} par gallon [4^{f},13^{c} par litre] fut imposé sur toutes les liqueurs spiritueuses qui n'avoient pas pour origine les possessions britanniques. L'objet de tous ces règlemens étoit de favoriser la distillation des liqueurs fortes dans le pays.

Afin d'encourager la culture du tabac, le droit sur l'importation de cette matière fut porté, à la même époque, de 6^{d} à 4^{sh} par livre [1^{f},38^{c} à 11^{f},03^{c} par kilog.]. On en établit un autre de 15 pour °/o sur la valeur de toutes les denrées (1) qui, n'étant pas du cru de l'Angleterre ou tirées de ses manufactures, seroient importées directement.

En 1833 les droits sur les liqueurs spiritueuses et le tabac furent réglés ainsi qu'il suit :

Rhum des possessions britanniques, importé en passant par la mère-patrie, payera par gallon, à son arrivée à Port-Jackson.................. $0^{l.st}$ 6^{sh} 6^{d} = 1^{f},79^{c} par litre.
Rhum importé directement, par gallon.......... 0. 8. 6. = 2 ,34 *idem.*
Liqueurs spiritueuses des manufactures de la Grande-Bretagne, par *idem*....................... 0. 6. 6. = 1 ,79 *idem.*
Eau-de-vie, esprit de genièvre, et toute autre espèce de liqueurs spiritueuses étrangères, *idem*........ 0. 8. 6. = 2 ,34 *idem.*

ment, et 3 [0^{f},31^{c}2] qui restent au garde du quai; il ne faut donc mettre en compte que 6 deniers pour ce qui entre dans les coffres du fisc.

(1) M. Bigge, qui me fournit ces détails, page 59 de son troisième Rapport au comte Bathurst, dit un peu plus loin que ce droit est de 5 pour 0/0.

Tabac étranger, par livre	0. 2. 6.	=	6 ,89 par kilogramme.
—— manufacturé, *idem*	0. 1. 6.	=	4 ,14 *idem*.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

Les marchandises qui ne proviennent ni des récoltes ni des manufactures de la Grande-Bretagne payeront 5 pour °/₀ de leur valeur.

Droits à payer en Angleterre. — La laine de la Nouvelle-Galles, si profitable non-seulement aux éducateurs de bestiaux, mais encore aux fabricans de la métropole, étoit dans le principe tout à fait exempte de droits d'entrée, lors de son arrivée en Angleterre; plus tard elle fut frappée d'une taxe si exorbitante aux yeux des colons, qu'ils s'empressèrent de faire valoir auprès du gouvernement les raisons pour la faire supprimer. « Puisque la Grande-Bretagne, disoient-ils, désire que les produits de ses manufactures se consomment dans ses colonies, elle ne doit pas contraindre les colons, par des droits exorbitans, mis sur l'exportation des matières premières, à les manufacturer eux-mêmes. » Bacon, qui fut cité à ce sujet, veut *qu'il y ait liberté des douanes jusqu'à ce que la plantation ait atteint sa force; et non-seulement liberté des douanes, mais liberté de transporter les marchandises partout où l'on peut en retirer le plus grand avantage.* Dans sa session de 1822 le parlement anglais (1) réduisit à un penny ou denier sterling par livre [$0^f,23^c$ par kilog.], pendant dix ans, ce droit sur les laines australiennes; mais comme les laines étrangères furent admises à jouir du même avantage, les réclamations des colons recommencèrent, jusqu'à ce qu'enfin ils parvinrent à faire exempter leur laine de tout droit. Le même état de choses existoit encore en 1835.

En 1834 les salaisons de bœuf d'Australie furent soumises, à leur entrée en Angleterre, au droit très-fort de 12 shillings par quintal anglais [$29^f,54^c$ les 100 kilog.]. Les cigares aussi n'y paient pas moins de 9^{sh} par livre [$24^f,81^c$ le kilog.], ce qui ne doit pas engager les colons à y exporter beaucoup de cette denrée manufacturée.

Malgré la taxe sur l'entrée des tabacs à Port-Jackson, la consommation locale se trouve si petite, comparée aux produits de la culture de cette plante, que les négocians et les propriétaires ont demandé au gouvernement de la mère-patrie qu'il leur fût permis d'exporter leur tabac en Angleterre, et de l'y échanger contre des produits manufacturés : c'étoit en

(1) *Voyez* l'Acte du parlement de la troisième année du règne de George IV (30 juillet 1822).

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

d'autres termes demander la suppression ou du moins la réduction du droit exorbitant dont cette denrée est frappée à son entrée dans les ports de la Grande-Bretagne.

Le tableau suivant, tout en résumant ce qui vient d'être dit sur cette matière, fera aussi connoître les différentes taxes qui pèsent sur les objets sortis de Port-Jackson.

TARIF des droits de douane perçus en Angleterre sur les principales marchandises qui y sont importées de la Nouvelle-Galles du Sud, en conséquence de la loi des douanes en vigueur pendant 1834.

DÉSIGNATION des MARCHANDISES.	EN VALEURS ANGLAISES.		EN VALEURS FRANÇAISES.		REMARQUES.
	QUANTITÉ.	DROIT EXIGÉ.	QUANTITÉ.	DROIT EXIGÉ.	
Bois d'eucalyptus et de cèdre	Par 100 liv. st. de la valeur	20$^{\text{l. st}}$	Sur la valeur	20 pour o/o.	Ces bois ne sont pas proprement spécifiés dans le tarif des douanes anglaises, mais nous avons cru devoir leur appliquer l'article relatif à tous les bois non manufacturés, sans autre dénomination spéciale.
Cendres de manglier	....	Libres de droit.	....	Libres de droit.	Toutes les cendres sans exception sont exemptes de droits d'entrée, pourvu qu'elles soient importées des possessions britanniques.
Cigares	La livre	0$^{\text{l. st}}$ 9^{sh} 0^{d}	Le kilogram.	24^{f},81^{c}	
Cornes	Le quintal	0. 2. 4.	Les 100 kilogr.	5 ,74.	
Écailles de tortue	La livre	0. 0. 1.	Le kilogram.	0 ,23.	
Écorce de mimosa	Le quintal	0. 0. 1.	Les 100 kilogr.	0 ,21.	Les écorces de toute sorte sont soumises au même droit.
Fanons de baleine	Le ton	1. 0. 0.	Les 1 000 kil.	24 ,61.	
Huiles de baleine noire et de cachalot; adipocire.	*Idem*	0. 1. 0.	*Idem*	1 ,23.	
Laine	....	Libre de droit.	....	Libre de droit.	Il n'en est pas de même des laines importées des pays étrangers.
Lin de la Nouvelle-Zélande (*Phormium tenax*).	Le quintal	0. 0. 1.	Les 100 kilogr.	0^{f},21^{c}	Quoique le lin de la Nouvelle-Zélande ne soit pas spécialement désigné par la loi des douanes, nous avons cru devoir lui appliquer ici la taxe imposée aux lins en général.
Os	Par 100 liv. st. de la valeur	1. 0. 0.	Sur la valeur.	1 pour o/o.	
Peaux en poil. sèches	Le quintal	0. 2. 4.	Les 100 kilogr.	5^{f},74^{c}	
Peaux en poil. humides	*Idem*	0. 1. 2.	*Idem*	2 ,87.	
Peaux de phoques	La douzaine	0. 0. 1.	La douzaine	0 ,104	
Salaisons de bœuf	Le quintal	0. 12. 0.	Les 100 kilogr.	29 ,54.	

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

Formalités exigées. — Quelques mesures préventives ordonnées par la police de Sydney et de sa rade doivent aussi être considérées comme des entraves commerciales. Ainsi en 1819 les capitaines de navires ne pouvoient mettre sous voiles sans en avoir préalablement fait la déclaration au bureau du secrétaire général, dix jours au moins avant l'époque projetée de leur sortie. Par là on vouloit assurer aux créanciers les moyens de réclamer à temps les sommes qui leur étoient dues, non-seulement par les marins des vaisseaux, mais encore par les passagers. Cet article des règlemens du port a été supprimé peu de temps après l'époque dont il est fait ici mention.

Tous les bâtimens non caboteurs qui viennent de la mer sont obligés de recevoir un pilote avant d'entrer dans le port, ou seulement lorsqu'ils veulent changer de mouillage, et il leur en faut un aussi pour sortir. Dans ce dernier cas, le pilote n'appareillera le navire qu'après l'acquittement par le capitaine des droits dont nous allons faire connoître la quotité, fixée en 1822.

Ils consistent, savoir : en une somme de $1^{l.st}$ 10^{sh} à $5^{l.st}$ [$37^{f},50^{c}$ à 125^{f}], qu'il faut payer au capitaine de port, pour l'entrée de tout vaisseau, quel qu'il soit, chargé de marchandises; et en une somme depuis 1 jusqu'à $6^{l.st}$ [25 à 150^{f}], en raison du tonnage, pour la permission de faire l'eau et le bois. On exige en sus depuis 1^{sh} jusqu'à $1^{l.st}$ [$1^{f},25^{c}$ à 25^{f}] pour la permission de commercer ; de 10^{sh} [$12^{f},50^{c}$] pour obtenir chacun des trois *reçus* qui doivent attester qu'on a eu communication des règlemens du port et de ceux relatifs à la sûreté du bâtiment contre les convicts ; il faut en outre une somme de 5^{sh} [$6^{f},25^{c}$] pour la mise dehors du vaisseau à son départ, et celle de 2^{sh} 6^{d} [3^{f}, 12^{c} 5] pour le commis du capitaine de port. Les droits de pilotage et ceux de phare sont perçus, par le même officier, sur tous les navires qui arrivent au mouillage.

En réunissant ces divers articles, tels qu'ils conviennent à un bâtiment de 500 tonneaux, on trouvera qu'en 1822 le total s'élevoit à $21^{l.st}$ 10^{sh} [$537^{f},50^{c}$], et qu'à l'exception des permis de commercer, les mêmes frais se percevoient également sur chaque vaisseau qui venoit se ravitailler, ou qui apportoit des convicts d'Angleterre (1).

(1) *Voyez* Bigge, troisième Rapport au comte Bathurst, page 60.

Colonie de Port-Jackson.
Commerce.

En 1834 *le droit de pilotage*, réglé en raison du tirant d'eau du navire, étoit ainsi qu'il suit :

Pour 7 pieds d'eau et au-dessous......		$4^{l.st}$	=	100^{f}
10 ——	et moins de 11(1)....	5.	=	125.
12 ——	et moins de 13......	6.	=	150.
14 ——	et moins de 15......	7.	=	175.
16 ——	et moins de 17......	8.	=	200.
18 ——	et moins de 19......	9.	=	225.
20 ——	et moins de 21......	10.	=	250.

Puis pour chaque pied de tirant d'eau en sus il falloit ajouter $1^{l.st}$ [25^{f}]. Les vaisseaux caboteurs ayant moins de 50 tonneaux ainsi que tous les vaisseaux à vapeur, sans exception, sont dispensés de l'obligation de prendre des pilotes, à moins qu'ils n'en demandent expressément.

En faisant la déduction des vaisseaux coloniaux qui ont moins de 50 tonneaux de capacité, tous les navires qui veulent changer de mouillage doivent payer au maître de port un droit proportionnel à la capacité de leur bâtiment; savoir :

Pour 100 tonneaux...............		$0^{l.st}$	5^{sh}	=	$6^{f},25^{c}$
100 ———	et moins de 200...	0.	10.	=	12 ,50.
200 ———	et moins de 300...	0.	15.	=	18 ,75.
300 ———	et moins de 400...	1.	0.	=	25 ,00.
400 ———	et moins de 500...	1.	5.	=	31 ,25.
500 ———	et au-dessus.....	1.	10.	=	37, 50.

Ceux de la même catégorie, c'est-à-dire qui, jaugeant moins de 50 tonneaux, font la navigation de cabotage, sont exempts, à l'entrée et à la sortie, de tous droits de douane et de port; mais les autres vaisseaux de commerce doivent payer les sommes spécifiées dans la note ci-après :

Pour chaque navire à vapeur employé à la navigation côtière, ou allant d'un port à un autre........................ 1^{sh} 3^{d} = $1^{f},56^{c}$

——— vaisseau caboteur, enregistré à Sydney, ayant au-dessus de 50 tonn.^x et pas plus de 100. 4. 0. = 5 ,00.

(1) Il sembleroit plus régulier de mettre dans ce tarif, au lieu de 11, 13, 15, 17 et 19, les nombres 12, 14, 16, 18 et 20; mais j'ai suivi les documens que j'avois sous les yeux.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

Pour chaque navire ainsi employé, lorsqu'il a plus de 100 tonneaux de capacité	10^{sh} 0^{d}	=	$12^{f},50^{c}$
Enfin pour chacun des autres bâtimens	15. 0.	=	18 ,75.

Les droits de phare doivent être payés entre les mains du receveur de la douane ou de tout autre officier préposé à cet effet, conformément au tarif suivant :

Pour chaque bâtiment caboteur jaugeant plus de 50 tonneaux et moins de 100	2^{sh} 0^{d}	=	$2^{f},50^{c}$
——— tonneau de capacité d'un bateau à vapeur	0. $0\frac{1}{4}$	=	0 ,02 6.
——— tonneau de tout autre navire	0. 2.	=	0 ,21.

Avant que le vaisseau arrivant ait jeté l'ancre, il est abordé par un bateau de la douane, dont l'officier remet au capitaine la copie des règlemens du port qui doit lui servir de guide. Chaque infraction aux nombreux articles dont ce règlement se compose emporte une amende plus ou moins forte, et même des peines plus graves lorsque le cas échoit. Nous reviendrons sur cet objet.

On accorde aux navires du commerce vingt et un jours pour décharger leur cargaison ; mais une fois ce temps écoulé, le capitaine doit payer 6^{sh} [$7^{f},50^{c}$] au commis de la douane gardien à bord, pour chaque jour excédant, jusqu'à l'entier déchargement.

Les marchandises et colis déposés sur la cale du roi, à Sydney, sont passibles des droits de quai spécifiés ci-après, et payables entre les mains du receveur des douanes, savoir :

Pour chaque tun (de 252 gallons)	2^{sh} 0^{d}	=	$2^{f},50^{c}$
——— pipe (de 126 gallons)	1. 0.	=	1 ,25.
——— hogshead (de 63 gallons)	0. 9.	=	0 ,94.
——— barrel (de 36 gallons)	0. 6.	=	0 ,62 5.
——— baril ou caque	0. 3.	=	0 ,31 25.
——— harasse, boucaut ou caisse de poterie, faïence, ou objets de taillanderie	0. 9.	=	0 ,94.
——— ballot, caisse ou boîte, n'excédant pas une demi-barrique de capacité	0. 6.	=	0 ,62 5.
——— *dito*, de plus d'une demi-barrique *idem*	1. 0.	=	1 ,25.
——— caisse à thé (1)	0. 3.	=	0 ,31 25.

(1) La grandeur de la caisse à thé est constante; son poids au contraire varie en raison de l'espèce de thé qu'elle renferme. Si c'est du *poudre à canon*, le plus lourd de tous, elle

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

Pour chaque demi-caisse à thé	0sh 1d ½	=	0f,15c62.
——— sac de sucre	0. 1 ½.	=	0,15 62.
——— sac de café	0. 1 ½.	=	0,15 62.
——— caisse de riz	0. 1 ½.	=	0,15 62.
——— panier de tabac	0. 3.	=	0,31 25.
——— sac de houblon	1. 0.	=	1,25.
——— demi-sac de houblon	0. 6.	=	0,62 5.
——— boisseau de grain	0. 1.	=	0,10 42.
——— douzaine d'avirons	0. 2.	=	0,20 83.
——— centaine de planches de sapin	2. 6.	=	3,12 5.
——— centaine de douves de barrique	1. 0.	=	1,25.
——— douzaine de bèches et pelles	0. 1.	=	0,10 42.
——— tonneau pesant de fer, acier, plomb, et autres métaux, y compris les balles de mousquet	2. 6.	=	3,12 5.
——— tonneau pesant de sel	1. 6.	=	1,87 5.
——— de chanvre	1. 0.	=	1,25.
——— de cordages	2. 6.	=	3,12 5.
——— de pommes de terre	1. 6.	=	1,87 5.
——— pinte d'huile ou d'essence de térébenthine	0. 2.	=	0,20 83.
——— meule de moulin	2. 0.	=	2,50.
——— voiture à quatre roues	5. 0.	=	6,25.
——— à deux roues	3. 0.	=	3,75.
——— petite caisse, non autrement désignée	0. 3.	=	0,31 25.
——— tonneau pesant de marchandises lourdes, non autrement désignées	2. 6.	=	3,12 5.

En 1833 les vaisseaux qui vouloient *faire aiguade* dans l'anse de Sydney même étoient obligés de payer entre les mains du capitaine de port 1sh [1f,25c] par chaque tonneau d'eau qu'ils embarquoient.

Chambre de commerce. — Le développement de l'industrie commerciale et les intérêts divers qu'il a fallu concilier ont nécessité la formation d'une chambre de commerce : ses attributions ne sont pas différentes de celles des chambres de commerce d'Europe.

Valeurs en circulation. — Les premières transactions commerciales qui eurent lieu entre les colons se firent par des échanges d'objets en nature,

en contiendra net 48 kilog. environ ; mais si c'est du *souchong*, qui est le plus léger, il n'y en entrera guere que 30.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

les espèces monnoyées étant primitivement fort rares. Le gouvernement lui-même, lorsqu'il achetoit des grains ou d'autres denrées fournies par les habitans, s'acquittoit avec des bons que le porteur avoit la faculté de convertir, soit en argent, soit en mandats sur le trésor d'Angleterre. Ces bons furent pendant longtemps le seul moyen de payement qu'eussent les colons. Ce système n'étoit pas sans inconvéniens, surtout pour les classes inférieures ; on chercha à y remédier en tolérant l'émission de bons particuliers, souscrits, pour les plus petites sommes, par ceux des habitans qui offroient une garantie réelle ou apparente. Les étrangers jouirent du même avantage; seulement ils furent obligés, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de faire notifier par avance, dans la gazette de la colonie, l'époque de leur départ, afin que les porteurs de ces effets pussent en obtenir le remboursement.

Cette espèce de monnoie courante ne tarda pas à éprouver la dépréciation qu'il étoit naturel d'attendre, en raison du foible crédit de plusieurs des souscripteurs; de sorte que bientôt il ne fut plus possible de l'escompter contre des espèces monnoyées qu'avec une perte de 50 pour °/₀. Plusieurs individus, qui n'avoient que peu ou même qui n'avoient point de propriétés, se servirent à diverses reprises de ces émissions de papier-monnoie, pour s'enrichir frauduleusement aux dépens du public, d'où résulta une dépréciation encore plus grande de ces billets. On ne doit donc pas s'étonner qu'il ait fallu donner quelquefois 100, 150 et même 200 pour °/₀, en monnoie de ce genre, pour se procurer de l'argent comptant. Telle étoit cependant la nécessité d'une valeur circulante quelconque, que, par un consentement tacite, chacun favorisoit l'accroissement des signes qui en tenoient lieu, et conservoit une sorte de valeur nominale à ce qui, par le fait, n'en avoit presque aucune.

Deux essais eurent lieu pour remédier à ce grave inconvénient, mais toujours sans succès. D'abord les habitans les plus riches formèrent une espèce d'association, et résolurent de ne recevoir en payement que les billets des individus qui appartenoient à leur société; et, pour éviter les pertes qu'avoient éprouvées les premiers souscripteurs, ils fixèrent eux-mêmes une dépréciation légale de leur papier, promettant, dans le corps même du billet, de le payer à la première réquisition, moyennant

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

un escompte déterminé; mais comme la valeur d'un papier de ce genre représente exactement de l'argent monnoyé, pour ceux qui l'ont pris avec la dépréciation stipulée, on ne l'eut pas plus tôt mis en circulation, qu'il passa entre les mains des gros marchands, qui le présentèrent immédiatement aux souscripteurs. Par là ces billets se trouvèrent réellement *trop bons* pour atteindre le but qu'on s'étoit proposé en les créant. Force fut donc de revenir à l'ancien papier, qui reparut en effet graduellement.

C'est à cette même époque (juillet 1813) que le général Macquarie fit venir des piastres de l'Inde, et commença à les donner en payement des divers objets achetés pour le compte du gouvernement. Mais afin de prévenir l'exportation de ces piastres, on enleva du milieu de chacune d'elles une rondelle d'environ 6 lignes de diamètre (1), à laquelle on assigna la valeur nominale de 15 pence [1^f, 56^c], tandis que la pièce, ainsi diminuée, reçut elle-même celle de 5^{sh} [6^f, 25^c]. On assigna donc à la piastre entière une valeur fictive de 6^{sh} 3^d [7^f, 81^c] au lieu de 5^{sh} [6^f, 25^c], qui étoit sa valeur ordinaire. Mais, comme en définitive il falloit encore échanger ces monnoies coloniales contre des mandats sur le trésor royal d'Angleterre, ce nouveau moyen ne put réaliser les espérances qu'on avoit conçues, et l'ancien papier continua de circuler.

Sur ces entrefaites M. Macquarie conçut le projet d'une banque coloniale, projet qui fut approuvé, soutenu et mis à exécution par les personnes les plus considérées et les plus influentes du pays. Ainsi se trouvèrent enfin abolies toutes ces monnoies courantes nominales, fondées plutôt sur le besoin que sur le crédit.

Cependant les colons de l'intérieur continuent encore aujourd'hui de faire leurs payemens par des échanges de denrées en nature, telles que blé, maïs, thé, sucre, tabac, &c. Il est même fort ordinaire qu'à la campagne les gages des domestiques se payent, du moins en partie, de cette manière et d'après un tarif arrêté par les parties intéressées. Mais, à Sydney et dans quelques autres villes, où le commerce a une activité plus grande, les transactions de ce genre sont au moins fort rares; et c'est presque toujours en billets de banque, concurremment avec des

(1) Cette rondelle, qui eût pu être nommée *stamp* [estampe, empreinte], reçut par dérision le nom de *dump*, qui signifie *absence d'esprit, rêverie*.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

piastres entières et des piastres percées, ainsi qu'avec les espèces en billon envoyées par la métropole, que se font les payemens.

La distinction des monnoies courantes, qui ont une valeur purement nominale, avec les monnoies sterling d'une valeur réelle, donna lieu, dans le courant de 1830, à la résolution la plus bizarre à la fois et la plus importante. Les marchands de Sydney prirent tout à coup le parti de ne plus employer de monnoies courantes dans leurs comptes, et de leur substituer des valeurs sterling; c'est-à-dire qu'au lieu de prendre la piastre d'Espagne à son cours nominal de 5 shillings [6^f, 25^c], et de taxer leurs marchandises en conséquence, ils préférèrent réduire le prix apparent de leurs marchandises, et ne prendre la piastre qu'à sa valeur réelle de 4^{sh} 2^d sterling [5^f, $20^c 8$]. Par suite de ce changement les ouvriers et les hommes de peine voulurent aussi être payés en monnoie sterling, au lieu de l'être au taux nominal qu'ils avoient reçu jusqu'alors en monnoie courante, alléguant que les marchands ne vouloient plus recevoir leurs piastres que pour 4 shillings 2 deniers au lieu de 5 shillings comme autrefois. Cette raison, quoique purement spécieuse, n'en devenoit pas moins très-onéreuse pour le public; mais les ouvriers ayant appuyé leur demande d'un refus formel de travailler avec un moindre salaire, ils obtinrent gain de cause presque partout (1).

Banques. — L'établissement de la banque de Sydney a été un des événemens les plus heureux pour le développement et la facilité du commerce local. Jusque-là, en effet, les valeurs courantes avoient été fort rares et un peu équivoques; elles se mirent dès ce moment en équilibre avec les besoins. La banque émit d'abord des billets de 2^{sh} 6^d, de 5^{sh}, 10^{sh}, de 1 et de $5^{l.st}$ [3^f, 12^c; 6^f, 25^c; 12^f, 50^c; 25^f et 125^f]; et depuis lors ces billets constituèrent la portion la plus considérable des valeurs en circulation.

Cet utile établissement, fondé le 8 avril 1817 par le gouverneur Macquarie, reçut alors de lui sa charte d'*incorporation*. Son capital est de $20\,000^{l.st}$ [$500\,000^f$], divisé en deux cents actions; son administration est confiée à une cour composée d'un président et de onze directeurs,

(1) *Voyez* Busby, *Authentic information relative to New-South-Wales.*

élus chaque année par les actionnaires. Les billets qu'elle émet peuvent au besoin être convertis en mandats sur les lords de la trésorerie, en faveur de ceux qui ont des remises de fonds à faire en Angleterre; et dans ce cas, ces traites sont tirées par le commissaire général de la colonie. Cette banque escompte des billets à trois mois de date, à raison de 10 pour °/₀, mais n'accorde aucun intérêt sur de simples dépôts; elle avance aussi des fonds sur garantie hypothécaire, moyennant un intérêt de 5 pour °/₀.

Dans le courant de 1821, les billets qu'elle avoit en circulation s'élevoient déjà à 5 902 l.st [147 550f], et le montant de ses traites, tirées sur le trésor d'Angleterre, à 22 427 l.st 17sh [560 696f, 25c]. Les billets escomptés par elle se montoient,

En 1817, à	12 193 l.st	=	304 825f
— 1818, à	81 672.	=	2 041 800.
— 1819, à	107 256.	=	2 681 400.
— 1820, à	98 498.	=	2 462 450.

Maintenant (1834) son dividende est assez élevé pour que les capitalistes recherchent vivement ses actions; aussi la prime d'achat est-elle très-forte.

Quelques années après la fondation de cette banque, les bénéfices qu'elle obtenoit firent naître l'idée d'une banque rivale, qu'on vit bientôt s'élever sous le nom de *Banque australienne :* elle est régie par un président, un vice-président et huit directeurs; et, de même que la banque de Sydney, elle n'accorde aucun intérêt sur dépôts.

Une troisième banque, créée sous le nom de *Banque de Bathurst*, avec un capital de 10 000 l.st [250 000f], partagé en 100 actions, a dû commencer ses opérations le 1er janvier 1835.

Mais, à dater du 15 novembre 1834, une nouvelle banque, nommée *Commercial banking company of Sydney*, a offert un intérêt de 3 pour °/₀ sur toute somme qui seroit déposée dans sa caisse pendant l'espace de trois mois au moins. Les dépôts peuvent être retirés avant l'expiration de ce terme; et dans ce cas le déposant perd les intérêts auxquels il eût eu droit de prétendre pour le trimestre commencé.

On parlait encore, cette même année, d'établir à Londres une banque

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

sous le titre de *New great London australian banking*. Si je suis bien informé, elle devoit être *incorporée* par une charte royale, et avoir un capital de 200 000$^{l.st}$ [5 000 000^{f}], partagé en 5 000 actions, sous la condition expresse que la moitié au moins du capital seroit réunie avant le commencement des opérations, et sa totalité réalisée dans le cours de deux ans.

Il a été décidé que la cour des directeurs de cette banque siégeroit à Londres et qu'elle auroit dans la colonie un agent supérieur avec un petit nombre de personnes, dûment qualifiées, pour gérer les affaires de la société. Sur la quantité d'actions dont le capital se compose, 300 sont affectées à la Nouvelle-Galles du Sud, et 200 autres à l'île Van-Diémen.

Caisse d'épargne. — Une caisse d'épargne fut établie à Sydney le 6 mars 1832. Le gouverneur en est le président, et l'administration des fonds est confiée à neuf curateurs, choisis par le gouverneur et révocables à son choix. Tous les dépôts entre un shilling [1^{f}, 25^{c}], et 30$^{l.st}$ [750^{f}] en une seule somme, ou de 100$^{l.st}$ [2 500^{f}] en plusieurs lots, sont reçus à cette banque. L'intérêt se paye à 5 pour % par an, mais après le prélèvement des dépenses, le surplus des profits est distribué entre tous les déposans. L'argent reçu par cette caisse se prête de temps en temps à 10 pour % d'intérêt, sur de bons billets, à six mois de terme, ou sur des hypothèques offrant toute sécurité.

Tous les dépôts de petites sommes peuvent être retirés à l'instant même que l'on désire; mais pour les sommes un peu fortes, on exige de prévenir quelque temps d'avance.

Intérêt de l'argent. — Avant 1806 l'intérêt légal de l'argent fut réglé par le gouverneur King à raison de 8 pour %. Depuis lors cet intérêt s'est élevé, dans les transactions ordinaires, jusqu'à 10 pour %, taux qui, à compter de 1817, a été adopté par la banque de Sydney elle-même. En 1825 l'escompte du commerce tomba momentanément à 8 pour %, mais il ne tarda pas à reprendre son cours accoutumé de 10 pour %.

Beaucoup de maisons de commerce se livrent actuellement à l'escompte des lettres de change, en exigeant 12 $\frac{1}{2}$, 15, 17 et même jusqu'à 20 pour % de prime. Pendant le cours de 1834 le Conseil législatif de la colonie discuta fort longuement la question relative à l'intérêt

Colonie de Port-Jackson.
Commerce.

légal de l'argent : l'opinion de la majorité fut de le fixer à 10 pour %, c'est-à-dire de le laisser tel qu'il étoit.

Assurances.

Compagnie d'assurance. — Une compagnie d'assurance maritime d'Australie (*Australian marine assurance company*) existe également à Sydney, et parfois escompte aussi des billets à six mois, au taux de 10 pour %. Le tableau ci-dessous fera connoître la valeur des primes qu'elle exige, selon la nature des voyages qui doivent être entrepris.

TABLEAU des primes d'assurance exigées à Port-Jackson, tant pour les vaisseaux que pour les marchandises, à diverses époques.

ÉPOQUES.	NATURE DES VOYAGES.	PRIME ACCORDÉE. Pour cent livres sterling de valeur.	PRIME ACCORDÉE. Pour % de la valeur.	REMARQUES.
En 1832, 1833 et 1835.		guinées.		
	Pêche de la baleine cachalot......	de 8 à 10.	8 2/5 à 10 1/2.	Pour 12 mois.
	Dito........................	8 à 14.	8 2/5 à 14 7/10.	Pour tout le voyage.
	Hobart-Town (île Van-Diémen)...	1......	1 1/20......	Pour aller, ou pour revenir.
	Launceston (*idem*).	1 1/4....	1 5/16......	*Idem*, ou *idem*.
	Nouvelle-Zélande et îles de l'Océanie (*South-Sea islands*)..............	1......	1 1/20......	Par mois.
	Manille et Chine.. en 1832 et 1835	2 1/2 à 3.	2 5/8 à 3 3/20.	Pour aller et pour revenir.
	Manille et Chine.. en 1833......	2 3/4 à 3.	2 71/80 à 3 3/20.	*Idem* et *idem*.
	Madras, Bombay et Calcutta.... en 1832.....	2 1/2....	2 5/8......	Pour aller ou pour revenir, sans y comprendre les risques du détroit de Torres.
	Madras, Bombay et Calcutta.... en 1833......	2 1/4....	2 29/80......	
	Madras, Bombay et Calcutta.... en 1835.	3.....	3 3/20......	
	Ile-de-France (ou *Ile Maurice*)......	2 à 4.	2 1/10 à 4 1/5.	Pour aller, ou pour revenir.
	Cap de Bonne-Espérance.........	2 1/2....	2 5/8......	*Idem*, ou *idem*.
	Grande-Bretagne...............	2 2/3 à 3 1/4.	2 4/5 à 3 17/40.	Pour aller, ou pour revenir; mais sans y comprendre les risques de guerre.
	Rio-de-Janeiro et Bahia..........	2 1/2....	2 5/8	*Idem*, ou *idem*.
En 1834.	Pour Londres et Liverpool (Angleter.)	....	2 1/2 à 5 1/2.	
	—— Hobart-Town (île Van-Diémen)	....	1.	
	—— Launceston (*idem*).........	....	1 1/4.	
	—— Rivière des Cygnes (*Swan-River*)	....	4.	
	—— Nouvelle-Zélande..........	....	1.	
	—— Iles de l'Océanie	....	2.	

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

Diverses compagnies commerciales. — La compagnie australienne d'Édimbourg n'a qu'un agent qui réside à Sydney; le but de cette société est purement commercial. Celle des bateaux à vapeur [*Australian steam conveyance Company*] n'existe que depuis 1834; son nom fait suffisamment connoître l'objet spécial dont elle s'occupe; enfin lorsque nous avons parlé du monopole, nous avons dit un mot de la société connue sous le nom d'*Australian flour Company*.

Foires, halles et marchés. — On tient un marché à Sydney chaque mercredi. Là toutes espèces de denrées, de productions agricoles et horticoles sont envoyées ou apportées de l'intérieur par les fermiers et les marchands de la capitale. Les grands et nombreux édifices construits sur la place du marché pour la commodité du public sont à la fois un ornement et un objet de revenu pour la ville (1).

Le marché spécial destiné à la vente des chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs, ainsi qu'à celle du foin et de la paille, est situé au Sud de la ville, dans un emplacement approprié à cet objet. Il y a aussi un très-beau marché aux grains un peu à l'Ouest de celui-là; et l'on trouve également dans la ville une halle des tanneurs [*Tanner's hall*], destinée à la vente des cuirs.

Sous le nom de *Bazar de Sydney*, un établissement pour la vente de marchandises variées a été ouvert dans la capitale pendant le mois de décembre 1834.

Parramatta possède aussi un marché, et il se tient de plus deux foires semi-annuelles dans cette ville pour la vente du bétail et des autres marchandises.

§. II.

Mouvement commercial.

Vues générales. — « Les spéculations de la colonie se réduisirent longtemps, dit le docteur Lang (2), à l'importation des objets de production

(1) *Voyez* Lang, *op. cit.*
(2) *Idem.*

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

anglaise qui devoient se consommer dans le pays; le haut commerce les livroit aux marchands de Sydney, pour qu'ils les détaillassent ensuite aux habitans. *Les fonds de la mère-patrie, employés aux dépenses administratives,* étoient, en dernière analyse, la source *unique* qui fournissoit au payement de ces denrées. Ceci dura jusqu'à l'époque où les productions territoriales de la Nouvelle-Galles purent entrer, comme objets d'exportation, dans la balance du commerce, et y figurer avec quelque prépondérance. Les progrès de l'agriculture et de l'éducation des bestiaux amenèrent enfin l'état de choses que l'on voit aujourd'hui et auquel sont encore venus se joindre les bénéfices d'un commerce d'entrepôt.

» Il est évident que tant qu'ils y trouveront des avantages suffisans, les agriculteurs se livreront à la production des grains et à la multiplication des bestiaux, et que, dès qu'ils ne verront plus un profit convenable à échanger leurs produits pour des denrées intertropicales, ils préfèreront s'occuper de la culture du café, du coton et du sucre. On sait qu'une des meilleures conditions du commerce, c'est que les colonies travaillent à produire les matières premières convenables à leur climat et à leur sol, et les transmettent ensuite au grand laboratoire de la mère-patrie, qui les leur réexpédie, à son tour, transformées de diverses manières, mais toutes en rapport avec leurs besoins. »

Déjà le Port-Jackson offre un vaste débouché aux marchandises qui s'élaborent dans les ateliers de la Grande-Bretagne; et à cet égard cette colonie est très-favorable à l'Angleterre, qui reçoit, à son tour, les précieux produits de son sol, dans une progression toujours croissante.

Le commerce avec la Nouvelle-Zélande prend journellement aussi plus d'extension; les colons en tirent surtout le phormium tenax qui, depuis un petit nombre d'années (1), figure si avantageusement parmi les principaux objets d'exportation qu'ils expédient à Londres. L'importance de ce trafic, avons-nous dit, a engagé le gouvernement briannique, à établir à la Nouvelle-Zélande un résident, qui doit d'abord protéger les spéculations de ce genre, maintenir ensuite la police parmi les marins qui s'en occupent, &c. En 1828, selon Busby, on exporta de Sydney en Angleterre, 60 tons [609 quintaux métriques] de cette précieuse produc-

(1) C'est à commencer de 1825 que ce commerce a pris quelque développement.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

tion, évalués, en somme, à 2 600$^{l.st}$ [65 000^{f}]; on verra plus bas qu'en 1832 l'exportation a été de plus de 806 tons [8 186 quint. métr.], dont le prix total cependant ne s'éleva qu'à 15 949$^{l.st}$ [398 725^{f}].

Les munitions et les armes de guerre sont aujourd'hui les seuls objets d'échange que les chefs de la Nouvelle-Zélande consentent à recevoir des Européens.

L'augmentation des produits de la pêche de la baleine ajoute sans cesse aux richesses de ces contrées; et l'activité qui en résulte a donné naissance à une sorte de marine coloniale, déjà intéressante et bien digne de fixer l'attention prévoyante de la Grande-Bretagne.

Dans les considérations qui vont suivre, nous parlerons du commerce intérieur et extérieur, que nous diviserons en commerce d'importation et en commerce d'exportation. Quelques tableaux en présenteront les développemens; et l'on se convaincra, à leur inspection, des avantages qui résultent pour la colonie du commerce d'entrepôt que nous avons déjà signalé.

Commerce intérieur.

Jusqu'ici les fournitures de blé et de viande, ainsi que la vente des autres denrées nécessaires tant à la consommation des convicts qu'à celle du reste des habitans, ont été les principaux articles du commerce intérieur. En général, la circulation des objets propres aux besoins de la vie, tant pour la table que pour les vêtemens de première nécessité et de luxe, est très-active dans le pays, d'où résulte un mouvement d'affaires aussi rapide que constant.

Ce qui se rapporte à la construction des maisons, à leur décoration, à l'élégance de leur ameublement, &c., ne présente pas moins d'intérêt; mais ce sont surtout les maisons de petites dimensions et les boutiques propres aux ventes de détail, qui offrent les bénéfices les plus grands et les plus assurés. « Ces placemens sont si profitables, dit le révérend Henry » Carmichael (1), qu'on a vu des constructions se faire sur des terrains » loués, sous la seule condition d'en avoir la jouissance pendant sept ou » dix années. Dernièrement une rue entière de Sydney a été bâtie de cette » manière, avec un bail de dix ans; les maisons furent élevées à forfait, » et la totalité de la dépense, y compris le montant du bail, n'excéda pas

(1) In *New-South-Wales Calendar, etc.*, 1834.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

» pour chacune 200 $^{l.st}$ [5 000 ^{f}]. Dès qu'elles furent finies, ces maisons » se louèrent et ne cessèrent pas d'être occupées, en rapportant un loyer » de 25^{sh} [31 ^{f}, 25 ^{c}] par semaine chacune. Il est facile de se convaincre » qu'en trois années de tels bâtimens peuvent rembourser le capital de » construction, le loyer du terrain, et rapporter ensuite au spéculateur » un revenu annuel de 65 $^{l.st}$ [1 625^{f}] chacun. On peut donc estimer » que le produit d'une somme ainsi placée, déduction faite toutefois des » pertes accidentelles, seroit au moins de 30 pour °/₀ par an. Quelques » maisons construites dans la principale rue de Sydney ont remboursé, » par le loyer de la première année, le capital employé pour les bâtir. Au- » jourd'hui, en raison du flot d'émigrans qui se succèdent et du grand » nombre d'ouvriers et de cultivateurs qui vivent dans la capitale, on » éprouve un besoin constant de maisons ou d'appartemens convenables » à de petites familles d'artisans. Pour satisfaire à cette exigence conti- » nuelle, des maisons peuvent être établies aux extrémités de la ville, pour » le prix de 35 $^{l.st}$ [875 ^{f}] chacune, sur des terrains de même valeur à peu » près; ce qui occasionneroit l'emploi d'un capital de 75 $^{l.st}$ [1 875 ^{f}]. Le » loyer d'une habitation de ce genre seroit de 8 à 10^{sh} [10^{f} à 12^{f}, 50^{c}] » par semaine, ou 520 à 650^{f} par an; en sorte que le produit du capital » suffiroit seul pour couvrir toutes les dépenses, au bout de trois ans » environ. En suivant une direction convenable, les spéculations du » même genre, mais sur une plus grande échelle, donneroient un revenu » annuel assuré de 30 à 40 pour °/₀. »

Les loyers de maisons, assure le Dr Lang, sont beaucoup plus chers à Sydney que dans un grand nombre de villes d'Angleterre; toutefois une baisse légère dans les prix s'est fait sentir en 1834.

La construction des voitures et des navires, les radoubs de ceux-ci et tout ce qui tient à leur équipement, s'exécutent fort bien à Sydney; on y trouve également, ou l'on y fabrique les choses qui sont nécessaires au bien-être comme aux agrémens de la vie et à l'instruction des enfans.

Commerce extérieur.

Importations. — Les importations consistent principalement en marchandises des manufactures anglaises, en liqueurs spiritueuses et vins d'Europe ou du Cap de Bonne-Espérance; en thés et autres denrées de Chine, sucre de l'Ile-de-France, riz et autres productions de l'Inde, huiles

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

de baleine et de phoque, provenant des pêcheries australes; en phormium tenax et bois de construction; et par intervalle en blé et pommes de terre de l'île Van-Diémen ou de la Nouvelle-Zélande.

On s'est assuré que la valeur des produits de l'Angleterre et de ses manufactures, importés au Port-Jackson, avoit été,

En 1819, de	9 000$^{l.st}$	14^{sh} 8^{d} =	225 018^{f},33^{c}
— 1820, de	40 000.	3. 7. =	1 000 004 ,48.
— 1821, de	84 000.	1. 0. =	2 100 001 ,25.
— 1832, de	409 344.	0. 0. =	10 233 600 ,00.

Mais dans cette dernière année ne sont pas comprises les valeurs des importations tirées des colonies anglaises et des pays étrangers; les premières se montent,

à............	47 895$^{l.st}$	= 1 197 375^{f}.
les secondes, à..	144 793	= 3 619 825.

en sorte que le grand total des importations qui ont eu lieu en 1832 est de 602 032$^{l.st}$ = 15 050 800^{f}.

Le tableau officiel que nous donnons ci-après fera connoître avec plus de détail les différentes marchandises qui ont alors été importées dans la colonie. Mais remarquons préalablement que les étoffes de tout genre, cuirs, vêtemens, merceries et joailleries, entrent dans ce total pour une somme de.................................... 4 347 625^{f}.

Les drogues, épiceries, huiles de toute espèce, sucre, parfumerie et peaux, pour..........................	3 803 050.
Les vivres, grains et boissons, pour..............	2 814 350.
La quincaillerie, taillanderie, armurerie, les voitures et machines, pour..................................	1 834 250.
Les bois de charpente, toiles à voiles et d'emballage, futailles et autres objets de marine, pour...........	1 163 575.
Les meubles et ustensiles, la sellerie et harnacherie, pour..	514 500.
Les bestiaux en vie, pour....................	36 000.
Enfin les objets divers, non compris dans les dénominations précédentes, y entrent pour..............	537 450.
Total égal.............	15 050 800^{f}.

Tableau officiel des importations qui ont eu lieu au Port-Jackson (1), pendant l'année qui finit au 5 janvier 1833.

NATURE DES OBJETS.	QUANTITÉS IMPORTÉES.		VALEUR, EN MONNOIE ANGLAISE, des objets importés			PRIX TOTAL DES IMPORTATIONS.	
	En mesures anglaises	En mesures françaises.	de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.	des colonies anglaises.	des pays étrangers.	En monnoie anglaise.	En monnoie française.
			l. st	l. st	l. st	l. st	fr
Achars et sauces	1 308 packages	1 308 caisses	3 969.	373.	86.	4 428.	110 700.
Amidon et bleu pour empois	100 887 lb. (A)	45 744 kilogrammes	3 323.	41.		3 364.	84 100.
Apparaux de baleinier	132 packages	132 caisses	2 184.	105.	55.	2 344.	58 600.
Ardoises	30 000	30 000	90.			90.	2 250.
Armes à feu	10 113	10 113	9 101.	38.	712.	9 851.	246 275.
Arrow-root	2 508 lb.	1 137 kilog.		4.	26.	30.	750.
Avirons	1 670	1 670	470.		103.	573.	14 325.
Baies de genièvre	5 tons 2 cwt	51 ,80 quintaux métriq.	79.			79.	1 975.
Bateaux	7	7	233.			233.	5 825.
Betes à laine et chèvres	36 packages	36 colis	1 440.			1 440.	36 000.
Beurre et fromage	44 489 lb.	20 172 kilogr.	469.	240.	163.	872.	21 800.
Bière et alle	244 490 gallons	11 108 ,30 hectolitres	23 809.	218.		24 027.	600 675.
Billard	1 package	1 caisse	70.			70.	1 750.
Blanc d'Espagne et craie	67 tons 18 cwt 1 qr	689 ,75 quintaux métr.	97.			97.	2 425.
Bois de charpente et esparres	76 077 feet; 145 spars	23 188 mètr. cour'; 145 esparres	36.	116.	3 529.	3 681.	92 025.
Bois de gaiac	1 ton	10 ,16 quintaux métriq.	16.			16.	400.
Bonneterie	100 packages	100 caisses	4 621.	610.		5 231.	130 775.
Bouchons	1 964 gross	1 964 grosses	262.			262.	6 550.
Brai et goudron	907 barrels	907 gonnes	822.	115.		937.	23 425.
Brique et terre pourrie à nettoyer les métaux	22 packages	22 caisses	66.			66.	1 650.
Café et cacao	5 795 lb.	2 627 ,5 kilogr.	39.	146.	6.	191.	4 775.
Caractères et encre d'imprimerie	16 packages	16 caisses	112.			112.	2 800.
Cartes à jouer	10 *idem*	10 *idem*	190.			190.	4 750.
Chandelles	16 501 lb.	7 482 kilogr.	442.	144.	59.	645.	16 125.
Chanvre	2 848 *idem*	1 291 *idem*	219.			219.	5 475.
Chapeaux d'hommes et de femmes	549 packages	549 caisses	13 547.	946.	2.	14 495.	362 375.
Charbon de terre	40 tons	406 ,26 quintaux métr.	40.			40.	1 000.
Cidre et poiré	2 718 gallons	123 ,49 hectolitres	194.			194.	4 850.
Cirage	86 packages	86 caisses	390.	17.		407.	10 175.
Clous en fer et en cuivre	61 tons 15 cwt 2 qrs 20 pwt	627 ,51 quintaux métr.	2 493.	140.		2 633.	65 825.
Colle	15 cwt	7 ,62 *idem*	53.	6.		59.	1 475.
Confitures	33 packages	33 caisses	320.	10.		330.	8 250.
Cordages	110 tons 13 cwt	1 123 ,81 quint. métr.	5 493.	380.	232.	6 105.	152 625.
Coton à mèche	3 tons 14 cwt 2 qrs	37 ,83 *idem*	562.	5.	24.	591.	14 775.
Cotonnades	120 663 yards	110 332 mètres courans.	42 756.	1 601.	159.	44 516.	1 112 900.
Couleurs pour la peinture	24 tons 0 cwt 3 qrs 20 pwt.	244,23 quintaux métriq.	751.	126.		877.	21 925.
Cuirs préparés	194 packages	194 caisses	5 012.	407.	25.	5 444.	136 100.

(A) C'est-à-dire, 100 887 *livres pesant*; les Anglais écrivent aussi *pwt*, ou *pound weight*. Pour les autres abréviations, voy. plus bas, le § relatif à la Comparaison des mesures.

(1) Les élémens de ce tableau ont été pris dans l'ouvrage cité du Dr Lang.

NATURE DES OBJETS.	QUANTITÉS IMPORTÉES.		VALEUR, EN MONNOIE ANGLAISE, des objets importés			PRIX TOTAL DES IMPORTATIONS.	
	En mesures anglaises.	En mesures françaises.	de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.	des colonies anglaises.	des pays étrangers.	En monnoie anglaise.	En monnoie française.
			l. st	l. st	l. st	l. st	fr
Cuivre	87 tons 16 cwt 1 q^r	891,87 quintaux métr.	7 810.	20.	63.	7 893.	197 325.
Curiosités	4 packages	4 caisses	....	10.	8.	18.	450.
Drogues et médicamens	317 *idem*	317 *idem*	4 590.	298.	88.	4 976.	124 400.
Écorce de mimosa	32 tons 2 cwt	326,02 quintaux métr.	....	166.	....	166.	4 150.
Faïence et poterie	961 packages	961 caisses	7 106.	20.	4.	7 130.	178 250.
Fanons de baleine	16 tons 9 cwt 2 q^rs	167,33 quintaux métr.	....	....	1 461.	1 461.	36 525.
Farine et biscuit	13 tons 8 cwt 2 q^rs	136,35 *idem*	57.	110.	10.	177.	4 425.
Farine d'avoine	1 ton 5 cwt 3 q^rs	13,08 *idem*	39.	....	....	39.	975.
Fécules. *Voyez* Amidon.							
Fer, acier et fer feuillard.	1 358 tons 8 cwt	13 796,56 *idem*	13 701.	779.	67.	14 547.	363 675.
Fer-blanc	350 packages	350 caisses	581.	48.	....	629.	15 725.
Fil retors	21 056 lb	9 547 kilogr	903.	....	83.	986.	24 650.
Foin	13 tons 10 cwt	137,11 quintaux métr.	....	102.	....	102.	2 550.
Fournitures et outils de cordonnier.	59 packages	59 caisses	1 049.	....	6.	1 055.	26 375.
Froment	44 908 bushels	16 323,01 hectolitres.	....	11 744.	....	11 744.	293 600.
Fruits	39 packages	39 caisses	....	66.	....	66.	1 650.
Fruits secs	183 816 lb	83 345 kilog	1 367.	566.	672.	2 605.	65 125.
Futailles et merrain	8 902 tons	90 412,98 quint. métr.	16 331.	171.	3 593.	20 095.	502 375.
Graines et plantes	61 packages	61 caisses	351.	8.	....	359.	8 975.
Hamacs, literie, ustensiles, etc. de marins	339 *idem*	339 *idem*	1 626.	80.	74.	1 780.	44 500.
Houblon	40 310 lb	18 277 kilogr	4 410.	10.	....	4 420.	110 500.
Huile de cachalot	1 449 tons	14 716,74 quint. métr.	....	....	69 376.	69 376.	1 734 400.
Huile de baleine noire	1 202 *idem*	12 208,09 *idem*	....	....	14 356.	14 356.	358 900.
Huile à peinture	2 374 gallons	107,86 hectolitres	341.	7.	....	348.	8 700.
Huile d'olive	255 *idem*	11,59 *idem*	32.	....	11.	43.	1 075.
Huile de palme	16 tons 13 cwt 1 q^r	169,23 quintaux métr.	142.	....	....	142.	3 550.
Instrumens de musique	16 packages	16 caisses	882.	40.	....	922.	23 050.
Instrumens pour les sciences	5 *idem*	5 *idem*	226.	....	....	226.	5 650.
Instrumens de chirurgie	1 *idem*	1 *idem*	50.	....	....	50.	1 250.
Joaillerie	26 *idem*	26 *idem*	2 024.	350.	....	2 374.	59 350.
Jouets d'enfans	23 *idem*	23 *idem*	453.	32.	....	485.	12 125.
Lainages	342 *idem*	342 *idem*	20 831.	773.	46.	21 650.	541 250.
Laine	198 127 lb	89 834 kilogr	....	2 686.	85.	2 771.	69 275.
Lin (d'Europe)	789 tons	8 013,46 quint. métr.	....	....	14 234.	14 234.	355 850.
Liqueurs spiritueuses. Rhum (des colonies anglaises)	335 134 gallons	15 226,67 hectolitres.	37 033.	80.	356.	37 469.	936 725.
Liqueurs spiritueuses. Eau-de-vie	20 899 *idem*	949,54 *idem*	1 832.	1 883.	10.	3 725.	93 125.
Liqueurs spiritueuses. *Idem* de grain ou wiské.	112 *idem*	5,09 *idem*	28.	....	....	28.	700.
Liqueurs spiritueuses. Genièvre de Hollande	17 368 ½ *idem*	789,13 *idem*	2 229.	50.	41.	2 320.	58 000.
Liqueurs spiritueuses. *Idem* d'autres sortes	86 *idem*	3,91 *idem*	5.	....	78.	83.	2 075.
Machines	30 tons 8 cwt	308,76 quintaux métr.	2 406.	....	....	2 406.	60 150.
Mercerie	471 packages	471 caisses	21 680.	1 361.	1.	23 042.	576 050.
Meubles	151 *idem*	151 *idem*	1 681.	51.	10.	1 742.	43 550.
Nattes et paillassons	22 *idem*	22 *idem*	704.	6.	....	710.	17 750.
Orge, avoine et pois	977 bushels	355,12 hectolitres	644.	11.	....	655.	16 375.

NATURE DES OBJETS.	QUANTITÉS IMPORTÉES.		VALEUR, EN MONNOIE ANGLAISE, des objets importés			PRIX TOTAL DES IMPORTATIONS.	
	En mesures anglaises.	En mesures françaises.	de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.	des colonies anglaises.	des pays étrangers.	En monnoie anglaise.	En monnoie française.
			l. st	l. st	l. st	l. st	fr.
Outils et instrumens d'agriculture.	63 packages........	63 caisses..........	486.	49.	....	535.	13 375.
Papeterie et livres............	350 *idem*.	350 *idem*..........	10 550.	221.	104.	10 875.	271 875.
Parapluies et parasols..........	12 *idem*.	12 *idem*...........	477.	....	....	477.	11 925.
Parfumerie.................	44 *idem*..........	44 *idem*..........	1 067.	63.	10.	1 140.	28 500.
Peaux (de bœufs?) en poil....	524 *idem*..........	524 *idem*..........	....	212.	....	212.	5 300.
Peaux d'opossums et de kanguroos............	61 007............	61 007............	....	2 123.	....	2 123.	53 075.
Peaux de phoques	2 164............	2 164............	....	790.	735.	1 525.	38 125.
Pierres à fusil	19 packages........	19 caisses..........	65.	10.	....	75.	1 875.
Planches de sapin...........	14 696...........	14 696...........	872.	....	18.	890.	22 250.
Plomb....................	190 tons 1 cwt. 0 q' 16 lb...	1 930,31 quint. métr.	2 420.	367.	....	2 787.	69 675.
Plomb de chasse et balles de mousquets..................	77 220 lb.........	35 013 kilogr.......	707.	17.	....	724	18 100.
Poivre et autres épices.........	11 786 *idem*.........	5 344 *idem*.........	474.	110.	1.	585.	14 625.
Pommes de terre.............	93 tons 7 cwt.......	948,11 quint. métr..	6.	182.	382.	570.	14 250.
Poudre de guerre	93 094 lb..........	42 210 kilog........	3 885.	320.	230.	4 435.	110 875.
Quincaillerie et taillanderie.....	3 004 packages......	3 004 caisses.......	26 720.	1 056.	177.	27 953.	698 825.
Résines..................	11 613 lb..........	5 265,5 kilogr......	69.	15.	....	84.	2 100.
Riz......................	88 052 *idem*........	39 924 *idem*........	....	211.	8.	219.	5 475.
Salaisons.................	73 tons 12 cwt 1 q'..	747,64 quint. métr..	3 105.	175.	7.	3 287.	82 175.
Salpêtre..................	6 tons 18 cwt.......	70,08 *idem*........	95.	....	101.	196.	4 900.
Savon....................	169 297 lb.........	76 762 kilogr.......	2 991.	135.	102.	3 228.	80 700.
Sel......................	822 tons 4 cwt. 3 q'' 15 lb..	8 351,11 quint. métr.	2 524.	....	1.	2 525.	63 125.
Sellerie et harnacherie.........	97 packages........	97 caisses..........	3 564.	58.	63.	3 685.	92 125.
Soieries..................	28 867 yards........	26 395,5 mètres cour[ts].	3 415.	....	58.	3 473.	86 825.
Soude....................	35 440 lb..........	16 069 kilogr.......	157.	....	....	157.	3 925.
Sucre....................	2 084 tons 3 cwt 2 q'' 26 lb..	21 168 quint métriq..	2 020.	3 294.	25 059.	30 373.	759 325.
Suif et graisse..............	65 282 lb..........	29 600 kilogr.......	816.	2.	69.	887.	22 175.
Tabac....................	83 565 *idem*.........	37 889,6 *idem*......	1 051.	463.	2 436.	3 950.	98 750.
Tabac en poudre............	676 *idem*..........	306,5 *idem*.........	178.	....	7.	185.	4 625.
Tableaux et gravures	8 packages.........	8 caisses..........	55.	2.	5.	62.	1 550.
Thés.....................	106 849 lb.........	48 447 kilog........	12.	3 107.	6.	3 125.	78 125.
Térébenthine et vernis.........	2 201 gallons........	100 hectolitres......	534.	118.	....	652.	16 300.
Toiles....................	126 318 yards.......	115 503 mètres......	5 170.	104.	338.	5 612.	140 300.
Toiles à voile et d'emballage	333 859 *idem*........	305 275 *idem*.......	11 068.	76.	306.	11 450.	286 250.
Vaisselle plate et plaquée.......	103 packages.......	103 caisses.........	583.	50.	24.	657.	16 425.
Verrerie, glaces et cristaux......	1 200 *idem*.........	1 200 *idem*.........	5 167.	349.	....	5 516.	137 900.
Vêtemens de matelot confectionnés	1 028............	1 028............	28 112.	1 694.	271.	30 077.	751 925.
Vins.....................	161 410 gallons......	7 333,60 hectolitres..	9 812.	4 980.	4 285.	19 077.	476 925.
Vinaigres.................	5 648 *idem*.........	256,61 *idem*........	438.	....	....	438.	10 950.
Voitures..................	22 packages........	22 caisses..........	2 139.	....	....	2 139.	53 475.
Autres menus articles	....	....	1 626.	226.	76.	1 928.	48 200
TOTAUX GÉNÉRAUX des importations, à l'exception de l'argent monnoyé, dont on n'a pas tenu registre.......		En monnoie anglaise..	409 344.	47 895.	144 793.	602 032.	
		En monnoie française.	10 233 600.	1 197 375.	3 619 825.	....	15 050 800
A DÉDUIRE la valeur des objets qui sont le produit de l'industrie et des capitaux coloniaux..........						103 108.	2 577 700
MONTANT RÉEL des marchandises importées..........						498 924.	12 473 100

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

On a cité Van-Diémen comme le grenier de la Nouvelle-Galles du Sud ; il est vrai que cette île a exporté annuellement pour 30 000 liv. st. [750 000 fr.] de blé à Sydney, à une époque où cette dernière contrée étoit désolée par le fléau d'une sécheresse jusqu'alors inconnue ; mais les choses ne sont plus aujourd'hui dans le même état, et ce n'est plus qu'accidentellement que Van-Diémen expédie maintenant du blé à Port-Jackson.

Dans les instans de disette la colonie s'est vue parfois obligée de tirer des riz de l'Inde, ainsi que des blés de Valparaiso, du Cap de Bonne-Espérance et même de Calcutta. « Ce dernier fait, dit Dawson, aura de quoi surprendre, mais il n'en est pas moins rigoureusement exact. Une quantité considérable de farines anglo-américaines a aussi été importée du Brésil et de Batavia, par des navires anglais. »

Van-Diémen fournit à Port-Jackson du foin et des pommes de terre; ces dernières se trouvant être là de qualités supérieures sont pour cette raison fort recherchées. On tire en outre de la Nouvelle-Zélande une petite quantité de ces mêmes tubercules; mais c'est surtout le phormium tenax, le bois de charpente, les avirons et les esparres pour la mâture, qui alimentent les importations qui ont lieu de ces îles à Sydney.

En général les feuilles de phormium sont préparées par les femmes des indigènes, qui grattent, avec une coquille de moule, l'espèce de parenchyme qui en recouvre la surface, et en mettent ainsi la filasse à nu. Dans cet état les navires anglais le reçoivent, après avoir donné en échange des marchandises de la mère-patrie. Une portion sert à Sydney à faire des cordages de diverses grosseurs, et notamment des lignes ou apparaux de baleiniers; le surplus s'exporte à Londres.

Le trafic auquel cette plante textile donne lieu a été extrêmement profitable à ceux qui s'y sont livrés les premiers. Pour réussir aujourd'hui dans ces opérations, il faut que les voyages soient faits dans une saison convenable; car si l'on arrivoit à l'instant où les naturels sont occupés à la culture de leurs champs, travail qui les absorbe entièrement, il seroit absolument impossible de les en détourner pour les faire penser à autre chose. Le spéculateur, en ce cas, auroit donc au moins à souffrir d'une grande perte de temps.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

Plusieurs tentatives avantageuses ont été faites pour établir à Sydney un dépôt de bois de sandal, de nacre de perle, d'écailles de tortue et des holoturies des îles Fidji, des Marquises, &c., objets si intéressans pour le commerce avec la Chine; mais différentes circonstances, parmi lesquelles la concurrence des Anglo-Américains a été une des principales, ont empêché de porter à un grand développement cette branche d'industrie. Maintenant on ne retire plus guère de ces îles océaniennes qu'une très-petite quantité d'huile de coco, quelques salaisons de porc, reçues en échange d'objets de fabrique anglaise, et un peu d'arrow-root.

Parmi les objets que l'Ile-de-France expédie à Sydney, il faut surtout remarquer les sucres, les vins de Bordeaux et les eaux-de-vie.

Exportations. — Une partie des marchandises qui entrent à Port-Jackson est destinée à être ensuite réexportée en Angleterre ou dans d'autres localités, dont les principales sont Van-Diémen, la rivière des Cygnes, &c., ce qui multiplie beaucoup les avantages que les colons retirent du commerce direct.

Au nombre des articles qui, d'abord importés dans la colonie, en ressortent ensuite pour être expédiés ailleurs, il faut mettre au premier rang les produits de la pêche de la baleine. Ainsi, dans l'année qui se termine au 5 janvier 1833, nous ne voyons pas figurer, dans nos tableaux, pour moins de 146 018$^{l.st}$ [3 650 450^{f}] de valeur, tant pour l'huile de cachalot et de baleine noire que pour les fanons de baleine. La laine n'y entre, en quantité, que pour 1 515 156^{lb} (livre avoirdupois) [686 993,5^{kilogr}], évaluée au prix de 73 559$^{l.st}$ [1 838 975^{f}] (1).

En résumé, la valeur des exportations, pendant la période que nous venons de considérer, a été de 384 344$^{l.st}$ 10^{sh} [9 608 612^{f},50^{c}] (2); et

(1) *Voyez* Lang, *op. cit.* — Le capitaine Sturt, en parlant de la laine importée des colonies australes en Angleterre, pendant 1832, donne un total beaucoup plus élevé que celui-ci; c'est qu'il a compris dans son compte non-seulement la laine qui provient de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud, mais encore celle de l'île Van-Diémen. La quantité totale qu'il indique est de 2 500 000^{lb} [1 133 537 kilogr.]; à ce compte, il resteroit pour cette île seule 984 844^{lb} [446 543,5 kil.].

(2) Le Dr Lang compare la valeur des exportations de la Nouvelle-Galles du Sud avec celle des exportations de la colonie du Cap de Bonne-Espérance, qui compte environ 200 ans d'existence, et qui a de plus une population au moins double de celle de Port-Jackson; et il

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

dans cette somme sont comprises, non-seulement la valeur des objets qui partent directement de Port-Jackson, ou qui proviennent des pêcheries de la Nouvelle-Zélande et de Twofold-Bay, mais encore les produits résultant d'une simple réexportation de marchandises anglaises et étrangères. Le tableau n.° 1 ci-dessous montre ce qui appartient spécialement à chacune de ces trois catégories; et le n.° 2 donne un détail plus circonstancié de tous ces objets d'exportation. Nous avons mis un astérisque aux articles qui sont dus tant aux pêcheries australes qu'au commerce avec la Nouvelle-Zélande et les îles de la Société (1).

N.° 1. *TABLEAU RÉSUMÉ des exportations qui ont eu lieu à Port-Jackson, pendant l'année qui finit au 5 janvier 1833.*

DÉSIGNATION DES LIEUX DE PRODUCTION.	DESTINATION DES MARCHANDISES EXPORTÉES.	VALEUR DES EXPORTATIONS.			
		Monnoie anglaise.	Monnoie française.	SOMMES TOTALES. Monnoie anglaise.	SOMMES TOTALES. Monnoie française.
		L.st sh	fr c	L.st sh	fr c
Colonie de Port-Jackson..	Grande-Bretagne..........	84 233. 10.	2 105 837 ,50.	138 737. 10.	3 468 437 ,50.
	Colonies anglaises.........	32 553. 0.	813 825 ,00.		
	Pays étrangers et pêcheries coloniales................	21 951. 0.	548 775 ,00.		
Pêcheries de la Nouvelle-Zélande et de Twofold-Bay................	Grande-Bretagne..........	162 876. 0.	4 071 900 ,00.	163 638. 0.	4 090 950 ,00.
	Colonies anglaises........	761. 0.	19 025 ,00.		
	Pays étrangers et pêcheries coloniales................	1. 0.	25 ,00.		
Grande-Bretagne et pays étrangers....	Grande-Bretagne..........	4 997. 0.	124 925 ,00.	81 969. 0.	2 049 225 ,00.
	Colonies anglaises.........	30 620. 0.	765 500 ,00.		
	Pays étrangers et pêcheries coloniales................	46 352. 0.	1 158 800 ,00.		
			TOTAUX GÉNÉRAUX...........	384 344. 10.	9 608 612 ,50.

trouve que pendant le trimestre qui finit le 30 septembre 1833, les exportations du Cap s'élevoient à 43 417 l.st [1 085 425 f], ce qui, au *prorata*, fait en nombre rond, pour l'année entière, 173 000 l.st [4 325 000 f], c'est-à-dire moins de la moitié du produit des exportations australiennes.

(1) Les élémens de ces deux tableaux sont tirés de l'ouvrage cité du D.r Lang.

N.° 2. TABLEAU *officiel des exportations qui ont eu lieu dans la colonie pendant l'année qui finit au 5 janvier 1833.*

NATURE DES OBJETS.	QUANTITÉS EXPORTÉES.		VALEUR, EN MONNOIE ANGLAISE, des objets exportés			PRIX TOTAL DES EXPORTATIONS.	
	En mesures anglaises.	En mesures françaises.	dans la Grande-Bretagne.	dans les colonies anglaises.	dans les pays étrangers et aux pêcheries.	En monnoie anglaise.	En monnoie française.
			l.st sh	l.st	l.st	l.st sh	fr c
Achars (fruits confits au vinaigre)	4 cases	4 caisses		5.		5. 0.	125 ,00.
Apparaux de baleinier				6.	124.	130. 0.	3 250 ,00.
*Arrow-root	350 lb.	158 ,7 kilogr.		2.	1.	3. 0.	75 ,00.
Bardeaux	7 000	7 000			3.	3. 0.	75 ,00.
Bateaux	6	6		195.		195. 0.	4 875 ,00.
Betes à laine et chèvres	264	264		175.		175. 0.	4 375 ,00.
Beurre et fromage	56 566 lb.	25 647,8 kilogr.		5 196.	83.	5 279. 0.	131 975 ,00.
Bière	490 gallons	22 ,26 hectolitres		18.	10.	28. 0.	700 ,00.
Bois : à brûler et d'arrimage	30 tons	304 ,69 quint. métriq.			15.	15. 0.	375 ,00.
Bois : d'eucalyptus à gomme bleue	214 462 feet	65 367 mètres cour.ts.	1 070. 0.	50.		1 120. 0.	28 000 ,00.
Bois : de cèdre	418 930 *idem*	127 688 *idem*	1 660. 0.	2 858.		4 518. 0.	112 950 ,00.
Bois : *de la Nouvelle-Zélande	19 191 *idem*	5 849 *idem*		181.		181. 0.	4 525 ,00.
Briques	61 698	61 698		52.	24.	76. 0.	1 900 ,00.
Cartes de géographie	5 (atlas!)	5 (atlas!)		90.		90. 0.	2 250 ,00.
Cendres de manglier	4 bushels	1 ,45 hectolitre	0. 10.			0. 10.	12 ,50.
Charbon de terre	866 tons	8 795 ,51 quint. métr.		533.	268.	801. 0.	20 025 ,00.
Charrettes et guigs	6	6		137.		137. 0.	3 425 ,00.
Chevaux	184	184		3 295.	50.	3 345. 0.	83 625 ,00.
Cigares. (*Voyez* Tabac)	16 lb.	7 ,3 kilogr.	4. 0.			4. 0.	100 ,00.
Citrons	3 420 bushels	1 243 ,09 hectolit.		58.		58. 0.	1 450 ,00.
Confitures	1 case	1 caisse		2.		2. 0	50 ,00.
Cordages	9 tons 8 cwt 0 qr 15 lb.	95 ,54 quintaux métr.		446.	121.	567. 0.	14 175 ,00.
Cornes et os			228. 0.		325.	553. 0.	13 825 ,00.
*Courbes d'embarcation, en bois de la Nouvelle-Zélande	1 300	1 300	65. 0.			65. 0.	1 625 ,00.
Cribles et tamis	140	140		21.		21. 0.	525 ,00.
Cuirs	1 case	1 caisse		16.		16. 0.	400 ,00.
Curiosités	42 packages	42 *idem*	501. 0.			501. 0.	12 525 ,00.
*Écailles de tortue	32 lb.	14 ,5 kilogr.	31. 0.			31. 0.	775 ,00.
Échantillons de minéraux	1 case	1 caisse	5. 0.			5. 0.	125 ,00.
Écorce de mimosa	3 tons	30 ,47 quint. métriq.	15. 0.			15. 0.	375 ,00.
Embarcations. (*V.* Bateaux.)							
Esprit de genièvre	10 gallons	45 ,4 litres		4.		4. 0.	100 ,00.
Étoffes de laine	1 case	1 caisse		20.		20. 0.	500 ,00.
Fanons de baleine	43 tons 1 cwt 1 qr 9 lb.	437 ,40 quint. métriq.	3 075. 0.	6.		3 081. 0.	77 025 ,00.
Farine et biscuits	982 339 lb.	445 406 kilogr.		2 088.	4 984.	7 072. 0.	176 800 ,00.
Fléaux de balances et poids	1 set	1 assortiment		18.		18. 0.	450 ,00.
Foin	3 tons	30 ,47 quint. métriq.		40.		40. 0.	1 000 ,00.
Fruits				408.		408. 0.	10 200 ,00.
Futailles	293	293		699.		699. 0.	17 475 ,00.
Gibernes	70	70		10.		10. 0.	250 ,00.

NATURE DES OBJETS.	QUANTITÉS EXPORTÉES. En mesures anglaises.	QUANTITÉS EXPORTÉES. En mesures françaises.	VALEUR, EN MONNOIE ANGLAISE, des objets exportés — dans la Grande-Bretagne.	VALEUR — dans les colonies anglaises.	VALEUR — dans les pays étrangers et aux pêcheries.	PRIX TOTAL DES EXPORTATIONS. En monnoie anglaise.	PRIX TOTAL — En monnoie française.
			L.st sh	L.st	L.st	L.st sh	fr c
Cournables	186 831	186 831	313. 0.			313. 0.	7 825 ,00.
Graines et plantes	3 boxes.	3 boîtes.	9. 0.	12.		21. 0.	525 ,00.
Gros bétail	54 heads	54 têtes	5. 0.	187.	50.	242. 0.	6 050 ,00.
Houille. (*V.* Charbon de terre)							
Huile * de baleine noire	695 tons	7 058 ,75 quint. métr.	20 165. 0.			20 165. 0.	504 125 ,00.
Huile * de cachalot	2 491 *idem*	25 299 ,79 *idem*	122 756. 0.	16.		122 772. 0.	3 069 300 ,00.
Jas d'ancre	1	1		1.		1. 0.	25 ,00.
Jus de citron	25 gallons.	113 ,6 litres		5.		5. 0.	125 ,00.
Laine	1 515 156 lb.	686 993 ,5 kilogr.	73 559. 0.			73 559. 0.	1 838 905 ,00.
Maïs	10 437 bushels.	3 793 ,61 hectolitres		1 428.	15.	1 443. 0.	36 075 ,00.
Matelas	1	1		1.		1. 0.	25 ,00.
Meubles	182 packages	182 caisses		463.	30.	493. 0.	12 325 ,00.
Meules à aiguiser	18.	18.		2.	2.	4. 0.	100 ,00.
Œufs	480 dozens	480 douzaines		8.	15.	23. 0.	575 ,00.
Orge et avoine	1 555 bushels	565 ,21 hectolitres		275.	39.	314. 0.	7 850 ,00.
Outils et Instrumens d'agriculture					193.	193. 0	4 825 ,00.
Paniers	28.	28.		5.		5. 0.	125 ,00.
Parchemin	1 case.	1 caisse.		80.		80. 0.	2 000 ,00.
Peaux en poil	44 335	44 335	6 574. 0.		2 640.	9 214. 0.	230 350 ,00.
Peaux de phoques	1 415	1 415	1 391. 0.			1 391. 0.	34 775 ,00.
Phormium tenax	806 tons 9 cwt. 3 q[rs] 21 lb.	8 191 ,17 quint. métr.	15 393. 0.	556.		15 949. 0.	398 725 ,00.
Pierres de taille	200.	200.		22.		22. 0.	550 ,00.
Pipes à tabac	271 gross.	271 grosses			54.	54. 0.	1 350 ,00.
Pois	6 bushels.	2 ,18 hectolitres			2.	2. 0.	50 ,00.
Pommes de terre	11 tons 9 cwt.	116 ,29 quint. métriq.		22.	40.	62. 0.	1 550 ,00.
Poteries	5 packages	5 caisses.		15.	12.	27. 0.	675 ,00.
Poulies	2 cases.	2 *idem*		20.		20. 0.	500 ,00.
Quincaillerie et taillanderie	33 packages	33 *idem.*		19.	130.	149. 0.	3 725 ,00.
Rais de roues	180.	180.	5. 0.			5. 0.	125 ,00.
Sacs	250.	250.		35.		35. 0.	875 ,00.
Salaisons	1 265 764 lb.	573 916 kilogr	283. 0.	7 160.	12 489.	19 932. 0.	498 300 ,00.
Savon et chandelles	18 993 *idem*	8 612 *idem*		1 434.	116.	1 550. 0.	38 750 ,00.
Sel	10 tons.	101 ,56 quint. métr.		41.		41. 0.	1 025 ,00.
Sellerie et harnacherie	27 cases.	27 caisses.		340.	23.	363. 0.	9 075 ,00.
Son	36 tons.	365 ,63 quint. métriq.		333.		333. 0.	8 3[illegible]5 ,00.
Souliers et bottes	60 pairs.	60 paires.		50.		50. 0.	1 250 ,00
Suif et saindoux	110 125 lb.	49 932 kilogr.		2 719.	15.	2 734. 0.	68 350 ,00.
Tabac. (*Voyez* Cigares.)	21 294 *idem*	9 655 *idem*		1 374.	75.	1 449. 0.	36 225 ,00.
Tabac en poudre	138 *idem*	62 ,6 *idem*		30.		30. 0.	750 ,00.
Tableaux	1	1	2. 0.			2. 0.	50 ,00.
Vêtemens de matelot confectionnés	3 cases.	3 caisses.		30.		30. 0.	750 ,00.
Vinaigre	42 gallons.	1 ,91 hectolitre.		2.	4.	6. 0.	150 ,00.
TOTAUX GÉNÉRAUX des exportations, moins l'argent monnoyé, dont on n'a pas tenu registre		En monnoie anglaise.	252 106. 10.	63 934.	68 304.	384 344. 10.	
		En monnoie française.	6 302 662[f] ,50[c]	1 598 350[f]	1 707 600[f]		9 608 612[f] ,50[c]

Colonie de Port-Jackson.

Commerce.

Aux documens qui précèdent nous en ajouterons quelques autres qui appartiennent aux années antérieures.

Dans un des rapports du commissaire des enquêtes, M. Bigge, nous lisons que les seuls articles qui jusqu'en 1823 eussent été portés hors de la Nouvelle-Galles du Sud étoient de la farine au Cap de Bonne-Espérance, des chevaux à Batavia, ainsi que du charbon de terre à ce dernier point et à Calcutta. Depuis cette époque des envois du même genre ont été faits avec avantage à l'Ile-de-France.

James Busby dit qu'en 1829 la valeur totale des exportations, y compris les huiles de baleine, le phormium tenax, la laine, les peaux et les boissons, etc., a été de..............................			161 716 l.st 0 sh	= 4 042 900 f,00 c
Dans l'année qui finit au 5 juillet 1831, la somme des exportations, selon le même auteur, fut de..			313 019. 0	= 7 825 475 ,00
En 1831, la quantité d'adipocire et d'huiles de baleine noire et de cachalot, exportée de la Nouvelle-Galles du Sud, s'éleva, selon le capitaine Sturt (1), à 2 307 tons [2 343 100 kilog.], estimés ensemble, avec les fanons de baleine et les peaux de phoque à..	107 971 l.st	= 2 699 275 f	} 276 668. 0	= 6 916 700 ,00
Le prix de tous les autres articles d'exportation (2), pendant la même année, ne s'éleva pas à plus de....	107 697.	= 2 692 425		
à quoi il faut ajouter le prix des marchandises réexportées, qui est de.	61 000.	= 1 525 000		
Nous avons vu plus haut que le total des exportations de 1832 a été de................			384 344. 10	= 9 608 612 ,50

(1) La somme totale de ces évaluations, données par le capitaine Sturt, paroit un peu foible si on la compare à l'estimation précédente de J. Busby; toutefois il nous est impossible de dire laquelle des deux est en erreur.

(2) Les plus remarquables de ces articles sont les suivans, savoir :

Bois divers.........	7 410 l.st	=	185 250 f
Beurre et fromage...	2 376.	=	59 400.
Écorce de mimosa...	40.	=	1 000.
Peaux............	7 333.	=	183 325.
Chevaux..........	7 302.	=	182 550.
Salaisons..........	5 184.	=	129 600.
Laine............	66 112.	=	1 652 800.
Autres articles......	11 940.	=	298 500.
TOTAL ÉGAL...	107 697.	=	2 692 425.

N. B. Il n'y eut point de tabac exporté pendant l'année 1831.

En comparant entre eux les nombres qui précèdent, on verra avec quelle rapidité se sont accrues les exportations du commerce colonial.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

La quantité seule de laine qui sort annuellement de Port-Jackson et qu'on transporte dans la mère-patrie suit une progression croissante dont il n'est pas sans intérêt de suivre la marche, et dont on ne peut dès aujourd'hui assigner la limite future. L'exportation de cette matière précieuse fut,

En 1817, de	73 000 lb	=	33 099 kilog.
1818	93 000.	=	42 168.
1819 (1)	100 000.	=	45 341.
1820	95 891.	=	43 478.
1821 (2)	106 323.	=	48 208.
1831, par approximation (3)	1 361 764.	=	617 443.
1832, ainsi que nous l'avons vu plus haut	1 515 156.	=	686 993.
1833, par approximation (4)	2 174 160.	=	985 795.
1834, *idem* (5)	3 386 229.	=	1 535 365.

(1) Cette quantité de 100 000 livres, indiquée ici en nombre rond, paroît un peu trop forte. Les nombres qui précèdent, comparés à ceux qui suivent, montrent qu'il eût fallu 95 600 livres [43 346 kilogr.] à peu près.

(2) Le document d'où nous tirons ces valeurs donnoit, pour cette année, 175 433 liv. de laine; mais c'étoit évidemment la somme des exportations du Port-Jackson et de Van-Diémen réunies. Nous avons réduit ce nombre à sa valeur approximative, en nous servant du rapport trouvé plus haut entre la production des laines des deux colonies. (*Voyez* la note 1 de la page 1022.)

(3) N'ayant que le prix total de la quantité de laine de cette année, nous en avons déduit le poids approximatif, par le rapport du prix au poids, connu par les données de l'année suivante.

M. le Dr Ure, dans sa *Philosophy of manufactures* (pag. 143), indique pour cette même époque, 1 134 134 lb [514 233 kilogr.] de laine importée de la Nouvelle-Galles du Sud en Angleterre; mais ayant remarqué plusieurs erreurs de chiffres dans les tableaux contenus dans cet ouvrage, nous avons cru devoir, jusqu'à plus ample informé, laisser subsister ici notre donnée approximative.

(4) M. James Morrisson disoit à la Chambre des communes, le 4 février 1834, que le nombre des balles de laine des colonies australiennes exportées en Angleterre, pendant l'année 1833, s'étoit élevé à 14 948. Évidemment cette quantité comprend en bloc les laines de Van-Diémen et de Port-Jackson. Si l'on calcule avec le rapport que nous venons d'indiquer, on trouvera que la quantité de balles appartenant à la Nouvelle-Galles du Sud seulement s'élève à 9 059, qui, à raison de 240 livres l'une (*voyez* plus bas le paragraphe relatif aux Mesures et monnoies), forment le total des 2 174 160 livres portées plus haut.

(5) Suivant le *Sydney Monitor* du 13 décembre 1834, les laines exportées dans le courant de

Colonie de Port-Jackson. Commercé.

Il est facile de prévoir que l'Angleterre trouvera un jour dans les produits de ses colonies australes, sinon tout ce qui est nécessaire à la consommation de ses manufactures d'étoffes de laine, du moins le moyen de s'affranchir, en grande partie, du tribut immense qu'elle paye régulièrement à ses voisins (1) pour cet objet.

En montrant quelles ont été, à diverses époques, les quantités de laines étrangères achetées par les manufacturiers anglais, on concevra mieux de quelle importance sont pour l'Angleterre les produits dont il s'agit.

De 1790 à 1793 (2) on a introduit annuellement en Angleterre la quantité moyenne de livres avoirdupois de laine, exprimée par..	3 060 471lb	=	1 387 662kilo
En 1810 (3)........................	10 451 896.	=	4 739 040.
1815........................	13 464 585.	=	6 105 037.
1820........................	9 641 325.	=	4 371 516.
De 1820 à 1823 (année moyenne).........	18 884 876.	=	8 562 674.
Et pendant la seule année 1823...........	20 651 415.	=	9 363 648.
1824 a fourni (4)..................	22 171 909.	=	10 053 063.

cette année auroient été de 8 millions de livres; quantité, ajoute le journaliste, qui surpasse de 2 millions celle de l'année précédente. Il est difficile d'admettre ce nombre de 8 millions, qui est hors de proportion avec tout ce qui précède. Quant à l'augmentation de 2 millions de livres d'une année à l'autre, augmentation qui paroît elle-même bien forte, nous avons cru comprendre que l'auteur vouloit parler de la totalité des laines australiennes, c'est-à-dire de celles de Port-Jackson et de Van-Diémen réunis. Dans cette supposition très-vraisemblable, la part qui appartiendroit à la première de ces colonies seulement seroit de 1 212 069 livres, nombre qui, ajouté à celui de 1833, donne le total de 3 386 229 livres que nous avons porté dans le texte.

(1) Il n'existe aucune laine qui se file aussi bien que celle d'Australie, à cause de la longueur et de la douceur de son brin, a dit en 1833 M. H. Hughes. La production de cette matière a si fort augmenté, ajoute cet auteur, que dans quinze ans elle pourra probablement remplacer toutes les laines importées du dehors, en y comprenant même celles d'Espagne et d'Allemagne. (Voyez *Philos. of manufact., etc.*, par le Dr Ure, pag. 141.)

(2) Pour les nombres de 1790 à 1793, de 1820 à 1823, et pour ceux de l'année 1823 seule, voyez *Minutes of evidence before a committee of Privy Council, on trade;* 20th december 1819.

(3) Les années 1810, 1815 et 1820 sont tirées du *Mc Culloch's Commercial dictionary*, publié en 1832. Nous avons eu soin de séparer l'article des États-Unis, de ceux auxquels on l'avoit réuni.

(4) On a extrait les nombres des années 1824 à 1832 des *Tables of the revenue, population, etc., of the United Kingdom and its dependencies*, qui elles-mêmes ont été compilées de documens officiels, par G. R. Porter, 1833. Les deux années 1833 et 1834, tirées des Comptes publiés par les courtiers de Londres, ne méritent pas moins de confiance.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

1825	43 473 651[lb]	=	19 711 579[kil]
1826	14 857 627.	=	6 736 662.
1827	28 583 414.	=	12 960 132.
1828	28 651 632.	=	12 991 063.
1829	19 677 248.	=	8 921 948.
1830	30 336 580.	=	13 755 042.
1831	29 157 941.	=	13 220 630.
1832	25 764 555.	=	11 682 020.
1833	39 046 120.	=	17 704 073.
1834	46 380 980.	=	21 029 804.

Importations et exportations progressives.

Je n'ai pas cherché à établir une comparaison entre la valeur des importations et celle des exportations de la même année, pour connoître l'avantage que le commerce a retiré de ces transactions, ou ce qu'on appelle la *balance du commerce;* un pareil travail ne sauroit atteindre le but que quelques auteurs se proposent, et qui est, suivant moi, purement illusoire ; mais j'ai pensé qu'il ne seroit pas sans intérêt de montrer, d'une part la série des valeurs importées à différentes époques, et de l'autre celle des exportations. Tel est l'objet spécial des deux tableaux qui vont suivre. On y verra que les importations ont augmenté d'année en année, mais par degrés décroissans, jusqu'à une certaine époque, où ils ont diminué pour augmenter ensuite de nouveau. Cette marche s'explique par le développement progressif et simultané des productions coloniales et de la population. Les nombres contenus dans quelques-unes des pages précédentes servent d'appui à cette double assertion, qui sera de nouveau confirmée par l'exposé particulier des exportations qui trouvera ci-après sa place. Dans ce dernier tableau, en effet, l'augmentation des valeurs exportées est croissante, aussi bien que la série des différences entre les nombres d'une époque et ceux de l'époque voisine.

TABLEAU comparatif des importations qui ont eu lieu à Port-Jackson, à différentes époques.

IMPORTATIONS.								
NUMÉROS d'ordre.	DATE.		SOMMES BRUTES DES IMPORTATIONS.		NOMBRES comparés.	DIFFÉRENCE PROGRESSIVE POUR L'INTERVALLE.		REMARQUES.
	Années.	Périodes.	Monnoie anglaise.	Monnoie française.		Monnoie anglaise.	Monnoie française.	
			l.st sh d	fr c		l.st sh d	fr c	
1	1827	....	362 324. 0. 0.	9 058 100 ,00	....	....	....	On ignore pour cette année la valeur des objets qui ont été le produit de l'industrie et des capitaux coloniaux.
2	1828	....	570 000. 0 0.	14 250 000 ,00	1 et 2	+207 676.0.0.	+ 5 191 900 ,00	Même remarque que ci-dessus.
3	1832	Année finissant au 30 novemb. 1832.	659 881. 0. 0.	16 497 025 ,00	2—3	+89 881. 0. 0.	+ 2 247 025 ,00	Du montant des importations pour cette période il faut déduire la valeur des objets qui furent le produit de l'industrie des capitaux coloniaux, et qui est ici de 149 148 liv. st. [3 728 700 francs]; en sorte que le total réel des importations n'est que de 510 733 liv. st. [12 768 325 francs].
4	1832	Année finissant au 5 janvier 1833.	602 032. 0. 0.	15 050 800 ,00	2—4	+32 032. 0. 0.	+ 800 800 ,00	Par le même motif, on doit retrancher de la valeur brute des importations la somme de 103 108 l. st. [2 577 700 fr.], ce qui la réduit à 498 924 liv. st. [12 473 100 fr.]
					3—4	—57 849. 0. 0.	— 1 446 225 ,00	
5	1833	Année finissant au 10 octobre 1833.	645 949. 9. 2.	16 148 736 ,46	3—5	—13 931.10.10.	— 348 288 ,54	
					4—5	+43 917. 9. 2.	+ 1 097 936 ,46	

TABLEAU comparatif des exportations de Port-Jackson, à différentes époques.

EXPORTATIONS.								
NUMÉROS d'ordre.	DATE.		SOMMES BRUTES DES EXPORTATIONS.		NOMBRES comparés.	AUGMENTATION PROGRESSIVE POUR L'INTERVALLE.		REMARQUES.
	Années.	Périodes.	Monnoie anglaise.	Monnoie française.		Monnoie anglaise.	Monnoie française.	
			l.st sh d	fr c		l.st sh d	fr c	
1	1827	....	76 314. 0. 0.	1 907 850 ,00	....	....	....	On n'a pu tenir compte, pendant ces deux années, du montant des traites tirées sur le trésor britannique.
2	1828	....	90 050. 0. 0.	2 251 250 ,00	1 et 2	13 736. 0. 0.	343 400 ,00	
3	1832	Année finissant au 30 novemb. 1832.	371 174. 0. 0.	9 279 350 ,00	2—3	281 124. 0[illegible]	7 028 100 ,00	Au total des exportations de cette année il faut ajouter le montant des traites tirées par le commissaire de la colonie sur le trésor britannique, pour l'entretien des établissemens militaires et des convicts, lesquelles ont été données en payement de marchandises et de denrées; cette somme s'élève ici à 115 629 l. st. [2 890 725 fr.]; en sorte que la valeur totale des exportations est de 486 803 liv. st. [12 170 075 fr.]
4	1832	Année finissant au 5 janvier 1833.	384 344. 10. 0.	9 608 612 ,50	2—4	294 294. 10. 0.	7 357 362 ,50	Les traites tirées cette année par le commissariat de la colonie sur le trésor britannique ne nous sont pas connues; on pourrait cependant supposer, en raison de la proximité des époques, qui ne s'écartent en effet l'une de l'autre que de 36 jours, que leur montant est le même que celui de la période précédente.
5	1833	Année finissant au 10 octobre 1833.	475 202. 13. 2.	11 880 066 ,46	3—5	104 028. 13. 2.	2 600 716 ,46	
					4—5	90 858. 3. 2.	2 271 453 ,96	

Colonie de Port-Jackson.
Commerce.

§. III.

Prix des marchandises.

Nous nous proposons de faire connoître dans ce paragraphe la valeur des produits coloniaux qui alimentent le marché de Sydney; notre intention n'étant pas toutefois de parler avec détail des produits qui sont exclusivement du domaine de l'industrie mécanique, nous ne dirons qu'un mot des objets de cette classe qui se rapportent à la laiterie, ainsi qu'à la plus ancienne industrie manufacturière du pays, celle des étoffes grossières en laine.

Marchandises minérales.

Houille. — En 1810 le charbon de terre valoit à Sydney 40 shillings le *chaldron*, ce qui équivaut (1) à $23^{sh}\ 5^{d}$ par ton [28^{f}, 82^{c} les 1 000 kilog.]. En 1834 la même substance, prise à la jetée du Port-Hunter, ne coûtoit que 8^{sh} le ton [9^{f}, 85^{c} les 1 000 kilog.].

Sable quartzeux. — La dépense nécessaire pour se procurer du sable siliceux de Sydney et le transporter à bord d'un navire n'excède pas aujourd'hui (1834) $2^{sh}\ 6^{d}$ à 3^{sh} par ton [3^{f}, 08^{c} à 3^{f}, 69^{c} les 1 000 kil.].

Marchandises végétales.

Grains. — Les inondations, les sécheresses prolongées ont, à certaines époques, et surtout dans le jeune âge de la colonie, causé d'étranges variations dans le prix des grains, et particulièrement dans celui du maïs et du froment. Pendant les disettes, en effet, l'arrivée d'un vaisseau d'approvisionnement faisoit tomber les prix de ces denrées, alors excessifs, à un taux comparativement fort bas. Le froment fut coté au marché de Sydney, en mars 1806, au prix élevé de 80 shillings le bushel [275^{f}, 12^{c} l'hectolitre]; l'année suivante il descendit à 30^{sh} [103^{f}, 17^{c} l'hectolitre]; et le prix moyen, en laissant toutefois de côté les cas les plus extrêmes,

(1) La pesanteur spécifique de la houille compacte étant 1,3292, et le bushel contenant 80 livres avoirdupois d'eau distillée, le *chaldron*, qui vaut 36 bushels, contiendra donc 2 880 livres de cette eau, équivalentes à 3 828 livres de houille compacte *mesurée ras*, ou la même quantité *mesurée comble*, en admettant que la différence entre ces deux mesures soit accordée pour les vides; or le ton valant 2 240 livres avoirdupois, nous aurons enfin pour le prix d'un ton de houille, $23^{sh}\ 5^{d}$ (les températures et les pressions barométriques étant sensiblement et respectivement égales).

dont on vient de parler, s'est assez généralement tenu entre 9 et 10 shillings: ce dernier taux étoit le prix de cette denrée en décembre 1793 ; il valoit 11^{sh} le bushel [37^{f}, 84^{c} l'hectolitre] en octobre 1834, pendant son maximum; et à son minimum il n'a jamais été plus bas que 3 shillings le bushel [10^{f}, 32^{c} l'hectolitre].

Le Dr Lang nous apprend que dans les temps ordinaires le prix du froment se tient entre 4 et 5 shillings le bushel [13^{f}, 76^{c} à 17^{f}, 20^{c} l'hectolitre]. Mais on trouvera à cet égard plus de détails dans les tableaux comparatifs que nous donnerons bientôt.

Le maïs a suivi dans ses prix des oscillations analogues. On le vendit en novembre 1806, jusqu'à 140^{sh} le bushel [481^{f}, 46^{c} l'hectolitre]; et les variations ordinaires se sont tenues entre 7^{sh} et 2^{sh} 3^{d}; le prix moyen a été d'un peu plus de 4^{sh} [13^{f}, 76^{c} l'hectolitre].

Quand le maïs est de première qualité, il coûte assez généralement aujourd'hui (1833), dans le district de la rivière Hunter (1), depuis 1^{sh} 3^{d} jusqu'à 2^{sh} 6^{d} le bushel [4^{f}, 30^{c} à 8^{f}, 60^{c} l'hectolitre] : pour plus de détails, voyez les tableaux développés que nous avons annoncés.

Pommes de terre. — Ce précieux végétal valoit en 1793, à Sydney, 10 shillings le quintal anglais [24^{f}, 61^{c} le quintal métrique]. Il étoit encore à ce même prix maximum, en octobre 1834. Mais dans l'intervalle les prix ont varié de 20 à 4^{sh} $\frac{1}{2}$, et la moyenne s'est tenue à environ 11^{sh} le quintal anglais [27^{f}, 08^{c} le quintal métrique].

Fruits. — Depuis longtemps les pêches sont un des fruits les plus abondans et par conséquent les moins chers du pays. En 1833 on les vendoit au marché de Sydney, de 6 à 8^{d} [62 à 83 centimes] la douzaine, de première qualité. L'année suivante elles ne se payoient, en gros, au panier ou au bushel, que de 15^{d} à 2^{sh} 6^{d} [43 à 86^{c} le décalitre] (2). Les oranges étoient tantôt un peu plus chères, et tantôt au même prix que les pêches; mais les pommes avoient une valeur sensiblement plus élevée.

Phormium tenax. — Selon Busby, cette substance textile auroit valu à Sydney en 1828, jusqu'à 43$^{l.st}$ 6^{sh} 8^{d} le ton [1 066^{f}, 65^{c} les 1 000 kilogrammes]; en 1833, de 16 à 18$^{l.st}$ le ton [393^{f}, 84^{c} à 443^{f}, 07^{c}

(1) Lang, *op. cit.*
(2) *Ibidem.*

les 1 000 kilog.]; et en 1834, au mois d'octobre, la même quantité se vendoit 18[l.st] [443f, 07c les 1 000 kilog.]. Transportée en Angleterre, elle fut cotée, au marché de Londres, en juillet 1833, de 20 à 26[l.st] par ton [492f, 30c à 639f, 99c les 1 000 kilog.].

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

Bois de cèdre. — Ce bois a une valeur variable en raison de la demande plus ou moins grande qu'on en fait. En 1833, dit le Dr Lang, il se vendoit à Sydney depuis 2 jusqu'à 3d le pied anglais courant (1). Nos tableaux ci-dessous le cotent depuis 1d $\frac{3}{4}$ jusqu'à 2d $\frac{1}{2}$ [60 à 85c le mètre courant]. Les mêmes planches se vendoient, en octobre 1834, de 1d $\frac{1}{2}$ à 2d le pied anglais [51 à 58c le mètre]; et, suivant la *Gazette de Sydney*, le prix de ce bois à Londres étoit, en juillet 1834, de 5d $\frac{1}{2}$ à 7d $\frac{1}{2}$ le pied [1f, 76c à 2f, 41c le mètre].

Fourrages. — Lorsque le fourrage provient de graines anglaises il est toujours fort cher; on l'a vu tantôt manquer tout à fait dans les marchés, et tantôt varier en prix de 3 à 25[l.st] par ton; mais dans ces derniers temps, les prix les plus ordinaires ont été de 6 à 8[l.st] le ton [147f, 69c à 196f, 92c les 1000 kilogrammes]. Le fourrage colonial se vendoit beaucoup moins cher, et souvent à peine la moitié ou le tiers du trèfle ou du rye-grass, quelquefois moins encore.

Marchandises animales.

Bestiaux sur pied. — Le prix des bêtes à cornes et des chevaux, au dire du Dr Lang, tomba considérablement en 1823; on pouvoit alors avoir un bon cheval pour 30 à 50[l.st] [750f, à 1 250f]; et, lorsqu'on payoit en piastres, au taux de 5sh [6f, 25c] chacune, une bonne vache ne valoit que de 5 à 7[l.st] [125f, à 175f]; les autres bestiaux se vendoient à proportion. Trois ans après, c'est-à-dire lorsque la Compagnie d'agriculture australienne commença ses opérations, le prix des bestiaux augmenta soudain d'une manière incroyable. Le gros bétail, en effet, se vendit alors jusqu'à 12 guinées [315f] par tête; et l'on a même vu fréquemment payer des vaches jusqu'à 10[l.st] [250f]; mais ces prix excessifs n'ont pu se soutenir. En juin 1833 on ne donnoit plus pour un bœuf de travail que 5[l.st] [125f]; et en octobre 1834 il valoit un cinquième encore de moins. A la même époque, pour les bêtes à cornes fort jeunes et de

(1) Il est d'usage que la planche ayant un pouce d'épaisseur sur un pied de largeur se vende au pied courant, ou proportionnellement à la longueur de la planche.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

bonne race on ne demandoit au marché de Sydney que de 20 à 30^sh [25^f à 37^f,50^c], et pour un bœuf engraissé, 3^l.st [75^f]. A Maitland une vache valoit 1^l.st 15^sh 3^d [44^f,06^c], et un taureau 6^l.st 2^sh [152^f,50^c]; les chevaux de trait ou de selle se vendoient jusqu'à 10 et 30^l.st [250 à 750^f].

En décembre 1793, c'est-à-dire peu de temps après la fondation de la colonie, on vendit un veau femelle 80^l.st [2 000^f], et un veau mâle 15^l.st [300^f]; une jument, âgée et avec des défauts, 40^l.st [1 000^f]. Nous ferons remarquer que dans les ventes de cette époque les bestiaux eux-mêmes servoient en quelque sorte de monnoie courante, puisqu'on échangeoit ces animaux contre d'autres marchandises. Mais lorsqu'on s'acquittoit en argent, ce qui d'ailleurs étoit rare, on pouvoit obtenir une diminution notable sur les prix.

Le tableau suivant contient tout ce que nous avons pu réunir sur le prix des bêtes à laine à diverses époques.

TABLEAU comparatif du prix des bêtes à laine, au marché de Sydney, à différentes époques.

DÉSIGNATION DES BÊTES À LAINE	PRIX DES BÊTES À LAINE. 1793. Monnoie anglaise.	1793. Monnoie française.	1826. Monnoie anglaise.	1826. Monnoie française.	1828. Monnoie anglaise.	1828. Monnoie française.	1833. Monnoie anglaise.	1833. Monnoie française.	1834. Monnoie anglaise.	1834. Monnoie française.	REMARQUES.
	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	
Bélier	......	......	......	......	200. 0.	250,00	60. 0.	75,00			Le 2 octobre 1834 le prix moyen des bêtes à laine à Maitland étoit ainsi qu'il suit, savoir : Bélier...... 64sh 0d = 80f,00c Brebis...... 50. 4. = 62,92. (Voyez le *Sydney Herald* du 9 octobre 1834.)
Brebis du Cap de Bonne-Espérance	120. 0. 160. 8.	150,00 200,83	....	....	....	....	....	....			
Brebis mérinos	......	......	84. 0. 105. 0.	105,00 131,25	......	......	......	......	15. 0.	18,75	
Brebis *idem* de 1 à 4 ans	......	......	......	......	60. 0.	75,00	20. 0.	25,00			
Brebis *idem* de 4 à 7 ans	......	......	......	......	40. 0.	50,00	12. 6.	15,62			
Agneau mâle	......	......	......	......	15. 0.	18,75	10. 0.	12,50			
Agneau femelle	......	......	......	......	40. 0.	50,00	15. 0.	18,75			
Mouton	80. 0. 110. 0.	100,00 137,50	......	......	15. 0.	18,75	6. 0. 10. 0.	7,50 12,50	12. 0. 16. 0.	15,00 20,00	

Viande à la main. — Après la chair de kanguroo, le porc frais et le mouton sont les viandes qui ont été le plus anciennement consommées dans la colonie; la viande de bœuf parut beaucoup plus tard sur les marchés; et même dans les tableaux comparatifs que nous donnerons tout à l'heure on ne l'y voit pas figurer avant l'année 1823. Il est vrai qu'on avoit commencé plus tôt à en faire usage, mais il nous a été impossible de préciser l'époque. En 1793 le mouton valoit de 2 shillings à $2^{sh}\,6^{d}$ la livre [$5^{f},51^{c}$ à $6^{f},81^{c}$ le kilog.]. En décembre 1823 il ne coûtoit plus que de 6 à 8^{d} la livre [$1^{f},38^{c}$ à $1^{f},84^{c}$ le kilog.]; et cinq ans plus tard, de 3^{d} à $3^{d}\frac{1}{2}$ la livre [69 à 80 centimes le kilog.]; enfin en juin 1833 il n'étoit coté que depuis $1^{d}\frac{3}{4}$ jusqu'à 2^{d} la livre [40^{c} à 46^{c} le kilog.]: c'est l'époque du minimum de son prix. Sa valeur, en 1834, s'élevoit de $2^{d}\frac{1}{2}$ à $3^{d}\frac{1}{2}$ la livre [58^{c} à 80^{c} le kilog.].

Ces considérations, jointes à ce que montrera bientôt l'inspection de nos tableaux comparatifs du prix des denrées, peuvent servir à confirmer l'assertion du Dr Lang, que les dépenses nécessaires pour l'entretien d'une personne et de sa famille, en 1833, étoient moitié environ de ce qu'elles eussent été en 1826.

Huiles animales. — En parlant de la pêche de la baleine nous avons dit que l'huile de cachalot se payoit à Sydney 30 liv. sterl. le ton [$738^{f},45^{c}$ les 1 000 kilog.]. La valeur de cette marchandise, vendue au détail, s'élevoit en juin 1833, de 3 à 4 shillings le gallon; en octobre 1834, de 4 à 5 shill. [$82^{f},54^{c}$ à $110^{f},05^{c}$; et $110^{f},05^{c}$ à $137^{f},56^{c}$ l'hectolitre]; la même quantité d'huile de baleine noire ne coûtoit, à la première époque, que de $1^{sh}\,9^{d}$ à $2^{sh}\,2^{d}$, et à la seconde $1^{sh}\,9^{d}$ à $2^{sh}\,6^{d}$ [$48^{f},15^{c}$ à $59^{f},61^{c}$; et $48^{f},15^{c}$ à $68^{f},78^{c}$ l'hectolitre].

L'adipocire ou blanc de cachalot se vendoit aux mêmes époques 2 shill. la livre [$5^{f},51^{c}$ le kilog.]; et les fanons de baleine, $71^{l.st}$ le ton [$1\,761^{f},20^{c}$ les 1 000 kilog.] en 1832.

Nous n'avons aucune donnée sur la valeur de l'huile de phoque; mais, à Sydney, celle de pied de bœuf coûtoit, en 1833 et en 1834, 4 à 5 shill. le gallon [$110^{f},05^{c}$ à $137^{f},56^{c}$ l'hectolitre].

Dans une vente publique qui eut lieu à Londres le 25 juillet 1834,

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

les marchandises suivantes furent vendues pour l'exportation, savoir :

24 tuns d'huile et d'adipocire de cachalot,	de	$64^{l.st}$	0^{sh}	=	139^{f},74^{c}	l'hectolitre.
par chaque tun.................	à	65.	0.	=	141 ,93.	
215 tuns d'huile de baleine des mers austra-	de	22.	10.	=	49 ,13.	*idem.*
les, de belle qualité, par *idem*.....	à	22.	15.	=	49 ,67.	
76 tuns d'huile de phoque, pâle, par	de	25.	10.	=	55 ,68.	*idem.*
idem.........................	à	25.	15.	=	56 ,23.	
30 tons de fanons de baleine des mers aus-	de	90.	15.	=	2 233 ,81.	les 1 000 kilogr.
trales, par chaque ton...........	à	102.	0.	=	2 510 ,73.	

Laine. — Le prix de la laine mérinos, à Port-Jackson, étoit en 1802, d'après une note de Péron, de 6^{sh} la livre avoirdupois [16^{f}, 54^{c} le kilog.]; à la même époque une toison de brebis commune valoit 9^{d} la livre [2^{f}, 07^{c} le kilog.]; et la toison de l'agneau provenant du croisement de cette même brebis avec un bélier mérinos, 3^{sh} la livre [8^{f}, 27^{c} le kilog.].

A la fin de 1819 le produit annuel des bêtes à laine pur mérinos, du troupeau de M. John Mac-Arthur, s'élevoit pour chaque brebis à 14^{sh} [17^{f}, 50^{c}], et pour les béliers, à une guinée [26^{f}, 25^{c}] la pièce.

Le prix moyen de la belle laine australienne alloit, en 1824, à environ 3^{sh} la livre [8^{f}, 27^{c} le kilog.], prix supérieur à ce que valoit la laine d'Espagne, mais inférieur à celui des laines de Saxe et de Hongrie.

On payoit la livre de laine 1^{sh} 6^{d} [4^{f}, 14^{c} le kilog.], en 1828.

Le Dr Lang a remarqué que, depuis 1826 jusqu'en 1833, la laine avoit plutôt augmenté que diminué de valeur. A la dernière de ces époques elle se payoit 1^{sh} 6^{d} la livre [4^{f}, 14^{c} le kilog.]; celle qu'on importoit en Angleterre étoit cotée de 1^{sh} 11^{d} à 2^{sh} 9^{d} la livre, et celle de M. Mac-Arthur à 3^{sh} 6^{d} la livre [5^{f}, 28^{c} à 7^{f}, 58^{c}, et 9^{f},65^{c} le kilog.].

Au marché de Sydney, la laine, au mois de juin 1833, valoit de 1 à 2^{sh} la livre, et en octobre 1834, depuis 7^{d} jusqu'à 2^{sh} [2^{f}, 75^{c} à 5^{f}, 51^{c}; et 1^{f}, 61^{c} à 5^{f}, 51^{c} le kilog.].

Si l'on veut comparer les prix qui précèdent, à ceux de Londres, pour les mêmes qualités de laine, et à ceux de France, pour les laines indigènes de première qualité employées dans nos fabriques, on peut jeter les yeux sur le tableau suivant.

VALEUR DES LAINES À DIVERSES ÉPOQUES ET SUR DIVERS MARCHÉS.

MARCHÉ de vente.	NATURE DES LAINES.		De 1816 à 1823.	1824.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.
Chartres.	Laine de mérinos de France, 1re qualité, le kilogramme......	Minimum......	......	3f,00c	3f,00c	2f,20c	2f,40c	2f,80c	1f,60c	2f,30c	1f,70c	2f,00c	2f,90c	2f,50c
		Maximum......	......	3 ,20.	3 ,20.	2 ,30.	2 ,60.	3 ,00.	1 ,70.	2 ,40.	2 ,00.	2 ,30.	3 ,10.	2 ,90.
Elbeuf..	Laines en suint, tirées de la Picardie, de la Beauce et de la Brie, prix moyens, le kilogr.	Minimum......	2f,90c	2f,70c (A)							.....	1 ,80.	2 ,60.	2 ,30.
		Maximum......	3 ,00.	2, 80.							.....	1 ,90.	2 ,70.	2 ,40.
Londres.	Laine d'Australie, des meilleurs troupeaux, toisons supérieures, prix, la liv. avdp. (B).	2sh 3d minimum.	......	....							.....	.....	.....	6 ,20.
		4. 0. maximum.	......	....							.....	.....	.....	11 ,03.
	Idem, deuxième qualité, la livre.............	1. 8. minimum.	......	....							.....	.....	.....	4 ,59.
		2. 0. maximum.	..	....							.....	.....	.....	5 ,51.
	Idem, toison inférieure, la livre............	0. 10. minimum.	......	....							.....	.....	.....	2 ,30.
		1. 6. maximum.	......	....							.....	.....	.....	4 ,14.
	Laine de Van-Diémen, de qualité supérieure, la livre............	2. 0. minimum.	......	....							.....	.....	.....	5 ,51.
		2. 8. maximum.	......	....							.....	.....	.....	7 ,35.
	Idem, de qualité moyenne, la livre........	1. 6. minimum.	......	....							.....	.....	.....	4 ,14.
		1. 9. maximum.	......	....							.....	.....	.....	4 ,84.
	Idem, de qualité inférieure, la livre.....	0. 10. minimum.	......	....							.....	.....	.....	2 ,30.
		1. 1. maximum.	....	....							.....	.....	.....	2 ,99.

(A) Ce nombre et le suivant sont les prix moyens de la laine pendant les sept années de 1824 à 1830.

(B) Pour être plus facilement comparables, tous ces prix de la livre avoirdupois de laine ont été réduits, dans la dernière colonne de ce tableau, en valeurs du kilogramme.

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

Peaux en poil. — Dans le mois de juin 1833 on a vendu des peaux en poil à Sydney, à $1^d \frac{1}{2}$ la livre, et en octobre 1834, de $1^d \frac{1}{4}$ à 2^d [$0^f, 34^c$ et de $0^f, 29^c$ à $0^f, 46^c$ le kilog.]. A cette dernière époque elles valoient à peu près, au marché de Londres, de $3^d \frac{1}{2}$ à $4^d \frac{1}{2}$ la livre [$0^f, 80^c$ à $1^f, 03^c$ le kilog.].

Objets manufacturés.

Sel. — Le sel qui est manufacturé dans la colonie coûtoit, en 1833 et 1834, de $3^{sh} 6^d$ à 5^{sh} le quintal anglais [$8^f, 62^c$ à $12^f, 31^c$ les 100 kilog.]. Celui que le capitaine Sutherland avoit rapporté, en 1819, de l'île des Kanguroos, s'étoit vendu à Sydney, $10^{l.st}$ le ton [$24^f, 62^c$ les 100 kilog.]; tandis que le sel importé d'Angleterre, quoique jugé supérieur, pour la conservation des peaux, ne valoit alors que $6^{l.st}$ 10^{sh} le ton [16^f les 100 kilog.]. En 1834 le prix de ce même sel européen étoit tombé à 5 et 6 shill. le quintal anglais [$13^f, 54^c$ et $14^f, 77^c$ les 100 kilog.]. Le sel gemme qui existe, à ce qu'on assure, sur plusieurs points de la colonie, n'a pas encore été exploité.

Chaux. — La chaux de la fabrique de Newcastle se vendoit en 1819, à Sydney, 1 shilling le bushel [$3^f, 44^c$ l'hectolitre]; maintenant la facilité avec laquelle on obtient cette substance en aura fait sans doute baisser considérablement le prix.

Beurre et fromage. — On payoit le beurre fort cher à Sydney en 1793, et non moins de 2 à $2^{sh} \frac{1}{2}$ la livre [$5^f, 51^c$ à $6^f, 89^c$ le kilog.], et le fromage se vendoit exactement au même prix; en 1823 le beurre coûtoit $2^{sh} 3^d$ la livre, et le fromage $1^{sh} 3^d$ [$6^f, 28^c$ et $3^f, 45^c$ le kilog.]. La première de ces denrées valoit jusqu'à $3^{sh} 9^d$ la livre [$10^f, 34^c$ le kilog.], en 1828; mais en décembre 1834 le prix n'en étoit plus que de 1 shill. la livre, et celui du fromage, que de 5 à 6 deniers sterl. [$2^f, 76^c$, et $1^f, 15^c$ à $1^f, 38^c$ le kilogr.].

L'année précédente, le meilleur beurre salé, pris en gros, coûtoit $10^d \frac{1}{2}$ la livre [$2^f, 41^c$ le kilogr.], et le fromage 28 shill. le quintal anglais [$68^f, 92^c$ le quintal métrique].

Il seroit possible d'étendre beaucoup cette énumération du prix des matières premières et manufacturées de la colonie; on pourroit, par exemple, donner le prix de tous les outils et autres objets nécessaires à l'agriculture, puis celui des liqueurs spiritueuses, de la bière, des bou-

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

gies, des chandelles, du savon, des étoffes, etc., qui proviennent aussi des fabriques locales; mais ces détails devant être mieux placés dans des tableaux spéciaux, où ils seront classés d'une manière abrégée, méthodique et claire, nous nous proposons de leur consacrer les pages suivantes.

Un premier tableau contiendra les prix comparatifs des principales denrées au marché de Sydney, depuis l'année 1793 jusqu'en décembre 1834 inclusivement. Un autre, plus circonstancié, donnera le prix courant des mêmes matières, en décembre 1793; et un troisième, leur prix en juin 1833 et octobre 1834. On présentera, dans le tableau n.° 4, le détail de la valeur moyenne des produits agricoles achetés en gros; puis, comme objet de comparaison, dans le n.° 5, les prix de ces objets au marché d'Hobart-Town, capitale de l'île Van-Diémen, pendant les années 1828, 1829, 1830 et 1833; enfin, dans le tableau n.° 6, se trouvera le prix courant de Launceston, seconde ville de la même colonie.

N.° 1. *TABLEAU comparatif des principales denrées au marché de Sydney, à différentes époques.*

NATURE DES DENRÉES.	ESPÈCE DE MESURE, anglaise et française.	1793. DÉCEMBRE. MONNOIE anglaise.	1793. DÉCEMBRE. MONNOIE française.	1796. MONNOIE anglaise.	1796. MONNOIE française.	1806. MARS. MONNOIE anglaise.	1806. MARS. MONNOIE française.	1806. NOVEMBRE. MONNOIE anglaise.	1806. NOVEMBRE. MONNOIE française.
		sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c
Blé froment	Le bushel	10. 0.	....	12. 0.	....	70. 0. 80. 0.			
	L'hectolitre	....	34 ,39.	....	41 ,27.	....	240 ,73. 275 ,12.		
Maïs	Le bushel	7. 0.	....	....	....	....	....	140. 0.	
	L'hectolitre	....	24 ,07.	....	....	....	....	....	481 ,46.
Avoine	Le bushel								
	L'hectolitre								
Orge	Le bushel	....	....	10. 0.					
	L'hectolitre	....	....	....	34 ,39.				
Pommes de terre	Le quint. anglais	10. 0.							
	Le quint. métr.	....	24 ,61.						
Œufs	La douzaine								
Poules	La paire	4. 0.	5 ,00.						
Canards	La pièce	5. 0.	6 ,25.	5. 0.	6 ,25.				
Oies	La paire	....	....	42. 0.	52 ,50.				
Dindes	La paire	42. 0.	52 ,50.	42. 0.	52 ,50.				
Fourrage (trefle, ou rye-grass)	Le ton								
	Les 1 000 kilogr.								
Paille	Le ton								
	Les 1 000 kilogr.								
Viande à la main (A). — Bœuf	La livre								
	Le kilogr.								
Viande à la main (A). — Mouton	La livre	2. 0. 2. 6.	....	2. 0.					
	Le kilogr.	....	5 ,51. 6 ,89.	....	5 ,51.				
Viande à la main (A). — Porc	La livre	0. 9.							
	Le kilogr.	....	2 ,07.						
Viande à la main (A). — Veau	La livre								
	Le kilogr.								
Beurre	La livre	2. 0. 2. 6.	....	3. 0.					
	Le kilogr.	....	5 ,51. 6 ,89.	....	8 ,27.				
Fromage	La livre	2. 0. 2. 6.							
	Le kilogr.	....	5 ,51. 6 ,89.						
Farine. — 1.re qualité	Le quint. anglais								
	Le quint. métr.								
Farine. — 2.e qualité	Le quint. anglais								
	Le quint. métr.								
Pain	Le pain de 2 livres	....	....	....	....	4. 6. 3. 0.			
	Le kilogr.	....	....	....	....	....	6 ,23. 6 ,89		
Thé (Hyson)	La livre	10. 0. 12. 0.	....	16. 0.					
	Le kilogr.	....	27 ,57. 33 ,08.	....	44 ,11.				
Sucre	La livre	....	....	1. 6.					
	Le kilogr.	....	....	....	4 ,14.				
Tabac. — Du Bengale	La livre								
	Le kilogr.								
Tabac. — Tête de negre	La livre								
	Le kilogr.								

(A) La viande de boucherie se vend à Sydney soit à la livre, soit au *stone*. — La livre anglaise dont il s'agit dans ces tableaux est celle *avoirdupois*.

NATURE DES DENRÉES.	ESPÈCE DE MESURE, anglaise et française.	1814. JANVIER. MONNOIE anglaise.	MONNOIE française.	1814. NOVEMBRE. MONNOIE anglaise.	MONNOIE française.	1822. ″ MONNOIE anglaise.	MONNOIE française.	1823. DÉCEMBRE. MONNOIE anglaise.	MONNOIE française.	1824. ″ MONNOIE anglaise.	MONNOIE française.
		sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c
Blé froment	Le bushel	15. 0.	....	10. 0.	....	7. 6.	....	4. 7.	....	4. 7.	
	L'hectolitre	....	[illegible] ,19	....	34 ,39.	....	25 ,79.	....	15 ,76.	....	15 ,76
Maïs	Le bushel	....	....	....	....	....	....	2. 6.	....	2. 6.	
	L'hectolitre	....	....	....	....	....	....	....	6 ,60.	....	8 ,60.
Avoine	Le bushel	....	....	....	....	....	....	2. 9.			
	L'hectolitre	....	....	....	....	....	....	....	9 ,46.		
Orge	Le bushel	....	....	....	....	3. 0.	....	3. 0.	....	3. 0.	
	L'hectolitre	....	....	....	....	....	17 ,19.	....	10 ,32.	....	10 ,32.
Pommes de terre	Le quint. anglais	....	....	....	....	....	....	8. 0.			
	Le quint. métr	....	....	....	....	....	....	....	19 ,60.		
Œufs	La douzaine	....	....	....	....	....	....	1. 9.	2 ,19.		
Poules	La paire	....	....	....	....	....	....	2. 9.	3 ,14.		
Canards	La pièce										
Oies	La paire										
Dindes	La paire										
Fourrage (trèfle, ou rye-grass)	Le ton										
	Les 1 000 kilogr.										
Paille	Le ton										
	Les 1 000 kilogr.										
Viande à la main. Bœuf	La livre	....	....	....	....	....	....	0. 6. 0. 8.			
	Le kilogr	....	....	....	....	....	....	....	1 ,38. 1 ,84.		
Viande à la main. Mouton	La livre	....	....	....	....	....	....	0. 6. 0. 8			
	Le kilogr	....	....	....	....	....	....	....	1 ,38. 1 ,84.		
Viande à la main. Porc	La livre										
	Le kilogr										
Viande à la main. Veau	La livre										
	Le kilogr										
Beurre	La livre	....	....	....	....	....	....	2. 3.			
	Le kilogr	....	....	....	....	....	....	....	6 ,20.		
Fromage	La livre	....	....	....	....	....	....	1. 3.			
	Le kilogr	....	....	....	....	....	....	....	3 ,45.		
Farine. 1re qualité	Le quint. anglais										
	Le quint. métr.										
Farine. 2e qualité	Le quint. anglais										
	Le quint. métr.										
Pain	Le pain de 2 livres	....	....	....	....	....	....	0. 3 ½	....	0. 3 ½	
	Le kilogr	....	....	....	....	....	....	....	0 ,80.	....	0 ,80.
Thé (Hyson)	La livre										
	Le kilogr										
Sucre	La livre										
	Le kilogr										
Tabac. du Bengale	La livre										
	Le kilogr										
Tabac. tête de nègre	La livre										
	Le kilogr										

NATURE DES DENRÉES.	ESPÈCE DE MESURE, anglaise et française	1826. SEPTEMBRE. MONNOIE anglaise.	1826. SEPTEMBRE. MONNOIE française.	1826. DÉCEMBRE. MONNOIE anglaise.	1826. DÉCEMBRE. MONNOIE française.	1828. MONNOIE anglaise.	1828. MONNOIE française.	1829. JANVIER. MONNOIE anglaise.	1829. JANVIER. MONNOIE française.
		sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c
Blé froment	Le bushel	....	....	5. 6.	....	5. 0. 15. 0. 20. 0.	....	9 3.	
	L'hectolitre	....	....	....	15 ,91.	....	17 ,20. 51 ,29. 68 ,78.	....	31 ,81.
Maïs	Le bushel	....	....	4. 0	....	....	....	9. 1 1/2.	
	L'hectolitre	....	....	....	13 ,76.	....	....	....	31 ,38.
Avoine	Le bushel								
	L'hectolitre								
Orge	Le bushel	....	....	4. 6.					
	L'hectolitre	....	....	....	15 ,48.				
Pommes de terre	Le quint. anglais.	....	....	18. 0.					
	Le quint. métr.	....	....	....	44 ,31.	....	....	18. 0.	
Œufs	La douzaine	....	....	2. 0.	2 ,50.	....	....	....	44 ,31.
Poules	La paire	....	....	5. 0.	6 ,25.				
Canards	La pièce	....	....	3. 3.	4 ,06.				
Oies	La paire	....	....	15. 0.	18 ,75.				
Dindes	La paire	....	....	17. 0.	21 ,25.				
Fourrage (trèfle, ou rye-grass).	Le ton	....	....	140. 0 210. 0.	....				
	Les 1 000 kilogr.	....	....	....	172 ,30. 258 ,45.				
Paille	Le ton	....	....	35. 0. 45. 0.					
	Les 1 000 kilogr.	....	....	....	43 ,08. 55 ,38.				
Viande à la main. Bœuf	La livre	0. 6.	....	0. 5 7/8.	....	0. 3. 0. 3 1/8. 0. 1 1/8.			
	Le kilogr.	....	1 ,38.	....	1 ,35.	....	0 ,69. 0 ,80. 0 ,43.		
Viande à la main. Mouton	La livre	0. 6.	....	0 7 1/4.	....	0. 3. 0. 3 1/4.			
	Le kilogr.	....	1, 38.	....	1 ,67.	....	0 ,69. 0 ,80.		
Viande à la main. Porc	La livre	....	....	0. 7 1/4.					
	Le kilogr.	....	....	....	1 ,64				
Viande à la main. Veau	La livre								
	Le kilogr.								
Beurre	La livre	....	....	2. 3.	....	3. 6. 3. 9.			
	Le kilogr.	....	....	....	6 ,20.	....	9 ,65. 10 ,34.		
Fromage	La livre	....	....	1. 3.					
	Le kilogr.	....	....	....	3 ,45.				
Farine. 1[re] qualité	Le quint. anglais.								
	Le quint. métr.								
Farine. 2[e] qualité	Le quint. anglais.	....	....	15. 0.	....	....	....	24. 0.	
	Le quint. métr.	....	....	....	36 ,92.	....	....	....	59 ,08.
Pain	Le pain de 2 livres.	....	....	0. 4. 0. 5 1/2.					
	Le kilogr.	....	....	....	0 ,92. 1 ,26.				
Thé (Hyson)	La livre								
	Le kilogr.								
Sucre	La livre								
	Le kilogr.								
Tabac. du Bengale	La livre								
	Le kilogr.								
Tabac. tête de nègre	La livre								
	Le kilogr.								

NATURE DES DENRÉES.	ESPÈCE DE MESURE, anglaise et française.	*Suite* de 1829. MARS. Monnoie anglaise.	MARS. Monnoie française.	AVRIL. Monnoie anglaise.	AVRIL. Monnoie française.	JUILLET. Monnoie anglaise.	JUILLET. Monnoie française.	SEPTEMBRE. Monnoie anglaise.	SEPTEMBRE. Monnoie française.
		sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c
Blé froment	Le bushel	9. 0.	....	....	....	10. 0.	....	14. 0.	
	L'hectolitre	....	30 ,93.	....	....	....	34 ,39.	....	48 ,15.
Maïs	Le bushel	8. 0.	....	....	....	....	....	5. 6.	
	L'hectolitre	....	27 ,51.	....	....	....	....	....	18 ,91.
Avoine	Le bushel								
	L'hectolitre								
Orge	Le bushel								
	L'hectolitre								
Pommes de terre	Le quint. anglais	20. 0.	....	....	....	11. 0.	....	19. 0.	
	Le quint. métr.	....	49 ,23.	....	....	....	27 ,08.	....	46 ,77.
Œufs	La douzaine								
Poules	La paire								
Canards	La pièce								
Oies	La paire								
Dindes	La paire								
Fourrage (trèfle, ou rye-grass)	Le ton	205. 0.	....	....	....	235. 0.	....	190. 0.	
	Les 1 000 kilogr.	....	252 ,30.	....	....	....	276 ,92.	....	233 ,84.
Paille	Le ton								
	Les 1 000 kilogr.								
Viande à la main. Bœuf	La livre	....	....	0. 1.					
	Le kilogr.	....	....	....	0 ,23.				
Viande à la main. Mouton	La livre								
	Le kilogr.								
Viande à la main. Porc	La livre								
	Le kilogr.								
Viande à la main. Veau	La livre								
	Le kilogr.								
Beurre	La livre								
	Le kilogr.								
Fromage	La livre								
	Le kilogr.								
Farine. 1re qualité	Le quint. anglais	....	....	....	....	....	....	39. 0.	
	Le quint. métr.	....	....	....	....	....	....	....	96 ,00.
Farine. 2e qualité	Le quint. anglais								
	Le quint. métr.								
Pain	Le pain de 2 livres								
	Le kilogr.								
Thé (Hyson)	La livre	....	....	....	....	....	....	3. 0.	
	Le kilogr.	....	....	....	....	....	....	....	8 ,37.
Sucre	La livre								
	Le kilogr.								
Tabac. du Bengale	La livre								
	Le kilogr.								
Tabac. tête de nègre	La livre								
	Le kilogr.								

NATURE DES DENRÉES.	ESPÈCE DE MESURE, anglaise et française.	1830. JANVIER. MONNOIE anglaise.	JANVIER. MONNOIE française.	AVRIL. MONNOIE anglaise.	AVRIL. MONNOIE française.	MAI. MONNOIE anglaise.	MAI. MONNOIE française.	JUILLET. MONNOIE anglaise.	JUILLET. MONNOIE française.
		sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c
Blé froment	Le bushel	5. 9.		7. 9.		9. 6.		7. 0.	
	L'hectolitre		19 ,77.		26 ,65.		32 ,67.		24 ,07.
Maïs	Le bushel	4. 6.		5. 0.		3. 9.		2. 9.	
	L'hectolitre		15 ,48.		17 ,19.		12 ,90.		9 ,46.
Avoine	Le bushel			3. 6.		3. 6.			
	L'hectolitre				12 ,04.		12 ,04.		
Orge	Le bushel			4. 0.		3. 6.		3. 6.	
	L'hectolitre				13 ,76.		12 ,04.		12 ,04.
Pommes de terre	Le quint. anglais.	4. 6.				10. 0.		7. 0.	
	Le quint. métr.		12 ,08.				24 ,61.		17 ,23.
Œufs	La douzaine					2. 0.	2 ,50.		
Poulets	La paire					2. 6.	3 ,12.		
Canards	La pièce					3. 0.	3 ,75.		
Oies	La paire					10. 0.	12 ,50.		
Dindes	La paire					10. 6.	13 ,12.		
Fourrage (trèfle, ou rye-grass).	Le ton	120. 0.		60. 0.		126. 0.		100. 6.	
	Les mille kilogr.		147 ,69.		73 ,84.		155 ,07.		136 ,00.
Paille	Le ton					43. 2 1/2.			
	Les mille kilogr.						53 ,18.		
Viande à la main. Bœuf	La livre					0. 1 7/8.		0. 1 7/8.	
	Le kilogr.						0 ,43.		0 ,43.
Viande à la main. Mouton	La livre					0. 2 1/8.		0. 2 1/8.	
	Le kilogr.						0 ,49.		0 ,49.
Viande à la main. Porc	La livre					0. 4.		0. 3 1/4.	
	Le kilogr.						0 ,92.		0 ,78.
Viande à la main. Veau	La livre					0. 3 1/4.		0. 3 1/4.	
	Le kilogr.						0 ,86.		0 ,86.
Beurre	La livre					0. 10.			
	Le kilogr.						2 ,30.		
Fromage	La livre					1. 1.			
	Le kilogr.						2 ,99.		
Farine. 1re qualité	Le quint. anglais.	21. 0.		17. 6.		27. 0.		20. 0.	
	Le quint. métr.		51 ,69.		43 ,07.		74 ,33.		49 ,23.
Farine. 2e qualité	Le quint. anglais.					22. 0.			
	Le quint. métr.						60 ,65.		
Pain	Le pain de 2 livres.					0. 5. 0. 5 1/2.			
	Le kilogr.						1 ,15. 1 ,26.		
Thé (Hyson)	La livre	2. 3.		2. 0.					
	Le kilogr.		6 ,20.		5 ,51.				
Sucre	La livre			0. 5 1/4.					
	Le kilogr.				1 ,21.				
Tabac. du Bengale	La livre	2. 6.		2. 0.					
	Le kilogr.		6 ,89.		5 ,51.				
Tabac. tête de nègre	La livre	4. 0.		4. 0.					
	Le kilogr.		11 ,03.		11 ,03.				

NATURE DES DENRÉES.		ESPÈCE DE MESURE, anglaise et française.	1833.		1834.					
			JUIN.		JUILLET.		OCTOBRE.		DÉCEMBRE.	
			MONNOIE anglaise.	MONNOIE française.	MONNOIE anglaise.	MONNOIE française.	MONNOIE anglaise.	MONNOIE française.	MONNOIE anglaise.	MONNOIE française.
			sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c
Blé froment		Le bushel	3. 3.	....	9. 0. 7. 6.	....	7. 6. 11. 0.	....	9. 0.	
		L'hectolitre	....	12,18.	....	30,95. 32,67.	....	25,79. 37,84.	....	30,95
Maïs		Le bushel	2. 0.	....	3. 6.	....	3. 8. 4. 0.	....	2. 9. 3. 0.	
		L'hectolitre	....	6,88.	....	12,04.	....	12,61. 13,76.	....	9,46. 10,32
Avoine		Le bushel	4. 6.	....	3. 6. 4. 0.	....	3. 6. 4. 0.			
		L'hectolitre	....	15,48.	....	12,04. 13,76.	....	12,04. 13,76.		
Orge		Le bushel	3. 6.	....	5. 6.	....	3. 6. 4. 0.	....	3. 6.	
		L'hectolitre	....	12,04.	....	18,91.	....	12,04. 13,76.	....	12,04.
Pommes de terre		Le quint. anglais	5. 0.	....	10. 0. 15. 0.	....	8. 0. 10. 0.	....	12. 0. 14. 0.	
		Le quint. metr.	....	12,31.	....	24,61. 36,92.	....	19,69. 24,61.	....	29,54. 34,46.
Œufs		La douzaine	1. 0.	1,25.	1. 6. 1. 10.	1,87. 2,29.	0. 10. 1. 0.	1,14. 1,25.	1. 3.	1,56.
Poules		La paire	1. 9. 2. 3.	2,19. 2,81.	1. 6. 2. 6.	1,87. 3,12.	2. 3. 3. 0.	2,81. 3,75.	3. 0. 4. 0.	3,75. 5,00.
Canards		La pièce	1. 3. 1. 6.	1,56. 1,87.	1. 9. 2. 0.	2,19. 2,50.	1. 7½. 1. 10½.	2,03. 2,34.	1. 9. 2. 0	2,19. 2,50.
Oies		La paire	4. 6. 6. 0.	5,62. 7,50.	5. 6. 6. 0.	6,87. 7,50.	7. 6. 9. 0.	9,38. 11,25.	7. 6. 8. 0	9,38. 10,00.
Dindes		La paire	6. 0. 8. 0.	7,50. 10,00.	6. 0. 7. 0.	7,50. 8,75.	9. 0. 10. 0.	11,25. 12,50.	9. 0.	11,25.
Fourrage (trèfle, ou rye-grass)		Le ton	170. 0. 200. 0.	....	220. 0. 250. 0.	....	220. 0. 250. 0.	....	160. 0. 200. 0.	
		Les mille kilogr.	....	209,23. 246,15.	....	270,76. 307,69.	....	270,76. 307,69.	....	221,51. 246,15.
Paille		Le ton	34. 7. 41. 2½.	....	27. 8. 34. 7.	....	27. 8. 36. 3½.	....	31. 1½. 43. 2½.	
		Les mille kilogr.	....	42,56. 53,18.	....	34,04. 42,56.	....	34,04. 44,67.	....	38,29. 53,18
Viande à la main.	Bœuf	La livre	0. 1½. 0. 1¾.	....	0. 2½.	....	0. 1. 0. 1¾.	....	0. 1½.	
		Le kilogr.	....	0,29. 0,34.	....	0,29.	....	0,23. 0,40.	....	0,29.
	Mouton	La livre	0. 1¾. 0. 2.	....	0. 2½.	....	0. 3.	....	0. 3½.	
		Le kilogr.	....	0,40. 0,46.	....	0,58.	....	0,69.	....	0,80.
	Porc	La livre	0. 4.	....	0. 6.	....	0. 4½.	....	0. 4.	
		Le kilogr.	....	0,92.	....	1,38.	....	1,03.	....	0,92.
	Veau	La livre	0. 3.	....	0. 5.	....	0. 5.	....	0. 5.	
		Le kilogr.	....	0,69.	....	1,15.	....	1,15.	....	1,15.
Beurre		La livre	2. 9.	....	1. 4. 1. 6.	....	1. 4. 1. 6.	....	1. 0.	
		Le kilogr.	....	4,82.	....	3,68. 4,14.	....	3,68. 4,14.	....	2,76.
Fromage		La livre	0. 3.	....	0. 6.	....	0. 5½. 0. 6½.	....	0. 5. 0. 6.	
		Le kilogr.	....	0,69.	....	1,38.	....	1,26. 1,49.	....	1,15. 1,38.
Farine	1re qualité	Le quint. anglais	12. 3.	....	....	....	33. 7½.	....	28. 0.	
		Le quint. metr.	....	30,33.	....	....	....	82,71.	....	68,92.
	2e qualité	Le quint. anglais	10. 1.	....	....	....	28. 0.	....	22. 4½.	
		Le quint. metr.	....	24,81.	....	....	....	68,92.	....	55,13.
Pain		Le pain de 2 livres	0. 2. 0. 2½.	....	0. 6½.	....	0. 6½.	....	0. 6.	
		Le kilogr.	....	0,23. 0,26.	....	0,75.	....	0,75.	....	0,69.
Thé (Hyson)		La livre	4. 6. 5. 0.	....	....	....	2. 3. 2. 6.	....	3. 3. 4. 0.	
		Le kilogr.	....	12,41. 13,78.	....	....	....	6,20. 6,89.	....	8,96. 11,03.
Sucre		La livre	0. 8. 0. 10.							
		Le kilogr.	....	1,84. 2,30.						
Tabac	du Bengale	La livre								
		Le kilogr.								
	tête de nègre	La livre	4. 6. 5. 0.	....	....	....	3. 3. 3. 6.	....	3. 0.	
		Le kilogr.	....	12,41. 13,78.	....	....	....	8,96. 9,65.	....	8,27.

N.° 2. *Prix courant des denrées au marché de Sydney, en décembre 1793.*

NATURE DES DENRÉES.	DÉTAIL DES DENRÉES.	EN VALEURS ANGLAISES.		EN VALEURS FRANÇAISES.		REMARQUES.
		ESPÈCE de mesure.	PRIX.	PRIX.	ESPÈCE de mesure.	
			l sh d	fr c		
Grains et farines	Froment, au comptant	Le bushel	0. 10. 0.	34 ,39.	L'hectolitre	Ce fut en 1793 que les colons vendirent du blé au gouvernement pour la première fois, la quantité livrée fut de 1 200 bushels, au prix de 5 shillings le bushel [436 hectolitres, à 17 francs 20 centimes l'un].
	Froment, en payement de travail	*Idem*	0. 14. 0.	48 ,15.	*Idem.*	
	Maïs, au comptant	*Idem*	0. 7. 0.	24 ,07.	*Idem.*	
	Maïs, en payement de travail	*Idem*	0. 12. 6.	42 ,99.	*Idem.*	
	Blé cafre (*)	*Idem*	0. 5. 0.	17 ,10.	*Idem.*	(*) C'est probablement notre blé sarrasin ou blé noir. Cette graminée fut introduite dans la colonie peu avant 1793, comme très-propre à la nourriture des bestiaux; il paroît cependant que sa culture n'a pas été continuée.
	Farine, anglaise	La livre	0. 0. 6.	1 ,38.	Le kilogramme.	
	Farine, coloniale, au comptant	*Idem*	0. 0. 3.	0 ,69.	*Idem.*	
	Farine, coloniale, pour du travail	*Idem*	0. 0. 4.	0 ,92.	*Idem.*	
Végétaux frais	Pommes de terre	Le quintal	0. 10. 0.	24 ,61.	Le quintal métr.	
		La livre	0. 0. 1 ½.	0 ,34.	Le kilogramme.	
Viande sur pied	Brebis du Cap de Bonne-Espérance	Par tête	6. 0. 0.	150 ,00.	Par tête.	
			8. 0. 8.	200 ,83.	*Idem.*	
	Moutons du Cap de Bonne-Espérance	*Idem*	4. 0. 0.	100 ,00.	*Idem.*	
			5. 10. 0.	137 ,50.	*Idem.*	
	Chèvre, adulte	*Idem*	8. 8. 0.	210 ,00.	*Idem.*	
	Chèvre, jeune	*Idem*	4. 4. 0.	105 ,00.	*Idem.*	
	Bouc adulte	*Idem*	2. 0. 0.	50 ,00.	*Idem.*	
	Truie adulte	*Idem*	3. 0. 0.	75 ,00.	*Idem.*	
			6. 0. 0.	150 ,00.	*Idem.*	
	Cochon, adulte	*Idem*	3. 0. 0.	75 ,00.	*Idem.*	
			3. 10. 0.	87 ,50.	*Idem.*	
	Cochon, de lait	*Idem*	0. 6. 0.	7 ,50.	*Idem.*	
	Dindes	La paire	2. 2. 0.	52 ,50.	La paire.	
	Canards	*Idem*	0. 10. 0.	12 ,50.	*Idem.*	
	Poule pondeuse	Par tête	0. 5. 0.	6 ,25.	Par tête.	
	Coq adulte	*Idem*	0. 4. 0.	5 ,00.	*Idem.*	
	Jeune volaille	*Idem*	0. 2. 0.	2 ,50.	*Idem.*	
	Poulets de six semaines	La paire	0. 2. 0.	2 ,50.	La paire.	
Viande à la main	Porc frais	La livre	0. 0. 9.	2 ,07.	Le kilogramme.	
	Mouton	*Idem*	0. 2. 0.	5 ,51.	*Idem.*	
			0. 2. 6.	6 ,89.	*Idem.*	
	Kangurou	*Idem*	0. 0. 4.	0 ,92.	*Idem.*	
	Porc salé	*Idem*	0. 0. 9.	2 ,07.	*Idem.*	
	Bœuf salé	*Idem*	0. 0. 6.	1 ,38.	*Idem.*	
Épiceries	Thé, vert	*Idem*	0. 12. 0.	33 ,08.	*Idem.*	
			0. 16. 0.	44 ,11.	*Idem.*	
	Thé, noir	*Idem*	0. 10. 0.	27 ,57.	*Idem.*	
			0. 12. 0.	33 ,08.	*Idem.*	
	Sucre, en pain	*Idem*	0. 2. 6.	6 ,89.	*Idem.*	
	Sucre, Cassonade, belle	*Idem*	0. 2. 0.	5 ,51.	*Idem.*	
	Sucre, Cassonade, commune	*Idem*	0. 1. 6.	4 ,14.	*Idem.*	
	Beurre	*Idem*	0. 2. 0.	5 ,51.	*Idem.*	
			0. 2. 6.	6 ,89.	*Idem.*	
	Fromage	*Idem*	0. 2. 0.	5 ,51.	*Idem.*	
			0. 2. 6.	6 ,89.	*Idem.*	
	Savon	*Idem*	0. 2. 0.	5 ,51	*Idem.*	
			0. 3. 0.	8 ,27.	*Idem.*	
	Tabac	*Idem*	0. 1. 0.	2 ,76.	*Idem.*	
			0. 1. 6.	4 ,14.	*Idem.*	
	Huile à brûler	Le gallon	0. 4. 0.	1 ,10.	Le litre	Huile tirée du foie de requin.
Liqueurs spiritueuses	Rhum, de la Jamaïque	*Idem*	1. 0. 0.	5 ,50.	*Idem*	Le prix élevé des liqueurs alcooliques, du vin et du porter, provient non-seulement de leur rareté dans le pays, mais encore de l'extrême avidité des consommateurs. On a vu des amateurs taxer eux-mêmes à très-haut prix les liqueurs qu'ils vouloient acheter.
			1. 8. 0.	7 ,50.	*Idem.*	
	Rhum, américain	*Idem*	0. 16. 0.	4 ,40.	*Idem.*	
			1. 0. 0.	5 ,50.	*Idem.*	
	Eau-de-vie, de Cognac	*Idem*	0. 16. 0.	4 ,40.	*Idem.*	
			1. 4. 0.	6 ,60.	*Idem.*	
	Eau-de-vie, du Cap de Bonne-Espérance	*Idem*	0. 16. 0.	4 ,40.	*Idem.*	
			1. 0. 0.	5 ,50.	*Idem.*	
	Eau-de-vie, de cerise	Les 12 bouteilles	3. 12. 0.	90 ,00.	Les 12 bouteilles.	
	Vin de Madère (du Cap de Bonne-Espérance)	Le gallon	0. 12. 0.	3 ,30.	Le litre.	
	Porter	*Idem*	0. 4. 0.	1 ,10.	*Idem.*	
			0. 6. 0.	1 ,65.	*Idem.*	

N.° 3. *Prix courant des denrées au marché de Sydney, en 1833 et 1834.*

NATURE DES DENRÉES.		JUIN 1833.						OCTOBRE 1834.					
		EN VALEURS ANGLAISES.			EN VALEURS FRANÇAISES.			EN VALEURS ANGLAISES.			EN VALEURS FRANÇAISES.		
		Espèce de mesure.	Prix. Minim.	Prix. Maxim.	Prix. Minim.	Prix. Maxim.	Espèce de mesure.	Espèce de mesure.	Prix. Minim.	Prix. Maxim.	Prix. Minim.	Prix. Maxim.	Espèce de mesure.
			sh d	sh d	fr c	fr c			sh d	sh d	fr c	fr c	
Aile...	anglaise	Le hogshead..	120. 0.	125. 0.	61 ,14	63 ,69.	L'hectolitre...	Le hogshead...	120. 0.	125. 0.	61 ,14.	63 ,69.	L'hectolitre.
		12 bouteilles..	11. 0.	13. 0.	13 ,75.	16 ,25.	12 bouteilles..	12 bouteilles..	11. 0.	13. 0.	13 ,75.	16 ,25.	12 bouteilles
	coloniale	Le hogshead..	60. 0.	80. 0.	30 ,57.	40 ,76.	L'hectolitre...	Le hogshead..	60. 0.	65. 0.	30 ,57.	33 ,12.	L'hectolitre.
		12 bouteilles..	6. 0.	8. 0.	7 ,50.	10 ,00.	12 bouteilles..	12 bouteilles..	6. 0.	....	7 ,50.	....	12 bouteilles.
Amidon	colonial	La livre......	0. 9.	1. 3.	2 ,07.	3 ,45.	Le kilogr.....	La livre......	0. 6.	0. 7.	1 ,38.	1 ,61.	Le kilogr
	anglais	....	....	....	....	....	....	*Idem*........	....	0. 9.	....	2 ,07.	*Idem*.
Basanes (peaux)		La douzaine...	6. 0.	12. 0.	7 ,50.	15 ,00.	La douzaine..	La douzaine...	10. 0.	12. 0.	12 ,50.	15 ,00.	La douzaine.
Beurre..	frais	La livre......	1. 9.	....	4 ,82.	....	Le kilogr.....	La livre......	2. 4.	1. 6.	3 ,68.	4 ,14.	Le kilogr.
	salé	*Idem*........	0. $10\frac{1}{2}$	1. 1.	2 ,41.	2 ,99.	*Idem*........	*Idem*........	2. 1.	1. 4.	2 ,99.	3 ,68.	*Idem*.
Bière...	anglaise	Le hogshead..	100. 0.	103. 0.	50 ,95.	52 ,48.	L'hectolitre...	•	•	•	•	•	•
		12 bouteilles..	11. 0.	13. 0.	13 ,75.	16 ,25.	12 bouteilles..	•	•	•	•	•	•
	Porter	....	....	....	....	....	....	Le gallon.....	1. 0.	1. 6.	27 ,51.	41 ,27.	L'hectolitre
	coloniale	Le hogshead..	45. 0.	55. 0.	22 ,93.	28 ,02.	L'hectolitre...	Le hogshead...	40. 0.	45. 0.	20 ,38.	22 ,93.	*Idem*.
		Le gallon.....	2. 0.	....	55 ,02.	....	*Idem*........	Le gallon.....	1. 0.	1. 3.	27 ,51.	....	*Idem*.
Biscuit		Le quintal angl.	11. 6.	21. 0.	28 ,31.	51 ,69.	Les cent kilogr.	Le quintal angl.	30. 0.	38. 0.	73 ,84.	93 ,54.	Les cent kilogr.
Blanc de baleine (1.re qualité)		La livre......	....	2. 0.	....	5 ,51.	Le kilogr.....	La livre......	2. 0.	....	5 ,51.	....	Le kilogr.
Bleu pour empois		*Idem*........	1. 6.	2. 0.	4 ,14.	5 ,51.	*Idem*........	*Idem*........	2. 0.	2. 6.	5 ,51.	6 ,89.	*Idem*.
Bois....	Cèdre en madriers.	Pied courant..	0. 4.	0. 5.	1 ,37.	1 ,71.	Mètre courant.	•	•	•	•	•	•
	Idem, en planches.	*Idem*........	0. $1\frac{3}{4}$.	0. $2\frac{1}{2}$.	0 ,60.	0 ,85.	*Idem*........	Le pied courant	0. $1\frac{1}{2}$.	0. 2.	0 ,51.	0 ,68.	Mètre courant.
	Eucalyptus à gomme bleue, en planches.	*Idem*........	0. $1\frac{3}{4}$.	0. 2.	0 ,60.	0 ,68.	*Idem*........	*Idem*........	0. $1\frac{1}{4}$.	0. 2.	0 ,41.	0 ,68.	*Idem*.
								Le load, de 50 pieds cubes..	60. 0.	100. 0.	52 ,97.	88 ,29.	Le stère
	Idem, en billes....	*Idem*........	1. 0.	1. 1.	4 ,10.	4 ,44.	*Idem*........	•	•	•		•	•
	à brûler	Le load, de 40 pieds cubes...	4. 0.	5. 0.	4 ,41.	5 ,52	Le stère......	Le load, de 40 pieds cubes..	4. 0.	5. 0.	4 ,41.	5 ,52.	Le stère.
	Gournables	Le cent.......	4. 0.	....	5 ,00.	....	Le cent......	Le mille......	50. 0.	65. 0.	62 ,50.	81 ,25.	Le mille.
	Bardeaux	....	....	....	....	....	....	*Idem*........	10. 0.	12. 0.	12 ,50.	15 ,00.	*Idem*.
Bougie diaphane, en bl. de b.		La livre......	....	2. 0.	....	5 ,51.	Le kilogr.....	La livre......	....	2. 0.	....	5 ,51.	Le kilogr.
Café en poudre		*Idem*........	2. 0.	2. 3.	5 ,51.	6 ,20.	*Idem*........	*Idem*........	2. 0.	2. 3.	5 ,51.	6 ,20.	*Idem*.
Chandelles.	moulées	*Idem*........	0. 9.	....	2 ,07.	....	*Idem*........	*Idem*........	0. 8.	....	1 ,84.	....	*Idem*.
	trempées	*Idem*........	0. $4\frac{1}{2}$.	0. 5.	1 ,03.	1 ,15.	*Idem*........	*Idem*........	0. 5.	....	1 ,15.	....	*Idem*.
Cornes		Le cent.......	8. 0.	10. 0.	10 ,00.	12 ,50.	Le cent......	Le cent.......	7. 6.	8. 0.	9 ,37.	10 ,00.	Le cent.
Couvertures coloniales		La paire......	16. 0.	30. 0.	20 ,00.	37 ,50.	La paire......	La paire......	12. 0.	14. 0.	15 ,00.	17 ,50.	La paire.
Cuir pour semelles		La livre......	0. 8.	0. 9.	1 ,84.	2 ,07.	Le kilogr.....	•	•	•	•	•	•
Drap...	de Parramatta	Le yard.......	1. 8.	....	2 ,28.	....	Le mètre......	•	•	•	•	•	
	grande largeur	*Idem*........	3. 4.	....	4 ,56.	....	*Idem*........	•	•	•		•	•
Farine..	Première qualité..	Les cent livres.	11. 0.	....	30 ,33.	....	Les cent kilogr.	Les cent livres.	30. 0.	....	82 ,71.	....	Les cent kilogr.
	Seconde qualité...	*Idem*........	9. 0.	....	24 ,81.	....	*Idem*........	*Idem*........	25. 0.	....	68 ,92.	....	*Idem*.
Foin...	trèfle, ou rye-grass.	Le ton........	170. 0.	200. 0.	209 ,23.	246 ,15.	Les mille kil.	Le ton........	220. 0.	250. 0.	270 ,76.	307 ,69.	Les mille kilo.
	colonial	*Idem*........	100. 0.	120. 0.	123 ,07.	147 ,69.	*Idem*........	*Idem*........	70. 0.	....	86 ,15.	....	*Idem*.
Fromage	anglais	La livre......	2. 3.	....	6 ,20.	....	Le kilogr.....	La livre......	2. 9.	....	4 ,82.	....	Le kilogr.
	colonial	*Idem*........	0. 4.	0. 6.	0 ,92.	1 ,38.	*Idem*........	*Idem*........	0. $5\frac{1}{2}$.	0. $6\frac{1}{2}$.	1 ,26.	1 ,49.	*Idem*.

NATURE DES DENRÉES.	(suite) JUIN 1833. EN VALEURS ANGLAISES. Espèce de mesure.	Prix. Minim.	Prix. Maxim.	EN VALEURS FRANÇAISES. Prix. Minim.	Prix. Maxim.	Espèce de mesure.	(suite) OCTOBRE 1834. EN VALEURS ANGLAISES. Espèce de mesure.	Prix. Minim.	Prix. Maxim.	EN VALEURS FRANÇAISES. Prix. Minim.	Prix. Maxim.	Espèce de mesure.
		sh d	sh d	fr c	fr c			sh d	sh d	fr c	fr c	
Fruits. Pommes	La douzaine	1. 6.	2. 0.	1 ,87.	2 ,50.	La douzaine	»	»	»	»	»	
Fruits. Oranges	Idem	1. 0.	1. 6.	1 ,25.	1 ,87.	Idem	La douzaine	0. 6.	1. 6.	0 ,62.	1 ,87.	La douzaine.
Fruits. Pêches	Idem	0. 6.	0. 8.	0 ,62.	0 ,83.	Idem	»	»	»	»	»	»
Fruits. Loquets	......	......	......	......	......	......	Le gallon	2. 0.	......	0 ,55.	......	Le litre.
Grains. Froment	Le bushel	3. 0.	3. 8.	10 ,32.	12 ,61.	L'hectolitre	Le bushel	7. 6.	11. 0.	25 ,79.	37 ,84.	L'hectolitre.
Grains. Maïs	Idem	2. 3.	2. 6.	7 ,74.	8 ,60.	Idem	Idem	3. 8.	4. 0.	12 ,61.	13 ,76.	Idem.
Grains. Orge	Idem	3. 6.	......	12 ,04.	......	Idem	Idem	3. 6.	4. 0.	12 ,04.	13 ,76.	Idem.
Grains. Avoine	Idem	3. 0.	3. 3.	10 ,32.	11 ,18.	Idem	Idem	3. 6.	4. 0.	12 ,04.	13 ,76.	Idem.
Grains. Seigle	Idem	2. 0.	2. 3.	6 ,88.	7 ,74.	Idem	Idem	2. 6.	3. 0.	8 ,60.	10 ,32.	Idem.
Graisse brute	Le quintal angl.	23. 4.	......	57 ,44.	......	Les cent kilogr.	Le quintal angl.	18. 0.	21. 0.	44 ,31.	51 ,69.	Les cent kilog.
Huile. de cachalot	Le gallon	3. 0.	4. 0.	82 ,54.	110 ,05.	L'hectolitre	Le gallon	4. 0.	5. 0.	110 ,05.	137 ,56.	L'hectolitre.
Huile. de baleine noire	Idem	1. 9.	2. 2.	48 ,15.	59 ,61.	Idem	Idem	1. 9.	2. 6.	48 ,15.	68 ,78.	Idem.
Huile. de pied de bœuf	Idem	4. 0.	5. 0.	110 ,05.	137 ,56.	Idem	Idem	4. 0.	5. 0.	110 ,05.	137 ,56.	Idem.
Laine	La livre	1. 0.	2. 0.	2 ,75.	5 ,51.	Le kilogramme	La livre	0. 7.	2. 0.	1 ,61.	5 ,51.	Le kilogr.
Lait	Le quart	0. 6.	......	0 ,55.	......	Le litre	»	»	»	»	»	»
Legumes frais. Pommes de terre	Le quintal angl.	6. 0.	8. 0.	14 ,77.	19 ,69.	Les cent kilogr.	Le quintal angl.	8. 0.	10. 0.	19 ,69.	24 ,61.	Les cent kilog.
Legumes frais. Choux	La pièce	0. 1 ½.	0. 2.	0 ,16.	0 ,21.	La pièce	La douzaine	1. 0.	1. 9.	1 ,25.	2 ,19.	La douzaine.
Legumes frais. Choux-fleurs	......	......	......	......	......	......	Idem	2. 6.	3. 0.	3 ,12.	3 ,75.	Idem.
Legumes frais. Navets	La botte	0. 2.	0. 4.	0 ,21.	0 ,42.	La botte	La botte	0. 2.	0. 3.	0 ,21.	0 ,31.	La botte.
Legumes frais. Carottes	Idem	0. 3 ½.	0. 4.	0 ,36.	0 ,42.	Idem	Idem	0. 3.	......	0 ,31.	......	Idem.
Legumes frais. Petites raves	Idem	0. 1.	0. 1 ½.	0 ,10.	0 ,16.	Idem	Idem	0. 1.	......	0, 10.	......	Idem.
Legumes frais. Pois	......	......	......	......	......	......	Le peck	1. 0.	......	1, 38.	......	Le décalitre.
Legumes frais. Ognons	La livre	0. 2 ½.	0. 3.	0 ,57.	0 ,69.	Le kilogr.	La livre	0. 2.	......	0, 46.	......	Le kilogr.
Legumes frais. Concombres	Idem	0. 2.	0. 3.	0 ,46.	0 ,69.	Idem	»	»	»	»	»	»
Lin de la Nouvelle-Zélande. (*Voy.* Phormium tenax.)												
Liqueurs fortes. Rhum	Le gallon	9. 0.	10. 0.	247 ,61.	275 ,12.	L'hectolitre	Le gallon	11. 6.	12. 0.	316 ,39.	330 ,15.	L'hectolitre.
Liqueurs fortes. Eau-de-vie	Idem	12. 6.	14. 0.	343 ,90.	385 ,17.	Idem	Idem	......	19. 0.	......	522 ,73.	Idem.
Liqueurs fortes. Genièvre	Idem	12. 6.	14. 0.	343 ,90.	385 ,17.	Idem	Idem	19. 0.	......	522 ,73.	......	Idem.
Liqueurs fortes. Genièvre colonial	Idem	7. 6.	......	206 ,34.	......	Idem	Idem	8. 0.	9. 0.	220 ,10.	247 ,61.	Idem.
Œufs	La douzaine	1. 0.	......	1 ,25.	......	La douzaine	La douzaine	0. 10.	1. 0.	1 ,14.	2 ,25.	La douzaine.
Paille	Le load, de 1 296 livres.	20. 0.	25. 0.	42 ,54.	53 ,18.	Les mille kilog.	Le load, de 1 296 livres.	16. 0.	21. 0.	34 ,04.	44 ,67.	Les mille kilog.
Pain	Les 2 livres	0. 2.	0. 2 ¼.	0 ,23.	0 ,26.	Le kilogr.	Les 2 livres	0. 6 ½.	......	0 ,75.	......	Le kilogr.
Peaux en poil	La livre	0. 1 ½.	......	0 ,34.	......	Idem	La livre	0. 1 ½.	0. 2.	0 ,29.	0 ,46.	Idem.
Phormium tenax	Le ton	320. 0.	360. 0.	393 ,84.	443 ,07.	Les mille kilog.	Le ton	360. 0.	......	443 ,07.	......	Les mille kilog.
Riz	La livre	0. 3.	0. 4.	0 ,69.	0 ,92.	Le kilogr.	La livre	0. 5.	......	1 ,15.	......	Le kilogr.
Savon. colonial	Idem	0. 4.	0. 4 ½.	0, 92.	1,03.	Idem	Idem	0. 3 ½.	0. 4.	0 ,80.	0 ,92.	Idem.
Savon. anglais	......	......	......	......	......	......	Idem	......	0. 6.	......	1 ,38.	Idem.
Sel. colonial	Le quintal angl.	4. 6.	5. 0.	11 ,08.	12 ,31.	Les cent kilogr.	Le quintal angl.	3. 6.	4. 0.	8 ,62.	9 ,85.	Les cent kilog.
Sel. anglais	......	......	......	......	......	......	Idem	5. 6.	6. 0.	13 ,54.	14 ,77.	Idem.
Souliers confectionnés	La paire	3. 6.	10. 0.	4 ,37.	12 ,50.	La paire	»	»	»	»	»	»
Sucre. en pain	La livre	0. 8.	0. 10.	1 ,84.	2 ,30.	Le kilogr.	»	»	»	»	»	»
Sucre. cassonade	Idem	0. 3.	0. 4.	0 ,69.	0 ,92.	Idem	La livre	0. 4.	0. 4 ½.	0 ,92.	1 ,03.	Le kilogr.
Suif	Le quintal angl.	28. 0.	37. 4.	68 ,92.	91 ,90.	Les cent kilogr.	Le quintal angl.	26. 0.	28. 0.	64 ,00.	68 ,92.	Les cent kilog.

NATURE DES DENRÉES.	(suite.) JUIN 1833.						(suite) OCTOBRE 1834.					
	EN VALEURS ANGLAISES.			EN VALEURS FRANÇAISES.			EN VALEURS ANGLAISES.			EN VALEURS FRANÇAISES.		
	Espece de mesure.	Prix. Minim.	Prix. Maxim.	Prix. Minim.	Prix. Maxim.	Espece de mesure.	Espece de mesure.	Prix. Minim.	Prix. Maxim.	Prix. Minim.	Prix. Maxim.	Espece de mesure.
		sh d	sh d	fr c	fr c			sh d	sh d	fr c	fr c	
Tabac — du Bresil........	La livre.......	2. 0.	2. 8.	5,51.	7,35.	Le kilogr......	»	»	»	»	»	»
Tabac — colonial — en feuilles..	Idem.........	0. 6.	....	1,38.	....	Idem.........	La livre......	0. 4.	0. 6.	0,92.	1,38.	Le kilogr.
Tabac — colonial — à chiquer...	Idem.........	1. 3.	1. 9.	3,45.	4,82.	Idem.........	Idem.........	0. 9.	2. 3.	2,07.	6,20.	Idem.
Tabac — colonial — tiges, pour les moutons..	Idem.........	0. 4.	....	0,92.	....	Idem.........	Idem.........	0. 6.	0. 7.	1,58.	1,61.	Idem.
Tabac — tête de négre.....	Idem.........	4. 6.	5. 0.	12,41.	13,78.	Idem.........	Idem.........	3. 3.	3. 6.	8,96.	9,65.	Idem.
Tabac — cigares — coloniales...	La boîte......	7. 0.	10. 0.	8,75.	12,50.	La boîte......	Le cent......	6. 6.	8. 0.	8,12.	10,00.	Le cent.
Tabac — cigares — de la Havane	La boîte de 250.	15. 0.	18. 0.	18,75.	22,50.	La boîte de 250.	La boîte......	18. 0.	40. 0.	22,50.	50,00.	La boîte.
Tabac — cigares — de Chinsura, ou Bengale.	La boîte......	10. 0.	12. 0.	12,50.	15,00.	La boîte......	Idem.........	12. 6.	14. 0.	15,62.	17,50.	Idem.
Tabac — cigares — de Manille..	Idem.........	55. 0.	60. 0.	68,75.	75,00.	Idem.........	Idem.........	60. 0.	65. 0.	75,00.	81,25.	Idem.
Tabac — colonial, en poudre.........	La livre......	6. 0.	7. 0.	16,54.	19,30.	Le kilogr.....	La livre......	....	6. 0.	....	16,54.	Le kilogr.
The — Hyson.........	Idem.........	4. 6.	5. 0.	12,41.	13,78.	Idem.........	Idem.........	2. 3.	2. 6.	6,20.	6,89.	Idem.
The — Hyson nouveau..	Idem.........	5. 6.	7. 0.	15,16.	19,30.	Idem.........	»	»	»	»	»	»
The — Soutchon........	Idem.........	4. 0.	4. 6.	11,03.	12,41.	Idem.........	»	»	»	»	»	»
The — Peko...........	Idem.........	5. 0.	6. 0.	13,78.	16,54.	Idem.........	»	»	»	»	»	»
The — Poudre à canon..	Idem.........	7. 0.	8. 0.	19,30.	22,05.	Idem.........	Idem.........	4. 10.	....	13,33.	....	Idem.
Viande à la main — Bœuf — Quartiers	La livre......	0. 1 1/4.	0. 1 1/2.	0,29.	0,34.	Le kilogr.....	La livre......	0. 1.	0. 1 3/4.	0,23.	0,40.	Le kilogr
Viande à la main — Bœuf — Membres	Idem.........	0. 2.	0. 3.	0,46.	0,69.	Idem.........	Idem.........	0. 3.	0. 4.	0,69.	0,92.	Idem.
Viande à la main — Bœuf — Salé....	Idem.........	0. 2 1/2.	0. 3.	0,57.	0,69.	Idem.........	Idem.........	0. 2 1/2.	0. 3 1/2.	0,57.	0,81.	Idem.
Viande à la main — Mouton — Carcasse..	Idem.........	0. 1 3/4.	0. 2.	0,40.	0,46.	Idem.........	Idem.........	0. 3.	....	0,69.	....	Idem.
Viande à la main — Mouton — Membres.	Idem.........	0. 2 1/2.	0. 3.	0,57.	0,69.	Idem.........	Idem.........	0. 4.	....	0,92.	....	Idem.
Viande à la main — Porc — Carcasse..	Idem.........	0. 3.	0. 4.	0,69.	0,92.	Idem.........	Idem.........	0. 4 1/2.	....	1,03.	....	Idem.
Viande à la main — Porc — Membres	Idem.........	0. 5.	0. 5 1/2.	1,15.	1,26.	Idem.........	Idem.........	0. 6.	....	1,38.	....	Idem.
Viande à la main — Porc — Salé....	Idem.........	0. 4.	0. 5 1/2.	0,92.	1,26.	Idem.........	Idem.........	0. 6.	0. 6 1/2.	1,38.	1,49.	Idem.
Viande à la main — Lard...........	Idem.........	0. 5.	....	1,15.	....	Idem.........	Idem.........	0. 8.	0. 9.	1,84.	2,07.	Idem.
Viande à la main — Jambon.........	Idem.........	0. 8.	0. 10.	1,84.	2,30.	Idem.........	Idem.........	0. 10.	1. 0.	2,30.	2,76.	Idem.
Viande à la main — Veau — Quartiers	Idem.........	0. 3.	....	0,69.	....	Idem.........	Idem.........	....	0. 5.	....	1,15.	Idem.
Viande à la main — Veau — Membres	Idem.........	0. 5.	....	1,15.	....	Idem.........	Idem.........	0. 4 1/2.	0. 5.	1,03.	1,15.	Idem.
Viande sur pied — Jeune taureau.....	La pièce......	55. 0.	65. 0.	68,75.	81,25.	La pièce.....	La pièce......	»	»	»	»	»
Viande sur pied — Bœuf de travail....	Idem.........	80. 0.	100. 0.	100,00.	125,00.	Idem.........	Idem.........	60. 0.	80. 0.	75,00.	100,00.	La pièce.
Viande sur pied — Vache...........	Idem.........	30. 0.	50. 0.	37,50.	62,50.	Idem.........	Idem.........	»	»	»	»	Idem.
Viande sur pied — Vache laitière.....	Idem.........	30. 0.	50. 0.	37,50.	62,50.	Idem.........	Idem.........	80. 0.	100. 0.	100,00.	125,00.	Idem.
Viande sur pied — Veau...........	Idem.........	6. 0.	8. 0.	7,50.	10,00.	Idem.........	Idem.........	16. 0.	21. 0.	20,00.	26,25.	Idem.
Viande sur pied — Petit cochon......	Idem.........	7. 0.	10. 0.	8,75.	12,50.	Idem.........	Idem.........	»	»	»	»	Idem.
Viande sur pied — Cochon de lait....	Idem.........	3. 0.	4. 0.	3,75.	5,00.	Idem.........	Idem.........	3. 0.	4. 0.	3,75.	5,00.	Idem.
Vinaigre colonial..........	Le gallon.....	2. 6.	3. 0.	68,78.	82,54.	L'hectolitre....	Le gallon.....	2. 6.	3. 0.	68,78.	82,54.	L'hectolitre.
Vins — Porto...........	12 bouteilles..	35. 0.	40. 0.	43,75.	50,00.	12 bouteilles...	12 bouteilles..	30. 40.	45. 0.	37,50.	56,25.	12 bouteilles.
Vins — Madère.........	Idem.........	55. 0.	40. 0.	43,75.	50,00.	Idem.........	Idem.........	25. 0.	40. 0.	31,25.	50,00.	Idem.
Vins — Xérès...........	Idem.........	35. 0.	40. 0.	43,75.	50,00.	Idem.........	Idem.........	22. 6.	45. 0.	28,12.	56,25.	Idem.
Vins — Champagne......	....	....	....	....	....	....	Idem.........	50. 0.	63. 0.	62,50.	78,75.	Idem.
Vins — Claret ou Bordeaux	Idem.........	50. 0.	60. 0.	62,50.	75,00.	Idem.........	Idem.........	21. 0.	50. 0.	26,25.	62,50.	Idem.
Vins — Cap de B.-Espér...	Le gallon.....	3. 6.	4. 0.	96,29.	110,05.	L'hectolitre....	Le gallon.....	5. 0.	....	137,56.	....	L'hectolitre.
Vins — *Idem*, très-vieux...	Idem.........	5. 6.	....	151,32.	....	Idem.........	Idem.........	5. 0.	6. 0.	137,56.	165,07.	Idem.
Volailles — Oies...........	La pièce......	2. 6.	3. 0.	3,12.	3,75.	La pièce......	La pièce......	3. 9.	4. 6.	4,69.	5,62	La pièce.
Volailles — Diodes..........	Idem.........	3. 0.	4. 0.	3,75.	5,00.	Idem.........	Idem.........	4. 6.	5. 0.	5,62.	6,25.	Idem.
Volailles — Poules, etc.......	La paire......	1. 9.	2. 3.	2,19.	2,81.	La paire.....	La paire......	2. 3.	3. 0.	2,81.	3,75.	La paire.
Volailles — Canards........	Idem.........	2. 6.	3. 0.	3,12.	3,75.	Idem.........	Idem.........	3. 3.	3. 9.	4,06.	4,69.	Idem.

N.° 4. *PRIX moyen des produits agricoles, achetés en gros au marché de Sydney en 1833.*

NATURE DES DENRÉES.	JUIN 1833. VALEURS ANGLAISES. Espèce de mesure.	Prix.	VALEURS FRANÇAISES. Espèce de mesure.	Prix.	NATURE DES DENRÉES.	(suite) JUIN 1833. VALEURS ANGLAISES. Espèce de mesure.	Prix.	VALEURS FRANÇAISES. Espèce de mesure.	Prix.
		sh d					sh d		fr c
Froment du pays, 1re qualité	Le bushel	3. 3.	L'hectolitre	11,18.	Œufs	La douzaine	1. 0.	La douzaine	1,25.
Dito, 2e qualité	*Idem*	2. 9.	*Idem*	9,46.	Fromage	Le quint. angl.	28. 0.	Le quint. mét.	68,92.
Dito, 3e qualité	*Idem*	2. 3.	*Idem*	7,74.	Porc	La livre	0. 4.	Le kilogr.	0,92.
Maïs	*Idem*	2. 0.	*Idem*	6,88.	Lard	*Idem*	0. 5.	*Idem*	1,15.
Orge	*Idem*	3. 6.	*Idem*	12,04.	Jambon	*Idem*	0. 6.	*Idem*	1,38.
Avoine	*Idem*	4. 6.	*Idem*	15,48.	Peaux en poil	*Idem*	0. 1½.	*Idem*	0,34.
Pommes de terre du pays	Le quint. angl.	5. 0.	Le quint. mét.	12,31.	Tabac colonial	*Idem*	1. 0. 1. 3.	*Idem*	2,76. 3,45.
Beurre salé, le meilleur	La livre	0. 10½.	Le kilogr.	2,41.					

N.° 5. *PRIX comparés des principales denrées au marché d'Hobart-Town, sur l'île Van-Diémen, à différentes époques.*

NATURE DES DENRÉES.	ESPÈCE DE MESURE, anglaise et française.	1828. AOÛT. Monnoie angl.	franç.	1828. DÉCEMBRE. Monnoie angl.	franç.	1829. MARS. Monnoie angl.	franç.	1829. JUILLET. Monnoie angl.	franç.	1830. MARS. Monnoie angl.	franç.	1830. JUILLET. Monnoie angl.	franç.	1830. SEPTEMBRE. Monnoie angl.	franç.	1830. DÉCEMBRE. Monnoie angl.	franç.	1833. JUIN. Monnoie angl.	franç.
		sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c	sh d	fr c
Blé froment	Le bushel	10. 0.		10. 6.		8. 0.		9. 3.		7. 6.		7. 9.		6. 0.		7. 0.		6.6. 7.6.	
	L'hectolitre		34 ,39		36 ,11		27 ,51		31 ,81		25,79		26 ,65		20,63		24 ,07		22,33. 25,79.
Orge	Le bushel									5. 0.				5. 6.				2.3. 3.0.	
	L'hectolitre										17,19				18,91				7,74. 10,32.
Avoine	Le bushel													7. 0.				2.6. 4.0.	
	L'hectolitre														24,07				8,60. 13,76.
Fourrage (trèfle)	Le ton									200. 0.				160. 0.				180.0. 230.0.	
	Les mille kilogr.										146,15				196,92				221,33. 270,76.
Farine	Le quintal angl.					24. 0.				24. 0.									
	Le quintal métriq.						50 ,08				59,08								
Pommes de terre	Le quintal angl.	6. 6.		18. 8.				6. 6.						4. 3.					
	Le quintal métriq.		16 ,00		45 ,93				16 ,00						10,46				
Mouton passablement gras, chacun												12. 0.	15 ,00					8.0. 9.6.	10,00. 11,87.
Bœuf (1re qualité)	La livre	0. 4½.				0. 4.		0. 4½.								0. 8.		0.1½. 0.1½.	
	Le kilogramme		1 ,03				0 ,92		1 ,03								1 ,84		0,29. 0,34.
Mouton	La livre	0. 3½.				0. 3½.		0. 3½.								0. 4½.		0.2½.	
	Le kilogramme		0 ,80				0 ,77		0 ,73								1 ,09		0,46.
Porc	La livre	0. 6.				0. 8.												0.6. 0.7.	
	Le kilogramme		1 ,38				1 ,84												1,38. 1,61.

N.° 6. *Prix courant des principales denrées, au marché de Launceston, sur l'île Van-Diémen, du 16 au 24 septembre 1834.*

NATURE DES DENRÉES.	VALEURS ANGLAISES.			VALEURS FRANÇAISES.		
	ESPÈCE de mesure.	PRIX.		PRIX.		ESPÈCE de mesure.
		Minimum.	Maximum.	Minimum.	Maximum.	
		sh d	sh d	fr c	fr c	
Froment	Le bushel	10. 0.	11. 0.	34 ,39.	37 ,83.	L'hectolitre.
Orge	*Idem*	5. 0.	5. 6.	17 ,20.	18 ,91.	*Idem.*
Avoine	*Idem*	3. 6.	4. 0.	12 ,04.	13 ,76.	*Idem.*
Farine	Les cent livres.	26. 0.	28. 0.	71 ,68.	77 ,19.	Les cent kilogr.
Foin	Le ton	100. 0.	140. 0.	123 ,07.	172 ,30.	Les mille kilogr.
Paille	*Idem*	100. 0.	140. 0.	123 ,07.	172 ,30.	*Idem.*
Viande à la main, Bœuf, Membres	La livre	0. 6.	....	1 ,38.	....	Le kilogr.
Viande à la main, Bœuf, Quartiers	*Idem*	0. 4½.	0. 5.	1 ,03.	1 ,15.	*Idem.*
Viande à la main, Veau	*Idem*	0. 4½.	0. 6.	1 ,03.	1 ,38.	*Idem.*
Viande à la main, Mouton, Membres	*Idem*	0. 5½.	0. 6½.	1 ,26.	1 ,49.	*Idem.*
Viande à la main, Mouton, Quartiers	*Idem*	0. 4.	0. 4½.	0 ,92.	1 ,03.	*Idem.*
Viande à la main, Porc	*Idem*	0. 6.	0. 8.	1 ,38.	1 ,84.	*Idem.*
Viande à la main, Lard	*Idem*	1. 0.	....	2 ,76.	....	*Idem.*
Sucre	Le ton	1000. 0.	....	1230 ,75.	....	Les mille kilogr.
Sucre	La livre	0. 6.	....	1 ,38.	....	Le kilogr.
Thé	La caisse	147. 0.	150. 0.	183 ,75.	187 ,50.	La caisse.
Beurre, frais	La livre	2. 6.	3. 0.	6 ,89.	8 ,27.	Le kilogr.
Beurre, salé	*Idem*	1. 6.	2. 3	4 ,14.	6 ,20.	*Idem.*
Boissons, Vin du Cap de B.-Espérance	La pipe	280. 0.	360. 0.	61 ,14.	78 ,61.	L'hectolitre.
Boissons, Vin du Cap de B.-Espérance	Le gallon	4. 0.	5. 0.	1 ,10.	1 ,38.	Le litre.
Boissons, Aile anglaise	Les 12 bouteilles.	14. 0.	....	17 ,50.	....	Les 12 bouteilles.
Boissons, Porter d'Angleterre	Le hogshead	150. 0.	....	76 ,42.	....	L'hectolitre.
Boissons, Porter d'Angleterre	Les 12 bouteilles.	14. 0.	....	17 ,50.	....	Les 12 bouteilles.
Boissons, Eau-de-vie	Le gallon	6. 0.	....	165 ,07.	....	L'hectolitre.
Boissons, Rhum	*Idem*	5. 0.	....	137 ,56.	....	*Idem.*
Boissons, Esprit de genièvre	*Idem*	5. 6.	....	151 ,32.	....	*Idem.*
Sel	Le ton	160. 0.	....	196 ,92.	....	Les mille kilogr.

Colonie de Port-Jackson.

Commerce.

Mesures modernes.

§. IV.

Rapport des mesures et monnoies.

En rectifiant leur système métrique, d'après la longueur observée du pendule qui bat la seconde à Londres, les Anglais n'ont pas prétendu annuler toutes les mesures qui étoient alors en usage chez eux, mais seulement en rectifier la valeur. L'acte du parlement britannique, du 17 juin 1824, qui établit des étalons uniformes dans tout l'empire, permet l'emploi des anciennes mesures et des anciens poids locaux, pourvu que leur rapport avec les étalons établis par l'acte législatif soit de notoriété publique, et gravé sur ces mesures et ces poids usuels. Il a défendu cependant qu'à compter du 1er mai 1825 on construisît aucune mesure de ce genre, à moins qu'elles ne fussent conformes aux étalons des mesures impériales ou bien à leurs multiples et sous-multiples.

Désirant, pour compléter ce chapitre, donner un tableau de la relation qui existe entre les différentes mesures anglaises et les mesures françaises analogues, nous avons cru devoir nous borner à celles dont on se sert dans la colonie australe de Port-Jackson.

Mesures de longueur. — L'étalon principal des mesures anglaises est le *yard impérial.*

Des expériences faites avec beaucoup de soin (1) ont appris que le mètre à 0^d de température centigrade vaut 39^{pouces},37 079 du yard impérial à 63^d de Fahrenheit [$16^d \frac{2}{3}$ centigrades], c'est-à-dire que 1 mètre = 3,28 089 916 67 pieds anglais;

Ce qui équivaut à 1,09 363 305 56 yard;

Valeur d'où l'on conclut que 1 yard = 0,91 438 348 07 de mètre.

Ces rapports nous ont servi à dresser les tableaux de comparaison des

(1) Le capitaine Kater ayant comparé au yard anglais de Schuckburg deux mètres étalons qui avoient été envoyés à la Société royale de Londres par M. Arago, l'un dit *à traits*, et l'autre *à bouts*, exécutés en platine par Fortin, a trouvé, par un grand nombre de comparaisons, en ramenant par le calcul les mètres à la température zéro, et le yard à celle de 62^d Fahrenheit, que le mètre à traits est égal à 39,37 076, et le mètre à bouts à 39,37 081. On déduit de là que le mètre vaut, à zéro de température, 39,37 079 pouces du yard de Sir George Schuckburg, supposé à la température de 62^d Fahrenheit ou $16^d \frac{2}{3}$ centigrades. C'est cet étalon légal qui, confié à la garde du greffier de la Chambre des Communes, est consacré sous le nom de *yard impérial*

Colonie de Port-Jackson. Commerce.

mesures de longueur, de surface et de solidité, tant anglaises que françaises, qu'on trouvera plus bas (1).

Mesures de pesanteur. — Le rapport des poids anglais aux poids français n'ayant pu encore être déterminé par des expériences directes, il nous a fallu faire usage du calcul, et des expériences isolées connues, pour atteindre le but que nous avions en vue.

A cet égard nous avons suivi la marche adoptée déjà par M. Mathieu, de l'Académie des sciences (2); il résulte des calculs (3) auxquels nous

(1) Nous avons souvent poussé les décimales bien au delà des besoins, mais il sera toujours facile à chacun d'en supprimer ce qu'il jugera à propos.

(2) Voyez l'*Annuaire du Bureau des longitudes* de 1829. Le savant académicien que nous venons de citer ayant calculé avec moins de décimales que nous, les résultats qu'il a obtenus diffèrent légèrement des nôtres. Cependant, comme en raison de la méthode de comparaison qu'on a suivie, il existe sur la valeur de l'once de Troy une incertitude que M. Mathieu estime aller à 2 ou 3 milligrammes, la différence entre nos calculs est, à côté de cela, inappréciable.

(3) Un pouce d'eau distillée, pesé dans l'air avec des poids de cuivre (*brass*) à la température de 16^d Fahrenheit, le baromètre étant à 30 pouces, donne 252,45 8 grains, dont 5 760 font la livre de Troy, et 7 000 la livre avoirdupois : telle est la définition de *l'unité* de poids donnée par la loi anglaise.

D'après ce qu'on a vu de la valeur du yard en mètre, on doit conclure que 1 pouce cube anglais = 16,38 617 588 62 centimètres cubes. Mais un pouce d'eau distillée à la température de $16^d\frac{2}{3}$ centigrades devant occuper un volume moindre en la ramenant à $4^d,1$ centigrades, ou à son maximum de densité, si l'on adopte les expériences de M. Hallstrom, on trouvera qu'un volume d'eau représenté par l'unité, au maximum de densité, devient, par sa dilatation, 1,000 097 4 à $26^d\frac{2}{3}$ de température. On aura donc $\frac{16,38\,617\,588\,62}{1,00\,097\,4} = x = 16,37\,023\,13$ centimètres cubes d'eau au maximum de densité. Et puisque le gramme est précisément le poids d'un centimètre cube d'eau distillée, au maximum de densité, les 16,37 023 13 centimètres cubes, pèseront 16,37 023 13 grammes. M. Mathieu, pour déterminer la perte de poids qu'ont éprouvée dans l'air le pouce cube d'eau et le poids de cuivre, d'après les conditions de la loi anglaise, s'est servi des considérations suivantes : un pouce cube d'air, à Londres, pèse 0,02 009 91 de gramme (la correction à faire en raison de l'élévation au-dessus du niveau de la mer est ici à peu près insensible); le poids de cuivre qui a servi à peser le pouce cube d'eau ayant une densité égale à 8, 2, déplace un volume d'air 8,2 fois plus petit que le volume d'eau représenté par le pouce cube : le poids de cet air est donc égal à $\frac{0,02\,009\,91}{8,2}$ gramme = 0,00 245 11 gramme. La différence de perte de poids sera donc 0,02 009 91 — 0,00 245 11, c'est-à-dire, 0,01 764 8 de gramme. Ainsi le poids d'un pouce cube anglais d'eau dans l'air est égal à 16,37 023 13 — 0,01 764 8 = 16,35 258 33 grammes. Partant des données portées plus haut, on a les proportions suivantes :

$$252,45\,8 : 16,35\,258\,33 :: 5\,760 : x = 373,09\,524\,676\,58;$$
$$252,45\,8 : 16,35\,258\,33 \times 7\,000 :: 7\,000 : y = 453,41\,436\,238\,90,$$

valeurs insérées dans notre texte.

nous sommes livré, que, le thermomètre étant à 62^d Fahrenheit [$16^d,67$ centigrades] et le baromètre à 30 pouces anglais [$761^{mm},99$], on a : Colonie de Port-Jackson. Commerce.

Une livre, poids de Troy...... = 373,09 524 676 58 grammes;

Et une livre avoirdupois....... = 453,41 436 238 90 grammes.

Quantités dont on tire enfin :

$$1 \text{ kilogramme} = \begin{cases} 2^{lb},68\,028\,072\,90 \text{ poids de Troy.} \\ 2\;,20\,548\,814\,27 \text{ avoirdupois.} \end{cases}$$

Mesures de capacité. — Le gallon, étalon des mesures de capacité, contient 10 livres avoirdupois d'eau distillée, pesée dans l'air, à la température de 62^d F. [$16^d,67$ centig.], lorsque le baromètre est à 30 pouces [$761^{mm},99$] : c'est ce que l'on nomme *gallon impérial;* toutes les mesures de capacité en dérivent. Or un pouce cube anglais de cette même eau pèse 252,45 8 grains, et 7 000 grains valent une livre avoirdupois.

Par une marche analogue on conclut (1) les rapports du litre au gallon et réciproquement, ainsi qu'il suit :

1 gallon = 4,54 345 796 94 litres;

1 litre.. = 0,22 009 667 67 de gallon;

Nombres dont nous avons fait usage pour fixer la valeur des autres mesures de capacité.

Monnoies. — A l'égard des monnoies, dont la valeur commerciale varie suivant le change, nous avons pris pour la livre sterling une valeur fixe, égale à 25 francs juste; d'où il est résulté que le shilling = 1 franc 25 centimes, et que le denier sterling ou *penny* = 10 centimes $\frac{5}{12}$.

Quoique les anciennes mesures françaises ne soient plus légalement en usage, nous avons cependant jugé à propos de faire connoître aussi leur rapport avec les mesures anglaises et nos mesures décimales, en faveur de ceux qui auroient à lire des ouvrages où ces mesures anciennes seroient employées. Mesures anciennes.

Mesures de longueur. — On sait que le quart du méridien terrestre est à

(1) On a d'abord, 252,45 8 : 1 :: 7 000 : x = 27,72 738 435 70, pour le volume en pouces cubes d'une livre avoirdupois d'eau distillée. Le gallon vaut donc 277,27 384 384 36 pouces cubes. Mais le pouce cube étant de 16,38 617 588 62 centimètres cubes, le gallon sera égal au produit de ces deux nombres, ou = 4 543,45 796 938 11 centimètres cubes; et comme 1 000 centimètres cubes = 1 litre, on trouve enfin que :

1 gallon = 4,54 345 796 94 litres; et 1 litre = 0,22 009 667 67 de gallon.

Colonie de Port-Jackson.

Commerce.

la fois égal à 5 130 740 toises et à 10 000 000 mètres; quantités qui donnent :

1 mètre = 0,51 307 40 de toise;
1 toise = 1,94 903 659 121 3 mètre.

Nous avons tiré de ces valeurs l'expression de toutes nos anciennes mesures linéaires, de surface et de solidité.

Mesures de pesanteur. — Pour celles de pesanteur, le kilogramme étant égal au poids d'un décimètre cube d'eau distillée à son maximum de densité et dans le vide, et valant de plus 18 827,15 grains, dont 9 216 font la livre poids de marc, on en conclut :

1 kilogramme.....= 2,04 287 651 910 livres poids de marc;
1 livre poids de marc = 0,48 950 584 661 de kilogramme.

Mesures de capacité. — La pinte de Paris, telle qu'elle a été fixée par arrêt du Parlement du 15 juillet 1747, vaut exactement 46,87 pouces cubes (1); le setier ou velte contient juste 8 pintes. Maintenant, le litre ou décimètre cube ayant une capacité de 50,41 241 600 08 pouces cubes, on en déduit :

1 litre........= 1,07 557 960 317 5 pinte de Paris;
1 pinte de Paris = 0,92 973 127 888 3 de litre.

Enfin, conformément à l'ordonnance royale du 13 juillet 1721, le boisseau de Paris a 640 pouces cubes de capacité (2). Picard et Delamarre lui donnent des valeurs différentes. Le premier (3) dit que cette capacité est de 644 $\frac{2}{5}$ pouces cubes; et le second (4) lui en donne 644 $\frac{1}{10}$. Nous avons préféré nous conformer au texte de l'ordonnance royale, et, partant d'ailleurs de la capacité du litre marquée plus haut, nous trouvons :

1 boisseau de Paris = 12,69 528 522 477 2 litres;
1 litre.......... = 0,07 876 940 000 1 du boisseau de Paris.

Monnoies. — La valeur de la livre tournois en franc a été déduite du poids et du titre de la pièce ou écu de 6 livres, comparé au poids et au titre du franc, qui est notre unité monétaire décimale (5).

(1) Voyez *Mémoires de l'Institut royal de France* (Académie des sciences), t. V, p. 29.
(2) Métrologie de Paucton, p. 739.
(3) Dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* de 1701, p. 168.
(4) *Traité de la police.*
(5) Voyez l'*Annuaire du Bureau des longitudes* de 1829, pages 44 et 66.

N.° 1. *TABLEAU des mesures anglaises comparées aux mesures françaises.*

MESURES IMPÉRIALES ANGLAISES.		MESURES FRANÇAISES,			
		DÉCIMALES.		ANCIENNES.	
Espèce.	Nom.	Nom.	Valeur.	Valeur.	Nom.
Mesures de longueur. — pour les distances.	Nautical league [*lieue marine de 20 au degré*]................	Kilomètre.......	5,55 555 555 56	2 850,411 111 111	Toise.
	Nautical mile [*mille marin*, ou $\frac{1}{3}$ de lieue marine]...............	*Idem*...........	1,85 185 185 19	950,13 703 703 70	*Idem.*
	League [*lieue terrestre*, ou 3 milles légaux] 5 280 yards)........	*Idem*...........	4,82 794 477 83	2 477,09 293 907 68	*Idem.*
	Statute-mile [*mille légal*] (1 760 yards).....................	*Idem*...........	1,60 931 492 61	825,69 764 635 89	*Idem.*
	Furlong (220 yards)...........	Mètre...........	201,16 436 576 46	103,21 220 579 48	*Idem.*
	Pole *ou* perch [*perche*] (5 $\frac{1}{2}$ yards).	*Idem*...........	5,02 910 914 41	2,58 030 514 50	*Idem.*
	Fathom [*brasse*] (2 yards).......	*Idem*...........	1,82 876 696 15	1,12 595 133 60	Brasse.
	Yard [*verge*] (unité fondamentale).	*Idem*...........	0,91 438 348 07	2,81 487 834 00	Pied de roi.
	Foot [*pied*] (3ᵉ partie du yard)...	Décimètre.......	3,04 794 493 58	0,93 829 278 00	*Idem.*
	Inch [*pouce*] (12ᵉ partie du pied)..	Centimètre......	2,53 995 411 32	0,93 829 278 00	Pouce.
	Line [*ligne*] (12ᵉ partie du pouce).	Millimètre.......	2,11 662 842 77	0,93 829 278 00	Ligne.
Mesures de longueur. — pour les étoffes.	Nail [*seizième de yard*]..........	Mètre...........	0,05 714 896 75	0,04 808 713 39	Aune de Paris.
	Quarter [*quart de yard*]........	*Idem*...........	0,22 859 587 02	0,19 234 853 57	*Idem.*
	Yard [*verge*].................	*Idem*...........	0,91 438 348 07	0,76 939 414 29	*Idem.*
	Ell [*aune anglaise*] (1 $\frac{1}{4}$ yard)....	*Idem*...........	1,14 297 935 09	0,96 174 267 86	*Idem.*
Mesures de superficie.	Square statute-mile [*mille légal carré*] (640 acres)...............	Hectare.........	258,98 945 310 44	507,10 656 436 56	Arpent royal.
	Acre (4 840 yards carrés).......	Are.............	40,46 710 205 38	79,23 540 068 21	Perche roy. carrée.
	Rood (1 210 yards carrés)......	*Idem*...........	10,11 677 551 35	19,80 885 017 05	*Idem.*
	Rod [*perche carrée*] (30 $\frac{1}{4}$ yards carrés).....	Mètre carré ou centiare.	25,29 193 878 36	6,65 797 464 07	Toise carrée.
	Square yard [*yard carré*]........	*Idem*...........	0,83 609 714 98	7,92 354 006 82	Pied de roi carré.
	Square foot [*pied carré*].........	Décimètre carré..	9,28 996 833 19	0,88 039 334 09	*Idem.*
	Square inch [*pouce carré*].......	Centimètre carré..	6,45 136 689 72	0,88 039 334 09	Pouce carré.
	Square line [*ligne carrée*]........	Millimètre carré..	4,48 011 578 37	0,88 039 334 09	Ligne carrée.
Mesures de capacité, — pour le vin et les liquides autres que l'aile et la bière.	Tun [*252 gallons*]............	Hectolitre.......	11,44 951 408 28	4,27 599 437 99	Muid de Paris.
	Pipe *ou* butt [126 gallons].......	*Idem*...........	5,72 475 704 14	2,13 799 718 99	*Idem.*
	Puncheon [*84 gallons*].........	*Idem*...........	3,81 650 469 43	1,42 533 146 00	*Idem.*
	Hogshead [*63 gallons*]..........	*Idem*...........	2,86 237 852 07	1,06 899 859 50	*Idem.*
	Gallon [*8 pintes*].............	Litre............	4,54 345 796 94	4,88 685 072 00	Pinte de Paris.
	Halfgallon [*demi-gallon*]........	*Idem*...........	2,27 172 898 47	2,44 342 535 99	*Idem.*
	Quart [*quart de gallon*].........	*Idem*...........	1,13 586 449 24	1,22 171 268 00	*Idem.*
	Pint [*pinte*]..................	*Idem*...........	0,56 793 224 62	0,61 085 634 00	*Idem.*
	Halfpint [*demi-pinte*]..........	*Idem*...........	0,28 396 612 31	0,30 542 817 00	*Idem.*
	Gill *ou* quartern [*quart de pinte*]...	*Idem*...........	0,14 198 306 15	0,15 271 408 50	*Idem.*
	Halfgill [*demi-gill*]............	*Idem*...........	0,07 099 153 08	0,07 635 704 25	*Idem.*
	Barrel [*31 $\frac{1}{2}$ gallons*], pour l'huile de baleine..................	Hectolitre.......	1,43 118 926 03	153,93 579 768 00	*Idem.*

MESURES IMPÉRIALES ANGLAISES.			MESURES FRANÇAISES,			
			DÉCIMALES.		ANCIENNES.	
Espèce.		Nom.	Nom.	Valeur.	Valeur.	Nom.
SUITE des mesures de capacité.	pour l'aile et la bière.	Butt [*108 gallons*]	Hectolitre	4,90 693 460 69	7,33 027 607 98	Quarteau.
		Hogshead [*54 gallons*]	*Idem*	2,45 346 730 35	3,66 513 803 99	*Idem.*
		Barrel [*36 gallons*]	*Idem*	1,63 564 486 90	2,44 342 535 99	*Idem.*
		Kilderkin [*18 gallons*]	Litre	81,78 224 344 89	1,22 171 268 00	*Idem.*
		Firkin [*9 gallons*]	*Idem*	40,89 112 172 44	0,61 085 634 00	*Idem.*
		Gallon [*8 pintes*]	*Idem*	4,54 345 796 94	4,88 685 072 00	Pinte.
		Quart [*quart de gallon*]	*Idem*	1,13 586 449 24	1,22 171 268 00	*Idem.*
		Pint [*pinte*]	*Idem*	0,56 793 224 62	0,61 085 634 00	*Idem.*
	pour les grains et les matières sèches qui se mesurent ras.	Last [*80 boisseaux*]	Hectolitre	29,07 813 100 40	19,08 722 443 62	Setier de Paris.
		Wey [*40 boisseaux*]	*Idem*	14,53 906 550 20	9,54 361 221 81	*Idem.*
		Quarter [*8 boisseaux*]	*Idem*	2,90 781 310 04	1,90 872 244 36	*Idem.*
		Bushel [*boisseau, 8 gallons*]	Litre	36,34 766 375 50	2,86 308 366 54	Boisseau.
		Half-bushel [*demi-boisseau*]	*Idem*	18,17 383 187 75	1,43 154 183 27	*Idem.*
		Peck [*2 gallons*]	*Idem*	9,08 691 593 88	0,71 577 091 63	Demi-boisseau.
		Gallon [*8 pintes*]	*Idem*	4,54 345 796 94	0,35 788 545 82	*Idem.*
		Quart [*quart de gallon*]	*Idem*	1,13 586 449 24	1,43 154 183 27	Litron.
		Pint [*pinte*]	*Idem*	0,56 793 224 62	0,71 577 091 64	*Idem.*
	pour les matières qui se mesurent comble.	Half-bushel [*demi-boisseau*]	Hectolitre	0,18 173 831 87	1,43 154 183 27	Boisseau de Paris.
		Bushel [*boisseau*]	*Idem*	0,36 347 663 75	2,86 308 366 54	*Idem.*
		Sack [*sac ou 3 boisseaux*]	*Idem*	1,09 042 991 27	8,58 925 099 63	*Idem.*
		Chaldron [*36 boisseaux*]	*Idem*	13,08 515 895 18	103,07 101 195 52	*Idem.*
		Score [*756 boisseaux*]	*Idem*	274,78 833 798 82	2 164,49 125 106 00	*Idem.*
Mesures de solidité		Cubic yard [*yard cube*]	Mètre cube	0,76 451 342 21	22,30 380 131 68	Pied de roi cube.
		Cubic foot [*pied cube*]	Décimètre cube.	28,31 531 193 28	0,82 606 671 54	*Idem.*
		Cubic inch [*pouce cube*]	Centimètre cube	16,38 617 588 62	0,82 606 671 54	Pouce cube.
		Cubic line [*ligne cube*]	Millimètre cube	9,48 274 067 49	0,82 606 671 54	Ligne cube.
		Tun *ou* load [*voie de 40 pieds cubes, pour le bois brut*]	Stère *ou* mètre cube	1,13 261 247 73	0,59 004 765 39	Voie de Paris, de 56 p. de roi cubes.
		Tun *ou* load [*voie de 50 pieds cubes, pour le bois écarri*]	Mètre cube	1,41 576 559 66	13,76 777 859 06	Solive de 3 pieds de roi cubes.
		Tun of shipping [*tonneau d'arrimage de 42 pieds cubes*]	*Idem*	1,18 924 310 11	0,82 606 671 54	Tonneau de mer, de 42 p. de roi cubes.
Mesures de pesanteur.	Poids de Troy. (A)	Ton [*de 2 000 livres*]	Kilogramme	746,19 049 353 16	1524,37 503 801 13	Livre poids de marc
		Quintal [*de 100 livres*]	*Idem*	37,30 952 467 66	76,21 875 190 06	*Idem.*
		Quarter [*de 25 livres*]	*Idem*	9,32 738 116 92	19,05 468 797 51	*Idem.*
		Troy pound [*livre poids de Troy*]	*Idem*	0,37 309 524 68	0,76 218 751 90	*Idem.*
		Ounce [*once*] (12ᵉ de la livre)	Gramme	31,09 127 056 38	1,01 625 002 53	Once.
		Pennyweight [*denier de poids*] (20ᵉ de l'once)	*Idem*	1,55 456 352 81	29,26 800 072 99	Grain.
		Grain. (24ᵉ du pennyweight)	*Idem*	0,06 477 348 03	1,21 950 003 04	*Idem.*

(A) Le poids de Troy est employé pour peser les monnoies ainsi que les matières d'or et d'argent, les pierreries et les drogues médicinales; on s'en sert aussi pour les expériences de physique et la détermination de la force des liqueurs alcooliques; pour tous les autres cas on fait usage de la livre avoirdupois.

Les signes abrégés de ces valeurs sont : *T.*, pour le *ton*; *cwt.* ou *cent weight*, pour le quintal; *qr.*, pour le *quarter* ou quart du quintal; *lb.*, pour la livre de poids ou *pound weight*; *oz.*, pour l'*once*; et *pwt.*, pour le *pennyweight*.

MESURES IMPÉRIALES ANGLAISES.			MESURES FRANÇAISES,			
			DÉCIMALES.		ANCIENNES.	
Espèce.		Nom.	Nom.	Valeur.	Valeur.	Nom.
SUITE des mesures de pesanteur.	Poids avoirdupois (A).	Ton [*tonneau de 2 240 livres*].....	Kilogramme.....	1 015 ,64 817 175 14	1 ,03 742 190 09	Tonneau de mer (pesant).
		Quintal [*de 112 livres*]..........	*Idem*...........	50 ,78 240 858 76	1 ,03 742 190 09	Quintal.
		Quarter [*quart de quintal* ou *28 liv.*]	*Idem*...........	12 ,69 560 214 69	25 ,93 554 752 17	Livre, poids de marc.
		Stone [*de 14 livres*]............	*Idem*...........	6 ,34 780 107 34	12 ,96 777 376 09	*Idem.*
		Stone [*de 8 livres, pour la viande de boucherie*]..................	*Idem*...........	3 ,62 731 489 91	7 ,41 015 643 48	*Idem.*
		Pound avoirdupois [*livre avoirdupois*]	*Idem*...........	0 ,45 341 436 24	0 ,92 626 955 43	*Idem.*
		Ounce [*once*] (16e de la livre)....	Gramme........	28 ,33 839 764 93	0 ,92 626 955 43	Once.
		Dram [*drachme* ou *gros*] (16e de l'once)	*Idem*...........	1 ,77 114 985 31	33 ,34 570 395 65	Grain.
		Grain. ($27 \frac{11}{32}$es de la drachme)..	*Idem*...........	0 ,06 477 348 03	1 ,21 950 003 04	*Idem.*
		Truss.. [*poids de 36 livres, pour la paille*]..........	Kilogramme.....	16 ,32 291 704 60	33 ,34 570 395 65	Livre.
		Truss.. [*poids de 60 livres, pour le foin nouveau*].. ..	*Idem*...........	27 ,20 486 174 33	55 ,57 617 326 08	*Idem.*
		Truss.. [*poids de 56 livres, pour le foin vieux*].......	*Idem*...........	25 ,39 120 429 38	51 ,87 109 504 34	*Idem.*
		Load.. [*de 36 trusses, pour la paille*]............	*Idem*...........	587 ,62 501 365 61	1 ,20 044 534 24	Millier.
		Load.. [*de 36 trusses, pour le foin nouveau*].......	*Idem*...........	979 ,37 502 276 02	2 ,00 074 223 74	*Idem.*
		Load.. [*de 36 trusses, pour le foin vieux*]........	*Idem*...........	914 ,08 335 457 62	1 ,86 735 942 16	*Idem.*
		pour la laine. Stone légal [*de 14 livres*].	*Idem*...........	6 ,34 780 107 34	12 ,96 777 376 09	Livre.
		pour la laine. Tod légal [*de 28 livres*].	*Idem*...........	12 ,69 560 214 69	25 ,93 554 752 17	*Idem.*
		pour la laine. Stone usuel [*de 16 livres*].	*Idem*...........	7 ,25 462 979 84	14 ,82 031 286 88	*Idem.*
		pour la laine. Tod des marchands (B), [*de 30 livres*].......	*Idem*...........	13 ,60 243 087 20	27 ,78 808 662 90	*Idem.*
		pour la laine. Balle de 240 livres [*15 stones de 16 livres*]....	*Idem*...........	108 ,81 944 697 60	222 ,30 469 303 20	*Idem.*
Monnoies (en prenant la livre sterling à 25 fr.) (C).	Pièces d'or.	Guinea [*guinée*] de 21 shillings...........	Franc..........	26 ,25..........	26 ,52 865......	Livre tournois.
	Pièces d'or.	Sovereign [*souverain*] de 20 shillings ou 1 pound sterling [*livre sterling*]..........	*Idem*...........	25 ,00..........	25 ,26 538......	*Idem.*
	Pièces d'argent.	Crown [*couronne*] (de 5 shillings)..........	*Idem*...........	6 ,25..........	6 ,31 634......	*Idem.*
	Pièces d'argent.	Shilling [*sou sterling*] (20e de la livre sterling)	*Idem*...........	1 ,25..........	1 ,26 327......	*Idem.*
	Pièces d'argent.	Six pence [*demi-shilling*].	*Idem*...........	0 ,62 5..........	0 ,63 163......	*Idem.*
	Pièces de billon.	Penny [*denier sterling*] (12e du shilling)....	*Idem*...........	0 ,10 4........	2 ,10 545......	Sou.
	Pièces de billon.	Halfpenny [*demi-penny*]	*Idem*...........	0 ,05 2........	1 ,05 272......	*Idem.*
	Pièces de billon.	Farthing [*liard sterling*] (1/4 de penny).....	*I'em*...........	0 ,02 6........	6 ,31 634......	Denier.

(A) Comme signes abrégés de ces valeurs, *T.* représente le *ton*; *cwt.* le quintal; *qr.* le *quarter*; *st.* le *stone*; *lb.* la livre ou *pound*; *oz.* l'once; *dr.* la drachme; *gr.* le grain; *tr.* le *truss*; et enfin *lo.* le *load*.

(B) Lorsqu'on achète la laine des producteurs eux-mêmes, 28 livres sont un tod légal; mais les marchands de laine, dans leurs transactions les uns avec les autres et avec les manufacturiers, comptent 30 livres au tod et 8 tods à la balle.

(C) La livre sterling s'indique en abrégé, par le signe [illegible] ou par *l. st.*; le shilling par *sh.* ou *s.*; le penny ou denier sterling, par *d.*

N.° 2. *Tableau des mesures décimales françaises, comparées aux mesures françaises anciennes et aux mesures anglaises.*

MESURES FRANÇAISES,				MESURES ANGLAISES.	
DÉCIMALES.		ANCIENNES.			
Espèce.	Nom.	Nom.	Valeur.	Valeur.	Nom.
Mesures de longueur.	Myriamètre (10 000 mètres).........	Lieue moyenne...	2,25..........	6,21 382 417 93	Statute mile.
	Kilomètre (1 000 mètres)............	Toise..........	513,074........	4,97 105 934 34	Furlong.
	Hectomètre (100 mètres)............	*Idem*..........	51,3074.......	19,88 423 737 37	Pole *ou* perch.
	Décamètre (10 mètres)...............	*Idem*..........	5,13 074......	10,93 633 055 56	Yard.
	Mètre (unité fondamentale)..........	Toise..........	0,51 3074.....	1,09 363 305 56	*Idem.*
		Pied de roi......	3,07 8444.....		
	Décimètre (10e partie du mètre)......	Pouce..........	3,69 413 28....	3,93 707 900 00	Inch.
	Centimètre (100e du mètre).........	Ligne..........	4,43 295 936...	4,72 449 480 00	Line.
	Millimètre (1 000e du mètre)........	*Idem*..........	0,44 329 593 6.	0,47 244 948 00	*Idem.*
Mesures de superficie	Hectare (10 000 mètres carrés).......	Arpent royal.....	1,95 802 013 66	2,47 114 309 96	Acre.
	Are (100 mètres carrés).............	Perche royale carrée....	1,95 802 013 66	3,95 382 895 94	Rod *ou* square perch
	Centiare *ou* mètre carré............	Pied de roi carré..	9,47 681 746 11	1,19 603 326 02	Square yard.
Mesures de capacité.	Pour les liquides. Kilolitre (1 000 litres)......	Muid de Paris....	3,73 465 139 99	220,09 667 674 70	Gallon.
	Hectolitre (100 litres)......	Velte..........	13,44 474 503 97	22,00 966 767 47	*Idem.*
	Décalitre (10 litres)........	*Idem*..........	1,34 447 450 40	2,20 096 676 75	*Idem.*
	Litre (décimètre cube)......	Pinte de Paris....	1,07 557 960 32	1,76 077 341 40	Pint.
	Décilitre (10e partie du litre).	*Idem*..........	0,10 755 796 03	0,17 607 734 14	*Idem.*
	Centilitre (100e du litre).....	*Idem*..........	0,01 075 579 60	0,01 760 773 41	*Idem.*
	Pour les matières sèches. Hectolitre...............	Boisseau de Paris..	7,87 694 000 01	2,75 120 845 93	Bushel.
	Double-décalitre..........	*Idem*..........	1,57 538 800 00	0,55 024 169 18	*Idem.*
	Décalitre.................	*Idem*..........	0,78 769 400 00	0,27 512 084 59	*Idem.*
	Litre.....................	*Idem*..........	0,07 876 940 00	0,02 751 208 46	*Idem.*
Mesures de solidité..	Stère *ou* mètre cube...............	Pied de roi cube..	29,17 385 185 23	1,30 802 150 89	Cubic yard.
	Décistère (10e partie du stère).......	*Idem*..........	2,91 738 518 52	3,53 165 807 40	Cubic foot.
	Décimètre cube..................	Pouce cube......	50,41 241 600 08	61,02 705 151 93	Cubic inch.
Mesures de pesanteur	Millier métrique (1 000 kilogrammes).	Millier.........	2,04 287 651 91	0,98 459 292 09	Ton.
	Quintal métrique (100 kilogrammes)..	Quintal........	2,04 287 651 91	1,96 918 584 17	Quintal.
	Kilogramme (unité de poids).........	Livre poids de marc....	2,04 287 651 91	2,20 548 814 27	Pound avoirdupois
				2,68 028 072 90	Troy pound.
	Hectogramme (10e partie du kilogram.).	Once..........	3,26 860 243 06	3,52 878 102 84	Ounce avoirdupois
	Décagramme (100e du kilogramme)...	Gros..........	2,61 488 194 44	5,64 604 964 54	Drachm, *idem.*
	Gramme (1 000e du kilogramme).....	Grain.........	18,82 715......	15,43 841 699 92	Grain, *idem.*
	Décigramme (10 000e du kilogramme).	*Idem*..........	1,88 271 5.....	1,54 384 169 99	*Idem.*
	Centigramme (100 000e du kilogramm.)	*Idem*..........	0,18 827 15....	0,15 438 417 00	*Idem.*
Monnoies.........	Pièces en or de 40 francs...........	Livre tournois....	40,42 461......	32,0...........	Shilling.
	de 20 francs...........	*Idem*..........	20,21 230......	16,0...........	*Idem.*
	Pièces en argent de 5 francs...........	*Idem*..........	5,05 308......	4,0...........	*Idem.*
	de 2 francs...........	*Idem*..........	2,02 123......	1,6...........	*Idem.*
	de 1 franc (unité monétaire).............	*Idem*..........	1,01 062......	0,8...........	*Idem.*
	Pièces en billon de 10 centimes (10e partie du franc)...........	Sou...........	2,02 123......	0,96..........	Penny.
	de 5 centimes (20e du franc)............	*Idem*..........	1,01 062......	0,48..........	*Idem.*
	de 1 centime (100e du franc)............	Denier.........	2,42 548......	0,384.........	Farthing.

N.° 3. *TABLEAU des mesures anciennes françaises, comparées aux mesures décimales françaises et aux mesures anglaises.*

MESURES FRANÇAISES,				MESURES ANGLAISES.	
ANCIENNES.		DÉCIMALES.			
Espèce.	Nom.	Nom.	Valeur.	Valeur.	Nom.
Mesures de longueur.	Lieue marine (20 au degré)................	Kilomètre........	5,55 555 555 56	1,0..........	Nautical league.
	Lieue moyenne (de 25 au degré)...........	*Idem*	4,44 444 444 44	2,76 169 963 52	Statute mile.
	Lieue de poste (de 2 000 toises)...........	*Idem*	3,89 807 318 24	2,42 219 413 94	*Idem.*
	Mille marin (1/3 de lieue marine)...........	*Idem*	1,85 185 185 19	1,0	Nautical mile.
	Perche royale des eaux et forêts (22 pieds de roi).	Mètre...........	7,14 646 750 11	1,42 102 056 18	Pole *ou* perch.
	Brasse (5 pieds de roi)...................	*Idem*	1,62 419 715 93	0,88 813 785 11	Fathom.
	Toise (6 pieds, *idem*)...................	*Idem*	1,94 903 659 12	2,13 153 084 27	Yard.
	Pied de roi............................	Décimètre........	3,24 839 431 87	1,06 576 542 17	Foot.
	Pouce (12e partie du pied)...............	Centimètre.......	2,70 699 526 56	1,06 576 542 17	Inch.
	Ligne (12e partie du pouce)..............	Millimètre.......	2,25 582 938 80	1,06 576 542 17	Line.
	Aune de Paris (de 3pi 7po 10li 5/6)...........	Mètre...........	1,18 844 611 59	1,29 972 395 71	Yard.
Mesures de superficie.	Arpent royal des eaux et forêts (100 perches royales carrées)......	Are............	51,07 199 774 45	1,26 206 214 81	Acre.
	Perche royale carrée (484 pieds carrés)......	Mètre carré......	51,07 199 774 45	2,01 929 943 69	Rod *ou* square perch.
	Toise carrée (36 pieds carrés)............	*Idem*	3,79 874 363 39	4,54 342 373 31	Square yard.
	Pied de roi carré (144 pouces carrés).......	Décimètre carré..	10,55 206 564 97	1,13 585 593 33	Square foot.
	Pouce carré (144 lignes carrées)...........	Centimètre carré..	7,32 782 336 78	1,13 585 593 33	Square inch.
	Ligne carrée..........................	Millimètre carré..	5,08 876 622 77	1,13 585 593 33	Square line.
Mesures de capacité. — Pour les matières sèches.	Setier de Paris (12 boisseaux)........	Hectolitre.......	1,52 343 422 70	4,19 128 513 25	Bushel.
	Boisseau (640 pouces cubes)........	Décalitre........	1,26 952 852 25	0,34 927 376 10	*Idem.*
	Litron (16e partie du boisseau)...	Litre...........	0,79 345 532 65	1,39 709 504 42	Pint.
Pour les liquides.	Tonneau de Bordeaux (de 864 pintes de Paris)..................	Hectolitre......	8,03 287 824 95	176,80 098 073 38	Gallon.
	Barrique, *ou* quart de tonneau de Bordeaux (216 pintes).........	*Idem*	2,00 821 956 24	44,20 024 518 35	*Idem.*
	Muid de Paris (288 pintes).........	*Idem*	2,67 762 608 32	58,93 366 024 46	*Idem.*
	Feuillette (144 pintes)...........	*Idem*	1,33 881 304 16	29,46 683 012 23	*Idem.*
	Quart *ou* quartaut (72 pintes)....	Litre...........	66,94 065 207 96	14,73 341 506 11	*Idem.*
	Velte (8 pintes)................	*Idem*	7,43 785 023 11	1,63 704 611 79	*Idem.*
	Pinte de Paris (46,87 pouces cubes).	*Idem*	0,92 973 127 89	1,63 704 611 79	Pint.
Mesures de solidité.	Toise cube (216 pieds de roi cubes)........	Mètre cube......	7,40 389 034 30	9,68 444 781 82	Cubic yard.
	Pied de roi cube (1 728 pouces cubes)......	Décimètre cube...	34,27 727 010 66	1,21 055 597 73	Cubic foot.
	Pouce cube (1 728 lignes cubes)..........	Centimètre cube..	19,83 638 316 36	1,21 055 597 73	Cubic inch.
	Ligne cube............................	Millimètre cube..	11,47 938 840 49	1,21 055 597 73	Cubic line.
	Corde de bois à brûler (112 pieds de roi cubes).	Stère...........	3,83 905 425 20	3,38 955 673 64	Load, 40 cubic feet.
	Voie, *ou* 1/2 corde (56 pieds de roi cubes)....	*Idem*	1,91 952 712 60	1,69 477 836 82	*Idem.*
	Solive (de 3 pieds de roi cubes), pour bois de charpente..........................	Décistère........	1,02 831 810 32	3,63 166 793 19	Cubic foot.
Mesures de pesanteur.	Tonneau de mer (2 000 livres)...........	Kilogramme.....	979,01 169 321 82	0,96 392 798 26	Ton.
	Millier (10 quintaux)..................	*Idem*	489,50 584 660 91	1079,59 934 050 17	Livre avoirdupois.
	Quintal (100 livres)...................	*Idem*	48,95 058 466 09	107,95 993 405 02	*Idem.*
	Livre poids de marc (2 marcs)..........	*Idem*	0,48 950 584 66	1,07 959 934 05 1,31 201 308 74	*Idem.* Troy pound.
	Marc (8 onces).......................	*Idem*	0,24 475 292 33	8,63 679 472 40	Once avoirdupois.
	Once (8 gros)........................	Gramme.........	30,59 411 541 31	1,07 959 934 05	*Idem.*
	Gros, *ou* drachme (3 deniers)..........	*Idem*	3,82 426 442 66	2,15 919 868 10	Drachm.
	Denier, *ou* scrupule (24 grains)...........	*Idem*	1,27 475 480 89	19,68 019 631 12	Grain.
	Grain...............................	*Idem*	0,05 311 478 37	0,82 000 817 96	*Idem.*
Monnoie.	Livre tournois (unité monétaire).........	Franc...........	0,98 950......	0,79 160......	Shilling.
	Sou *idem* (20e partie de la livre)...........	Centime.........	0,04 947......	0,47 496......	Penny.
	Denier *idem* (12e partie du sou).........	*Idem*	0,00 412......	0,15 832......	Farthing.

Colonie de Port-Jackson.

CHAPITRE XXXVIII.

Gouvernement colonial.

L'administration civile proprement dite, les tribunaux, les finances et la force armée, formeront les principales divisions de ce chapitre, qui sera subdivisée encore en plusieurs articles, qu'il est superflu d'énumérer ici.

§. I.er

Administration civile.

Forme du gouvernement colonial.

Gouverneur. — L'autorité supérieure de la colonie étoit tout entière autrefois entre les mains du gouverneur, et alors elle étoit beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui. On pourra s'en former une juste idée par l'extrait suivant de la commission délivrée à l'un d'eux (le major général Macquarie) en 1809, au moment où il alloit partir pour la Nouvelle-Galles du Sud.

« Notre volonté et notre bon plaisir, disoit la patente royale, sont de vous choisir pour être notre capitaine général et gouverneur en chef, sur notre territoire appelé Nouvelle-Galles du Sud (1), en y comprenant toutes les îles adjacentes du Grand-Océan, entre les latitudes de 10° 36′ et 43° 39′ Sud, et de toutes les villes, garnisons, châteaux forts et autres fortifications ou ouvrages militaires, qui existent ou qui pourront être élevés sur le susdit territoire ou les susdites îles : et nous vous requérons et commandons par ces présentes de faire et d'exécuter toutes choses conformément à ce qui appartient à l'autorité dont nous vous investissons et à la confiance que nous avons en vous.

» Notre volonté et notre plaisir sont qu'après la publication de ces lettres patentes vous prêtiez les sermens prescrits par l'acte passé dans la première année du règne du roi George I.er, corrigé et expliqué par un acte de la sixième année de notre règne, et aussi que vous signiez

(1) La lettre patente indique ici les limites de ce territoire telles que nous les avons fait connoître dans notre XXXII.e chapitre.

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

la déclaration mentionnée dans un acte du parlement, passé la vingt-cinquième année du règne du roi Charles II, intitulé, « Acte pour » prévenir les dangers qui peuvent naître de la part des Papistes ré- » cusans; » et pareillement que vous prêtiez le serment d'usage requis en qualité de notre capitaine général gouverneur en chef, pour l'administration impartiale de la justice et l'exécution des lois relatives aux colonies; lesquels sermens et déclaration notre juge avocat dans notre susdit territoire est requis de recevoir; ce qui étant dûment exécuté, vous receviez les sermens de vos subordonnés et leur fassiez souscrire la déclaration susmentionnée. Nous vous autorisons en conséquence et nous vous donnons pouvoir de tenir et faire usage du sceau public qui vous est délivré, pour sceller toutes les pièces qui doivent passer au grand sceau de notredit territoire et ses dépendances. Nous vous donnons en conséquence pleins pouvoir et autorité de nommer et constituer les *magistrats de paix*, les *coroners*, les *constables* (1) et autres officiers nécessaires à l'administration de la justice et à l'exécution des lois. Nous vous donnons et accordons pleins pouvoir et autorité, partout où vous le jugerez nécessaire, de juger ou faire juger tous les criminels, d'accorder les pardons, de remettre les peines, amendes ou confiscations (les cas de trahison et de meurtre volontaire exceptés); dans lesquels cas vous pouvez cependant, pour des circonstances extraordinaires, surseoir à l'exécution jusqu'à ce que notre volonté royale puisse être connue. Nous vous donnons le droit de la garde et de l'administration des biens des idiots et des fous.

» Nous vous donnons en outre pleins pouvoir et autorité par vous-même ou par vos capitaines ou commandans, de lever des armées, de les passer en revue, de les commander, et en général d'employer toute personne quelconque résidant dans notredit territoire et ses dépendances, et, selon que les circonstances l'exigeront, les faire marcher d'un lieu à un autre, ou les embarquer afin de résister et de repousser tous ennemis, pirates et rebelles, tant sur terre que sur mer, et (si c'est la volonté de Dieu) de les vaincre, de les prendre, de les mettre à mort selon la loi ou de les garder vivans à notre discrétion; de mettre à exécution la loi mar-

(1) Ces charges, qui n'ont point d'analogues dans notre administration judiciaire, seront expliquées plus bas.

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

tiale en temps d'invasion, ou en tout autre temps lorsque la loi le permet; et de prendre et exécuter toutes autres mesures qui appartiennent aux droits de notre capitaine général et gouverneur en chef.

» Nous vous donnons pleins pouvoir et autorité d'élever et de bâtir dans notre susdit territoire et ses dépendances, tous les forts, plates-formes, châteaux, villes, bourgs et fortifications que vous jugerez nécessaires; de les fortifier et garnir d'artillerie et de munitions de guerre, et de tout autre moyen de défense que vous jugerez convenable; de les démolir ou de les démanteler en tout ou en partie. Et comme il peut arriver des soulèvemens et des désordres de la part des personnes embarquées et employées sur mer en temps de guerre, et afin que ces personnes soient mieux tenues et gouvernées, nous vous donnons pleins pouvoir et autorité de nommer des capitaines, des lieutenans et autres commandans et officiers, et de leur donner commission de se conformer à la loi martiale pendant le temps de guerre; enfin d'employer les moyens, l'autorité, les châtimens, corrections et exécutions nécessaires, à l'égard des coupables qui se montreroient séditieux, mutins, &c., soit en mer, soit dans les ports de notredit territoire. Cette juridiction ne s'étendra pas toutefois aux délits commis en pleine mer, ni à bord des bâtimens de guerre, sous les ordres des officiers de la marine royale, agissant avec une commission immédiate de nos commissaires de l'amirauté et qui sont assujettis à des lois particulières; et dans le cas où quelqu'un des susdits marins de nos vaisseaux se seroit rendu coupable d'un délit pendant son séjour à terre, il sera jugé et puni conformément aux lois, sans aucun égard à ce qu'il est employé à notre service comme marin.

» Notre volonté et notre plaisir sont que toute somme qui sera levée sur le public, le soit en vertu d'un mandat émané de vous, et qu'il en soit disposé par vous pour les besoins du gouvernement, ou pour tout autre objet spécialement désigné, et non autrement.

» Nous vous donnons en outre pleins pouvoir et autorité de faire des concessions de terres à toute personne et à telle condition et telle foible redevance annuelle, dans notre intérêt, &c., qui vous seront prescrites par les instructions signées de nous.

» Nous vous donnons pouvoir d'établir des foires et marchés, comme

aussi tels port, havre, baie et autres lieux convenables à la sécurité des vaisseaux, que vous jugerez nécessaires à la meilleure réception et conservation des denrées et marchandises.

Colonie de Port-Jackson.
Administration civile.

» Nous requérons et ordonnons en conséquence à tous les employés et officiers civils et militaires, ainsi qu'à tous autres habitans de nosdits territoire et dépendances, de vous obéir, aider et assister dans l'exécution des pouvoirs et de l'autorité dont notre commission royale vous investit; et, en cas de votre mort, ou absence de notredit territoire, d'obéir, aider et assister telle personne que nous aurons choisie pour être notre lieutenant-gouverneur, ou votre remplaçant en chef; et dans le cas prévu de mort ou d'absence, si aucun officier n'a été désigné par nous, l'officier le plus élevé en grade, après avoir prêté les sermens et souscrit la déclaration mentionnée ci-dessus, prendra provisoirement le commandement de la colonie, jusqu'à ce que notre volonté soit connue. »

Le gouverneur joint aux titres que la commission royale lui donne celui de *Vice-amiral* du même territoire, ce qui doit s'entendre du chef de la juridiction de la cour de vice-amirauté, et non pas d'un grade dans le corps de la marine, ainsi que plusieurs personnes ont paru le croire par erreur. Le gouverneur reçoit aussi le titre d'*Excellence*.

Conseil législatif. — On vient de voir que les pouvoirs du premier magistrat de la colonie étoient très-étendus; il ne pouvoit en être autrement dans un établissement de déportation situé à une immense distance de la métropole; souvent on a eu lieu de se convaincre que le pouvoir discrétionnaire qu'on lui accordoit dans tant de circonstances n'étoit que le résultat d'une sage prévoyance, sans laquelle la colonie eût pu être entièrement bouleversée.

Toutefois cette autorité n'étoit pas sans contrôle : les personnes qui avoient individuellement à se plaindre du gouverneur pouvoient porter leurs plaintes, en Angleterre, à la cour du banc du roi, qui, après avoir examiné la validité des griefs, y faisoit droit s'il y avoit lieu. Mais si l'on avoit eu à se plaindre des actes administratifs de ce même gouverneur, il eût fallu l'attaquer devant la chambre des pairs.

Ce mode de gouvernement, que chacun jugeoit très-convenable lors de la fondation de la colonie, excita plus tard de nombreuses récla-

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

mations de la part des colons libres et même des convicts libérés. L'établissement d'une *Assemblée coloniale*, vivement désirée par eux, devint surtout l'objet de pétitions multipliées ; mais le gouvernement de la mère-patrie, ayant trouvé que la colonie pénitentiaire de Port-Jackson n'étoit pas assez avancée pour adopter un pareil système, se borna pour l'instant à l'établissement d'un *Conseil législatif*, qui fut installé le 11 août 1824.

D'après cette nouvelle organisation, les mesures d'ordre, d'amélioration coloniale, de sûreté publique et de finances, projetées par le gouverneur, doivent être soumises à ce Conseil, primitivement composé de cinq membres, savoir : le chef de la justice, le lieutenant-gouverneur, le secrétaire général, le premier chirurgien et l'arpenteur en chef, tenant tous leur commission du roi. Leurs décisions se prennent à la pluralité des voix ; et en cas de décès, de démission, d'absence ou d'incapacité notoire d'un membre, le gouverneur a le pouvoir de le remplacer, sauf à soumettre ensuite la nomination à l'approbation de sa majesté.

Quoique le gouverneur ait seul l'initiative des règlemens et ordonnances qui doivent être discutés dans le Conseil, l'avis préalable du chef de la justice, écrit sur le projet même et signé de sa main, est nécessaire pour attester que l'ordonnance proposée n'a rien de contraire à la législation de la mère-patrie.

Dans le cas où le projet présenté n'est pas approuvé par le Conseil législatif, le gouverneur a le droit, s'il le juge nécessaire à la sûreté ou au bien-être de la colonie, d'en ordonner l'exécution sous sa responsabilité personnelle, jusqu'à ce que l'on connoisse à cet égard les ordres du roi.

Ce système d'administration, établi uniquement d'abord pour en faire juger l'opportunité et la convenance, subit en décembre 1825 quelque modification dans son personnel : le roi révoqua la nomination des cinq membres précédemment choisis et en nomma sept autres à leur place, qui furent le lieutenant-gouverneur, le grand-juge, l'archidiacre, le secrétaire général et trois des habitans les plus respectables de la colonie. En 1829 une modification nouvelle eut lieu dans la composition de ce Conseil, dont le nombre des membres fut porté à quinze, savoir : le gouverneur, président de droit ; le grand-juge, qui préside en l'absence du gouverneur ; le lieutenant-gouverneur, l'archidiacre, le secrétaire colonial, l'avocat

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

général, le directeur des douanes, l'auditeur des comptes, et sept habitans notables. Un secrétaire rédacteur fut encore adjoint à ce Conseil législatif, dont la composition étoit la même en 1835. Les séances ne sont pas publiques; mais, par ordre du gouverneur Bourke, les actes de ce Conseil doivent être publiés régulièrement dans les journaux, de même que le compte trimestriel des revenus publics et l'estimation des dépenses pour l'année qui doit suivre celle où le projet a été soumis aux délibérations de l'assemblée.

Conseil exécutif. — Le 20 décembre 1825 un Conseil exécutif institué par ordre de sa majesté eut ordre d'éclairer d'une manière plus spéciale les actes du gouverneur. Il fut composé de cinq personnes, savoir : du gouverneur, président; du lieutenant-gouverneur, du grand-juge, de l'archidiacre, et du secrétaire colonial. Plus tard le grand-juge en fut exclu, et fut remplacé par le trésorier en chef, qui prit rang après le secrétaire colonial; un secrétaire particulier fut aussi adjoint à ce Conseil. Tel étoit l'état des choses à la fin de 1831, état qui subsistoit encore quatre ans après.

Système d'administration actuel. — En conséquence de ce nouveau mode d'administration, la colonie est maintenant régie par un capitaine général, gouverneur en chef, qui, représentant la personne du roi, se trouve secondé dans l'exercice de ses fonctions par un Conseil exécutif et un Conseil législatif. A la tête des établissemens judiciaires est un grand-juge ou chef de la justice, dont il sera parlé plus longuement par la suite.

Cependant, dès l'année 1826 les réclamations d'une partie de la population pour obtenir une assemblée législative coloniale se renouvelèrent avec plus de force; les colons, qui se flattoient de l'espoir d'être bientôt assimilés complétement aux Anglais de la métropole, multiplioient les démarches et les sollicitations. Enfin ils adressèrent en 1829 une pétition au roi et au parlement pour exposer que le défaut d'un gouvernement constitutionnel empêchoit beaucoup de personnes d'émigrer de la Grande-Bretagne à la Nouvelle-Galles du Sud; que déjà l'on avoit promis aux colons de la rivière des Cygnes, comme moyen d'encourager leur arrivée sur ce point, une forme de gouvernement analogue à celui de la mère-patrie, autant du moins que les

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

circonstances pouvoient le permettre; que, dans leur opinion, les pétitionnaires ne voyoient aucun motif pour qu'une des colonies citées fût préférée à l'autre; qu'ils demandoient en conséquence que la manière anomale d'administrer la justice criminelle à Port-Jackson fût abandonnée, et qu'on y substituât la vieille et vénérable forme de jugement suivie dans la Grande-Bretagne. Ils demandoient enfin qu'une assemblée représentative, l'un des plus importans priviléges de la constitution britannique, fût établie dans la colonie.

« Toutes les personnes intelligentes et modérées du pays, dit le D.r Lang, pensent que la colonie est mûre maintenant (1834) pour posséder une assemblée coloniale; qu'il ne lui faut qu'une institution de cette nature pour hâter le développement de ses ressources, augmenter le nombre de ses habitans vertueux et industrieux, et quadrupler la rapidité de ses progrès. Mais le gouvernement de la Grande-Bretagne n'a pu jusqu'ici partager une telle manière de voir; et les excès déplorables auxquels se sont livrés les habitans de Sydney le 26 janvier 1833, époque du quarante-cinquième anniversaire de la fondation de la colonie, pourroient bien contribuer à éloigner l'adoption de la mesure proposée. Un grand nombre d'habitans de cette ville s'étoient en effet assemblés ce jour-là, dans le dessein de supplier de nouveau le roi et la chambre des communes de leur accorder une assemblée coloniale; mais on se livra dans cette réunion à tant de violences, que cela seul eût suffi pour faire échouer le projet concerté. Les avocats surtout s'y distinguèrent, et purent faire croire que le *monopole de la parole* leur avoit été dévolu (1). »

Officiers d'administration. — Il y a, outre le gouverneur et les deux Conseils exécutif et législatif, divers officiers secondaires de l'administration civile; ce sont d'abord un secrétaire colonial et greffier des archives; un directeur de l'arpentage, duquel ressortissent les ponts et chaussées, les travaux publics et la distribution des terres; un architecte colonial, un directeur du trésor, un auditeur général des comptes (2), un directeur des douanes, un administrateur du revenu intérieur, un directeur de la

(1) Lang's *History of New-South-Wales*, t. I, *passim*.

(2) Officier chargé par le roi d'examiner les comptes de tous les employés comptables en sous-ordre, et d'en tenir registre.

poste aux lettres, un de l'observatoire de Parramatta, et un autre des mines; un intendant des distilleries, un botaniste colonial, un zoologiste pour le muséum d'histoire naturelle, et un inspecteur des abattoirs.

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

Préséances. — L'ordre des préséances, parmi les principales autorités civiles du pays, a été réglé ainsi qu'il suit :

Le gouverneur;

Le grand-juge;

Les personnes ayant rang de conseillers privés, ou tout autre rang plus élevé, conformément à leur titre respectif, selon l'usage suivi en Angleterre;

Les membres du Conseil exécutif;

Les juges adjoints de la suprême cour;

Les personnes du rang de chevalier ou d'un ordre supérieur à celui-là, mais au-dessous de celui de conseiller privé;

L'attorney [avocat] général;

Le sollicitor [procureur] général;

Les membres du Conseil législatif;

Enfin toute autre personne au-dessous du rang de chevalier, selon l'ordre connu de leur préséance dans la mère-patrie.

Police générale. — Pendant longtemps l'administration générale de la police fut entre les mains d'un *surintendant* spécial qui, demeurant à Sydney, avoit par cette raison établi le centre de ses opérations et réuni sur ce point ses agens les plus nombreux. Mais cet emploi fut supprimé en 1833 et remplacé par trois magistrats ordinaires de police (1). On installa des officiers du même genre à Goulburn, Bathurst, Illawarra, Maitland, Parramatta et Windsor (2). Un corps de troupes à cheval, dont nous

(1) Outre ces trois magistrats de police, on comptoit à Sydney, en 1834, un constable en chef, un constable adjoint, un inspecteur de police, cinq gardes, quatorze guides de police des rues, et soixante-cinq hommes de ronde de nuit, dix constables pour les stations extérieures, un guide de police du port et de la rade, enfin un messager.

« Les constables ont des fonctions de police judiciaire très-étendues, et qui renferment à peu près tous les cas relatifs à la police. Ils remplissent aussi des fonctions administratives, en sorte qu'ils représentent non-seulement nos commissaires de police des grandes villes, mais qu'ils ont aussi quelques-unes des attributions de nos maires. » (Voyez *Institutions judiciaires de l'Angleterre*, par Rey, t. II.)

(2) A une époque antérieure il y avoit eu aussi des magistrats de police à Liverpool, Penrith et Campbell-Town.

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

parlerons plus tard, et divers agens subalternes, répartis partout où il est besoin, servent en sous-ordre et contribuent au maintien de la tranquillité publique. Nous avons fait connoître dans notre chapitre XXXIV l'emploi que l'on fait des indigènes pour arrêter les convicts fugitifs; c'est ce qu'on appelle, avons-nous dit, la *police noire*.

La surveillance et la direction générale des convicts sont confiées à un surintendant, qui a sous ses ordres plusieurs surveillans et un assez grand nombre d'employés subalternes.

On se rappelle que les convicts désignés pour les travaux du gouvernement sont logés dans des casernes ou dans d'autres maisons spéciales. Ceux d'entre eux qui se rendent coupables de nouveaux délits sont mis en prison, soit à Sydney, soit à Parramatta, Windsor, Newcastle, Liverpool, Campbell-Town ou Bathurst. Dans le port de la première de ces villes un ponton est aussi destiné à recevoir certaine classe de coupables.

Police de Sydney. — L'enceinte de la capitale comprend plusieurs quartiers, dans chacun desquels un corps de garde doit recevoir provisoirement en dépôt les personnes suspectes, celles prises en flagrant délit, ou bien encore celles qui auroient été arrêtées après l'instant de la retraite. Les hommes chargés de faire la ronde dans les rues doivent crier l'heure la nuit à des intervalles réglés; ils sont armés d'un sabre, et portent une crecelle pour sonner l'alarme lorsqu'ils ont besoin d'aide ou de secours. En conséquence du pouvoir discrétionnaire dont ils sont investis, ils peuvent à tout instant entrer dans les maisons des convicts, ou autres lieux suspects, et visiter surtout les maisons où l'on vend des liqueurs spiritueuses ainsi que celles où demeurent des femmes de mauvaise vie.

Sur la simple réquisition d'un constable, tout habitant est obligé de prêter main-forte à ces agens de police; et l'on accorde une récompense de 5 liv. sterl. [125 fr.] à quiconque arrête et poursuit jusqu'à condamnation les individus qui se sont rendus coupables de vol avec effraction, ou de vols sur les grandes routes.

L'éclairage des rues et places étoit un des moyens les plus efficaces d'assurer et de faciliter la surveillance d'une agglomération nombreuse d'individus dont la plupart ne sont pas amis de l'ordre : ce moyen n'a pas été négligé à Sydney; mais cette disposition est récente.

Colonie de Port-Jackson Administration civile.

Police de la rade. — Il falloit prendre aussi des précautions minutieuses pour empêcher les convicts de déserter par mer, prévenir la contrebande, et assurer la perception des droits de douane et autres : la réunion de ces divers moyens est ce qui constitue la *police de la rade*. Tous les capitaines de navires coloniaux, nationaux ou étrangers, doivent exécuter rigoureusement le règlement qui suit :

1° Une garde bien armée, suffisante pour résister à toute tentative d'enlèvement de vive force de la part des convicts, doit être constamment à bord.

2° Aucune embarcation ne doit accoster un navire depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, à moins qu'elle ne soit montée par le capitaine ou l'un des officiers du bâtiment même.

3° Nul vaisseau ne peut mettre à la voile, ni sortir de la rade pour quitter la colonie, si le vent n'est assez fort pour lui permettre de gagner la pleine mer sans être obligé de jeter l'ancre en route.

4° Aucune embarcation ne doit aborder un navire en partance, après l'instant de sa mise sous voile, si ce n'est lorsqu'elle est montée par le capitaine de port ou par tout autre officier du gouvernement local.

5° Sous aucun prétexte on ne doit souffrir que les convicts de l'un ou l'autre sexe aillent à bord des navires mouillés, soit dans l'anse de Sydney, soit dans toute autre partie du Port-Jackson.

6° Il faut que les vaisseaux qui quittent la rade pour gagner la pleine mer mettent en panne un peu à l'Ouest de la pointe Bradley, afin que le gouverneur s'assure, par ses surveillans, qu'il n'y a pas de convicts cachés à bord. Après cette visite, les bâtimens sous voile ne peuvent plus communiquer avec la terre, ni mouiller sur rade ou dans les passes, à moins d'y être forcés par le mauvais temps ou par d'autres causes majeures.

Formalités à remplir. — En traitant du commerce nous avons déjà parlé de quelques règlemens auxquels sont soumis les capitaines de navire, relativement surtout aux droits de port, de pilotage, de phare, &c. Le maintien du bon ordre a forcé d'établir quelques autres mesures : ainsi les vaisseaux qui apportent de la poudre de guerre sont assujettis à toutes les précautions que la prudence exige et dont la négligence ou l'omission seroit passible d'une amende variable entre 5 et 10 liv. sterl. [125 à 250 fr.] selon les cas, qui sont prévus, d'une manière très-circons-

tanciée, par les ordonnances; d'autres infractions comportent certaines amendes dont les plus fortes sont relatives à l'évasion des convicts, ou aux facilités que les capitaines ou toute autre personne sous leurs ordres leur donneroient de s'évader; ces amendes peuvent s'élever parfois jusqu'à 500 liv. sterl. [12 500 fr.], et sont indépendantes des peines d'un autre genre que les tribunaux prononcent, s'il y a lieu. Mais comme une copie détaillée des règlemens de port, de ceux des douanes et de la quarantaine, dont il va bientôt être question, sont donnés à tous les vaisseaux qui arrivent dans la colonie, nous nous dispenserons, pour cette raison, d'entrer à cet égard dans de plus longs détails.

Police de la douane. — Depuis un assez grand nombre d'années on a établi des bateaux de douane qui exercent une surveillance active pour empêcher que les marchandises importées dans la colonie ne soient débarquées ailleurs qu'aux cales publiques : tout ce qui n'est pas porté sur les connoissemens est saisi. Les constables et magistrats de paix sont investis des pouvoirs nécessaires pour faciliter à terre l'exécution de ces mesures prohibitives. Une tour de garde, élevée à Botany-Bay, sert à faciliter la surveillance des débarquemens clandestins de liqueurs fortes, que les contrebandiers avoient jadis l'habitude de faire sur ce point. D'abord le produit des saisies et de ces amendes sur les fraudeurs appartenoit en totalité à la couronne; mais en février 1820 on a ordonné que la somme fût partagée en trois parts, dont une est pour les capteurs, et les deux autres pour la caisse de police. Il est de certains cas où une seule amende imposée par les règlemens de douane aux capitaines de navire contrevenans peut s'élever à 100 liv. sterl. [2 500 fr.] au maximum; d'autres sont moins fortes.

Quarantaine. — Tout vaisseau qui arrive d'un pays éloigné est, à son entrée à Port-Jackson, accosté par un pilote ou par toute autre personne dûment autorisée; le capitaine doit lui remettre une déclaration par écrit, 1° de tous les lieux où son vaisseau a touché; 2° des particularités relatives à la santé des individus qui sont à son bord; et 3° du nombre des décès survenus pendant sa traversée. Lorsque le navire a communiqué avec quelque port infecté de maladies contagieuses, il est immédiatement envoyé en quarantaine, soit à Spring-Cove, soit

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

à l'île Shark (1). A cet égard, les infractions aux règlemens de la quarantaine entraînent de fortes amendes, qui se répartissent, les deux tiers à celui qui a fait connoître l'infraction, et l'autre tiers au trésor royal.

Police maritime. — La présence d'un ou de plusieurs navires de guerre a été jugée indispensable pour faire la police des vaisseaux mouillés, non-seulement sur la rade de Sydney et ports circonvoisins, mais encore à Van-Diémen, à la Nouvelle-Zélande et aux autres îles du Grand-Océan que fréquentent les bâtimens marchands de la colonie; ils doivent offrir en outre une protection utile aux opérations habituelles des navigateurs anglais du commerce.

Répartitions des terres.

Division du territoire. — Dans une notice officielle, publiée le 1er juillet 1831, le gouverneur prévient les colons qu'il s'occupe d'une division du territoire en comtés, cantons et paroisses. Chacune de ces dernières comprendra une surface d'environ 25 milles légaux ou *statute mile* carrés [3, 278 lieues moyennes carrées]. Les divisions existantes, telles que nous les avons indiquées sur nos cartes, ne sont donc, à quelques égards, que provisoires, et n'ont été adoptées par l'administration supérieure que pour fixer les idées qui se rapportent au classement et à la distribution des terres cultivées ou mises en vente.

Terres réservées. — A mesure que les défrichemens se sont étendus, le gouvernement a mis en réserve certaines pièces de terre, destinées tant au pâturage de ses troupeaux qu'à ses cultures propres, et à la conservation des bois nécessaires à ses besoins. Quelques-uns de ces terrains ont été distribués depuis, et d'autres pouvant l'être encore, il nous a paru peu important de donner ici le tableau de ceux qui lui restent.

Terres du clergé anglican et des écoles. — Les ministres de la religion anglicane et leurs écoles ont reçu du gouvernement une donation en terres, dont le produit doit fournir aux frais du culte et aux dépenses de l'instruction primaire des enfans. Par la dernière charte qui a constitué la Nouvelle-Galles du Sud en archidiaconat dans le diocèse de Calcutta, il est dit qu'un septième des terres de chaque comté sera toujours tenu en réserve

(1) Spring-Cove est située à l'Est de l'entrée de la baie Hunter et dans le S $\frac{1}{4}$ S E de Manly-Cove; l'île Shark est, je pense, celle qui gît au S $\frac{1}{4}$ S E de la pointe Bradley, à peu de distance de la pointe Piper. (*Voyez* pl. 93.)

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

pour ce double usage, et cette disposition s'exécute ponctuellement. Six septièmes de ces terres réservées appartiennent à l'église, et le dernier septième, dévolu aux écoles, est placé sous l'administration et la surveillance d'un comité d'ecclésiastiques anglicans.

Concessions de terres aux particuliers. — A l'origine de la colonie, dit Collins (1), on promit aux militaires qui, après avoir servi dans le corps de la Nouvelle-Galles du Sud, désireroient obtenir des terres, qu'on leur accorderoit la permission de rester dans le pays, aussitôt après l'expiration de leur temps de service; et l'on régla en conséquence, ainsi qu'il suit, les concessions qui leur seroient faites :

A chaque officier non commissionné, lorsqu'il étoit célibataire, 130 acres [52,61 hectares] de terres; et s'il étoit marié, 150 acres [60 hect, 70].

A chaque soldat célibataire 80 acres [32 hect, 37], et marié 100 acres [40 hect, 47]; à quoi on ajoutoit 10 acres [4 hect, 05] pour chaque enfant existant lors de la concession; le tout libre de taxe et de redevance pendant cinq années, à l'expiration desquelles on devoit payer 1 shill. [1f, 25c] pour chaque 50 acres [20 hect, 23], ou 6f, 18c pour 100 hectares.

Chaque officier non commissionné, ainsi que les soldats qui consentoient à s'enrôler de nouveau pour cinq années dans le régiment de la Nouvelle-Galles, recevoient chacun une portion de terre double de celle qu'on vient de dire; et ce n'étoit qu'après l'expiration de ce dernier engagement, qu'ils pouvoient entrer en jouissance de la seconde partie de leur concession, laquelle étoit, comme la première, libre de toute taxe pendant dix ans, après lesquels elle étoit imposable d'un shilling par chaque 50 acres [0f, 62c par 10 hectares].

Après avoir obtenu leurs congés, ces militaires continuoient de recevoir des magasins du roi des vêtemens et des provisions pour un an, ainsi que des semences, des outils et des instrumens d'agriculture; et toutes les fois que ces nouveaux propriétaires prouvoient qu'ils étoient en état de nourrir et de vêtir des convicts, il leur en étoit distribué en qualité de domestiques, pour les aider dans leurs travaux.

On cédoit, aux mêmes conditions, à chaque convict mâle libéré,

(1) *Voyez* Collin's *Account of New-South-Wales.*

30 acres [12,14 hectares] de terres, lorsqu'il étoit seul; s'il étoit marié, 50 acres [20^{hect}, 23]; et l'on ajoutoit 10 acres [4^{hect},05] pour chaque enfant qui existoit à l'époque de l'établissement. Mais on exigeoit que le concessionnaire résidât sur ses terres, qu'il les cultivât et les améliorât, et qu'après dix années révolues il payât une rente annuelle de 6 pence pour 30 acres [0^f, 51^c5 par 10 hectares].

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

Les convicts mariés ou seulement célibataires, qui étoient susceptibles de remplir les conditions exigées pour former un établissement, jouissoient de tous les avantages accordés aux convicts libérés; et comme on supposoit qu'après leur libération ils n'auroient pas de moyens suffisans pour cultiver leurs terres, on leur accordoit en outre pour eux et leurs familles, des vivres, des vêtemens, un assortiment d'outils et d'instrumens aratoires, des semences, des bestiaux, et même de l'argent, lorsque cela étoit indispensable; et ces avantages leur étoient continués usqu'à ce qu'ils pussent pourvoir à leur subsistance par leur travail.

D'après le D.r Lang, la première concession de terres faite à des convicts libérés date de 1791.

Deux ans plus tard un petit nombre d'émigrans libres vinrent s'établir, ainsi que nous l'avons dit chapitre XXXII, aux *Liberty plains* (pl. 93), district où sont situées les terres libres de tout droit et de toute taxe qu'on leur avoit concédées. Le gouverneur leur donna à leur arrivée un assortiment d'outils et d'instrumens d'agriculture, leur fournit des vivres pendant deux ans (1), et en accorda également aux dix convicts qu'on mit à la disposition de chaque chef de famille; des vêtemens leur furent aussi donnés pendant un an, et l'on alloua en sus, à chaque enfant âgé de 10 ans au moins, une somme de $8^{l.st}$ 8^{sh} [210^f] pour payer les frais de son passage, puis 1 shilling [1^f, 25^c] par jour pour sa nourriture durant la traversée; enfin 6 pence [0^f, 62^c5]

(1) A l'époque dont il est ici question, les rations que le gouvernement accordoit toutes les semaines aux colons libres, ainsi qu'aux officiers civils et militaires, se composoient de ce qui suit, savoir:

8 livres = 3^{kilog},627 de farine;
7 *idem* = 3 ,174 de viande de bœuf ou de porc;
5 pintes = 2^{litres},84 de pois;
6 onces = 0^{kilog},170 de sucre.

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

aussi par jour, pour tous les enfans qui étoient d'un âge plus tendre.

Le gouverneur, lorsqu'il faisoit des concessions de terre, avoit autrefois la faculté d'en régler l'étendue selon qu'il le jugeoit à propos; seulement il étoit tenu de transmettre les motifs de ses décisions au ministre des colonies de la Grande-Bretagne (1).

On a souvent eu lieu de remarquer que les concessions faites aux colons libres dépassoient de beaucoup le nombre d'acres de terre mentionné ci-dessus, et que les conditions imposées aux convicts n'étoient pas toujours exactement remplies par eux.

Ce pouvoir discrétionnaire du gouverneur, et les abus qui en résultèrent furent longtemps l'objet des réclamations de divers colons instruits. Tout en convenant que cette générosité excessive avoit pu être favorable à une époque où l'on devoit, par tous les moyens possibles, encourager les convicts et les libérés à la production des denrées nécessaires à l'existence de la colonie, ils soutenoient que cette libéralité du gouvernement devoit avoir un terme.

L'accroissement progressif de la population coloniale, le projet adopté par l'Angleterre de diriger vers ses possessions australes une émigration nombreuse de personnes libres, la forcèrent enfin à ne plus considérer le Port-Jackson comme un établissement purement pénal, et par conséquent à concéder les terres encore vacantes avec plus d'économie qu'on ne l'avoit fait jusqu'alors : voici en quoi consiste ce nouveau système.

C'est en janvier 1831 que le règlement en fut publié à Sydney; il porte pour dispositions principales :

1° Toutes les terres coloniales qui n'ont pas encore été concédées et qui ne sont appropriées à aucun service public seront mises en vente à un prix proportionné à la qualité du sol et à sa situation plus ou moins favorable au transport des denrées; mais aucune terre ne pourra être vendue au-dessous du prix de 5 ^{sh} par acre [15^{f}, 44^{c} l'hectare].

2° Les personnes qui voudront acquérir des terres non encore mises en vente adresseront par écrit leur demande au gouverneur, suivant une forme qu'on fera connoître au bureau de l'arpenteur général, moyennant un droit de 2^{sh} 6^{d} [3^{f}, 12^{c} 5].

(1) *Voyez* Bigge, *Rapports au comte Bathurst.*

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

3° Chacun aura la permission de choisir, dans un espace défini, les portions de terre qu'il aura dessein d'acquérir; et l'annonce de la mise en vente sera laissée pendant trois mois à la connoissance du public; après quoi l'adjudication sera faite au plus offrant enchérisseur, pourvu toutefois que les offres s'élèvent au moins à la somme précédemment fixée. Mais si, en raison de la situation plus avantageuse des terres, l'estimation devoit être portée à un taux plus considérable, le demandeur en seroit prévenu d'avance.

4° Un dépôt de 10 pour °/₀ sur la valeur totale du prix d'achat sera fait à titre de garantie, à l'instant même de la vente, et le reste de la somme sera payé dans le mois qui suivra le jour de l'adjudication, faute de quoi l'acquéreur ne sera pas mis en possession de la terre; et si le payement n'étoit pas fait dans le délai prescrit, la vente seroit considérée comme nulle, et la somme déposée confisquée.

5° Lors du payement définitif, il sera fait à l'acheteur une concession à perpétuité, pourvu qu'il s'oblige au payement d'une foible redevance annuelle. Mais avant qu'on lui délivre son titre, un droit de $2^{l.st}$ [50^f] devra être déposé à la secrétairerie générale de la colonie pour l'expédition de l'acte, et un autre de 5^{sh} [$6^f, 25^c$], pour son enregistrement au greffe de la suprême cour.

6° Quoique en général les terres doivent être mises en vente par lots d'un mille légal carré, ou de 640 acres [259 hectares], cependant on pourra obtenir, dans certaines circonstances, des lots d'une moindre étendue, pourvu que la demande spéciale en ait été faite par écrit au gouverneur, et qu'on lui ait exposé les motifs qui font désirer d'acquérir une propriété plus petite.

7° Quant aux personnes libres, il leur est permis d'acheter autant de terres qu'elles peuvent le désirer; du moins à cet égard on n'a fixé aucune limite.

8° Les officiers des armées de terre et de mer retirés du service, ceux qui sont en demi-solde et les soldats congédiés, jouiront d'une remise sur le prix de vente, correspondante à leur grade et à la durée de leurs services, ainsi qu'il suit :

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

Officiers supérieurs..	ayant 25 ans de service et au-dessus.........	$300^{l.st}$	= $7\,500^{f}$
	— 20 ans *idem* et au-dessus..............	250.	= 6 250.
	— 15 ans *idem* et au-dessous............	200.	= 5 000.
Capitaines........	— 20 ans de service et au-dessus.........	200.	= 5 000.
	— 15 ans *idem* et au-dessous.............	150.	= 3 750.
Officiers subalternes.	— 20 ans de service et au-dessus.........	150.	= 3 750.
	— 7 ans de service et au-dessous..	100.	= 2 500.
Sergens..		50.	= 1 250.
Simples soldats......................................		25.	= 625.

9° L'officier qui, réunissant les conditions exigées, voudra jouir des avantages qu'on vient de spécifier, sera obligé de donner caution que lui et sa famille résideront au moins pendant sept ans dans la colonie, et que de plus il est en mesure de pourvoir aux frais du passage, d'Angleterre à Port-Jackson, pour sa famille et lui.

10° Le gouvernement accorde, à titre gratuit, aux sous-officiers et soldats qui, ayant quitté le service, veulent s'établir dans la colonie, savoir : à un sergent, 200 acres [81 hectares], et aux caporaux et simples soldats, 100 acres [40,5 hectares] de terre chacun.

11° Sur toutes les terres ainsi concédées la couronne se réserve le droit de faire construire tels ponts et routes qui seroient plus tard jugés nécessaires au bien du service; comme aussi d'y prendre tels bois indigènes, pierres et autres matériaux, produits de la terre, que pourroient nécessiter la construction desdites routes, l'érection des ponts ou l'exécution de tous autres travaux publics. Elle se réserve en outre les mines de métaux précieux et celles de charbon de terre qui pourroient y être découvertes par la suite.

12° Les portions de terres appartenant aux communes seront mises en vente de la même manière que celles de la couronne, et resteront sujettes à une petite redevance nominale, ainsi qu'au droit du gouvernement d'y faire construire les égouts dont on auroit besoin.

13° Quant aux terres non concédées, et qui n'ont pas expressément été destinées à la vente, on pourra les donner annuellement à loyer, amodiation qui sera faite elle-même à l'enchère ; mais de telle sorte que chaque lot d'un mille carré ne soit pas taxé à moins de 20 shill. [25 fr.], ce qui revient à $3^{sh}\ 1^{d},5$ par 100 acres [$9^{f},66^{c}$ par 100 hectares].

Arrivée de colons libres.

Jusqu'en 1818 les émigrés arrivés librement d'Angleterre reçurent

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

gratuitement du gouvernement des rations, et des convicts pour domestiques; on leur accorda aussi, sur leur simple demande, toutes les concessions de terres qu'ils voulurent. Le gouverneur Darling, pour mettre un frein à cette facilité trop grande d'obtenir des concessions, établit un bureau d'enquête qui, sous le titre de *Land board* [bureau terrier], devoit prendre connoissance de la fortune des demandeurs et des moyens qu'ils avoient de mettre leurs terres en culture.

Ces mesures restreignirent beaucoup l'introduction de cette foule de personnes mal aisées qui affluoient jadis à Port-Jackson dans l'espoir d'y faire fortune, mais qui, en raison même de leur état de gêne, étoient peu propres à exploiter de grandes fermes agricoles. L'intérêt public bien entendu exigeoit donc qu'on attirât dans la colonie, d'une part, de forts capitalistes, et de l'autre, un nombre d'ouvriers libres assez considérable pour satisfaire aux besoins des agriculteurs qui répugnoient à avoir des convicts sous leurs ordres.

C'est afin de se conformer à ces vues que le gouvernement a favorisé de tout son pouvoir l'émigration sur ces rivages d'une foule de ces prolétaires malheureux dont la Grande-Bretagne est encombrée; et qui, ouvriers agriculteurs, ou obligés de le devenir, ont contribué si puissamment à donner aux différentes branches de l'art agricole l'essor brillant qu'elles ont pris dans ces dernières années.

Port-Jackson devient colonie mixte.

Mais le fait le plus remarquable qui dut résulter de ces dispositions, ce fut la modification subite de la colonie, qui perdit le caractère *purement pénal* qu'elle avoit eu jusqu'alors, pour prendre celui d'*établissement mixte*. Nous allons désormais la voir marcher à grands pas dans cette route plus vaste, et offrir au monde une phase nouvelle de son existence.

Déjà, depuis plusieurs années, les propriétaires demandoient à grands cris des ouvriers, tant pour s'occuper de la culture de leurs champs que pour d'autres travaux relatifs à l'exploitation agricole. Précédemment tout avoit été placé entre les mains des convicts, et il en étoit résulté les inconvéniens graves que nous avons eu déjà occasion de signaler.

Émigration libre.

Comme de riches capitalistes ne pouvoient manquer de se diriger sur le Port-Jackson aussitôt qu'on leur fourniroit des moyens suffisans d'exercer une industrie avantageuse, la difficulté n'étoit que d'y faire af-

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

fluer les ouvriers qui leur seroient nécessaires. Le gouvernement consentit à faire les avances des frais de passage; mais pour obtenir le remboursement de ces fonds avec facilité on imagina de faire servir à cet objet l'argent même qui provenoit de la vente des terres coloniales; malheureusement ce moyen se trouva insuffisant, et d'ailleurs il n'avoit pas de résultats assez prompts.

Émigration des hommes. — Dans ces entrefaites les Conseils législatif et exécutif reçurent la proposition de l'établissement d'une taxe sur le travail des convicts, uniquement destinée à former un fonds spécial pour l'encouragement de l'émigration. Cette taxe fut fixée à 1 liv. sterl. [25 fr.] par tête de convict mâle, sans distinction d'âge ni de classe; et, comme en 1831 le nombre de ces individus n'étoit pas moindre de 14 à 15 000, la capitation proposée ne devoit pas produire, au minimum, moins de 14 000 liv. sterl. [350 000 fr.].

Avec cette somme on pouvoit faire à soixante et dix familles une avance de 20 liv. sterl. [500 fr.], qui devoit être payée à chacune lors de son arrivée dans la colonie; en sorte qu'elles n'avoient à pourvoir, avant de quitter l'Angleterre, qu'au surplus des frais de route.

Quant aux émigrans tout à fait hors d'état de payer même une partie de leur passage, le gouvernement consentit à leur en faire l'avance en totalité, pourvu qu'ils s'obligeassent ensuite à se libérer par une retenue progressive sur leurs gages.

Ces dispositions relatives à l'émigration des personnes libres furent proposées aux ministres de sa majesté par James Busby (1), et adoptées par eux le 8 novembre 1831. Ils décidèrent qu'il ne seroit fait des avances qu'aux hommes qui exerçoient quelque profession mécanique éminemment utile, telle que celle de laboureur, de charpentier, forgeron, &c.; et que ces avances ne seroient appliquées qu'à ceux qui, étant mariés, consentiroient à emmener leur femme avec eux. Nous avons dit, dans le chapitre relatif au Commerce, quelles étoient les conditions de ce fret.

Émigration des filles. — L'énorme disproportion qui existe entre les sexes étant une cause toujours active de mauvaises mœurs et de libertinage, les moyens de remédier à un aussi grand mal fixèrent aussi l'at-

(1) Voyez *Authentic information relative to New-South-Wales*, etc.

Colonie de Port-Jackson. Administration civile.

tention du gouvernement, et le décidèrent à faciliter par une avance pécuniaire l'émigration volontaire des personnes du sexe. C'est en conséquence de cette détermination, que les commissaires chargés de cet objet ont accordé 8 liv. sterl. [200 fr.] par tête, pour le passage outre-mer des femmes non mariées.

Lorsque des émigrantes, âgées de 15 à 30 ans, appartiennent à des familles qui doivent se rendre elles-mêmes à la Nouvelle-Hollande, cette somme de 8 livres sterling est payée, selon qu'elles le désirent, soit à elles-mêmes lors de leur débarquement, soit au chef de leur famille, soit au capitaine du navire qui les a transportées.

Mais quand les familles ne peuvent pas être du voyage, il faut que ces filles fournissent des renseignemens authentiques sur leur moralité et sur l'époque précise où elles souhaitent quitter l'Angleterre. Si elles sont âgées de 18 à 30 ans et qu'elles possèdent en argent une somme suffisante pour qu'en la joignant à celle qui leur est promise elles puissent compléter le prix du passage, on les admet comme candidats pour profiter de la libéralité du gouvernement; puis aussitôt qu'un nombre suffisant de ces personnes a fait connoître son dessein d'émigrer, on donne avis à chacune d'elles de venir payer, entre les mains d'un officier choisi à cet effet, la portion des frais de passage qui est à sa charge; enfin les commissaires de l'émigration désignent un vaisseau (dans lequel aucun autre passager ne peut être admis) pour les transporter à leur destination.

Quand le nombre des demandes est tel que les commissaires ne pourroient y satisfaire sans dépasser la somme d'argent qu'ils ont à leur disposition, la préférence est accordée d'abord aux filles émigrantes qui doivent partir avec leurs familles, et ensuite à celles qui ont déclaré vouloir servir comme domestiques dans une famille de fermier. Celles qui sont en état de payer une plus forte partie du prix de passage obtiennent aussi sur les autres un droit de préférence. Néanmoins, en l'absence de toute autre distinction, la priorité de demande est la règle unique pour l'admission.

Ces détails sur l'émigration sont à la fois applicables à la colonie de la Nouvelle-Galles méridionale et à celle de l'île Van-Diémen.

Colonie de Port-Jackson.

Le D.r Lang pense que, sous beaucoup de rapports, il seroit mieux que les femmes émigrassent avec leurs maris. Cette convenance à coup sûr n'est pas douteuse, mais on n'eût pu remédier ainsi au défaut d'équilibre qui existe entre les deux sexes, et cet objet mérite la plus sérieuse attention.

§. II.

Tribunaux.

Tribunaux.

L'administration de la justice en Angleterre est soumise à plusieurs cours principales : celle du *King bench* [banc du roi] (1), celle des *Common pleas* [plaids communs], et celle de l'*Exchequer* [de l'échiquier] (2), qui sont chargées de juger toutes les affaires du royaume, tant civiles que criminelles; la cour de *Chancery* (3) s'occupe aussi des affaires civiles, mais sa procédure est aussi compliquée que celle des trois autres est simple; la cour d'amirauté prend connoissance des délits commis en pleine mer.

L'instruction des causes se fait invariablement devant un jury, mais il en existe plusieurs sortes : le plus répandu, ou le jury ordinaire, est celui qui a le plus de rapports avec le nôtre en France ; le jury spécial se compose de personnes qui, en raison d'une meilleure éducation et d'une intelligence plus exercée, sont plus aptes à prononcer sur des questions difficiles (4); enfin il y a encore le grand et le petit jury, ou plutôt le jury

(1) On appelle *bench* ou *banc*, en langage judiciaire, chez les Anglais, la réunion des juges d'une même juridiction.

(2) Quelques auteurs se sont fort tourmentés pour savoir d'où venoit cette dénomination d'*échiquier*, dont le sens est exactement celui de *trésor* ou de *caisse des finances*. Il est probable qu'anciennement le coffret ou tiroir à compartimens carrés, dans lequel les marchands classent encore aujourd'hui les différentes monnoies qu'ils reçoivent, étoit appelé *échiquier*, en raison de sa ressemblance avec la tablette sur laquelle se posent les pièces au jeu des échecs, et que ce nom a été conservé à la caisse royale. D'après cela le premier lord de l'échiquier a été celui du trésor, et la cour de l'échiquier celle des finances.

(3) Par contraction de *chancellery*. C'est réellement la *cour de l'équité et de la conscience* qui modère la rigueur des autres cours, invariablement liées à la lettre de la loi. Le lord chancelier ou le lord garde des sceaux est le juge en chef de cette cour. (*Johnson*.)

(4) Chaque partie peut, sur *requête*, obtenir un jury spécial pour toute espèce de jugement, en payant les dépenses extraordinaires qui en résultent (*Voyez* Rey, *Institutions judiciaires de l'Angleterre*.)

Colonie de Port-Jackson. Tribunaux.

d'accusation et le jury de jugement (1), &c., &c. Mais dans les sessions des magistrats de paix, dans les cours de conscience et autres petites cours inférieures, qui existent en différens lieux sous diverses dénominations, et instruisent sur de légers délits et de petites dettes, on juge toujours sans jurés.

Organisation judiciaire en 1788.

La nature de la colonie qu'on établissoit à la Nouvelle-Galles du Sud, aussi bien que le caractère des condamnés destinés à former la base de sa population, exigèrent dès le principe une législation particulière, ayant des formes simples et une marche rapide. Voici, d'après Collins, celle qui fut instituée en 1788, époque même de la formation de la colonie.

Cour de justice criminelle. — D'après les lettres patentes de sa majesté, le gouverneur, ou en son absence le lieutenant-gouverneur, fut autorisé à réunir en cour de justice criminelle, toutes les fois que le cas l'exigeroit, le juge-avocat, et six officiers des armées de mer ou de terre, à son choix. Ce tribunal fut investi du pouvoir d'informer, d'entendre, de définir et de punir toute trahison, complicité de trahison, meurtre, vol, faux, parjure, transgression ou infraction et autres crimes quelconques, commis dans le territoire de la colonie. Les punitions, pour ces offenses, devoient être infligées conformément aux lois anglaises, autant du moins que la chose étoit possible, car il falloit prendre en considération les circonstances et la situation de l'établissement naissant, ainsi que l'intérêt de ses habitans. Après que le juge-avocat avoit rédigé par écrit et présenté toutes les charges qui pesoient sur les accusés, et que les témoins sous serment avoient été entendus, la majorité de la cour décidoit si l'accusé étoit ou non coupable. Lorsque le crime étoit de nature à faire encourir la peine capitale, la cour prononçoit l'arrêt de mort de la même manière que si le délinquant eût été soumis à la déclaration d'un jury anglais; et dans le cas où le crime n'avoit pas cette gravité, on infligeoit au coupable telle punition corporelle que la majorité de la cour déterminoit. Cependant personne ne pouvoit être condamné à mort à moins que cinq membres ne se fussent réunis pour déclarer le prévenu

(1) Le petit jury n'est autre chose que le jury commun ou ordinaire; le grand jury, pris sous un autre point de vue, représente notre chambre d'accusation. (Rey, *op. cit.*)

Colonie de Port-Jackson. Tribunaux.

coupable, ou qu'en cas de recours en grâce le roi n'eût fait connoître sa volonté. Le grand prévôt, chargé de l'exécution du jugement, devoit se conformer aux ordres écrits du gouverneur, revêtus de sa signature et de son sceau.

Les cours criminelles ne se réunissoient aussi qu'en conséquence des ordres de la première autorité du pays; ordinairement les convocations avoient lieu quatre fois par an, savoir : le 15 mars, le 1.er juin, le 15 septembre et le 1.er décembre. D'abord les criminels étoient introduits devant la justice, sur les informations prises par le surintendant de police, ou par les magistrats de districts; puis, après ces informations préliminaires, le juge-avocat déterminoit si les accusés méritoient ou non d'être mis en jugement.

Tribunal civil. — Indépendamment de la cour précédente, établie pour le jugement des criminels, il y avoit un tribunal civil, composé du juge-avocat et de deux habitans notables, désignés par le gouverneur. Ce tribunal avoit plein pouvoir pour entendre et juger les contestations relatives aux terres, maisons, contrats, et tous les procès personnels quelconques.

Si l'une des parties se croyoit lésée par le jugement intervenu, elle pouvoit en appeler au gouverneur; et, si l'objet en litige excédoit la valeur de 300 liv. sterling [7 500 fr.], au roi en son conseil. Cet appel, lorsqu'il s'agissoit d'une cour civile, devoit être interjeté dans le délai de huit jours; mais si l'on vouloit appeler du gouverneur ou d'une cour supérieure (1), on avoit quatorze jours, à compter du prononcé du jugement.

Ce tribunal civil avoit également le pouvoir de vérifier la validité des testamens, et d'administrer les propriétés particulières des personnes mortes *ab intestat*.

Cour de sûreté générale. — Indépendamment des tribunaux qui précèdent, le gouverneur, le lieutenant-gouverneur et le juge-avocat, nommés juges pour la conservation de la paix (2), reçurent à cet effet les mêmes pouvoirs que ceux accordés aux magistrats de paix en Angleterre, dans l'étendue de leurs juridictions respectives.

(1) Probablement d'une cour de justice criminelle.

(2) *Voyez* ci-après la note 3 de la page 1088.

Colonie de Port-Jackson. Tribunaux.

Cour de vice-amirauté. — On institua aussi une cour de vice-amirauté, dont le lieutenant-gouverneur fut le chef, avec un greffier et un maréchal sous ses ordres. Le gouverneur, comme étant l'autorité supérieure du territoire de cette vice-amirauté, prit le titre de *Vice-amiral* (1). Cette cour connoît des captures, des sauvetages, et en général de tous les délits qui se commettent en pleine mer.

Cour martiale et conseils de guerre. — L'autorité du gouverneur s'étendit en outre à la tenue des cours martiales, à la confirmation ou annulation de leurs jugemens. Le commandant immédiat des troupes fut investi du pouvoir ordinaire d'assembler des conseils de guerre pour le jugement des militaires sous ses ordres; mais ce tribunal et le précédent n'étant que temporaires, je n'en parlerai pas ici davantage.

Organisation judiciaire en 1814.

En 1814 des lettres patentes de sa majesté apportèrent certaines modifications dans la composition des tribunaux de Port-Jackson ; il y eut en conséquence dès ce moment :

Une cour de justice criminelle;

Une cour du gouverneur;

Une cour suprême;

Une haute cour d'appel;

Et une cour de vice-amirauté, déjà instituée par une commission particulière.

Cour de justice criminelle. — La cour de justice criminelle continua d'être composée comme auparavant, et conserva sa même compétence. Celle du gouverneur devoit juger toutes les causes où la somme en litige n'excédoit pas 50 liv. sterl. [1 250 fr.]. Elle fut composée du juge-avocat et de deux habitans notables de la colonie, au choix du gouverneur; elle se réunissoit dans les premiers jours de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre; ses sessions duroient vingt-quatre jours; et elle siégeoit les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, tant à Sydney qu'à Parramatta, Windsor, Liverpool. S'agissoit-il du recouvrement de petites dettes, la cour du gouverneur se rassembloit un jour de chaque mois et connoissoit des demandes au-dessous de 5 liv. sterl. [125 fr.].

(1) *Voyez* ce qui a été dit à ce sujet, dans le §. I.er de ce chapitre, page 1065.

Colonie de Port-Jackson. Tribunaux.

Toute personne pouvoit déposer au secrétariat colonial ou chez le juge-avocat une note exprimant l'objet de sa demande judiciaire, pourvu qu'elle l'accompagnât d'une déclaration affirmative de la réalité de la dette, lorsque cette dette excédoit 10 liv. sterl. [250 fr.], afin qu'on envoyât au défendeur une assignation pour comparoître au jour indiqué. Le demandeur, de son côté, devoit avoir soin de donner tous les détails nécessaires pour bien faire connoître la nature de sa réclamation. Si le défendeur comparoissoit et nioit la dette, la cause étoit entendue devant la cour; s'il ne comparoissoit pas, elle étoit entendue *ex parte*.

Dans toute cause où la somme excédoit 10 liv. sterl. [250 fr.], il falloit que les deux parties fussent assistées de *sollicitors* (1) ou d'avoués, lesquels avoient droit à un salaire d'une guinée [26f, 25c], somme qui augmentoit dans le cas où la poursuite du procès traînoit en longueur, mais qui ne pouvoit toutefois être portée au delà de deux guinées [52f, 50c]. Un règlement de 1818 établit que chacun peut plaider sa cause soi-même; mais dans l'audition des témoins on est obligé de se faire assister d'un avoué.

Les frais de procédure devant la cour de justice criminelle sont très-élevés et peu proportionnés au montant des sommes dont on veut obtenir le payement. C'est ainsi qu'on donne jusqu'à 5 shill. [6f, 25c] au juge-avocat, pour le recouvrement souvent douteux d'une dette qui n'excède pas 1 liv. sterl. [25 fr.]; si la valeur pour laquelle on plaide excède 1 liv. sterl., et ne dépasse pas 3 liv. sterl. [75 fr.], on paye 10 shillings [12f, 50c]; enfin si elle excède 3 liv. sterl., mais n'en dépasse pas 5 [125 fr.], on paye 12sh 6d [15f, 62c 5].

(1) Les Anglais ont deux classes d'avoués ou procureurs : les *sollicitors*, qui sont reçus aux cours supérieures, et les *attorneys*, qui ne paroissent que dans les tribunaux du second ordre. Il n'est pas rare cependant que le sollicitor remplisse en même temps les fonctions d'attorney.

Le mot *attorney* est générique, mais la profession se divise en deux branches principales : celle de *sollicitor*, qui s'occupe spécialement des affaires litigieuses; et celle de *conveyancer* (faiseur de transport), qui s'adonne plus spécialement à la rédaction des actes de la juridiction volontaire, fonctions qui se rapprochent de celles de nos notaires. Les notaires anglais ne participent aux fonctions des nôtres que pour les actes qui doivent être envoyés à l'étranger; ils sont encore spécialement chargés du protêt des lettres de change.

Les *barristers* et les *advocates* remplissent des fonctions analogues entre elles; les premiers ne sont souvent que des *avocats consultans*. (Rey, *Institutions judiciaires de l'Angleterre.*)

Colonie de Port-Jackson. Tribunaux.

Cour du Gouverneur. — Le nombre des affaires portées devant le gouverneur fut d'abord très-considérable; mais on les vit diminuer subitement à l'issue d'une proclamation qui attribuoit, comme en Angleterre, aux magistrats de paix, la connoissance des questions élevées sur gages et contrats pour travaux d'agriculture, lorsqu'il ne s'agissoit pas de sommes au-dessus de 10 liv. sterl. [250 fr.].

Cour suprême de justice civile (1). — Ce tribunal se composoit d'un juge *ad hoc*, nommé *juge de la suprême cour*, et de deux habitans notables choisis par le gouverneur. La présence du juge et celle d'un des notables suffisoit pour constituer la cour; sa compétence commençoit au cas où ce qu'on avoit à recouvrer excédoit 50 liv. sterl. [1 250 fr.]; bien entendu que, pourvu que la demande fût au delà de cette valeur, la cour pouvoit prononcer, quoique par son jugement la somme se trouvât réduite au-dessous de ce taux.

Dans les procédures suivies à la suprême cour, les plaidoyers doivent être écrits sur parchemin et distribués aux juges avant les débats. En 1819 cinq sollicitors étoient attachés à cette cour; l'année suivante on permit aux parties de poursuivre et de défendre leurs causes en personne, sans l'intervention d'un avoué (*sollicitor* ou *attorney*); mais comme il fallut toujours que les plaidoyers fussent signés par eux, ils continuèrent à recevoir, pour ce service particulier, la même rétribution que s'ils eussent instruit l'affaire en entier eux-mêmes. Lorsque l'instruction a été faite par les *magistrats de paix*, le juge de la suprême cour prend des notes sur les dépositions qui y sont consignées, et soumet aux membres assistans le résultat de ses observations, ainsi que son opinion et les causes qui la motivent.

La cour suprême peut juger encore en *juridiction d'équité*, c'est-à-dire qu'alors elle prononce *en conscience*, et à la fois sur le fait et sur le droit. On est libre d'appeler de ces jugemens. Sur onze causes expédiées par la juridiction d'équité de la suprême cour, depuis février 1817 jusqu'à décembre 1820, sur neuf appels un seul jugement fut annulé.

Les convicts libérés, c'est-à-dire ceux dont la peine est expirée ou qui ont reçu leur grâce ou des *cartes de congé*, peuvent porter ou repousser des

(1) Lisez plus bas les détails sur la Suprême cour, qui se rapportent à l'année 1824.

Colonie de Port-Jackson.

actions devant la suprême cour, et les simples convicts y être même admis comme témoins.

Tribunaux.

Des réclamations nombreuses se sont élevées contre la composition et la procédure de ce tribunal; on s'est plaint d'abord de l'influence exercée sur ses membres par le juge, ensuite de l'énormité des frais : ces plaintes paroissent fondées.

Haute cour d'appel. — La haute cour d'appel se composoit du gouverneur, qui en étoit président, et du juge-avocat. Sa juridiction étoit limitée aux causes dans lesquelles l'objet en litige excédoit la valeur de 300 liv. sterl. [7 500 fr.] Il étoit loisible aux parties qui croyoient avoir à se plaindre d'un de ses arrêts, de s'adresser au roi en son conseil, pour faire examiner de nouveau la question, pourvu que la sentence de la cour portât sur une valeur de 3 000 liv. sterl. [75 000 fr.] ou au delà.

Cour de vice-amirauté. — Cette cour composée du juge-avocat seulement avoit les mêmes attributions que le tribunal du même nom que nous avons mentionné plus haut (1); sa juridiction n'étoit pas criminelle.

Époques des sessions judiciaires. — Les cours de justice précédemment citées commençoient régulièrement leurs sessions aux époques suivantes, savoir :

Cour du gouverneur, les 1.er de janvier, avril, juillet et octobre;

Cour suprême, les 15 février, 1.er mai, 15 août et 1.er novembre;

Cour criminelle, les 15 mars, 1.er juin, 15 septembre et 1.er décembre.

Magistrats de paix. — Indépendamment des tribunaux dont nous venons de rendre compte, il y avoit dans la colonie deux *bancs* (2) de magistrats de paix (3), l'un à Sydney, l'autre à Parramatta, destinés à

(1) *Voyez* page 1065 de ce volume.

(2) *Voyez* la note 1 de la page 1082.

(3) En France on attache à la dénomination de *juge de paix* l'idée de fonctions conciliatrices pour maintenir la paix entre les citoyens, en prévenant les procès; tandis que chez les Anglais le nom de *magistrat de paix* fait allusion aux fonctions de police judiciaire, qui consistent à conserver la paix en poursuivant ceux qui troublent l'ordre public.

Le nombre des magistrats de paix, pour chaque comté, est indéterminé ; il est même rare qu'on refuse à ceux qui s'offrent pour en faire partie, lorsqu'ils ont les qualités requises, ce que l'on nomme la *commission de la paix*. Il suffit pour cela de posséder quelque fortune ou d'appartenir à certaine classe de la société, telle en général que les *Esquires*. Beaucoup de ministres

veiller au maintien de l'ordre et à poursuivre les délinquans. Ces officiers de justice pouvoient, dans quelques cas, condamner eux-mêmes les coupables à certaines peines de police correctionnelle, pour de légers délits et de petites dettes. Le nombre de ces magistrats, qui d'abord étoit proportionné à la petite étendue de la colonie, s'est développé avec elle, mais l'institution date des premières années de la présence des Anglais à Port-Jackson : c'est ce que quelques écrivains ont appelé *magistrats du territoire,* et d'autres, mais improprement, *juges de paix.*

Colonie de Port-Jackson. Tribunaux.

Magistrats de police. — Tant que la ville de Sydney fut sous la surveillance d'un surintendant de police, cet officier eut le droit de prononcer les condamnations, dans les cas d'indiscipline dont il avoit eu connoissance ; nous pensons que la même faculté est laissée aux magistrats de police qui ont remplacé ce surintendant.

Organisation judiciaire de 1824 à 1834.

Un changement notable eut lieu en 1824 relativement à l'administration de la justice. Le jugement par jurés, si souvent demandé, mais refusé toujours avec tant de constance, fut enfin accordé, quoique cependant avec les restrictions convenables à l'état encore peu avancé de la morale publique.

Le commissaire des enquêtes, M. Bigge, qui en 1820 avoit examiné la question avec beaucoup de soin, reconnoissoit qu'il n'y avoit alors, à Sydney, que 218 personnes qui, sans tenir compte des femmes et des enfans, y fussent arrivées libres; et 87 au-dessus de vingt et un ans, qui, étant nées dans le pays, pouvoient, sous tous les rapports, être regardées comme aptes à remplir les fonctions de juré. Au nombre des premiers individus, plusieurs habitoient si loin de la capitale, que la nécessité de s'y rendre et d'y séjourner loin de leurs affaires devoit toujours avoir pour eux de graves inconvéniens. Il étoit vrai aussi qu'une portion considérable de la population libre de Sydney ne se composoit que d'officiers du gouvernement. Quant aux créoles, ajoute M. Bigge, peut-être sont-ils supérieurs en talens naturels à la jeunesse du même rang en Angleterre, mais n'ayant eu dans la colonie que peu de moyens d'éduca-

de l'église anglicane font partie de cette magistrature, principalement dans les campagnes. (Rey, *Institutions judiciaires de l'Angleterre.*)

Colonie de Port-Jackson. Tribunaux.

tion et n'ayant pas eu même le bienfait du bon exemple pour faire compensation, on ne pourroit guère prendre parmi eux que les petits jurés.

Le nombre des convicts qui, après avoir subi leur sentence, étoient devenus propriétaires, ajouté à celui des personnes qui avoient été graciées, ne s'élevoit alors qu'à 587; et l'on ne devoit guère penser à choisir parmi eux des jurés pour l'examen des causes civiles ou criminelles; si donc on suppose que les exceptions aient réduit à 100 le nombre des anciens convicts qui possèdent les qualités requises pour être jurés, il ne restera plus que 405 individus plus ou moins propres à en remplir les fonctions. D'après cela, M le commissaire des enquêtes pensoit (en 1820) que l'instant n'étoit pas encore venu où le système de jugement par jurés pût être introduit avec avantage dans les tribunaux civils et criminels.

M. Barron Field partageoit cette manière de voir, tout en convenant cependant que la charte de justice coloniale étoit susceptible de perfectionnemens. Le gouverneur Macquarie avoit une opinion contraire; et quoique son dessein ne fût point d'admettre les convicts au nombre des jurés, il pensoit toutefois que ceux qui avoient satisfait à la rigueur de leur sentence devoient rentrer dans la loi commune. Cette question sans doute est délicate; mais comme elle se trouve résolue par le fait, ainsi que nous allons le voir tout à l'heure, nous ne nous en occuperons pas ici davantage.

Cour d'appel. — La charte de justice de 1824 instituoit une cour d'appel ayant pour chef le gouverneur, lequel pouvoit se faire suppléer par le juge de la cour suprême, pour entendre et décider de tout appel interjeté par les tribunaux de l'île Van-Diémen: cette cour a été supprimée ensuite.

Cour suprême de la Nouvelle-Galles du Sud. — Le peu d'étendue de la colonie ne permettant pas d'y établir un nombre aussi grand de tribunaux qu'il en existe en Angleterre, on y a suppléé par l'institution d'une cour suprême, qui réunit en un seul tribunal les fonctions de plusieurs d'entre eux. Celui-ci se compose maintenant du chef de la justice, auquel sont adjoints deux juges (1); de cette juridiction dépendent toutes

(1) Provisoirement le gouverneur nomma en 1824, pour second juge de la cour suprême, l'ancien juge-avocat de la colonie.

Colonie de Port-Jackson. Tribunaux.

les causes que l'on soumet en Angleterre à la cour du banc du roi, à celle des plaids communs, de l'échiquier et de la chancellerie. Ses attributions comprennent également les cas ecclésiastiques, et ses jugemens le civil comme le criminel.

Cour des assises trimestrielles. — En s'introduisant dans les affaires judiciaires, le jury a donné lieu à l'établissement d'une cour spéciale, qui, sous la dénomination de *court of quarter sessions* (cour des sessions trimestrielles), informe sur tous les crimes et délits qui n'entraînent pas la peine capitale. Dans les cas plus graves, le jury doit être composé de sept officiers de l'armée de terre ou de mer, et cette exception est celle dont nous avons parlé plus haut, page 1082 (1).

C'est dans les villes de Sydney, Parramatta, Campbell, Windsor, Bathurst et Maitland, que se tiennent, à des époques réglées, les assises trimestrielles, dont la première session a eu lieu à Sydney le 1.er novembre 1824.

Cour de vice-amirauté. — On a conservé à ce tribunal la forme qui lui avoit été affectée par l'organisation judiciaire de 1814.

Cour des requêtes. — Elle ne s'occupe que du jugement des affaires dont la valeur pécuniaire est peu élevée : le commissaire des requêtes, qui en est le juge, siége alternativement à Sydney, Campbell-Town, Liverpool, Parramatta, Windsor, Penrith, Wollongong, Bong-Bong ou Berima, Bathurst et Maitland. Les séances de cette cour ont commencé le 2 septembre 1824.

Divers officiers de justice. — C'est encore à l'année 1824 qu'il faut rapporter la première introduction dans les affaires, d'un *attorney général* et d'un *sollicitor général de sa majesté;* on y vit aussi paroître alors le *shérif* et plusieurs autres officiers de justice d'un rang moins élevé. Les *coroners* n'y figurèrent que plus tard; il n'y en avoit qu'un seul en 1819 (2); mais

(1) Pour remédier aux dangers que le jury pourroit entraîner, dans la situation actuelle de la colonie, dit M. Ernest de Blosseville, sa compétence n'est jamais admise que du consentement des deux parties. Si l'une d'elles le refuse, la cause est portée devant un juge et deux assesseurs (probablement deux habitans notables). (Voyez *Histoire des colonies pénales de l'Angleterre.*)

(2) L'*attorney général* et le *sollicitor général* sont à peine considérés comme des fonctionnaires publics; ils n'ont pas de salaire fixe de la couronne, et peuvent être employés par de

Colonie de Port-Jackson. Tribunaux.

on en comptoit 7 en 1831, répandus dans les villes ou stations de Sydney, Parramatta, Windsor, Liverpool, Evan, Bathurst et Paterson-Plains : ce nombre de coroners ne fut augmenté que d'un seul en 1833.

On comptoit encore dans la colonie, en 1831, 9 *barristers* et *advocates*, y compris l'attorney et le sollicitor général ; et de plus 21 attorneys, sollicitors et *proctors* ou hommes d'affaires ; ce dernier nombre s'élevoit à 34 en 1833, sans tenir compte de 4 notaires, dont 2 résidoient à Sydney et 2 à Parramatta.

Frais de justice. — Il eût été facile de présenter ici un aperçu du coût des différens actes et formalités judiciaires ; mais j'ai reculé devant l'énormité des détails dans lesquels il eût fallu entrer pour cela, détails qui n'eussent intéressé que bien médiocrement le lecteur. En général toute espèce de procédure est fort chère à Port-Jackson, ce qui n'empêche pas, ainsi que nous en avons fait ailleurs la remarque, que les amateurs de chicane n'y soient très-nombreux.

Du serment judiciaire. — La jurisprudence coloniale, comme celle de l'Angleterre, tire, dans l'instruction des affaires de justice, un grand parti du *serment ;* on a remarqué cependant que les parjures étoient fort nombreux à Port-Jackson, ce qui se conçoit sans peine, vu l'étrange mélange de la population. Des officiers particuliers, nommés *commissaires pour prendre les affidavits,* ou déclarations sous serment, sont répandus sur les divers points du territoire où leur présence est nécessaire. Ils figurent pour la première fois en 1832 sur les états de la colonie, au nombre de 18 ; il y en avoit la même quantité l'année suivante, distribués ainsi qu'il suit, savoir : 5 à Sydney, 2 à Parramatta, 2 à Windsor, 2 à Maitland, et un à chacune des localités suivantes : Liverpool, Rich-

simples particuliers, toutes les fois que ce n'est pas contre l'intérêt de leur principal commettant. Le *shérif* est chargé de faire exécuter la plupart des actes des cours de justice ; c'est lui qui en matière civile fait faire la première sommation de payer ; il ordonne l'emprisonnement des prévenus et reçoit les cautions ; sous lui se trouvent plusieurs officiers, et tout ce qui dépend des prisons est de son ressort.

Les *coroners* sont principalement chargés de faire constater par un jury tous les cas de mort violente, ou qui pourroient être supposés tels. Ce n'est qu'un simple officier auxiliaire de la justice criminelle. Dans le cas de mort violente, c'est le coroner qui poursuit d'office. (*Voyez* Rey, *op. cit.*)

mond, Bathurst, Argyle, Newcastle, Port-Macquarie et Illawarra. Ces affidavits sont admis le plus souvent comme preuves des actes de procédure, ou servent à les motiver.

Colonie de Port-Jackson. Tribunaux.

Magistrats de paix et de police. — On n'a rien changé en 1824 à l'institution des magistrats de paix ; on s'est borné à en augmenter le nombre qu'on a porté à 135 (1). C'est en 1833 qué trois magistrats de police ont remplacé à Sydney le principal surintendant, qui jusqu'alors avoit été chargé en chef du département de la police ; on établit encore, à cette époque, un magistrat de ce genre à Parramatta, Windsor, Goulburn, Bathurst, Illawarra et Maitland.

Crimes et délits.

Pour parler ici avec toute convenance du nombre et de la nature des crimes et délits qui se commettent dans la colonie, il eût fallu nous jeter dans des longueurs fatigantes pour le lecteur, et même avoir entre les mains des documens de détail qu'il nous eût été très-difficile de nous procurer. Nous nous bornerons donc à dire que les vols, les meurtres, l'enlèvement et la destruction des bestiaux, sont, avec les crimes de faux, ceux qui se rencontrent le plus fréquemment.

Depuis octobre 1816 jusqu'en décembre 1820 il y eut 379 accusations criminelles portées devant les tribunaux ; et dans le même intervalle 111 sentences de mort furent prononcées. 26 criminels subirent, en août 1821, la peine capitale, et en 1822 il y eut 34 personnes condamnées au même supplice (2). Le 9 avril 1829 les prisons de

(1) En 1817 il y avoit dans la colonie 14 magistrats de paix ; 23 en 1820 ; 37 en 1824, et 135 en 1833.

(2) MM. de Beaumont et de Tocqueville, dans leur ouvrage sur le *Système pénitentiaire aux États-Unis anglo-américains*, disent que « le nombre des *condamnés à mort* en Angleterre est » d'environ 60 par an ; tandis que dans les colonies australiennes, régies par la même législa» tion, et peuplées de 40 000 habitans, on compte, *dit-on*, de 15 à 20 exécutions à mort » chaque année. » Je crois que cette expression de *condamnés à mort* pourroit induire en erreur quelques personnes, et qu'il seroit plus exact de dire : « le *nombre des criminels exécutés en Angleterre, etc.* » On sait, en effet, que les lois anglaises, beaucoup plus sévères que les nôtres, condamnent à mort pour des cas qui ne nous paroîtroient pas graves. Cette rigueur des lois est adoucie par des recours en grâce, qui sont très-fréquemment couronnés de succès. Au Port-Jackson, quoique le gouverneur ait aussi le droit de faire grâce, il n'accorde cependant cette faveur que dans les cas rares où il juge qu'elle est bien méritée. Or un homme tombé en récidive mérite en général moins d'intérêt que celui qui commet un délit pour la première fois. Au reste, le nombre des exécutions à mort à Port-Jackson

Colonie de Port-Jackson. Tribunaux.

Sydney contenoient 21 personnes condamnées à mort, et 102 prisonniers qui n'étoient pas jugés encore; dans ce nombre il y avoit 4 nouveaux meurtriers. Au commencement de la session des assises, le nombre des prévenus de crimes s'élevoit à 127.

Selon M. Bigge, la proportion du nombre des délits à celui des convicts, dans la ville et aux environs de Sydney, étoit en 1819 de 1 à 6; à Parramatta et ses dépendances, de 1 à 3; à Windsor et les districts adjacens, de 1 à 9. Elle fut à Sydney, en 1820, de 1 à 3; à Parramatta, de 1 à 2; et enfin à Windsor, de 1 à 8.

Sur la plainte d'un colon, dit M. Ernest de Blosseville (1), les juges de paix (les magistrats de paix) sont compétens pour condamner des convicts à marcher pendant 10 jours dans une roue à tambour, à recevoir 50 coups de fouet, ou à demeurer 7 jours au pain et à l'eau dans une prison solitaire, ou enfin à subir 3 mois de travaux forcés.

Suivant la gravité des circonstances, le convict relaps peut être condamné, par les tribunaux, soit à 3 ans de prolongation de sa première peine, soit à un séjour limité dans un établissement pénal (tel que celui de l'île de Norfolk ou de la baie Moreton), soit même à travailler à perpétuité dans les mines de charbon de terre de Newcastle. La peine de la reclusion est quelquefois prononcée, mais seulement pour les femmes.

La forme et les termes dans lesquels la procédure est suivie sont absolument les mêmes que dans les cours de justice d'Angleterre.

§. III.

Finances.

Pendant les premières années qui suivirent la fondation de la colonie,

est dans une proportion encore plus grande, comparativement à la population, que les auteurs que nous venons de citer ne le pensent; en 1822, par exemple, où la population totale, sans y comprendre la garnison, se trouvoit d'environ 24 000 âmes, le nombre des exécutions à mort fut de 34, ainsi que nous l'avons dit plus haut dans le texte. (*Voyez* à cet égard nos Tableaux de population, chapitre XXXIII, §. II.)

On lit dans le *Mémorial encyclopédique*, de M. Bailly de Merlieux (mai 1835), « que le » nombre des condamnés à mort en Angleterre, pendant l'année (1834 sans doute), a été de » 40 hommes et 4 femmes, ou en tout de 44 personnes. »

(1) Dans son *Histoire des colonies pénales de l'Angleterre.*

Colonie de Port-Jackson. Finances.

la mère-patrie fournissoit à toutes les dépenses nécessaires au développement de l'établissement pénitencier. Mais aussitôt que cela devint possible, diverses taxes ou impôts furent levés, et l'on employa d'abord ces produits à secourir les jeunes filles orphelines. Les progrès de la prospérité publique, venant plus tard encore augmenter les ressources du pays, permirent enfin de satisfaire, sinon à la totalité, du moins à une grande partie des frais d'administration.

Revenus coloniaux.

Nous allons passer successivement en revue les sources actuelles du revenu public, les dépenses auxquelles la colonie est soumise, ses budgets, depuis 1828 jusqu'à ce jour, et nous ajouterons à ces documens un tableau chronologique des sacrifices pécuniaires que la formation des colonies pénales de la Nouvelle-Galles du Sud et de Van-Diémen a exigés de la métropole. Quelques mots sur les établissemens financiers de Port-Jackson et sur son système monétaire termineront ce paragraphe.

Le revenu intérieur de la colonie se composoit en 1834, savoir : du produit des terres de la couronne; de celui de la vente des terres aux particuliers; du revenu annuel des terrains concédés, soit dans les villes, soit au dehors; des droits d'expédition des titres de propriété des terres vendues, et autres droits administratifs; du fermage des barrières (1), bacs et marchés (2); des licences accordées aux détaillans de liqueurs fortes et d'autres boissons fermentées; des droits de douanes, de justice, de patente des commissaires-priseurs, etc.; des licences pour la distillation des boissons alcooliques; des droits sur l'abattage des bestiaux, sur les ventes à l'enchère et celle des liqueurs distillées; des droits d'entrepôt de la poudre de guerre, dans les poudrières du gouvernement (3). A ces sources de revenu on doit ajouter le fermage des mines de houille de Newcastle (4); les amendes infligées par la police ou à la suite de juge-

(1) Cette taxe des barrières est destinée à l'entretien des routes; on la paye double le dimanche.

(2) La ferme des droits de marché à Sydney rapportoit déjà (en 1820?) un revenu annuel de plus de 600 liv. sterl. [15 000 fr.]. (*Voyez* de Blosseville, *Histoire des colonies pénales de l'Angleterre.*)

(3) Voyez *The New-South-Wales Calendar*, pour 1833.

(4) Avant que les mines de houille de Newcastle eussent été affermées, les particuliers qui vouloient extraire une certaine quantité de cette substance minérale s'y faisoient autoriser

Colonie de Port-Jackson. Finances.

ment; les droits d'enregistrement, les taxes de la poste aux lettres, &c. M. de Blosseville assure (*op. cit.*) que le gouverneur ainsi que le Conseil législatif ne peuvent établir d'autres impôts que ceux qui sont nécessités par les charges locales.

Perception des droits et taxes. — De 1817 à 1820 les droits sur l'entrée des denrées se trouvoient perçus par le capitaine de port; plus tard ils le furent, et le sont encore aujourd'hui, par l'administration des douanes.

Du 1.er octobre 1817 jusqu'au 31 décembre 1820, c'est-à-dire en 39 mois, le montant de ces recettes s'est élevé à la somme de...81 748l.st 3sh 11d = 2 043 704f,90c

Pendant l'année 1820 seulement, les droits sur les vins et les liqueurs fortes, le tabac, les denrées étrangères, les ventes par enchères et le phare de Port-Jackson

procurèrent	30 550l.st	14sh	6d	=	763 768f,13c
Droits pour la fabrication des liqueurs spiritueuses, de la bière, et licences des brasseries........................	1 527.	10	0.	=	38 187,50.
Péage des routes de Parramatta, de Liverpool, et autres routes de l'Ouest.......	569.	0	0.	=	14 225,00.
Droits d'abattage à Sydney..............	418.	0	10.	=	10 451,04.
Droits de marché à Sydney.......... ...	357.	0	0.	=	8 925,00.
Droits de marché à Parramatta...........	37.	10	0.	=	937,50.
Droits de patente pour un journal........	20.	0	0.	=	500,00.
TOTAL en 1820.....	33 479.	15	4.	=	836 994,17.

Les seuls droits sur le bois de sandal, la nacre de perle, les tripans, les peaux de phoque, les huiles, le bois et la houille importés dans le port de Sydney, à bord des vaisseaux coloniaux, depuis octobre 1817 jusqu'à octobre 1818, se sont élevés

à la somme de...........................	726l.st	4sh	9d	=	18 155f,94c
D'octobre 1818 à octobre 1819 ils ont produit.	386.	2	9.	=	9 653,44.
Et d'octobre 1819 à décembre 1820.........	568.	11	2.	=	14 213,96.

A ces documens, incomplets sans doute, vont en succéder d'autres plus détaillés et qui portent un caractère plus exact; ils sont consignés dans les tableaux ci-après, dont le premier contient le résumé du revenu de la colonie depuis l'année 1826 jusqu'à 1833; le n.° 2 offre un détail encore plus circonstancié des recettes pendant 1832 seulement.

moyennant un droit qu'ils payoient au gouvernement, ainsi que nous en avons fait la remarque en traitant de l'Industrie commerciale.

N.° 1. *TABLEAU du revenu de la Nouvelle-Galles du Sud, pendant les neuf années de 1826 à 1834.*

BRANCHES PRINCIPALES DU REVENU PUBLIC.	EN 1826. Monnoie anglaise.	EN 1826. Monnoie française.	EN 1827. Monnoie anglaise.	EN 1827. Monnoie française.	EN 1828. Monnoie anglaise.	EN 1828. Monnoie française.
Douanes	49 353 l.st 13 sh 6 d ¾	1 233 841 f ,95 c	52 822 l.st 19 sh 7 d ½	1 320 574 f ,51 c	69 677 l.st 16 sh 6 d	1 741 945 f ,63 c
Droits sur les liqueurs spiritueuses, distillées dans la colonie	1 890. 15. 4½.	47 269 ,24.	2 211. 18. 1.	55 297 ,60.	770. 2. 7.	19 253 ,23.
Rentrées de la poste aux lettres	....	....	....	....	598. 2. 4½.	14 952 ,97.
Droits d'enchère, et patentes de commissaires-priseurs	576. 7. 1½.	14 408 ,91.	682. 18. 11¾.	17 073 ,72.	1 363. 10. 7½.	34 088 ,28.
Licences pour la vente en détail de la drêche et des liqueurs spiritueuses	3 063. 4. 9.	76 580 ,94.	4 025. 0. 0.	100 625 ,00.	4 425. 0. 0.	110 625 ,00.
Vente des terres de la couronne	2 742. 8. 6.	68 560 ,63.	3 814. 13. 6½.	95 366 ,93.	5 437. 5. 3½.	135 931 ,62.
Fermages des droits de barrières, bacs et marchés, et des propriétés du gouvern.t	3 231. 19. 4½.	80 799 ,19.	2 404. 0. 7½.	60 100 ,78.	3 689. 18. 3½.	92 247 ,84.
Droits perçus par div.ses administr. publiq.	2 713. 9. 9¼.	67 837 ,26.	1 902. 6. 5.	47 558 ,02.	3 685. 15. 1½.	92 143 ,91.
Amendes reçues par les cours de justice	809. 14. 8¾.	20 243 ,41.	371. 0. 2¼.	9 275 ,23.	685. 9. 1½.	17 136 ,42.
Vente de propriétés du gouvernement	6 178. 0. 4.	154 450 ,42.	10 056. 6. 6½.	251 408 ,18.	3 766. 18. 3.	94 172 ,81.
Recettes diverses	1 661. 5. 1¾.	41 531 ,43.	1 018. 9. 8¾.	25 462 ,16.	762. 9. 2¾.	19 061 ,51.
TOTAUX	72 220 18. 8.½	1 805 523 ,38.	79 309. 13. 8½.	1 982 742 ,13.	94 862. 7. 4½.	2 371 559 ,22.

BRANCHES PRINCIPALES DU REVENU PUBLIC.	EN 1829. Monnoie anglaise.	EN 1829. Monnoie française.	EN 1830. Monnoie anglaise.	EN 1830. Monnoie française.	EN 1831. Monnoie anglaise.	EN 1831. Monnoie française.
Douanes	79 136. 8. 8.	1 978 410 ,83.	81 078. 15. 1.	2 026 968 ,85.	89 805. 4. 1.	2 245 130 ,10.
Droits sur les liqueurs spiritueuses, distillées dans la colonie	288. 15. 0.	7 218 ,75.	710. 7. 6.	17 759 ,38.	1 135. 0. 0	28 375 ,00.
Rentrées de la poste aux lettres	1 324. 15. 7.	33 119 ,48.	1 753. 14. 9½.	43 843 ,49.	2 153. 0. 2.	53 825 ,21.
Droits d'enchère et patentes de commissaires-priseurs	1 276. 7. 1¾.	31 908 ,93.	1 463. 18. 3¾.	36 597 ,89.	1 399. 7. 4½.	34 984 ,19.
Licences pour la vente en détail de la drêche et des liqueurs spiritueuses	3 725. 0. 0.	93 125 ,00.	5 100. 0. 0.	127 500 ,00.	6 550. 0. 0.	163 750 ,00.
Ventes des terres de la couronne	3 309. 10. 0.	82 737 ,50.	1 985 19. 11½.	49 649 ,95.	3 617. 17. 5.	90 446 ,77.
Fermage des droits de barrières, bacs et marchés, et des propriétés du gouvern.t	3 221. 12. 9¾.	80 541 ,02.	4 138. 0. 7.	103 450 ,73.	4 806. 18. 6.	120 173 ,13.
Droits perçus par div.ses administr. publiq.	6 525. 9. 9½.	163 137 ,24.	6 461. 19. 4.	161 549 ,17.	7 055. 13. 1¾.	176 391 ,43.
Amendes reçues par les cours de justice	786. 12. 6.	19 665 ,63	758. 8. 1.	18 960 ,10.	730. 15. 5½.	18 269 ,33.
Vente de propriétés du gouvernement	2 221. 14. 5.	55 543 ,02.	501. 6. 1¾.	12 532 ,68.	1 639. 16. 3½.	40 995 ,36.
Recettes diverses	968. 10. 3.	24 212 ,81.	776. 14. 3¾.	19 417 ,89.	2 172. 2. 6.	54 303 ,13.
TOTAUX	102 784. 16. 2.	2 569 620 ,21.	104 729. 4. 1¼.	2 618 230 ,13.	121 065. 14. 11.	3 026 643 ,65.

BRANCHES PRINCIPALES DU REVENU PUBLIC.	EN 1832. Monnoie anglaise.	EN 1832. Monnoie française.	EN 1833. Monnoie anglaise.	EN 1833. Monnoie française.	EN 1834. Monnoie anglaise.	EN 1834. Monnoie française.
Douanes	96 262. 3. 4.	2 406 554 ,17.	111 124. 13. 2.	2 778 116 ,46.	127 598. 11. 2.	3 189 963 ,96.
Droits sur les liqueurs spiritueuses distillées dans la colonie	1 057. 0. 0.	26 425 ,00.	1 250. 5. 0.	31 256 ,25.	1 690. 7. 0.	42 258 ,75.
Rentrées de la poste aux lettres	2 574. 3. 2.	64 353 ,96.	2 968. 10. 11.	74 213 ,65.	3 735. 2. 0.	93 377 ,50.
Droits d'enchère, et patentes de commissaires-priseurs	1 455. 15. 10½.	36 394 ,82.	1 586. 2. 8.	39 653 ,33.	2 395. 6. 10.	59 883 ,54
Licences pour la vente en détail de la drêche et des liqueurs spiritueuses	7 785. 0. 0.	194 625 ,00.	9 124. 10. 0.	228 112 ,50.	9 877. 10. 0.	246 937 ,50.
Vente des terres de la couronne	13 683. 6. 1.	342 082 ,60.	26 272. 2. 9.	656 803 ,44	43 482. 3. 9.	1 087 054 ,69.
Fermage des droits de barrières, bacs et marchés, et des propriétés du gouvern.t	3 387. 8. 1.	84 685 ,10.	3 271. 12. 8.	81 790 ,83.	3 577. 15. 8.	89 444 ,58.
Droits perçus par div.ses administr. publiq.	5 688. 9. 6.	142 211 ,88.	6 089. 9. 11.	152 237 ,40.	9 194. 9. 5.	229 861 ,77.
Amendes reçues par les cours de justice	74. 10. 6.	1 863 ,12.	190. 6. 5.	4 758 ,02.	690. 0. 7½.	17 250 ,78.
Vente de propriétés du gouvernement	3 155. 15. 7¾.	78 894 ,56.	1 497. 2. 4.	37 427 ,91.	875. 13. 0.	21 891 ,25.
Recettes diverses	786. 3. 4½.	19 654 ,22.	688. 10. 0.	17 212 ,50.	2 418. 10. 9.	60 463 ,44.
TOTAUX	135 909. 15. 6½.	3 397 744 ,43.	164 063. 5. 10.	4 101 582 ,29.	205 535. 10. 2½.	5 138 387 ,76.

N.° 2. *TABLEAU OFFICIEL des revenus de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud, pendant l'année 1832.*

SECTIONS.	NATURE DES RECETTES.	SOMMES PERÇUES. Arriérées.	SOMMES PERÇUES. De l'année courante.	TOTAUX. Monnoie anglaise.	TOTAUX. Monnoie française.
REVENU ORDINAIRE.	Droits sur l'importation des liqueurs spiritueuses	....	81 585$^{l.st}$ 1^{sh} 7^{d}	81 585$^{l.st}$ 1^{sh} 7^{d}	2 039 626^{f},98
	Droits sur les liqueurs fortes, distillées dans la colonie	....	1 032. 0. 0.	1 032. 0. 0.	25 800 ,00.
	Droits sur l'importation du tabac	....	9 903. 5. 8.	9 903. 5. 8.	247 582 ,08.
	Droits de 5 p. o/o, *ad valorem*, sur l'import^{on} des marchandises étrang^{es}.	....	2 375. 17. 1.	2 375. 17. 1.	59 396 ,37.
	Droits de déchargement ou de quayage	....	1 705 8. 0.	1 705. 8. 0.	42 635 ,00.
	Taxe du phare	....	321. 11. 0.	321. 11. 0.	8 038 ,75.
	Droits de l'enregistrement des navires	....	92. 3. 0.	92. 3. 0.	2 303 ,75.
	Droits d'entrée et de sortie des navires	....	271. 18. 0.	271. 18. 0.	6 797 ,50.
	Droits de circulation des liqueurs spiritueuses	....	6. 19. 0.	6. 19. 0.	173 ,75.
	Taxes de la poste aux lettres	248$^{l.st}$ 7^{sh} 9^{d}	2 325. 15. 5.	2 574. 3. 2.	64 353 ,96.
	Droits d'enchère	97. 9. 6.	1 313. 6. 4½.	1 415. 15. 10½.	35 394 ,82.
	Patentes de commissaires-priseurs	....	40. 0. 0.	40. 0. 0.	1 000 ,00.
	Licences de débitans de vins, drêche et liqueurs spiritueuses	....	7 785. 0. 0.	7 785. 0. 0.	194 625 ,00.
	Licences pour la distillation des liqueurs spiritueuses	....	25. 0. 0.	25. 0. 0.	625 ,00.
	Produit de la vente des terres	7 373. 17. 6.	5 135. 16. 4.	12 509. 13. 10.	312 742 ,29.
	Redevances annuelles des terres concédées	445. 16. 11.	310. 5. 10.	756. 2. 9.	18 903 ,44.
	Rachat de redevances du même genre	....	2. 0. 0.	2. 0. 0.	50 ,00.
	Rente de terres affermées temporairement	206. 2. 9.	....	206. 2. 9.	5 153 ,44.
	Droits d'expédition des actes	....	209. 6. 9.	209. 6. 9.	5 233 ,44.
	Fermage des droits de barrière et de péage	244. 3. 4.	2 122. 6. 8.	2 366. 10. 0.	59 162 ,50.
	Fermage des droits de marché	75. 14. 8.	536. 0. 0	611. 14. 8.	15 293 ,33.
	Droits perçus par le secrétariat général de la colonie	....	208. 1. 6.	208. 1. 6.	5 201 ,88.
	Droits perçus par le bureau de l'arpenteur général	8. 10. 0.	15. 0. 0.	23. 10. 0.	587 ,50.
	Droits perçus par le bureau de la suprême cour	....	1 768. 15. 2.	1 768. 15. 2.	44 218 ,96.
	Droits perçus par le greffe de la suprême cour	....	172. 13. 2.	172. 13. 2.	4 316 ,46.
	Droits perçus par le *master* de la suprême cour	....	11. 7. 10.	11. 7. 10.	284 ,79.
	Droits perçus par le bureau du shérif	234. 19. 0.	492. 17. 0.	727. 16. 0.	18 195 ,00.
	Droits perçus par le bureau du suppléant du grand-juge	....	553. 13. 0.	553. 13. 0.	13 841 ,25.
	Droits perçus par le bureau du principal surintendant des convicts	....	8. 16. 4.	8. 16. 4.	220 ,42.
	Droits perçus par l'inspecteur des abattoirs	....	165. 19. 6.	165. 19. 6.	4 149 ,37.
	Droits perçus par diverses cours des requêtes	504. 10. 0.	1 527. 16. 0.	2 032. 6. 0.	50 807 ,50.
	Droits perçus par diverses cours de magistrats de paix	0. 10. 0.	....	0. 10. 0.	12 ,50.
	Amendes reçues par le shérif	....	81. 4. 0.	81. 4. 0.	2 030 ,00.
	Amendes reçues par diverses cours de magistrats de paix	8. 7. 6.	....	8. 7. 6.	209 ,37.
	Produit du débit des poudres déposées dans les magasins du roi	....	162. 18. 7.	162. 18. 7.	4 073 ,23.
	TOTAL du revenu ordinaire	9 448. 8. 11.	122 273. 2. 9½.	131 721. 11. 8½.	3 293 039 ,61.
REVENU EXTRAORDINAIRE.	Produits des locations et fermages des moulins à vent du gouvernement	44. 2. 8.	85. 18. 6.	130. 1. 2.	3 251 ,46.
	Produits des locations et fermages de la cantine militaire	181. 10. 0	....	181. 10. 0.	4 537 ,50.
	Produits des locations et fermages de la tannerie de Bathurst	....	15. 0. 0.	15. 0. 0.	375 ,00.
	Produits des locations et fermages des propriétés du gouvernement à Port-Macquarie	6. 5. 0.	23. 15. 0.	30. 0. 0.	750 ,00.
	Produits des locations et fermages de terrains pour brûler la chaux	....	43. 2. 0.	43. 2. 0.	1 077 ,50.
	Produits des locations et fermages des troupeaux de la couronne	1 127. 15. 1.	....	1 127. 15. 1.	28 193 ,85.
	Produits des locations et fermages des constructions du gouvernement	200. 0. 0.	62. 8. 6.	262. 8. 6.	6 560 ,63.
	Produits des locations et fermages des mines de houille de Newcastle	98. 0. 3	....	98. 0. 3.	2 450 ,31.
	Produits des locations et fermages des pierres de taille	9. 5. 0.	....	9. 5. 0.	231 ,2
	Produits des locations et fermages de magasins et autres propriétés	....	1 472. 11. 1¾.	1 472. 11. 1¾.	36 813 ,9
	Remboursement de sommes prêtées	315. 18. 3.	33. 6. 8.	349. 4. 11.	8 731 ,1
	Intérêt de sommes dues à la couronne	182. 3. 6.	77. 4. 2.	259. 7. 8.	6 484 ,5
	Vente de chevaux de réforme	4. 11. 0.	....	4. 11. 0.	113 ,7
	Rentrées pour excédant de payemens	....	92. 2. 5½	92 2. 5½.	2 303 ,0
	Recouvrement des dépenses judiciaires avancées par le gouvernem^{t}.	50. 14. 8.	....	50. 14. 8.	1 268 ,3
	Retenue faite sur les appointemens d'un officier absent par congé	....	62. 10. 0.	62. 10. 0.	1 562 ,5
	TOTAL du revenu extraordinaire	2 220. 5. 5.	1 967. 18. 5¼.	4 188. 3. 10¼.	104 704 ,8
	TOTAL du revenu ordinaire, porté ci-dessus	9 448. 8. 11.	122 273. 2. 9½.	131 721. 11. 8½.	3 293 039 ,6
	TOTAL général des recettes	11 668. 14. 4.	124 241. 1. 2¾.	135 909. 15. 6¾.	3 397 744 ,4

Colonie de Port-Jackson. Finances.

Les déboursés de l'administration générale peuvent être classés sous plusieurs titres : dépenses de l'administration civile, dépenses judiciaires, dépenses du clergé et des écoles, dépenses militaires et dépenses diverses. Dans les premières sont compris les appointemens du gouverneur, qui s'élèvent à 5 000 liv. sterl. [125 000 fr.]; les frais occasionnés par les Conseils exécutif et législatif, et par les diverses branches de l'administration civile, telles que la secrétairerie coloniale; l'arpentage général, auquel se rattache la construction des routes; les directions du trésorier en chef, de l'auditeur général et des douanes; les administrations du revenu intérieur, de la poste aux lettres, des travaux publics et des mines; enfin la direction des ports, les pensions, &c., &c.

Dans les dépenses judiciaires se trouvent compris les traitemens des juges de la suprême cour, les frais de bureau de ce tribunal et du ministère public; les cours d'assises, celles des requêtes et des magistratures de paix, ainsi que l'administration du shérif et les coroners.

Le chapitre du clergé et des écoles se borne à ce qui regarde les églises catholiques et presbytériennes, puisque le clergé anglican et ses écoles, en raison de leurs dotations particulières, n'ont pas besoin d'avoir part au budget de la colonie.

Relativement aux militaires, les frais sont ici de peu de conséquence, les régimens de la garnison étant presque tous payés par la mère-patrie.

On comprend en général, dans les dépenses diverses, qui sont pour la plupart éventuelles, les payemens de *draw-back* de la douane; les indemnités accordées aux témoins et aux jurés dans les causes criminelles soumises à la suprême cour, et les indemnités du même genre qu'occasionnent les cours d'assises ; les dépenses de l'architecte colonial; les frais de bureaux des administrations; l'éclairage des rues de Sydney ; la mission des aborigènes ; les dépenses relatives à l'émigration des personnes libres; les frais de police, &c., &c.

Pour l'année qui finit au 24 décembre 1821 on a classé (1) ainsi qu'il suit les dépenses de la colonie :

1.° Salaire des officiers civils ;

2.° Salaire et solde des employés du commissariat;

(1) Bigge, troisième Rapport au comte Bathurst.

Colonie de Port-Jackson.

Finances.

3.° Subsistance des convicts ;

4.° Achat de matières premières, pour les ateliers publics;

5.° Achat et entretien des navires coloniaux au service du gouvernement (1), et subsistance de leurs équipages.

Les salaires à la charge de la mère-patrie se montoient alors à..................	$8474^{l.st}$	17^{sh}	6^{d}	=	$211871^{f},87^{c}$
Ceux payés sur les fonds de la police coloniale, à..........................	9824.	5.	0.	=	245606,25.
Et l'on avoit payé pour la ration des troupes, celles des officiers civils et des convicts..........................	143366.	0.	0.	=	3584150,00.
L'estimation de la dépense totale s'élevoit à..............................	189008.	0.	0.	=	4725200,00.
La même dépense, en 1828, étoit de...	214469.	7.	$2\frac{1}{4}$.	=	5361733,98.

Dans le tableau n.° 1 ci-après, on trouvera le détail officiel des dépenses de la colonie pendant les trois années 1832, 1833 et 1834 inclusivement; et dans le tableau n.° 2, le résumé des dépenses pendant la même période.

(1) Ces vaisseaux étoient surtout employés à établir une communication prompte et facile entre le Port-Jackson et le port Hunter, à y apporter des convicts et à en rapporter des cargaisons de bois, de chaux et de charbon de terre.

TABLEAU OFFICIEL des dépenses de la Nouvelle-Galles du Sud, pendant l'année 1832, et de celles qui, d'après les budgets, ont dû avoir lieu en 1833 et 1834.

Sections des dépenses.	NATURE DES DÉPENSES.	1832. Appointemens et allocations.	1832. Dépenses éventuelles.	1832. Totaux pour chaque article principal. En monnoie anglaise.	1832. Totaux. En monnoie française.	1833. Totaux pour chaque article principal. En monnoie anglaise.	1833. Totaux. En monnoie française.	1834. Totaux pour chaque article principal. En monnoie anglaise.	1834. Totaux. En monnoie française.
Dépenses de l'administration civile.	Son Excellence le gouverneur	5 000 l.st 0 sh 0 d	....	5 000 l.st 0 sh 0 d	115 000 f,00 c	5 000 l.st 0 sh 0 d	125 000 f,00 c	5 000 l.st 0 sh 0 d	125 000 f,00 c
	Secrétaire et secrétariat privés	329. 16. 9	....	319. 16. 9	8 245,94	300. 0. 0	7 500,00	300. 0. 0	7 500,00
	Conseils exécutif et législatif	792. 1. 6	6 l.st 8 sh 3 d	798. 9. 9	19 962,19	806. 2. 6	20 153,12	806. 2. 6	20 153,12
	Secrétairerie coloniale	5 200. 0.10	70. 15. $2\frac{1}{2}$	5 270. 16. $0\frac{1}{2}$	131 770,05	4 919. 17. 6	122 996,88	4 466. 11. 3	111 664,06
	Arpenteur général. Service de l'arpentage	8 959. 16. 8	2 747. 1. $2\frac{1}{8}$	22 414. 4. $6\frac{1}{8}$	560 355,68	18 678. 2. 2	466 952,71	20 969. 14. 2	524 242,71
	Arpenteur général. Contruction des routes (a)	3 735. 1.10	6 972. 4.10						
	Bureau pour la distrib^on des domestiques convicts.	342. 4. 0	....	342. 4. 0	8 555,00	361. 18. 9	9 048,44	348. 5. 0	8 706,25
	Direction du trésorier colonial	1 288. 2. 6	....	1 288. 2. 6	32 203,12	1 299. 12. 6	32 490,62	1 299. 12. 6	32 490,62
	Direction de l'auditeur général (b)	1 443. 16. $2\frac{3}{4}$	20. 13. 6	1 464. 9. $8\frac{3}{4}$	36 612,16	1 484. 18. 0	37 122,50	1 486. 11. 3	37 164,06
	Direction des douanes	4 829. 10. 8	938. 6.10	5 767. 17. 6	144 196,88	6 078. 16. 3	151 970,31	5 543. 2. 6	138 578,13
	Administration du revenu intérieur	878. 2. 6.	272. 10. 2	1 150. 12. 8	28 765,83	1 241. 15. 0	31 043,75	1 306. 17. 6	32 671,88
	Administration de la poste aux lettres	761. 8. $7\frac{3}{4}$	793. 13. 1	1 556. 1. $8\frac{3}{4}$	38 902,16	1 834. 0. 0	45 850,00	2 103. 0. 0	52 575,00
	Intendance des distilleries	520. 16. 8	....	520. 16. 8	13 020,83	454. 0. 0	11 350,00	300. 0. 0	7 500,00
	Inspecteur des abattoirs et boucheries	244. 18. $4\frac{1}{2}$	....	244. 18. $4\frac{1}{2}$	6 122,97	160. 0. 0	4 000,00	160. 0. 0	4 000,00
	Travaux publics. Direction des travaux	863. 14. $11\frac{1}{2}$	1 204. 15.11	3 025. 18.10	80 648,54	1 046. 10. 0	26 162,50	808. 7. 6	20 209,38
	Travaux publics. Direction de l'architecte colonial	377. 0. 8	580. 7. $3\frac{1}{2}$						
	Administration des mines	532. 19. 2	1 022. 2. 1	1 555. 1. 3	38 876,56	1 827. 13. 9	45 692,19	2 012. 14. 7	50 318,23
	Jardin botanique et domaines du gouvernement. à Sydney	189. 13. 8	413. 16. 6	1 046. 11.10	26 164,79	1 247. 8. 4	31 185,42	1 395. 5. 9	34 882,19
	Jardin botanique et domaines du gouvernement. à Parramatta	98. 18. 8	344. 3. 0						
	Muséum d'histoire naturelle : zoologiste, et achat d'échantillons, etc.	....	....	....	....	200. 0. 0	5 000,00	200. 0. 0	5 000,00
	Direction des ports. à Sydney	500. 0. 0	265. 0. 4	1 339. 8. 0	33 985,00	960. 0. 0	24 000,00	1 291. 17. 1	32 296,35
	Direction des ports. à Port-Macquarie	21. 17. 0	37. 18. $7\frac{1}{2}$						
	Direction des ports. Phare de South-Head (Port-Jackson).	80. 0. 0	268. 3. $2\frac{1}{4}$						
	Direction des ports. Bouées de Newcastle	....	47. 12. $5\frac{1}{4}$						
	Direction des ports. Stations télégraphiques	67. 8. 4	71. 8. $0\frac{1}{4}$						
	Résident britannique à la Nouvelle-Zélande	138. 17. 9	....	138. 17. 9	3 472,19	500. 0. 0	12 500,00	600. 0. 0	15 000,00
	Pensions payées dans la colonie	655. 10. 6	....	655. 10. 6	16 388,13	655. 3. 9	16 379,69	1 155. 3. 9	28 879,69
	Pensions payables en Angleterre	Pour mémoire.	....	....	....	811. 5. 0	20 281,25	720. 0. 0	18 000,00
	Agent colonial en Angleterre	Pour mémoire.	....	....	....	400. 0. 0	10 000,00	400. 0. 0	10 000,00
	TOTAL des dépenses civiles	38 052. 17. $10\frac{1}{8}$	16 077. 0. $6\frac{1}{8}$	54 129. 18. 5	1 353 248,02	50 267. 3. 6	1 256 679,38	52 673. 5. 4	1 316 831,67
Dépenses judiciaires.	Juges de la suprême cour	5 002. 10. 0	....	5 002. 10. 0	125 062,50	5 000. 0. 0	125 000,00	5 000. 0. 0	125 000,00
	Ministère public et bureau de la suprême cour.	5 386. 0. 7	28. 9. $0\frac{1}{4}$	5 414. 9. $7\frac{1}{4}$	135 362,06	5 191. 16. 8	129 795,83	5 021. 16. 8	125 545,83
	Cours d'assises et justices de paix	400. 0. 0.	343. 5. 8	743. 5. 8	18 582,08	753. 10. 0	18 837,50	1 185. 0. 0	29 625,00
	Cours des requêtes (c)	2 046. 3. 2	243. 12. $9\frac{1}{2}$	2 289. 15. $11\frac{1}{2}$	57 244,95	2 558. 0. 0	63 950,00	2 660. 17. 1	66 521,35
	Administration du shérif	1 789. 3. $0\frac{1}{2}$	86. 14. 8	1 875. 17. $8\frac{1}{2}$	46 897,13	1 966. 18. 9	49 173,44	1 911. 18. 9	47 798,44
	Coroners	333. 13. 2	374. 5. 0	707. 18. 2	17 697,71	717. 0. 0	17 925,00	720. 0. 0	18 000,00
	TOTAL des dépenses judiciaires	14 957. 9. $11\frac{1}{2}$	1 076. 7. $2\frac{1}{4}$	16 033. 17. $1\frac{3}{4}$	400 846,41	16 187. 5. 5	404 681,77	16 499. 12. 6	418 490,62

(a) Le document d'où nous avons tiré ces notes sur les dépenses projetées de 1833 porte en total pour ces articles, 6 821 l.st 7 sh 1 d ; il y avoit là évidemment une erreur d'addition qui a été corrigée, et le véritable total a été porté à 6 791 l.st 10 sh 1 d. (Voy. le *New-South-Wales Calendar* pour 1833.)

(b) Rien n'avoit été porté ici pour la dépense affectée à la direction de l'auditeur général pendant 1833 ; cependant cet objet figurant dans l'article du personnel des administrations publiques, nous avons pensé qu'il y avoit eu oubli de la citer ; ce qui vient à l'appui de cette supposition, c'est que l'auteur du tableau (dans le *New-South-Wales Calendar*) donne, pour le montant général des dépenses projetées en 1833, la somme de 110 252 l.st 7 sh 9 d, qui, après correction faite de deux légères erreurs de calcul (indiquées notes a et c), se réduit à 110 221 l.st 16 sh 7 d ; mais ayant vérifié l'addition des différentes subdivisions du tableau cité, le total n'arrive réellement qu'à 108 736 l.st 18 sh 7 d ; ce qui montre une différence de 1 484 l.st 18 sh, que rien n'explique et qui ne sauroit être regardée comme une erreur de calcul. D'après ces considérations, nous avons jugé devoir appliquer cette somme de 1 484 l.st 18 sh aux dépenses de la direction de l'auditeur général pendant cette année ; ce qui, au reste, diffère très-peu de la somme portée, pour le même objet, dans la colonne de l'année précédente et celle de l'année 1834.

(c) Nous avons encore reconnu pour cet article, dans le tableau original, une erreur dans l'addition des divers nombres partiels dont nous ne donnons que le résumé. Ce tableau porte en effet la dépense totale dont il s'agit, à 2 558 l.st 14 sh 2 d, tandis que, d'après le détail, il n'eût fallu que 2 558 l.st.

SECTIONS des dépenses.	NATURE DES DÉPENSES.	1832. APPOINTEMENS et allocations.	1832. DÉPENSES éventuelles.	1832. TOTAUX pour chaque article principal. En monnoie anglaise.	1832. TOTAUX pour chaque article principal. En monnoie française.	1833. TOTAUX pour chaque article principal. En monnoie anglaise.	1833. TOTAUX pour chaque article principal. En monnoie française.	1834. TOTAUX pour chaque article principal. En monnoie anglaise.	1834. TOTAUX pour chaque article principal. En monnoie française.
Dépenses du clergé et des écoles.	Avances faites aux administrateurs des terres du clergé anglican et de ses écoles	....	....	16 054l.st. 10sh. 10d	401 563f,54c	19 071l.st. 5sh. 8d	476 782f,08c	18 229l.st. 10sh. 0d	455 73[illegible]
	Clergé presbytérien	600l.st. 0sh. 0d	....	600. 0. 0	15 000,00	600. 0. 0	15 000,00	600. 0. 0	15 [illegible]
	Clergé catholique romain	238. 19. 11½	15l.st. 15sh. 0d	254. 14. 11½	6 368,70	450. 0. 0	11 250,00	1 100. 0. 0	27 500,[illegible]
	Écoles des catholiques romains	16. 1. 6	187. 8. 8½	205. 10. 2½	5 087,76	350. 0. 0	8 750,00	800. 0. 0	20 000,[illegible]
	TOTAL des dépenses du clergé et des écoles.	855. 1. 5½	203. 3. 8½	17 112. 16. 0	427 820,00	20 471. 5. 8	511 782,08	20 629. 10. 0	[illegible]
Dépenses militaires.	Gardes-du-corps de S. Exc. le gouverneur	113. 0. 6	317. 2. 10½	530. 3. 4½	13 254,22	535. 6. 3	13 382,81	620. 6. 0	15 507,50
	Garde-magasin de l'artillerie	100. 0. 0	....						
	Compagnies de vétérans royaux de la Nouvelle-Galles du Sud	540. 12. 8	224. 12. 0	765. 4. 8.	19 130,83				
	Commandans militaires des circonscriptions de... Sydney	50. 15. 0	....	140. 7. 6	3 509,37				
	Commandans militaires des circonscriptions de... Parramatta	45. 10. 0	....						
	Commandans militaires des circonscriptions de... Bathurst	44. 2. 6	....						
	TOTAL des dépenses militaires.	894. 0. 8	541. 14. 10½	1 435. 15. 6½	35 894,42	535. 6. 3	13 382,81	620. 6. 0	15 507,50
Dépenses diverses.	Secrétaire colonial. — Allocation à M. Alex. Mc Leay, en conséquence d'une disposition particulière du secrétaire d'état		....	750. 0. 0	18 750,00	750. 0. 0	18 750,00	750. 0. 0	18 750,00
	Douanes. Remboursement pour cause de réexportation ou *draw-back*		201. 18. 7	967. 7. 6	24 184,37	600 0. 0	15 000,00	300. 0. 0	7 500,00
	Douanes. Restitution des droits d'entrée et de déchargement.		765. 8. 11						
	Revenu intérieur. — Sommes restituées		....	14. 4. 4	355,42	....	....	850. 0. 0	21 250,00
	Suprême cour. Indemnité aux témoins, pour frais de déplacemen et vacations (a)		1 718. 19. 7	1 718. 19. 7	42 974,48	1 838. 9. 7½	45 962,00		
	Suprême cour. Allocation aux officiers qui servent de jurés		504. 15. 0	504. 15. 0	12 618,75	660. 0. 0	16 500,00		
	Suprême cour. *Idem* aux jurés spéciaux		18. 0. 0	59. 16. 4	1 495,42	65. 0. 0	1 625,00	1 500. 0. 0	37 500,00
	Suprême cour. *Idem* aux jurés ordinaires		22. 3. 0						
	Suprême cour. *Idem* aux jurés spéciaux, pour frais de déplacement.		19. 13. 4						
	Suprême cour. Dépenses de justice (a)		105. 8. 11	105 8. 11	2 636,15	112. 15. 6½	2 819,40		
	Cour d'assises. Indemnité aux témoins, pour frais de déplacement et vacations (a)		113. 4. 0	113. 4. 0	2 830,00	121. 1. 4½	3 026,75	555. 0. 0	13 875,00
	Cour d'assises. *Idem* aux officiers qui servent de jurés (a)		236. 5. 0	236. 5. 0	5 906,25	252. 13. 5¾	6 316,85		
	Cour d'assises. *Idem* aux mêmes, pour frais de déplacement		380. 18. 6½	380. 18. 6½	9 523,18	400. 0. 0	10 000,00		
	Architecte colonial. Additions, changemens et réparations au palais du gouverneur et aux autres bâtimens publics de la colonie		1 174. 1. 6½	1 174. 1. 6½	29 351,95	1 800. 0. 0	45 000,00	1 200. 0. 0	30 000,00
	Architecte colonial. A-compte sur les dépenses de construction du nouveau marché couvert, à Sydney		275. 0. 0	275. 0. 0	6 875,00				
	Architecte colonial. A-compte sur la dépense pour achever la toiture et le plancher de l'église catholique, à Sydney		40. 0. 0	40. 0. 0	1 000,00				
	Architecte colonial. Meubles et réparations de meubles, du palais du gouverneur et des autres bâtimens publics		485. 16. 10	485. 16. 10	12 146,04	500. 0. 0	12 500,00	600. 0. 0	15 000,00
	Impressions de documens administratifs		....	336. 4. 4½	8 405,47	700. 0. 0	17 500,00	1 900. 0. 0	47 500,00
	Fournitures de bureau pour les diverses administrations		....	431. 11. 9	10 789,69	1 200. 0. 0	30 000,00		
	A REPORTER		....	7 593. 13. 8½	189 842,15	9 000. 0. 0	225 000,00	7 635. 0. 0	190 875,00

(a) Le tableau des dépenses de 1833, inséré dans le *New-South-Wales Calendar* de cette année, porte en bloc, pour les quatre articles auxquels se rapporte cette note, une somme unique de 2 325 liv. sterl., sans entrer, comme le fait le docteur Lang qui nous a fourni les données de l'année précédente, dans le détail de ce qui appartient aux dépenses de la suprême cour, aux indemnités des jurés et des deux classes de témoins : nous avons donc cru devoir répartir cette somme totale proportionnellement à ce qui avoit été porté pour le même objet en 1832.

SECTIONS des dépenses.	NATURE DES DÉPENSES.	1832. DÉPENSES éventuelles.	1832. TOTAUX pour chaque article principal. En monnoie anglaise.	1832. En monnoie française.	1833. TOTAUX pour chaque article principal. En monnoie anglaise.	1833. En monnoie française.	1834. TOTAUX pour chaque article principal. en monnoie anglaise.	1834. en monnoie française.
	REPORT.....................	....	7 593 l.st 13 sh 8 d ½	189 842f,15c	9 000 l.st 0 sh 0 d	225 000f,00c	7 635 l.st 0 sh 0 d	190 875f,00c
Suite des Dépenses diverses.	Chauffage et éclairage des bureaux des diverses administrations..	52 l.st 4 sh 5 d ¼	130. 11.10 ½	3 264,84	120. 0. 0	3 000,00	120. 0. 0	3 000,00
	Transport du charbon de terre..........................	78. 7. 7 ¼						
	Éclairage des rues de Sydney (a).............................	....	463. 3. 0	11 578,75	465. 7. 6	11 634,38	310. 5. 0	7 756,25
	Achat d'un assortiment d'étalons des poids et mesures.	....	51. 2. 0	1 277,50	254. 10. 0	6 362,50		
	Sommes dépensées pour présens aux chefs des îles du Grand Océan..	....	50. 0. 0	1 250,00				
	Aborigènes: Payé au révérend R. Hill une portion de la somme de 500 liv. st. [12 500 fr.] votée par le Conseil législatif, pour la mission en faveur des aborigènes.	400. 0. 0	805. 14.11 ⅝	20 145,72	800. 0. 0	20 000,00	1 400. 0. 0	35 000,00
	Aborigènes: Dons de vivres, couvertures et vêtemens.........	405. 14. 11 ⅝						
	Émigration: Sommes avancées en prêt aux ouvriers et laboureurs libres émigrés, pour le payement de leur passage et celui de leur famille........	2 619. 0. 0	5 204. 4. 8 ½	130 105,88				
	Émigration: Gratification de 8 liv. st. [200 fr.] par tête, pour favoriser l'émigration des personnes du sexe....	2 457. 6. 9						
	Émigration: Rations, ustensiles de cuisine et literie, pour *idem*.	65. 7. 5 ½						
	Émigration: Allocation au surintendant des femmes emigrantes, à leur arrivée..................................	35. 12. 0						
	Émigration: Dons de bestiaux vivans aux vétérans royaux de la Nouvelle-Galles du Sud, émigrés.............	23. 0. 0						
	Émigration: Dons d'outils d'agriculture à un colon malheureux.	3. 18. 6						
	Police: Remboursement fait au sous-commissaire général d'une portion des dépenses de l'administration de la police, défrayée par lui; cette somme étant le montant des licences payées par les cabaretiers pour l'année commençant au 1er juillet 1832....	....	7 785. 0. 0	194 625,00				
	Police: Somme payée à l'administration du commissaire général, pour frais des établissemens de police, conformément à l'arrêt du conseil, 2.e année de George IV, n.° 2..........................	....	....	....	6 600. 0. 0	165 000,00	8 000. 0. 0	200 000,00
	Au concierge des bureaux d'administration, rue Macquarie, à Sydney..	....	....	....	25. 0. 0	625,00	25. 0. 0	625,00
	Construction d'une jetée de débarquement dans le S. E. de Sydney-Cove..	....	....	....	....	....	273. 0. 0	6 825,00
	Construction de ponts..............................	....	....	....	2 283. 5. 1	57 081,35	222. 15. 8	5 569,58
	Construction des palais de justice de Berima et de Bathurst....	....	....	....	....	....	2 000. 0. 0	50 000,00
	Construction du marché au blé et au fourrage à Sydney.........	....	....	....	712. 13. 2	17 816,46		
	Revêtement en pierre du quai de Parramatta, et curage de la rivière.	....	....	....	....	....	700. 0. 0	17 500,00
	Pour achever la jetée de Newcastle et y construire un môle.....	....	....	....	500. 0. 0	12 500,00	700. 0. 0	17 500,00
	Construction d'églises catholiques à Maitland et à Campbell-Town..	....	....	....	....	....	400. 0. 0	10 000,00
	Dépenses imprévues, dont il sera compté plus tard..........	....	....	....	2 000. 0. 0	50 000,00	2 000. 0. 0	50 000,00
	TOTAL des dépenses diverses...............		22 085. 10. 3½	552 087,84	22 760. 15. 9	569 019,69	23 786. 0. 8	594 650,83
Arriéré.	Arriéré de 1831 et des années précédentes.. Appointemens..................		470. 7. 3	11 759,06				
	Arriéré de 1831 et des années précédentes.. Autres dépenses..................		1 308. 13. 5	32 716,56				
	Dû au commissaire général, pour vente de deux meules de moulin...........		64. 19. 9	1 624,69				
	Sommes accordées par le Conseil législatif, et qui restent à dépenser en 1832, ainsi qu'il suit, savoir: Transport dans la colonie de servantes de ferme, d'ouvriers et de laboureurs libres..............................		4 795. 15. 3½	119 894,12				
	Complément du prêt de 3 500 liv. st. [87 500 fr.] destiné à l'érection du collège australien........................		2 000. 0. 0	50 000,00				
	Construction d'un nouveau marché et d'une halle couverte à Sydney.		3 225. 0. 0	80 625,00				
	Agrandissement de l'église Saint-James à Sydney.................		500. 0. 0	12 500,00				
	Érection d'un presbytère à Goulburn........................		500. 0. 0	12 500,00				
	Construction de bâtimens pour écoles à Bathurst, Appin et Menangle-Ford..............................		242. 5. 0	6 056,25				
	Changement au bâtiment des écoles de Hyde-Park, à Sydney......		75. 0. 0	1 875,00				
	Achèvement du toit et de l'enclos de l'église catholique à Sydney...		460. 0. 0	11 500,00				
	Mission des aborigènes..................................		100. 0. 0	2 500,00				
	Salaire de l'agent colonial, en 1832............................		400. 0. 0	10 000,00				
	Pensions payables en Angleterre..............................		811. 5. 0	20 281,25				
	Dépenses faites en 1832, mais dont les quittances n'avoient pas encore été présentées à l'époque de la clôture du présent tableau (mars 1833).		1 160. 12. 7½	29 015,78				
	TOTAL de l'arriéré.........................		16 113. 18. 2	402 847,71				
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses de l'année..... ...		126 909. 15. 6½	3 172 744,42	110 221. 16. 7	2 755 545,73	114 208. 14. 6	2 855 218,12

(a) Le *Sydney Monitor* du 23 décembre 1834 nous apprend qu'à la fin de cette année l'éclairage de la ville de Sydney venoit d'être soumissionné pour la somme de 195 liv. st. [4 875 fr.]

TABLEAU N.° 2. *Récapitulation des dépenses de 1832 à 1834.*

NATURE DES DÉPENSES.	RÉELLES EN 1832.		PROJETÉES POUR 1833.		PROJETÉES POUR 1834.	
	EN MONNOIE anglaise.	EN MONNOIE française.	EN MONNOIE anglaise.	EN MONNOIE anglaise.	EN MONNOIE anglaise.	EN MONNOIE française.
	l.st sh d	fr c	l.st sh d	fr c	l.st sh d	fr c
Dépenses civiles......	54 129. 18. 5.	1 353 248 ,02.	50 267. 3. 6.	1 256 679 ,38.	52 673. 5. 4.	1 316 831 ,67.
Dépenses judiciaires...	16 033. 17. 1¾.	400 846 ,43.	16 187. 5. 5.	404 681 ,77.	16 499. 12. 6.	412 490 ,62.
Dépenses du clergé non anglican, et des écoles *id*..............	17 112. 16. 0.	427 820 ,00.	20 471. 5. 8.	511 782 ,08.	20 629. 10. 0.	515 737 ,50.
Dépenses militaires....	1 435. 15. 6½.	35 894 ,42.	535. 6. 3.	13 382 ,81.	620. 6. 0.	15 507 ,50.
Dépenses diverses.....	22 083. 10. 3¼.	552 087 ,84.	22 760. 15. 9.	569 019 ,69.	23 786. 0. 8.	594 650 ,83.
Arriéré.............	16 113. 18. 2.	402 847 ,71.				
TOTAL des dépenses.	126 909. 15. 6½.	3 172 744 ,42.	110 221. 16. 7.	2 755 545 ,73.	114 208. 14. 6.	2 855 218 ,12.
BALANCE, ou sommes disponibles pour d'autres objets.........	9 000. 0. 0.	225 000 ,00.	53 841. 9. 3.	1 346 036 ,56.	91 326. 15. 8½	2 283 169 ,64.
TOTAL égal à la recette.	135 909. 15. 6½.	3 397 744 ,42.	164 063. 5. 10.	4 101 582 ,29.	205 535. 10. 2½	5 138 387 ,79.

Comparaison des recettes et des dépenses.

La comparaison des recettes et des dépenses des années 1832 et 1833 nous donne les résultats suivans :

	1832.	1833.
Recette............	135 909 l.st 15 sh 6 d ½. = 3 397 744 f ,42 c	164 063 l.st 5 sh 10 d = 4 101 582 f ,29 c
Dépense............	126 909. 15. 6 ½. = 3 172 744 ,42.	110 221. 16. 7. = 2 755 545 ,73.
Différence en faveur de la colonie.........	9 000. 0. 0. = 225 000 ,00.	53 841. 9. 3. = 1 346 036 ,56.

Il semble qu'on puisse conclure de cet aperçu que la colonie suffit, et au delà, à ses besoins; mais il ne faut pas perdre de vue que l'Angleterre payant, au moins en très-grande partie, tout ce qu'exigent la garde et la punition des criminels envoyés de la Grande-Bretagne, les dépenses que nous spécifions ont dû être et sont en effet regardées comme étrangères au budget de Port-Jackson.

Mais il ne sauroit être sans intérêt de connoître les sommes que

Colonie de Port-Jackson. Finances.

l'Angleterre dépensa pour cet objet pendant les dernières années. Suivant James Busby, elle paya en 1829, pour l'entretien des convicts, de la réserve du gouvernement, et des troupes de Port-Jackson, 206 505 liv. sterl. [5 162 625 fr.]; en 1832, d'après le *New-South-Wales Magazine*, 201 015$^{l.st}$ 16^{sh} 6^{d} $\frac{1}{2}$ [5 025 395^{f},68^{c}]; tandis que le montant des traites tirées sur le trésor britannique pendant 1833 s'éleva encore à 114 800$^{l.st}$ [2 870 000^{f}] (1). Ce dernier fait est facile à expliquer, poursuit le même journal, puisque, indépendamment de l'entretien et de la solde des troupes, des rations de vivres et de fourrages, du transport des militaires à la Nouvelle-Hollande, des établissemens de pénalité et de l'entretien des convicts, la mère-patrie eut encore à sa charge le service de l'artillerie, celui de l'administration des vivres, et plusieurs autres objets pour lesquels l'industrie coloniale ne dépensa pas un seul shilling.

Nous sommes naturellement amenés à parler aussi des frais considérables de toute espèce que l'Angleterre a faits pour fonder et entretenir ses colonies australes de déportation. On en a déjà publié le tableau dans d'autres ouvrages, et même on a comparé ces dépenses à celles qu'auroit occasionnées l'entretien d'un nombre égal de prisonniers, soit sur des pontons (2), soit dans des maisons de correction : l'avantage paroît être tout à fait en faveur du système de déportation, du moins sous le point de vue pécuniaire; mais nous ne nous engagerons point ici dans la discussion que pourroit amener un tel sujet : il nous suffit de faire remarquer que le tableau cité se rapporte non-seulement aux dépenses faites à la Nouvelle-Galles du Sud, mais encore à celles qu'ont exigées les établissemens de Van-Diémen et de Norfolk, que l'on a confondus longtemps et que l'on confond encore quelquefois avec ceux de Port-Jackson.

(1) Dans le tableau comparatif des exportations qui ont eu lieu à différentes époques, nous avons vu (page 1030) que le montant des traites dont il s'agit s'élevoit à 115 629 liv. st. [2 890 725 fr.]; mais il faut remarquer qu'il étoit là question de l'année finissant au 30 novembre 1832, tandis que le rédacteur du *New-South-Wales Magazine* parle de l'année qui finit le 31 décembre.

(2) Les pontons, en Angleterre, sont à peu près l'équivalent de nos bagnes; la différence essentielle est que ceux-là sont des prisons flottantes.

Colonie de Port-Jackson. Finances.

Relativement au nombre absolu des convicts que ce tableau relate, je suis convaincu que plus d'une fois les véritables condamnés, vivant sous le poids de leur sentence, ont été confondus en Europe avec une partie de ceux qui étoient déjà libérés. On trouve un indice de ce mélange dans le nombre des convicts de l'année 1802. Nos états de population (1) portent, pour le total des hommes de cette classe, 4 800 personnes, et 2 900 pour celui des convicts libérés, dont la somme est de 7 700; or le tableau ci-après indique 6 973 individus pour cette même époque, nombre qui, n'étant pas très-différent du précédent, semble justifier l'opinion que nous venons d'émettre.

(1) *Voyez* plus haut le chapitre XXXIII.

TABLEAU des dépenses qu'a exigées l'établissement des colonies pénales anglaises aux Terres australes, comparées à celles que nécessiteroit l'entretien du même nombre de prisonniers, soit sur des pontons, soit dans des maisons de correction.

ANNÉES.	NOMBRE DES CONVICTS existans.	DÉPENSES FAITES À LA NOUVELLE-GALLES DU SUD, à Van-Diemen et à Norfolk.		DÉPENSE PRÉSUMÉE sur LES PONTONS.		DÉPENSE PRÉSUMÉE dans LES MAISONS DE CORRECTION.	
		Monnoie anglaise.	Monnoie française.	Monnoie anglaise.	Monnoie française.	Monnoie anglaise.	Monnoie française.
		l.st sh d	fr c	l.st sh d	fr c	l.st sh d	fr c
1786.	....	28 346. 3. 6.	708 654,37.				
1787.	757.	31 341. 4. 8.	783 530,83.	18 130. 3. 0.	453 253,75.	21 574. 10. 0.	539 362,50.
1788.	699.	18 008. 9. 2.	450 211,46.	16 741. 1. 0.	418 526,25.	19 921. 10. 0.	498 037,50.
1789.	1 661.	88 057. 15. 2.	2 201 443,96.	39 780. 19. 0.	994 523,75.	47 338. 10. 0.	1 183 462,50.
1790.	1 518.	44 774. 4. 7.	1 119 355,73.	36 356. 2. 0.	908 902,50.	43 263. 0. 0.	1 081 575,00.
1791.	3 695.	129 019. 19. 10.	3 225 499,79.	88 495. 5. 0.	2 212 381,25.	105 307. 10. 0.	2 632 687,50.
1792.	3 612.	104 588. 2. 4.	2 614 702,92.	86 507. 8. 0.	2 162 685,00.	102 942. 0. 0.	2 573 550,00.
1793.	3 800.	69 961. 16. 6.	1 749 045,62.	91 010. 0. 0.	2 275 250,00.	108 300. 0. 0.	2 707 500,00.
1794.	3 852.	79 381. 13. 11.	1 984 542,40.	92 255. 8. 0.	2 306 385,00.	109 782. 0. 0.	2 744 550,00.
1795.	4 183.	75 280. 19. 1.	1 882 023,85.	100 182. 17. 0.	2 504 571,25.	119 215. 10. 0.	2 980 387,50.
1796.	4 532.	83 854. 18. 0.	2 096 372,50.	108 541. 8. 0.	2 713 535,00.	129 162. 0. 0.	3 229 050,00.
1797.	5 349.	120 372. 4. 9.	3 009 305,94.	128 108. 11. 0.	3 202 713,75	152 396. 10. 0.	3 809 912,50.
1798.	5 608.	111 514. 6. 7.	2 787 858,23.	151 883. 6. 8.	3 797 083,33.	159 828. 0. 0.	3 995 700,00.
1799.	5 518.	80 274. 4. 9.	2 006 855,94.	149 445. 15. 0.	3 736 143,75.	172 161. 12. 0.	4 304 040,00.
1800.	6 693.	110 984. 11. 1.	2 774 613,85.	181 268. 15. 0.	4 531 718,75.	208 821. 12. 0.	5 220 540,00.
1801.	6 805.	125 563. 9. 1.	3 139 086,35.	184 302. 1. 8.	4 607 552,08.	212 316. 0. 0.	5 307 900,00.
1802.	6 973.	149 410. 10. 6.	3 735 263,12.	188 852. 1. 8.	4 721 302,08.	217 557. 12. 0.	5 438 940,00.
1803.	7 251.	96 961. 16. 9.	2 424 045,94.	196 381. 5. 0.	4 909 531,25.	226 231. 4. 0.	5 655 780,00.
1804.	6 362.	46 518. 19. 6.	1 162 974,38.	172 304. 3. 4.	4 307 604,17.	198 494. 8. 0.	4 962 360,00.
1805.	6 076.	118 597. 6. 7.	2 964 933,23.	164 558. 6. 8.	4 113 958,33.	189 571. 4. 0.	4 739 280,00.
1806.	5 303.	105 297. 14. 7.	2 632 443,23.	143 622. 18. 4.	3 590 572,92.	165 453. 12. 0.	4 136 340,00.
1807.	4 970.	121 859. 10. 4.	3 046 487,92.	134 604. 3. 4.	3 365 104,17.	155 064. 0. 0.	3 876 600,00.
1808.	5 275.	131 542. 1. 7.	3 288 551,98.	142 874. 16. 8.	3 571 870,83.	164 580. 0. 0.	4 114 500,00.
1809.	5 164.	124 636. 16. 11.	3 115 921,15.	139 858. 6. 8.	3 496 458,33.	161 116. 16. 0.	4 027 920,00.
1810.	5 190.	178 699. 15. 11.	4 467 494,90.	156 835. 6. 3.	3 920 882,81.	200 853. 0. 0.	5 021 325,00.
1811.	5 548.	214 696. 5. 5.	5 367 406,77.	175 095. 3. 0.	4 377 378,75.	214 707. 12. 0.	5 367 690,00.
1812.	5 655.	185 547. 16. 8.	4 638 695,83.	186 357. 4. 4.	4 658 930,42.	218 848. 10. 0.	5 471 212,50.
1813.	6 288.	218 735. 1. 5.	5 468 376,77.	198 674. 12. 0.	4 966 865,00.	243 045. 12. 0.	6 076 140,00.
1814.	7 037.	225 085. 10. 0.	5 627 137,50.	305 332. 10. 0.	7 633 312,50.	272 331. 18. 0.	6 808 297,50.
1815.	7 383.	181 589. 11. 4.	4 539 739,17.	270 540. 16. 1.	6 763 520,10.	285 722. 2. 0.	7 143 052,50.
1816.	8 479.	216 291. 8. 7.	5 407 285,73.	262 354. 7. 10.	6 558 859,79.	328 137. 6. 0.	8 203 432,50.
1817.	10 107.	232 585. 9. 7.	5 814 636,98.	379 012. 10. 0.	9 475 312,50.	391 140. 18. 0.	9 778 522,50.
1818.	12 621.	325 132. 3. 10.	8 128 304,79.	474 654. 15. 6.	11 866 369,38.	488 437. 14. 0.	12 210 942,50.
1819.	15 447.	327 845. 0. 2.	8 196 125,21.	464 375. 8. 9.	11 609 385,94.	597 798. 18. 0.	14 944 972,50.
1820.	18 568.	373 315. 16. 6.	9 332 895,63.	612 744. 0. 0.	15 318 600,00.	718 581. 16. 0.	17 964 545,00.
1821.	20 494.	425 350. 14. 3.	10 633 767,81.	572 444. 7. 9.	14 311 109,69.	793 117. 16. 0.	19 827 945,00.
TOTAUX......		5 301 023. 13. 5.	132 525 591,78.	6 814 486. 3. 6.	170 362 154,37.	7 943 122. 2. 0.	198 578 052,50.
Dépense qu'eût exigée l'établissement de 40 pontons..............		....	....	400 000. 0. 0.	10 000 000,00.		
Dépense qu'eût exigée l'établissement de 40 maisons de correction....		....	....	....	....	8 366 640. 0. 0.	209 166 000,00.
DÉPENSE TOTALE..		5 301 023. 13. 5.	132 525 591,78.	7 214 486. 3. 6.	180 362 154,37.	16 309 762. 2. 0.	407 744 052,50.

Colonie de Port-Jackson. Finances. Établissemens financiers.

Poste aux lettres. — La création d'une poste aux lettres, dans la colonie, est récente; déjà, en traitant de l'industrie commerciale, nous avons considéré cet établissement comme offrant un moyen de transport. Il nous reste à l'examiner sous le point de vue fiscal. Rien n'annonce qu'il ait été question de poste aux lettres avant l'année 1828. A cette époque, ses rentrées ne s'élevèrent pas tout à fait à 600 liv. sterl. [15 000 fr.]. Elles produisoient plus du double de cette somme en 1829; en 1832, trois fois et demie, et en 1834, quatre fois à peu près la même valeur (1).

Le tableau suivant fait connoître la taxe des ports de lettres, en 1834, pour tous les points où il y avoit des bureaux de poste; ces prix sont indiqués en *pence* ou *deniers* sterling, qui valent à peu près chacun 10 centimes ou deux sous de notre monnoie; cette indication n'exige pas d'autres détails.

Tableau
DU PRIX DES LETTRES,
portées par les postes royales sur les différens points de la colonie,
en 1834.

Alcorn's-Inn.																					
Bathurst.																					12
Bong-Bong.																				11	11
Campbell-Town.																			7	12	10
Carrington.																		12	11	12	8
Collit's-Inn.																	12	9	10	7	11
Darlington.																11	8	10	11	12	3
Goulburn.															12	11	12	9	7	12	12
Inverary.														7	12	11	12	9	7	12	12
Invermein.													12	12	7	11	9	11	11	12	7
Liverpool.												11	9	9	10	9	10	3	8	10	10
Maitland.											10	8	12	12	7	11	6	10	11	12	7
Moreton (baie).										6	10	10	12	12	10	12	10	12	11	12	10
Newcastle.									8	6	8	9	12	12	8	11	6	12	11	12	8
Norfolk (île).								8	8	12	10	10	12	12	10	12	10	12	12	12	10
Parramatta.							8	8	8	10	3	10	10	10	10	8	8	6	9	8	10
Paterson.						10	10	6	10	3	10	9	12	12	7	11	6	10	11	12	7
Penrith.					10	4	10	10	10	10	7	11	10	10	10	7	10	8	9	6	10
Port-Macquarie.				10	10	8	8	8	8	10	10	10	12	12	10	12	10	12	11	12	10
Sydney.			4	8	10	4	4	4	4	10	6	11	10	10	10	8	4	8	8	12	10
Windsor.		8	10	8	10	4	10	10	10	10	6	11	10	10	10	9	10	8	9	10	11
Wollongong.	9	8	12	9	11	8	12	12	12	12	7	12	9	9	11	10	12	6	8	12	11

(1) *Voyez* ci-dessus les Tableaux du revenu de la colonie.

Colonie de Port-Jackson. Finances.

Les lettres doubles et triples sont taxées proportionnellement à ce qui est établi ci-dessus. Celles qui pèsent une once payent quatre fois le port d'une lettre simple, et lorsqu'elles excèdent ce poids, le prix augmente au prorata. Toute lettre qui pèse moins d'une once ne peut être taxée au delà de trois fois son port; on calcule les prix à raison d'un quart d'once pour une simple lettre.

Les journaux imprimés à Sydney parviennent dans toute l'étendue du territoire moyennant un denier sterling [environ 10 centimes $\frac{1}{2}$] par feuille; ceux qu'on y importe ou qui en sont exportés payent la même somme; mais lorsqu'ils sont expédiés d'un bureau de poste de l'intérieur du pays, ils coûtent le double.

Sont passibles d'une taxe de mer de 3 deniers sterl. [31 centimes 1/4] les lettres simples qui vont de Sydney à Van-Diémen, ou qui en reviennent; et pour toutes les autres, importées ou exportées par mer, on paye 4 deniers sterl. [41 centimes 2/3], en sus de la taxe due pour le trajet qu'elles ont fait ou doivent faire par terre dans la colonie.

Les journaux expédiés sous bandes ne doivent que la taxe indiquée, pourvu qu'ils ne contiennent aucune note ou écrit à la main; à cet égard une grande surveillance est exercée par les agens de la poste; et lorsque quelque manuscrit s'y trouve inclus, le paquet est considéré comme lettre ordinaire, et paye en conséquence une taxe multiple, selon son poids.

Quand au bout de dix jours les lettres n'ont pas été retirées de la poste, on dresse une liste des personnes à qui elles sont destinées, et cette liste, affichée dans chaque bureau de poste, sert à l'information des parties que cela intéresse.

Tous les quinze jours les directeurs de la poste aux lettres doivent verser au trésor les fonds qui proviennent de leurs rentrées.

On a aussi établi à Sydney une petite poste pour le service spécial de la ville; elle distribue les lettres deux fois par jour, les dimanches exceptés, savoir : à onze heures du matin ou immédiatement après l'arrivée des malles-postes de l'intérieur, et à quatre heures de l'après-midi. Les lettres jetées à la boîte après cette dernière heure sont renvoyées à la distribution du lendemain. Leur taxe est fixée à 2 deniers sterling, ou 4 sous environ de notre monnoie.

Finances.

On ne peut affranchir qu'au grand bureau les lettres qui partent de Sydney; ce cas-là excepté, il suffit de les jeter dans l'une des petites boîtes de la ville.

En Angleterre, les journaux imprimés dans les colonies payent 2 pence ou deniers sterling pour chaque poids d'une once, et les lettres contenant des échantillons, lorsqu'elles n'excèdent pas ce poids, payent comme une lettre simple; mais il faut qu'elles ne renferment d'autre écriture à la main que le prix des échantillons et l'adresse de la personne qui les expédie.

Pour les lettres d'une seule feuille écrites aux soldats ou aux matelots, on paye un denier sterling, pourvu qu'elles soient affranchies au lieu du départ; dans le cas contraire, et aussi lorsque les lettres sont doubles, on les taxe comme des lettres ordinaires.

Argent monnoyé.

La première monnoie qui ait eu cours à Port-Jackson étoit la piastre d'Espagne. En 1791, dit Collins (*op. cit.*), les capitaines de quelques navires marchands les prenoient à 5^{sh} [$6^{f},25^{c}$], et d'autres à 4^{sh} 6^{d} [$5^{f},62^{c}5$]; mais le gouverneur, ayant considéré qu'on ne les donnoit aux salariés et aux militaires de la colonie qu'au taux de 5 shillings, publia une ordonnance qui en fixa définitivement le cours à cette dernière valeur.

On avoit besoin de monnoie de billon: il en fut envoyé, en décembre 1800, pour une valeur de 550 liv. sterl. [13 750 fr.], frappée pour la colonie avec un coin particulier; mais elle fut mise en circulation avec une valeur nominale double de sa valeur réelle, afin d'en empêcher l'exportation.

Cependant comme les monnoies existantes se trouvoient insuffisantes pour la facilité des transactions commerciales, un envoi de 10 000 liv. sterl. [250 000 fr.] en piastres fut encore fait de Madras à Sydney, en décembre 1812. On sentoit que cet argent, comme le précédent, pouvoit être exporté par les capitaines de navire et qu'on se trouveroit par là dans une fâcheuse pénurie. Pour prévenir cet inconvénient on imagina d'enlever du centre de la pièce, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, une rondelle à laquelle on donna, comme au reste de la piastre, une valeur fictive; et pour la maintenir à son taux no-

minal, les monnoies dont il s'agit furent constamment émises et reçues par le commissaire général de la colonie pour cette valeur même, et échangées par lui contre des traites sur les lords de la trésorerie d'Angleterre, toutes les fois qu'on le désiroit.

Colonie de Port-Jackson.
Finances.

Il paroît qu'en 1822 une nouvelle somme en piastres fut encore introduite. Deux ans plus tard un acte du Conseil législatif détermina de quelle manière les billets et lettres de change précédemment souscrits devoient être convertis en piastres, puis par un arrêt du même Conseil, du 12 juillet 1826, défense fut faite d'employer dans les transactions commerciales d'autre argent que celui apporté d'Angleterre. Le prix légal de la piastre d'Espagne fut alors fixé à 4^{sh} 6^{d} [$5^{f},62^{c}5$], et l'on fit défense d'émettre des billets d'une valeur moindre que 20 shill. [25 fr.] (1).

Faudroit-il conclure d'un passage de J. Busby, cité chapitre XXXVII, pag. 1009, qu'en 1830 la valeur réelle de la piastre n'étoit plus que de 4^{sh} 2^{d} [$5^{f},21^{c}$]? C'est ce que nous n'oserions affirmer.

§. IV.

Force armée.

Fortifications.

Le goulet qui conduit de la pleine mer en rade de Port-Jackson n'est aujourd'hui défendu par aucune espèce de fortifications. En 1803 une batterie avoit été élevée à George-Head, sur le côté septentrional de la passe; mais cet ouvrage n'existe plus depuis longtemps. Le gouvernement avoit eu, dit-on, l'intention d'établir un fort sur le banc de roches, nommé *Sow-and-Pigs*, que l'on rencontre dans ce goulet; mais le projet paroît aujourd'hui entièrement abandonné. Il n'est pas moins certain qu'on a enlevé les canons que le capitaine Hunter fit placer jadis sur le sommet de l'île Garden. La pointe Maskelyne ainsi qu'une redoute construite sur la pointe Bénelong avoient aussi été armées de huit canons chacune par ordre du même officier : rien de tout cela n'a été conservé.

(1) *Voyez* dans notre chapitre XXXVII, §. I.er, ce que nous avons dit des *Valeurs en circulation*.

Colonie de Port-Jackson.

Toutefois, à la place de cette dernière batterie on a construit le fort Macquarie, que nous avons décrit dans notre chapitre XXXIII.

Force armée.

Il a également été fait mention au même lieu de la batterie Dawes, placée sur le côté occidental de Sydney-Cove, ainsi que du fort Philipp, qui couronne, à peu de distance de ce point, la ville capitale.

Voilà à quoi se réduit le système de défense du Port-Jackson. Si l'on arrivoit dans la colonie du côté de Botany-Bay, de Broken-Bay ou de toute autre direction, différente de la route ordinaire, les fortifications manqueroient plus absolument encore. Il est évident que les gouverneurs ont plutôt compté, pour la sûreté de la colonie, sur l'espèce d'isolement où une immense distance des établissemens européens la place, que sur les moyens militaires.

Forces de terre et de mer.

Les régimens de ligne formant les diverses garnisons du pays sont distribués, suivant le besoin, en différentes stations. Indépendamment de ce qu'exige la garde des villes et villages, il y a des postes militaires sur quelques autres points; tels sont, par exemple, ceux de Spring-Wood, et de Cox-River, sur la route qui va de Sydney à Bathurst, et celui de South-Head près du phare, &c., dont le but spécial est de prévenir le vagabondage des convicts.

Dans le tableau ci-après on trouvera tout ce que nous avons pu recueillir sur le nombre des soldats arrivés dans la colonie, à différentes époques, comme aussi l'indication des localités où ils sont stationnés; on y verra également le nombre des navires de guerre entretenus dans ces parages, tant pour la police de la rade, au dedans, que pour la surveillance et la protection du commerce au dehors.

TABLEAU GÉNÉRAL des forces de terre et de mer entretenues dans la colonie, à diverses époques.

NATURE des FORCES.	GARNISONS OU STATIONS, etc.	NOMBRE D'HOMMES ET DE BÂTIMENS DE GUERRE.																
		1788.	1802.	1810.	1818.	1819.	1820.	1821.	1822.	1824.	1825.	1832.	1833.			1835.		
													Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAUX.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAUX.
Officiers et soldats.	Sydney	250.	....	....	617	453.	463.	617.	617.	787.	596.	537.	38.	581.	619.	35.	757.	792.
	Parramatta	....	....	....	91.	....	....	1.	55.	100.	64.	338.	7.	222.	229.	13.	304.	317.
	Newcastle	....	....	....	....	25.	85.	91.	95.	157.	67.	24.	1.	57.	58.	3.	103.	106.
	Liverpool	....	....	....	....	8.	....	9.	14.	22.	14.	22.	1.	21.	22.	1.	21.	22.
	Bathurst	....	....	....	....	6.	....	8.	14.	16.	61.	46.	2.	47.	49.	2.	27.	29.
	South-Head	....	....	....	....	6.	....	3.	4.	4.	1.							
	Cox-River	....	....	....	....	3.	....	4.	5.	7.	7.	68.	2.	79.	81.	1.	81.	82.
	Port-Macquarie	....	....	....	....	....	....	....	45.	126.	108.	37.	1.	35.	36.	1.	37.	38.
	Windsor	....	....	....	....	....	....	....	....	15.	13.	39.	1.	23.	24.	10.	124.	134.
	Emu-plains	....	....	....	....	....	....	....	....	10.	2.	49.	2.	65.	67.	1.	52.	53.
	Spring-Wood	....	....	....	....	....	....	....	....	4.	4.							
	Wellington-Valley	....	....	....	....	....	....	....	....	5.	9.							
	Botany-Bay-Head	....	....	....	....	....	....	....	....	4.	2.							
	Mudgie	....	....	....	....	....	....	....	....	....	7.							
	Moreton-Bay	....	....	....	....	....	....	....	....	....	22.	107.	3.	84.	87.	3.	80.	83.
	Bong-Bong et Berima	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	13.	1.	13.	14.	1.	38.	39.
	Port-Stephens	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	15.	1.	13.	14.	1.	13.	14.
	Longbottom	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	7.	....	8.	8.	....	7.	7.
	Maitland	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3.	1.	1.	2.	1.	35.	36.
	George-River, etc.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	13.	13.	1.	44.	45.
	Garde de police à cheval	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	111.	4.	107.	111.	9.	131.	140.
	TOTAUX	250.	840.	1 100	613.	501.	548.	733.	839.	1 257	977.	1 416	65.	1 369.	1 434	83.	1 854.	1 937
Navires de guerre.	Trois mâts	2.																
	Brigs	....	....	....	2.	3.	4.	4.	2	2.	2.	1.	....	....	1.	....	....	1.
	Goëlettes	....	....	....	....	....	1.	....	2.	....	....	1.	....	....	1.	....	....	1.
	Côtres	....	....	....	1.	1.	1.	1.	3.	4.	3.	1.	....	....	2.	....	....	1.
	Sloups	....	....	....	....	....	....	....	1.									
	TOTAUX	2.	....	....	3.	4.	6.	5.	8.	6.	5.	3.	....	....	4.	....	....	3.

CHAPITRE XXXIX.

Administration des convicts.

Ce chapitre, consacré à l'administration des convicts de Port-Jackson, est un des plus importans et des plus laborieux de l'ouvrage. J'ai tâché d'y mettre de l'ordre, et je n'ai rien négligé de ce qui pouvoit faire connoître avec exactitude un établissement jusqu'ici sans modèle chez les nations civilisées, et dont on a parlé souvent sans avoir peut-être toujours sous les yeux les documens nécessaires pour en faire apprécier sainement l'ensemble.

Six paragraphes seront consacrés à ce travail : le premier traitera du transport des convicts d'Angleterre à la Nouvelle-Hollande; le second, de leur arrivée et de leur distribution dans la colonie. Nous parlerons successivement ensuite de leur emploi, de leur entretien et de la police à laquelle ils sont soumis; enfin, dans un dernier paragraphe, nous placerons quelques réflexions sur les bagnes et sur le système pénitentiaire qui est suivi en France. Puissent mes efforts parvenir à porter quelque lumière sur un sujet aussi compliqué, aussi difficile et qui intéresse à un si haut degré l'avenir de nos sociétés européennes!

§. I.

Transport des condamnés (1).

Reportons-nous au moment où les vaisseaux, sur le point de quitter l'Angleterre, embarquent les prisonniers qu'ils doivent transporter dans un autre hémisphère. Là commencent pour ces misérables une existence et des rapports nouveaux.

Précautions préliminaires.—Une inspection de santé, qui précède l'embarquement, a pour objet de s'assurer qu'aucun convict n'est attaqué de maladie contagieuse. Chaque criminel doit être porteur d'un certificat délivré par le shérif ou le geôlier de la prison d'où il sort, dans lequel sont

(1) Le premier Rapport de M. Bigge au comte Bathurst ayant été souvent consulté et mis à contribution dans ce paragraphe, il suffit d'en prévenir une fois le lecteur.

Colonie de Port-Jackson.

Transport des condamnés.

exactement indiqués la nature du crime commis, l'âge du malfaiteur, son état de marié ou de célibataire, le genre d'industrie qu'il exerce, le détail de sa conduite pendant qu'il est resté en prison, tant avant qu'après son jugement, puis les observations du geôlier sur le caractère personnel et les dispositions particulières du convict; à cela on ajoute toute autre information capable d'éclairer sur le premier genre de vie qu'a mené le condamné.

Un chirurgien-major, embarqué sur le vaisseau chargé du transport des prisonniers, reçoit des pouvoirs suffisans pour y maintenir l'ordre et la discipline la plus sévère (1).

Précautions contre la révolte. — La plus grande vigilance est recommandée à ce chirurgien-surintendant, pour parvenir à connoître tout ce qui est relatif aux mouvemens des déportés. Il est permis à un tiers seulement de ces hommes de se promener à la fois sur le pont; on évite par ce moyen l'exécution des complots qui pourroient être tramés contre la sûreté du navire. Au reste, depuis la fondation de Port-Jackson on ne cite qu'un seul bâtiment de ce genre qui ait été enlevé, et ce vaisseau transportoit uniquement des femmes convictes. Par suite de connivences coupables elles engagèrent les matelots à la révolte et à conduire le vaisseau qu'elles montoient à Rio de Janeiro : cet événement arriva pendant la guerre.

On a reconnu qu'en général les convicts déportés à vie se conduisoient beaucoup mieux que ceux qui n'étoient condamnés qu'à terme (2); aussi, dit M. de Blosseville (3), a-t-on renoncé à déporter les criminels dont la peine ne s'étend pas au moins à sept ans : tous ceux dont la condamnation à mort a été commuée par le roi sont envoyés dans les colonies pénales, disposition qui est particulièrement applicable à tous les banqueroutiers frauduleux.

(1) Un acte du parlement autorise le chirurgien-major d'un navire-transport de convicts, à punir corporellement, avec l'approbation du capitaine, les prisonniers qui se rendroient coupables de quelque faute grave pendant la traversée.

(2) Ayant eu occasion de visiter la maison centrale de détention de femmes établie à Montpellier, j'appris aussi du directeur de cet établissement que les femmes les plus criminelles étoient celles qui se conduisoient le mieux dans la maison. Ce fait important n'est pas indigne d'occuper les méditations de l'homme d'état.

(3) *Histoire des colonies pénales, etc.*

Colonie de Port-Jackson. Transport des condamnés.

Discipline. — Les vaisseaux ne doivent recevoir que des individus du même sexe, hommes ou femmes; car on a prévu sagement que le mélange ne feroit qu'ajouter aux difficultés du transport. Les hommes sont généralement tenus aux fers pendant toute la traversée, et l'on n'excepte guère de cette mesure que certains malades, ou bien les condamnés de la classe particulière désignée aujourd'hui sous le nom de *convicts spéciaux;* ce qui doit s'entendre des personnes qui, par la nature spéciale de leurs délits, méritent certains égards; un duelliste, par exemple, qui, ayant tué son adversaire, seroit condamné à la déportation par suite de cette circonstance, se trouveroit dans ce cas. Il en seroit de même des déportés pour cause politique. On fixe les heures où les prisonniers peuvent se promener sur le pont; et, pour prévenir jusqu'à la moindre idée de révolte de leur part, on a soin que le vaisseau qui les transporte soit garni d'une dunette, et que cette partie élevée du navire contienne une force armée suffisante pour leur imposer et les tenir en respect.

Quoique le capitaine soit maître souverain sur son vaisseau, pour tout ce qui tient à la manœuvre et à la conduite de l'équipage, de son côté le chirurgien-surintendant est exclusivement chargé de tout ce qui se rapporte à la discipline des prisonniers; c'est lui qui ordonne les punitions et le régime à suivre, mais il doit s'entendre avec le capitaine pour tout ce qui pourroit compromettre la sûreté du navire. Une longue expérience et l'attention que l'on a de choisir les chirurgiens-surintendans parmi les hommes graves, fermes et d'une moralité reconnue, prouvent que ce moyen réunit toutes les conditions désirables et qu'il remédie aux inconvéniens que les premiers essais avoient fait apercevoir.

Le sort des convicts embarqués qui ne s'exposent pas à encourir des punitions corporelles ou la prison n'est point trop malheureux, du moins relativement à ce qui tient au régime auquel ils sont soumis; ceux chez lesquels on remarque des mœurs plus douces et moins corrompues obtiennent toujours quelques faveurs qui adoucissent un peu les désagrémens de leur position. En général cependant on empêche avec beaucoup de soin que l'équipage ne communique avec les déportés; cette précaution est surtout indispensable lorsque ce sont des femmes qui se trouvent à bord, et même dans ce dernier cas on ne met point de soldats sur le vaisseau.

Colonie de Port-Jackson.

Transport des condamnés.

Les punitions infligées aux femmes convictes consistent à les priver d'une partie de leur ration ordinaire de table, et à leur raser la tête. Nous ignorons si le collier de bois proposé par M. Bigge a été jamais mis en usage; mais il nous semble que l'emploi d'un chaperon ou d'une espèce de bandeau qui, pouvant couvrir exactement les yeux, rend aveugle momentanément celui qui le porte, seroit un procédé moins cruel et dont l'expérience a prouvé l'efficacité, du moins sur les hommes. Cette privation de lumière, même pendant un petit nombre d'heures, est une très-grande punition, et l'on a vu des matelots préférer des coups de corde à l'obligation de subir le chaperon.

Nourriture, vêtemens, etc.

Nourriture. — Les soins les plus attentifs et les plus multipliés sont donnés à la nourriture des convicts pendant toute la durée de leur traversée; on s'en convaincra par les détails suivans.

TABLEAU de la ration accordée par semaine pour une table [*ou* plat], *de six personnes.*

OBJETS DONNÉS EN RATION.	MESURES ANGLAISES et françaises.	QUANTITÉS DONNÉES À DIVERS JOURS DE LA SEMAINE.							TOTAL pendant la SEMAINE.	REMARQUES.
		Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.	Dimanche		
Biscuit	Livre	4.	4.	4.	4.	4.	4.	4.	28.	
	Kilogram.	1,81.	1,81.	1,81.	1,81.	1,81.	1,81.	1,81.	12,70.	
Farine	Livre	......	4.	......	4.	......	......	4.	12.	
	Kilogram.	......	1,81.	......	1,81.	......	......	1,81.	5,44.	
Bœuf salé (1)	Livre	......	......	......	......	8.	......	8.	16.	(1) Lorsque, pendant ou après une relâche, on peut donner de la viande fraîche, on calcule qu'une livre de bœuf frais représente une livre de bœuf salé; et qu'une livre et demie de bœuf frais représente une livre seulement de lard.
	Kilogram.	......	......	......	......	3,63.	......	3,63.	7,25.	
Porc salé ou lard (2)	Livre	......	......	6.	......	......	......	......	6.	
	Kilogram.	......	......	2,72.	......	......	......	......	2,72.	
Pois	Pinte	3.	......	3.	......	3.	3.	......	12.	
	Litre	1,70.	......	1,70.	......	1,70.	1,70.	......	6,82.	
Beurre	Livre	½.	......	½.	......	½.	......	......	1 ½.	
	Kilogram.	0,23.	......	0,23.	......	0,23.	......	......	0,68.	
Riz	Once	4.	......	......	......	......	4.	......	8.	(2) Les mercredis, jours où l'on donne du lard, si l'on peut distribuer des légumes frais, les pois sont alors supprimés; on les conserve dans le cas contraire.
	Gramme.	113.	......	......	......	......	113.	......	227.	
Saindoux	Livre	......	½.	......	½.	......	......	½.	1 ½.	
	Kilogram.	......	0,23.	......	0,23.	......	......	0,23.	0,68.	
Raisins secs	Livre	......	1.	......	1.	......	......	1.	3.	
	Kilogram.	......	0,45.	......	0,45.	......	......	0,45.	1,36.	
Avoine (gruau d')	Pinte	2.	......	......	2.	......	2.	......	6.	
	Litre	1,14.	......	......	1,14.	......	1,14.	......	3,41.	
Sucre	Once	2.	......	......	......	......	2.	......	4.	
	Gramme.	57.	......	......	......	......	57.	......	113.	

Colonie de Port-Jackson. Transport des condamnés.

On donne aussi par semaine à chaque table de six personnes un *quart* [1 litre, 14] de vinaigre, et, après que le navire a été 3 ou 4 semaines en mer, une once [28 grammes] de jus de citron et un poids égal de sucre par jour à chaque homme. Tout étant disposé pour le cas où les convicts resteront 8 mois à bord, il leur est destiné une quantité de 120 gallons [545 litres, 21] d'eau et 2 gallons [9 litres, 09] de vin par individu, mais cette dernière boisson ne peut leur être distribuée que par ordre du chirurgien-surintendant. On accorde aux femmes (1) une quantité de vin égale à celle qu'on donne aux hommes et avec la même restriction; elles ont droit aussi aux autres provisions et de plus à 3 livres [1 kilo, 36] de sucre brun en poudre ou de moscouade, avec $\frac{1}{2}$ livre [0 kilo, 23] de thé noir par semaine, pour chaque table de six femmes.

Indépendamment des objets qui précèdent, on place encore à bord, pour les cas de maladie et de convalescence, une certaine quantité de viandes conservées par la méthode d'Appert, ou, comme disent les Anglais, de viandes à la Dunkin (2), et quelques autres provisions telles que thé, sucre, chocolat, jus de citron, moutarde, gingembre, sagou, épices, etc., qui se distribuent dans les circonstances extraordinaires.

Vêtemens. — Le gouvernement fournit avec autant d'abondance que d'exactitude les vêtemens nécessaires aux déportés; et aux femmes en particulier, les diverses matières et les instrumens qui doivent servir aux occupations de leur sexe pendant le voyage : celles qui ont des enfans avec elles reçoivent aussi pour eux des vêtemens. Enfin des Bibles, des Nouveaux-Testamens, des Psautiers, des livres de prières et des manuels pour l'instruction des prisonniers, sont encore abondamment

(1) Les femmes libres qui vont rejoindre leurs maris convicts reçoivent par jour les deux tiers de la ration d'un homme, et leurs enfans la moitié de ce qui est accordé aux femmes.

(2) Les Anglais finiront par croire sérieusement que cette méthode de conserver les viandes a été inventée chez eux par un de leurs compatriotes nommé *Dunkin;* il n'est pas rare en effet de les entendre parler de cet admirable mode de préparation, sous le nom de *preserved meat of Dunkin* [viandes conservées de Dunkin]. Nous ne sommes pas si généreux ni surtout si reconnaissans envers notre malheureux compatriote M. Appert, qui s'est vu, à un âge très-avancé, dans une situation voisine du besoin. Je ne crains pas d'avancer que cette méthode d'Appert, pour conserver non-seulement les viandes, mais généralement toutes les substances alimentaires, pendant un nombre d'années indéfini, est la plus utile découverte qui ait été faite dans l'intérêt de la marine depuis l'invention de la boussole. Depuis le 15 avril 1827 M. Appert reçoit du ministère de la marine une petite pension viagère de 1 200 francs.

Colonie de Port-Jackson.

distribués; au moins il en étoit ainsi à bord du navire chargé de femmes, la plupart convictes, et d'enfans, sur lequel M. Thomas Reid (1) étoit chirurgien-surintendant en 1820.

Transport des condamnés.

Logement. —Le dortoir des convicts, sur les bâtimens de transport, est situé dans la partie qu'on nomme *la prison*, ce qui doit s'entendre de tout l'espace compris entre les deux ponts, à l'exception de ce qui est nécessaire au logement du capitaine, de ses officiers et de l'équipage. Ce dortoir est partagé, pour me servir de l'expression des marins, en un certain nombre de *postes* ou d'espaces entourés de toile, pouvant contenir chacun quatre personnes.

Sans doute on doit applaudir à la sollicitude avec laquelle les convicts sont fournis de tout ce qui peut leur être nécessaire ou seulement agréable pendant la traversée, mais cela me fait penser involontairement à ce passage d'une lettre de John Denham, simple villageois du comté de Cambridge, cité par Walter-Scott, dans laquelle ce paysan déclare « qu'il est impossible (en Angleterre) que les gains du laboureur suffisent » à ses besoins, son revenu n'équivalant pas à celui d'un malfaiteur qui » subit sa sentence dans une maison de force. Ainsi la société, ajoute- » t-il, traite mieux les voleurs que les industriels. Doit-on, après cela, » être étonné que les prisons soient toujours pleines ? L'homme honnête, » laborieux, indépendant, qui veut gagner son pain et celui de sa famille » à la sueur de son front et avec le seul exercice de ses bras, devient tous » les jours plus rare (2). »

On a vu jadis certains capitaines infidèles avoir la funeste industrie de remplacer par des rations d'une qualité très-inférieure les vivres fournis par le gouvernement, et même spéculer sur la quotité de ce qui devoit être donné à chaque convict. La surveillance qu'exerce aujourd'hui le chirurgien-surintendant et l'espèce d'enquête qui a lieu au débarquement des déportés, ainsi que nous le dirons plus bas, tendent à rendre ces sortes d'abus beaucoup moins fréquens, s'ils ne les détruisent pas tout à fait.

Mesures sanitaires.

Hygiène. — Un vaisseau parti d'Europe en mars ou avril arrive au

(1) Voyez *Reid's Voyages to New-South-Wales and Van-Diemen Land*, d'où la plupart de ces détails sont tirés.

(2) Voyez *Économie politique chrétienne*, par M. de Villeneuve Bargemont, t. III.

Colonie de Port-Jackson. Transport des condamnés.

cœur de l'hiver dans les mers australes, et s'y trouve soumis par conséquent à de fréquentes vicissitudes de température et d'humidité. Pour que ces circonstances n'influent pas trop défavorablement sur la santé des convicts, l'administration a toujours soin de les pourvoir d'un supplément de vêtemens en laine suffisamment chauds.

On fournit en outre aux malades les médicamens et même toutes les délicatesses nécessaires aux besoins autant qu'à l'agrément ; et la promenade qu'on permet journellement aux prisonniers en bonne santé contribue, à l'aide d'une hygiène simple et bien entendue, à prévenir les infirmités qui pourroient naître d'un entassement trop prolongé. La liberté accordée aux femmes de venir plus souvent sur le pont que les hommes est probablement une des principales causes du petit nombre de maladies qu'on remarque parmi elles.

Dans les premières années qui suivirent l'établissement de la colonie, le nombre des convicts morts pendant leur transport à la Nouvelle-Galles du Sud étoit parfois très-considérable. En 1795 on comptoit, à très-peu près, 1 mort sur 28 individus; en 1798, 1 sur 6; en 1802, sur 401 personnes déportées, pas une ne mourut durant le voyage; en 1803 il en mourut 1 sur 316; et en 1806 la mortalité fut de 1 sur 26. Mais voici plus de détails:

TABLEAU du nombre de convicts morts pendant la traversée d'Angleterre à Port-Jackson, de 1795 à 1809 inclusivement (1).

ÉPOQUE du TRANSPORT.	NOMBRE TOTAL		RAPPORT DU NOMBRE des morts à celui des déportés.	ÉPOQUE du TRANSPORT.	NOMBRE TOTAL		RAPPORT DU NOMBRE des morts à celui des déportés.
	des DÉPORTÉS	des MORTS.			des DÉPORTÉS	des MORTS.	
1795....	367.	13.	1 sur 28,2.	1802......	401.	0.	0 sur 401.
1796....	391.	24.	1 — 16,3.	1803......	632.	2.	1 — 316.
1797....	392.	11.	1 — 35,6.	1805......	586.	7.	1 — 83,7.
1798....	795.	137.	1 — 5,8.	1806......	313.	12.	1 — 26,1.
1799....	353.	46.	1 — 7,7.	1807......	98.	1.	1 — 98,0.
1800.... et 1801....	1535.	154.	1 — 10,0.	1808......	539.	10.	1 — 53,9.
				1809......	520.	10.	1 — 52,0.

(1) Voyez *Report of the Committee appointed to inquire into the manner in which sentences of transportation are executed, etc.*, adressé à la Chambre des communes le 10 juillet 1812.

Les perfectionnemens que l'expérience a fait apporter aux conditions du transport des condamnés ont rendu cette mortalité bien plus rare encore depuis, et ont mis à portée de connoître aussi quelles étoient les conditions de route les plus favorables à la santé comme à la conservation des individus. Le tableau ci-après, en montrant les résultats auxquels on est parvenu, fera voir que la route qui va d'Angleterre ou d'Irlande à Port-Jackson, en passant par le Cap de Bonne-Espérance, sans autre station intermédiaire, est la plus favorable, et celle qui touche à Rio de Janeiro la plus mauvaise.

Colonie de Port-Jackson.
Transport des condamnés.

TABLEAU du nombre des malades et des morts, de 1810 à 1820, parmi les convicts transportés à la Nouvelle-Galles du Sud, en suivant diverses routes.

INDICATION DE LA ROUTE SUIVIE.	NOMBRE TOTAL de convicts deportés.	NOMBRE DE MALADES débarqués à l'arrivée.	NOMBRE DE MORTS pendant la traversée.	RAPPORT DU NOMBRE DES MALADES et des morts, à celui des deportés.	
				Malades.	Morts.
Traversée directe d'Angleterre et d'Irlande à la Nouvelle-Galles du Sud	7 657.	97.	71.	1 sur 78,9.	1 sur 107,8.
Traversée, en relâchant à Rio de Janeiro	6 470.	123.	132.	1 — 52,6.	1 — 49,0.
Traversée, en relâchant au Cap de Bonne-Espérance	1 912.	57.	9.	1 — 33,5.	1 — 212,4.

Classement des convicts. — Le classement auquel on assujettit les convicts pendant les traversées n'est point une chose indifférente, ni qui soit sans difficultés. Les prisonniers les moins pervers reçoivent ordinairement les emplois temporaires d'inspecteurs subalternes : c'est une mesure de police bien entendue. Mais convient-il de séparer les coupables en plusieurs groupes distincts les uns des autres ? Les scélérats endurcis doivent-ils habiter avec les détenus qui ne sont encore que novices dans le crime ? et les jeunes garçons, car il est aussi des convicts dans l'adolescence, rester avec les hommes faits, ou former une division à part ? M. Bigge

Considérations relatives aux mœurs.

Colonie de Port-Jackson. Transport des condamnés.

pense qu'il conviendroit de tenir ces derniers dans une enceinte séparée, et qu'il faudroit aussi une division entre les convicts dont la conduite à bord n'a rien de répréhensible et ceux qui sont le plus turbulens. Cette pensée est bonne; toutefois on ne peut se flatter que les réunions impudiques et les excès qu'on veut éviter n'aient point déjà eu lieu dans les prisons avant le départ. Au reste, quelque incomplet que puisse être l'effet de la mesure proposée, sous le rapport des bonnes mœurs, nous croyons qu'elle ne doit pas être négligée.

Mais ce qui n'auroit pas moins d'utilité, ce seroit de séparer les personnes saines de celles atteintes de maladies contagieuses, circonstance très-rare du reste, en raison de l'inspection attentive qui se fait toujours avant de mettre sous voile.

Depuis quelques années, lorsque le gouverneur de Port-Jackson en fait la demande et même quelquefois sans cette formalité, le ministère anglais permet que les femmes et les enfans des convicts condamnés à vie ou à long terme aillent rejoindre leurs maris (1) et leurs pères. Un passage sans frais leur est en conséquence accordé; et à cet effet on les embarque sur les navires de transport de femmes, en ayant soin de les loger à part de celles qui sont convictes. Une telle disposition est inspirée par des vues fort sages, puisque dans la colonie les personnes du sexe sont en nombre très-disproportionné relativement aux hommes. L'ignorance où l'on étoit d'abord que cette permission pût être obtenue a porté plusieurs femmes à se rendre volontairement coupables de délits entraînant peine de déportation, uniquement pour aller retrouver leurs époux. Aussi, afin d'empêcher un tel abus pour l'avenir, le gouvernement local a-t-il pris la résolution, quelque cruelle d'ailleurs qu'elle puisse paroître, de séparer de leurs maris les femmes déportées par suite d'un tel calcul. On permet le passage gratuit des femmes et des enfans des déportés libérés, toutes les fois que ces derniers sont jugés dignes par leur conduite de remplir les devoirs de chefs de famille.

Inconvéniens à vaincre. — Pendant les traversées on a principalement à vaincre trois sortes d'inconvéniens : le *libertinage*, le *désœuvrement* et

(1) Quantité de femmes libres ont accompagné leurs maris condamnés à la déportation; je ne sache pas qu'il y ait eu beaucoup d'exemples du réciproque.

Colonie de Port-Jackson.

Transport des condamnés.

l'*ignorance*. Sur les vaisseaux-transports de femmes convictes, la prostitution étoit autrefois presque habituelle, et l'on assure même que les officiers ne s'en défendoient pas toujours. De graves désordres étoient la conséquence de cette conduite immorale (1). On est parvenu à remédier au mal, dans le plus grand nombre de cas, par de sages règlemens et surtout par un choix approprié de chirurgiens-surintendans fermes et bien intentionnés.

Le désœuvrement n'est pas l'inconvénient auquel il soit le plus facile d'obvier. Pour le combattre on permet aux hommes de prendre part à la manœuvre, ou bien on les fait travailler à ces petits ouvrages en bois et en paille qui occupent souvent les détenus dans les prisons. Les femmes ont pour elles le tricot et la couture, qu'on leur fournit les moyens d'utiliser.

On a proposé l'établissement d'écoles élémentaires à bord pour remédier à l'ignorance des convicts, et la lecture des livres religieux pour leur inspirer l'amour de l'ordre et de leurs devoirs; mais ces moyens, mal mis en œuvre, n'ont pas produit de grands résultats (2).

Route suivie. — La direction de la route pour les navires qui veulent se rendre de la Grande-Bretagne à Port-Jackson n'est point indifférente, en raison du plus ou moins de longueur des traversées. La durée moyenne de 44 voyages, faits directement, sans aucune relâche intermédiaire, a été de 127 jours. En ne faisant qu'une seule relâche à Rio de Janeiro, la moyenne de 38 voyages a été de 156 jours; et, en relâchant au Cap de Bonne-Espérance seulement, on a eu 146 jours pour la moyenne de 11 voyages.

La combinaison la plus avantageuse, sous le rapport de la durée du trajet, seroit donc la traversée directe, et celle en relâchant à Rio de Janeiro la plus défavorable. Toutefois cette dernière est celle que les capitaines de navires préfèrent, parce que, ayant occasion de se procurer au Brésil du sucre et du tabac, ils sont sûrs, en les revendant aux convicts, de réaliser des profits assez notables. Il conviendroit donc de suivre de préférence la route directe, si l'on ne devoit pas tenir compte aussi de la

(1) Quelques matelots audacieux ont plus d'une fois employé les fausses clefs pour s'introduire la nuit dans le dortoir des femmes.

(2) *Voyez* sur ce sujet le 6e paragraphe de ce chapitre.

Colonie de Port-Jackson.

Transport des condamnés.

mortalité probable des prisonniers. En combinant ces deux considérations, la route qui passeroit par le Cap de Bonne-Espérance est évidemment celle qui offriroit le plus d'avantages.

Primitivement on avoit fait un marché, pour le transport des convicts, à raison de $17^{l.st}$ 7^{sh} 6^{d} [$434^{f},37^{c}$] par tête; mais il en résulta que sur 1 000 individus, 283 moururent en route, et que plus de 200 furent débarqués malades à Port-Jackson. En 1793, au contraire, où l'on avoit accordé $22^{l.st}$ [550 fr.] par individu, avec une prime de $5^{l.st}$ [125 fr.] pour chacun de ceux qu'on débarqueroit vivans, on vit arriver un vaisseau chargé de 144 convicts tous bien portans, et n'ayant perdu qu'un seul homme pendant 6 mois de traversée. Un second navire, parti aux mêmes conditions, avec 150 convicts et un détachement de soldats, ne perdit personne pendant la même période, et tous les passagers jouissoient à leur débarquement d'une santé parfaite (1). Nous avons donné de plus longs détails sur le prix du transport de cette classe d'hommes, en traitant du fret des navires, dans notre chapitre *Commerce*.

En 1832 on calculoit que la durée moyenne des traversées d'Angleterre à Port-Jackson, faites par des navires chargés de convicts, n'excédoit pas 110 à 115 jours; mais James Busby pensoit devoir la porter à 130.

§. II.

Arrivée des convicts à Port-Jackson.

Formalités à remplir.

L'intervalle qui s'écoule entre l'arrivée et le débarquement des condamnés est presque toujours employé, de la part de ceux-ci, à lier des intrigues avec les convicts de la colonie, et, de la part de l'administration, à empêcher que ces sortes de communications n'aient lieu : on place en conséquence des sentinelles sur le vaisseau avec ordre de n'y laisser monter que les personnes munies d'une permission spéciale; mais ce règlement n'est pas fort exactement exécuté.

Revue générale. — Une des premières opérations auxquelles on procède ensuite, c'est de faire une revue générale des convicts nouvellement ar-

(1) Collin's *Account of the English colony in New-South-Wales.*

rivés. A cet effet, le secrétaire colonial, accompagné du surintendant des convicts, se rend à bord, où, en présence du chirurgien-surintendant, du capitaine et de l'équipage du navire, chaque convict est interrogé sur son nom, le lieu de sa naissance, l'époque et le lieu de son jugement, la nature de sa condamnation, son âge, son métier et ses occupations habituelles avant son arrestation : les réponses sont rapprochées des notes transmises avec les listes des prisons d'où le condamné est sorti, et des rectifications sont faites, s'il y a lieu. On prend note aussi de la taille et du signalement de chacun, et l'on consigne le tout dans un registre.

Colonie de Port-Jackson.

Arrivée des convicts.

Les convicts sont également interrogés sur le traitement qu'ils ont éprouvé pendant le voyage, et sur la manière dont ils ont été nourris; ils articulent les plaintes qu'ils peuvent avoir à faire contre le capitaine, ses officiers ou l'équipage, et déclarent, le cas échéant, leurs maladies ou infirmités corporelles. Enfin le chirurgien-surintendant rend compte à son tour de la conduite des convicts depuis qu'ils ont quitté les côtes d'Angleterre, et des maladies ou infirmités qui les rendent impropres à un service actif.

Débarquement. — Cette revue terminée, le gouverneur fixe l'instant où se fera le débarquement. Ce jour-là les convicts, à l'exception de ceux qui se sont montrés récalcitrans, quittent leurs chaînes et prennent l'espèce de livrée qu'ils doivent porter désormais. On les conduit ensuite dans la cour de leur caserne spéciale (1), où le gouverneur doit les inspecter. Lorsque le navire n'est chargé que de femmes condamnées, il y a moins de formalités. Une commission, semblable à celle qui a examiné les hommes, passe également celles-ci en revue, et leur fait les mêmes questions; mais il est rare que le gouverneur les inspecte lui-même. On leur permet de descendre à terre dans leur costume ordinaire, et ce n'est que plus tard qu'elles prennent le vêtement particulier qui leur est attribué.

Distribution des convicts.

Lorsque le gouverneur s'occupe de la revue des déportés, il a auprès de lui l'ingénieur en chef, le surintendant des convicts, le chirurgien-surintendant qui les a conduits et le capitaine du navire. On annonce d'abord tout haut, d'après une liste préparée d'avance, la destination assignée à chaque homme, soit pour rester au service du gouvernement, soit pour habiter chez celui des colons qui en a fait préalablement la de-

(1) Dawson, *Present state of Australia.*

Colonie de Port-Jackson. Arrivée des convicts.

mande(1). C'est en cet instant que le gouverneur reçoit les rapports du chirurgien sur la conduite qu'a tenue chaque individu pendant la traversée; il demande également aux convicts s'ils ont quelque plainte particulière à faire; et, dans ce cas, on en prend note, pour qu'un plus ample examen soit déféré à la police. Si les convicts déclarent au contraire qu'ils sont satisfaits, le gouverneur leur adresse une allocution dans laquelle il leur exprime l'espérance que le changement qui vient de s'opérer dans leur situation amènera un changement dans leur conduite; il les engage à commencer une carrière nouvelle, à oublier en quelque sorte leur vie passée, et à mériter par leur bonne conduite l'indulgence et les récompenses auxquelles ils peuvent prétendre.

Jadis ces nouveaux venus étoient envoyés à leur destination sous la conduite d'un surveillant ou d'un constable désigné *ad hoc;* on exige aujourd'hui que le maître ait quelqu'un de confiance pour accompagner les domestiques qui lui sont accordés.

Demandes de convicts.—Lorsqu'on veut obtenir des convicts mâles pour domestiques, il faut en adresser la demande à un bureau spécial, en se conformant à certaines formalités prescrites par les règlemens; et si l'on désire qu'ils soient ouvriers, artisans ou laboureurs, la requête doit en faire une mention expresse.

La distribution des femmes a lieu à quelques égards de la même manière. Mais pour celles-ci les demandes sont généralement en si grand nombre qu'on ne peut pas toujours y satisfaire, en sorte qu'il n'en est accordé qu'aux familles honnêtes, conformément à l'avis d'un bureau établi à cet effet (2). S'il arrivoit que toutes les femmes convictes nouvellement débarquées ne pussent pas être placées immédiatement dans les

(1) Peu de temps avant le 11 octobre 1834 on distribua 227 convicts, nouvellement arrivés dans la colonie, ainsi qu'il suit :

Service des particuliers	176
Service public	11
Convicts spéciaux	9
Forçats enchaînés	21
Malades, etc	10

(2) Lang's *History of New South Wales*, t. II. — R. Dawson dit que les femmes convictes ne sont distribuées qu'aux colons *mariés* considérés comme suffisamment honnêtes, et qui en ont fait la demande. (Voyez *Present state of Australia.*)

familles, on enverroit le surplus au dépôt de la manufacture de Parramatta, où elles seroient alors conduites par eau.

Colonie de Port-Jackson.

Arrivée des convicts.

Lorsqu'on désire obtenir des convictes pour domestiques, il faut s'adresser par écrit au comité chargé de la direction du dépôt de Parramatta et de ses succursales, qui fait connoître en temps opportun au demandeur l'époque à laquelle les sujets pourront lui être confiés.

Ceux des colons qui ne voudroient pas garder des condamnés chez eux pendant toute l'année, ou qui se verroient dans l'impossibilité de remplir à leur égard les obligations qu'on leur a fait souscrire, devroient en faire la remise au principal surintendant, ou au magistrat de leurs districts respectifs, à l'instant où ces domestiques leur deviendroient à charge, et l'administration s'en chargeroit de nouveau.

§. III.

Emploi des convicts.

Travail des hommes.

A l'exception d'un petit nombre de convicts que l'on conserva pour le service des maisons, ils furent tous, dans le principe, employés par le gouvernement, soit à l'agriculture, soit aux travaux publics ; mais cette charge ne tarda pas à devenir fort onéreuse pour l'état. Par la suite des émigrans volontaires étant venus s'établir dans le pays, et quantité de convicts libérés s'y étant fixés aussi eux-mêmes, on se vit obligé d'assigner un ou plusieurs de ces prisonniers à chacun des particuliers en état de les entretenir (1), et le gouvernement ne se réserva plus à lui-même que le nombre d'ouvriers strictement nécessaire à ses besoins : ce système d'économie s'est continué jusqu'à ce jour.

La question de savoir quelle seroit la meilleure manière d'employer les condamnés dans une colonie pénale est encore fort controversée. On rencontreroit des difficultés de plus d'un genre (2) si l'on vouloit modifier, en raison de la culpabilité plus ou moins grande de chacun, la nature du travail qui lui est imposé. A cet égard, quoiqu'on ait été forcé d'établir entre

(1) Lang, *op. cit.*

(2) Il sembleroit de toute justice qu'il y eût des degrés dans les punitions comme il y en eut dans les fautes commises, et que l'on ne traitât pas le faussaire, le parjure, le filou, le voleur

Colonie de Port-Jackson. Emploi des convicts.

les convicts une division en deux classes, ainsi que nous le verrons bientôt, le nombre d'années de travaux exigé a toujours constitué la principale différence des punitions. On a remarqué de tout temps en Europe que la vie pastorale tendoit à épurer et à adoucir les mœurs. Mais il semble que c'est plutôt l'éparpillement des individus que la nature précise des travaux qu'on leur impose, qui contribue à modifier leurs mauvais penchans. Quoi qu'il en soit, c'est une tâche bien difficile que de commander à des scélérats d'un tempérament violent, qui semblent n'avoir qu'un but : nuire à ceux qui les entourent, et se jouer de l'autorité.

A la Nouvelle-Galles du Sud comme dans notre vieux continent, ces gens incorrigibles sont presque toujours aux prises avec les gens de justice chargés de veiller au maintien de l'ordre et à la répression des délits ; dans la colonie on fait travailler ces forçats sur les routes et dans les établissemens publics qui exigent les plus rudes travaux. Les convicts moins intraitables sont placés chez les habitans, et tenus d'accomplir une certaine tâche journalière; le maître à son tour, lorsqu'il reçoit ces hommes des mains du gouvernement, contracte envers eux diverses obligations dont un règlement particulier contient les articles.

C'est ainsi que le maître doit les vêtir et les nourrir de la même manière que ceux qui appartiennent au gouvernement, et les garder au moins un an chez lui, sous peine de payer 1 shilling [$1^{f},25^{c}$] pour chaque jour de moins; on excepte toutefois le cas où il allégueroit, en temps opportun, un motif valable pour ne pas les avoir chez lui.

A l'époque où la colonie étoit encore dans l'enfance, le gouvernement fixa pour chaque jour le nombre d'heures pendant lesquelles un convict devoit travailler, ou la quantité de travail qu'il devoit faire par semaine, soit qu'il fût au service du gouvernement, soit qu'il fût à celui d'un particulier. Malheureusement on craignit alors de faire ce règlement trop sévère et l'on tomba dans l'extrême opposé, à la grande satisfaction des déportés, et au grave détriment des propriétaires, qui eurent beaucoup à souffrir des conséquences de cet acte de foiblesse.

de grand chemin, etc., de la même manière que le duelliste ou le condamné politique; « néanmoins, dit le D.r Lang (*op. cit.*), on n'a jamais essayé dans la colonie de classer les convicts en raison de leurs différens degrés de criminalité. »

Colonie de Port-Jackson.

Emploi des convicts.

Les convicts d'abord n'étoient tenus de travailler pour leur maître que 10 heures par jour, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine, et 6 heures seulement le samedi. L'usage s'étoit même introduit de finir l'ouvrage à 3 heures; et dans ce cas, lorsque le maître vouloit obtenir un travail plus prolongé, il falloit qu'il en indemnisât ses convicts, ce qui se régloit de gré à gré.

Dès l'année 1809 le R.d M. Marsden se plaignoit avec amertume qu'on eût pris des dispositions aussi vicieuses. « Les convicts, dit-il, pouvant remplir en deux ou trois jours la tâche qu'on leur donne pour la semaine, ont ainsi à leur disposition tout le reste de leur temps; et comme le prix de la main-d'œuvre est ici fort élevé, en raison du vif désir qu'ont les fermiers de jouir promptement du résultat de leurs soins et de leurs fatigues, les ouvriers qui veulent travailler ne manquent jamais de trouver de l'emploi. On a vu quelques-uns des plus laborieux gagner jusqu'à 20 et 30 shillings [25f et 37f,50c] par semaine, soit de leurs maîtres, soit des cultivateurs voisins auxquels ils se louoient. Or, cette somme, qui est énorme, se dépense dans la débauche, et le dimanche est ordinairement le jour choisi pour s'abandonner à ces sortes d'orgies. »

Récemment on a voulu remédier à d'aussi monstrueux abus; mais la tentative a échoué, et les mauvaises habitudes l'ont emporté sur toute l'insistance de l'administration.

C'est ainsi qu'à la fin de 1828 on ordonna aux convicts de travailler depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir; mais comme on prélevoit 1 heure pour le déjeuner et 1 heure pour le dîner, cela revint encore à 10 heures de travail par jour comme précédemment (1). Reconnoissons donc avec Dawson que ce qu'on exige de ces hommes est beaucoup trop modéré, puisque, suivant lui, le travail donné à la tâche ne surpasse jamais les deux tiers de celui qu'on exige d'un ouvrier dans les mêmes circonstances en Angleterre (2).

Quand un convict se comporte bien, il est traité précisément comme

(1) Le R.d M. Carmichael pensoit, en 1834, que le travail d'un convict ne valoit pas au delà du tiers de celui qu'exécute un homme libre ordinaire. (Voyez le *New South Wales Calendar*, 1834.)

(2) Dawson, *Present state of Australia*.

Colonie de Port-Jackson.

le seroit un domestique libre; toute la différence consiste en ce qu'il ne peut quitter à son gré le maître au service duquel il est placé.

Emploi des convicts.

L'inconduite des serviteurs de cette classe perverse, leur défaut total de zèle et de bonne volonté, les vices auxquels ils se livrent et l'insubordination qu'ils affectent, sont autant de fléaux pour le colon. A l'instant où ces condamnés ont fini la tâche à laquelle ils sont astreints, rien ne sauroit les retenir à l'ouvrage, si leur maître ne consent à leur donner une solde subsidiaire; mais ceux d'entre eux qui ne sont pas laborieux aiment ordinairement mieux se disperser au loin pour se livrer à d'infâmes débauches que d'employer utilement leurs loisirs. On en a vu, à l'instant des moissons, se refuser obstinément à continuer l'ouvrage au delà de l'heure prescrite, à moins que le fermier ne leur allouât un prix exorbitant; la même chose se reproduit aux semailles, et expose fréquemment les cultivateurs à un abandon fort préjudiciable (1).

Les convicts de la réserve du gouvernement, soumis à une discipline et à une surveillance plus sévères, travaillent ordinairement un peu davantage. D'ailleurs la faculté qu'a l'administration de faire un choix parmi les prisonniers nouvellement arrivés la met naturellement en position d'avoir les hommes les plus capables; il est vrai qu'elle garde aussi dans son lot les convicts d'un caractère méchant, dont de simples colons ne sauroient que difficilement se faire obéir.

Indépendamment des cultures de Grose-Farm, de Longbottom et du jardin botanique, qui leur sont dévolues, les convicts du gouvernement exécutent encore tous les travaux de taille de pierre et de bâtisse nécessaires à l'érection des hôpitaux, églises, cours de justice, casernes, magasins, écoles, etc., etc., qui sont devenus une conséquence du développement toujours croissant de la colonie. La scierie de planches de Penant-Hill, les fabriques de chaux d'Iron-Cove, de Newcastle, etc., sont pareillement exploitées par eux; il en est de même encore de l'arsenal de la marine, où se construisent et se radoubent les navires. Les convicts enchaînés ou forçats opèrent le chargement et le déchargement des vaisseaux; la compagnie des charretiers, le transport des matériaux; celle des bateliers est chargée de l'armement spécial des canots de ronde, et géné-

(1) Marsden, *Mémoire sur l'agriculture de la colonie de Port-Jackson.* Manuscrit.

Colonie de Port-Jackson. Emploi des convicts.

ralement de tout ce qui concerne le service par eau. Viennent ensuite les ramasseurs de fourrage; et, dans les ateliers du Lumber-yard, la nombreuse troupe d'ouvriers des diverses professions mécaniques dont il a déjà été question ailleurs.

Pour utiliser les convicts de la réserve du gouvernement non occupés, le général Brisbane imagina, dans les premiers temps de son administration, d'établir des brigades de défricheurs. Chacune d'elles, sous la conduite d'un surveillant, va stationner sur les terres où l'on désire abattre les arbres et les brûler sur place. Le tout s'exécute à tant par acre, et souvent même l'on obtient de faire les payemens en blé, avantage qui économise au moins le déboursé direct des capitaux.

Ces brigades de défrichement ont été placées sous la discipline supérieure d'un surintendant à cheval, qui est en même temps inspecteur des travaux. Les surveillans sous ses ordres répondent de l'exécution de la tâche qu'on a imposée aux travailleurs.

Travail des femmes.

Tout colon qui obtient une servante convicte est tenu de signer, devant l'autorité compétente, un contrat par lequel il s'oblige, sous peine de 20 livres sterling [500f] d'amende, de la garder à son service pendant trois ans, de lui fournir une subsistance suffisante et des vêtemens, de la blanchir, de la loger et de ne l'abandonner sous aucun prétexte, pendant ce laps de temps, à moins d'en avoir reçu l'autorisation ou l'ordre d'un magistrat compétent : on excepte toutefois le cas d'inconduite prouvée. Les femmes mariées restent avec leurs maris convicts ou libres sans que ceux-ci soient obligés de remplir ces formalités.

Lorsque les convictes ne sont ni avec leurs maris, ni au service de quelque colon, elles sont tenues de résider soit à la manufacture de Parramatta, soit aux dépôts du même genre nouvellement établis à Bathurst et près de la rivière Hunter. Le gouverneur Bourke, fondateur de ces deux succursales, a eu pour objet de faciliter aux colons la distribution des servantes convictes. Dans ces dépôts elles sont employées à divers ouvrages selon la classe à laquelle elles appartiennent, mais surtout à la fabrication des étoffes de laine grossière dont nous avons plusieurs fois fait mention dans cet ouvrage. « Quelques-unes de ces femmes, dit le convict Mellish (1),

(1) Voyez *Souvenirs d'un déporté*, 1825.

Colonie de Port-Jackson.

Emploi des convicts.

nettoient la laine, les autres la cardent ou la filent; celles-là enfin s'occupent du tissage. Toutes travaillent depuis 8 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi; après quoi elles font *ce qui leur plaît*. Lorsqu'elles obtiennent la permission d'avoir un logement en ville, et pour cela il faut qu'elles soient mariées ou du moins attachées en qualité de concubines à quelque convict, il leur est permis d'aller chez elles, à condition de revenir le lendemain à la manufacture pour l'heure des travaux. »

§. IV.

Entretien des convicts.

Nourriture.

Nous avons vu quelle étoit la ration accordée aux convicts pendant leur translation d'Angleterre à la Nouvelle-Hollande; il nous reste maintenant à dire de quelle manière ces hommes sont nourris après leur arrivée, soit par les maîtres chez qui ils sont placés, soit par le gouvernement. On remarquera, non-seulement dans la quantité mais aussi dans la nature des substances qui sont entrées dans la composition des rations, quelques variations causées par le plus ou moins de pénurie ou d'abondance qui régnoit dans la colonie. Voici tout ce que j'ai pu recueillir à ce sujet.

1794. A la fin de cette année la ration que le gouvernement accordoit chaque semaine aux convicts se composoit de 4^{lb} [1^{kilo}, 81] de farine; 7^{lb} [3^{kilo}, 17] de bœuf ou de porc; 3^{pintes} [1^{litre}, 7] de pois; 6^{onces} [$17^{grammes}$] de sucre; 3^{pintes} [1^{litre}, 7] de riz.

1810. Au mois de janvier 1810 on donnoit, pour un même nombre de jours et par homme, $11^{lb}\frac{1}{2}$ [5^{kilo}, 21] de froment; 7^{lb} [3^{kilo}, 17] de bœuf, ou 4^{lb} [1^{kilo}, 81] de porc; 6^{onces} [$170^{grammes}$] de sucre, ou, à la place de ce dernier article, 1^{lb} [0^{kilo}, 453] de froment; ou bien encore 2^{lb} [0^{kilo}, 907] de maïs.

Au mois de mars de la même année, les grains étant plus rares, on ne donna en ce genre de provision que 6^{lb} [2^{kilo}, 72] de froment, et 13^{lb} [5^{kilo}, 89] de maïs.

1814. A dater de janvier, la même ration, non compris la viande, fut réduite à 6^{lb} [2^{kilo}, 72] de pain; $1^{lb}\frac{1}{2}$ [0^{kilo}, 68] de sucre et 1^{lb} [0^{kilo}, 45] de riz.

Colonie de Port-Jackson.

Entretien des convicts.

Au mois de juillet suivant elle fut portée à 7^{lb} [3^{kilo}, 17] de pain, $1^{lb}\frac{1}{2}$ [0^{kilo}, 68] de sucre, et $\frac{1}{2}^{lb}$ [0^{kilo}, 23] de riz; mais en septembre on ordonna que cette quantité de pain contînt un tiers de farine de maïs.

1815. Dès le mois de mars la ration accordée aux troupes consistoit en 13^{lb} [5^{kilo}, 89] de froment, et aux autres personnes ayant droit à la ration, en 10^{lb} [4^{kilo}, 53] de froment et 6^{lb} [2^{kilo}, 72] de maïs; au mois d'août suivant elle fut réduite à $11\frac{1}{2}$ [5^{kilo}, 21] de froment et 6^{onces} [$170^{grammes}$] de sucre; tandis qu'on ne donnoit aux convicts que $8^{lb}\frac{1}{2}$ [3^{kilo}, 85] de froment, 6^{lb} [2^{kilo}, 72] de maïs, et 6^{onces}, [$170^{grammes}$] de sucre; la ration de viande restant toujours ce qu'on l'a indiquée plus haut.

1817. Au mois d'août la ration fut réduite à 6^{lb} [2^{kilo}, 72] de froment, $1^{lb}\frac{1}{2}$ [0^{kilo}, 68] de sucre; 1^{lb} [0^{kilo}, 45] de riz, pour toutes les classes d'individus. Mais une augmentation eut lieu dans la quantité de viande, qui fut portée de 7^{lb} à $8^{lb}\frac{1}{2}$ [3^{kilo}, 17 à 3^{kilo}, 85]. En septembre la ration de blé fut encore diminuée de 6^{lb} à 3^{lb} [2^{kilo}, 72 à 1^{kilo}, 36], avec addition seulement de 1^{lb} [0^{kilo}, 45] de riz, et 6^{onces} [$170^{grammes}$] de sucre. Enfin, le 27 décembre, la ration ordinaire, de $11^{lb}\frac{1}{2}$ [5^{kilo}, 21] de froment, 7^{lb} [3^{kilo}, 17] de bœuf ou 4^{lb} [1^{kilo}, 81] de porc salé, et 6^{onces} [$170^{grammes}$] de sucre, fut rétablie.

1819. La ration depuis le mois de mai consista en $10^{lb}\frac{1}{2}$ [4^{kilo}, 76] de viande et autant de farine. En décembre, pour diminuer la consommation des bestiaux, on ne donna plus que $3^{lb}\frac{1}{2}$ [1^{kilo}, 59] de viande fraîche ou de porc salé par ration; 7^{lb} [3^{kilo}, 17] de farine de froment avec une petite portion de pois, de farine d'avoine, de thé, de sucre ou de riz, selon que les magasins se trouvoient pourvus.

La ration des femmes fut composée de 4^{lb} 10^{onces} [2^{kilo}, 10] de farine de froment, et de la même quantité de viande de bœuf ou 2^{lb} [0^{kilo}, 91] de porc; les enfans n'avoient que demi-ration.

1820. Le 22 septembre la ration fut fixée à 7^{lb} [3^{kilo}, 17] de bœuf ou de mouton, ou 4^{lb} [1^{kilo}, 81] de porc; 7^{lb} [3^{kilo}, 17] de farine de froment; 1^{lb} [0^{kilo}, 45] de sucre et 4^{onces} [$113^{grammes}$] de thé; mais sur des réclamations, on ajouta à cette ration la quantité de maïs en grain équivalente à $3^{lb}\frac{1}{2}$ [1^{kilo}, 59] de farine de cette substance.

On donnoit aux enfans à cette époque le tiers de ce que recevoient les adultes.

1822. La ration (1) étoit composée de 7^{lb} [3^{kilo}, 17] de viande de bœuf fraîche ou salée; ou bien 4^{lb} [1^{kilo}, 81] de porc, et 8^{lb} [3^{kilo}, 63] de froment; ce dernier article

(1) Pendant le cours de cette année on estimoit la ration d'un convict à 4^{sh} 8^{d} [5^{f}, 83^{c}] par semaine.

fut porté plus tard à 14^{lb} [6^{kilo}, 35]; on accordoit aussi une petite quantité de thé et de sucre.

1828. Pendant cette année la ration fut fixée à 11^{lb} [4^{kilo}, 99] de farine de froment ou 1^{peck} [9^{litres}, 09] de blé; 7^{lb} [3^{kilo}, 17] de bœuf frais ou 4^{lb} [1^{kilo}, 81] de porc salé; 1^{lb} [0^{kilo}, 45] de sucre, 2^{onces} [57^{grammes}] de thé et 2^{onces} [57^{grammes}] de tabac. Quelquefois les habitans de la campagne ont substitué le lait au thé et au sucre.

1831. Le thé et le sucre sont généralement supprimés cette année, et remplacés par le lait et le beurre; le reste de la ration est de même que précédemment.

1833. On donne aux convicts 12^{lb} [5^{kilo}, 44] de blé, ou 12^{lb} de farine de 2e qualité; ou bien, au choix du maître, 3^{lb} $\frac{1}{2}$ [1^{kilo}, 59] de farine de maïs avec 9^{lb} [4^{kilo}, 08] de blé, ou 3^{lb} $\frac{1}{2}$ [2^{kilo}, 59] de farine de maïs avec 7^{lb} [3^{kilo}, 17] de farine de froment de 2e qualité; plus 7^{lb} [3^{kilo}, 17] de viande fraîche de bœuf ou de mouton; ou 4^{lb} $\frac{1}{2}$ [2^{kilo}, 04] de porc salé; 2^{onces} [57^{grammes}] de sel et autant de savon.

1834. Ration composée de 10^{lb} $\frac{1}{2}$ [4^{kilo},76] de farine de froment; 7^{lb} [3^{kilo},17] de viande fraîche de bœuf, ou 4^{lb} $\frac{1}{2}$ [2^{kilo},04] de porc salé; avec une certaine quantité de thé, de sucre, de tabac, etc.

1835. Au commencement de 1835 la difficulté qu'éprouvèrent les colons de fournir à leurs convicts domestiques le froment nécessaire à leur nourriture décida le gouvernement à modifier la ration légale ainsi qu'il suit : 12^{lb} [5^{kilo}, 44] de froment, ou 9^{lb} [4^{kilo}, 08] de farine de 2e qualité:

ou encore, en remplacement et au choix du maître,
- 9^{lb} de froment ou 7^{lb} [3^{kilo}, 17] de farine de 2e qualité, et en sus 3^{lb} $\frac{1}{2}$ [1^{kilo}, 59] de farine de maïs ou de farine d'orge.
- 7^{lb} de froment ou 5^{lb} [2^{kilo}, 27] de farine de 2e qualité, à quoi on ajoutoit 7^{lb} de farine de maïs ou de farine d'orge.

Chaque fois que la farine de maïs est donnée en complément de ration, 4^{onces} [113^{grammes}] de sel y sont ajoutées par semaine. Le reste de la ration a été laissé tel qu'on l'avoit précédemment réglé.

Tout autre objet que le maître donne à ses domestiques convicts au delà de ce qui vient d'être spécifié est considéré comme une faveur, qu'il lui est en conséquence loisible de continuer ou de suspendre.

Si nous prenons pour base la composition de la ration telle que nous l'avons annoncée pour 1834, et que nous complétions par ce qui précède l'indication de ce qui doit se donner, nous trouverons que la consommation annuelle d'un convict se compose de ce qui suit, savoir :

364^{lb} = 165^{kilo},04 de viande fraîche de bœuf, ou
234 = 106 ,10 de lard ou porc salé;
546 = 247 ,56 de farine de froment,

Colonie de Port-Jackson.

Entretien des convicts.

52 = 23 ,58 de sucre } (1),
$6\frac{1}{2}$ = 2 ,95 de thé }
$6\frac{1}{2}$ = 2 ,95 de tabac,
$6\frac{1}{2}$ = 2 ,95 de savon, et
$6\frac{1}{2}$ = 2 ,95 de sel.

On calcule en général que la ration d'une femme est la moitié de celle d'un homme, et celle d'un enfant jusqu'à l'âge de douze ans, le tiers; cependant on a quelquefois été forcé de s'écarter de cette règle, et même, à l'égard des hommes, il a fallu accorder, à quelques-uns, une ration et demie et même jusqu'à une ration double.

A la fin de décembre 1820, dit M. Bigge, le nombre des convicts nourris par le gouvernement, y compris ceux de Newcastle, les femmes employées à la manufacture de Parramatta, et les hommes travaillant comme ouvriers à des ouvrages publics, s'élevoit en total à 5 135, auxquels 7 037 rations journalières étoient délivrées, en raison des supplémens nécessaires, dont il vient d'être fait mention.

Les convicts qui sont ainsi nourris doivent leurs travaux de la semaine à l'état, à l'exception de ceux du samedi qu'on leur laisse pour eux : le dimanche est invariablement consacré au repos.

Dans le premier âge de la colonie les convicts employés soit au service de la couronne, soit à celui des particuliers, étoient nourris les uns et les autres aux frais du gouvernement. Tous les travaux qu'ils faisoient pour leurs maîtres étoient donc alors un bénéfice net pour ceux-ci; mais tel étoit le désir ou plutôt le besoin qu'on avoit de faire fleurir l'agriculture, que de si grands sacrifices ne paroissoient pas exagérés.

Vêtemens.

A l'instant où les déportés arrivent à Port-Jackson, chacun d'eux reçoit une veste (2) de drap commun jaune clair, couleur choisie comme plus facile à distinguer; un gilet, un pantalon en grosse toile, trois chemises, deux paires de bas, une paire de souliers, un bonnet de laine et une cravate. On donne aux femmes une camisole en serge brune, un

(1) La plupart des colons suppriment maintenant le thé et le sucre, et donnent à la place une quantité de lait et de beurre équivalente.

(2) La relation de Mellish diffère ici à certains égards de celle de M. Reid; il annonce deux vestes, deux pantalons, deux paires de souliers, deux cravates, deux gilets: le reste est la même chose. (Voyez *Souvenirs d'un déporté.*)

Colonie de Port-Jackson.

Entretien des convicts.

cotillon, deux chemises et un bonnet en toile pour chacune; de plus une paire de bas, une paire de souliers et un fichu (1). Tous ces objets sont ensuite renouvelés ou complétés à de certaines époques, mais au moins deux fois par an. Les forçats qui doivent travailler enchaînés ont un vêtement de deux couleurs, mi-partie marron et blanc, qui tranche notablement avec celui des autres condamnés.

A l'égard de ceux qui servent chez les colons en qualité de domestiques, le maître leur doit annuellement, et à compter de l'instant de leur entrée chez lui, savoir :

2 Vestes;
3 Chemises;
2 Pantalons;
3 Paires de forts souliers;
1 Chapeau ou bonnet.

Et de plus, à chacun d'eux tous les ans, aux époques ci-après désignées, le supplément qui suit :

1er MAI.	1er AOÛT.	1er NOVEMBRE.
Une veste de laine; Une grande culotte *idem*; Une chemise; Une paire de souliers; Un chapeau ou bonnet.	Une chemise; Une paire de souliers.	Une veste de laine ou de grosse toile (selon qu'il convient le mieux à l'âge et à l'état de santé du domestique pendant l'été); Une grande culotte de laine ou de grosse toile (même remarque que ci-dessus); Une chemise; Une paire de souliers (2).

Logement.

Les convicts de la réserve du gouvernement, dans les localités où il y a des casernes, logent dans ces édifices; autrement ils habitent soit dans de petites maisons, bâties en terre et en briques, qui peuvent contenir de 2 à 10 personnes, ou bien dans des cabanes en bois, recouvertes en bardeaux ou en écorce d'*eucalyptus*, et d'une capacité variable. Les colons riches leur assignent des logemens analogues à ceux de nos domestiques

(1) *Voyez* Th. Reid, *op. cit.* pour l'année 1817.
(2) Voyez *The New South Wales Calendar*, 1834.

Colonie de Port-Jackson.

en Europe ; mais chez les fermiers de la basse classe, la même maison, et parfois aussi le même appartement, reçoit les valets et le maître.

Entretien des convicts.

La literie, en général fort bonne, se compose presque toujours d'un matelas de laine, d'une paillasse par-dessous, et d'une ou deux couvertures ; le tout est placé sur une sorte d'estrade élevée de deux pieds au-dessus du sol. Dans les casernes destinées à cette classe d'hommes on préfère les hamacs pour le couchage, moyen qui est à la fois plus commode, plus salubre, et rend plus facile le maintien de la propreté : la paillasse, alors inutile, est supprimée. A l'instant du branle-bas du matin, c'est-à-dire, au lever des hommes, les hamacs sont dépendus, et le dortoir, dégagé de tout obstacle, laisse facilement circuler l'air. Le lavage des hamacs se fait périodiquement et à d'assez courts intervalles.

Les femmes convictes de la manufacture de Parramatta n'ont eu longtemps pour lits que ceux qu'elles se faisoient avec la laine encore brute destinée à leurs travaux. Les étrangers comme les nationaux ont souvent été choqués d'une négligence aussi dégoûtante chez un peuple en général aussi propre que les Anglais.

Salaires.

Non-seulement les colons sont obligés de nourrir, d'habiller et de loger leurs convicts domestiques, mais il faut encore qu'ils leur donnent un salaire annuel ; à cet égard le gouvernement s'est imposé les mêmes charges ; toutefois, quand les hommes qu'il emploie sont des forçats enchaînés, il ne leur accorde que le vêtement, le logement et la nourriture.

Pendant un temps le salaire d'un convict (1) fut réglé à $10^{l.st}$ [250^{f}] par an, y compris les habits, dont il devoit alors se pourvoir lui-même ; mais lorsque le maître les fournissoit, la somme étoit diminuée de $3^{l.st}$ [75^{f}]. Les femmes étoient un peu moins rétribuées : on ne leur donnoit que $7^{l.st}$ [175^{f}], si on ne les habilloit pas, ou $5^{l.st}$ 10^{sh} [$137^{f},50^{c}$] dans le cas contraire (2).

Ce n'est pas tout encore : si le convict vient à être assez gravement

(1) *Voyez* plus haut, pag. 952, où nous avons déjà parlé de cet objet en traitant des *Frais d'exploitation agricole*.

(2) Quoique le convict Mellish ait avancé que ses confrères laboureurs recevoient une somme double de celle-là, en sus des vêtemens et de la nourriture, il me paroît que son assertion peut être révoquée en doute. C'est à peine le taux auquel peuvent prétendre aujourd'hui les bons ouvriers libres. (*Voyez* le Tableau à la fin du chapitre XXXV, pag. 953.)

Colonie de Port-Jackson.

Entretien des convicts.

malade pour qu'un séjour à l'hôpital soit nécessaire, son maître est obligé de payer 1^{sh} [1^{f},25^{c}] par chaque jour qu'il y est traité, pourvu que la durée du traitement n'excède pas 30 jours; s'il y reste plus longtemps, les dépenses subséquentes sont à la charge du gouvernement; mais le maître est toujours obligé d'envoyer une personne de confiance pour conduire son domestique convict à l'hôpital et pour le ramener chez lui à l'instant de sa sortie.

§. V.

Moyens coercitifs et récompenses.

Surveillance.

Il y a un surintendant général des convicts, et plusieurs surintendans et surveillans en sous-ordre, qui ont sans cesse l'œil ouvert sur tout ce qui est relatif au maintien des règlemens et du bon ordre parmi les condamnés. Le surintendant général réside à Sydney; les autres, dont quelques-uns font leur service à cheval, sont en nombre considérable, et la plupart eux-mêmes convicts. La difficulté d'avoir en ce genre des hommes sur lesquels on puisse sûrement compter, lors même qu'ils sont choisis parmi les personnes libres, se fait depuis fort longtemps sentir. Indépendamment de leur attention à ne pas réprimer tout ce qui tient à l'infraction des règlemens, l'expérience a montré que ces surveillans n'osoient pas sévir, pour cause d'inconduite, contre leurs subordonnés, parce que la preuve qu'ils donneroient ainsi de leur intégrité seroit propre à attirer sur eux la haine de tous leurs camarades; mais ce qui s'oppose le plus à ce qu'un surveillant accomplisse régulièrement son devoir, c'est la manière dont sont rétribués ses services. Il reçoit en effet une ration et demie, c'est-à-dire, une demi-ration de plus que ce qui est accordé à tous les autres convicts; or il arrive souvent que les hommes placés sous ses ordres, pour jouir de la liberté de disposer de leur temps lui payent une somme de 2 ½ pence [0^{f},26^{c}] par semaine, en lui abandonnant en outre leur ration, ou 5 pence [0^{f},52^{c}] s'ils la conservent.

Pour remédier à de tels abus l'administration n'a cessé de faire de grands efforts. Depuis quelques années surtout, m'a-t-on assuré, un certain

Colonie de Port-Jackson.
Moyens coercitifs, etc.

nombre d'officiers d'artillerie ou du génie en demi-solde ont été envoyés dans la colonie, pour y remplir les places de surintendans et de surveillans des travaux du gouvernement; ne seroit-ce pas plutôt de sous-officiers de ces corps qu'on auroit voulu me parler?

Une revue générale a lieu tous les dimanches aux casernes, pour ceux des convicts qui y résident; mais ces revues ont plutôt pour objet l'ordre local et la propreté des individus que la répression des abus qui se reproduisent dans l'exécution des travaux.

Les délits les plus ordinaires sont les absences des casernes, la désertion, les vols avec ou sans effraction; ceux sur les grands chemins, simples ou à main armée; la destruction des bestiaux, les incendies et les assassinats; la débauche excessive, &c. On cite chez les femmes : la paresse, le vol simple ou avec effraction, la désobéissance, l'ivrognerie et le libertinage, ou plutôt la prostitution, portée parfois au degré le plus effréné et le plus monstrueux. Ces derniers excès se remarquent surtout aux mines de charbon de terre de Newcastle, où la proportion des hommes comparativement à celle des femmes est véritablement énorme (1).

Souvent on a vu parmi les condamnés un esprit d'insubordination, de résistance ou d'inertie très-fâcheux, qui s'est fait particulièrement sentir lorsqu'on a voulu modifier le règlement relatif à la durée du travail. Un nouvel ordre venoit d'être publié à cet effet; le gouvernement et les fermiers eux-mêmes se flattoient qu'il seroit exécuté sans difficulté, et qu'il pourroit remédier à tous les maux dont on avoit eu si souvent à se plaindre; mais l'expérience fit voir bientôt à quel point ces espérances étoient peu fondées. Aucun convict cependant ne se montra ouvertement hostile au nouveau règlement; mais tous se bornèrent à fatiguer sourdement la patience de ceux de leurs maîtres qui étoient le plus décidés à le suivre à la rigueur; pour cela ils affectèrent une négligence, une paresse et une insubordination portées à tel point, que les fermiers se virent enfin forcés de se relâcher de leurs prétentions.

Diverses tentatives eurent encore lieu plus tard pour le même objet, mais sans plus de succès. Enfin les convicts intimidèrent tellement les petits fermiers que ceux-ci n'osèrent plus rien dire; on vit même certains

(1) *Voyez* ci-dessus le chapitre *Population*.

Colonie de Port-Jackson. Moyens coercitifs, etc.

cultivateurs aimer mieux abandonner tout à fait leurs terres, que de s'exposer aux exactions et à la malice continuelles de ces bandits.

Ce fut en vain que le gouverneur recourut à de nombreux exemples de sévérité; les maîtres qui par leurs plaintes en avoient été la cause furent beaucoup plus fortement lésés dans leurs intérêts, que les coupables eux-mêmes n'avoient eu personnellement à souffrir des peines qu'on leur avoit infligées; enfin il fallut revenir à l'ancien règlement.

Cet état vicieux des choses existoit encore en 1834, époque où M. H. Carmichael s'est attaché à nous peindre la perversité constante des convicts cultivateurs qui, vêtus et nourris mieux que les ordonnances ne l'exigent, se livroient cependant à de continuels larcins, à des dégâts sur la propriété de leurs maîtres, à des dévastations haineuses commises uniquement pour rendre malheureux celui qui les faisoit travailler et les nourrissoit.

Punitions infligées.

Dans le principe on n'avoit pas cru qu'il fût nécessaire de faire travailler à part les convicts dont la persévérance dans le crime ou de forts penchans vers le mal avoient déjà été remarqués avant leur départ d'Angleterre, et de les séparer de ceux d'un caractère plus doux, ou qui étoient munis de recommandations en témoignage de leur bonne conduite; mais enfin on s'est vu forcé d'établir parmi eux des catégories. Depuis quelque temps, on excepte surtout du régime commun les convicts nommés *spéciaux*, qui, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, méritent des égards dont ne sont point dignes les hommes de la classe la plus perverse. Les enfans de ces derniers ont été d'abord logés à Sydney dans la caserne des convicts, mais on les en a retirés, en mai 1820, pour les transférer dans celle des charretiers [Carter's Barrack], où le gouvernement vouloit faire donner quelques soins à leur instruction.

Les crimes et les simples fautes contre la discipline sont punis en raison de la gravité du délit. Les punitions, divisées en plusieurs sections, sont: 1° la retenue aux casernes, le samedi ou le dimanche; l'imposition du travail le premier de ces jours avec une tâche plus rude qu'à l'ordinaire; le cachot; l'emploi dans les ateliers où se fabrique la chaux de coquillage; — 2° la flagellation et l'obligation de marcher dans le tambour d'une roue de moulin; — 3° les travaux forcés avec la chaîne aux pieds,

d'épreuve et sont enfin jugées dignes de monter à la classe supérieure ; elles ont alors l'espoir d'être placées chez les colons en qualité de domestiques.

Colonie de Port-Jackson.

Moyens coercitifs, etc.

« Les paresseuses, dit le convict Mellish, sont mises en prison, où on les force à travailler. En cas de vol, elles sont envoyées au dépôt d'un établissement pénal (tel que la baie Moreton), pour y travailler à des ouvrages de femme avec un collier de fer autour du cou. » Elles sont encore punies par des privations, des travaux de peine ou par la reclusion, selon qu'elles le méritent. Celles qui, étant à l'état de domesticité, commettent quelque faute grave, sont renvoyées à la manufacture de Parramatta, ou aux dépôts succursales de Bathurst et de la rivière Hunter, pour y être châtiées.

Dans ces villes, et surtout dans la capitale, si les constables chargés de la visite des cabarets y rencontrent une convicte qui ne soit pas munie d'un certificat de service ou de mariage, ils la mènent en prison, d'où, si c'est la première fois qu'elle soit en faute, elle est simplement renvoyée au dépôt ; mais s'il y a récidive, on l'y retient prisonnière et enchaînée pendant un certain laps de temps.

Beaucoup d'excès et d'abus résultent de cette grande réunion de femmes ; mais ce qui y ajoute encore, c'est la facilité qu'ont certains hommes de s'y introduire soit légalement, soit par fraude, ainsi que nous l'avons vu plus haut ; cette agglomération singulière de gens à différens degrés de criminalité auroit dans tous les cas un fâcheux résultat, alors même que le mélange des sexes n'y existeroit pas. On a remarqué, en effet, que les personnes les plus perverses étoient toujours celles qui avoient le plus d'influence sur les autres. Triste prérogative de ces gens corrompus !

Encouragemens et récompenses.

Les condamnés qui, se faisant remarquer par une conduite régulière, et louable, ont des familles à entretenir, sont en général traités avec plus d'égards que les autres ; s'ils sont ouvriers et compris dans la réserve du gouvernement, on leur permet d'avoir un logement hors de la caserne, et de travailler pour leur compte aux heures et aux jours où leur devoir ne les appelle pas ailleurs. Malheureusement la même indulgence s'est étendue à un grand nombre d'hommes qui n'ont pas de famille ; et, ce qui est bien plus singulier, à des individus qui vivent en concubinage. Le nombre des convicts employés en 1819, dans les établissemens du gouverne-

Colonie de Port-Jackson.

ment à Sydney, s'élevoit à 1 524, et les exemptions dont nous venons de parler à 594, c'est-à-dire à plus du tiers.

Moyens coercitifs, etc.

Le convict qui a servi un maître pendant 3 ans sans donner lieu à aucun sujet de plainte est susceptible d'obtenir un *certificat de bonne conduite*, en faveur duquel il est libre de travailler pour son propre compte, dans un lieu désigné, et pendant une période limitée que le certificat indique. La personne qui est munie de ce certificat ne reçoit plus de rations du gouvernement : elle est à beaucoup d'égards dans la situation d'un colon libre.

Lorsque, après avoir obtenu cette première faveur, le convict se conduit bien encore pendant 4 ou 5 autres années, on lui accorde une *carte de congé* [ticket of leave], qui ajoute à l'indulgence dont il étoit l'objet un caractère de permanence, mais ne change rien toutefois à l'obligation, imposée au convict, de travailler dans un district désigné.

Si ces faveurs n'eussent jamais été que la conséquence d'une conduite bonne et soutenue, elles n'eussent produit qu'un effet salutaire; mais ici comme toujours les abus sont venus se mêler à une bonne pensée, sous le prétexte spécieux *d'alléger les dépenses publiques*. L'usage a établi, en effet, que tous les condamnés qui, à leur arrivée dans la colonie, posséderoient des moyens suffisans d'existence, soit par le produit de leur travail, soit par leur avoir pécuniaire, seroient gratifiés d'une carte de congé.

Les convictes à leur tour, lorsqu'en débarquant elles ont quelque pécule, ou qu'elles sont recommandées par les capitaines ou les chirurgiens surintendans des navires qui les ont transportées, reçoivent aussi sans difficulté la même faveur; cette pratique a l'inconvénient de favoriser dans les villes, et surtout à Sydney, des relations qui se terminent rarement par le mariage.

Une délivrance aussi abusive des grâces du gouvernement se continue toujours. La gazette de Sydney, du 19 juillet 1834, publie une longue liste des convicts auxquels il en a été accordé, par autorité supérieure, dans les différens comtés et districts de la colonie.

Cependant il n'est pas sans exemple qu'on ait retiré les cartes de congé à ceux qui, après les avoir obtenues, s'en montroient ensuite indignes. On les retire aussi lorsque les besoins du service le rendent nécessaire.

Colonie de Port-Jackson. Moyens coercitifs, etc.

sur les routes et dans les ports; le nettoiement des rues, le déchargement des navires, l'exploitation des mines de charbon de terre (1), etc.; — 4° la déportation à un établissement pénal, tel que la baie Moreton ou l'île Norfolk; — 5° la mort.

L'ingénieur en chef des travaux et le surintendant des convicts ordonnent les punitions de la première division ; celles du n° 2 sont infligées par une cour de magistrats; les 3ᵉ et 4ᵉ par la cour de la session trimestrielle; la 4ᵉ encore et la 5ᵉ par la suprême cour.

Quoique la répression des crimes et des fautes graves appartienne généralement aux tribunaux, on a vu néanmoins, dans certains cas qui exigeoient une punition plus prompte, les gouverneurs ordonner des peines corporelles sur le simple rapport de l'ingénieur en chef. Dans les cas ordinaires, les délits qui emportent les peines de la première classe sont soumis aux magistrats de police, qui chaque jour vont siéger dans une des salles basses de la caserne des convicts.

Les fustigations de 50 coups de corde et au delà s'administrent en présence de l'ingénieur, du surintendant des convicts et d'un chirurgien.

Une punition fort redoutée, en raison de son insalubrité, c'est d'être employé à la fabrication de la chaux de coquillages; les travaux rudes avec les fers aux pieds le seront davantage encore, dès qu'on pourra compter sur la fermeté et l'exactitude des surveillans, mais cette condition est maintenant très-difficile à obtenir. Les heures où les forçats travaillent sont au reste les mêmes que celles affectées aux autres convicts ; ceux-là couchent sur des lits de camp établis soit dans une salle de la prison voisine, lorsqu'il y en a une à portée, soit dans des cabanes temporaires construites en pleine campagne.

Il est fort rare que les convicts soient maltraités par leurs maîtres ; lorsque cela arrive, le gouvernement prête l'oreille à leurs plaintes, et y fait droit s'il y a lieu. Un colon qui a à se plaindre des convicts placés à son service doit les traduire devant le magistrat le plus voisin, lequel a le pouvoir d'ordonner une flagellation d'un nombre limité de coups. Mais le maître doit préalablement affirmer sous serment les

(1) Je n'ai pas ouï dire que les criminels condamnés aux mines de charbon de terre y travaillassent enchaînés.

Colonie de Port-Jackson. Moyens coercitifs, etc.

griefs contenus dans sa plainte. Le même magistrat peut aussi envoyer temporairement, quand le cas l'exige, les délinquans dans la brigade de forçats enchaînés que le gouvernement emploie sur les routes et à d'autres travaux publics.

Les établissemens de pénalité, tels qu'étoient jadis ceux de Newcastle et du Port-Macquarie, et que sont aujourd'hui l'île Norfolk et la baie Moreton, servent particulièrement de réceptacle aux convicts transportés pour de grands crimes et à long terme. On y reçoit aussi ceux qui, pendant leur résidence dans les districts déjà colonisés, ont montré par leur mauvaise conduite qu'ils devoient être soumis à une discipline plus sévère.

Il y a des criminels incorrigibles, dit le D.r Lang, qu'il faut retrancher de la société, autant pour leur réforme particulière que pour l'intérêt du public, et dont l'influence pestilentielle seroit capable de corrompre une chaîne même de forçats. L'île Norfolk est surtout admirable pour opérer l'isolement dont il s'agit, parce qu'en raison des récifs qui l'entourent, il est absolument impossible de s'en échapper. Aucune femme convicte n'y est admise.

Il seroit à désirer que les grands criminels envoyés dans les établissemens de ce genre fussent condamnés à y demeurer à perpétuité. On a encore proposé que les moins coupables n'y fussent retenus que peu de temps, et comme dans un lieu de correction. Je ne sais si je me trompe, mais il me paroît qu'une épreuve de ce genre seroit plutôt capable d'infecter tout à fait ceux qui y seroient soumis, que de les amender sous quelque rapport que ce pût être.

A la manufacture de Parramatta et à ses deux succursales, avons-nous dit, sont renfermées les convictes qui doivent y rester en dépôt, jusqu'à ce qu'elles puissent être placées chez les colons. Elles composent, avec les femmes qui ont été rendues par leurs maîtres au gouvernement, pour cause de surabondance de service, la *première classe* des détenues ; on comprend dans la *troisième* celles que l'on considère comme incorrigibles ou qui sont condamnées à une reclusion temporaire, en raison de quelque nouveau forfait. Une classe intermédiaire à ces deux-là, désignée sous le nom de *seconde classe,* comprend les convictes qui, étant restées pendant le temps de leur punition dans la 3.e ou dernière classe, y ont subi une sorte

malheureux renfermés dans ces antres de corruption; elle se communique au dehors, et tend sans cesse à pervertir le monde. Dans les bagnes le talent de mal faire est devenu un art odieux, qui a ses préceptes, ses professeurs et ses adeptes; c'est là enfin où sont élaborés les principes funestes qui doivent bientôt se répandre, comme un poison mortel, dans cette même société à la conservation de laquelle les législateurs ont dû travailler.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

On a comparé les bagnes à *des pompes qui, aspirant d'un côté tout ce qu'un état a d'impur, le lui revomissent de l'autre avec un degré de corruption encore plus grand.*

Cette expression, d'une affreuse énergie, est due à un auteur anonyme qui, *vivant lui-même comme criminel parmi les criminels,* a cru devoir cependant attirer l'attention publique sur les abus qui règnent dans ces repaires hideux. C'est de la même source (1) qu'ont été tirés les détails suivans :

Tableau de l'intérieur d'un bagne.

« Tous les législateurs, dit-il, ont écrit d'après l'inspiration de leur génie; moi, j'écris sous la dictée des faits; mes argumens ne sont pas le résultat de mes spéculations; ils existent matériellement sous mes yeux, et il ne me faut que le médiocre talent de raconter avec fidélité les faits dont ils découlent.

» Tout, dans nos lois pénales, tend à la punition et rien à la correction. Il sembleroit que la société n'a d'autre intérêt que de frapper ceux qui l'offensent, et que, lorsqu'ayant trouvé un coupable elle l'a puni, tout est fini, et pour elle et pour lui. Quand le délit emporte peine capitale, la mort du criminel terminant tout, la société a obtenu le seul avantage qu'elle dût attendre du sacrifice d'un de ses membres : l'impression pour les autres d'un exemple redoutable, et la terreur salutaire d'un pareil sort.

» Mais lorsque le coupable n'a mérité qu'une détention de quelques années, et qu'ensuite il doit rentrer dans la société, l'effet moral du châtiment se partage entre elle et lui.

» Oh! combien de vérités terribles sont enfouies dans ces affreuses demeures que l'on nomme *les bagnes!* C'est là que l'on voit l'homme livré à lui-même, dépouillé de l'enveloppe sociale, dégagé des conve-

(1) Voyez *Considérations sur les bagnes.* Paris, 1824.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

nances, marchant dans toute la corruption de son cœur et s'en prévalant. C'est là que vous verrez toute la morale travestie : le crime, vertu; la cruauté, courage; l'entêtement dans le vice, fermeté de caractère; l'adresse à faire le mal, talent heureux; et la résolution dans le crime, grandeur d'âme et dernier période de la vertu des méchans; enfin c'est là que vous verrez la considération augmenter en raison du nombre et de l'énormité des forfaits.

» Telle est l'idée qu'on doit se faire d'une maison de force où sont entassés confusément 4 000 individus plus ou moins criminels, repoussés de la société; d'une maison confiée à la direction d'un seul homme, dont la responsabilité ne repose que sur le matériel; d'une maison enfin créée pour la punition et la correction des coupables, et où les hommes sont seulement donnés en compte, avec le soin unique pour l'administrateur de veiller à ce qu'ils ne s'évadent point, et ne commettent rien qui puisse ostensiblement nuire à la tranquillité publique.

» Quel est l'homme tant soit peu sensé qui ne regardera pas ces maisons ainsi organisées comme un établissement immoral, barbare, insuffisant et funeste?

» Avant la révolution, l'organisation des chiourmes étoit loin d'être aussi vicieuse qu'elle l'est actuellement. Alors les forçats n'étoient point confondus; on en avoit formé des classes séparées, selon la nature des crimes (1). Ces classes portoient un vêtement différent et ne communiquoient jamais entre elles. Rien de plus philosophique que cette distinction. Ah! qu'il connoissoit bien le cœur humain celui qui, pour diminuer l'infamie, en nuança les signes; qui pour conserver dans le coupable une espèce de dignité, de conscience, qui lui servît de digue contre une plus grande corruption, attacha de grandes idées à de petites choses, établit un système de moralité dans le séjour de l'immoralité, isola certain crime d'un autre, et interposa ainsi entre les criminels mêmes des préjugés de délicatesse et d'honneur!

» Pourquoi ce système a-t-il été abandonné? Auroit-on voulu intro-

(1) M. Huerne de Pommeuse, dans son ouvrage *Sur les colonies agricoles*, dit que dans le bagne d'Anvers il y a quatre classes de détenus, celle *de grâce* comprise. Nous verrons bientôt ce qui a été fait en France à cet égard.

Colonie de Port-Jackson. Moyens coercitifs, etc.

Le gouverneur est libre d'accorder des *pardons conditionnels* toutes les fois qu'il le juge à propos. Mais les convicts déportés à vie ne peuvent obtenir cette faveur qu'après 10 ans de séjour dans la colonie, et ceux qui sont déportés pour un temps limité, qu'après avoir subi les deux tiers au moins de leur peine. Ces pardons sont appelés *conditionnels*, parce qu'il faut que la personne qui en est l'objet réside dans la colonie durant tout le temps fixé par sa sentence primitive, sous peine de subir la totalité de cette condamnation comme si aucun pardon ne lui avoit été accordé.

Les *pardons absolus* ne peuvent être délivrés aux convicts à vie que lorsqu'ils ont déjà passé 15 ans dans le pays; à ceux condamnés à terme, s'ils n'y ont résidé au moins les trois quarts du temps fixé par leur jugement. Dans ce cas le condamné obtient une déclaration signée du gouverneur, et munie du sceau de la colonie, attestant que le temps qui reste pour l'expiration de sa sentence lui est entièrement remis. Ce pardon et le précédent rétablissent le prisonnier dans tous les droits et priviléges d'un colon libre. On doit, à ce que j'imagine, les accorder surtout à ce grand nombre de déportés politiques qu'il est impossible, quelque prévention qu'on puisse avoir contre eux, d'assimiler aux bandits et aux malfaiteurs de profession.

Il existe une autre classe particulière de condamnés qui, avant de quitter l'Angleterre, ont reçu du roi, et sous son seing-privé, un pardon de leur faute, sous condition cependant qu'ils seroient déportés; circonstance qui emporte pour eux la faveur de rentrer dans la pleine jouissance de leurs droits civils aussitôt qu'ils sont arrivés à la Nouvelle-Galles du Sud.

Obligation d'assister aux exercices religieux.

Nous avons parlé ailleurs de la singulière incurie de l'administration relativement au parti qu'elle eût pu tirer de la religion pour améliorer le caractère et les mœurs des condamnés. Cependant le 19 mai 1810 les convicts de la réserve de la couronne, et ceux qui avoient obtenu des cartes de congé, reçurent ordre d'assister tous les dimanches soir au service divin; et, afin de mieux assurer l'exécution de ce règlement, on les astreignit à passer une revue à la porte de l'église, où l'on vouloit qu'ils n'entrassent que régulièrement et proprement vêtus; toutefois, comme on ne leur donnoit aucune instruction et aucun livre de prières, ils ne prêtoient que peu d'attention à la célébration de l'office. Aujourd'hui on les

Colonie de Port-Jackson. Moyens coercitifs, etc.

oblige encore à venir aux mêmes exercices, et à assister en outre à un sermon qui se prêche en plein air et dans la cour de leur caserne, chaque dimanche matin à huit heures. Le mercredi soir on lit bien encore des prières et un sermon dans une des salles basses du même édifice, mais y vient qui veut.

§. VI.

Considérations sur les bagnes et sur le système pénitentiaire suivi en France.

Les réflexions que je me propose de présenter actuellement sur nos bagnes n'étant qu'une sorte de digression à ce qui fait l'objet principal de ce chapitre, je ne saurois leur donner tout le développement dont elles sont susceptibles. Je n'ai pas cru cependant pouvoir me dispenser d'aborder en passant une question aussi importante, à laquelle se rattachent d'immenses intérêts. Mais la matière est si vaste, si difficile; elle exige des recherches si profondes, des ménagemens si délicats, une connoissance si parfaite du cœur humain, que je me vois conduit à désirer qu'une personne plus habile veuille bien en faire prochainement le sujet particulier de ses études, et remplisse enfin la tâche honorable que, sous tous les rapports, je ne pouvois qu'ébaucher ici.

A). *Système actuellement suivi.*

Depuis la suppression de la chiourme de Lorient, il n'existe plus en France que trois bagnes : ceux de Brest, de Toulon et de Rochefort; c'est là que se trouvent entassés indistinctement les hommes qui, n'ayant point été jugés passibles de la peine de mort, sont cependant considérés par la loi comme coupables des plus grands crimes.

A ce nom seul de bagne on éprouve une sorte d'effroi involontaire; et il faut avouer que le caractère des détenus, les turpitudes et les abominations dont ils se rendent journellement coupables, sont bien faits pour inspirer l'épouvante et l'indignation.

Mais cette immoralité, qui nous repousse, n'infecte pas seulement les

duire parmi les criminels une égalité de fait, un nivellement de conditions? Si telle a été l'intention, quel affreux succès n'a-t-on pas obtenu!

Colonie de Port-Jackson.

Considérations sur les bagnes, etc.

» Maintenant tous les condamnés sont confondus : le scélérat incorrigible, l'homme seulement égaré, la victime de l'erreur, de l'opinion, le bigame, enfin tous les délits qui graduent le crime, sont entassés au hasard dans la même salle. Les droits du crime sont proclamés, et chaque condamné peut opter entre tous les forfaits. Que dis-je! des moyens d'instruction dans chacun lui sont offerts! Le faussaire pourra apprendre du voleur comment se fait une fausse clef, comment se crochète une porte; le voleur à son tour apprendra du faussaire à calquer une signature, à faire des compositions chimiques qui enlèvent l'écriture, en même temps qu'elles collent le papier et lui conservent sa couleur; l'insubordonné pourra devenir faux-monnoyeur et le bigame empoisonneur.

» Quoi de plus monstrueux qu'un tel mélange! Il rend funeste l'action des lois, qui n'est plus pour la société que comme un ressort qui, trop tendu, réagit sur lui-même, et se brise en déchirant la main qui le comprimoit. Il fait, d'une maison instituée pour corriger les hommes en les châtiant, un moyen de perversité, une école de crimes, d'où ils sortent presque toujours des monstres, quoiqu'ils n'y soient souvent entrés qu'égarés. En effet, si le crime, qui dans la société est obligé de s'isoler, de se couvrir des ombres du mystère, parvient cependant à augmenter ses prosélytes et ses victimes, combien son action ne doit-elle pas être plus puissante dans un lieu où il marche audacieusement, où il augmente ses forces par le désespoir; ses lumières, ses moyens, par la communication; et ses facultés par les liaisons!

» Dans les bagnes, comme dans le monde, on voit des êtres dominans, qui donnent le ton, font la loi et sont comme les régulateurs de ces lieux. Ces êtres sont les *voleurs avec fausses clefs,* espèce la plus dangereuse de tous les malfaiteurs.

» Dans le monde, brillans caméléons, par des dehors aimables, un grand usage de la société, et au moyen d'un luxe fastueux, ils se ménagent des entrées dans les meilleures maisons, et des intelligences dans toutes; corrompent les domestiques, et, à force de perfidie, de souplesse, de patience et de discrétion, parviennent à ruiner cent familles, à com-

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

mettre cent délits, avant qu'ils soient atteints pour un seul. Instruits que, par un principe souvent inconcevable de nos lois, la gravité du crime n'est pas dans le crime, mais dans les circonstances matérielles qui l'accompagnent, ils marchent le Code pénal à la main. Ardens dans la conception, froids dans l'exécution, ils se rendent tellement maîtres de leurs mouvemens, ils combinent si bien leurs mesures qu'on ne peut jamais leur infliger un châtiment plus grand que celui qu'ils ont jugé devoir être balancé par le bénéfice de leur action.

» Condamnés, ils déposent leur masque séducteur; ils deviennent les oracles du bagne, les conservateurs *des grandes maximes de la scélératesse*, et les instituteurs des adultes; gourmandant les timides, encourageant les audacieux, et faisant peser sur tous leur supériorité à faire le mal. Criminels d'abord par erreur, ils le sont maintenant par système; ils raisonnent le forfait, et s'y attachent comme à une profession honorable, qui a ses chances heureuses et malheureuses. Chargés du gouvernement intérieur, ces hommes le sont aussi des relations du dehors. Il se fait entre eux et les malfaiteurs libres un échange de renseignemens et de secours, qui constitue une correspondance à laquelle se rattache plus d'un crime. Enfin ces hommes sont aussi les chefs d'une police terrible qu'ils exercent sur la généralité des forçats. La moindre délation est un crime jugé digne du dernier châtiment. L'exécution de ce jugement se poursuit et se consomme dans le courant d'une *fatigue* (1), et souvent la mort tragique d'un homme, qu'on attribue à quelque accident, n'est que la suite d'une de ces sentences clandestines.

» Il est effrayant de voir l'union, l'accord et l'espèce de fraternité qui règnent parmi ces scélérats; c'est vraiment une association puissante au milieu de la société, qui a ses lois et règlemens. »

Tous ces abus se propagent malgré l'activité de la police des bagnes. Mais « dans un tel établissement, continue l'auteur que je cite, il faudroit pour ainsi dire autant de surveillans que de surveillés; encore peut-être n'auroit-on pas une police complète; car si les premiers avoient pour eux la force, la ruse seroit toujours du côté des autres. On ne voudra

(1) On appelle ainsi les corvées pénibles qui n'exigent que l'emploi de la force de la part de ceux qui les exécutent.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

peut-être pas croire que dans une salle où circulent sans cesse en tous sens plusieurs gardes, où l'espionnage est favorisé et la délation récompensée, on monte des perruques, on teint des vêtemens de la maison qui servent aux évasions, on fabrique de fausses clefs, de faux passe-ports, et, ce qui est bien plus fort, on fait de la fausse monnoie.

» La grande affaire des gardiens d'une chiourme est d'empêcher l'évasion des forçats. Rien n'est omis pour atteindre ce but. Outre la surveillance ordinaire des salles, on sonde leurs fers; on les fouille avec la plus grande attention, lors des sorties pour la fatigue; on les épie aux travaux; eh bien, malgré toutes ces précautions, au moyen d'une infinité de ruses qu'on ne sauroit décrire, et d'une patience vraiment admirable, ils parviennent à sortir perruque, chemise, souliers, enfin un vêtement complet. On ne se fait pas d'idée de la célérité qu'ils mettent dans leur évasion ; arrivés au lieu qu'ils ont jugé le plus propice, en moins de vingt secondes ils ont cassé un fer de plus d'un pouce de diamètre (1), quitté leurs habits de bagne, endossé leur déguisement et disparu aux yeux de leurs gardes stupéfaits (2). Enfin, pour terminer par un trait incroyable s'il n'étoit avéré, j'ai vu des hommes qui avoient l'inconcevable faculté de faire de leur *rectum* une cachette capable de contenir, dans un étui, 50 louis, une perruque, des passe-ports, et souvent des ressorts dentelés propres à scier le fer.

» Ah! combien j'ai vu arriver de ces jeunes gens qui, dans une conscience ulcérée, apportoient encore la candeur et l'innocence, et qui bientôt, déhontés scélérats, rivalisoient de méchanceté avec les plus anciens malfaiteurs. J'avois suivi les progrès de leur dépravation; d'abord, s'agitant au milieu d'un cercle de corruption et de corrupteurs, poussés d'un excès vers l'autre, ils ne se livroient à aucun. Le repentir étoit encore dans leur cœur une garantie salutaire contre les ravages de la perversité. Quelque temps la physionomie hideuse, l'audace des tentateurs, les

(1) Les forçats coupent leurs fers à l'aide de scies faites avec des ressorts de montre, et peu d'heures leur suffisent pour cette opération; ils ne laissent que de petites parties capables de les maintenir, mais qu'on peut briser avec un médiocre effort; les entailles que la scie a faites se remplissent de mie de pain, colorée avec du jus de tabac. (Voyez *Mémoires d'un forçat*, etc.)

(2) Le simple garde reçoit par jour $0^f,52^c$ pour remplir son devoir; seroit-il fort extraordinaire qu'il consentit à fermer les yeux pour un appât de 1 000^f qui lui seroit offert!

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

préservèrent de la tentation; quelque temps le souvenir d'un père et d'une mère respectables prévalut contre la force de l'exemple. Mais, hélas! inutiles efforts; engagés dans une lutte trop inégale, et plus foibles de jour en jour, abandonnés de leurs gardiens, hommes inhumains par devoir, repoussans par système, indifférens par habitude; déjà chancelans sur le bord de l'abîme, je les vis s'y précipiter la rage et le désespoir dans le cœur.

» Sur trois ou quatre mille condamnés que renferme un bagne, plus de 600 y sont sur un nouveau jugement : il est tels qui en ont jusqu'à cinq sous différens noms. Les uns, en grande partie voleurs avec fausses clefs, ont vu toutes les chiourmes de la France; évadés d'une, un nouveau délit les replongea dans une autre, d'où l'adresse les a tirés pour le crime qui est venu les y replonger encore. Scélérats incorrigibles, l'esprit continuellement tendu vers le mal, et ne calculant que le profit qu'ils peuvent en tirer, ils jouent avec les châtimens, rient du courroux des lois, au-dessus desquelles ils savent se mettre par l'endurcissement de leur cœur et la duplicité de leur esprit. Les autres, esclaves d'habitude, abâtardis par une longue misère, reviennent au bagne parce que là seulement ils trouvent une existence assurée. Eh! que feroient-ils dehors, sans ressources, poursuivis par le préjugé cruel? s'ils demandent du pain, on leur dit de travailler; s'ils demandent du travail, on leur objecte que venant des galères ils ne méritent aucune confiance. Les bagnes sont vraiment la patrie de ces hommes; c'est là que sont leurs dieux pénates. »

Quelle est, en effet, l'existence d'un forçat libéré qui, ayant achevé le temps de sa peine, rentre dans la société? M. Benoiston de Châteauneuf (1) va l'apprendre à ceux qui l'ignorent.

« A peine est-il rendu à la liberté, que, malgré la surveillance active sous laquelle il demeure placé, partout où il arrive on redoute, on fuit sa présence; elle inspire involontairement la défiance, la crainte et l'effroi. Les lieux mêmes qui l'ont vu naître ne veulent plus le recevoir, et sollicitent pour n'y être pas contraints. Frappé de cette réprobation qui le

(1) Dans son *Mémoire sur la colonisation des condamnés*. Paris, 1827.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

poursuit, il erre de commune en commune, sans trouver de travail qui le soutienne, ni personne qui l'accueille. Bientôt, arrêté comme vagabond et reconnu pour forçat libéré, la prison s'ouvre pour lui, non plus comme châtiment mais comme asile. Il y demeure un, deux, trois mois, jusqu'à ce que, lassé de cet hôte incommode, on le rejette dans la société, où un sort pareil à celui qui l'a déjà conduit sous les verrous l'y ramène encore, pour être encore élargi après un temps plus ou moins long.

» Ainsi, tour à tour détenu sans l'avoir mérité, libre sans savoir que devenir, éternellement dévoué à la misère, à l'infamie, à la malédiction des hommes, il étouffe dans son sein un dernier cri que la conscience y jetait peut-être; il voue une guerre éternelle à cette société qui le repousse; et, de nouveau coupable, de nouveau condamné, il va terminer dans les fers ou sur l'échafaud ses forfaits et sa fatale existence.

» Telle est la vie de la plupart des forçats libérés; et l'on s'étonne ensuite de les voir figurer dans toutes les affaires criminelles, sur les bancs de toutes les cours d'assises! Que l'on pense à leur vie passée, à celle qui la suit, à ce qu'ils ont été, à ce qu'ils étoient avant leurs nouveaux crimes, et que l'on ose assurer que celui-là même qui auroit reçu de la nature une âme d'acier résisteroit à une pareille épreuve! La vertu la plus pure auroit peine à en sortir avec tout son éclat; et chaque année près d'un millier d'individus sont placés dans cette épouvantable position! »

Depuis longtemps d'estimables écrivains se sont occupés des questions difficiles et compliquées qui se rattachent à la punition des criminels et à leur amendement moral; une philanthropie douce et éclairée a pénétré dans les asiles où sont détenus les condamnés; on y a vu beaucoup d'abus, beaucoup de choses à reprendre; mais une piété généreuse a été frappée aussi des souffrances de ces malheureux; plusieurs améliorations ont eu lieu; et toutefois des difficultés locales, et d'autres circonstances non moins impérieuses ont empêché d'y faire tout le bien qu'on avoit en vue. Les questions de ce genre sont liées à tant d'autres qui intéressent la société tout entière, que de nombreuses expériences, de longs tâtonnemens, des dépenses, et surtout des idées saines et suffisamment

coordonnées entre elles, et poursuivies avec une invariable constance, pourront seuls conduire un jour au degré d'amélioration et de perfectionnement dont on conçoit la possibilité.

Régime. — L'assujettissement de tous les forçats à vivre pêle-mêle dans une même enceinte étoit un fait si monstrueux (1) que l'administration elle-même en a été frappée. M. Hyde de Neuville, ministre de la marine, prescrivit certaines réformes, incomplètes il est vrai, mais qui n'en étoient pas moins un premier pas vers le bien. C'est ainsi que Brest fut affecté aux forçats à vie et à long terme (2), et Toulon, à ceux dont la condamnation n'excède pas dix ans. Mais jusqu'à 1835 c'est dans ce dernier port seulement que le nouveau système s'est trouvé mis en pratique.

Les détenus y sont partagés en plusieurs classes. La première, sous le nom de *salle d'épreuve,* comprend, sans exception de durée de la peine, tous les criminels qui, par leur bonne conduite et leur résignation, donnent de justes espérances d'une prompte amélioration. La seconde se compose de ceux qui, par leur âge, leurs blessures ou leurs infirmités, ont été déclarés invalides. Les convalescens sont aussi admis dans cette division.

Quel que soit le nombre des classes qui pourront être établies plus tard, l'avant-dernière sera toujours destinée aux *condamnés en récidive,* et la dernière aux hommes dont la mauvaise conduite et le caractère corrompu ne laissent que peu d'espoir d'amélioration.

La troisième classe appartient aux militaires condamnés par les conseils

(1) M. Quentin s'élève avec force contre l'abus qui fait confondre dans un même bagne tous les forçats, quels que soient leurs crimes. «Celui-ci, dit-il, est un scélérat incorrigible; l'autre n'est » qu'un coupable, déjà peut-être repentant, qui, arrêté dès son début dans le crime, seroit encore » susceptible de se corriger. La justice, l'humanité, la charité chrétienne sont également bles- » sées du mélange contre lequel nous réclamons. Elles s'opposent à ce qu'un forçat qui peut en- » core donner quelque espoir d'amendement soit placé dans une position qui le précipite plus » que jamais dans le vice et rend sa corruption entière et inévitable.» (Voyez *Mém. sur les forçats.*)

(2) D'après le projet, les deux premières et les deux dernières classes de ce bagne seront composées de même que les quatre numéros correspondans du bagne de Toulon; la troisième comprendra les faussaires, les banqueroutiers frauduleux et les hommes condamnés pour viol; la quatrième, tous ceux qui, étant condamnés à temps, ne peuvent appartenir ni aux premières classes, ni aux deux dernières; la cinquième enfin doit être destinée aux condamnés à perpétuité. La classification pour le bagne de Rochefort n'a pas encore été fixée.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

de guerre, pour des infractions autres que celles que le Code pénal punit des travaux forcés ; et principalement à ceux qui ont mis en gage, ou qui ont vendu, tout ou partie de leurs effets d'habillement et d'équipement. Les classes intermédiaires devront être réglées en raison du nombre d'années de la peine.

Couchage et vêtemens. — Tous les forçats qui couchent au bagne sont enchaînés à leurs bancs pendant la nuit ; et, le jour, ceux qui ont une conduite pacifique ne portent qu'une simple *manille* à la jambe. Leurs vêtemens se composent d'un pantalon et d'une casaque en étoffe de laine grossière, d'un bonnet de laine, de deux chemises et de deux pantalons en toile, d'une courte blouse ou vareuse de même étoffe, et quelques paires de souliers.

Un lit de camp sert à tous les condamnés. Les plus méchans ne sont pourvus que d'une couverture de bure ; les autres ont en outre un matelas et un petit traversin garnis d'étoupe.

Nourriture. — La ration, par homme et par jour, est d'une livre quatorze onces de pain, ou bien d'une livre sept onces de biscuit avec une once de fromage ; à quoi on ajoute une soupe de gourganes assaisonnée d'huile ou de beurre et de sel. Ceux qui vont au travail reçoivent environ un demi-litre de vin, ou le double en bière ou en cidre ; et l'on donne aux forçats invalides, avec une ration moins forte en pain et en vin, de la viande quatre fois par semaine dont on leur fait deux soupes par jour. Les forçats de la salle d'épreuve à Toulon ont aussi la même ration. On leur accorde en outre, mais à Rochefort seulement, six onces et demie de viande par semaine à chacun, pendant la durée des fièvres caniculaires, c'est-à-dire de juin en septembre.

La ration des forçats dans nos bagnes est, comme on voit, bien moins substantielle que celle que l'on donne aux convicts de Port-Jackson. Mais, afin de remédier jusqu'à un certain point à cette exiguïté, on a autorisé dans chaque bagne l'établissement d'une *cantine*, espèce de restaurant de bas étage, où le forçat qui a de l'argent peut se pourvoir d'un supplément de nourriture approprié à ses besoins.

Punitions et récompenses. — Au nombre des punitions, on doit compter le retranchement de vin, le cachot, l'envoi à la fatigue, la double chaîne,

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

la bastonnade et la peine capitale ; cette dernière n'est jamais infligée que par un tribunal compétent. La double ration de vin, les travaux moins pénibles, l'admission à la salle d'épreuve, et le recours à la clémence royale forment la liste des récompenses.

Travaux. — Tout forçat peut être envoyé à la fatigue; mais ceux qui sont ouvriers travaillent dans les ateliers quand les besoins du port l'exigent : dans ce cas, on les paye à la tâche ou à la journée. Un tarif sert de règle à la fixation de ce salaire, qui se calcule assez ordinairement à 40 pour 0/0 de celui qui seroit alloué aux ouvriers libres ; et l'on retient 1/4 de cette somme, pour former une masse, nommée *pécule,* qui appartient aux forçats à leur sortie. Dans le salaire de ceux qui sont condamnés à temps, salaire plus élevé que celui des condamnés à perpétuité, se trouve compris leur pécule : les hommes de fatigue n'ont droit à aucune solde.

B). *Inconvéniens du système précédent.*

Avant les catégories, qui n'ont été ordonnées qu'en mars 1829, tous les criminels étoient, comme on l'a vu, légalement confondus dans nos bagnes, et ils le sont même encore aujourd'hui (1835) à Brest et à Rochefort. Il eût été à désirer que les classifications dont il s'agit eussent été toujours établies sur les dispositions morales des individus plutôt que sur leur degré de turbulence, la durée de leur peine et l'état de leur santé. Mais une telle distribution, très-laborieuse en elle-même, ne sauroit être bien exécutée que progressivement et en admettant des principes qui ne sont point actuellement en vigueur.

Indépendamment de cette vie en commun que nous avons signalée plus haut, et des écoles de crimes qui s'y adaptent si naturellement, un des inconvéniens les plus graves de nos bagnes, c'est le désœuvrement auquel les forçats se trouvent réduits, surtout quand l'état de l'atmosphère ou les besoins de l'arsenal ne permettent pas de travailler. Ces hommes sont encore inoccupés pendant une partie des nuits d'hiver longues de 14 heures, les dimanches et fêtes, et durant les 8 jours qui suivent l'époque de leur arrivée, temps qu'on leur accorde pour se refaire des

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

fatigues du voyage. La police sévère des bagnes, avons-nous dit, n'a pour objet ni de réformer le caractère criminel des détenus, ni de diminuer leur effronterie ; à la question d'évasion près, on ne s'inquiète guère de leur conduite, et non-seulement leur amélioration morale est entièrement nulle, mais encore leur corruption se développe avec une effrayante rapidité, sous les yeux mêmes de ceux-là qui devroient avoir pour mission de s'y opposer. « Une précaution prise contre les forçats qui ont un » grand nombre d'années à faire, a dit un homme très-familiarisé avec » le régime des bagnes (1), c'est de les mettre en couple avec ceux qui » n'ont à subir qu'une condamnation de peu de durée. On croit leur » donner ainsi des surveillans qui, peu aguerris aux coups de bâton, et » craignant de faire prolonger leur détention par les soupçons de compli- » cité, dévoileront toute tentative d'évasion. Il en résulte que le novice » accouplé avec un scélérat consommé se pervertit rapidement. Les jours » de repos, lorsqu'on n'enchaîne les forçats aux bancs que le soir, il suit » forcément son compagnon dans la société d'autres bandits, où il achève » de se corrompre par l'exemple de ce que l'égarement des passions » peut produire de plus monstrueux........ Comment ne songe-t-on » pas à prévenir en partie ces excès, en isolant les jeunes gens réservés » ordinairement à figurer dans ces saturnales ? »

Le règlement de 1829 veut, il est vrai, qu'il y ait un aumônier attaché aux bagnes ; mais son action est évidemment nulle, et même elle ne sauroit être autre chose actuellement sans de très-grandes modifications dans le système qui est en vigueur.

Au nombre des objets qui me paroissent encore susceptibles de critique et de réforme, je citerai les suivans : Les bagnes actuels sont-ils distribués d'une manière qui permette de travailler à l'amélioration morale des condamnés ? et dans ce but le classement des criminels eux-mêmes, par catégories et par classes, ne pourroit-il pas être mieux entendu ? Les vêtemens ne devroient-ils pas être différens pour chaque catégorie ? Le mode de couchage suivi ne soumet-il pas ces malheureux à un continuel martyre ? Des hamacs ne seroient-ils pas préférables, sous le rapport de

(1) Voyez *Mémoires de Vidocq.*

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

la propreté et de la santé; et ces élémens essentiels de l'existence de l'homme ne devroient-ils pas être soumis à une surveillance plus rigoureuse et plus active? Ne pourroit-on pas enchaîner les forçats avec des fers qu'ils ne pussent ni rompre ni couper (1)? La solde qui leur est donnée pour exciter leur zèle est-elle à l'abri de tout reproche; et ne sembleroit-il pas juste en effet que des hommes condamnés *aux travaux forcés* dussent travailler *par force* et sans salaire? J'ai vu, à Toulon, de pauvres ouvriers de l'arsenal demander de l'ouvrage pour le prix qu'on payoit aux forçats, et ne pouvoir l'obtenir; le travail de ces derniers étoit alors évidemment plus cher que celui des ouvriers libres, puisqu'on n'eût accordé à ceux-ci ni logement, ni vêtemens, ni vivres, etc. Il paroîtroit donc que, sous le rapport fiscal, l'emploi des forçats dans nos bagnes est dans tous les cas trop dispendieux, même en faisant la déduction du produit des travaux qu'ils exécutent. Si l'on supprimoit le salaire des condamnés, leur régime alimentaire ne devroit-il pas être un peu amélioré, et gradué en raison de la conduite particulière de chacun d'eux?

La cantine n'a-t-elle pas pour effet de favoriser plus particulièrement le forçat qui est le plus riche et souvent même le plus coupable? Enfin, les punitions et les récompenses ne devroient-elles pas être dirigées vers un but moins matériel.

C). *Conséquences du système adopté.*

Les artisans de crimes se répandent et se multiplient. — Chaque année des nombres à peu près égaux de forçats libérés se répandent en France, et viennent ajouter leur action délétère à celle des malfaiteurs dont l'affranchissement a précédé le leur. Les libérés des maisons centrales et des maisons de détention y ajoutent encore annuellement leurs infâmes cohortes. En 1831 le nombre total des misérables placés sous la surveillance de la haute police s'élevoit à 38 865, « nombre, dit M. Huerne de Pommeuse (*op. cit.*), qui doit paroître alarmant, lorsqu'on réfléchit sur la position dans laquelle se trouve, à l'égard de l'ordre social, le forçat libéré. »

(1) Je sais que l'on favorise certaine évasions pour faciliter un espionnage que la police juge nécessaire.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

« Dans la capitale et ses environs, de même que dans les grandes villes manufacturières et les ports de mer, dit M. Guerry, une forte proportion des crimes contre les propriétés est commise par des voleurs de profession (1), dont le nombre pour tout le royaume ne s'élève pas à moins de 30 à 40 mille individus des deux sexes. Parmi eux se trouvent beaucoup de jeunes gens, qui, dans nos *maisons de correction* (2), se sont préparés librement à l'exercice de leur infâme métier (3). Quant aux forçats, objet d'effroi pour la société, rarement à l'expiration de leur peine se rendent-ils coupables de crimes aussi atroces qu'on l'imagine dans le monde. Comme ils connoissent parfaitement les lois pénales, ils évitent avec soin de commettre des actions qui pourroient les conduire à l'écha-

(1) « Cette observation, dit encore l'auteur que je cite, s'applique bien mieux à la ville de Londres, où les voleurs, plus nombreux et plus habiles que chez nous, forment une espèce de corporation, de société régulièrement organisée. » (Voyez *Essais sur la statistique morale de la France.*)

(2) Nom bien malheureusement imaginé!

(3) « Un jeune homme à Paris commet-il un léger délit, la police s'en empare et le plonge vivant dans ce cloaque nommé *Dépôt de la préfecture*. Que rencontrera-t-il à son entrée! des forçats évadés qui viennent se faire ressaisir à Paris, des forçats qui ont rompu leur ban et quitté le lieu de leur surveillance, des forçats libérés arrêtés en flagrant délit à commettre de nouveaux crimes, enfin d'autres voleurs, escrocs, filous par goût, par état, presque de naissance, race gangrenée, frelons de la société, mauvais sujets incorrigibles, et qui pour n'être pas allés au bagne n'en valent pas mieux et sont depuis longtemps incapables d'aucune pensée honnête, d'aucune action généreuse.......................................

» Au milieu de ce dévergondage, de ce cynisme de gestes et de propos, de récits horribles et dégoûtans de crimes, le malheureux pour la première fois rougit d'un reste de pudeur et d'innocence qu'il avoit en entrant; il a honte d'avoir été moins scélérat que ses confrères, il craint leurs railleries, leur mépris. Car enfin, qu'on ne s'y trompe pas, il y a de l'estime et du mépris jusque sur les bancs des galères, ce qui nous explique pourquoi quelques forçats y sont plus à l'aise qu'au sein de la société de laquelle ils ne peuvent attendre que le mépris, et personne ne consent volontiers à vivre avec le mépris de ceux qui l'entourent. Aussi notre jeune homme, qui le redoute, va prendre exemple sur de bons modèles, sur ce qu'il y a de mieux dans le genre.... Il va se former sur leur ton, leurs manières, il va les imiter; leur langue, dans deux jours, il la parlera aussi bien qu'eux.......................................

» Cependant le changement porte moins sur le fond que sur la forme. Deux ou trois jours au plus, passés dans cet égout, n'ont pu le pervertir encore tout à fait; mais soyez tranquilles, le premier pas est fait, il n'est pas pour s'arrêter en si beau chemin, et son éducation, qui vient de s'ébaucher sous les voûtes de la préfecture de police, va se perfectionner à la Force et se terminer à Poissy ou à Melun! » (Article d'un ex-prisonnier, inséré dans le journal le *Bon Sens*, de novembre 1835.)

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

faud, et leurs attentats ne sont plus alors dirigés contre les personnes, mais contre les propriétés. »

Les criminels libérés infestent la société par le mal qu'ils font et par les principes qu'ils propagent. C'est à eux et à leurs adeptes que sont dus la plupart des vols combinés qui se commettent, surtout dans les grandes villes, les vols avec effraction et les faux en écriture privée et en actes publics. Si je consulte les documens qui depuis quelques années ont été publiés en France (1), relativement au nombre des accusés en matière de faux, je vois que pendant les neuf années qui se sont écoulées de 1825 à 1833 il n'y a pas moins de 3 168 individus mis en jugement pour ce crime; sur ce nombre 1 799 ont été condamnés, et les 1 369 autres, qu'il a fallu acquitter par défaut de preuves suffisantes, sont rentrés dans le sein de la société, avec des connoissances d'autant plus dangereuses qu'elles avoient été perfectionnées dans les prisons.

« Quand on examine, dit M. A. Chevalier dans son *Mémoire sur les faux en écriture*, les divers procédés mis en usage par les faussaires dans les actes falsifiés, on est forcé de reconnoître qu'il y a parmi ces hommes deux classes bien distinctes : l'une composée de gens qui n'ont pas de connoissances dans l'art de falsifier les écritures; ceux-ci le plus souvent sont condamnés, les experts faisant reparoître les écritures enlevées; l'autre, de gens habiles, qui ont apporté, dans la falsification, des connoissances qui mettent souvent le chimiste en défaut. »

Au nombre des principes destructeurs de la morale publique que les forçats libérés propagent à leur rentrée dans le monde, on doit compter ce flot de doctrines anti-sociales qui sont la conséquence de la haine invétérée que ces criminels ont conçue contre ce qu'ils appellent *leurs oppresseurs*. La corruption des domestiques, dans les maisons où ils ont l'art de s'introduire avec de bons certificats, et même, ce qui est plus déplorable, à l'aide de renseignemens favorables qu'ils obtiennent de personnes foibles ou trompées, est un des moyens auxquels ils s'attachent de préférence, comme le plus fécond pour eux en résultats productifs.

Une horrible pédérastie se répand aussi, avec une incroyable rapidité,

(1) Voyez les *Comptes généraux de l'administration de la justice criminelle en France.*

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

partout où ces êtres pervers parviennent à avoir accès; et si d'heureuses circonstances ne permettent pas d'y porter un remède prompt et efficace, on pourra bientôt appliquer à plus d'une de nos villes ces paroles de la Genèse : *Clamor Sodomorum et Gomorrhæ multiplicatus est, et peccatum eorum aggravatum est nimis.*

On doit conclure des considérations que nous venons de présenter, qu'en envoyant des criminels aux bagnes, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, la société se punit elle-même beaucoup plus cruellement qu'elle ne punit les coupables; et, ce qui doit faire naître de sérieuses réflexions, chez ceux du moins que le bonheur de la France intéresse encore, c'est que les mêmes doctrines sont élaborées et prêchées dans les maisons centrales de détention, et dans quantité d'autres prisons, où d'anciens forçats sont enfermés par suite de condamnations en récidive.

Il est hors de doute que les assassins sont beaucoup moins nuisibles à la société que les voleurs et les bandits de profession (1); or ces derniers affluent surtout dans les maisons centrales et dans celles de détention; ils sont la pire espèce de malfaiteurs, la plus habile à la fois et la moins punie.

(1) « Les coups et blessures, l'homicide, le meurtre même quand ils n'ont pas pour but de faciliter le vol, sont dus le plus souvent à l'entraînement d'une passion violente qui peut laisser des remords; à un accès de jalousie, à un transport de colère, au désir de repousser une provocation ou de venger une injure. Dans des circonstances particulières, ces crimes peuvent même avoir pour principe un sentiment d'honneur, mal compris il est vrai, mais que savent excuser nos préjugés.

» Les attentats contre les propriétés, au contraire, longuement prémédités et renouvelés sans cesse, prouvent une affligeante persévérance dans le mal et ne supposent pas moins de dépravation que de lâcheté....... L'escroc, le faussaire, le banqueroutier frauduleux de nos départemens septentrionaux, qui, avec des formes polies et une instruction variée, consomme froidement la ruine de vingt familles dont il a surpris la confiance, est à nos yeux plus vil, plus immoral que l'habitant illettré de nos provinces du midi qui, dans une rixe, frappe son adversaire ou lui donne la mort. » (Guerry, *Essai sur la statistique morale de la France.*)

Le directeur de la prison centrale de Montpellier me disoit, lorsque j'allai visiter cet établissement en 1834, que les femmes les plus coupables étoient celles qui se comportoient le mieux dans la maison; mais que les petites voleuses, qui ont le plus l'habitude du crime, étoient de véritables teignes, dont il étoit très-difficile de venir à bout.

Cette opinion se trouve en quelque sorte confirmée par l'observation consignée dans le Compte rendu de l'administration de la justice criminelle en France, pour l'année 1828, où il est dit que « ceux qui ont subi les peines les plus sévères paroissent les moins prompts à reprendre leurs criminelles habitudes. »

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

D). *Preuves et considérations accessoires.*

Il m'a paru nécessaire de corroborer les détails qui précèdent de quelques séries de nombres tirés soit des registres de la marine (1), soit des Comptes rendus de l'administration de la justice criminelle en France : j'aurois pu difficilement faire entrer dans le texte toutes les combinaisons auxquelles ces nombres peuvent donner lieu ; et cependant je n'ai pas cru devoir me restreindre à ne parler que des bagnes. Les autres prisons du royaume se prêtant, sous le rapport de la corruption des mœurs et du régime établi, à des réflexions tout à fait analogues, il m'a paru important d'en dire aussi quelques mots. Tous ces chiffres au reste, partagés en plusieurs tableaux, seront successivement et sommairement analysés.

(1) Les documens que j'ai eu besoin de consulter au ministère de la marine m'ont été communiqués avec autant de libéralité que d'obligeance par M. Tupinier, conseiller d'état, directeur des ports, et par M. de Saint, chef du bureau des hôpitaux et chiourmes.

TABLEAU du nombre des individus jugés contradictoirement en France, à diverses époques, devant les cours d'assises et les tribunaux correctionnels.

CLASSIFICATION DES INDIVIDUS.			NOMBRE DES INDIVIDUS.									NOMBRES annuels moyens.
			1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	
devant les cours d'assises.	Accusés.	Hommes	"	5 712.	5 657.	5 970.	5 931.	5 608.	6 380.	6 236.	5 833.	(A) 5 916.
		Femmes	"	1 276.	1 272.	1 426.	1 442.	1 354.	1 226.	1 329.	1 131.	1 307.
		TOTAUX	6 652.	6 988.	6 929.	7 396.	7 373.	6 962.	7 606.	7 565.	6 964.	7 159.
		Rapp. des femmes aux hommes	....	1 : 4,5.	1 : 4,4.	1 : 4,2.	1 : 4,1.	1 : 4,1.	1 : 5,2.	1 : 4,7.	1 : 5,2.	1 : 4,5.
		Population pour un accusé	4 736.	4 531.	4 597.	4 333.	4 367.	4 648.	4 281.	4 305.	4 699.	4 493.
	Condamnés.	Hommes	"	3 576.	3 470.	3 745.	3 649.	3 402.	3 435.	3 711.	3 467.	3 557.
		Femmes	"	772.	766.	806.	826.	728.	663.	737.	638.	742.
		TOTAUX	4 037.	4 348.	4 236.	4 551.	4 475.	4 130.	4 098.	4 448.	4 105.	4 270.
		Rapp. des femmes aux hommes	....	1 : 4,6.	1 : 4,5.	1 : 4,6.	1 : 4,4.	1 : 4,7.	1 : 5,2.	1 : 5,0.	1 : 5,4.	1 : 4,8.
		Population pour un condamné	7 804.	7 284.	7 519.	7 042.	7 195.	7 834.	7 946.	7 321.	7 971.	7 532.
	Acquittés.	Hommes	"	2 136.	2 187.	2 225.	2 282.	2 206.	2 945.	2 525.	2 366.	2 359.
		Femmes	"	504.	506.	620.	616.	626.	563.	592.	493.	565.
		TOTAUX	2 615.	2 640.	2 693.	2 845.	2 898.	2 832.	3 508.	3 117.	2 859.	2 890.
		Rapp. des femmes aux hommes	....	1 : 4,2.	1 : 4,3.	1 : 3,6.	1 : 3,7.	1 : 3,5.	1 : 5,2.	1 : 4,3.	1 : 4,8.	1 : 4,2.
		Population pour un acquitté.	12 048.	11 993.	11 828.	11 264.	11 110.	11 425.	9 282.	10 448.	11 446.	11 129.
devant les tribunaux correctionnels.	Prévenus.	Hommes	"	126 089.	133 936.	131 922.	137 901.	162 807.	193 851.	170 509.	156 441.	151 682.
		Femmes	"	33 651.	37 210.	40 378.	38 326.	47 884.	60 887.	49 226.	47 373.	44 367.
		TOTAUX	141 733.	159 740.	171 146.	172 300.	176 227.	210 691.	254 738.	219 735.	203 814.	190 014.
		Rapp. des femmes aux hommes	....	1 : 3,7.	1 : 3,6.	1 : 3,3.	1 : 3,6.	1 : 3,4.	1 : 3,2.	1 : 3,5.	1 : 3,3.	1 : 3,4.
		Population pour un prévenu.	222.	198.	186.	186.	183.	154.	128.	148.	161.	169.
	Condamnés.	Hommes	"	105 783.	112 874.	110 635.	116 922.	136 463.	169 779.	146 664.	134 861.	129 248.
		Femmes	"	28 601.	32 292.	35 553.	33 721.	41 258.	54 786.	43 776.	42 231.	39 027.
		TOTAUX	118 251.	134 384.	145 166.	146 188.	150 643.	177 721.	224 565.	190 440.	177 092.	162 717.
		Rapp. des femmes aux hommes	....	1 : 3,7.	1 : 3,5.	1 : 3,1.	1 : 3,5.	1 : 3,3.	1 : 3,1.	1 : 3,4.	1 : 3,2.	1 : 3,3.
		Population pour un condamné	266.	236.	219.	219.	214.	182.	145.	171.	185.	198.
	Acquittés.	Hommes	"	20 306.	21 062.	21 287.	20 979.	26 344.	24 072.	23 845.	21 580.	22 434.
		Femmes	"	5 050.	4 918.	4 825.	4 605.	6 626.	6 101.	5 450.	5 142.	5 340.
		TOTAUX	23 482.	25 356.	25 980.	26 112.	25 584.	32 970.	30 173.	29 295.	26 722.	27 297.
		Rapp. des femmes aux hommes	....	1 : 4,0.	1 : 4,3.	1 : 4,4.	1 : 4,6.	1 : 4,0.	1 : 3,9.	1 : 4,3.	1 : 4,2.	1 : 4,2.
		Population pour un acquitté.	1 342.	1 249.	1 226.	1 227.	1 258.	981.	1 079.	1 112.	1 225.	1 178.

(A) Il est à remarquer que ce nombre et le suivant sont la moyenne de huit années ; et celui qui vient ensuite, la moyenne de neuf. Des observations analogues appartiennent aux nombres dans la même colonne, tant de ce tableau que de ceux nos 2 et 3 qui sont transcrits ci-après.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

J'ai réuni, dans le tableau n.° 1 ci-dessus, le nombre des individus jugés contradictoirement, 1.° devant les cours d'assises, et 2.° devant les tribunaux correctionnels. Je passe d'abord en revue, pour chacune des 9 années que je considère, le nombre des accusés et celui des prévenus; puis celui des condamnés, enfin celui des acquittés.

Pour chacune de ces catégories je fixe le nombre des femmes, celui des hommes et l'ensemble des individus. Mais, quelle que soit la marche particulière que suivent ces derniers nombres, afin d'en rendre les variations tout à fait comparables, il falloit les modifier en raison même des progrès de la population. J'indique donc ainsi, pour chaque année, quelle est la quantité d'habitans qui correspond à un accusé, à un condamné et à un acquitté. On conçoit que plus ces valeurs seront grandes, et moins le rapport des individus cités de chaque classe, comparativement à la population, sera considérable. J'ai également établi le rapport du nombre des femmes à celui des hommes pour chacune des catégories indiquées. Le tableau se termine par une dernière colonne où sont portés les nombres moyens appartenant à chacune des années dont il s'agit.

A ce sujet, on doit observer que ces valeurs moyennes n'ont un véritable intérêt que lorsque les nombres particuliers d'où elles sont déduites oscillent tantôt en plus et tantôt en moins autour de la moyenne; si la série suivoit au contraire une marche décidée, soit croissante, soit décroissante, la considération des moyennes, dans ce cas, comme dans quantité de calculs de statistique analogues (1), seroit erronée, puisque toute trace de la loi existante auroit disparu.

Un coup d'œil général jeté sur le tableau n.° 2 qui suit, fera voir que les nombres des accusés qui ont comparu devant les cours d'assises, ainsi que ceux des condamnés par la même cour, ont eu une valeur à peu près constante, depuis 1825 jusqu'en 1833, et que ces nombres ont oscillé autour de la moyenne. Il n'en est pas de même du nombre des prévenus et de celui des condamnés par les tribunaux correctionnels, qui ont augmenté constamment jusques et compris l'année 1831; après cela une diminution assez notable s'est fait remarquer.

(1) Je fais cette réflexion parce que j'ai remarqué chez certains écrivains une disposition à prendre le change à cet égard. Lorsque la série est suffisamment prolongée, on peut calculer des moyennes successives d'un même nombre d'années, de manière à ce qu'il en résulte une nouvelle série de nombres moyens; ceux-ci, dégagés alors des petites oscillations qu'offroient les nombres particuliers, ont une plus grande exactitude. J'ai suivi cette dernière manière d'opérer, dans le tableau n.° 8 ci-après, relatif aux suicides et à la peine de mort.

N.° 2. *TABLEAU du nombre des individus condamnés en France, à des peines infamantes et de police correctionnelle, à diverses époques.*

JUGÉS CONTRADICTOIREMENT ET CONDAMNÉS

CLASSIFICATION DES INDIVIDUS.	NOMBRE DES INDIVIDUS. 1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	NOMBRES annuels moyens.
à la peine capitale. Hommes	»	135.	86.	94.	79.	76.	94.	70.	39.	(A) 84.
à la peine capitale. Femmes	»	15.	23.	20.	10.	16.	14.	4.	3.	13.
à la peine capitale. TOTAUX	134.	150.	109.	114.	89.	92.	108.	74.	42.	101.
à la peine capitale. Rapp. des femmes aux hommes	....	1 : 9,0.	1 : 3,7.	1 : 4,7.	1 : 7,9.	1 : 4,7.	1 : 6,7.	1 : 17,5.	1 : 13,0	1 : 6,5.
à la peine capitale. Population pour un condamné	235 111.	211 083.	292 216.	281 112.	361 763.	351 701.	301 490.	440 073.	779 112.	318 447.
aux travaux forcés à perpétuité. Hommes	»	243.	275.	237.	258.	235.	190.	201.	112.	219.
aux travaux forcés à perpétuité. Femmes	»	38.	42.	31.	15.	33.	21.	27.	15.	28.
aux travaux forcés à perpétuité. TOTAUX	....	281.	317.	268.	273.	268.	211.	228.	127.	247.
aux travaux forcés à perpétuité. Rapp. des femmes aux hommes	....	1 : 6,4.	1 : 6,5.	1 : 7,6.	1 : 17,2.	1 : 7,1.	1 : 9,0.	1 : 7,4.	1 : 7,5.	1 : 7,8.
aux travaux forcés à temps. Hommes	»	1 005.	945.	1 020.	909.	861.	866.	777.	681.	883.
aux travaux forcés à temps. Femmes	»	134.	117.	122.	124.	112.	83	105.	103.	112.
aux travaux forcés à temps. TOTAUX	....	1 139.	1 062.	1 142.	1 033.	973.	949.	882.	784.	996.
aux travaux forcés à temps. Rapp. des femmes aux hommes	....	1 : 7,5.	1 : 8,1.	1 : 8,4.	1 : 7,3	1 : 7,7.	1 : 10,4.	1 : 7,4.	1 : 6,6.	1 : 7,9.
aux travaux forcés, les deux réunis. Hommes	....	1 248.	1 220.	1 257.	1 167.	1 096.	1 056.	978.	793.	1 102.
aux travaux forcés, les deux réunis. Femmes	....	172.	159.	153.	139.	145.	104	132.	118.	140.
aux travaux forcés, les deux réunis. TOTAUX	1 335.	1 420.	1 379.	1 410.	1 306.	1 241.	1 160.	1 110.	911.	1 252.
aux travaux forcés, les deux réunis. Rapp. des femmes aux hommes	....	1 : 7,3.	1 : 7,7.	1 : 8,2.	1 : 8,4.	1 : 7,6.	1 : 10,2.	1 : 7,4.	1 : 6,7.	1 : 7,9.
aux travaux forcés, les deux réunis. Population pour un condamné	23 599.	22 298.	23 098.	22 728.	24 653.	26 073.	28 070.	29 338.	35 920.	25 689.
à la réclusion dans les maisons centrales. Hommes	»	928.	925.	934.	925.	790.	704.	689.	614.	814.
à la réclusion dans les maisons centrales. Femmes	»	300.	298.	289.	297.	215.	184.	162.	112.	232.
à la réclusion dans les maisons centrales. TOTAUX	1 160.	1 228.	1 223.	1 223.	1 222.	1 005.	888.	851.	726.	1 058.
à la réclusion dans les maisons centrales. Rapp. des femmes aux hommes	....	1 : 3,1.	1 : 3,1.	1 : 3,2.	1 : 3,1.	1 : 3,7.	1 : 3,8.	1 : 4,3.	1 : 5,5.	1 : 3,5.
à la réclusion dans les maisons centrales. Population pour un condamné.	27 159.	25 784.	26 044.	29 203	26 348.	32 195.	36 668.	38 267.	45 072.	30 400.
à la détention dans les prisons, par les tribunaux correctionnels. Hommes	»	21 680.	21 575.	20 971.	22 221.	20 982.	24 132.	26 427.	25 659.	22 956.
à la détention dans les prisons, par les tribunaux correctionnels. Femmes	»	5 609.	5 581.	5 809.	6 169.	5 568.	6 476.	7 172.	6 607.	6 124.
à la détention dans les prisons, par les tribunaux correctionnels. TOTAUX	22 564.	27 289.	27 156.	26 780.	28 390.	26 550.	30 608.	33 599.	32 266.	28 356.
à la détention dans les prisons, par les tribunaux correctionnels. Rapp. des femmes aux hommes	....	1 : 3,8.	1 : 3,9.	1 : 3,6.	1 : 3,6.	1 : 3,8.	1 : 3,7.	1 : 3,7.	1 : 3,9.	1 : 3,7.
à la détention dans les prisons, par les cours d'assises. Hommes et femmes	»	1 541.	1 508.	1 788.	1 834.	1 770.	1 920.	2 462.	2 433.	1 907.
TOTAUX GÉNÉRAUX	....	28 830.	28 664.	28 568.	30 224.	28 320.	32 528.	36 061.	34 699.	30 987.
Population pour un condamné	....	1 098.	1 111.	1 122.	1 065.	1 143.	1 001.	903.	943.	1 041.

(A) *Voyez* la note qui accompagne le tableau n.° 1 ci-dessus.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

Ce tableau n.° 2 est un développement du n.° 1. On y voit la nature des différentes condamnations, depuis la peine capitale jusqu'au simple emprisonnement. Les explications qui précèdent indiquent suffisamment sa disposition.

Remarquons que l'application de la peine capitale suit, depuis 1825 jusqu'en 1833, une progression rapidement décroissante, quoique intermittente, tant pour les hommes que pour les femmes. Les condamnations aux travaux forcés et à la reclusion ont aussi été en diminuant, avec de légères intermittences; tandis que celles à la détention ont au contraire augmenté quoique encore avec intermittence. Il semble qu'on puisse conclure de ces faits, qu'*il existe maintenant en France une tendance générale et progressive vers une répression moins sévère des grands crimes*.

N.° 3. *TABLEAU du nombre des individus relaps, traduits en récidive devant les cours d'assises et les tribunaux correctionnels, en France, à diverses époques.*

CLASSIFICATION DES INDIVIDUS.			NOMBRE DES INDIVIDUS. 1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	NOMBRES annuels moyens.
TRADUITS EN RÉCIDIVE, devant les cours d'assises, et qui avaient déjà été	libérés des travaux forcés.	Hommes	″	166.	144.	177.	170.	179.	178.	162.	(A) 168.
		Femmes	″	7.	8.	5.	5.	10.	7.	2.	6.
		TOTAUX	179.	173.	152.	182.	175.	189.	185.	164.	175.
		Rapp. des fem. aux hom.	....	1 : 23,7.	1 : 18,0.	1 : 35,4.	1 : 34,0.	1 : 17,9.	1 : 25,4.	1 : 81,0.	1 : 28,0.
		Popul. pour un relaps	176 885.	184 113.	210 834.	176 906.	184 894.	172 280.	176 029.	199 529.	184 259.
	libérés de la reclusion.	Hommes	″	100.	85.	94.	119.	78.	87.	84.	92.
		Femmes	″	12.	26.	22.	16.	12.	13.	22.	18.
		TOTAUX	90.	112.	111.	116.	135.	90.	100.	106.	107.
		Rapp. des fem. aux hom.	....	1 : 8,3.	1 : 3,3.	1 : 4,3.	1 : 7,4.	1 : 6,5.	1 : 6,7.	1 : 3,8.	1 : 5,1.
		Popul. pour un relaps	351 805.	284 389.	288 710.	277 560.	239 678.	361 788.	325 654.	308 705.	301 359.
	libérés de la prison, ou de l'amende.	Hommes	″	514.	780.	886.	901.	883.	969.	946.	840.
		Femmes	″	94.	139.	150.	159.	134.	175.	102.	136.
		TOTAUX	487.	608.	919.	1 036.	1 060.	1 017.	1 144.	1 048.	915.
		Rapp. des fem. aux hom.	....	1 : 5,5.	1 : 5,6.	1 : 5,9.	1 : 5,7.	1 : 6,6.	1 : 5,5.	1 : 9,3.	1 : 6,2.
		Popul. pour un relaps	65 015.	52 387.	34 871.	31 078.	30 525.	32 016.	28 466.	31 224.	35 241.
	TOTAUX des trois classes ci-dessus.	Hommes	756.	780.	1 009.	1 157.	1 190.	1 140.	1 234.	1 192.	1 100.
		Femmes		113.	173.	177.	180.	156.	195.	126.	160.
	TOTAUX GÉNÉRAUX		756.	893.	1 182.	1 334.	1 370.	1 296.	1 429.	1 318.	1 197.
	Rapport des femmes aux hommes		....	1 : 6,9.	1 : 5,8.	1 : 6,7.	1 : 6,6.	1 : 7,3.	1 : 6,3.	1 : 9,5.	1 : 6,9.
	Population pour un relaps		41 882.	35 668.	27 112.	24 136.	23 618.	25 124.	22 789.	24 828.	26 939.
devant les tribun. correction., et qui avaient déjà été	libérés des travaux forcés.	Hommes	″	″	182.	211.	193.	219.	271.	448.	254.
		Femmes	″	″	14.	16.	11.	17.	17.	28.	17.
		TOTAUX	″	″	196.	227.	204.	236.	288.	476.	271.
		Rapp. des fem. aux hom.	....	....	1 : 13,0.	1 : 13,2.	1 : 17,5.	1 : 12,9.	1 : 15,9.	1 : 16,0.	1 : 14,9.
		Popul. pour un relaps	....	....	163 504.	141 837.	158 610.	137 970.	113 074.	68 745.	119 587.
	libérés de la reclusion.	Hommes	″	″	131.	145.	138.	139.	188.	271.	169.
		Femmes	″	″	34.	42.	29.	51.	37.	71.	44.
		TOTAUX	″	″	165.	187.	167.	190.	225.	342.	213.
		Rapp. des fem. aux hom.	....	....	1 : 3,9.	1 : 3,5.	1 : 4,8.	1 : 2,7.	1 : 5,1.	1 : 3,8.	1 : 3,8.
		Popul. pour un relaps	....	....	194 223.	172 176.	193 751.	171 373.	144 735.	95 680.	152 151.
	libérés de la prison, ou de l'amende.	Hommes	″	″	2 477.	3 111.	3 057.	3 555.	4 419.	4 912.	3 588.
		Femmes	″	″	740.	900.	872.	979.	983.	1 402.	979.
		TOTAUX	″	″	3 217.	4 011.	3 929.	4 534.	5 402.	6 314.	4 568.
		Rapp. des fem. aux hom.	....	....	1 : 3,3.	1 : 3,5.	1 : 3,5.	1 : 3,6.	1 : 4,5.	1 : 3,5.	1 : 3,7.
		Popul. pour un relaps	....	....	9 962.	8 027.	8 287.	7 182.	6 028.	5 183.	7 094.
	TOTAUX des trois classes ci-dessus.	Hommes	″	″	2 790.	3 467.	3 388.	3 913.	4 878.	5 631.	4 011.
		Femmes	″	″	788.	958.	912.	1 047.	1 037.	1 501.	1 040.
	TOTAUX GÉNÉRAUX		″	″	3 578.	4 425.	4 300.	4 960.	5 915.	7 132.	5 052.
	Rapport des femmes aux hommes		....	....	1 : 3,5.	1 : 3,6.	1 : 3,7.	1 : 3,7.	1 : 4,7.	1 : 3,8.	1 : 3,9.
	Population pour un relaps		....	....	8 957.	7 276.	7 525.	6 565.	5 506.	4 588.	6 415.
	Tant à la cour d'assises que devant les trib. cor.	Hommes	″	″	3 799.	4 624.	4 578.	5 053.	6 112.	6 823.	5 163.
		Femmes	″	″	961.	1 135.	1 092.	1 203.	1 232.	1 627.	1 203.
		TOTAUX DÉFINITIFS	″	″	4 760.	5 759.	5 670.	6 256.	7 344.	8 450.	6 375.
		Rapp. des fem. aux hom.	....	....	1 : 4,0.	1 : 4,1.	1 : 4,2.	1 : 4,2.	1 : 5,0.	1 : 4,2.	1 : 4,3.
		Popul. pour un relaps	....	....	6 733.	5 591.	5 707.	5 305.	4 434.	3 873.	5 085.

(A) Voyez plus haut la note du tableau n.° 1.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

Le tableau n.° 3, d'autre part, montre que la série du nombre des criminels relaps, traduits annuellement pour récidives et condamnés par les tribunaux, va croissant avec une très-grande rapidité. Les catégories que je considère, étant suffisamment multipliées, il est facile de s'assurer quelle est la classe de malfaiteurs qui se trouve la plus perverse. Les nombres des individus libérés de la reclusion, et traduits en récidive devant les cours d'assises, ont éprouvé en 1831 une diminution subite, tant chez les hommes que chez les femmes; mais, immédiatement après, la progression croissante a repris sa première marche, sauf une légère anomalie, pour les hommes, en 1833. Dans la comparaison du nombre des femmes relapses à celui des hommes, il est remarquable que les rapports sont d'autant plus variables que les fautes commises sont elles-mêmes plus graves; et qu'au contraire, dans les crimes moins considérables, ce rapport est d'une constance vraiment surprenante.

N.° 4. *TABLEAU COMPARATIF des accusés et des prévenus pour la première fois, avec les accusés et les prévenus en récidive, ainsi que des condamnés, dans l'une et l'autre catégorie.*

CLASSIFICATION DES INDIVIDUS.			NOMBRE DES INDIVIDUS.								NOMBRES annuels moyens.
			1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	
MIS EN JUGEMENT.	Cours d'assises.	Accusés pour la 1re fois	6 988.	6 929.	7 396.	7 373.	6 962.	7 606.	7 565.	6 964.	7 223.
		Idem en récidive	756.	893.	1 182.	1 334.	1 370.	1 296.	1 429.	1 318.	1 197.
		Rapport des récidives avec les 1ers cas	1 : 9,2.	1 : 7,8.	1 : 6,3.	1 : 5,5.	1 : 5,1.	1 : 5,9.	1 : 5,3.	1 : 5,3.	1 : 6,0.
	Tribunaux correctionnels.	Prévenus pour la 1re fois	159 740.	171 146.	172 300.	176 227.	210 691.	2[illegible] 738.	219 735.	203 814.	196 049.
		Idem en récidive	"	"	3 578.	4 425.	4 300.	4 960.	5 915.	7 132.	5 052.
		Rapport des récidives avec les 1ers cas	......	......	1 : 48,2.	1 : 39,8.	1 : 49,9	1 : 51,4.	1 : 37,1.	1 : 28,6.	1 : 38,8.
	Cours d'assises et tribunaux correctionnels réunis.	Accusés et prévenus pour la 1re fois.	166 728.	178 075.	179 696.	183 600,	217 653.	262 344.	227 300.	210 778.	203 272.
		Idem en récidive	"	"	4 760.	5 759.	5 670.	6 256.	7 344.	8 450.	6 373.
		Rapport des récidives avec les 1ers cas	......	......	1 : 37,8.	1 : 31,9.	1 : 38,4.	1 : 41,9.	1 : 31,0.	1 : 24,9.	1 : 31,9.
CONDAMNÉS.	Cours d'assises.	Condamnés pour la 1re fois	4 348.	4 236.	4 551.	4 475.	4 130.	4 098.	4 448.	4 105.	4 299.
		Idem en récidive	644.	744.	952.	1 073.	1 084.	965.	1 114.	1 043.	952.
		Rapport des récidives avec les 1ers cas	1 : 6,8.	1 : 5,7.	1 : 4,8.	1 : 4,2.	1 : 3,8.	1 : 4,2.	1 : 4,0.	1 : 3,9.	1 : 4,5.
	Tribunaux correctionnels.	Condamnés pour la 1re fois	134 384.	145 166.	146 188.	150 643.	177 721.	224 565.	190 440.	177 092.	168 275.
		Idem en récidive	"	"	3 402.	4 090.	3 812.	4 507.	5 370.	6 584.	4 627.
		Rapport des récidives avec les 1ers cas	......	......	1 : 43,0.	1 : 36,8.	1 : 46,6.	1 : 49,8.	1 : 35,5.	1 : 26,9.	1 : 36,4.
	Cours d'assises et tribunaux correctionnels réunis.	Condamnés pour la 1re fois	138 732.	149 402.	150 739.	155 118.	181 851.	228 663.	194 888.	181 197.	172 574.
		Idem en récidive	"	"	4 354.	5 163.	4 896.	5 472.	6 484.	7 627.	5 666.
		Rapport des récidives avec les 1ers cas	......	......	1 : 34,6.	1 : 30,0.	1 : 37,1.	1 : 41,7.	1 : 30,1.	1 : 23,8.	1 : 30,5.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

On trouve ci-dessus, 1.° le nombre des individus mis en jugement pour la première fois, et le nombre de ceux traduits en récidive, devant les cours d'assises et les tribunaux correctionnels; 2.° les condamnés dans les mêmes catégories, et devant les mêmes tribunaux.

Il résulte de la comparaison de ces chiffres que, relativement aux cours d'assises, les rapports des nombres d'accusés en récidive, comparés avec ceux des accusés pour la première fois, forment, nonobstant une légère intermittence, une série croissante; et que les rapports des condamnés en récidive, comparés avec les condamnés pour la première fois, marchent absolument dans le même sens; que devant les tribunaux correctionnels, les rapports des prévenus en récidive aux prévenus pour la première fois, vont en croissant, sauf une seule anomalie; et que les rapports des condamnés en récidive, aux condamnés pour la première fois, marchent aussi dans le même sens.

On est donc en droit de conclure de ces faits, que *le régime des prisons loin d'améliorer l'état moral des détenus*, comme il seroit à désirer, *tend au contraire à les pervertir de plus en plus.*

N.° 5. *TABLEAU du nombre des individus accusés de crimes contre les personnes et contre les propriétés, à diverses époques.*

CLASSIFICATION DES ACCUSÉS.		NOMBRE DES INDIVIDUS.								NOMBRES annuels moyens.
		1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	
Crimes contre les personnes.	Hommes	1 639.	1 637.	1 574.	1 552.	1 412.	1 813.	1 724.	1 901.	1 656.
	Femmes	268.	274.	270.	239.	254.	233.	248.	235.	253.
	TOTAL	1 907.	1 911.	1 844.	1 791.	1 666.	2 046.	1 972.	2 136.	1 909.
	Rapp. des fem. aux hom.	1 : 6 ,1.	1 : 6 ,0.	1 : 5 ,8.	1 : 6 ,5.	1 : 5 ,6.	1 : 7 ,8.	1 : 7 ,0.	1 : 8 ,1.	1 : 6 ,5.
	Populat. pour un accusé	16 603.	16 667.	17 379.	17 977.	19 422.	15 914.	16 514.	15 320.	16 891.
Crimes contre les propriétés.	Hommes	4 073.	4 020.	4 396.	4 379.	4 196.	4 567.	4 512.	3 932.	4 259.
	Femmes	1 008.	998.	1 156.	1 203.	1 100.	993.	1 081.	896.	1 054.
	TOTAL	5 081.	5 018.	5 552.	5 582.	5 296.	5 560.	5 593.	4 828.	5 314.
	Rapp. des fem. aux hom.	1 : 4 ,0.	1 : 4 ,0.	1 : 3 ,8.	1 : 3 ,6.	1 : 3 ,8.	1 : 4 ,6.	1 : 4 ,2.	1 : 4 ,4.	1 : 4 ,0.
	Populat. pour un accusé	6 232.	6 347.	5 772.	5 768.	6 110.	5 856.	5 823.	6 778.	6 068.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

Notre 5.e tableau confirme ce que nous avons énoncé plus haut, que le nombre des femmes qui se rendent coupables de crimes contre les personnes est beaucoup moindre que celui des femmes qui commettent des crimes contre les propriétés. En général, et tout étant égal d'ailleurs, il importe de remarquer qu'il y a beaucoup moins de femmes perverses que d'hommes, et qu'elles tombent aussi bien moins souvent en récidive. La même chose a été constatée en Angleterre, et ressort d'ailleurs évidemment des tableaux de la population de Port-Jackson, que nous avons donnés dans notre XXXIIIe chapitre.

Ce fait tient évidemment à ce que l'éducation morale des femmes, tant en France qu'en Angleterre, est de beaucoup supérieure à celle des hommes. A cet égard, si une altération sensible venoit à avoir lieu dans leurs mœurs, ce qui ne pourroit s'effectuer que dans un assez grand nombre d'années, on verroit, sans aucun doute, les cas de culpabilité croître dans le même rapport.

Le nombre annuel d'individus accusés de crimes contre les personnes, après avoir suivi une marche décroissante jusqu'en 1830, montre ensuite, dans notre tableau n.° 5, une tendance à augmenter; peut-être devroit-on signaler une loi inverse pour les crimes contre les propriétés, mais, l'ordre de la série ne se dessinant pas encore d'une manière assez nette, il seroit imprudent de l'affirmer.

N.° 6. *TABLEAU du nombre des individus libérés des bagnes et des maisons centrales de France, à diverses époques.*

DATE.	NOUVEAUX forçats entrés annuellement aux bagnes.	FORÇATS et libérés sortis des bagnes.	LIBÉRÉS DES PRISONS CENTRALES.			TOTAL DES LIBÉRÉS POUR LES DEUX CATÉGORIES CI-CONTRE.			FORÇATS à vie, existant dans les bagnes.	FORÇATS existant aux bagnes.	FORÇATS évadés des bagnes.	REMARQUES.
			Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	Rapport des femmes aux hommes.				
1816.........	1 352.	539.	......	......	......	......	......	......	″	8 986.	52.	Les nombres de forçats évadés des bagnes, portés dans la dernière colonne de ce tableau, ont été compris dans le nombre des forçats libérés de la 3.e colonne. On n'en a tenu compte ici que pour montrer avec quelle facilité ces prisonniers parviennent à tromper les yeux de leurs gardiens, malgré la plus minutieuse surveillance. La totalité des évadés dans tous les bagnes de France pendant l'intervalle considéré ici, a été de 1 048, sur quoi 906 ont été repris à différentes époques; ainsi 142 sont restés libres.
1817.........	2 347.	1 045.	......	......	......	......	......	......	″	9 964.	68.	
1818.........	2 158.	950.	......	......	......	......	......	......	″	10 720.	42.	
1819.........	1 693.	821.	......	......	......	......	......	......	1 645.	11 145.	42.	
1820.........	1 594.	840.	......	......	......	......	......	......	1 789.	11 181.	37.	
1821.........	1 359.	1 065.	......	......	......	......	......	......	1 853.	10 779.	62.	
1822.........	1 503.	1 340.	......	......	......	......	......	......	1 928.	10 256.	67.	
1823.........	1 160.	1 275.	......	......	......	......	......	......	1 933.	9 540.	103.	
1824.........	1 177.	1 061.	......	......	......	......	......	......	1 960.	9 111.	98.	
1825.........	1 666.	1 059.	......	......	......	......	......	......	2 090.	9 268.	55.	
1826.........	1 606.	1 066.	......	......	......	......	......	......	2 219.	9 215.	73.	
1827.........	1 506.	978.	......	......	......	......	......	......	2 229.	9 241.	84.	
1828.........	1 385.	960.	......	......	......	......	......	......	2 285.	9 157.	54.	
1829.........	1 218.	871.	......	......	......	......	......	......	2 169.	8 568.	58.	
1830.........	1 133.	1 625.	3 987.	1 725.	5 712.	5 612.	1 725.	1 : 3 ,3.	2 416.	7 842.	39.	En 1830 la quantité des forçats libérés a été beaucoup plus considérable que pendant les autres années, en raison de la suppression du bagne de Lorient, qui eut lieu le 18 septembre, et dont tous les condamnés furent graciés en bloc.
1831.........	829.	890.	″	″	5 532.	″	″	″	2 313.	7 406.	42.	
1832.........	896.	733.	″	″	5 129.	″	″	″	2 350.	7 184.	25.	
1833.........	840.	733.	″	″	5 240.	″	.	″	2 145.	6 836.	47.	
Dans l'intervalle de 10 ans: 1818 à 1827.	15 422.	10 455.	26 667.	10 330.	36 997.	37 122.	10 330.	1 : 3 ,6.	″	100 456	663.	Dans les Comptes rendus de l'administration de la justice criminelle en France on trouve quelquefois des différences assez notables avec les nombres de forçats libérés que nous donnons ici, d'après un relevé *fort exact* fait à la marine; ainsi, pour ne parler que de l'année 1830, l'ouvrage cité indique pour les forçats libérés de 1823 à 1832 le nombre de 8 875 seulement; notre travail donne 10 518, dont la différence 1 643 est à peu près égale au nombre total des libérés des bagnes de l'année 1830.
1819–1828.	14 649.	10 465.	29 823.	11 223.	41 056.	40 288.	11 223.	1 : 3 ,6.	20 001.	98 893.	675.	
1820–1829.	14 174.	10 515.	33 435.	12 226.	45 661.	43 950.	12 226.	1 : 3 ,6.	20 525.	96 316.	691.	
1821–1830.	13 713.	11 300.	36 170.	13 125.	49 295.	47 470.	13 125.	1 : 3 ,6.	21 152.	92 977.	693.	
1822–1831.	13 183.	11 125.	″	″	″	″	″	″	21 612.	89 604.	673.	
1823–1832.	12 576.	10 518.	39 811.	14 014.	53 825.	50 329.	14 014.	1 : 3 ,6.	22 034.	86 532.	631.	
1824–1833.	12 256.	9 976.	″	″	″	″	″	″	22 246.	83 828.	575.	

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

Il étoit intéressant de connoître les nombres de forçats et de prisonniers libérés qui rentrent annuellement dans la société (1) : notre tableau n.° 6 donne ces nombres depuis 1816 jusqu'à 1833 pour les bagnes, et montre en outre qu'après avoir augmenté jusqu'à 1822, époque du maximum, ils ont été depuis lors en diminuant, quoique parfois avec intermittence. Pour les prisons centrales, nous ne donnons ces documens que depuis 1830; mais ici la série a une marche décroissante, quoique les nombres groupés en intervalles de dix années suivent bien évidemment un ordre inverse. Le rapport du nombre de femmes condamnées aux travaux forcés pendant 10 ans, comparé au nombre des hommes provenant des mêmes prisons et des bagnes, pendant la même période, est invariablement celui de 1 : 3, 6; je l'ai trouvé de 1 : 3, 3 pour la seule année 1830; mais il faut remarquer que le bagne de Lorient, destiné aux soldats détenus pour délits militaires, avoit été supprimé pendant cette même année, et que les coupables qu'il contenoit avoient été graciés en totalité. Sans cette circonstance, le rapport des femmes aux hommes, à l'époque particulière dont il s'agit, eût été nécessairement un peu plus fort. Je n'ai pu me procurer des éléments de comparaison pour d'autres années.

Dans les questions de statistique judiciaire, on est souvent étonné de la constance de certains rapports, qui semblent être en opposition avec la liberté de l'homme. « Si nous considérons, dit M. Guerry (2), le » nombre infini de circonstances qui peuvent faire commettre un crime, » les influences extérieures ou purement personnelles qui en déterminent le caractère, nous ne saurons comment concevoir qu'en dernier » résultat leur concours amène des effets si constans; que les actes d'une » volonté libre (3) viennent ainsi se développer dans un ordre fixe, se » resserrer dans des limites si étroites. Nous serons forcés de reconnoître

(1) En 1827 le nombre total des forçats libérés qui existoient dans tout le royaume s'élevoit à 11 464, et celui des condamnés libérés de la reclusion à 7 896. (Voyez *Comptes rendus de la justice criminelle en France*, pour l'année 1827). Il n'est pas question dans cet ouvrage des libérés des autres prisons.

(2) *Essai sur la statistique morale de la France.*

(3) On ne peut pas dire qu'une masse d'individus, ou un *individu moyen*, ait une volonté libre. Tout homme considéré isolément a une volonté libre sans doute, mais c'est à l'individu seul et non à un être moyen ou fictif que cette qualité s'applique.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

» que les faits de l'ordre moral sont soumis, comme ceux de l'ordre phy-» sique, à des lois invariables, et qu'à plusieurs égards la statistique » judiciaire présente une certitude complète. »

On sait que l'*individualité de l'homme moral* peut agir, dans de certaines limites, par la volonté qui lui est propre, mais que d'ailleurs tout ce qui existe est dépendant des lois suprêmes qui régissent le monde. Cette vérité se montre dans tout son jour lors des perturbations des empires; une force invisible pousse alors les hommes, à leur insu, dans la route qu'ils doivent suivre; et il est curieux d'étudier comment cette espèce de fatalisme s'allie avec la liberté individuelle de l'homme.

Celui-ci, comme être intellectuel, peut toujours se décider dans le sens qui lui plaît; mais il ne produit pas, à beaucoup près, l'effet qu'il imagine : le levier sur lequel il porte la main *s'allonge ou se raccourcit suivant que l'a réglé le divin architecte* (1).

Ne pas envisager les choses ainsi, ce seroit ne voir qu'un côté de la question; et, en bonne philosophie, et surtout en philosophie morale, on doit chercher à étudier les faits sous toutes leurs faces, tant les problèmes relatifs à l'homme sont difficiles et compliqués! Notre pouvoir est immense, sans doute, pris dans les limites du cercle qui nous a été circonscrit; mais au delà notre nullité est complète.

Notre tableau n.° 6 contient encore, pour chaque année : 1.° le nombre total des forçats renfermés dans les bagnes : la série en est actuellement décroissante; 2.° celui des hommes qui y sont condamnés à vie, et dont la progression au contraire va en augmentant; 3.° le nombre de ceux qui y entrent chaque année : l'ordre intermittent des diminutions est évident; enfin, il contient de plus celui des prisonniers qui s'en évadent : ces derniers nombres, quoique très-variables entre eux, paroissent avoir cependant une tendance à la diminution.

Mais dans quels rapports les forçats se sauvent-ils de nos divers bagnes?

(1) « Si l'on imagine une montre dont tous les ressorts varieroient continuellement de force, » de poids, de dimension, de forme et de position, et qui montreroit cependant l'heure inva-» riablement, on se formera quelque idée de l'action des êtres libres relativement aux plans du » Créateur. » (J. de Maistre, *Considérations sur la France.*)

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

J'ai trouvé, par une moyenne entre dix-huit années, que, tout étant égal d'ailleurs, on avoit eu :

A Toulon . . . 1 évadé pour 122 détenus;
A Rochefort . . 1 ———— 130;
A Lorient . . . . 1 ———— 237;
Et à Brest . . . . 1 ———— 281.

Si je compare le nombre de forçats qu'il y avoit aux bagnes en 1832, avec la population totale de la France à la même époque, je vois qu'un forçat répond à 4 533 habitans; tandis qu'en 1792 il n'y avoit qu'un forçat sur 5 819 âmes; l'augmentation en 40 ans est, comme on voit, assez forte; mais les législations et les populations, pour les deux époques, n'étant pas identiques, on ne doit pas se hâter de conclure du fait que j'examine, que la moralité ait été moindre en 1832 qu'en 1792.

N.° 7. *Tableau du nombre de forçats morts annuellement dans les bagnes de France.*

Années.	Bagne de Brest.					Bagne de Lorient.					Bagne de Rochefort.					Bagne de Toulon.				
	Nombre de forçats.			Nombre de morts.	Rapport des morts au nombre moyen.	Nombre de forçats.			Nombre de morts.	Rapport des morts au nombre moyen.	Nombre de forçats.			Nombre de morts.	Rapport des morts au nombre moyen.	Nombre de forçats.			Nombre de morts.	Rapport des morts au nombre moyen.
	au 1.er janvier.	au 31 décemb.	Moy.nes			au 1.er janvier.	au 31 décemb.	Moy.nes			au 1.er janvier.	au 31 décemb.	Moy.nes			au 1.er janvier.	au 31 décemb.	Moy.nes		
1816.	3 278.	2 965.	3 121.	55.	1 : 57.	906.	1 095.	1 000.	22.	1 : 45.	1 668.	1 718.	1 693.	70.	1 : 24.	2 828.	3 208.	3 018.	97.	[illegible]
1817.	2 965.	3 055.	3 010.	74.	1 : 41.	1 095.	1 187.	1 141.	29.	1 : 39.	1 718.	1 800.	1 759.	60.	1 : 29.	3 208.	3 922.	3 565.	129.	[illegible]
1818.	3 055.	3 514.	3 284.	111.	1 : 30.	1 187.	1 481.	1 334.	28.	1 : 48.	1 800.	1 658.	1 729.	88.	1 : 20.	3 922.	4 067.	3 944.	190.	[illegible]
1819.	3 514.	3 578.	3 546.	127.	1 : 28.	1 481.	1 704.	1 592.	39.	1 : 41.	1 658.	1 665.	1 661.	139.	1 : 12.	4 067.	4 198.	4 132.	127.	[illegible]
1820.	3 578.	3 455.	3 516.	185.	1 : 19.	1 704.	1 836.	1 770.	68.	1 : 26.	1 665.	1 647.	1 656.	274.	1 : 6.	4 198.	4 243.	4 220.	180.	[illegible]
1821.	3 455.	3 358.	3 406.	109.	1 : 31.	1 836.	1 847.	1 841.	48.	1 : 38.	1 647.	1 509.	1 578.	208.	1 : 8.	4 243.	4 065.	4 154.	276.	[illegible]
1822.	3 358.	3 008.	3 183.	124.	1 : 26.	1 847.	1 701.	1 774.	49.	1 : 36.	1 509.	1 355.	1 432.	255.	1 : 6.	4 065.	4 192.	4 128.	201.	[illegible]
1823.	3 008.	2 932.	2 970.	119.	1 : 25.	1 701.	590.	1 145.	44.	1 : 26.	1 355.	2 057.	1 706.	233.	1 : 7.	4 192.	3 961.	4 076.	178.	[illegible]
1824.	2 932.	2 770.	2 851.	115.	1 : 25.	590.	571.	580.	11.	1 : 53.	2 057.	1 848.	1 952.	178.	1 : 11.	3 961.	3 922.	3 941.	215.	1 : 18.
1825.	2 770.	2 758.	2 764.	141.	1 : 20.	571.	555.	563.	9.	1 : 63.	1 848.	1 758.	1 803.	98.	1 : 18.	3 922.	4 197.	4 059.	181.	1 : 22.
1826.	2 758.	2 665.	2 711.	113.	1 : 24.	555.	611.	583.	10.	1 : 58.	1 758.	1 709.	1 733.	121.	1 : 14.	4 197.	4 230.	4 213.	309.	[illegible]
1827.	2 665.	2 635.	2 650.	102.	1 : 26.	611.	634.	622.	13.	1 : 48.	1 709.	1 653.	1 681.	128.	1 : 13.	4 230.	4 319.	4 274.	222.	[illegible]
1828.	2 635.	2 656.	2 645.	77.	1 : 34.	634.	642.	638.	9.	1 : 71.	1 653.	1 513.	1 583.	144.	1 : 11.	4 319.	4 346.	4 332.	258.	[illegible]
1829.	2 656.	2 609.	2 632.	136.	1 : 19.	642.	647.	644.	7.	1 : 92.	1 513.	1 260.	1 386.	126.	1 : 11	4 346.	4 052.	4 199.	232.	[illegible]
1830.	2 609.	2 932.	2 770.	129.	1 : 21.	647.	″	647.	3.	1 : 216	1 260.	1 110.	1 185.	48.	1 : 25.	4 052.	3 800.	3 926.	461.	[illegible]
1831.	2 932.	2 894.	2 913.	59.	1 : 49.	.....	.....	.....	.....	.....	1 110.	1 126.	1 118.	113.	1 : 10.	3 800.	3 386.	3 593.	186.	[illegible]
1832.	2 894.	2 908.	2 901.	95.	1 : 31.	.....	.....	.....	.....	.....	1 126.	929.	1 027.	169.	1 : 6.	3 386.	3 347.	3 366.	114.	1 : 30.
1833.	2 908.	2 636.	2 772.	68.	1 : 41.	.....	.....	.....	.....	.....	929.	1 093.	1 011.	86.	1 : 12.	3 347.	3 095.	3 221.	264.	[illegible]
Nombres moyens depuis l'année 1816.			2 980	108.	1 : 28.	.....	.....	1 058.	26.	1 : 41.	.....	.....	1 483.	141.	1 : 11.	.....	.....	3 912.	212.	1 : 18.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

Quelques personnes ont pensé que la mortalité alloit croissant dans les bagnes : notre tableau n.° 7, destiné à présenter l'analyse de ce fait, est loin de le confirmer. Il ressort au contraire du travail auquel nous nous sommes livré, que dans nos différens bagnes la mortalité est à peu près constante, ou plutôt qu'elle oscille autour d'une moyenne qui s'écarte peu des extrêmes. Les rapports respectifs que nous avons trouvés entre le nombre moyen des morts depuis 1816 et celui des condamnés présens aux bagnes doivent être classés ainsi qu'il suit :

Rochefort.	1	mort sur	11 individus;
Toulon . .	1	———	18;
Brest	1	———	28;
Lorient. .	1	———	41.

Et si nous comparons ces valeurs avec celles qui ont été observées dans les prisons du département de la Seine, nous verrons en général que la mortalité est plus considérable dans les bagnes qu'ailleurs. M. le D.r Villermé (1) nous a fait connoître, pour l'intervalle de 1819 à 1827, le rapport de cette mortalité dans les prisons, comparativement à la quantité des détenus. En réduisant en nombres ronds les valeurs qu'il donne, on arrive aux résultats suivans :

Grande-Force . .	1	mort sur	57 individus;
Sainte-Pélagie . .	1	———	48;
Madelonnettes (2).	1	———	45;
Petite-Force	1	———	39;
Bicêtre	1	———	26;
Saint-Lazare . . .	1	———	24.

D'après M. Benoiston de Châteauneuf (3) la mortalité de l'infanterie française, pendant les années de 1820 à 1826, est, en ne tenant compte que des sous-officiers et des soldats, de 1 mort sur 51 individus.

(1) Voyez *Mémoire sur la mortalité dans les prisons.* (*Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, tome I.er.)

(2) Les Madelonnettes, la Petite-Force et Saint-Lazare sont aujourd'hui des prisons de femmes. Saint-Lazare, en particulier, est pour celles-ci ce que la prison de Bicêtre est pour les hommes, c'est-à-dire le réceptacle des plus grandes criminelles.

(3) *Essai sur la mortalité de l'infanterie française*, dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, tome X.

N.° 8. *Tableau du nombre des suicides, comparé avec celui des peines de mort qui ont eu lieu en France, à diverses époques.*

ANNÉES.	POPULATION.	NOMBRE DE SUICIDES.				CONDAMNATIONS À MORT.			REMARQUES.
		EFFECTIFS chaque année.	Moyenne annuelle conclue de 2 ans.	RAPPORT annuel avec la population.	RAPPORT moyen de ses progrès, en 4 et 5 ans	Effectives chaque année.	Moyennes annuelles conclues de 3 ans.	Rapport moyen de leu diminution en 4 et 5 ans.	
1825..	31 504 941.	......	......	....	....	134.			Les nombres de population, précédés d'un *, sont le résultat des recensemens officiels; les autres ont été conclus, en faisant usage de l'excès annuel des naissances sur les décès, tant par addition que par soustraction, et prenant une moyenne entre deux résultats, pour les années intermédiaires de 1827 à 1831. Il est fâcheux que les recensemens de population se fassent tantôt à la fin d'une année, tantôt au commencement d'une autre; une marche plus régulière éviteroit les incertitudes qui se rencontrent souvent dans les calculs de statistique analogues à ceux ci.
1826..	31 662 474.	......	......	....	....	150.			
1827..	*31 851 545.	1 542.	......	1 : 20 656.	....	109.	131 ,0.		
1828..	32 046 755.	1 754.	1 648.	1 : 18 271.	....	114.	124 ,7.		
1829..	32 196 943.	1 904.	1 829.	1 : 16 910.	....	89.	104 ,0.		
1830..	32 356 477.	1 756.	1 830.	1 : 18 426.	....	92.	98 ,3.		
1831..	*32 560 934.	2 084.	1 920.	1 : 15 624.	....	108.	96 ,3.		
1832..	32 565 387.	2 156.	2 120.	1 : 15 105.	1 : 1 ,29.	74.	91 ,3.	1 : 1 ,37.	
1833..	32 722 724.	1 973.	2 065.	1 : 16 585.	1 : 1 ,25.	42.	74 ,7.	1 : 1 ,67.	

Les nombres des suicides, depuis 1827 jusqu'en 1832, suivent une progression croissante rapide, qui paroît vouloir se ralentir un peu ensuite; mais on ne sauroit encore se prononcer sur ce dernier fait, la diminution dont il s'agit n'étant peut-être qu'une anomalie. Je donne le rapport des suicides à la population; mais celle-ci, étant croissante, doit être combinée avec le nombre lui-même des délits pour donner le rapport exact de ces derniers entre eux. Cependant la loi qui les unit est si prononcée, qu'une conclusion identique se déduiroit également des premiers comme des derniers calculs. J'ai cru remarquer que les nombres des condamnations à mort alloient en décroissant à peu près dans le rapport même où augmentoient les suicides; l'examen des valeurs consignées dans le tableau n° 8 ci-dessus confirmera, je pense, cette présomption dans l'esprit des lecteurs.

Aux élémens pratiques de corruption élaborés dans les bagnes ainsi que dans les prisons, et qui se répandent ensuite dans le monde, à l'abri

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

d'une indifférence malheureusement trop absolue et trop évidente, si nous ajoutons l'enseignement et la diffusion des maximes perverses dont certains écrivains ne craignent pas de salir leurs ouvrages, nous aurons véritablement lieu d'être effrayés de tant d'attaques impunément dirigées contre la société. *Les écrivains ne chantent plus que l'enfer, le péché et le crime,* dit un auteur russe moderne (1). Ces doctrines surgissent sous toutes les formes, s'insinuent dans les esprits par toutes les voies d'enseignement, et quelquefois même on les voit répandues dans des ouvrages destinés à des lectures de famille. Ainsi de jeunes personnes se trouvent initiées aux détails les plus dégoûtans, et jusqu'à l'argot des voleurs : c'est proprement *le crime mis à la portée de tout le monde.* Indépendamment de la littérature, les théâtres (2) et la peinture, en saisissant à leur tour les sens et l'imagination, n'offrent plus à la vie d'autre but que les jouissances matérielles.

Sous la forme scientifique, les faux principes du fatalisme et de l'organisme se développent et se propagent; enfin, arrive l'époque des monomanies homicides et des écrits qui ont pour but de les excuser et de provoquer la bienveillance des juges pour les criminels de toute espèce. A ce compte l'homme seroit réduit à l'état de machine plus ou moins parfaite, qui exécuteroit ses mouvemens d'après une volonté purement machinale. Avec de telles théories les actions nuisibles ne semblent plus être que le résultat d'un état maladif de l'individu; l'intention disparoît, la conscience reste muette, idées d'autant plus dangereuses qu'elles semblent être le résultat de combinaisons scientifiques, et inspirer aux esprits droits, mais ordinaires, sinon une confiance entière, du moins un doute qui les porte à une indulgence souvent exagérée et pernicieuse. Cet effet se remarque surtout chez les femmes, dont la constitution délicate tend plutôt à leur faire adopter une idée par sentiment que par la rigueur d'une expression logique.

A la suite de ces doctrines, qui jettent à la fois le trouble dans les sens,

(1) M. le baron de Brambens, cité dans la *Revue du Nord,* de mai 1837.

(2) M. de Broglie a dit en parlant des spectacles : « Notre théâtre est devenu une école de » crimes, qui fait des disciples qu'on retrouve sur les bancs des cours d'assises. » (Discours du 24 août 1835.)

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

dans l'imagination et dans l'intelligence, il s'en joint une autre qui parle aux intérêts du plus grand nombre et généralise la justification, relativement à la violation de tous les principes sociaux, tels que ceux de la propriété, du mariage, de la famille, etc.

Dans l'énoncé qui précède je n'ai eu pour objet que de fixer l'attention des hommes d'état sur une matière d'un intérêt immense, et dont le développement comporteroit plusieurs ouvrages étendus. Les progrès du mal sont rapides (1); on peut en juger par le seul fait de l'augmentation des suicides rapporté plus haut. Ce n'est assurément pas sans un juste sentiment d'alarme qu'on peut voir le nombre de ces êtres égarés augmenter d'environ un tiers dans le court espace de sept ans; période durant laquelle les condamnations à mort ont diminué, avons-nous dit, dans une proportion sensiblement égale.

La question de savoir si le nombre des crimes va croissant en France est extrêmement complexe; et le peu de fixité de notre législation pénale s'oppose surtout à ce que les élémens du problème puissent être saisis et traduits en chiffres dans toutes leurs parties. Beaucoup d'exemples moraux cependant pourroient être accumulés pour soutenir l'affirmative, mais les bornes de cet ouvrage m'obligent à ne pas fouiller plus avant dans cette mine immense.

E). — *Moyens d'amélioration proposés.*

Après avoir parlé du système actuellement suivi dans nos ports, et des principaux inconvéniens qui résultent, pour les individus comme pour la société, de la constitution des bagnes, il nous reste à jeter un coup d'œil sur les améliorations qu'il seroit possible d'y introduire.

Emprisonnement. — La première réflexion qui se présente à l'esprit est celle de savoir si, dans un système complet de législation pénale, l'établissement des bagnes (2) devroit être conservé. Mon opinion seroit de le supprimer, ou du moins de n'y recevoir que des criminels condamnés à vie.

(1) On remarquera que je ne dis rien de spécial sur nos colléges et nos autres maisons d'éducation, dont la morale, souvent *excessivement relâchée*, pourroit aussi donner lieu aux plus graves comme aux plus affligeantes réflexions.

(2) Pour éviter toute équivoque, je définirai les bagnes : *Une prison d'où les détenus enchaînés sortent habituellement dans le jour pour travailler hors de son enceinte.*

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

Les conditions d'une prison bien faite sont encore susceptibles de perfectionnemens. Anciennement on avoit surtout pour objet de séquestrer le coupable de la société, et de le punir non-seulement pour empêcher qu'il ne tombât en récidive, mais encore pour effrayer ceux qui auroient été tentés de l'imiter. Cette double considération paroît fondée en principe ; mais la pensée d'améliorer le moral des détenus n'est ni moins philanthropique ni moins importante. Tous les criminalistes sont d'accord sur ce point, ils ne diffèrent que dans les moyens de parvenir au but ; je dirai bientôt ce que je pense à cet égard.

La division des condamnés en catégories est un acheminement nécessaire, indispensable même au bien qu'il s'agit de produire; mais par ce mot de *catégorie* on doit entendre une division des criminels telle qu'ils ne puissent avoir aucune communication entre eux ; et, dans le système actuel de nos bagnes, cette division est impossible, puisque, lors même que les condamnés seroient séparés dans les salles, ils se trouveroient confondus aux fatigues. Je pense donc que, si l'on jugeoit devoir conserver les bagnes, les forçats à vie devroient à eux seuls former une catégorie qu'on diviseroit elle-même en plusieurs sections. Ceux qui auroient été condamnés en récidive, soit simple soit redoublée(1), devroient être l'objet d'une attention particulière : en général la législation ne sauroit sévir trop rigoureusement contre ces criminels d'habitude. Il conviendroit aussi que les faussaires, les meurtriers, les hommes coupables de viol ne fussent pas confondus les uns avec les autres, ni avec les différentes classes de voleurs. La conduite morale des détenus, longtemps et convenablement éprouvée, devroit servir de règle pour passer d'une classe dans l'autre, soit en montant, soit en descendant. Mais le choix du directeur d'un tel établissement seroit une des choses les plus essentielles et les plus délicates ; il le faudroit ferme, charitable, instruit, d'une grande moralité, et de plus investi d'un pouvoir étendu pour punir comme pour récompenser. A cet égard, une marche énergique à la fois et bienveillante, unie à une impartiale justice et au raisonnement, réussiroit beaucoup mieux, pour dompter les bandits les plus intraitables, que celle où l'on ne procé-

(1) Dans les Comptes rendus de l'administration criminelle de la justice on cite des individus qui ont été condamnés en récidive jusqu'à dix fois successivement.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

deroit que par des peines cruelles, plus propres à effrayer des bêtes féroces qu'à corriger des créatures humaines. La compassion, lorsqu'elle n'est pas la conséquence de la foiblesse, a souvent opéré des prodiges même sur les plus grands criminels.

Régime. — L'alimentation devroit être salubre et suffisante, mais non pas recherchée, quoiqu'il la fallût variable selon les catégories; on auroit soin de ne pas tomber dans le grave inconvénient d'un régime trop agréable et trop doux(1). A cette question se rattache naturellement celle de l'existence d'une *cantine*, établissement qui donne lieu, je pense, à beaucoup d'inconvéniens, dont le plus grave est de ne pouvoir pas graduer convenablement la nourriture sous le rapport de la pénalité; elle est d'ailleurs une source de monstrueux abus.

Travaux. — L'emploi des forçats a aussi ses difficultés. On pourroit continuer d'utiliser dans les ports ceux qui sont condamnés à perpétuité, en les faisant aller à la fatigue enchaînés et non autrement. Et, dans le cas où ce genre de travail ne seroit pas momentanément nécessaire, des ateliers seroient ouverts pour les occuper pendant les heures de peine, de manière à ne laisser au sommeil et au repos que ce qui peut être exigé par une hygiène raisonnable.

Les forçats condamnés à temps travailleroient également enchaînés, et sous une discipline particulière, soit à l'exploitation des mines, au dessé-

(1) « Le régime qui a fait place au système pénitentiaire, dans les prisons militaires, avoit le défaut capital de traiter les condamnés beaucoup mieux qu'ils ne l'étoient à la caserne, et une partie des récidives étoient dues au bien-être qu'ils y trouvoient : mieux nourris, n'ayant à faire aucun service, toujours bien couverts et bien chauffés, ne s'occupant qu'à gagner de l'argent, qui n'étoit pour eux, à leur sortie de prison, qu'un nouveau sujet de débauche, plusieurs se sont fait condamner à l'emprisonnement pour être admis dans une maison de détention; la correspondance avec leurs camarades a fait connoitre qu'ils engageoient ces derniers à commettre quelques délits qui les fissent condamner pour partager avec eux les avantages dont ils jouissoient.

» Trouvant dans cette maison les moyens d'apprendre un état et de recevoir une instruction primaire suffisante, il en est quelques-uns qui en ont profité et qui, par suite de l'instruction qu'ils y ont reçue, ont, depuis leur libération du service, formé des établissemens industriels qui ont prospéré.» (Voyez *Spectateur militaire*, tome XVI, page 409.)

Je suis loin de vouloir appliquer ici la réflexion maligne de Duclos dans ses *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV*: « Ceux qui pourroient faire punir les grands coupables, dit-il, sentent » qu'ils ont ou auront eux-mêmes un jour besoin d'une pareille indulgence; » mais seroit-ce merveille que les personnes d'un esprit aigre et chagrin eussent eu quelquefois cette mauvaise pensée!

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

chement des marais, au creusement des canaux, au défrichement des landes, à la confection et à l'entretien des grandes routes et des chemins vicinaux, à la construction d'édifices publics, à la réparation des fortifications ; soit enfin, dans certains cas, à des ouvrages d'atelier, d'après le système d'Auburn, système qui consiste, comme on l'a publié (1), à renfermer solitairement les prisonniers pendant la nuit, et à les faire travailler en commun, mais en silence, durant le jour (2).

Plusieurs personnes, non moins éclairées que bien pensantes, ont maintes fois exprimé le désir que la France eût un établissement de déportation *analogue* (3) à celui de Port-Jackson. Ce projet n'est peut-être pas inexécutable, mais il offre des difficultés de divers genres, dont les plus graves, sans contredit, sont le choix d'une localité convenable, les grandes dépenses qu'il nécessiteroit, et surtout une constance assez prolongée dans les mêmes vues, pour avoir des chances suffisantes de réussite (4). Sans cette dernière condition, tout projet dont le temps seroit un des élémens nécessaires ne pourroit être couronné de succès.

Conviendroit-il de fonder en France des colonies pénales agricoles et des établissemens spéciaux pour l'emploi et la réhabilitation des forçats libérés? De graves et savans écrivains ont émis, à cet égard, des vues pleines de sagesse; on peut consulter, entre autres, sur cette matière le livre de M. Huerne de Pommeuse *Sur les colonies agricoles*, et le *Traité d'économie politique chrétienne*, de M. le comte Alban de Villeneuve Bargemont, ouvrage si riche de faits, et d'ailleurs si remarquable par le talent de l'auteur.

Punitions. — Autrefois l'évasion d'un forçat condamné au bagne à perpétuité étoit punie de mort, et celle d'un forçat relaps encouroit la peine

(1) *Voyez* MM. G. de Beaumont et de Tocqueville, *Du système pénitentiaire.*

(2) « Dans l'ancienne prison d'Auburn on a essayé l'isolement sans travail, et les détenus qui ne sont pas devenus fous ou morts désespérés ne sont rentrés dans la société que pour y commettre de nouveaux crimes. » (De Beaumont et de Tocqueville, *op. cit.*)

(3) J'insiste sur ce mot *analogue*, parce que je suis loin de croire qu'on ne puisse pas proposer des perfectionnemens notables au plan que les Anglais ont suivi dans l'établissement de leurs colonies australes.

(4) « Notre courage admirable sur le champ de bataille, dit M. de Villeneuve Bargemont (*op. cit.*), recule devant les entreprises qui exigent du temps et de la patience. »

Colonie de Port-Jackson Considérations sur les bagnes, etc.

des travaux forcés à vie. On a changé cette législation, et peut-être n'est-on pas à reconnoître qu'on a eu tort.

Je pense que la peine de mort devroit être infligée, en outre, dans le cas de meurtre et de rébellion (1); la fustigation (2) seroit aussi un auxiliaire cruel, sans doute, mais indispensable. On emploie encore la double chaîne, la chaîne unique, ou seulement la simple manille; mais le passage dans une catégorie inférieure à celle où se trouve le coupable, l'obligation de se livrer à des travaux plus pénibles, de tourner une roue à bras, de marcher dans une roue à tambour, et enfin de travailler en silence ou dans la solitude, seroient également des moyens à mettre en usage. M. Delaville de Mirmont fait remarquer, au sujet de cette dernière punition, que l'isolement des détenus vicieux leur fourniroit un moyen de nourrir leur funeste penchant; on a vu, en effet, des prisonniers se faire mettre au cachot pour se livrer sans contrainte à ce vice solitaire; mais les moyens purement humains ne sauroient prévenir de tels désordres.

Le travail avec un *chaperon* sur les yeux (*voy.* §. 1.) a été employé avec avantage. On peut proposer encore, comme punition diététique le retranchement de vin, celui de viande, enfin la nourriture au pain et à l'eau, pendant plus ou moins de temps. La dégradation de classe, (*voy.* ci-dessus, page 1179), pourroit être aussi un utile moyen de punition.

Amendemens moraux.

Réflexions sur les dépenses. — Une des plus grandes difficultés qu'il y auroit à vaincre, dans la réforme judicieuse de nos établissemens pénitentiaires, ce seroient les frais énormes qui en résulteroient. Ceux qui ne savent apercevoir, dans la question de l'amendement des criminels, qu'une question d'argent, trouveront sans doute que les changemens désirés ne sont point assez productifs : je le pense comme eux; mais je crois aussi que les maisons de détention, les bagnes et les prisons de toute

(1) La rébellion des forçats dans le bagne a eu plus d'une fois pour cause l'injustice intolérable d'un garde-chiourme qui, dans un moment d'ivresse ou d'humeur, s'abandonnoit aux actes de la plus insigne brutalité : on ne sauroit surveiller avec trop de soin et punir avec trop de sévérité des abus d'autorité aussi lâches et aussi monstrueux.

(2) « Dans les prisons d'Auburn, aux États-Unis anglo-américains, on a introduit les châtimens corporels, et l'on a pensé que l'administration de ces prisons seroit impossible sans l'*auxiliaire du fouet.* Ces châtimens ont reçu la sanction de l'autorité judiciaire et de l'opinion publique. » (De Beaumont et de Tocqueville, *Du système pénitentiaire.*)

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

espèce doivent plutôt être considérés comme des *établissemens sanitaires de morale publique*, que comme des ateliers industriels. Personne, que je sache, n'a imaginé de s'enquérir des sommes que rapportent les hôpitaux : ils sont une nécessité publique pour traiter les maux du corps, comme les établissemens de pénalité pour guérir la lèpre morale qui dévore notre belle patrie. Ici, comme dans une foule d'autres circonstances, les vues purement fiscales sont fausses et désastreuses, et l'on ne sauroit assez se garder du culte trop exclusif de l'intérêt matériel.

Vilius argentum est auro, virtutibus aurum.
O cives, cives, quærenda pecunia primum est :
Virtus post nummos (1).

Au reste l'homme d'état ne devroit jamais perdre de vue cette pensée si pleine de justesse du comte de Guibert : « *En politique il n'y a que les » erreurs qui coûtent, et les dépenses utiles sont économie.* »

Action littéraire et religieuse.

L'insuffisance des moyens employés pour amender le caractère moral des prisonniers est prouvée par le nombre toujours croissant des récidives ; il faut donc bien reconnoître que la force capable de punir les criminels est presque toujours en défaut lorsqu'il s'agit de les corriger. Pour parvenir à ce dernier but, des armes à la fois plus douces et plus persuasives sont nécessaires.

M. Benoiston de Châteauneuf (2) pense qu'on peut réduire à deux, les moyens de remédier au mal : 1° ranimer dans les cœurs les sentimens religieux qui y sont éteints ; et 2° répandre dans toutes les classes une instruction littéraire. Toutefois l'auteur se demande si les peuples sont toujours d'autant plus vertueux qu'ils sont plus exacts à remplir les pratiques de leur religion. S'il s'agit seulement en effet de *pratiques*, on pourroit, avec l'auteur, se permettre le doute, puisqu'alors il n'y auroit de la religion que l'écorce ; mais si l'on veut parler des croyances et des vrais sentimens religieux, la question proposée pourra paroître fort extraordinaire. Quant à l'instruction littéraire elle a certainement son utilité, et je suis loin de la méconnoître ; mais cette instruction toute seule ne sauroit suffire aux besoins de la société. « Dans l'état de New-York, disent MM. de Beaumont et

(1) Hor., *epist.* 1.
(2) Voyez *Mémoire sur la colonisation des condamnés.*

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

de Tocqueville (*op. cit.*), sur une population de 2 millions d'habitans, 550 000 enfans sont instruits dans les écoles, et l'État seul dépense pour cet objet près de 6 millions de francs chaque année. Il semble qu'une population éclairée, à laquelle il ne manque aucun des débouchés que peuvent offrir l'agriculture, le commerce et l'industrie manufacturière, devroit commettre moins de crimes que celle qui possède ces derniers avantages sans avoir les mêmes lumières pour les exploiter; néanmoins il ne paroît pas qu'on doive attribuer à l'instruction cette diminution des crimes dans le Nord, puisque dans le Connecticut, où elle est encore plus répandue que dans l'état de New-York, on voit les crimes augmenter avec une extrême rapidité. Si l'on ne peut reprocher aux lumières cet accroissement prodigieux, on est du moins forcé de reconnoître qu'elles n'ont pas la puissance de l'empêcher.

» L'instruction, alors même qu'on ne la sépare point des croyances religieuses, fait naître une foule de besoins nouveaux qui, s'ils ne sont pas satisfaits, poussent aux crimes ceux qui les éprouvent. Elle multiplie les rapports sociaux; elle est l'âme du commerce et de l'industrie, et crée entre les individus mille occasions de fraude et de mauvaise foi, qui n'existent point au milieu d'une population ignorante et grossière. Il est dans sa nature d'augmenter plutôt que de diminuer le nombre des crimes. Ce point paroît, du reste, aujourd'hui assez généralement reconnu : car en Europe il a été observé que les crimes sont en progression dans la plupart des pays où l'instruction est très-répandue (1). Du reste, nous dirons à cette occasion notre opinion tout entière sur l'influence de l'instruction. Ses avantages nous paroissent infiniment supérieurs à ses inconvéniens. Elle développe toutes les intelligences et soutient toutes les industries. Elle protége ainsi la force morale et le bien-être matériel des peuples. Les passions qu'elle excite, funestes à la société quand rien ne les contente, deviennent fécondes en avantages lorsqu'elles peuvent atteindre le but qu'elles poursuivent. Ainsi l'instruction répand, il est

(1) « En Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, où l'on célébroit, il y a peu d'années encore, l'heureuse influence des lumières et de l'industrie sur le perfectionnement moral, on reconnoît déjà qu'il ne suffit pas de fonder des écoles pour prévenir la démoralisation, et qu'il faut chercher un autre remède au mal qui travaille la société. » (Guerry, *Essai sur la statistique morale de la France.*)

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

vrai, parmi les hommes quelques semences de corruption; mais c'est elle aussi qui rend les peuples plus riches et plus forts. Chez une nation entourée de voisins éclairés, elle est non-seulement un bienfait, mais encore une nécessité politique. »

M. Guerry (*op. cit.*) nous offre des réflexions non moins justes et non moins bien exprimées. « L'instruction, dit-il, est un instrument dont on peut faire bon ou mauvais usage. Celle qu'on va puiser dans nos écoles élémentaires, et qui consiste seulement à savoir, d'une manière assez imparfaite, lire, écrire et calculer, ne peut suppléer au défaut d'éducation, et ne semble pas devoir exercer une grande influence sur la moralité (1). Nous pensons qu'elle ne rend ni plus dépravé ni meilleur. Nous aurions peine à comprendre comment il suffiroit de former un homme à des opérations presque matérielles, pour lui donner aussitôt des mœurs régulières et développer en lui des sentimens d'honneur et de probité. »

La distinction entre l'instruction et l'éducation, dont nous avons déjà parlé, et qui semble parfois être méconnue, a souvent été rappelée par quelques-uns de nos meilleurs publicistes, et, entre autres, par MM. Degérando et Royer-Collard. « *Sans éducation*, a dit ce dernier dans un discours prononcé en 1817, *l'instruction ne seroit qu'un instrument de ruine . . . . . Les mœurs naissent de l'éducation ; l'éducation seule les crée et les perpétue, parce qu'elle seule enseigne véritablement le devoir en le réduisant en pratique.* »

On pense assez généralement que les manufactures sont une source de corruption morale (2), et il est vrai que les faits sont fréquemment conformes à cette idée; mais cet état de choses est loin d'être inhérent à l'industrie manufacturière. Je sais même qu'il existe en France plusieurs établissemens de ce genre qui, sous tous les rapports, sont des modèles d'ordre et de bonnes mœurs : la religion leur sert de base. A la vérité ils ne sont pas en grand nombre, mais il suffit qu'il y en ait quelques-uns, et j'ai eu occasion d'en observer moi-même, pour concevoir la possibilité de les multiplier.

On se tromperoit encore si l'on croyoit que ceux qui possèdent une

(1) *Voyez* plus haut le §. 1.er de ce chapitre.

(2) On l'a dit aussi du commerce : « Pendant que le commerce a augmenté de moitié en Angleterre, le crime y a presque quadruplé. » (Voyez *Statistical illustrations of the British empire.* London, 1827.)

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

propriété sont par cela même plus éloignés de commettre des crimes. En effet, il n'est point complètement exact de dire que la propriété est la véritable base de la morale publique, de même qu'on ne peut nier que l'indigence ne soit souvent une cause d'immoralité. On voit de grandes vertus chez des personnes d'une fortune médiocre, et même chez des gens tout à fait pauvres, tandis qu'on rencontre journellement des individus riches très-corrompus et très-coupables. Ce sont les passions sans frein, le défaut d'éducation morale, et surtout l'amour effréné des richesses, qui poussent dans la voie des forfaits.

F). *Résumé.*

Il résulte des faits et des discussions auxquelles nous nous sommes livrés, que l'état des condamnés, tel qu'il existe en France, est effrayant; que les maisons destinées à les recevoir pendant la durée de leur peine sont des écoles d'immoralité, où ils achèvent de se corrompre, et d'où, rentrant pour la plupart dans la société, ils rapportent un levain qui augmente annuellement, et qui doit, dans un temps donné, la corrompre elle-même. Il importe donc beaucoup de remédier à ce mal, si grand et toujours contagieux; or quels sont les moyens à employer? Ceux dont on a fait l'essai dans des contrées étrangères, et que nous avons indiqués, sont loin d'attaquer directement le mal; ils peuvent en pallier les conséquences, mais ils n'en détruisent point la racine: le moyen le plus efficace, et même le seul qui soit véritablement efficace, c'est la religion.

S'il y a quelque chose de bien prouvé par l'histoire, et même de bien senti, pour quiconque du moins porte un cœur droit et une raison éclairée, c'est l'influence que la religion exerce sur tous les hommes civilisés ou barbares, mais principalement sur les coupables, les prisonniers, les pauvres, les malheureux: elle va à la source même du mal, que les efforts humains les mieux entendus sont incapables d'atteindre. Elle agit sur l'intelligence, sur l'âme, sur la conscience, qu'elle réforme en y faisant parvenir la vérité et le remords; elle rend les cœurs moins criminels et les ouvre même à la vertu; elle fait entrer ces êtres, flétris par le vice, dans une voie de repentir, souvent plus avantageuse pour la société

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

que celle de l'innocence même. Les faits les plus avérés attestent ses bienfaits en faveur des hommes dont nous parlons.

L'exemple de saint Vincent de Paul suffiroit à lui seul pour le prouver; quel bien la religion n'opéra-t-elle pas, par son ministère, sur les détenus, et principalement sur les forçats (1)! On peut dire, sans crainte d'être démenti, que cet homme extraordinaire a fait à lui seul, dans l'intérêt de la morale et du bien-être de la société, beaucoup plus que tous nos froids spéculateurs ensemble. Des renseignemens, pris à une source qui ne sauroit être suspecte, nous ont acquis la certitude que la religion produit encore tous les jours des résultats non moins heureux sur les personnes du sexe tombées dans les derniers désordres (2). Dans les maisons destinées à recueillir ces malheureuses, un grand nombre se réforment de manière à mener ensuite une vie toute différente, et même parfois exemplaire. C'est ce que nous avons appris personnellement, de la bouche des Dames respectables placées à la tête de ces établissemens à Paris et à Valence; et c'est ce que j'eusse pu apprendre encore dans les

(1) « Dans les intervalles de loisir que lui laissoient les missions, dit son biographe, Vincent de Paul fixa ses regards sur les criminels condamnés aux galères et visita les prisons où ils étoient détenus avant leur départ pour Marseille. Quoiqu'il s'attendît à y trouver bien de la misère, il en trouva plus qu'il ne l'avoit cru.... Après avoir obtenu un plein pouvoir d'agir comme il l'entendroit.... il se dévoua tout entier au soulagement des maux spirituels de ces malheureux, par des instructions pleines d'onction et de simplicité évangélique. Tant de charité et tant de zèle ne tardèrent pas à porter leur fruit, tout le monde fut étonné du changement qui s'étoit opéré en si peu de temps, et Louis XIII établit Vincent de Paul *aumônier réal* ou général *des galères de France*, et lui en fit expédier le brevet. » (De la Bouderie.)

(2) Nous citerons principalement, comme s'occupant de cet objet, la congrégation des religieuses de Notre-Dame de Charité, instituée à Caen en 1651, par le P. Eude. On les connoît plus particulièrement en France sous le nom de *Dames de Saint-Michel*. Le but de leur institution est de s'employer de tout leur cœur, par l'exemple d'une sainte vie, par la ferveur de leurs prières et par l'efficacité de leurs instructions, à la conversion des filles et femmes qui, tombées dans le désordre d'une vie licencieuse et se trouvant touchées de Dieu, veulent sortir de l'état de péché, pour faire pénitence sous leur conduite. Il faut que ces filles et femmes coupables entrent volontairement dans la maison, car on n'y reçoit personne par force ou par contrainte. Au nombre de ces dernières on n'admet que celles qui sont en séparation. La maison de la rue Saint-Jacques, à Paris, peut loger jusqu'à 120 pénitentes; on considère, en calculant au minimum, qu'il s'en convertit au moins la moitié et que la durée d'une conversion, c'est-à-dire le retour de ces filles au bien, est d'environ trois ans. A Valence, on comptoit, en 1836, que le nombre des conversions étoit de 88 sur 100, mais qu'il ne falloit pas moins de 7 à 8 ans pour opérer une conversion sincère. Il y a aussi Paris la maison dite du *Bon pasteur*, où l'on reçoit, dans le même but, les filles de mauvaise vie qui sont sous l'inspection de la police.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

maisons du même genre établies sur les autres points du royaume (1).

Mais nous eussions pu nous dispenser d'aller chercher dans ces asiles, peu connus du monde, des exemples qui s'offrent à nos yeux lors des exécutions capitales. Ne voyons-nous pas, en effet, le noble dévouement des ecclésiastiques chargés d'accompagner les patiens jusqu'au lieu de l'exécution, produire sur la plupart de ces malheureux une impression profonde et salutaire?

Je pense donc qu'il faudroit donner à la religion plus d'action qu'elle n'en a dans les établissemens pénitentiaires, en y procurant le bienfait d'une instruction morale mieux entendue et plus suivie; multiplier les aumôniers, et leur donner sur les condamnés une influence qu'ils n'ont pas à un suffisant degré; il conviendroit aussi que les gardiens chargés de surveiller les détenus eussent un autre but que de s'occuper uniquement de ce qui peut troubler ou intéresser matériellement l'ordre, et, à cet effet, qu'ils fussent des hommes attachés à un ordre religieux spécial (2). La charité évangélique a été jusqu'à présent si ingénieuse pour procurer à chaque genre de besoin et d'infirmité les secours particuliers qui lui étoient nécessaires! C'est à elle qu'est due la com-

(1) En 1835 il y avoit en France douze maisons de Notre-Dame de Charité, situées dans les localités suivantes, savoir:

Caen.	La Rochelle.	Le Mans.	Lyon.
Rennes.	Tours.	Toulouse.	Versailles.
Saint-Brieuc.	Nantes.	Valence.	Paris.

Et il étoit question d'en établir une 13ᵉ à Montauban.

(2) Il y a cinquante ou soixante ans que des religieux *de la Charité* étoient encore les geôliers des prisons de Bicêtre et de Charenton, et qu'on enfermoit au couvent de Saint-Lazare les jeunes libertins qui par leurs désordres faisoient la honte de leurs familles. (*Voyez* Mercier, *Tableau de Paris*, chap. 284.)

« Tandis que nous dissertons à perte de vue, dit un journaliste, sur les moyens d'arriver à l'amélioration des prisons, la Belgique prend un sûr chemin pour y parvenir : elle en confie la surveillance aux instituts religieux qui se vouent à cette œuvre. Dans la séance (de la Chambre des Représentans) du 21 janvier (1837), le ministre de la justice (belge) a dit, en parlant des perfectionnemens introduits dans les prisons : qu'il avoit cru devoir placer dans celles des femmes les Sœurs de la Charité, comme surveillantes, et qu'il en avoit obtenu les meilleurs effets. Il a manifesté le désir d'introduire une réforme analogue dans les prisons des hommes, ajoutant qu'*il en alloit faire l'essai;* qu'un quartier d'exception seroit construit à ce dessein à Gand, et qu'il y placeroit des Frères de la Charité. » (Voyez *Moniteur des villes et des campagnes, mars 1837.*) En sera-t-on donc toujours à *faire des essais!* et l'histoire n'est-elle donc plus rien pour les hommes d'état !!!

munauté admirable des filles de Saint-Vincent de Paul, ainsi que d'autres communautés hospitalières. Or ce qu'elle a fait pour les malades de nos hospices, elle pourroit le faire aussi pour les forçats de nos bagnes et les prisonniers de nos maisons de détention ; ce seroit le seul moyen de rendre les peines infligées par les lois, utiles à la société ainsi qu'aux condamnés eux-mêmes ; et le seul aussi de guérir radicalement cette lèpre morale qui nous fait tant de mal et qui en causera bien davantage encore si l'on ne se hâte pas d'y porter remède.

Colonie de Port-Jackson. Considérations sur les bagnes, etc.

Lorsqu'on jette à la fois un regard sur le passé et sur ce que nous avons sous les yeux, il est facile de se convaincre que la jalousie et même la haine de quelques hommes d'état contre l'Église, surtout vers la fin du dernier siècle, a porté ses fruits. Effrayé de la puissance que donnoit au clergé l'action morale qu'il exerçoit sur les hommes, on s'efforça de le supplanter, et de placer l'État lui-même à la tête des institutions destinées à venir au secours de l'humanité. L'impiété fortifiant bientôt cette tendance, on la vit enfin écarter la religion de toutes les entreprises qui eussent dû avoir la charité pour mobile, et lui enlever jusque dans les moindres circonstances la part essentielle qu'elle doit y avoir; enfin on ne lui laissa, et seulement par une sorte de procédé, qu'un rôle au fond insignifiant, et l'on peut même dire qu'il n'a fallu rien moins que le haut respect accordé aux sœurs hospitalières, pour que ces filles admirables aient obtenu de continuer leurs services auprès des malades.

Nous le dirons ici avec toute la puissance d'une âme profondément convaincue, les établissemens à bonnes œuvres, et les établissemens pénitentiaires en particulier, ne seront ce qu'ils doivent être, et les malheureux condamnés ne deviendront résignés, repentans, honnêtes, que lorsque la religion pourra souffler sur eux à son gré l'esprit de foi, de patience, d'héroïsme et de charité qui la caractérise ; jusque-là, c'est-à-dire tant qu'on s'obstinera à remplacer la charité par une sorte d'empirisme philanthropique, et la religion chrétienne par les calculs de l'économie politique, les maisons fondées pour recueillir les hommes que la société repousse seront de véritables écoles de vice, propres seulement à rendre ces êtres plus coupables et plus dangereux, et à attrister par conséquent, et épouvanter même tous les amis de la civilisation et de l'humanité !

Colonie de Port-Jackson.

CHAPITRE XL.

Réflexions générales sur le Port-Jackson.

Il semble qu'une récapitulation de ce qui précède devroit suffire pour compléter la tâche laborieuse que nous nous sommes imposée relativement au Port-Jackson ; cependant, après avoir rendu compte avec détail, du passé et de l'état présent d'une colonie remarquable à tant de titres, comment ne pas être tenté de mettre en présence, dans un cadre succinct, le but, les moyens et les résultats, et de constater jusqu'à quel point il y a eu entre eux harmonie ou désaccord, sous le double rapport matériel et moral ? Ce coup d'œil rapide sur ce qui est nous conduira naturellement à jeter un regard sur ce qui n'est point encore, et à nous demander quel avenir est réservé à ces populations nouvelles, dont l'origine, comme celle de l'antique Rome, se cache dans le crime, et dont la destinée nous apparoît déjà si brillante et si féconde ! quelle sera, en un mot, pour l'humanité, l'influence de la civilisation européenne, agissant d'une part, dans de si grandes proportions, sur cette multitude de tribus sauvages qui pullulent à la Nouvelle-Hollande et dans les nombreux archipels du Grand-Océan, et menaçant de l'autre d'enlacer et d'exploiter, au profit d'une ambition exclusive et insatiable, la grande famille asiatique, depuis les bords de la mer Rouge jusqu'aux rivages reculés de la Chine et du Japon ! N'est-ce pas en effet sur ce vaste terrain que deux nations puissantes, suivant une route opposée, semblent s'être donné rendez-vous pour s'y disputer l'empire, et entraîner après elles, dans la lutte, tout à la fois l'occident et l'orient, l'ancien et le nouveau monde ? C'est à ces considérations pleines d'intérêt et d'importance que nous consacrerons ce chapitre.

§. I.er

Récapitulation.

Nous avons essayé de montrer, dans les pages ci-dessus, comment une vaste contrée, naguère sauvage et presque déserte, avoit passé de

son état primitif de barbarie à ce degré brillant de prospérité qui fait aujourd'hui l'admiration de l'Europe.

Colonie de Port-Jackson. Réflexions générales.

Plusieurs chapitres ont été spécialement consacrés à faire connoître la Nouvelle-Galles du Sud, à l'époque où les Anglais vinrent s'y établir, et où l'activité industrieuse de l'homme civilisé n'avoit encore modifié ni le pays, ni les mœurs des aborigènes. Quoique la description que nous en avons faite ait dû nécessairement se ressentir de la brièveté de notre séjour dans cette partie du globe, et de la grande distance qui nous en a séparé depuis, nous osons espérer cependant que l'ensemble de nos aperçus n'aura pas été sans intérêt pour le lecteur.

Après avoir parlé des habitans primitifs de ces contrées, nous avons abordé l'histoire de la colonie pénale, dont nous avons montré l'origine et les phases diverses; nous avons tracé le tableau des obstacles qu'elle a rencontrés, des progrès qu'elle a accomplis; puis nous avons classé avec soin les faits nombreux qui permettoient de l'étudier sous toutes ses faces. Dans ce récit, et les renseignemens officiels qui l'accompagnent, on a vu comment une population bizarre, tirée presque en totalité des classes les plus abjectes de la société, a pu servir à développer les divers genres d'industrie et un état prospère; comment la science du cultivateur a succédé à l'inhabileté des premiers colons, l'abondance des produits aux sécheresses, aux inondations et à la famine; en un mot, comment l'ordre a pu triompher du crime et de la révolte, l'économie se substituer aux dépenses excessives, la richesse à la stérilité, enfin la puissance remplacer l'état précaire et jeter des racines profondes là où pendant longtemps on n'avoit vu régner qu'incertitude et misère.

Nous avons ensuite appelé l'attention sur l'état de l'agriculture, des manufactures, et sur les sources de ce commerce actif, qui, en fondant la fortune des habitans, a fixé aussi celle de la colonie. Son gouvernement, son administration, sa législation à part, ses tribunaux, ses finances et sa force militaire ont été tour à tour l'objet de nos études; et l'on trouvera dans les tableaux numériques qui y sont joints un moyen de se rendre compte de l'état de la colonie à toute époque donnée de son histoire.

Le système pénitentiaire adopté sur cette terre, tout à la fois de châtiment et de réforme, est devenu également pour nous l'objet de spéciales

Colonie de Port-Jackson. Réflexions générales.

et minutieuses investigations. Il nous a donc fallu passer successivement en revue les moyens de transport, le classement et le régime des convicts, l'emploi et l'entretien de cette masse d'hommes réprouvés, et parler enfin des ordonnances qui les régissent, des punitions et des récompenses qui les attendent.

Il étoit intéressant de comparer le régime corrupteur et funeste de nos bagnes et de nos prisons avec celui de l'établissement pénal des Anglais: nous nous sommes livré à quelques considérations sur cet important et douloureux sujet. La vérité ressort du simple exposé des faits, et montre à quel point sont destructeurs de toute morale et de tout bonheur public ces établissemens que notre législation commande, que le gouvernement entretient et perpétue, mais qui réagissent bien plutôt contre la paix publique qu'ils ne sévissent contre les coupables qu'ils renferment. Nous avons hasardé notre opinion sur les moyens qui devroient être mis en œuvre pour opposer une digue salutaire au torrent des criminelles doctrines qui sont professées dans ces repaires du crime; et cette partie de notre travail mérite, nous ne saurions trop le répéter, toutes les méditations de l'homme d'état et de l'homme de bien.

§. II.

But et effets moraux.

Mais s'il est vrai que le but matériel des établissemens pénitentiaires de l'Angleterre ait dépassé toutes les espérances, peut-on dire qu'il en ait été de même du but moral et philosophique? Le malfaiteur déporté à la Nouvelle-Hollande s'y trouve-t-il hors d'état de nuire? Est-on parvenu à comprimer ses vices, à amender son caractère, à modifier ses funestes penchans? Enfin la mère-patrie a-t-elle su profiter, pour son bien-être, de l'absence des misérables qu'elle a expulsés de son sein?

On peut dire avec vérité que si les mœurs des convicts ne se sont pas améliorées, du moins leur corruption n'a pas fait de progrès sensibles. Sans parler de la multitude des condamnés politiques, que la nature même de leur délit devoit placer tout à fait hors de ligne, on a

Colonie de Port-Jackson. Réflexions générales.

vu d'assez nombreux exemples de personnes qui, d'abord simplement égarées, ont pris rang depuis, par un retour sincère vers le bien, parmi les colons d'une honnêteté non équivoque. Une semblable amélioration eût-elle pu s'opérer dans nos bagnes et dans nos prétendues prisons de correction, là où une véritable putréfaction morale est le triste apanage de tous ceux qui y sont renfermés? Une négation formelle est la seule réponse qu'on puisse faire à une telle demande.

Plusieurs obstacles ont empêché une amélioration morale plus complète des convicts d'avoir lieu. Un des plus importans est, sans contredit, la réunion en commun d'un grand nombre de criminels, et, ce qui est pis encore, la réunion de gens appartenant à des divisions différentes de condamnés. Cependant on a commencé à établir des catégories à Port-Jackson, mais ces distinctions n'ont eu lieu que fort tard, et n'ont jamais été ni assez multipliées, ni assez tranchées pour produire un effet salutaire et vraiment digne d'attention. L'objet matériel exigeoit qu'il y eût, sur beaucoup de points, une grande réunion de convicts, et l'on a sacrifié à cet avantage l'intérêt purement moral.

L'énorme disproportion qui existe entre les deux sexes a été et est encore la source d'un libertinage excessif; aussi, malgré les efforts d'une administration active, il est assez probable que le même inconvénient subsistera encore longtemps. Enfin l'ivrognerie, à son tour, est venue montrer par ses excès jusqu'où l'homme pouvoit se ravaler en s'abandonnant à la fougue de ses passions honteuses.

Peut-être l'Angleterre a-t-elle cru qu'avec le temps les mœurs des colons australiens se réformeroient d'elles-mêmes, sans qu'il fût indispensable de s'en occuper d'une manière spéciale; c'est du moins ce qu'on est forcé d'admettre en voyant la nullité de ses efforts pour parvenir sous ce rapport à une réforme satisfaisante. N'est-il pas à craindre qu'une incurie aussi grave ne laisse des traces indélébiles, ou du moins bien longues et bien difficiles à effacer, même en dépit de l'introduction moderne d'une foule d'émigrans libres?

Sans vouloir soutenir que l'instruction religieuse des convicts ait été, sur tous les points, absolument négligée, il est au moins certain que l'administration locale n'a pas tiré, à beaucoup près, tout le parti possible

Colonie de Port-Jackson. Réflexions générales.

de ce puissant moyen de réforme. Nulle part en effet on n'a vu l'action de cette force qui touche, qui améliore et qui console; car de simples et froides formalités ne sont point et ne sauroient être un moyen suffisant d'instruction. Là où une conviction profonde doit être la base de la doctrine qu'on veut enseigner, la contrainte qu'opère la force est bien insignifiante et bien vaine! Au reste, il faut convenir qu'une réforme générale eût été très-difficile à concilier avec le défaut de classification des condamnés, et l'on doit s'étonner peut-être que des abus plus nombreux n'aient pas surgi du sein même de la population singulière qui nous occupe. C'est ainsi que les collusions remarquées parmi les convicts n'ont jamais eu précisément pour objet un refus de travail, mais seulement une diminution dans la durée de l'ouvrage, et le désir de se soustraire ainsi à une partie de la peine à laquelle ils sont condamnés. Il est arrivé souvent que les inspecteurs ou surveillans d'ouvriers, étant convicts eux-mêmes, se sont laissé corrompre, et ont favorisé par là une fainéantise criminelle. Ce dernier abus ayant été observé surtout parmi les ouvriers du gouvernement, il est à croire que l'introduction récente des surveillans libres y mettra un terme.

La réforme des convicts répandus dans la campagne a été un peu plus favorisée; et quoiqu'on ait rencontré de grands bandits parmi eux, leur dissémination même, et l'isolement qui en est devenu la conséquence, ont concouru à l'épurement de leurs mœurs; néanmoins, on doit le reconnoître, la vie champêtre toute seule est insuffisante pour amener des scélérats à résipiscence.

La liberté de la presse, depuis l'instant où elle a été permise à Port-Jackson, est venue semer parmi les habitans de nouveaux fermens de désunion et de discorde. Par cette voie, les calomnies les plus atroces, les haines les plus envenimées ont répandu sans mesure leurs poisons, et l'exaspération a été au comble.

Le parti que l'on prit, presque dès l'origine, de transporter dans des établissemens spéciaux de haute pénalité les coupables les plus turbulens et les plus redoutables, joint à la juste rigueur avec laquelle on a sévi contre les relaps, produisit un effet salutaire, en ce sens qu'il fut plus facile de conduire et de diriger la masse des convicts; aussi n'a-t-on pu

voir sans quelque surprise la quantité extrêmement limitée de soldats qui ont été nécessaires pour contenir, jusqu'à ce jour, un nombre fort considérable de condamnés.

Colonie de Port-Jackson.

Réflexions générales.

Digression sur Macquarie. — Chaque gouverneur a donné à son administration le cachet particulier de son caractère. Le général Macquarie eut le projet de favoriser l'épuration de la population par les distinctions accordées à ceux des libérés qui s'en montreroient le plus dignes; en un mot, de réchauffer les sentimens d'honneur et de vertu chez les individus qui en posséderoient encore le germe. Cette conduite, dont on n'a pas, ce me semble, assez apprécié les motifs, a été, pour ce digne gouverneur, une source de chagrins et de difficultés administratives. Des hommes, fort respectables d'ailleurs et éclairés, mais d'une délicatesse très-chatouilleuse, lui ont reproché de vouloir, en quelque sorte, assimiler moralement les individus déshonorés à ceux qui s'étoient toujours montrés purs et attachés à leurs devoirs.

Mais ce qui choqua surtout, ce fut de voir qu'il accueilloit familièrement chez lui, et que parfois même il recevoit à sa table, M. Redfern, chirurgien instruit et bien né, qui, condamné à mort par suite d'un délit politique, avoit vu sa peine commuée en celle de la déportation. Cependant les mœurs de M. Redfern étoient généralement reconnues pour irréprochables, et les colons les plus difficiles ne pouvoient trouver en lui qu'un homme honnête, mais malheureux.

En 1802 la susceptibilité des habitans étoit bien moins grande; le gouverneur King recevoit alors en effet chez lui, avec tous les égards dus à un galant homme, et sans même paroître en cela choquer qui que ce fût, M. Bellasses, ancien officier d'artillerie, condamné à la déportation par suite d'un duel où son adversaire avoit succombé. Je ne veux assurément pas faire ici l'apologie des rebelles ni des duellistes, mais tout le monde, je pense, établira une différence énorme, sous le rapport moral, entre les convicts de cette classe, et un faussaire ou un voleur de grand chemin.

Les attaques dont M. Macquarie devint l'objet, dans la circonstance dont il s'agit, me conduisent naturellement à parler des reproches qui lui furent aussi adressés relativement à l'accumulation des convicts

Colonie de Port-Jackson. Réflexions générales.

dans les villes, et particulièrement à Sydney. Il semble assez difficile que l'homme impartial ne distingue pas dans ce reproche l'empreinte d'une prévention fâcheuse et évidente. Je conviens que, pour l'épurement de la population, il eût pu être utile d'employer en totalité les convicts aux travaux solitaires de l'agriculture ou de la garde des troupeaux; mais, dans un pays où rien n'étoit créé, n'y avoit-il donc pas des villes à fonder, des magasins, des hôpitaux à construire; des casernes, des écoles, des églises, des bureaux d'administration à édifier; des phares, des ponts, des routes à faire et à entretenir? Or ces travaux exigeoient la formation d'ateliers considérables, et par conséquent la présence de nombreux ouvriers sur les grands centres de population, d'où devoient résulter les inconvéniens divers qui sont la conséquence d'agglomérations semblables.

Les critiques prétendent que Macquarie multiplia beaucoup trop les grands bâtimens, et citent, pour exemple, ceux élevés à la ville de Newcastle. On se rappelle sans doute que cette station fut choisie dès le principe pour devenir le réceptacle des criminels condamnés en récidive; or pouvoit-on se dispenser d'y construire les bâtimens nécessaires à ce genre spécial d'établissement? Et lorsque plus tard les successeurs de Macquarie transférèrent l'établissement pénal dont il s'agit sur un autre point, ne fut-il pas tout aussi simple qu'une partie de ces édifices devinssent momentanément inutiles, et restassent inoccupés? Cependant on en a fait un sujet de reproche à l'illustre gouverneur, quoiqu'il ne paroisse nullement qu'aucune des grandes constructions élevées dans cette ville ait été faite pendant son gouvernement (1); et l'eussent-elles été même,

(1) Dans une note très-détaillée que M. Macquarie me remit, à son retour en Angleterre, sur toutes les constructions publiques érigées dans la colonie pendant son administration, ainsi que je le dirai plus bas, il n'est fait aucune mention de bâtimens élevés par ses ordres à Newcastle. Il me semble difficile de croire que cet illustre gouverneur eût commis à cet égard la moindre omission, alors surtout qu'il venoit de me remettre une liste des travaux qu'il avoit fait exécuter, écrite à tête reposée, datée et signée par lui.

J'avoue donc ne savoir comment expliquer l'assertion émise par un homme éclairé et respectable, qui, après avoir blâmé cette multitude de constructions, dit expressément : *A Newcastle, par exemple, se trouvent des bâtimens vastes et commodes, érigés pendant le gouvernement du major-général Macquarie, et de tous les différens genres déjà énumérés;* or cette énumération consiste en casernes militaires, casernes de convicts, prisons, hôpitaux, etc.

Mais ce qui est fort singulier, c'est que, malgré cette prétendue surabondance de bâtimens dans la ville dont il s'agit, l'administration actuelle ait jugé à propos d'y *faire construire encore*

Colonie de Port-Jackson.

Réflexions générales.

comment sa prudence eût-elle pu deviner qu'il y auroit plus tard un changement complet de système, et calculer sur des faits qui n'existoient point encore?

A l'époque où le général Macquarie administroit le Port-Jackson, ce que les cœurs reconnoissans de Sydney ne devroient jamais perdre de vue (1), la Nouvelle-Hollande n'étoit encore qu'une simple terre de déportation. Plus tard, la politique anglaise en fit une colonie mixte; et depuis lors, ce ne sont plus seulement des criminels qu'on y reçoit, mais une portion notable de l'exubérance de la population libre et pauvre de la Grande-Bretagne.

La mise à exécution du plan adopté par le ministre a obligé de re-

une nouvelle caserne; c'est au moins ce que nous ont annoncé, dans le temps, les journaux de la colonie.

(1) Rien, ce me semble, ne peut donner une idée plus exacte des services éminens rendus par Macquarie à la colonie, que le tableau des constructions utiles qui furent faites par ses ordres, dans le cours de son administration. En voici la liste, que je conserve en original, ainsi que je l'ai annoncé plus haut.

BATIMENS ACHEVÉS EN 1819.

A Sydney. — 1, caserne militaire; 2, caserne des convicts; 3, ateliers généraux du gouvernement; 4, presbytère; 5, hôpital militaire et logement des chirurgiens; 6, corps de garde central; 7, magasin général; 8, magasin des vivres; 9, maison du secrétaire général; 10, maison du juge-avocat; 11, caserne de cavalerie légère; 12, hôpital général.

A Parramatta. — 13, école des orphelines; 14, palais du gouvernement; 15, hôpital général; 16, presbytère.

A South-Head. — 17, tour Macquarie et phare de l'entrée du Port-Jackson.

BATIMENS COMMENCÉS AVANT LA FIN DE 1819.

A Sydney. — 18, caserne des charretiers; 19, église Saint-James; 20, arsenal royal de marine; 21, fort Macquarie; 22, maison du juge de la suprême cour; 23, barrière à l'entrée de la route de Parramatta; 24, écuries du gouvernement; 25, fontaine et obélisque sur la place Macquarie.

A Parramatta. — 26, caserne et manufacture des femmes convictes; 27, caserne militaire.

A Liverpool. — 28, église.

A Windsor. — 29, église.

BATIMENS COMMENCÉS APRÈS LA FIN DE 1819.

A Sydney. — 30, corps de garde à la pointe Dawes; 31, maison du surintendant de police; 32, École géorgienne ou de charité, pour 4 à 500 garçons et 200 filles; 33, palais-de-justice; 34, bâtimens du marché public; 35, hospice pour les vieillards et les infirmes.

A Campbell-Town. — 36, église et école.

Colonie de Port-Jackson. Réflexions générales.

pousser au Nord, jusqu'à la baie Moreton, les établissemens de pénalité, placés précédemment dans les champs fertiles de Newcastle et de Port-Macquarie.

On a dit encore que ce digne général avoit trop multiplié *les cartes de congé;* mais ne se rappelle-t-on plus les injonctions si souvent répétées des ministres aux gouverneurs de la Nouvelle-Galles, de chercher par tous les moyens possibles à diminuer les dépenses que l'entretien des convicts occasionnoit au trésor royal (1)! Or nous avons dit plus haut que les personnes munies de ces espèces de cédules, n'ayant plus alors aucun droit aux rations fournies par l'état, se trouvoient ainsi n'être plus à sa charge.

Et pourroit-on avoir oublié qu'on doit encore au gouverneur Macquarie la première grande route qui ait traversé les Montagnes-Bleues, la régularisation de la ville de Sydney, la fondation de celles de Bathurst, Campbell, Macquarie, etc.; que c'est également à lui que sont dus le tracé et la construction d'une multitude de chemins et de ponts qui y conduisent; la prospérité des finances, qu'assura surtout la création de la banque de Sydney; l'ordre de la police à terre comme sur rade; de touchans et persévérans efforts pour la civilisation des sauvages; enfin cette multitude d'ordonnances qui eurent sans cesse pour objet le respect des choses saintes, l'encouragement des mariages, l'épurement des mœurs, la propagation de l'éducation et de l'instruction des créoles, le développement de l'agriculture et du commerce, le bonheur et la prospérité des colons!

Il semble que dans le jugement qu'on porte d'un administrateur on devroit toujours considérer le mérite des premières difficultés vaincues, non moins que l'importance de ses travaux et la pureté de ses intentions. Tel projet qui dans la spéculation paroît irréprochable rencontre souvent dans la pratique d'immenses difficultés. L'administration, comme les sciences physiques, marche progressivement vers la perfection, mais on n'y arrive jamais tout à fait; et maintenant, comme du temps de Bossuet, les vues des hommes se trouvent *toujours courtes par quelque endroit.*

Le général Macquarie est mort depuis plusieurs années, médiocrement

(1) Marsden, *Mémoire sur l'agriculture de la colonie.* M. S.

Colonie de Port-Jackson. Réflexions générales.

accommodé du côté de la fortune, et avant d'avoir reçu les récompenses que lui méritoient la loyauté et la longueur de ses services; on assure même que les contrariétés qui lui furent suscitées hâtèrent sa fin. Ayant eu le bonheur de vivre dans son intimité, tant à Port-Jackson qu'en Angleterre, j'ai pu connoître à la fois son administration vigoureuse et prévoyante, la candeur de son âme, la noblesse de son caractère, son désintéressement, et cette bonté inépuisable et paternelle qui le faisoit généralement respecter et chérir.

La colonie qu'il gouverna pendant douze ans a pris par ses soins un essor prodigieux. L'impassible histoire dira la part qui lui est due de la reconnoissance publique; et, comme Labourdonnais à l'Ile-de-France, il vivra à jamais dans la mémoire des colons, et sera nommé le bienfaiteur d'un pays destiné à jouer plus tard un rôle important dans la politique des nations.

Macquarie a laissé une veuve aussi distinguée par les qualités de son cœur que par le mérite de son esprit, et un fils digne de sa vive sollicitude. Je ne les reverrai vraisemblablement jamais; mais si ces lignes, dictées par l'amour de la vérité et par la reconnoissance, tombent un jour sous leurs yeux, puissent-ils y trouver un gage non douteux de l'affection et du respect que j'ai voués à la mémoire comme au nom de Macquarie.

On ne peut disconvenir que la déportation n'ait épuré, jusqu'à un certain point, la population de l'Angleterre; toutefois les criminels convicts n'ayant pas tous été déportés à vie, quelques-uns ont pu conserver l'espoir de revenir dans leur patrie; il est vrai que pour les retenir à la Nouvelle-Hollande le gouvernement leur a d'abord offert de si grands avantages que la plupart s'y sont définitivement fixés. Un tel état de choses ne sauroit se renouveler désormais, en raison de ce que les concessions gratuites de terre, qu'on obtenoit autrefois avec beaucoup de facilité, ne doivent plus avoir lieu maintenant. Les habitans, en effet, seront tenus de payer intégralement, à l'avenir, la valeur des terres dont la concession leur sera faite, d'où l'on doit conclure que les colons riches et aisés seront les seuls qui pourront devenir propriétaires.

C'est encore une conséquence forcée du système mixte actuellement en vigueur, qu'à l'exception peut-être de l'effet moral qui en résultera chez un petit nombre d'individus, il n'y aura rien d'essentiellement pénible dans la déportation : les relaps seuls et les rebelles pourront redouter la sévérité des lois, tandis que la bénignité du régime aura l'extrême inconvénient d'être inefficace pour effrayer les malfaiteurs de la mère-patrie : il est évident que ceux-là ne verront plus dans la déportation qu'un moyen économique de se faire transporter sur un nouveau théâtre, où ils auront l'espoir de faire fortune, et où plusieurs y sont en effet parvenus.

§. III.

Conséquences matérielles.

Avantages agricoles. — L'agriculture coloniale, considérée au début comme un objet de nécessité publique, est devenue aujourd'hui une source de spéculation, de lucre et de bien-être, et tout annonce, pour la suite, des développemens et des succès nouveaux, fondés principalement sur une connoissance plus intime des choses, et sur de nombreux capitaux.

Les besoins matériels de la colonie sont assurés, non-seulement pour la population actuelle, mais aussi pour une population de beaucoup plus nombreuse, qui, s'avançant progressivement dans l'Ouest et dans le Nord, finira par envahir un jour toute la surface de l'Australie, et par réunir ainsi les colonies de l'Est et du Sud avec celles de la rivière des Cygnes et de l'île Melville (*voy.* pl. 91).

On sait que l'éducation des moutons exige une grande étendue de pâturages; et puisqu'on en trouve ici dans une immense proportion, il est facile de prévoir le vaste développement que doit y prendre un jour la production des laines du pays, les plus belles et les plus avantageuses qui aient paru jusqu'à présent sur nos marchés.

L'éducation des chevaux ne satisfera pas moins aux besoins des habitans; et quant à la race bovine, le climat et le sol de la Nouvelle-Hollande lui conviennent si parfaitement, qu'indépendamment de ce qu'exige la consommation des colons il sera encore facile d'en livrer aux spéculateurs,

pour la confection des salaisons nécessaires à l'approvisionnement des vaisseaux.

Colonie de Port-Jackson.

Réflexions générales.

Après des travaux inouïs, des recherches minutieuses et d'innombrables tentatives, les agriculteurs de la colonie sont parvenus à faire la conquête de la vigne et de l'olivier; nul doute que ces précieux végétaux ne les dédommagent un jour de tant de fatigues et de dépenses, et ne répandent d'inépuisables trésors parmi eux.

Mais la réunion sur un même sol des productions les plus variées de l'Europe et de l'Asie ne sera pas un des faits les moins importans et les moins féconds de leur établissement agricole; et si l'on ajoute à tant d'avantages, ceux qui résultent de la pêche de la baleine et des phoques, on conviendra assurément qu'aucun pays ne sera plus favorisé, sous le rapport de l'industrie rurale, que celui qui nous occupe.

Manufactures. — En sera-t-il de même des manufactures? Nous avons vu le peu de développement que cette branche d'économie publique a pris à Port-Jackson. Tant que cette colonie restera sous la dépendance de l'Angleterre, on n'y fabriquera guère que ce qui présenteroit des bénéfices trop minimes pour pouvoir être importé de la métropole; aussi n'a-t-on rien vu jusqu'ici qui fût susceptible d'y devenir d'une exploitation véritablement importante.

Commerce. — Le commerce, au contraire, offre des chances brillantes, multipliées et très-avantageuses; ses limites seront celles de la prépondérance elle-même de la mère-patrie, et de l'esprit spéculatif et aventureux de ses négocians. On ne sauroit annoncer encore que d'immenses avantages et d'incalculables bénéfices. Une guerre sérieuse cependant pourroit singulièrement modifier cet ordre de choses prospère. On l'a dit mille fois, le commerce immense de la Grande-Bretagne et de ses colonies repose entièrement sur la supériorité de sa marine, et sur la nullité de celle de ses voisins et de ses rivaux. L'Angleterre le sait fort bien, et cette puissance habile et éclairée agit toujours sur cette double ligne, qui est pour elle une affaire de vie ou de mort, de prospérité ou de décadence rapide. Mais ce sujet sera mieux placé, et trouvera d'ailleurs un développement nécessaire dans le paragraphe suivant.

Colonie de Port-Jackson.
Réflexions générales.

§. IV.

Conséquences politiques.

Par la fondation de ses colonies australes, la Grande-Bretagne a jeté aux extrémités du globe les bases d'un vaste empire, qui s'est élevé pour ainsi dire à l'ombre du mystère, ou du moins sans paroître attirer beaucoup les regards de la diplomatie européenne. Une possession cependant qui confine aux mers de l'Inde, qui commande à tous les archipels répandus sur la surface du Grand-Océan, et menace les plus riches États de l'Amérique espagnole, valoit bien la peine, à ce qu'il semble, d'être mise dans la balance des intérêts politiques.

Toutefois la prise de possession d'un aussi vaste territoire a semblé une opération toute simple, et n'a été contestée par personne, tandis que l'on a vu mille fois les plus petites provinces du vieux continent, devenir le prétexte de guerres longues et acharnées.

Après avoir acquis d'un trait de plume la propriété d'un pays presque aussi grand que l'Europe, mais dont la population est foible, misérable et insignifiante, les Anglais ont entrepris de se rendre maîtres des îles qui pullulent dans le Grand-Océan, et qui appartiennent à des populations intelligentes et aguerries. Ce n'est point cependant par la force qu'ils ont cherché à occuper les différens groupes de la Polynésie; ils ont préféré y faire régner leur influence par une voie conciliatrice, et des missionnaires méthodistes ou anglicans, envoyés par eux, ont successivement pénétré à la Nouvelle-Zélande, aux îles de la Société, aux îles des Amis, aux Sandwich, etc., et s'y sont montrés, comme ils s'y montrent encore, instrumens plus actifs de la politique, qui les protége, que du protestantisme, au triomphe duquel on les croiroit exclusivement appelés. Ces hommes persévérans répandent, avec la langue de la Grande-Bretagne, les principes de sa religion, le goût de ses arts, le besoin de ses produits manufacturiers; partout ils impriment la terreur de ses armes, l'esprit de sa domination, le penchant à ses habitudes sociales; en un mot, ils conquièrent les habitans de ces îles à l'Angleterre, avec plus de succès

Colonie de Port-Jackson. Réflexions générales.

qu'ils ne les soumettent au christianisme ; d'ailleurs, en s'avançant dans l'intérieur des îles, ces missionnaires sont à portée d'en étudier les ressources et d'y découvrir les productions utiles d'un commerce qu'ils sont souvent les premiers à exploiter.

Tandis que les peuplades polynésiennes sont ainsi préparées à recevoir tôt ou tard le joug de l'Angleterre, leurs princes, par des moyens analogues, sont entraînés vers le même but. Habiles à étudier leurs différends, les Anglais savent mettre à profit leurs dissensions particulières, pour les opprimer les uns par les autres.

Tel est le plan dont l'exécution se poursuit avec une admirable constance, pour consolider la puissance britannique au milieu de la Polynésie; c'est le même dont les Hollandais se servirent jadis avec tant d'avantages pour l'occupation du grand Archipel d'Asie, et à la sagesse duquel ils ont dû, pendant tant d'années, la conservation de leur domination dans ces parages, alors même que leur puissance s'écrouloit ailleurs de toute part. Les Anglais aussi ont particulièrement suivi cette marche lorsqu'ils ont voulu se rendre maîtres de l'Inde; et ils l'emploient encore fidèlement partout où ils veulent établir ou consolider leur influence.

Les manufactures de ce peuple industrieux se sont tellement multipliées, les produits en sont devenus si nombreux, si variés, qu'il n'est que trop exact de dire qu'ils pourroient suffire aux consommations de l'Asie, de l'Amérique et de la plus grande partie de l'Europe; et que le bas prix auquel ils les livrent, les longs termes qu'ils accordent pour le paiement, les font rechercher avec avidité sur tous les marchés. En vain les gouvernemens essaient-ils de repousser ce commerce perfide, qui ruine les fabricans indigènes, et rend tous les peuples tributaires de l'Angleterre, l'intérêt des consommateurs se trouve en opposition trop directe avec les vues sages des gouvernemens, pour que la contrebande ne cherche pas à tromper leurs agens; et l'on ne sait malheureusement que trop combien les succès de ce genre sont fréquens et faciles.

L'affranchissement des colonies espagnoles de l'Amérique est un des événemens, longtemps attendus par l'Angleterre, qui ont offert à son commerce le débouché le plus vaste et le plus avantageux. Rien en effet n'étoit plus propre à consolider le système de monopole et de domination

Colonie de Port-Jackson.
Réflexions générales.

universelle, qu'elle ne perd jamais de vue, et auquel elle travaille avec tant d'habileté et de constance. Partout sa politique cherche à assurer le placement des produits de son industrie (1). Habile à s'emparer de tous les points militaires répandus sur l'océan, elle a fait en grand, à cet égard, ce qu'elle fit naguère plus en petit dans une portion de l'Asie méridionale. Il suffit de jeter les yeux sur une mappemonde pour apercevoir le vaste réseau qu'elle a déjà comme jeté sur tout le globe : *Helgoland*, aux bouches de l'Elbe et de la Baltique; le *Canada* et *Terre-Neuve*, dans les mers du Nord; *Malte* (2), les *îles Ioniennes* et *Gibraltar* (3), dans la Méditerranée; les *Lucayes*, la *Jamaïque*, etc., dans le golfe du Mexique; *Madère*, *Fernando-Po*, l'*Ascension* et *Sainte-Hélène*, dans l'océan Atlantique; le *Cap de Bonne-Espérance*, cette clef des mers de l'Inde (4), au Sud de l'Afrique; l'*Ile-de-France* et *Ceylan*, toutes les deux d'une haute importance (5); les *îles Andaman* et *Nicobar*, *Bencoulen* et le *fort Marlborough*, bâti sur la côte Sud-Ouest de Sumatra; *Poulou-Pinang* ou *île du Prince-de-Galles*, ainsi que celles de *Banca* et de *Biliton*, aux deux extrémités du détroit de Malaca. Les anciennes stations de l'*île Balambangan*, au Nord-Est de Bornéo, et de l'*île Melville*, sur la côte septentrionale de la Nouvelle-Hollande, quoique abandonnées aujourd'hui, ne sont pas moins au

(1) Le commerce de l'Angleterre, ainsi que l'a dit avec tant de raison Barrow, est la source de la prépondérance qu'elle a acquise; il l'a mise en état de soudoyer toute l'Europe, et de l'armer au besoin contre la France. *(Voyage au Cap de Bonne-Espérance.)*

(2) Barrow *(op. cit.)*, croyant que les Français avoient le dessein de s'établir en Égypte, pour de là faire marcher des troupes contre les possessions anglaises de l'Inde, pensoit que l'occupation de Malte par la Grande-Bretagne devoit servir à contrarier ces projets.

(3) On sait avec quels sentimens de convoitise l'Angleterre jette depuis longtemps les yeux sur l'île Majorque. La possession du Port-Mahon seroit, on le conçoit, une magnifique station militaire pour ses flottes, et l'on ne navigueroit plus alors dans la Méditerranée que sous son bon plaisir, sa protection et son *veto*.

(4) La possession du Cap de Bonne-Espérance est la garantie la plus sûre que les Anglais puissent avoir de leur territoire de l'Inde. Elle met entièrement à leur merci le commerce que les autres nations font avec l'Inde et avec la Chine. C'est à cette possession qu'ils doivent la conquête du Mysore et la chute de Tipoo. (J. Barrow, *Voyage dans la partie méridionale de l'Afrique ;* passim.)

(5) L'excellente baie de Trinquemalé, sur la dernière de ces îles, dit encore Barrow dans l'ouvrage cité, est d'un prix inestimable pour une puissance maritime; elle commande la baie du Bengale, et donne la facilité de gêner, de maîtriser la navigation du détroit de la Sonde et de Malaca.

Colonie de Port-Jackson.

Réflexions générales.

nombre de leurs possessions, et pourroient être réoccupées sans difficulté, si les circonstances le rendoient nécessaire; de même leur établissement de *Nootka-Sound,* à la côte N. O. d'Amérique, pourroit prendre toute l'importance que lui offre sa position. Remarquons en outre, sur la côte occidentale du continent austral, la *Rivière des Cygnes* et le *port du Roi-George;* plus loin, dans la province de Sud-Australie, le *port Lincoln* et l'*île des Kanguroos;* à l'Est, le *Port-Jackson,* chef-lieu des colonies de la Nouvelle-Galles, et au Sud, l'*île Van-Diémen,* où sont plusieurs postes intéressans. Enfin ils ont fondé en 1833, pour ainsi dire à la limite du Grand-Océan et de l'océan Atlantique, un établissement nouveau sur les *îles Malouines.* Cette station, dans le voisinage du cap Horn, est admirablement choisie pour placer sous la dépendance de l'Angleterre tous les navires qui désireroient chercher fortune dans la vaste mer qui se développe, à l'Ouest, depuis les rivages du continent américain jusqu'à ceux de la Nouvelle-Hollande. En cas de guerre, nos rivaux trouveroient sur ces points, dont leur prévoyante sollicitude a fait choix, les abris et les secours nécessaires à leurs besoins, et commanderoient en maîtres aux vaisseaux de leurs ennemis.

Depuis longtemps on avoit remarqué que les soldats anglais, transportés en peu de mois du sol brumeux de leur patrie sous le ciel ardent de l'Inde, ne tardoient pas à éprouver la pernicieuse influence de ce nouveau climat, et Barrow n'exagéroit pas sans doute lorsqu'il prétendoit qu'un tiers de ces soldats périssoit peu de temps après avoir atteint leur destination (1). Il étoit donc nécessaire d'avoir une station d'une salubrité reconnue et d'une température intermédiaire entre celles d'Europe et d'Asie, pour servir comme de dépôt et d'échelle à ces troupes : le Cap de Bonne-Espérance et le Port-Jackson remplissent ces conditions à merveille; aussi est-il ordinaire que les régimens qui sont destinés pour le Bengale aillent former, pendant quelque temps, la garnison des colonies australiennes, avant de se rendre à leur destination définitive.

Préoccupation théorique.

Un comité de la Chambre des communes, chargé en 1814 de faire au Parlement anglais un rapport sur la situation de la Nouvelle-Galles du Sud, s'exprimoit ainsi qu'il suit :

(1) J. Barrow, *Voyage cité,* à la fin.

Colonie de Port-Jackson.

Réflexions générales.

« Aucun article important du commerce de cette colonie n'a produit et ne pourra produire quelque profit en Europe, chargé des frais énormes que nécessite un aussi long voyage. Et en supposant même que les colons fussent en état d'acheter des produits de manufactures britanniques, ils n'auroient aucun moyen d'en effectuer le payement.

» Les navires destinés à transporter de ces marchandises au Port-Jackson ne pourroient donc point se charger utilement de celles que la colonie offriroit en échange. Le chanvre, le lin, le coton (en supposant que ces denrées fussent abondantes dans la colonie) ne pourroient, venant de si loin, et chargées d'un triple fret et d'une triple assurance, entrer en concurrence avec les mêmes produits tirés de pays plus rapprochés. Ajoutez à cela que la main-d'œuvre y est de beaucoup plus élevée qu'ailleurs, et qu'elle augmente la cote des productions du sol. Un accroissement de population, un commerce suivi de Port-Jackson avec l'Asie et les îles du Grand-Océan, ne sauroient donner à la mère-patrie aucune espèce de profit.

» Dans de telles circonstances, on peut dire que la population de la Nouvelle-Galles méridionale est perdue pour la nation britannique; puis, lors même que cet établissement pourroit se suffire à lui-même, il n'en faudroit pas moins continuer l'énorme dépense qu'exige l'entretien de son administration civile et militaire.

» La fondation d'une colonie si éloignée, continue le rapport, étoit donc impolitique, et il y a peu d'espérance qu'elle soit jamais autre chose pour l'Angleterre qu'un lourd fardeau de dépenses, sans aucune espèce d'indemnité qu'on ne pût aisément obtenir avec la dixième partie des sommes dissipées dans cette circonstance. » Le rapporteur pensoit encore que l'établissement de déportation eût été beaucoup mieux placé au Cap de Bonne-Espérance, ou dans la partie anglaise de l'Amérique du Nord.

Sans nier la vérité de quelques-uns des faits consignés dans l'extrait qui précède, il faut bien reconnoître aussi que le développement brillant qu'ont pris depuis 1814 les établissemens anglais aux Terres Australes contraste d'une manière étonnante avec les fausses prévisions du comité parlementaire et la préoccupation du rapporteur. Si donc les succès de ces colonies ont trompé d'une manière aussi complète les personnes qu'on

devoit croire le plus avantageusement placées pour apprécier la véritable situation des choses, ne faut-il pas voir dans ce fait une preuve nouvelle de la justesse de cet adage, déjà énoncé plus haut, que la *Providence gouverne à l'insu des hommes, et souvent même malgré eux, la grande cité du genre humain!*

Colonie de Port-Jackson.

Réflexions générales.

§. V.

Probabilités sur le sort futur de la colonie.

A moins qu'une de ces grandes catastrophes, qui arrivent tout à coup pour changer la face des nations, ne vienne bouleverser la Grande-Bretagne et altérer sa puissance, tout semble présager que l'agriculture, l'industrie manufacturière et le commerce de la Nouvelle-Galles du Sud continueront à prospérer et à se développer. La laine d'Australie, le lin de la Nouvelle-Zélande et les riches produits des pêches de la baleine et des phoques dans le Grand-Océan, continueront longtemps encore à être des objets d'exportation intéressans et productifs. Et comme les revenus du gouvernement colonial suivent une progression croissante, on peut espérer que bientôt la mère-patrie n'aura plus à fournir, sur ce point, qu'aux seules dépenses de la portion pénale de l'établissement. Ces sommes, dès aujourd'hui, ne paroissent pas excessives, et se dépenseroient également en Angleterre, dans le cas où les convicts y seroient retenus prisonniers.

D'un autre côté, tout semble annoncer que le Port-Jackson obtiendra bientôt cette chambre législative, désirée avec tant d'ardeur par les habitans; et peut-être même cessera-t-on tout à fait d'envoyer à Sydney de nouveaux prisonniers. Cette mesure suppose l'existence d'un autre foyer de déportation, qu'on pourra, je pense, établir à la baie Moreton; et il faut avouer que rien ne sauroit être plus profitable à l'épurement de la population actuelle, surtout si des moyens sagement ménagés étoient employés pour ramener aux principes de la morale et de la vertu tant de gens habitués à marcher dans une route contraire.

Malgré le petit nombre de tentatives qui ont été faites, et qui se poursuivent encore, pour civiliser les indigènes, il est à craindre que les

Colonie de Port-Jackson.
Réflexions générales.

moyens incomplets que l'on met en œuvre ne soient pas couronnés d'un entier succès, et que la population blanche ne finisse à la longue par anéantir, ou même en quelque sorte par *dévorer*, à l'aide de ses liqueurs fortes et de ses vices, cette race infortunée!

Nous sera-t-il permis de porter sur l'établissement du Port-Jackson lui-même les prévisions d'un lointain avenir? Toute colonie qui, par sa population et ses produits, peut suffire à tous ses besoins et se défendre contre ses ennemis, porte par cela même dans son sein le germe de l'indépendance. Si une telle colonie appartient à une métropole insouciante, oppressive, qui néglige de pourvoir au bien-être de ses habitans, ou qui y satisfasse à des conditions trop onéreuses, ce germe d'indépendance se développe alors avec rapidité. Il est dès lors impossible de l'étouffer, et l'on ne peut que le comprimer par la force; mais il appartient toujours à un gouvernement sage et éclairé, de prévoir de telles extrémités, et d'y porter remède longtemps à l'avance.

Il existe, avons-nous dit ailleurs, une division fâcheuse entre les habitans de la colonie d'origine convicte et ceux d'origine libre, et cette division peut devenir un jour une source de graves désordres. Dépend-il de l'administration de la faire cesser? A Dieu ne plaise que je veuille ici en émettre le doute! espérons plutôt que l'épurement futur de la population permettra d'atteindre un but aussi efficace et aussi désirable!

Il n'entre point dans notre plan de parler du sort à venir des colonies de la Rivière des Cygnes, de Sud-Australie et de l'île Van-Diémen. L'existence de cette dernière sera toujours liée, ce semble, à celle de Port-Jackson, dont elle est aujourd'hui la rivale. Nous faisons des vœux pour le bonheur de toutes, mais nous voudrions sincèrement aussi que les colons ne fissent pas peser, à leur tour, un anathème général sur les malheureuses tribus qui jadis peuploient exclusivement ces lointains rivages.

Nous venons de parcourir tous les âges, tous les progrès, tous les développemens d'un vaste établissement, depuis le jour où le vaisseau qui portoit dans un autre hémisphère le fondateur de Sydney toucha aux rives de la Nouvelle-Hollande, jusqu'à l'année 1835. Nous avons fini l'esquisse du tableau que nous nous étions proposé de mettre sous les yeux du lecteur; il est temps de reprendre le cours de nos aventures.

LIVRE VI.

DE PORT-JACKSON EN FRANCE.

CHAPITRE XLI.

Traversée de la Nouvelle-Hollande à la Terre-de-Feu; mouillage à la baie de Bon-Succès; arrivée aux îles Malouines, et naufrage de l'Uranie *dans la baie Française.*

A huit heures et demie du soir, le 25 décembre, *l'Uranie*, se trouvant en dehors du goulet de Port-Jackson, le pilote se disposoit à retourner à terre, quand on découvrit un convict qui s'étoit caché dans le faux-pont; ce misérable étoit pris de vin, et je le remis au pilote, pour qu'il le reconduisît à Sydney dans son embarcation. Persuadé qu'après les minutieuses perquisitions que nous avions faites, il ne pouvoit plus y avoir à bord de convicts déserteurs, je me hâtai de faire route pour m'éloigner de la côte, en me dirigeant vers le Sud; je me trompois cependant, et l'on ne tarda guère à en voir paroître une dizaine, qui, blottis dans la cale, y étoient restés cachés. Étouffant de chaleur et mourant de besoin, ils se décidèrent enfin à se montrer, au risque de ce qui pourroit en arriver. Si je fus surpris à leur vue, je ne fus pas moins indécis d'abord sur le parti que je devois prendre à leur égard. Je ne me souciois guère de garder avec moi ces hôtes incommodes, et d'autant que la plupart, n'étant pas marins, ne pouvoient nous rendre aucun service; mais, d'un autre côté, nous étions déjà fort loin du port, et les vents étoient trop peu favorables pour songer à y retourner. Ce dernier motif me décida à les garder. Mon intention étoit de m'élever en latitude pour passer au Sud de la Nouvelle-Zélande, et même de l'île Campbell, plus méridionale encore. 1819. 25 décembre

Le 30, la brise qui souffloit avec violence fit déclarer une voie d'eau 30.

1819. Décembre. près de la flottaison, sous les porte-haubans de misaine; à l'examen on trouva que cette avarie n'étoit pas de conséquence; elle ne donnoit en effet qu'environ trois pouces d'eau à l'heure quand le navire étoit agité, et beaucoup moins quand la brise étoit légère. Cet accident ne changea donc en rien mes intentions, et, profitant des vents qui nous étoient favorables, nous continuâmes à faire route.

1820. 1er janvier. Je n'avois depuis longtemps qu'à donner des éloges mérités à quatre jeunes pilotins, MM. Jeanneret, Paquet, Fleury et Dubos, qui depuis le commencement de la campagne non-seulement remplissoient avec zèle les pénibles devoirs qui leur sont dévolus, mais qui, par des études soutenues de théorie et de pratique d'astronomie nautique, s'étoient attiré mon estime et celle de tout l'état-major; je profitai donc du premier jour de l'année pour les élever au grade provisoire d'*aspirans-volontaires*, et je leur en fis aussitôt remplir les fonctions. J'avois l'espoir qu'à leur arrivée en France j'obtiendrois du ministre la faveur qu'ils passassent leur examen d'élèves de marine; et cet espoir n'a pas été trompé. A l'exception du dernier, M. Dubos, qui a désiré suivre la carrière du commerce, les autres n'ont pas tardé à se voir mis au nombre des meilleurs officiers de notre marine, et à se distinguer à la fois comme manœuvriers et comme observateurs.

Plusieurs de nos gabiers, qui avoient essayé de déserter aux îles Mariannes, et qui, par cette raison, avoient été ôtés de leurs hunes, s'étoient depuis lors si bien conduits, et avoient montré tant de regrets de leur faute, que je jugeai à propos de leur accorder leur pardon, et de les remettre à leur poste. Ce jour devint ainsi, pour tout l'équipage, une époque de bonheur et de joie, et nous rappela plus vivement encore les instans fortunés où, à pareil moment, nous nous étions trouvés dans le sein de nos familles, dont maintenant nous étions séparés par un diamètre entier de la terre.

4. Le 4, l'observation nous plaçoit un peu à l'Ouest de la partie Sud de la Nouvelle-Zélande; le temps étoit beau, et nous commencions à sentir l'impression du froid, quoique le thermomètre se maintînt à 10^d centigrades pendant le jour, et qu'il descendît à peine à 8^d pendant la nuit.

7. Trois jours après, par un temps sombre, nous eûmes connoissance de

l'île Campbell à 11 heures du matin : elle présente à l'œil plusieurs monts élevés, terminés en cône; celui du centre se fait remarquer par un piton très-aigu, qui, reposant sur le faîte, ne ressemble pas mal à une petite pyramide qu'on y auroit élevée. 1820. Janvier.

Cette île peut avoir trois lieues du Nord au Sud, et sa plus grande dimension nous a paru se diriger du S. S. E. au N. N. O. Deux îlots se dessinent dans la partie méridionale : le plus Sud, qui est aussi le plus grand, est taillé à pic; sa masse est quadrangulaire, et son sommet offre un angle fort obtus. Près de la pointe Nord de l'île principale se trouvent aussi plusieurs rochers coniques. En général, l'aspect de stérilité de cette terre est affreux; une roche de couleur blanchâtre s'y montre à nu, et laisse voir sa disposition par couches horizontales; c'est en vain que nos yeux ont cherché à y découvrir des traces de végétation. Partout la mer brisoit avec force sur des côtes qui nous ont paru très-écores.

Un des convicts anglais que nous avions à bord, et qui prétendoit être resté plusieurs mois sur cette île, pour y faire la pêche des phoques, nous a assuré qu'il existoit, dans la partie Sud-Est, un assez bon mouillage sur un fond de terre glaise. Nous avons aperçu en effet une pointe basse très-prolongée dans la partie orientale de l'île; mais ce même homme nous ayant fait des contes d'une absurdité évidente sur les sauvages qui y habitent, et l'espèce de tigre qu'on y trouve, ses mensonges nous ont mis en doute sur toutes les parties de sa relation.

Malgré les soins que nous donnions à deux phalangers de grosse espèce, à un phalanger-rat, à plusieurs petits écureuils volans, à des cygnes noirs, à un gros casoar, à quantité de perruches, de kakatoès, etc., nous avons eu le regret de perdre ces animaux, sans qu'on ait pu attribuer leur mort à d'autre cause que le grand abaissement de la température. 20.

La nuit du 21 nous sembla surtout très-froide, et le thermomètre descendit à $+3^{d}$,0 centigrades. Dans la matinée nous aperçûmes une île de glace dont la hauteur nous parut être d'environ 80 à 100 pieds [26 à 32 mètres], et la largeur d'un demi-mille; elle étoit couverte de neige d'un éclat éblouissant, avec des points obscurs, causés sans doute par les ombres de quelques portions plus saillantes. 21.

La plus grande partie de la journée du 22 se passa alternativement 22.

1820. Janvier. en calmes et en rafales assez fortes, mais de peu de durée; dans la matinée on vit deux bancs de glace, qui étoient peu élevés sur l'eau. La mer, phosphorescente pendant la plus grande partie de la nuit, rouloit des mol-
23. lusques énormes. Deux autres bancs de glace furent encore aperçus le 23.

Depuis notre départ du Port-Jackson nous avions toujours eu un temps couvert ou brumeux, mêlé de grains de pluie, et, depuis le 5 janvier,
25. souvent accompagné de neige ou de grêle; mais le 25 nous eûmes une belle journée. Les marins accoutumés à naviguer dans les hautes latitudes se forment seuls une juste idée du plaisir qu'on éprouve dans ces momens où la nature, débarrassée de son cortége humide, se revêt de ses brillans atours. La matinée surtout fut magnifique. Notre navire, poussé par une brise légère, filoit six nœuds sur une mer aussi unie que l'est celle des tropiques dans ses plus beaux jours; l'air étoit agréable, et le soleil, qui ne s'étoit pas montré à nous depuis longtemps, ne contribua pas peu, en nous faisant sentir ses rayons pénétrans, à nous inspirer des idées douces et riantes. Cependant, comme le ciel brumeux est celui qu'accompagnent les vents favorables, nous nous vîmes réduits à souhaiter le retour de ces bourrasques qui nous faisoient avancer vers le terme de notre voyage.

Elles revinrent enfin, et jusqu'à notre atterrissage à la Terre-de-Feu, nous continuâmes à être favorisés par une forte brise d'Ouest. Pendant toute la traversée, qui a été singulièrement rapide, nous n'avons point dépassé, vers le Sud, le parallèle de 58° 1/2; nous étions par cette latitude le 29 janvier, et sous le méridien de 102° à l'O. de Paris. Le plus grand froid que nous ayons éprouvé eut lieu le 26 janvier, à $+1^{d}$, 8 centigrades, mais il avoit tombé beaucoup de neige ce jour-là. Pendant notre route nous eûmes continuellement près de nous des albatros et des pétrels. Il est vraiment admirable de voir avec quelle rapidité volent ces oiseaux: ils nous suivoient en se jouant autour de la corvette alors même que nous filions de neuf à dix nœuds.

Étant par 120° de longitude O. P., nous aperçûmes deux ou trois grands manchots; nous passâmes assez près d'eux pour bien les reconnoître à leur cri et à la manière dont ils s'enfoncent sous l'eau. La présence de ces oiseaux nageurs, à une distance des terres connues aussi

considérable que celle où nous nous trouvions, ne sembleroit-elle pas annoncer que des rochers ou îlots, non découverts jusqu'alors, se trouvoient peu éloignés de nous? 1820. Janvier.

Aussitôt que nous eûmes atteint la latitude de 55° et au delà, un phénomène assez singulier se fit remarquer parmi nous; ce fut une insomnie presque générale, dont la présence d'un jour pour ainsi dire perpétuel, étoit la cause. Ainsi, du 9 au 12 janvier, par exemple, le soleil se levant à $3^h 45'$ du matin, et se couchant à $8^h 15'$, il en résultoit un crépuscule d'une fort longue durée; car il n'avoit pas encore cessé au couchant, que nous le voyions reparoître du côté de l'Est. Or l'habitude, contractée dans nos climats, de ne nous coucher qu'après la nuit close, ne pouvoit se concilier avec une clarté continuelle du jour. La fatigue finit cependant par l'emporter sur l'habitude.

Les nombreux oiseaux que nous voyions voler autour de nous concoururent, avec nos observations astronomiques journalières, à nous annoncer la rencontre prochaine de la terre. Les côtes de la Terre-de-Feu étant encore fort incomplétement connues, je crus de la prudence de ne pas y atterrir durant la nuit; nous restâmes donc en travers pendant la nuit du 4 au 5 février, et à 3 heures du matin nous remîmes en route. 4 février.

Deux heures plus tard, la vigie annonça la terre, que nous reconnûmes pour être le cap de la Désolation. On n'apercevoit encore sur la côte qu'un petit nombre de caps plus élevés, et quelques îlots au large. Je manœuvrai pour la prolonger parallèlement de l'Ouest à l'Est. 5.

Malgré une atmosphère couverte et pluvieuse, accompagnée de grains fréquens, nous distinguâmes diverses pointes avancées, et d'autres détails fort hachés, entièrement dépourvus de végétation. Les montagnes de l'intérieur nous paroissoient d'une hauteur prodigieuse, et les rivages d'une teinte en général si sombre et si noirâtre, qu'on eût pu véritablement les prendre pour les murailles de l'enfer. La neige se montroit sur les cimes les plus élevées.

Le même jour, à six heures du matin, nous nous trouvâmes à l'ouverture de deux baies dont la brume nous empêcha de distinguer les détails. Une montagne voisine, cependant, nous parut très-remarquable par les

1820. Février. deux aiguilles prismatiques qui la surmontent, et qui reposent, par leur base, sur un sommet arrondi.

Désirant trouver un mouillage, je serrois la terre de fort près; mais le temps étoit si peu favorable à cette recherche, et nos cartes si imparfaites, que nous ne pûmes rien apercevoir. A sept heures un quart nous n'étions plus qu'à deux milles de distance de la côte; peu après nous reconnûmes les îles Gilbert au milieu de la pluie et de la brume; mais ayant tout à coup observé un changement notable dans la couleur de l'eau, ce qui indiquoit une batture, nous laissâmes venir brusquement sur tribord, pour éviter le danger qui nous menaçoit. La route fut dirigée de là pour passer entre les îles Sant-Ildefonso et celles de Diego-Ramirez. Nous eûmes connoissance des premières à cinq heures du soir, et des secondes à sept heures un quart; la brume dont elles étoient environnées nous empêcha de les bien voir; toutefois elles nous parurent basses et de forme conique. Nous en déterminâmes la position géographique.

M. Duperrey et quelques autres personnes jugèrent qu'une clarté aperçue dans le Sud provenoit d'une aurore australe.

6. Le 6, à minuit et demi, nous rangeâmes d'assez près l'île l'Hermite, et peu de temps après le cap Horn, qu'un vent favorable nous fit doubler vers les quatre heures du matin. Le temps alors étoit entièrement dégagé de nuages et le ciel très-clair; aussi toutes les personnes de l'équipage s'empressèrent-elles de venir saluer, en quelque sorte, ce cap fameux, qui a été pendant si longtemps la terreur des navigateurs. Il faisoit froid, et une forte brise soufflant par rafales ne contribuoit pas peu à rendre pour nous l'aspect de cette terre fort désagréable. Parvenus à la hauteur des îles Barnevelt, qui sont au N. E. du cap que nous venions de doubler, les vents changèrent brusquement, et s'établirent précisément dans la direction de notre route, ce qui nous força à louvoyer.

A une heure après midi, le vent s'étant de nouveau halé à l'Ouest, nous en profitâmes pour nous diriger vers le détroit de le Maire. Bientôt nous aperçûmes les îles Évouts, près desquelles je fis jeter la sonde, qui nous rapporta 55 et 80 brasses, sur un fond de coraux et de polypiers flexibles, vivans; « ce qui prouve, dit M. Quoy, l'existence de ces animalcules par des latitudes aussi élevées. Ceci me fait souvenir que

dans une campagne que je fis à l'Ile-de-France, on trouva, en sondant sur le banc des Aiguilles, de semblables polypiers façonnés, de couleur blanche et rose. » 1820. 7 Février.

La nuit se passa sous petite voilure, dans le voisinage de l'île Nouvelle; mais dès que le jour put éclairer suffisamment notre route, nous continuâmes à prolonger la Terre-de-Feu, pour nous rendre à son extrémité orientale, où j'avois dessein de jeter l'ancre.

Depuis le cap de Bon-Succès, qui forme une des pointes méridionales du détroit de le Maire, en remontant au Nord jusqu'à la baie où nous voulions nous arrêter, toute la terre du côté de l'Ouest est haute et escarpée. Plusieurs anses peu profondes, que terminent en général des plages de sable sur lesquelles viennent se perdre de petits ruisseaux, se montrèrent successivement à nos regards. Le temps étoit redevenu sombre et pluvieux, et, comme nous côtoyions la terre de très-près, nous vîmes avec étonnement que la portion du rivage qui s'étend du cap de Bon-Succès à la baie du même nom, étant garnie d'arbres de haute futaie, n'offroit pas cette nudité repoussante que nous avions observée presque constamment depuis l'île l'Hermite jusque-là. L'eau, qui, sur plusieurs points, s'élançoit en cascades, ne contribuoit pas peu à donner à ce paysage, un air de fertilité qui sembloit nous promettre une relâche moins désagréable que la vue du stérile cap Horn ne nous l'avoit fait préjuger.

A midi et demi nous entrâmes, la sonde à la main, jusqu'au fond de la baie de Bon-Succès, et nous y laissâmes enfin tomber l'ancre par 14 brasses sur un fond de sable gris.

Nous nous disposions à mettre nos embarcations à la mer pour satisfaire à l'impatience de nos observateurs, qui désiroient aller visiter une terre encore si peu connue; mais cette petite expédition ne put heureusement avoir lieu: un vent furieux se déclara tout à coup, et, tombant sur nous du sommet des montagnes voisines, nous apporta comme un torrent de rafales, tellement violentes et pesantes, que la corvette, quoique à l'ancre et ses voiles ployées, inclina sur le côté autant que si elle eût été à la mer. La fureur de l'ouragan étoit telle, que nous chassâmes bientôt sur notre ancre; tout notre empressement à filer du câble ne put étaler le bâtiment, et nous allions en dérive sur les

1820. Février.

brisans..... Il n'y avoit pas un moment à perdre! Je m'empressai de faire couper le câble, et je puis dire que c'est à la promptitude avec laquelle cet ordre fut exécuté que nous dûmes le salut de la corvette. Malgré la force du vent, il fallut appareiller quelques voiles pour nous éloigner de la côte, et nous le fîmes sans hésitation.

. . . . The lately flapping sail
Extends its arch before the growing gale (1).

Parvenu au milieu du détroit, nous naviguâmes sous une voilure aisée, pour ne pas nous écarter trop de ces parages, où j'avois le projet de revenir après la fin de la tourmente. Mais avant de continuer cette relation, arrêtons-nous un instant pour jeter un coup d'œil sur le pays que nous venons de parcourir.

§. II.



Remarques sur la Terre-de-Feu.

N'ayant abordé nulle part sur cette partie australe de la côte d'Amérique, et une brume épaisse nous en ayant caché très-souvent les détails, les faits que nous avons pu recueillir sont loin d'avoir tout le développement que l'importance du sujet exige.

Description. On sait que la Terre-de-Feu se compose d'un groupe d'îles encore imparfaitement explorées. Les montagnes les plus voisines du rivage se sont en général montrées à nous sous la forme de cônes, évasés à leur base et légèrement tronqués au sommet. Il faut en excepter toutefois une seule, dont la partie supérieure présente l'aspect d'un plateau beaucoup plus long que large; des pitons aigus et déchiquetés saillissent çà et là tant du sommet que des flancs.

« Ces montagnes, dit M. Quoy, sont évidemment formées de calcaire grisâtre, avec des taches blanches sur les arêtes, ce qui feroit croire, au premier coup d'œil, qu'elles sont recouvertes de neige (2); mais nous

(1) La voile, tout à l'heure repliée, se déroule en demi-cercle au souffle impétueux du vent. (Lord Byron, *the Island.*)

(2) Vers l'intérieur de la Terre-de-Feu, dit le capitaine Weddell, les sommets de quelques

passâmes si près de l'une d'elles, le 6 février, que nous acquîmes la certitude que cette apparence étoit fausse. D'ailleurs, dans cette saison, qui est le milieu de l'été de ces parages, il n'y avoit à l'intérieur que fort peu de neige au sommet des pitons les plus élevés. De petits fragmens de phylade, rapportés par la sonde, nous ont fait présumer que les roches elles-mêmes en renfermoient. » Remarques sur la Terre-de-Feu.

Toute la partie méridionale de ce vaste groupe est très-aride, et les débris de pierres qui s'en éboulent annoncent à quel point l'action des météores concourt ici à leur décomposition. Dans certaines vallées, où la terre végétale a pu s'accumuler, et sur quelques collines arrondies, on remarque une verdure un peu grisâtre.

Quand on approche du cap Horn, les terres paroissent fort découpées et offrent un certain nombre d'îles et d'îlots, qui laissent entre eux des baies ou des canaux, dans lesquels nous eussions bien désiré entrer, mais d'impérieux devoirs nous empêchèrent d'y pénétrer. La plus considérable de ces ouvertures, située au N. N. O. du grand promontoire américain, porte, sur d'anciennes cartes, le nom de *baie Saint-François*, qu'on lui conserve encore, et que lui imposa, en 1717, le capitaine français d'Arquistade. J'ai donné une copie de ce plan dans l'atlas hydrographique de notre voyage.

En visitant les mêmes parages en 1823, le capitaine Weddell s'assura que cette prétendue baie n'étoit réellement qu'un passage entre plusieurs îles, auprès desquelles il reconnut, comme son prédécesseur, divers bons mouillages.

Nous passerons ici sous silence les îles Gilbert et Sant-Ildefonso, qui gisent à quelque distance au large de la grande terre. Weddell a dit qu'elles n'étoient composées que de trapp porphyritique, mêlé de lave, et que Diego-Ramirez, petit groupe d'une constitution analogue, ne pouvoit avoir quelque importance que pour des pêcheurs de phoques. Divers îlots.

montagnes sont couverts de neiges perpétuelles; cependant il ne paroît pas que la plus élevée ait au delà de 3 000 pieds anglais (environ 914 mètres de hauteur). Le volcan cité par plusieurs voyageurs, et notamment par le capitaine Basil Hall, n'étoit point en ignition au commencement de 1824, époque à laquelle Weddell abandonna ces parages; mais cet officier ramassa sur le bord de la mer quantité de pierres ponces, qui n'avoient pas évidemment d'autre origine (Voyez *A voyage towards the South pole*, by James Weddell.)

Remarques sur la Terre-de-Feu.

A l'Est du cap Horn existent encore plusieurs îlots qui, ayant été décrits dans la division hydrographique de notre voyage, ne méritent pas qu'on en fasse ici une mention particulière. Si l'on s'avance du côté du Nord et de l'Est, on arrive à l'île Nouvelle, dont l'aspect agréable contraste avec l'aridité presque générale du pays déjà parcouru.

Les terres septentrionales voisines sont assez élevées, et montrent sur quelques points des couches de pierres blanchâtres, sur un sol où la végétation n'est pas étrangère.

Le cap de Bon-Succès forme la partie la plus Est de cette côte, et constitue en même temps la limite S. O. du détroit de le Maire; en remontant encore plus au Nord, on aperçoit une côte haute et abrupte, sur laquelle sont des anses d'un médiocre intérêt. La baie de Bon-Succès est la plus vaste et la plus commode, mais, ainsi que dans celles qui précèdent, on n'y trouve qu'une sûreté imparfaite contre les vents forcés du large. Ses côtes sont hautes, escarpées, et donnent issue à plusieurs ruisseaux qui viennent y décharger leurs eaux. Des récifs se montrent surtout à son extrémité septentrionale, et l'on voit au fond une plage de sable et un terrain uni, que resserrent deux grosses montagnes; près de son cap Sud, un banc de roche et de sable s'avance à un mille environ au large.

Le paysage, sur cette portion de terre, contraste d'une manière singulière avec ce que l'on trouve plus au Sud : de grands végétaux, des forêts épaisses tapissent le sol et récréent les yeux.

Mouillages.

On peut mouiller dans la baie de Bon-Succès par 7, 10 et 12 brasses d'eau sur un fond de sable gris, et y être bien abrité des vents, excepté de ceux de l'E. N. E. au S. S. E. par l'Est, pourvu qu'on s'avance suffisamment dans le fond de l'anse. Mais si la brise passoit subitement du côté du large, la grande proximité où l'on seroit de terre pourroit devenir funeste. Il conviendra donc de ne hanter ce mouillage que dans la saison convenable, et de n'y faire qu'un court séjour.

Température.

Lorsque nous parûmes sur ces côtes, au commencement de février, époque, avons-nous dit, qui coïncide ici avec le milieu de l'été, le thermomètre centigrade, pendant le jour, n'indiquoit pas au delà de 12^d, et l'on en avoit 6 la nuit, à l'instant du minimum: la hauteur moyenne se tenoit entre $8^d,1$ et $9^d,1$.

« Le climat particulier à ce pays a été décrit bien différemment par les personnes qui ont eu occasion de l'observer, et cependant je ne doute pas que leurs récits ne soient exacts et n'aient été établis sur des expériences particulières et précises. Je me suis assuré que la température dépend beaucoup ici de la direction des vents régnans, puisqu'au milieu de l'été, lorsque la brise souffle fortement du Sud, et qu'elle passe par conséquent au-dessus des terres glacées de la Nouvelle-Shetland, le thermomètre baisse souvent jusqu'à — 38^d Fahr. [— $3 8,^d 89$ centig.], tandis que, par le rumb opposé, le temps est fréquemment presque aussi beau que pendant l'été de nos régions. » (*Weddell*, voyage cité.) Remarques sur la Terre-de-Feu.

Au mouillage, dans la baie de Bon-Succès, le même navigateur trouva que la mer, à l'instant des nouvelles et pleines lunes, étoit haute à deux heures, et que la marée, en renversant, portoit violemment au Nord, contrairement à l'avis de quelques voyageurs, qui ont émis une conclusion fautive : il est vrai que les vents modifient beaucoup la direction de ces courans. Sur des points peu éloignés de celui-ci on a trouvé que le marnage de la mer varioit entre 5 et 7 pieds anglais [1^m,5 et 2^m,1]. Marées.

Nous n'avons aperçu dans la baie de Bon-Succès aucun indice de l'espèce humaine, mais plusieurs fumées que nous distinguâmes dans l'intérieur, pendant que nous doublions le cap Horn, nous donnèrent la certitude que cette partie du globe, d'un aspect si triste et si sévère, n'étoit cependant pas dénuée d'habitans. Espèce humaine.

Le capitaine Weddell ayant communiqué avec les indigènes de l'île l'Hermite, et successivement avec ceux d'une baie voisine et plus occidentale, appelée *Indian-Cove* (1), nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant le résumé de ses observations.

Les indigènes de la Terre-de-Feu, qu'il faut soigneusement distinguer des Patagons, peuple nomade qui habite les *Pampas*, vastes plaines situées au Sud de Buenos-Aires, entre la chaîne des Cordillières et les côtes orientales d'Amérique, sont d'une petite taille; Weddell a trouvé

(1) Indian-Cove gît par 71° 20' de longitude O. P., et 55° 20' de latitude Sud. (Voyez Weddell, *A voyage towards the South pole.*)

La baie de Bon-Succès est à 3° 10' de longitude environ plus à l'Est.

Remarques sur la Terre-de-Feu.

qu'elle se tenoit entre 5p 4po et 5p 5po anglais (1) [1m, 62 et 1m, 65 = 4p 11po 10l et 5p 0po 11l pied de roi]. Une tribu des environs d'Indian-Cove a cependant offert des dimensions un peu plus fortes. En général ces hommes ont le nez aplati, les yeux petits, les joues pleines et rondes, les jambes et les bras courts; mais leurs extrémités sont mal conformées, circonstance qui provient sans doute de l'habitude qu'ils ont de s'asseoir sur leurs mollets. La figure des femmes est moins désagréable; plusieurs d'entre elles ont même un air intelligent que les hommes ne possèdent pas.

Nourriture.—Les animaux marins, et les coquillages surtout paroissent faire la partie principale de leur nourriture; et l'on a vu parmi eux des hommes dévorer, avec une sorte d'avidité gloutonne, des morceaux sales et dégoûtans de graisse de phoque et de baleine; il ne paroît pas douteux que les animaux terrestres et les végétaux comestibles qui croissent dans les bois entrent aussi dans leur régime diététique; mais ils n'ont aucune espèce de liqueurs spiritueuses, et le vin même leur a paru une boisson désagréable.

Vêtemens.—Chez l'un et l'autre sexe les vêtemens consistent en un manteau de peau de loutre, de phoque ou d'autres bêtes; plusieurs vont entièrement nus, d'autres, comme les naturels de la Nouvelle-Hollande, se barbouillent le corps d'une manière étrange, avec des bandes rouges et blanches, tracées horizontalement au travers de la figure et du corps, agrément auquel ils ajoutent parfois de grands cercles colorés autour des yeux, ce qui leur donne, comme on peut facilement l'imaginer, un aspect extraordinaire et presque effrayant.

Malgré cet état misérable, les femmes ont plusieurs joyaux, tels que des colliers, construits d'une manière très-ingénieuse avec de petites coquilles émaillées des plus vives couleurs, réunies par une corde faite de boyaux, et si proprement tressée, qu'on a peine à concevoir comment elles ont pu faire un ouvrage aussi parfait sans l'intermédiaire d'un métier.

(1) Dans son premier voyage le capitaine Cook a mesuré la taille des habitans de la baie de Bon-Succès, et l'a trouvée de 5p 8po à 5p 10po anglais [1m,73 à 1m,78 = 5p 3po 10l,9 à 5p 5po 9l,1 français]. Les femmes ne dépassoient guère 5p anglais [1m,5 = 4p 5po 9l,1 français].

Le manteau des hommes ne descend guère que jusqu'aux reins; celui des femmes est un peu plus ample, et elles se couvrent en outre d'un tablier, ainsi que la décence l'exige (1), quelle que soit leur jeunesse. Remarques sur la Terre-de-Feu.

Habitations.—Ils habitent sous des espèces de huttes peu élevées et d'un aspect très-misérable. Les ustensiles dont ils font usage ne sont pas beaucoup plus parfaits; la coquille de moule est leur seul instrument tranchant; mais les femmes construisent avec beaucoup d'art des paniers à anse en se servant de fortes herbes.

Ils se procurent du feu en frottant l'une contre l'autre une pyrite et une pierre dure, et ils en recueillent les étincelles sur une substance sèche qui ressemble beaucoup à de la mousse, et s'enflamme promptement.

Ici, comme dans tous les pays sauvages, la femme paroît être plutôt la domestique, et en quelque sorte la bête de somme de la famille, que la compagne de l'homme. On voit en effet ces malheureuses exécuter les travaux les plus pénibles, et notamment pagayer dans les pirogues, tandis que les hommes restent tranquilles spectateurs de leurs fatigues: ce sont elles encore qui vont ramasser les coquillages pour la nourriture commune; qui élèvent les enfans, bâtissent les huttes, etc., etc.; cependant leurs maris montrent beaucoup d'affection pour elles et pour leur commune progéniture.

Weddell a vu des villages composés d'un petit nombre de huttes sous lesquelles se trouvoient réunis une soixantaine de ces Indiens; le nombre des femmes étoit à celui des hommes dans le rapport de 2 à 3 environ. Relativement à la longévité, il n'a remarqué personne qui parût avoir au delà de 50 à 60 ans.

Caractères et mœurs.—Le caractère de ces habitans est doux et inoffensif; on a lieu de croire que leurs propriétés sont en commun, c'est au moins ce que le capitaine Weddell crut devoir conclure de divers faits dont il fut témoin; et peut-être pourroit-on expliquer par là les vols dont ce voyageur eut plusieurs fois à se plaindre. En général, lorsqu'on prend ces sauvages en flagrant délit pour quelques méfaits de ce genre,

(1) Cook, dans son premier voyage, observa que quelques-uns de ces sauvages s'enveloppoient les pieds dans un morceau de peau qui se ferme comme une bourse, au-dessus de la cheville, et qu'un petit tablier tient lieu aux femmes de la *feuille de figuier*.

Remarques sur la Terre-de-Feu.

ils ne font qu'en rire. Ils expriment leur bienveillance par des chants, des cris et diverses postures grotesques qui expriment leur joie. L'hospitalité ne leur est point étrangère; mais un fait assez curieux, qui tient à leur économie domestique, est celui d'une mouette parfaitement privée, que le capitaine Weddell trouva dans une de leurs cabanes : cet oiseau sautillait alentour avec la plus grande liberté.

Les naturels ont une espèce de chien particulière à ces contrées; il est de la hauteur de nos bassets, et ressemble beaucoup au renard par sa tête; ils sont fort attachés à cet animal, qui leur est très-utile pour leur sûreté personnelle, non moins peut-être que pour leurs chasses.

Un fait que plusieurs voyageurs ont constaté, c'est la facilité qu'ont les habitans de la Terre-de-Feu d'imiter à la fois les paroles et les gestes des étrangers; leur talent, à cet égard, est fort remarquable. Les scènes mimiques qu'on les a vus exécuter étoient à la fois aussi plaisantes qu'exactes; mais ce talent avoit aussi son mauvais côté, car, lorsqu'on exprimoit le désir de connoître le nom qu'ils donnoient, soit aux objets qu'on leur montroit, soit aux actions qu'on faisoit devant eux, au lieu de répondre, ils répétoient avec une exactitude désespérante, soit le mot qu'on leur avoit dit, soit le geste qui l'accompagnoit.

Construction des pirogues. — Leurs pirogues sont ce qu'ils possèdent de plus parfait. Le capitaine Weddell en mesura une qui avoit $12^{p}\ 4^{po}$ anglais, sur une largeur de $2^{p}\ 2^{po}$ [3^{m}, 75 et 0^{m}, *66*]; elle étoit faite en écorce de bouleau, d'une épaisseur plus forte que n'eussent pu en fournir les arbres du voisinage, d'où il est facile de conclure que cette écorce avoit été enlevée de quelque arbre de l'intérieur du pays. Trois pièces en composoient la charpente : l'une d'elles formoit le fond, et les deux autres les côtés; le tout étoit cousu avec une espèce d'osier flexible. La membrure, d'une forme demi-circulaire, placée verticalement, étoit répartie sur toute la longueur de la pirogue; on y avoit aussi posé une couche de terre glaise, d'environ six pouces d'épaisseur, dans le triple but de consolider la membrure, de servir de lest à l'embarcation et de la préserver des atteintes du feu, que ces sauvages sont dans l'usage de porter toujours avec eux. L'intérieur étoit partagé en compartimens bien entendus : les ustensiles de pêche occupoient le premier; dans le second

Remarques sur la Terre-de-feu.

s'asseyoient les femmes qui pagayent de l'avant; dans le troisième étoit placé le feu; dans le quatrième la sentine, sorte de bassin où se réunissent les eaux qui doivent être jetées dehors; les hommes étoient assis dans le cinquième; c'est dans le sixième que se tenoient les femmes qui pagayent de l'arrière; enfin le septième et dernier recevoit une espèce de caisson où l'on déposoit ce qu'il y avoit de plus précieux : les hampes des lances ou harpons sont généralement placées de manière à saillir au delà de la poupe. Ainsi disposée, la pirogue résiste fort bien à l'effort des lames, et peut marcher contre le vent avec une grande vitesse.

Armes. — On n'a rien remarqué qui puisse donner l'idée d'un chef unique, commandant à toute la peuplade; chacun suit sa propre impulsion, et fait ce qu'il croit convenir au bien-être commun. Tout semble annoncer qu'en cas de guerre les combinaisons de leur rude tactique n'exigent point la présence d'un général. Les cicatrices remarquées sur plusieurs individus sont une preuve des guerres qu'ils se font.

On compte au nombre de leurs armes : 1° Une sorte de fronde de trois pieds de longueur, en peau de phoque ou de loutre, et d'une forme qui ressemble beaucoup aux nôtres; les cordons sont faits avec de petits boyaux agréablement tressés et terminés par des nœuds d'un travail ingénieux. La manière de s'en servir est exactement celle que nous suivons nous-mêmes.

2° L'arc et la flèche. Celui-ci a généralement 3^{p} 8^{po} anglais [1^{m}, 11] de long; son bois est élastique, dur et liant; la corde se fait en peau de phoque, et quelquefois en boyaux tressés; et quant aux flèches, d'un bois dur et finement travaillé, elles ont environ 25^{po} [0^{m}, 63] de longueur, et portent à une de leurs extrémités un fragment ou éclat de silex, de forme triangulaire, et fixé dans une entaille au bout de la flèche, de telle manière que, lorsque la flèche a pénétré quelque part, l'éclat de pierre reste dans la blessure.

3° La lance ou harpon. Le dard se fait avec un os dur, d'environ 7^{po} [0^{m}, 18] de longueur; la pointe en est aiguë, et porte une barbe d'un côté, placée à 4^{po} [0^{m}, 10] de l'extrémité. Il y en a de construites d'une autre manière, et dont un des côtés est rempli de barbes très-aiguës. Ces dards se placent sur des hampes en bois, d'environ 10^{p} [3^{m},05] de long, qui sont droites et d'un poli agréable; les indigènes attachent à cette pièce

Remarques sur la Terre-de-Feu.

en os un cordon de peau, et se servent de cette arme pour attaquer presque tous les animaux qu'ils poursuivent. Lorsqu'ils veulent en faire usage, ils la saisissent à peu près par le milieu, placent leur œil à l'extrémité opposée à la pointe, et visent ainsi à l'objet, qu'ils manquent rarement d'atteindre.

4° La dernière arme qu'on ait aperçue entre leurs mains est une espèce de poignard, composé d'un manche d'environ 9po [0m,20] de long, et ayant à l'une de ses extrémités un éclat aigu de pierre à feu.

Après ce court exposé des mœurs des misérables habitans de la Terre-de-Feu, nous tirerons du même auteur, qui nous en a fourni les élémens, quelques réflexions sur la navigation aux environs du cap Horn : elles nous paroissent dignes de fixer l'attention des navigateurs qui fréquentent ces parages.

Navigation près du cap Horn. — « Plusieurs marins, après être parvenus à doubler avec succès le cap Horn de l'Est à l'Ouest, ont parlé, avec une dérision non méritée, du récit qu'a donné le commodore Anson de sa navigation dans ces parages. « Je me suis assuré, par ma propre expérience, dit Weddell, que le mois de mars pouvoit donner lieu à tous les malheurs qui ont été décrits par l'auteur de cette relation. Le capitaine Porter, qui doubla ce cap sur la frégate anglo-américaine *l'Essex*, en mars 1814, dit à ce sujet : « Nos souffrances, quelque courte qu'ait été » notre navigation, ont été si grandes, que je voudrois conseiller à ceux » qui doivent se rendre dans l'océan Pacifique, de ne jamais essayer de » doubler le cap Horn, lorsqu'il leur sera possible de se rendre dans cette » mer par une autre route. »

« Mais les difficultés qui se rattachent à cette navigation peuvent facilement disparoître en choisissant une époque convenable, qui épargnera à la fois beaucoup de temps, et empêchera que le vaisseau ne soit mis en pièces. Au commencement de novembre, les vents se rapprochent du Nord, et soufflent fréquemment de ce côté jusqu'à la mi-février, qu'ils tournent au S. O.; or, pendant ces mois, les vents d'Ouest ne sont pas durables, et le trajet que l'on doit faire peut être promptement effectué. Mais depuis le 20 février jusqu'au 1er mai, les vents dominans se tenant entre le S. O. et le N. O., et soufflant avec une grande violence, aucun navire ne peut

espérer de doubler le cap Horn pendant cette période, à moins qu'il ne soit parfaitement bien équipé, sous tous les rapports.

Remarques sur la Terre-de-Feu.

» Du milieu de mai à la fin de juin, les vents se tiennent de préférence du côté de l'Est, et sont accompagnés de beau temps, ce qui permet de doubler facilement le cap Horn, en se tenant à vue de Diego-Ramirez. En juillet, août, septembre et octobre ils reviennent encore entre le S. O. et le N. O.; mais août et septembre sont plus particulièrement les mois tempêtueux.

» Quant à la route qu'il faut suivre pour naviguer avec sécurité dans le voisinage du cap Horn, elle dépend beaucoup de la saison de l'année dans laquelle on se trouve, ainsi que de la force et de la dominance des vents d'Ouest. En général, et en tout temps, il est préférable de passer à l'Ouest des îles Malouines, et pendant les mois d'été, de traverser le détroit de le Maire, ce qui économise 50 à 60 milles de chemin à l'Ouest, et peut s'exécuter sans aucun risque, pourvu qu'il fasse encore assez de jour pour sortir du détroit, dans le cas où, parvenu à son embouchure méridionale, on seroit surpris par un coup de vent de Sud.

» Les vaisseaux qui, dans la saison d'été, ont le projet de s'avancer à l'Ouest, en se tenant au large du cap Horn, doivent avoir l'attention de se rapprocher le soir des côtes de la Terre-de-Feu, par la raison que les vents se halent souvent au Nord, loin de terre, et qu'ils soufflent de nouveau à l'Ouest dans la matinée. »

Les observations qui précèdent se rapportent aux époques recommandées par le capitaine Weddell comme les plus convenables pour doubler le cap Horn; « mais lorsqu'on se trouve dans la saison où soufflent les plus violens coups de vent, en mars, août et septembre, il n'y a autre chose à prescrire, dit encore cet auteur, que de suivre l'avis donné par Anson, c'est-à-dire de s'avancer au Sud jusque par la latitude de 60°, où la mer est moins inégale et les vents plus réguliers. Un vaisseau cependant qui auroit des motifs pour doubler le cap Horn sans s'éloigner beaucoup de terre, ou qui voudroit être à portée de mettre à l'ancre, trouveroit dans les détails qui vont suivre des directions utiles.

» La situation proéminente du cap Horn est le meilleur indice qu'on puisse avoir pour découvrir la baie Saint-François, qui en est voisine

Remarques sur la Terre-de-Feu.

et gît au N. N. O. de ce cap; on y trouve des mouillages parfaitement sûrs pour des navires de tout tonnage. Il est si aisé d'arriver au plus méridional d'entre eux (nommé par le capitaine Weddell *Wigwam-Cove*), qu'il suffit, pour l'apercevoir, de se rapprocher de la côte occidentale de la baie et de la prolonger, en courant à peu près au N. N. E. du monde : c'est le deuxième enfoncement que l'on trouve à babord, en entrant dans la baie Saint-François.

» Relativement aux bourrasques violentes qu'on pourroit éprouver à Wigwam-Cove pendant la durée des vents d'Ouest, il est certain que les vaisseaux feront mieux de mouiller à son entrée, par 21 brasses d'eau, fond de sable et vase, et d'attendre là l'instant favorable pour se haler dans le fond du port, où l'on devra s'avancer jusqu'à ce que le cap Horn paroisse caché par les terres les plus voisines du vaisseau. »

On trouve plusieurs autres mouillages, soit dans la baie Saint-François, soit plus à l'Ouest dans Indian-Cove; mais notre objet n'étant point de donner ici une instruction nautique détaillée de ces parages, je ne m'en occuperai pas davantage.

§. III.

Navigation dans le détroit de le Maire; arrivée et naufrage aux îles Malouines.

1820. 7 février.

La Terre-des-États forme, comme on sait, avec la partie orientale de la Terre-de-Feu, un détroit d'environ 15 milles de largeur, connu sous le nom de *détroit de le Maire.* C'est là où nous nous trouvâmes après notre appareillage de la baie de Bon-Succès. Mais une brume épaisse ne tarda pas à couvrir l'atmosphère et à nous dérober la vue des côtes voisines; il nous fallut donc naviguer comme à tâtons, tantôt sur un bord, tantôt sur l'autre, sans d'autre moyen de connoître notre position que le bruit des vagues qui se brisoient sur les roches avec un épouvantable fracas. Le vent étoit forcé, la mer très-grosse, et la brume, dans son opacité, confondoit dans une même teinte la terre, la mer et le ciel lui-même. La sommité des lames enlevées par le vent, se mêlant à la

pluie, ajoutoit à l'humidité extrême de l'atmosphère, et resserroit les bornes déjà si étroites de notre vue. Bientôt la nuit les restreignit encore, et peu après la tourmente nous força de tenir la cape avec le grand hunier au bas ris et le petit foc, voilure sous laquelle *l'Uranie* se comportoit à merveille. 1820. Février.

Parvenu au milieu du détroit, et voulant soulager les mouvemens de la corvette, je laissai courir vent arrière. « Dire en quel état se trouvoit la mer en ce moment, chercher à faire connoître la force immense qui nous poussoit, seroit impossible. Cependant, malgré les plus violens roulis et tout le danger de notre position, nous nous estimions heureux de pouvoir nous abandonner au cours de l'ouragan, qui nous entraînoit loin des côtes, quand la vigie et les hommes qui se trouvoient sur le gaillard d'avant s'écrièrent tout à coup : *Terre devant nous et fort près!* A ce cri effroyable, la terreur de la mort s'empara de tous les cœurs!..... » (*M. Gaudichaud.*)

D'après mes calculs nous ne devions point avoir de terre devant nous; mais les parages dans lesquels nous naviguions étoient encore si imparfaitement connus, les courans auxquels nous étions soumis étoient si forts et si variables, qu'au premier moment, influencé par l'annonce d'un fait imaginaire, que tant de bouches répétoient comme à l'envi, je dus croire qu'en effet nous touchions au dernier moment de notre existence. La force du vent ne permettoit pas de porter plus de voiles que ce que nous avions dehors; mais je pouvois lancer sur un bord ou sur l'autre, manœuvre qui eût été pour nous d'une foible ressource, si la terre se fût trouvée réellement aussi proche qu'on le disoit; enfin il falloit la tenter. Poussé par une force incommensurable, le mouvement d'oloffée imprimé au vaisseau fut si rapide, que le grand hunier étant venu à fasseyer, il fut aussitôt déchiré et emporté comme une gaze légère : le bruit qui résulta de cet accident vint ajouter encore à la terreur panique qui s'étoit emparée de l'équipage.

Cependant, ayant fait approcher de moi un de mes meilleurs matelots, dont la vue étoit excellente, je lui montrai la direction dans laquelle on disoit apercevoir la terre, et lui demandai s'il voyoit quelque chose de ce côté. Rassuré par sa réponse négative, non moins que par le calcul

1820. Février. estimé que j'avois fait, je continuai de courir au Nord, en tirant un peu vers l'Est, pour m'éloigner davantage de terre.

« Que de courage, que de sang-froid parmi les marins! dit à ce sujet M. Gaudichaud; à l'instant où notre position paroissoit le plus désespérée, pas un cri, pas une voix ne se fit entendre, et les ordres donnés furent exécutés avec autant d'ordre et de silence qu'aux momens les plus beaux et les plus favorables de notre navigation. Malgré le parti pris par notre commandant, beaucoup de marins persistèrent à croire que nous courions encore sur cette terre fantastique qu'ils croyoient apercevoir; l'expérience seule put les détromper, et l'on conçoit combien cette nuit, si pénible pour nous tous, dut être surtout affreuse pour eux! »

8. Pendant la journée du 8 février la mer continua d'être très-rude, et la brise, quoique moins forcée, souffla cependant encore avec assez de violence. Nous continuâmes à courir dans la direction que nous avions suivie pendant la nuit précédente. A midi on vit une baleine morte qui flottoit à la surface des eaux, avec le ventre en l'air et fort ballonné : une foule d'oiseaux voltigeoient alentour. Vers le soir le vent diminua encore et nous permit de porter un peu plus de voiles.

9. Un temps magnifique, un soleil brillant du plus vif éclat, semblèrent, le 9, vouloir nous dédommager des fatigues des deux dernières journées. J'ordonnai de donner un coup de sonde, afin de fixer notre position sur le banc de Patagonie où nous nous trouvions. On eut 73 brasses sur un fond de sable gris et noir, mêlé de points brillans d'un éclat métallique. Je fus ainsi confirmé dans l'opinion que nous étions trop éloignés de la baie de Bon-Succès pour chercher à retourner à ce mouillage, qui d'ailleurs, à juger par aperçu, ne paroissoit pas devoir nous offrir une entière sécurité pendant la durée des observations que nous avions à faire par ces hautes latitudes. Il restoit donc à choisir entre une relâche sur la côte d'Amérique, et une aux îles Malouines : je me décidai pour cette dernière, et dirigeai ma route en conséquence pour venir reconnoître l'île Conti, qui est la plus orientale du groupe.

10. Depuis que nous étions sur le banc de Patagonie la mer offroit toujours à nos yeux une nuance d'un brun verdâtre qu'elle n'avoit pas précédemment. La beauté du ciel et de la mer continua pendant la journée

du 10; et le soir on voyoit, jusqu'aux limites de l'horizon, une multitude de baleines qui lançoient de l'eau à une hauteur prodigieuse; la vigie qui les annonça crut d'abord que c'étoient des navires sous voiles. 1820. Février.

« Le 12, la corvette navigua pour ainsi dire à travers des bancs de *fucus pyriferus*, toujours annoncés de loin par la présence de nombreux oiseaux posés dessus et voltigeant tout autour. Sans doute ils y sont attirés par la foule d'*ulvas* gélatineuses qui s'y rencontrent, et par les fucus eux-mêmes, dont ces animaux paroissent être très-friands; ou bien, peut-être encore, par les petits poissons, les pousse-pieds, les coquillages et autres mollusques qui y sont fixés ou qui escortent ordinairement ces sortes de corps, en suivant avec eux les courans généraux ou ceux que les fréquens coups de vent de ces régions impriment aux flots. 12.

» Ces fucus, toujours présens sur les côtes, d'où il est raisonnable d'admettre qu'ils proviennent et où ils croissent à des profondeurs considérables, acquièrent en longueur une dimension extraordinaire; ils sont ensuite portés au large à de fort grandes distances, puisque longtemps avant d'apercevoir le Cap de Bonne-Espérance, le cap Horn, et pendant le trajet de la Terre-de-Feu aux Malouines, la mer nous en a constamment offert une prodigieuse quantité.

» Arrachés du fond de l'abîme par des courans sous-marins ou par l'effet de la lame, ces fucus viennent étaler aux yeux du naturaliste observateur une foule de thalassiophytes, de polypiers, de flustres, de crustacées, etc., qui, sans cette circonstance peut-être, seroient toujours restés ignorés.

» N'est-on pas forcé de rendre hommage et des grâces à la Divinité, qui partout se montre favorable aux désirs des plus privilégiées comme des plus imprudentes de ses créatures; à l'homme toujours trop resserré dans sa sphère, qui veut tout voir, tout s'assujettir, et qui ose même quelquefois porter ses regards indiscrets jusqu'aux œuvres mystérieuses mais toujours bienfaisantes de la Providence?

» Des plongeons, des manchots, etc., se montrèrent à nous par centaines. Il étoit extrêmement curieux de voir les premiers sauter en l'air pour plonger ensuite tous ensemble, reparoître bientôt pour plonger de ouveau, sans qu'aucun d'eux soit en avance ou en retard dans ces sortes

1820. Février. d'évolutions. Quelques-uns sont noirs, avec toute la partie antérieure blanche; d'autres entièrement noirs. En raison du cercle blanc qu'ils ont autour des yeux, ces manchots ont reçu le nom de *manchots à lunettes.* » (*M. Gaudichaud.*)

Vers les deux heures de l'après-midi la vigie annonça la terre : nous nous étions attendus à la voir un peu plus tôt. Nous manœuvrâmes pour nous en approcher, dans l'intention d'en faire la géographie. On apercevoit sur la côte des anses peu profondes, dont les pointes étoient défendues par des îlots ou de petits rochers; sur l'un de ceux-là se trouvoit une quantité prodigieuse de plongeons, qui avoient entièrement blanchi le sol avec leur fiente.

Les rivages étoient arides, et l'intérieur du pays n'offroit lui-même qu'une végétation herbacée, triste et à moitié jaunâtre, sans aucune espèce d'arbres; dans l'éloignement, des montagnes peu élevées présentoient à nu leurs rochers grisâtres, et l'on voyoit çà et là quelques bœufs et chevaux sauvages qui se montroient au sommet des falaises.

13. Pendant toute la journée du 13, des brumes fort épaisses dérobèrent la terre à nos regards. Une éclaircie jointe à une brise favorable nous permit enfin de nous rapprocher de l'île Conti pour commencer nos opérations. A midi l'entrée de la baie Marville se montroit sur tribord, à deux lieues de distance, et le cap Duras un peu plus loin vers l'Est (pl. 108). La sonde éclairoit notre route; mais la nature du fond ayant subitement changé devant nous, et la brume ayant de nouveau couvert l'atmosphère, nous prîmes pour quelques heures la bordée du large. Les courans étoient ici très-variables, et portoient surtout à l'Ouest avec beaucoup de rapidité, circonstance qui, pendant la nuit, faillit nous devenir funeste. Nous courions en effet sur la terre, dont nous pensions être encore loin, lorsque tout à coup on entendit la mer briser de l'avant à nous; heureusement j'étois sur le pont à cet instant, et je fis rapidement changer de route; or, en exécutant cette manœuvre, nous vîmes tout le danger auquel nous venions d'échapper; une petite éclaircie dans la brume, ayant eu lieu en ce moment, nous laissa apercevoir que nous étions extrêmement près de terre; les brisans que nous avions entendus étoient ceux qui bordent le rivage; en sorte qu'une seule mi-

nute d'hésitation dans notre manœuvre eût pu consommer la perte du vaisseau. 1820. Février.

Dans la nuit la corvette traversa un grand espace d'une blancheur remarquable, sans que nous ayons pu nous rendre bien compte des causes qui donnoient cette teinte à la mer: c'est apparemment ce dont les voyageurs ont parlé sous le nom de *mer de lait* (1). M. Gaudichaud suppose que ce phénomène est dû à la phosphorescence pâle des mollusques, dont les feuilles de *fucus spiriformus* sont quelquefois entièrement couvertes.

Le 14 février au matin le temps étoit fort beau, et l'atmosphère ne conservoit plus aucune trace du dangereux brouillard qui avoit failli, la veille, nous devenir si funeste. La brise souffloit foiblement, mais comme elle nous étoit favorable, nous en profitâmes pour continuer nos travaux de géographie, tout en nous dirigeant sur la baie Française, lieu que j'avois fixé pour notre prochaine relâche. L'existence des grands bestiaux qui s'offrirent à nous sur la côte Nord de l'île Conti nous fit espérer que nous pourrions bientôt nous en procurer pour les repas de l'équipage, et que par là notre relâche deviendroit aussi agréable que salubre. Comptant que ces îles étoient constamment habitées, nous comptions y trouver des nouvelles de France, et ces idées occupoient agréablement nos esprits. Nous nous considérions comme parvenus au terme de notre long voyage; nous venions de rentrer dans l'océan Atlantique, et d'achever presque complétement notre circumnavigation; nous nous flattions du doux espoir de revoir bientôt notre chère patrie et de lui faire hommage des nombreux travaux et des magnifiques collections que nous avions recueillies. En un mot, nous nous applaudissions de nos succès, et nous étions fiers d'avoir accompli une aussi longue campagne sans qu'aucun événement grave fût venu nous attrister, sans même avoir reçu d'avaries. A nos yeux, ainsi que dit le poëte : 14.

The worst was over, and the rest seemed sure (2).

Mais celui qui se joue de la prudence des hommes et de leurs vains pro-

(1) C'est dans les mêmes parages que tant de voyageurs ont rencontré ce qu'ils ont nommé *mer de sang;* la surface des eaux étoit couverte, souvent à plusieurs lieues à la ronde, de myriades de petits crustacés rouges qui, lorsqu'on les prenoit, sautoient comme des puces.

(2) Le plus périlleux étoit fini, et le reste paroissoit assuré. (Lord Byron, *the Island.*)

1820. Février.

jets nous avoit réservé, pour la fin du voyage, une bien rude épreuve!!! Arrivés à l'entrée de la baie Française, le jour étoit clair, la mer fort belle, et une brise agréable nous faisoit filer cinq milles à l'heure; des vigies placées en tête de mât et sur l'avant du vaisseau n'apercevoient rien qui fût de nature à nous donner de l'inquiétude; on sondoit continuellement de dessus les grands porte-haubans, et tout l'équipage étoit à son poste pour le mouillage. A $5^h\ 45'$ de l'après-midi, la sonde, qui jusque-là n'avoit pas trouvé fond à 20 brasses, indiqua des roches à cette profondeur, et peu de temps après, 18 brasses seulement; nous n'étions alors qu'à environ une demi-lieue de terre. Par prudence je crus devoir m'en éloigner quelque peu davantage, et je laissai porter en conséquence de deux quarts, précaution qui devoit nous devenir si funeste! Ce fut en effet à l'instant où tout paroissoit concourir à nos vœux, que la corvette se trouva tout à coup arrêtée, par un choc violent, sur une roche sous-marine!..... La sonde à cet instant donnoit à tribord 15 brasses, et 12 à bâbord, en sorte que l'écueil fatal sur lequel nous venions de frapper avoit une largeur moindre que celle de la corvette : c'étoit comme une cime de clocher.

En contre-brassant vivement toutes les voiles, nous remîmes aisément le navire à flot; mais nous ne tardâmes pas à craindre, en voyant divers morceaux de bois répandus à la surface de la mer, que *l'Uranie* ne vînt de recevoir une avarie grave dans sa carène, ce qui malheureusement avoit eu lieu en effet. Ayant immédiatement fait sonder dans l'archipompe, le maître calfat y trouva d'abord 15 pouces d'eau, puis bientôt après 27 et 35 pouces. Nos pompes royales furent aussitôt mises en mouvement, et celles à chapelet ne tardèrent pas à y être elles-mêmes : tout l'équipage, tout l'état-major furent employés à les manœuvrer. Mais avec quelle douleur ne m'aperçus-je pas que ces moyens, cependant très-puissans, pouvoient à peine suffire pour nous *franchir*, ou étaler notre voie d'eau! Je fis aussitôt travailler à *larder une bonnette*, manœuvre qui consiste, comme on sait, à coudre des matelas à une voile de ce nom, et à la faire glisser sous les flancs du vaisseau, de manière à ce que, s'introduisant dans la plaie, l'ouverture par où pénètre l'eau en soit diminuée.

Cette opération laborieuse et difficile, en raison de notre situation particulière, n'eut pas tout le succès dont nous nous étions flattés; et comme,

malgré tous nos efforts et le jeu des pompes, l'eau alloit toujours croissant dans la cale, il me fallut bien songer à jeter la corvette à la côte, pour sauver du moins l'équipage et les travaux de l'expédition. 1820. Février.

Bientôt la brise nous devint contraire, et la nuit, qui ne tarda pas à nous envelopper de ses ombres, vint ajouter encore aux difficultés de notre position. Mais quelle nuit, grand Dieu!.... Il nous falloit louvoyer pour atteindre le fond de la baie Française, le seul point où nous pussions espérer de trouver, à l'abri des lames, une anse sablonneuse, propre à recevoir notre vaisseau. Penser à jeter la corvette à la côte, sur les rivages rocailleux et escarpés que nous prolongions, c'eût été nous exposer à une perte certaine, corps et biens. Alors, plus malheureux encore que les équipages de la Pérouse, personne n'eût jamais pu connoître quel avoit été notre sort; tout eût été englouti dans une mer profonde!

Ainsi que nous l'avons dit, tout le monde à bord se trouvoit employé au service des pompes, et je n'en distrayois momentanément que le petit nombre de ceux qui étoient indispensables à la manœuvre des voiles. Toutefois, malgré nos efforts, la mer montoit toujours dans le navire, et déjà il étoit à moitié plein d'eau, alors que la brise contraire nous obligeoit à louvoyer encore. Dans cette situation vraiment terrible, la bordée nous conduisit devant une petite anse rocailleuse, où les moins aguerris eussent bien désiré que je jetasse la corvette, et l'un d'eux osa même se hasarder à m'en donner le conseil; je lui fis entendre à mon tour qu'étant embarqué pour obéir et non pour donner des avis, je l'engageois à retourner à son poste. Ce pauvre garçon ne voyoit pas à quel point la manœuvre qu'il avoit combinée eût été intempestive. Loin de penser comme lui, je n'hésitai pas à virer de bord de nouveau pour courir au large, espérant pouvoir, à la bordée suivante, pénétrer en dedans de l'île aux Pingouins, où j'étois certain de trouver un refuge plus assuré; mais, comme si tout eût dû contribuer à nous éprouver pendant cette nuit de douleur, la brise, déjà foible, nous manqua tout à coup, et nous força à jeter l'ancre à un mille de terre dans l'Est de l'île aux Pingouins: il étoit alors 11 heures du soir.

Je sentois l'impossibilité de rester longtemps dans cette situation cruelle; l'équipage étoit fatigué, et l'eau, déjà rendue à la hauteur du

1820. Février.

faux-pont, augmentoit toujours. La nécessité de nous échouer devenoit de plus en plus imminente, et rendoit beaucoup plus vifs les vœux que nous formions tous pour le retour de la brise et le salut de l'équipage.

Afin d'utiliser cette stagnation forcée, j'expédiai la yole sous les ordres de M. Duperrey, pour chercher, dans le S. O. de notre mouillage, un lieu propre à l'échouage de la corvette; car je vis bien qu'il falloit renoncer au projet de pénétrer dans la rade Saint-Louis. Jusqu'alors les besoins de la manœuvre avoient empêché de mettre la totalité de nos embarcations à la mer; nous le fîmes alors, et trouvâmes dans cette opération un dernier espoir de salut, pour le cas où le navire eût coulé sous nos pieds.

Dès les premiers instans de notre désastre, les poudres et quelques armes avoient été mises à l'abri de l'humidité dans un de nos canots, et l'on avoit placé sous la dunette tout le biscuit qu'il avoit été possible de sauver des soutes avant que la mer y pénétrât.

Cependant les pompes alloient toujours sans interruption et avec force, chacun s'animant et animant ses compagnons par le chant continuel d'une poésie improvisée. Cette mélodie qu'entonnoit successivement chacune des deux divisions de l'équipage retentit encore et retentira peut-être toujours à mes oreilles; enfin pendant les dix mortelles heures de notre agonie elle excita non-seulement l'ardeur, mais je dirois presque la gaieté de l'équipage.

« Qu'un pareil spectacle, contemplé par l'homme de sang-froid, étoit majestueux et imposant, dit M. Quoy, de voir la nuit 120 Français aux extrémités du monde, près d'une île déserte et dans des parages peu connus, cherchant à arracher à la destruction leur vaisseau fracassé, et dont les derniers accens, si l'abîme se fût entr'ouvert sous eux, eussent été des cris de joie (1)! »

(1) Cette conduite, dit M. Gaimard, rappelle le noble dévouement du vaisseau *le Vengeur*, dont l'action héroïque a été immortalisée par quelques strophes de Lebrun.

Mais des flots fût-il la victime,
Ainsi que le Vengeur *il est beau de périr :*
Il est beau, quand le sort vous plonge dans l'abîme,
De paroître le conquérir.

Le 15, sur les 1 heure ½ du matin, une légère fraîcheur s'étant élevée, 1820. Février.
nous nous empressâmes de filer le câble par le bout, et de nous diriger 15.
vers la côte qui gît au Sud de l'île aux Pingouins, sans attendre plus longtemps le canot de M. Duperrey. La marée montoit alors, et favorisoit un mouvement, que la foiblesse extrême du vent eût rendu sans cela peut-être impossible. Nous rencontrâmes, pendant notre trajet, l'embarcation de cet habile officier; il avoit trouvé la longue plage de sable marquée sur le plan de Pernetty, et put nous diriger avec certitude sur la partie de la côte qui convenoit le mieux à notre échouage. J'eusse bien désiré placer la corvette perpendiculairement au rivage; mais l'incertitude de nos mouvemens, pendant une nuit fort obscure, jointe à la foiblesse extrême de la brise, nous le fit aborder un peu de travers, et tribord au large; il étoit alors 3 heures du matin.

Notre échouage eut lieu malheureusement lorsque la mer étoit à peu près basse, et fut manifesté par trois secousses extrêmement légères; mais on ne cessa pas encore pour cela le jeu des pompes; il falloit auparavant serrer les voiles et porter une ancre à jet à terre, pour empêcher autant que possible la corvette de s'effacer parallèlement à la côte; les basses vergues furent aussi amenées pour être placées en *béquilles*, et, malgré cette précaution, nous ne pûmes empêcher la corvette de donner une forte bande sur tribord, qui augmenta jusqu'au moment où cette inclinaison fut de 20 degrés. Il étoit 4 heures du matin lorsqu'on cessa de pomper. A cet instant la fatigue de nos hommes étoit telle, qu'il fallut discontinuer toute espèce de travaux, et donner à l'équipage un repos d'autant plus indispensable que notre situation alloit nous obliger à une foule d'opérations très-pénibles.

Mais pouvois-je moi-même me livrer au repos! Agité de mille pensées pénibles, mon existence me paroissoit un songe! Ce passage subit d'une position où tout paroissoit me sourire, à celle où je me trouvois en ce moment, m'oppressoit comme un affreux cauchemar; mes idées étoient bouleversées, et il m'étoit difficile de retrouver le calme dont j'avois besoin, et qui devoit être mis à une si pénible épreuve! Dieu seul connoît quelles étoient mes préoccupations et mes angoisses!!! Tous mes compagnons de voyage avoient fait leur devoir dans l'affreux sinistre dont nous avions

1820. Février.

failli devenir les victimes, et je me plais à rendre justice à tous. Du reste on conçoit cette fermeté et ce courage chez les personnes robustes, accoutumées aux dangers comme aux fatigues de la mer; mais combien n'auroit-on pas lieu d'en être étonné chez les êtres foibles et délicats, si la dernière et funeste campagne des Français en Russie n'en avoit offert de nombreux et merveilleux exemples, et si l'on ne savoit d'ailleurs tout ce qu'une piété calme, douce et résignée peut ajouter de force à une âme généreuse!

Il étoit douteux que, réduits aux seuls moyens que nous avions à notre disposition, nous pussions parvenir à mettre la corvette sur le côté, pour réparer la plaie énorme qu'elle avoit dans sa carène : nous devions toutefois l'essayer; mais la suite de cette opération n'appartenant plus à cette division de notre histoire, nous allons passer au chapitre suivant.

1820. Février.

CHAPITRE XLII.

Séjour aux îles Malouines.

Le naufrage de *l'Uranie,* arrivé d'une manière si inattendue, répandit dans notre âme une sombre tristesse; et quand le jour vint éclairer le paysage qui nous environnoit, notre œil inquiet contempla avec une sorte d'effroi l'aridité générale qui se déceloit à nous; partout c'étoient des dunes de sable, des montagnes pelées, un sol privé même des moindres arbrisseaux. Sous beaucoup de rapports on eût pu comparer cette aridité à celle qui tant de fois avoit affligé nos regards à la baie des Chiens-Marins. Mais cette espèce de découragement momentané fit bientôt place aux sentimens plus doux de notre reconnoissance envers cette Puissance suprême qui, en tenant notre vaisseau comme suspendu au-dessus des gouffres de l'océan, nous avoit préservés d'une perte totale! Nous tournâmes donc vers le ciel notre cœur consterné, et, nous sentant animés alors d'une nouvelle force, nous commençâmes sans retard l'œuvre du sauvetage de ce que nous avions à bord de plus précieux.

Il étoit surtout essentiel de mettre immédiatement en sûreté les journaux et les autres papiers de l'expédition. Quelle n'eût pas été notre douleur, si, par la perte de tant de documens précieux, notre long voyage eût été rendu inutile, et s'il nous eût été impossible d'en constater les résultats et d'en démontrer l'importance! Nous sauvâmes généralement tous nos travaux de physique, d'astronomie, d'hydrographie, d'anthropologie, de linguistique, ainsi que tous nos journaux et notes d'histoire naturelle; mais nous ne fûmes pas aussi heureux pour la totalité de nos collections : plusieurs caisses d'échantillons qui se trouvoient dans la cale furent perdues, et le contenu de quelques autres fut avarié par l'eau de mer; il faut compter dans ce nombre quelques oiseaux, des papillons, etc., qui ainsi ne purent plus offrir qu'un foible intérêt pour la science. L'herbier considérable de notre savant collaborateur M. Gaudichaud eut surtout à souffrir de notre désastre; quoique par son activité et ses soins ce laborieux botaniste ait pu venir à bout de conserver un grand nombre de plantes, ce qu'il a perdu mérite à juste titre tous nos regrets.

1820. Février.

Les précieux béliers mérinos de la Nouvelle-Hollande, que M. Mac-Arthur nous avoit si généreusement donnés, furent mis à terre avec quelques autres bestiaux qui nous restoient encore; et, ce qui est assez remarquable, ils furent l'objet de soins assidus pendant toute la durée de notre séjour aux Malouines, et alors même que nous nous trouvions réduits à la plus grande misère par la pénurie des vivres.

L'habileté et l'expérience de mon premier lieutenant, M. Lamarche, rendant sa présence à bord indispensable, je chargeai M. Duperrey de l'établissement à terre de notre camp. D'abord des tentes particulières furent dressées pour le petit nombre de nos malades, puis pour l'équipage, la maistrance, les élèves de la marine et les officiers; on m'en réserva aussi une particulière, et c'est là que furent réunis tous nos papiers ainsi que les instrumens d'astronomie et de physique, etc. Celle qui devoit renfermer nos poudres fut placée dans un quartier séparé; on en éleva également deux pour recevoir les liqueurs fortes et les vivres de campagne que nous avions sauvés du naufrage; sous celles-ci furent mis un bon nombre de barils de salaison, toutes nos conserves d'Appert, et, en sus du biscuit sec, une assez grande partie de celui qui avoit été mouillé, ainsi que nos légumes de campagne, qu'on avoit fait sécher à l'abri, sur des voiles. En un mot, nous plaçâmes en sûreté, de la sorte, la quantité de vivres et de boissons spiritueuses nécessaires à la nourriture de notre équipage pendant un mois.

J'ordonnai qu'on ne touchât en aucune manière à ces provisions qu'il étoit si essentiel de garder religieusement pour l'époque où il nous faudroit quitter les Malouines. Des sentinelles furent donc placées près de ces tentes, afin d'empêcher que personne n'en approchât, et je défendis qu'il en fût rien distrait sans un ordre spécial de ma part. Je dois citer, à ce sujet, comme un exemple très-remarquable d'exacte discipline, que pendant trois mois nous fûmes soumis au régime de l'eau pure pour toute boisson, et que cependant pas un seul larcin de liqueur forte n'eut lieu, quoique nos provisions ne fussent habituellement défendues que par une simple toile et surveillées que par un seul de nos soldats.

Je crus devoir établir en principe que la chasse et la pêche fourniroient

exclusivement à notre subsistance; j'avois l'espérance que nous pourrions subsister ainsi sans toucher à nos provisions de réserve, et en cela mes calculs ne furent point trompés, bien que la pêche ne nous ait jamais produit que fort peu de chose. 1820. Février.

Le 16, à la pointe du jour, nos grands travaux commencèrent. Mon intention, comme je l'ai déjà dit, étoit d'incliner la corvette sur son côté de bâbord pour éventer, s'il étoit possible, sa voie d'eau, et mettre nos ouvriers en état de réparer son avarie, ce à quoi nous espérions parvenir. On allégea en conséquence le navire de tous les lourds fardeaux qu'il fût possible de débarquer; malheureusement nos caisses à eau en fer ne purent être de ce nombre; et c'est peut-être le seul inconvénient grave, à reprocher à cette ingénieuse espèce de futaille. 16.

Tous les soirs la presque totalité de l'équipage alloit coucher à terre, et revenoit à bord le matin à l'heure de la reprise des travaux. Je ne gardois habituellement avec moi que les officiers et les élèves de service, ainsi que les hommes nécessaires à l'armement des deux embarcations qui, la nuit surtout, stationnoient habituellement le long du vaisseau, pour nous recevoir en cas d'accident; car la houle du large étoit parfois assez forte pour nous donner de l'inquiétude, en raison des chocs horribles du navire sur le sol.

J'ai donné dans la partie Nautique de notre voyage le détail circonstancié de nos manœuvres et des opérations que nous avons faites dans l'espoir de réparer les avaries de *l'Uranie*. Ne voulant point revenir ici sur une matière, assez peu intéressante pour le lecteur non marin, je n'en dirai que ce qui est indispensable pour faire connoître la nature de nos occupations pendant notre séjour aux Malouines.

« Maintenir le joug de la discipline sans l'appesantir, l'adoucir même » par son uniformité, et le rendre léger en le faisant porter à tous également; » recourir rarement à la peine, se contenter le plus souvent du repentir, » et ne perdre, ni l'autorité par trop d'indulgence, ni l'affection par un » excès de sévérité : telle devroit être, selon d'Aguesseau (1), la noble » fonction des arbitres et des vengeurs de la discipline. » Telle aussi devoit

(1) Mercuriale prononcée à Pâques, en 1715.

1820. Février.

être ma conduite avec mon équipage, et c'est ce que je m'efforçai d'établir. D'après les règlemens de la marine alors existans, les matelots dont le navire étoit naufragé ne recevoient plus de solde, et n'étoient plus soumis par conséquent à la discipline militaire. L'objet de la mission spéciale dont j'étois chargé étoit trop important et notre intérêt commun m'étoit trop cher, pour que je voulusse laisser ainsi le désordre s'établir au milieu de nous. Je déclarai donc à l'équipage qu'en raison du voyage extraordinaire que nous faisions, voyage pendant lequel nous avions été affranchis de la plupart des règlemens généraux de la marine, notre solde ne seroit point interrompue par le fait de notre naufrage; et je fis connoître en même temps que, bien qu'à terre, je maintiendrois la discipline avec autant d'exactitude qu'en mer.

Plus d'une fois cependant, je l'avoue, je crus devoir fermer les yeux pour ne pas apercevoir certaines infractions de police qui ne me paroissoient pas de conséquence; mais pour les cas graves et ostensibles je me montrois inexorable, surtout lorsque c'étoit un mauvais sujet d'habitude qui étoit en faute, et j'en trouvai plusieurs de ce genre parmi nos convicts transfuges de Port-Jackson. A peine cependant eus-je à punir de la sorte un ou deux vols de nos provisions de journalier. Le gros de l'équipage sentoit aussi bien que moi la nécessité de maintenir l'ordre le plus sévère à cet égard, car c'étoit l'intérêt de tous.

Une compagnie de chasseurs fut organisée pour fournir le gibier nécessaire à notre subsistance. M. Rolland, notre maître canonnier, homme excellent et précieux sous tous les rapports, en fut nommé le chef. Le premier animal immolé à nos besoins fut un énorme lion marin, du poids de 1 800 à 2 000 livres [environ 900 à 1 000 kilogrammes]. Malheureusement la qualité de la chair n'étoit pas en rapport avec l'énorme grosseur de la victime; nous la trouvâmes filandreuse et d'un goût détestable, aussi ne falloit-il rien moins qu'un appétit comme le nôtre pour supporter une telle nourriture. Nous en vécûmes néanmoins pendant huit jours.

Les oies, canards, sarcelles, bécassines et autres oiseaux aquatiques, très-abondans dans les étangs, étoient, il est vrai, un mets incomparablement plus agréable; mais, outre qu'il eût été difficile de s'en procurer en

assez grand nombre pour nourrir tout l'équipage, la quantité de poudre 1820. Février.
et de plomb qu'il eût fallu dépenser pour les tuer eût bientôt épuisé nos ressources. Force nous fut donc de ne pas spéculer sur un pareil mode d'approvisionnement, et d'aviser à d'autres moyens pour nous procurer les vivres journaliers qui nous étoient nécessaires. On avoit cru remarquer qu'il y avoit beaucoup de phoques sur l'île aux Pingouins:
j'envoyai, le 18 février, un de nos canots sur cette île pour l'examiner 18.
sous ce point de vue, et pour savoir aussi d'où provenoient les cris extraordinaires d'animaux que nous entendions de ce côté depuis notre arrivée.

« Avant d'accoster cette île, dit M. Bérard, officier chargé de cette petite mission, nous entendîmes un horrible vacarme, comme si mille ânes eussent crié tous ensemble; et jusqu'à l'instant où nous descendîmes à terre, nous restâmes persuadés qu'une troupe de ces animaux, s'étant singulièrement multipliée, nous régaloit de cet harmonieux concert; mais notre surprise fut extrême lorsque nous nous convainquîmes que tous ces horribles cris n'étoient autres que ceux des manchots (1), qui se trouvent là en nombre prodigieux.

» Ayant parcouru quelque temps le rivage pour chercher des phoques, et ne pouvant en rencontrer sur ce côté de l'île, nous la traversâmes dans sa largeur pour examiner son bord opposé; mais partout nous n'aperçûmes sous nos pas que des manchots, et en si grand nombre qu'on en trouvoit à chaque instant. Ayant essayé d'en faire la chasse avec des bâtons, dans le but d'économiser la poudre, nous y réussîmes si parfaitement qu'en moins d'une demi-heure nous en eûmes assommé une trentaine. Nous estimâmes que sur la quantité de ceux qui pullulent ici on eût pu sans difficulté s'y procurer des vivres pour 120 hommes pendant quatre ou cinq mois. »

Ce résultat de la course de M. Bérard nous donna quelque sécurité sur les moyens d'approvisionner notre camp de vivres par la suite; et quoique la chair des manchots soit assez peu agréable au goût, en raison

(1) Les premiers navigateurs qui abordèrent aux Malouines prirent ces oiseaux pour des pingouins, auxquels ils ressemblent sans doute, mais dont ils diffèrent aussi notablement : le véritable pingouin ne se rencontre que dans les mers septentrionales.

1820. Février.

de l'odeur d'huile de poisson qui s'en exhale, nos matelots trouvant ce mets passable, c'étoit beaucoup.

J'expédiai encore le même officier sur l'île aux Loups-Marins, située au N. O. de la précédente, et lui prescrivis de se rendre ensuite dans l'anse Saint-Louis, où Bougainville, en 1764, avoit placé le centre de sa petite colonie, et dont plus tard les Espagnols avoient repris possession. Nous ignorions encore alors s'il y restoit quelques habitans; je chargeai donc M. Bérard, dans le cas où il en rencontreroit, de leur faire connoître notre malheureuse position, et de tirer d'eux tous les secours dont il leur seroit possible de disposer en notre faveur. MM. Quoy et Guérin furent aussi de ce petit voyage, dont voici la courte relation.

« Nous prolongions la côte Sud de l'île aux Loups-Marins, dit M. Bérard, lorsque nous aperçûmes deux phoques s'élancer à la mer de dessus les rochers. M. Guérin en tua un; l'autre étant venu rôder autour de celui-là, nous essayâmes de nous en rendre maîtres à coups de pique, afin d'économiser la poudre; mais nous reconnûmes un peu trop tard notre faute.

» De ce point nous allâmes à l'anse Saint-Louis, où nous échouâmes notre canot sur un fond vaseux tout près du rivage; et nous nous hâtâmes de nous rendre au bourg de ce nom, mais nous le trouvâmes en ruines et sans habitans. »

« J'éprouvai un sentiment bien tendre, dit M. Quoy, en parcourant ces débris d'habitations où vécurent jadis des Français : ici on a parlé notre langue, me disois-je, et des familles laborieuses y ont peut-être goûté le bonheur. Nous aperçûmes l'emplacement du fort, les murs d'une église, et une maison élégamment bâtie en pierre, qui devoit être celle du gouverneur. En parcourant les chambres d'une masure, quel fut mon étonnement de trouver dans l'une d'elles du feu allumé : l'île est habitée! m'écriai-je; voici des traces!.... Mais bientôt un examen plus attentif me fit voir que le sol de cette chambre étoit tourbeux; une fois que cette substance a été allumée, elle peut brûler pendant plusieurs mois. En effet, nous remarquâmes des inscriptions faites avec du charbon sur la muraille; et la dernière indiquoit qu'un capitaine de navire anglais,

venant de Port-Jackson, avoit relâché sur l'île Conti, deux mois environ 1820. Février.
avant notre naufrage. D'autres écrits du même genre nous montrèrent aussi que de temps à autre des navires venoient mouiller dans la baie Française.

» Toutes les maisons de ce bourg étoient privées de toiture; en sorte que nous y eussions passé une assez mauvaise nuit, si nous n'eussions rencontré un vaste four en brique, parfaitement bien conservé, et dans lequel nous couchâmes tous au nombre de sept. Ce four, d'une construction particulière, avoit presque six pieds d'élévation à son centre; il faut qu'il ait servi à quelque autre usage qu'à cuire le pain, et ce qui le prouve, c'est que dans la même pièce il y en avoit un autre petit.

» Le soir nous fûmes à la chasse de très-gros canards, dont nous tuâmes quelques-uns; il faisoit froid et le temps étoit à la pluie. Nos matelots firent la cuisine avec des oies et de l'oseille sauvage. »

« Dès la pointe du jour du lendemain, reprend M. Bérard, nos effets et 19.
nos munitions furent transportés au canot qui étoit échoué; mais comme la marée montoit depuis quelque temps, nous jugeâmes qu'il seroit bientôt remis à flot, et en attendant nous allâmes faire quelques courses dans les environs. La veille nous avions aperçu des oies et des canards en grande quantité, que malheureusement deux ou trois coups de fusil avoient dispersés. Nous nous attendions à rencontrer des chevaux et des bœufs près des ruines de l'établissement, mais on ne vit aucun de ces derniers; et quant aux chevaux, que quelques-uns d'entre nous observèrent dans l'éloignement, ils s'enfuirent sans attendre notre approche.

» Il étoit six heures du matin lorsque nous quittâmes l'anse Saint-Louis; nous nous acheminâmes aussitôt pour visiter la côte septentrionale de l'île aux Loups-Marins, dont nous n'avions encore reconnu que la partie méridionale. Nous en côtoyâmes les rivages afin de tuer des canards, qui se montroient en très-grand nombre sur certains points; mais nous n'y aperçûmes pas de phoques. Ayant voulu tenter le passage entre l'île aux Pingouins et la grande terre, nous eûmes beaucoup de peine à y réussir; et même la chose eût été tout à fait impossible si la mer n'eût été à peu près pleine. Nous abordâmes à midi sur la côte Sud de cette dernière île pour nous reposer de nos fatigues, car depuis

1820. Février. six heures nous avions toujours eu les avirons sur les bras, tandis que le docteur Quoy tenoit le gouvernail. Pendant les trois quarts d'heure que nous restâmes là, nous tuâmes un assez grand nombre de manchots à coups de bâton et de sabre. Enfin nous partîmes pour rejoindre le camp de *l'Uranie*, ayant avec nous un phoque, 24 oies et 24 manchots, ce qui pouvoit fournir pendant trois jours des vivres à tout l'équipage. Les vents étant contraires nous n'arrivâmes au terme de notre petite excursion que sur les quatre heures du soir. »

Depuis quelques jours nous cherchions à nous procurer des chevaux, qui nous eussent offert une nourriture moins désagréable que celle des amphibies marins dont nous étions obligés de faire usage; mais jusqu'alors nous n'avions pas été assez heureux pour découvrir leur gîte. Enfin un de nos matelots parvint à en tuer un; il étoit malheureusement unique sur le point où on le rencontra; toutefois ce fut pour nous une grande nouvelle, et l'on expédia aussitôt une corvée d'hommes pour apporter la chair de cet animal.

Pendant toutes ces tentatives pour assurer nos moyens de subsistance, le gros de l'équipage continuoit à alléger le navire des poids considérables que l'on pouvoit déraper de la cale. Quand les vents souffloient de terre, la houle étant presque nulle dans la baie, la corvette, sur laquelle je me trouvois toujours, avoit des mouvemens peu fatigans; mais avec les
21. vents du large les secousses étoient horribles. Le 21 février surtout, les lames furent tellement grosses que je crus, à diverses reprises, que par ses chocs redoublés sur le sol notre malheureux navire alloit entièrement s'entr'ouvrir. Le mauvais temps empêcha que les communications ordinaires de terre avec le bord eussent lieu, et nous aurions été obligés de nous passer tout à fait de nourriture ce jour-là, si l'on ne fût parvenu sur le soir à trouver un petit barachois, où malgré la houle on pouvoit s'embarquer sans danger; on nous fit donc parvenir, pour souper, une portion de la misérable pitance qui étoit commune à tous depuis notre naufrage. Cette fois c'étoit une espèce de *turlutine*, ou soupe composée de quelques débris de biscuit, *pêchés* dans la cale, mêlés à des morceaux de phoque bouillis sans sel, car nous n'avions point encore eu le temps d'en faire.

La nuit suivante fut terrible; j'avois gardé avec moi, sur la corvette, 1820. Février.
une quarantaine de mes meilleurs matelots : aucun de nous ne put fermer l'œil. Nos embarcations tout armées stationnèrent sans interruption le long du bord, prêtes à nous recevoir dans le cas d'un dernier malheur. Nos basses vergues, frappées en béquilles, sur les bas mâts, participoient au mouvement commun, et nous faisoient craindre à chaque instant de voir la mâture se briser en totalité. Ces secousses multipliées diminuèrent l'espoir que nous avions conservé jusqu'alors de réparer les avaries de la corvette.

Au jour cependant nous continuâmes nos travaux: nous reprîmes les portugaises qui lioient les vergues aux mâts, et quoique les chocs du bâtiment lui eussent fait une *souille* assez profonde dans le sable, nous disposâmes les apparaux dont nous avions résolu de faire usage pour abattre la corvette sur bâbord, et éventer ainsi notre voie d'eau, s'il étoit possible. Le soir, ne voulant pas recommencer l'épreuve beaucoup trop cruelle de la nuit précédente, j'ordonnai à tout l'équipage, sans exception, de descendre à terre, et, après m'être assuré qu'il ne restoit plus personne à bord, je m'embarquai moi-même le dernier dans mon canot, et allai coucher à notre camp.

Dès le point du jour nos travailleurs m'accompagnèrent à bord; on 23.
continua les dispositions commencées la veille, et ce système d'opérations
se poursuivit jusqu'au 28 février. A cette époque nos apparaux d'abat- 28.
tage étant en place, ils furent mis en jeu sous l'action de tout l'équipage réuni; et cet effort fut assez considérable pour briser nos francs funins et nos poulies de carène. Or nous avions composé cet appareil de tout ce que nous avions de plus solide et de plus résistant; aussi la non-réussite que nous venions d'éprouver fit-elle évanouir presque toutes les espérances que nous avions conçues de réparer les avaries de la corvette; mais quand nous apprîmes par nos plongeurs que les chocs multipliés du bâtiment sur le sol avoient considérablement augmenté ses avaries primives en enlevant plusieurs bordages, nous ne conservâmes plus aucun espoir. L'avis de mes officiers, consultés sur ce point, fut identiquement le même que le mien, et nous reconnûmes *unanimement* qu'en raison des foibles moyens dont nous pouvions disposer nos avaries étoient tout à fait irré-

1820. Février. parables, et que désormais toute espèce de tentative à cet égard seroit sans résultat comme sans but.

Our own scant number acted all the few
Against the many oft will dare and do (1).

Dès ce moment il nous fallut changer de système pour nous tirer de la fâcheuse situation dans laquelle nous nous trouvions réduits. L'idée la plus naturelle qui pouvoit venir dans l'esprit étoit d'exhausser et de ponter notre chaloupe, et de l'envoyer ensuite à Montévidéo avec un petit nombre de marins choisis et déterminés, pour y fréter un navire capable de recevoir et de transporter le personnel et le matériel de l'expédition : ce fut celle à laquelle je m'arrêtai.

29. On se hâta donc de haler à terre et de mettre immédiatement cette embarcation sur le chantier, et nos ouvriers s'occupèrent sans délai des réparations et des augmentations convenables à la nouvelle destination qu'elle venoit de recevoir. Nos mâts de hune de rechange et d'autres pièces de bois, que j'avois fait descendre à terre, furent exploités pour nous fournir les matériaux qui nous étoient nécessaires.

Dès ce moment le camp de *l'Uranie* offrit une activité remarquable et digne d'intérêt. On se rappelle qu'à mon départ de Toulon, regardant déjà comme possible l'événement qui venoit de nous arriver, j'avois embarqué au nombre de mes matelots une quantité assez considérable d'ouvriers de divers genres (2). Cette prévoyance nous fut en ce moment très-utile; nos forgerons, voiliers, cordiers, scieurs de long, etc., disposèrent leurs ateliers, et chacun s'occupa avec activité de la tâche qui lui étoit dévolue ; d'autres matelots préparoient le gréement de la petite barque à laquelle, d'un commun accord, nous donnâmes le nom de *l'Espérance.*

Je ne doutai point que l'honneur de partir dans ce foible esquif ne fût envié par beaucoup de personnes. M. Duperrey fut le premier qui le sollicita, et M. le docteur Quoy le second; dévouement d'autant plus méritoire chez cet habile médecin, que les grands mouvemens du vaisseau, quand la mer est tempêtueuse, l'incommodent souvent.

(1) Nous fîmes tout ce qu'une poignée d'hommes peut faire et oser contre une force irrésistible. (Lord Byron, *the Island.*)

(2) *Voyez* tome I, page 5.

D'abord j'avois résolu de me rendre en personne à la côte d'Amérique pour y chercher du secours; mais sur les représentations qui me furent faites, que si je quittois le camp une révolte de l'équipage étoit imminente, je me décidai à rester, pour veiller de plus près au maintien de l'ordre, et à la conservation des travaux de l'expédition. 1820. Février.

Je donnai en conséquence le commandement de *l'Espérance* à M. Duperrey, auquel j'adjoignis, pour la manœuvre, trois de nos matelots les plus vaillans et les plus capables, et je m'occupai à lui préparer les instructions nécessaires, tant pour le diriger dans ses relations avec les autorités de Rio de la Plata, que pour le guider dans sa navigation.

Des broussailles indiscrètement allumées par un de nos chasseurs, sur le penchant d'une montagne à l'E. S. E. de notre camp, occasionnèrent un incendie qui, se communiquant de proche en proche, faillit nous devenir funeste. Heureusement les vents changèrent de direction, et, s'étant fixés à l'Ouest, ils éloignèrent le danger, dont toutefois nous continuâmes d'être menacés pendant douze jours; cet incendie ne fut définitivement éteint que par une forte pluie.

Depuis quelque temps nous ne mangions plus qu'avec un grand dégoût de la viande de phoque; les manchots ne nous offroient pas un mets plus agréable; et les oiseaux de marais, d'une saveur plus délicate, étoient devenus fort craintifs, et par conséquent fort difficiles à tuer. Ces circonstances me firent apporter quelques modifications à nos moyens d'approvisionnement. Très-heureusement le gibier ne nous avoit pas manqué jusqu'alors, mais il étoit à craindre qu'à la fin il ne s'effrayât tellement à notre approche, que nous ne pussions plus compter sur le produit de nos chasses. Or il étoit si important d'assurer notre subsistance, que je donnai tous mes soins à faire découvrir le gîte habituel des chevaux et des bœufs que nous savions exister sur l'île même où nous étions. Enfin on parvint à le trouver. Nos chasseurs, en m'annonçant cette bonne nouvelle, me dirent avoir rencontré, à trois lieues environ de notre camp, des troupes de 150 à 200 chevaux, d'une belle race andalouse, qui, vivant là en toute liberté, et au centre des gras pâturages dont cette partie du sol est couverte, offroient le spectacle le plus curieux et le plus magnifique. 4 mars.

1820.
Mars.

A thousand horses, and none to ride!
With flowing tail and flying mane,
Wide nostrils, never stretch'd by pain,
Mouths bloodless to the bit or rein,
And feet, that iron never shod,
And flanks unscarr'd by spur or rod (1).

J'ordonnai en conséquence à maître Rolland d'aller s'établir avec ses chasseurs à quelques milles de distance de notre camp, afin de pouvoir plus facilement se placer en embuscade, et tirer sur les chevaux qui passeroient à sa portée. Cette précaution étoit nécessaire, car ces animaux sont très-fins, et il est souvent difficile d'en approcher. Nous nous sommes assurés que la meilleure manière de s'en rendre maître est de les tirer aux genoux; atteints ainsi ils ne peuvent échapper, tandis que lorsque la blessure porte autre part, ils fuyent, et vont mourir dans des lieux si écartés qu'il est tout à fait impossible de les retrouver. Plus tard maître Rolland alla fixer son quartier général au milieu du bourg Saint-Louis, près duquel il pouvoit facilement tuer des chevaux, des bœufs et même des cochons; les transports, pouvant se faire par eau, de là à notre camp, étoient beaucoup moins pénibles pour nos gens. Dès ce moment notre pénurie fit place à l'abondance.

Cette viande de cheval, quoique peu savoureuse, étoit néanmoins très-passable lorsqu'elle étoit rôtie : bouillie elle valoit beaucoup moins.

L'absence de bois à brûler étoit un des grands obstacles que nous eussions à vaincre : nous y suppléâmes par une foule de petites broussailles assez communes et dont j'obligeois journellement nos gens de faire provision; nous construisîmes aussi des fours en pierre, dont nous trouvâmes l'usage préférable à tout autre moyen pour la cuisson de nos alimens.

Cependant les travaux de notre chaloupe se poursuivoient avec vigueur, et personne ne mettoit en doute la réussite du petit voyage qu'elle alloit entreprendre. La distance qui nous séparoit de Montévidéo n'étoit en effet que de 350 lieues, et les vents qui règnent

(1) Mille chevaux, et pas un seul cavalier! leurs queues sont flottantes, leurs crinières volent, leurs larges naseaux, que jamais le frein ne blessa, aspirent l'air avec force. Jamais le mors n'ensanglanta leurs bouches; jamais le fer n'enserra leurs pieds; l'éperon ni le fouet n'ont jamais touché leurs flancs. (Lord Byron, *Mazeppa*.)

habituellement dans ces parages, à l'époque de l'année où nous nous trouvions, devoient lui faire franchir cet intervalle en un petit nombre de jours. Cependant il me fallut faire entrer dans mes calculs la supposition pénible, mais possible, du cas où notre petite embarcation ne pourroit pas atteindre le terme de son voyage; et c'est ce qui me décida à faire mettre sur le chantier, immédiatement après son départ, une goëlette de 100 tonneaux, que nous avions les moyens de construire, soit avec nos bois de mâture, soit avec les autres pièces qu'on eût retirées de la démolition de *l'Uranie;* elle eût suffi pour nous transporter tous, sur les bords de Rio de la Plata. 1820. Mars.

Les travaux auxquels nous nous livrions alors n'étoient plus accablans; aussi, pendant que nos ouvriers préparoient nos moyens de salut, nous pensâmes à utiliser nous-mêmes nos loisirs, en continuant la série d'observations de physique et d'astronomie qui avoient fait jusqu'ici l'objet de nos études à nos précédentes relâches.

Notre observatoire fut donc établi; mais avant de reprendre personnellement le fil de mes opérations ordinaires, j'avois à terminer les instructions que je devois remettre au commandant de *l'Espérance.*

Ma santé, rudement éprouvée par le chagrin, les veilles forcées, les 10.
soucis et mille événemens divers, commença à défaillir aussitôt que je pus prendre un peu de repos; et bientôt je fus assez gravement indisposé pour être forcé de garder le lit.

Dans la précipitation qui suivit notre naufrage, on ne pensa d'abord qu'à ce qui étoit le plus essentiel; c'est ainsi qu'on ne sauva qu'une petite partie de nos médicamens, et parmi ceux-là ne se trouvèrent malheureusement pas ceux que le médecin jugeoit m'être nécessaires : ce fut une contrariété à ajouter à beaucoup d'autres.

Pendant les instans de répit que me laissoient mes souffrances, je terminai cependant les instructions de M. Duperrey. Notre petit navire venoit d'être mis à l'eau; sa mâture, son gréement, ses voiles, tout étoit en place; ses vivres étoient embarqués, et l'officier qui devoit
le commander s'étoit muni des instrumens, des livres et autres objets 18.
nécessaires pour diriger sa route. Tout enfin étoit prêt pour son départ, fixé au surlendemain.

1820. Mars. 19. Le 19, après déjeuner, je me disposois à passer la revue de l'équipage, quand tout à coup des cris de joie se firent entendre..... Un navire!.... un navire!..... Chacun accourt, on monte sur les hauteurs, et l'on voit en effet un sloop sous voiles, à l'entrée de la baie.

Craignant que ce bâtiment n'eût pas l'intention de venir au mouillage, et jugeant d'ailleurs qu'il étoit très-important pour nous de lui faire connoître tout de suite notre position, je fis arborer nos couleurs au sommet d'une colline élevée, ce qu'on accompagna de plusieurs coups de canon. Le grand canot partit aussitôt sous les ordres de M. Fabré, pour se rendre à bord de ce navire, et l'engager à venir au mouillage. Il ne tarda pas à l'atteindre, et peu après, le patron de cette barque, M. Hamond, descendit à terre et entra dans ma tente.

J'appris que ce sloop nommé *le Pinguin*, appartenoit à un navire beaucoup plus grand *le Général Knox*, occupé à la pêche des phoques. Le capitaine de ce dernier navire, parti de Salem, dans le Massachussets, aux États-Unis anglo-américains, étoit le chef de toute l'entreprise, et avoit fixé le centre de ses opérations à l'île West-Point, dans la partie la plus occidentale des Malouines (pl. 108).

J'exposai au patron Hamond l'événement qui nous retenoit sur cette île, et le déterminai aisément à transporter un de mes officiers à l'île West-Point, où étoit son capitaine, afin de s'entendre avec lui relativement aux secours qu'il étoit en position de nous donner. M. Dubaut fut chargé de cette mission délicate, et reçut en conséquence mes instructions écrites sur la conduite qu'il avoit à tenir et les demandes qu'il avoit à faire.

20. Cet officier, s'étant rendu sans délai à bord du *Pinguin*, mit sous voiles le lendemain matin, et ne tarda guère à disparoître à nos yeux, accompagné de tous les vœux que nous formions pour le succès et la rapidité de son voyage.

Le départ de *l'Espérance* fut naturellement suspendu, et en attendant la réponse que M. Dubaut devoit nous apporter, je me décidai à utiliser les talens et le zèle de M. Duperrey, en le chargeant de faire la
24 géographie de la baie Française : ce travail fut commencé aussitôt, et nous nous livrâmes nous-mêmes, dès le 24, à nos observations accoutumées de magnétisme et d'astronomie.

Le 28, dans l'après-midi, un navire à trois mâts se montra à l'ouvert de la baie, faisant route pour venir au mouillage. Nous ne doutâmes pas un instant que ce ne fût le navire *le Général Knox*, et déjà nous nous émerveillions de la rapidité avec laquelle M. Dubaut avoit rempli sa mission, lorsque, pour m'en éclaircir, j'envoyai une embarcation à son bord. M. Duperrey, qui la montoit, ne tarda pas à nous apprendre que ce bâtiment se nommoit *le Mercury;* que, parti de Buenos-Ayres sous le pavillon des Indépendans, il alloit porter des canons et des boulets à Valparaiso; que par 60° de latitude australe, et à l'instant de doubler le cap Horn, une voie d'eau considérable s'étoit déclarée à bord, et que la crainte de couler en mer avoit obligé le capitaine de relâcher à la baie Française, où il comptoit échouer son navire pour essayer de le réparer. 1820. Mars. 28.

Ce capitaine, M. John Galvin, étoit Anglo-Américain; je lui offris immédiatement, pour réparer ses avaries, les secours en matériaux et en hommes dont je pouvois disposer, ajoutant que si nos charpentiers réussissoient à radouber son navire, je lui demanderois de nous transporter, moi, mes compagnons de voyage et nos bagages à Rio de Janeiro, en supposant que mes arrangemens avec le capitaine du navire *le Général Knox* ne pussent avoir lieu. Ces propositions lui parurent raisonnables, et il me témoigna sa reconnoissance de mon empressement à lui rendre service.

J'envoyai aussitôt à bord du *Mercury* nos maîtres calfats et charpentiers, deux corps de pompe et un assez grand nombre d'hommes de corvée pour tenir ce bâtiment à flot; son équipage, composé de 12 hommes seulement et de 5 passagers, se trouvoit sur les dents par suite de la fatigue qu'avoit occasionné le travail de la pompe.

Le rapport que me firent ces ouvriers fut entièrement favorable; ils pensoient que les réparations du *Mercury* étoient possibles, mais qu'elles exigeroient au moins un mois de travail. J'ordonnai que tout ce qui étoit nécessaire à cet objet fût pris dans notre camp, et qu'on se mît immédiatement à l'ouvrage. On visita aussi le gréement du navire; son mât de misaine, ayant été trouvé un peu trop long, fut soulevé dans ses étambrais et raccourci. Enfin, pour diminuer sa charge, on jeta à la mer 30 canons de sa cargaison, que la foiblesse de sa construction ne lui permettoit plus de porter.

1820. 29 Mars. Ce jour fut remarquable par l'échouage d'une baleine de l'espèce nommée *baleinoptère* par les naturalistes; elle avoit plus de 53 pieds de longueur, et étoit venue se jeter sur les roches à une demi-lieue et dans le N. N. O. de notre camp. « Un chasseur qui se trouvoit là, dit M. Quoy, lui tira plusieurs coups de fusil, qui la blessèrent mortellement. Cependant l'animal, ayant été soulevé par la marée, se retira de dessus les rochers et gagna le large, mais il ne put aller loin, et revint mourir sur le rivage, au point où il avoit été blessé.

» Quoique ce fût un mâle, plusieurs petits baleinoptères qui l'avoient suivi dans la rade, vinrent rôder autour de lui, presque à le toucher : on eût dit qu'ils cherchoient à le secourir. Un matelot, armé d'une hache, et qui avoit été à la nage pour examiner de plus près la baleine échouée, fut approché de si près par un de ces jeunes cétacés, qu'il en eut autant de frayeur que s'il eût été sur le point d'en être avalé; il se hâta de gagner la terre en poussant de grands cris, ce qui nous fit beaucoup rire, car nous savions bien que cet homme ne couroit aucun danger : cette espèce de cétacé n'ayant en effet jamais fait volontairement de mal à l'homme. Peu de jours après cet événement, les vautours et les oiseaux de mer eurent bientôt enlevé l'épiderme excessivement mince de cette baleine, et déchiqueté sa peau. »

L'arrivée du *Mercury* ayant ranimé toutes nos espérances, ce fut avec beaucoup de zèle que nos ouvriers et les autres personnes de notre équipage employées à son bord s'occupèrent à le remettre en état de tenir la mer. Ce travail fut terminé en 15 jours, c'est-à-dire beaucoup plus tôt qu'on ne l'avoit d'abord calculé.

3 avril. Une petite goëlette d'une quarantaine de tonneaux, *le Brooks*, ramena enfin M. Dubaut au milieu de nous, en compagnie du capitaine Orne, du navire *le Général Knox*.

Ce dernier officier, n'ayant pu tomber d'accord avec M. Dubaut, venoit lui-même traiter des conditions du fret pour nous transporter à Rio de Janeiro. Mais afin de mettre le lecteur à même de bien juger les détails de toute cette affaire, je transcrirai préalablement un résumé du rapport que me fit à cet égard M. Dubaut, au retour de sa mission.

Embarqué, comme nous l'avons vu, sur le sloup *le Pinguin*, cet officier ne fut pas favorisé à son départ autant que nous devions le désirer. Il se mit en route le 20 mars au lever du soleil; mais la brise étoit contraire et si foible, qu'il lui fallut relâcher dans une petite anse qui est située sur la côte Nord de la baie Française, et ce fut le 22 seulement qu'il put remettre sous voiles. Il rencontra, en faisant route, une des baleinières du *Pinguin* qui, à son arrivée, avoit été laissée dans une petite anse pour y tuer des lions marins; elle aborda, remplie de grandes pièces de graisse ou de lard de ces animaux, et l'on s'empressa de les mettre à bord ainsi que les petites embarcations. « Enfin, dit M. Dubaut, nous dépassâmes la pointe de l'Aigle (pl. 108), et, quoique la mer fût assez grosse, le patron Hamond rasa de très-près, avec hardiesse, le dernier rocher visible qui se projette au large de cette pointe.

1820. Mars.

Rapport de M. Dubaut.

» Je le priai de regarder avec moi, à la distance d'un mille plus au large, si la lame ne brisoit pas sur la roche de *l'Uranie*, où notre corvette avoit eu le malheur de frapper; mais dans toute cette partie la mer n'offroit rien de remarquable.

» Le vent d'Ouest souffloit avec assez de violence, et notre pauvre barque, quoique très-peu chargée, entroit aux trois quarts dans l'eau; à peine étoit-on à l'abri dans la chambre du capitaine, dont les parties basses étoient encore envahies par une huile épaisse et fétide, qui couloit à travers le vaigrage. La quantité de lard de phoque dont le sloup étoit chargé étoit doublement dangereuse pour nous, à cause de sa légèreté et de sa mobilité. Souvent on étoit obligé de virer de bord pour remédier à la tendance qu'avoient ces morceaux de graisse à se répandre sous le vent.

» Le soir nous étions assez près de terre, et le vent, en passant au Sud, ayant beaucoup diminué, nous allâmes jeter l'ancre dans la partie Sud-Est de la baie Française, pour ne pas être maîtrisés la nuit par les courans. Le lendemain la force du vent nous contraignit de rester au mouillage; 23.
on fut à la chasse, et en moins de 2 heures on tua 5 cochons et 30 oies, dont on sala une partie. Il étoit important de remédier au vice de notre chargement, qui eût pu nous devenir funeste, et en conséquence mettre à l'eau toute la graisse qui étoit à bord, afin de pouvoir placer des pierres à

1820. Mars. fond de cale. Par la même occasion la graisse fut nettoyée et on la rembarqua ensuite. Nous remîmes sous voiles le 24, par le plus beau temps
24 du monde, et, poussés par un petit vent de S. E., nous croisâmes de nouveau l'embouchure de la baie Française. Des centaines de phoques placés sur les rochers qui sont au Nord de la pointe de l'Aigle nous assaillirent à notre passage par une sorte d'aboiement. La mer étoit couverte de grands albatros blancs, qui s'élevoient dans les airs devant nous et devant les baleines qui, à chaque instant et de tous les points de l'horizon, surgissoient du fond de la mer.

25. » Le vent se hala enfin au Nord, et cependant nous fut toujours favorable; mais comme nous avions encore quelques hommes à terre, on fut obligé de mouiller de nouveau pour les embarquer et loger en même temps le reste de la graisse des 102 phoques qui avoient été tués les jours précédens. Ainsi la cargaison du *Pinguin* se trouva complète, et on laissa la vie à 100 autres lions marins qui furent réservés pour une prochaine occasion.

» Avant la nuit nous remîmes sous voiles, et nous nous tînmes en louvoyant, environ à 3 lieues de la côte, en virant de bord à chaque demi-heure. Au jour, le vent ayant augmenté de force, nous nous rap-
26. prochâmes de terre; mais comme nous n'avions plus de provisions fraîches, on laissa porter pour aller mouiller dans la baie Marville, par le travers de laquelle nous nous trouvions alors. La chasse, pendant la-
27. quelle un de nos chiens fut grièvement blessé, nous procura un très-gros cochon.

28. » L'impétuosité de la brise nous retint à l'ancre jusqu'au 28 mars au matin, que nous appareillâmes enfin avec un léger vent de Sud qui nous permit de sortir de la baie. Nous passâmes de nuit devant l'ou-
29. verture du canal Falkland, et le soir du 29 nous donnâmes dans le détroit qui conduit au port Tamar, où nous fûmes mouiller pour nous
30. procurer des provisions fraîches; enfin le 30 nous arrivâmes au Port-Egmont, où nous trouvâmes le brig *la Jane*, navire écossais de 120 tonneaux, qui, après avoir fait la pêche de la baleine, essayoit de compléter sa cargaison avec de l'huile de phoque; mais il ne paroissoit pas heureux dans cette entreprise, c'est au moins ce que prétendoient les

matelots américains du *Pinguin,* qui se moquoient même de sa manière de faire la chasse à ces animaux. 1820. Mars.

» A peine fûmes-nous mouillés, que la goëlette *le Brooks* (1), qui étoit également sous les ordres du capitaine Orne, arriva vent-arrière auprès de nous. Ce capitaine, inquiet de la longue absence du *Pinguin*, envoyoit *le Brooks* à sa recherche, et lui expédioit un supplément de provisions; dès qu'on sut que rien de malheureux ne lui étoit arrivé, la goëlette se hâta de retourner à l'île West-Point, et nous l'y suivîmes.

» Le lendemain 31 mars nous entrâmes dans le port qui gît à l'Est 31. de cette île, et mouillâmes par le travers des fourneaux à huile qui avoient été établis à terre.

» J'avois un extrême désir d'entamer tout de suite mes conférences avec le capitaine Orne, et une envie non moins grande de quitter le dégoûtant navire à bord duquel je me trouvois; déjà je m'en étois expliqué catégoriquement avec le patron Hamond; mais celui-ci, au lieu de me conduire sur-le-champ à bord du *Général Knox,* comme je le demandois, partit furtivement pour aller, ainsi que je l'imagine, faire part au capitaine Orne de ses idées particulières, relativement à la position de l'équipage naufragé.

» Ce ne fut qu'environ une heure et demie après qu'une embarcation vint me chercher. Le capitaine du *Général Knox* me reçut avec beaucoup de réserve, et lut avec indifférence les papiers que je lui remis, au nombre desquels se trouvoit cependant notre sauf-conduit du gouvernement des États-Unis, et m'assura qu'il en comprenoit bien le contenu. Son devoir, me dit-il, étoit de nous secourir, puisque nous étions dans une position très-misérable; mais comme le bâtiment qu'il commandoit ne lui appartenoit pas, il m'assura ne pouvoir abandonner les travaux dont il étoit chargé, sans une compensation convenable. Je répondis que telle avoit toujours été notre intention, et qu'il avoit dû s'en convaincre en lisant la lettre que je lui avois remise de la part du commandant de *l'Uranie;* qu'au reste je le priois de vouloir bien encore jeter un coup d'œil sur les instructions dont j'étois porteur. A cela il répliqua

(1) *Le Brooks* étoit du port de 40 tonneaux, et *le Pinguin* de 30 seulement.

1820. Mars.

qu'il ne pouvoit point agir seul dans cette circonstance; qu'il devoit consulter ses officiers, et que, comptant dès le soir même les réunir à souper, on discuteroit alors la chose à fond.

» Parmi le grand nombre de questions que me fit le capitaine Orne, je m'aperçus qu'il désiroit particulièrement connoître la quantité de vivres que nous avions sauvés de *l'Uranie;* je crus comprendre qu'il n'ajoutoit pas beaucoup de foi à ce que je lui disois : probablement il lui paroissoit incroyable que des matelots, dans une position où la discipline est ordinairement très-relâchée, eussent pu veiller eux-mêmes religieusement et sans y toucher, à la conservation des barriques de rhum et d'autres liqueurs fortes dont ils étoient privés depuis longtemps, malgré d'incessantes fatigues.

» Pendant le reste de la journée le capitaine Orne me fit beaucoup d'amitiés, et me promit d'employer tous ses efforts pour activer autant que possible l'expédition des secours que j'étois venu lui demander, ajoutant que, si *le Général Knox* étoit à lui, il n'hésiteroit pas à partir sur-le-champ.

» Après le souper la conférence annoncée commença; elle fut longue et hérissée de difficultés, que chacun des officiers présens à l'entrevue s'attachoit à faire ressortir. Plusieurs moyens que je proposai furent rejetés. Il seroit long de les rapporter tous. Je voulois que *le Général Knox* vînt nous chercher à la baie Française; mais cette idée ne fut point admise, on préféroit, en cas d'arrangement, d'envoyer *le Pinguin* et *le Brooks* pour nous prendre nous et nos bagages et nous charrier en quelque sorte jusqu'à l'île West-Point. A cet égard je ne pus rien obtenir de meilleur.

» Cependant la question pécuniaire fut de beaucoup la plus orageuse et la plus difficile à traiter. Chacun exagéroit à l'envi les inconvéniens et les pertes qui devoient résulter pour les armateurs de la suspension de la pêche qu'on étoit en train de faire, et la longueur du temps qui étoit nécessaire pour conduire l'équipage de *l'Uranie* à Rio de Janeiro. L'un insistoit sur les avantages de la pêche des phoques; un autre prétendoit qu'une absence momentanée des Malouines leur feroit perdre, non-seulement la saison actuelle, mais encore la saison prochaine, en sorte, disoit-on, qu'il falloit calculer sur la perte totale de la cargaison.

Le patron Hamond lui-même, qui avoit ordinairement un flegme si parfait, parla avec une violence et une brusquerie excessives, sans doute parce qu'il étoit question de ses intérêts. 1820. Mars.

» Le capitaine Orne, au contraire, mit beaucoup de mesure et de politesse dans toutes ses paroles. Je le priai de vouloir bien, en définitive, fixer la somme totale qu'il vouloit exiger pour nous conduire au Brésil, et l'on me fit ce singulier calcul :

» Nous pouvons facilement nous procurer 4 000 barriques d'huile; mais supposons-en seulement 3 000, à 30 gallons par chaque baril, cela fait 90 000 gallons; or le gallon de cette huile se vendant une demi-piastre aux États-Unis, cela donne 45 000 piastres pour notre cargaison; nous avons maintenant 12 000 gallons d'huile, ainsi c'est 6 000 piastres qu'il faut ôter du total ci-dessus, ce qui réduit notre perte à 39 000 piastres. Par un calcul semblable ils trouvèrent qu'en sus des 4 000 peaux de phoques qu'ils possédoient déjà, ils pouvoient s'en procurer encore un pareil nombre; or, à raison de 3 piastres chacune, c'étoit une somme de 12 000 piastres à ajouter à la première; ce qui donnoit un total de 51 000 piastres [environ (1) 276 930f], valeur du complément de la cargaison du *Général Knox*. Telle étoit la somme modique que M. Hamond insistoit pour qu'on nous demandât. Mais le capitaine Orne étoit loin d'adopter des prétentions aussi excessives; il se bornoit à exiger 25 000 piastres [135 750f] et à nous tenir dégagés, moyennant ce déboursé, de toute espèce d'assurance relative à son navire; je pense même qu'il eût consenti, à la fin, à partir pour moins. Mais nos pourparlers pouvant traîner en longueur, je proposai à ce capitaine de venir avec moi à la baie Française, où l'affaire que nous discutions pourroit être réglée avec beaucoup plus de facilité. Il y consentit d'autant plus volontiers que ce déplacement ne pouvoit en aucune manière être nuisible à ses opérations.

» Cet article fixé, nous mîmes à la voile le 2 avril de grand matin, enmenant avec nous un chien de chasse, que le capitaine Orne vouloit bien consentir à nous prêter pour nous aider à la chasse des bœufs 2 avril.

(1) Je compte ici la piastre à sa valeur intrinsèque de 5f, 43c; la valeur de compte étant nécessairement variable, en raison du change.

1820. Mars.

et des cochons marrons, qu'il est si difficile de se procurer sans un tel secours. Notre navigation ayant été favorisée par le vent, nous nous trouvâmes dès le lendemain à l'entrée de la baie Française. Le temps étoit beau, la brise légère, mais une longue houle de l'Est faisant alors briser la mer sur la roche de *l'Uranie*, nous pûmes apercevoir sa position.

» La variation des vents ne nous permit d'atteindre le mouillage que le 4 dans l'après-midi. La présence du *Mercury* que nous découvrîmes ne fit pas à tout le monde à bord autant de plaisir qu'à moi : il est facile d'en deviner les motifs. Au reste, je le répète, ce voyage du capitaine Orne à la baie Française ne pouvoit, de son aveu même, être nuisible aux intérêts de ses armateurs, ces parages étant alors au nombre de ceux où les lions marins se montrent avec le plus d'abondance. »

Suite du séjour à la baie Française.

Tel fut le récit de M. Dubaut. J'avois déjà commencé à entrer en pourparlers avec le capitaine du *Mercury* pour les conditions de notre passage à Rio de Janeiro, mais j'attendois l'arrivée de l'officier que j'avois envoyé à West-Point, avant de prendre des arrangemens définitifs; les prétentions exagérées du capitaine Orne éloignèrent entièrement l'idée que j'avois eue de traiter avec lui; voulant toutefois le dédommager de la perte de temps que lui avoit occasionnée son voyage au camp de *l'Uranie*, je lui offris quelques objets de l'armement de la corvette, inutiles pour nous, et dont il parut être pleinement satisfait.

Les réparations du *Mercury* étoient terminées. Son capitaine, voyant qu'il étoit en état de reprendre la mer, me demanda de quelle somme il m'étoit redevable. Je lui répondis que les officiers de la marine française n'avoient point l'habitude de faire payer les services qu'ils étoient assez heureux pour rendre aux navires en détresse; que je m'applaudissois d'avoir pu, après mon triste naufrage et malgré la malheureuse situation dans laquelle je me trouvois, lui être de quelque utilité; qu'il ne me devoit absolument rien, mais que j'espérois qu'il voudroit bien se rappeler sa promesse de me conduire moi, mon équipage

et nos bagages à Rio de Janeiro, puisque des arrangemens avec le capitaine Orne ne pouvoient avoir lieu; que toutefois, ne voulant pas que ce service qu'il nous rendroit devînt onéreux à ses armateurs, je désirois que nous traitassions à l'amiable des conditions du fret. 1820. Avril.

Dans les pays où l'on n'est affecté que de l'esprit de commerce, dit Montesquieu (1), *on trafique de toutes les actions humaines et de toutes les vertus morales : les plus petites choses, celles que l'humanité demande, s'y font et s'y donnent pour de l'argent.* Ces réflexions durent naturellement se présenter à ma pensée à l'occasion de mes transactions avec le capitaine du *Mercury*. Sans égard pour la conduite désintéressée que j'avois tenue avec lui, il ne craignit pas de me demander une somme qui eût dû paroître excessive dans tous les cas, mais qui l'étoit bien davantage encore dans la circonstance particulière où nous nous étions réciproquement placés.

D'abord il prétendit exiger, pour nous conduire seulement à Buenos-Ayres, 100 piastres par tête pour notre passage personnel, et 2 500 pour le transport de nos bagages et effets, c'est-à-dire en tout 14 500 piastres [78 735^{f}] pour ce court trajet de 350 lieues; et encore étoit-il bien entendu que nous pourvoirions nous-mêmes à notre subsistance, avec nos propres ressources.

Cette demande nous parut à tous exorbitante; d'ailleurs Buenos-Ayres n'étant pas un lieu où nos travaux nous attirassent, j'insistai pour que nous fussions conduits au Brésil et non ailleurs.

Il seroit aussi long que fastidieux de rapporter en détail toutes les paroles qui furent dites dans cette circonstance, et d'exprimer tous les déplaisirs que j'en éprouvai personnellement. La discussion prit parfois de part et d'autre un caractère assez vif; mais parce que nous avions la force numérique de notre côté, je voulus me tenir dans les bornes de modération que nous prescrivoient à la fois la raison et les convenances. Dans une affaire de cette gravité, et pendant les contestations qui en furent la suite, et qui durèrent plusieurs jours, on pense bien que je ne manquai pas de m'appuyer de l'opinion des officiers de mon état-major, qu'à cet effet j'avois réunis autour de moi en conseil.

(1) *Esprit des lois*, liv. XX.

1820. Avril. Enfin, après une mûre délibération, après avoir pesé tout ce qu'avoit de grave notre situation, ainsi que les probabilités de l'avenir, nous crûmes devoir souscrire aux propositions définitives du capitaine Galvin. L'approche de l'hiver, qui commençoit à se faire sentir, et la situation de notre équipage, dont une partie étoit malade, eussent dû seuls nous faire une loi d'évacuer ces îles le plus promptement possible, et de donner la préférence, même à prétentions égales, au capitaine du *Mercury* sur le capitaine Orne, dont le navire, encore fort éloigné de nous et désarmé, eût exigé, avant d'être prêt à partir, un temps beaucoup plus long. Voici
15. au reste quelles furent les conditions que nous fûmes forcés d'accepter.

1° Le capitaine Galvin devoit nous conduire à Rio de Janeiro, nous, notre équipage, les papiers, collections et instrumens de l'expédition, et tout ce qu'on pourroit embarquer des objets sauvés de *l'Uranie*.

2° Nous devions nous nourrir, pendant le trajet, avec les vivres mis en réserve par nous pour cet objet.

3° Arrivés à notre destination j'étois tenu de payer au capitaine Galvin, et à titre de fret, la somme nette de 18 000 piastres [97 740f].

4° Ce payement devoit être effectué, par les mains du consul général de France, dans les huit à dix jours qui suivroient l'époque de notre arrivée dans la capitale du Brésil.

5° Cependant, si le défaut de vivres ou une avarie majeure occasionnée par quelque accident de mer nous empêchoit d'atteindre ce point de relâche, il étoit convenu que nous nous dirigerions sur Buenos-Ayres, et qu'alors il n'eût plus été dû au capitaine Galvin que la somme nette de 10 000 piastres [54 300f], et que cette somme lui seroit payée sur les fonds qu'on obtiendroit de la négociation des traites tirées sur le trésorier général de la marine à Paris.

Ces conventions, rédigées en double expédition, dans les langues française et anglaise, furent signées, le 15 avril, par le capitaine Galvin, le lieutenant en pied de *l'Uranie*, le commissaire aux revues, et par moi.

Aussitôt que ce point important eut été définitivement réglé, je fis transporter sur *le Mercury* ceux de nos objets d'armement qui me parurent pouvoir être reçus à bord de ce bâtiment; nos collections d'histoire naturelle y furent aussi portées, ainsi que tous nos journaux et

instrumens scientifiques. Enfin j'ordonnai qu'on envoyât à bord une garde suffisante de nos hommes, tant pour prendre part à l'arrimage des caisses et autres objets expédiés par nous, que pour en surveiller la conservation. On fit également à l'installation du navire les modifications et additions nécessaires pour le logement de chacun de nous. 1820. Avril.

L'embarquement de tant d'objets exigea préalablement que le capitaine Galvin débarrassât son navire de la plus grande partie des canons dont se composoit son chargement, ce qu'il fit en les jetant à la mer.

Le 16 avril nous rédigeâmes un procès-verbal pour montrer la nécessité où nous nous étions trouvés de passer un contrat de nolisement aussi onéreux avec le capitaine du *Mercury*, et il fut signé par le commis aux revues, par les officiers de l'état-major de *l'Uranie*, et par moi. 16.

Le 17, tout étant prêt pour nous recevoir, nous allâmes coucher sur notre nouveau navire, et faire les dernières dispositions pour notre départ. 17.

Dans la matinée, et avant de quitter les Malouines, M. Gaudichaud exécuta un projet qu'il avoit formé dans un temps plus heureux, avant notre naufrage, c'étoit d'enrichir cette misérable terre de plusieurs sortes de plantes qui lui parurent de nature à intéresser les voyageurs. Le lieu qui lui sembla le plus propre pour les semer fut précisément celui où notre camp avoit été établi. Là, en effet, divers carrés avoient été creusés, dans le sable et le gazon, pour l'installation de nos tentes; la terre y étoit privée de tourbe et d'herbes indigènes, qui eussent pu nuire au développement de ces plantes exotiques; et les espèces de murailles dont ces fossés étoient entourés paroissoient propres à les préserver contre les brises violentes et froides qui soufflent fréquemment pendant l'hiver de ces régions.

Enfin cette triste solitude de la baie Française qui nous avoit paru si cruelle et si désespérante n'existoit plus pour nous; le moment des rudes épreuves étoit passé, et depuis que notre retour dans un pays civilisé paroissoit assuré, les navires affluoient de toute part autour de nous. Le *Sir Andrews Hammond*, revenant de la pêche de la baleine, vint mouiller en rade, chargé d'huile et de blanc de cachalot. Son capitaine, M. Henry Hales, étoit fort satisfait d'avoir complété sa cargaison en moins de 2 ans, c'est-à-dire dans les deux tiers du temps qui est ordinairement employé à ce genre de pêche. 19.

1820. Avril. Le but de la relâche de cet officier aux îles Malouines étoit de reposer son équipage et de renouveler sa provision d'eau. Son expédition ayant été beaucoup plus rapide qu'il ne l'avoit calculé au départ, il me fit connoître qu'il pouvoit disposer en ma faveur de quelques quintaux de biscuit, ce que j'acceptai avec empressement. Nous étions aussi fort à court de barriques à eau; celles qui étoient à bord du *Mercury* n'eussent pu nous suffire qu'en nous astreignant à la ration la plus minime. Je demandai donc au capitaine Hales de vouloir bien me céder quelques futailles, et ce fut de la meilleure grâce du monde qu'il y consentit. Mais lorsque je voulus lui faire accepter un juste dédommagement des objets qu'il venoit de nous céder, il s'y refusa avec chaleur en m'écrivant qu'il regarderoit toute acceptation de ce genre comme un acte de bassesse, et que ses armateurs le désapprouveroient hautement s'il se permettoit de faire payer l'assistance qu'il étoit assez heureux pour rendre, en cette occasion, à des marins en détresse et naviguant pour le progrès des sciences : il me fut impossible de vaincre cette honorable résistance.

M. Hales n'attendoit plus pour remettre sous voiles que le retour des vents favorables; il voulut bien promettre qu'il se chargeroit de nos paquets pour le ministre, et je cherchai à lui exprimer la vive reconnoissance que nous devions à la délicatesse de ses bons procédés à notre égard. La conduite de l'officier anglais, mise en parallèle avec celle des capitaines anglo-américains, n'a pas besoin de commentaire.

20. Le 20, un des matelots de M. Orne arriva de la baie Marville, par terre, pour annoncer à son capitaine le retour prochain de la goëlette *le Brooks*, qui, après s'être absentée de la baie Française, étoit sur le point
23. d'y revenir : ce petit navire ne s'y montra cependant que dans la journée du 23.

Le capitaine Weddell, du brig écossais *la Jane*, alors mouillé au Port-Egmont, arriva sur cette goëlette, et vint aussitôt me voir. Il me témoigna son étonnement et son chagrin d'avoir appris si tard l'événement malheureux de mon naufrage, ce qui l'avoit empêché de me faire, en temps opportun, ses offres de service (1). Je le remerciai de son obligeance, et

(1) Voici comment M. Weddell rend compte, dans la relation de son voyage, des circonstances qui lui firent apprendre si tard l'événement malheureux qui m'étoit arrivé : « Le navire

lui exprimai moi-même combien je regrettois de n'avoir pas eu à traiter avec un officier de la marine anglaise, auprès duquel j'eusse été sûr de trouver cette loyauté généreuse, et ces égards pour les expéditions scientifiques, qui distinguent les habitans de tous les pays civilisés. 1820. Avril.

Le capitaine de *la Jane* me fit l'honneur de dîner avec moi. Dans le cours de notre conversation je crus comprendre que ma chaloupe pontée, que j'allais abandonner en quittant les Malouines, comme désormais superflue pour nous, pouvoit être utile au genre de pêche auquel il se livroit, je la lui offris, et vis avec plaisir que ce présent lui étoit agréable.

Ce capitaine Weddell est le même qui exécuta, de 1822 à 1824, un voyage, à la fois commercial et scientifique, dans les mers antarctiques. Quoique son but principal fût la pêche des baleines et des phoques, il explora cependant, avec autant de résolution que de bonheur, la Nouvelle-Shetland, les îles Orkneys méridionales, la Géorgie du Sud, la Terre-de-Feu et les Malouines (1), et s'avança vers le pôle Sud plus que tout autre navigateur ne l'avoit fait avant lui, c'est-à-dire jusque par la latitude 74° 15'.

la Jane, dit-il, étoit au Port-Egmont quand *le Pinguin* y passa en se rendant à West-Point, pour y conduire l'officier que le commandant de *l'Uranie* envoyoit auprès du capitaine Orne. Le patron de ce sloup vint à mon bord, mais ne me parla ni du naufrage de ce bâtiment, ni de l'officier français qu'il avoit avec lui; au contraire, il s'arrangea de manière à ce que cet officier ne pût me voir, évidemment à dessein d'empêcher la concurrence, relativement au transport de l'équipage infortuné de cette corvette. Peu de jours après, ayant conduit *la Jane* à West-Point, où se trouvoit *le Général Knox*, je ne tardai pas à apprendre les détails de cette catastrophe. A cet instant, *le Brooks*, qui revenoit de la baie Française, nous apprit qu'un navire patriote de Buenos-Ayres et un pêcheur de baleines anglais, faisant son retour en Angleterre, avoient relâché sur le même point. Le secret alors n'étoit plus possible, et comme la goëlette devoit immédiatement retourner à la baie Française, je lui demandai et obtins mon passage, sous le prétexte d'aller acheter des provisions au baleinier. A mon arrivée, j'allai demander l'hospitalité au capitaine Hales; j'appris là que le commandant de l'expédition française avoit frété *le Mercury* à des conditions qui me sont inconnues, mais que le capitaine Orne n'avoit pas exigé pour le même objet moins de 20 000 piastres [108 600f], ce qui est une somme considérable pour des hommes en détresse. Je ne le soupçonne pas cependant d'avoir été insensible aux souffrances des autres, car je le respecte beaucoup pour plusieurs vertus qu'il possède; mais j'attribue plutôt cette extorsion apparente à l'idée qu'il s'étoit faite de la libéralité du commandant. » (Voyez *A voyage towards the South pole, etc.,* by James Weddell, etc.)

(1) La relation intéressante de ce voyage a été publiée en 1825, sous le titre que nous venons de donner dans la note ci-dessus.

1820. 25=26 Avril. Dans la journée du 25, le sloup *le Pinguin* mouilla en rade, mais il en repartit le lendemain matin, de concert avec *le Brooks*, que montoit le capitaine Orne. Cette absence subite nous surprit d'autant plus que le capitaine écossais n'étoit point avec eux, mais qu'il étoit resté à bord du *Sir Andrews Hammond*. Nous pensâmes en conséquence que ces petits navires ne tarderoient pas à reparoître, et nous ne nous trompâmes pas, ainsi qu'on va le voir.

Notre projet avoit été d'abord de mettre sous voiles le 23 avril, mais les vents contraires ne nous l'ayant pas permis, nous fûmes forcés de rester à l'ancre jusqu'au 28.

Par le fait de notre circumnavigation, qui s'étoit faite de l'Ouest à l'Est, et par conséquent dans un sens opposé au mouvement apparent du soleil, nous devions compter un jour de plus qu'on ne le faisoit en France. Or, ce fut le 28, époque où définitivement nous quittâmes les Malouines, que nous reprîmes la date d'Europe, c'est-à-dire que notre 28 avril devint le 27.

28=27 L'appareillage du *Mercury* eut lieu dans la matinée. Parvenus au centre de la baie, nous mîmes en panne pour attendre *le Pinguin*, qui se dirigeoit sur nous à toutes voiles; bientôt il nous hêla pour prier qu'on lui envoyât une embarcation, ce qui fut fait sur-le-champ. Elle revint chargée de la chair de 4 ou 5 cochons, que le capitaine Orne étoit allé chasser à notre intention sur la petite île située à l'extrémité Sud-Est de la baie, et dont il faisoit présent aux nombreux marins du *Mercury*.

Parvenu en face de la roche sur laquelle la malheureuse *Uranie* avoit frappé, nous fûmes de nouveau affectés des sentimens les plus pénibles; nous nous rappelions et notre joie à notre arrivée devant la baie Française, et notre consternation lors de notre naufrage; nos efforts pour sauver le vaisseau, nos privations et nos misères sur une terre qu'on diroit abandonnée de la nature, et qui certainement devroit l'être au moins de tous les hommes. Ces pensées me jetèrent dans une profonde rêverie, qui se prolongea longtemps encore après que nous eûmes perdu de vue les côtes de ces îles inhospitalières!

CHAPITRE XLIII.

Description des îles Malouines.

Malgré un séjour assez prolongé aux Malouines, les circonstances malheureuses dans lesquelles nous nous sommes trouvé nous ont empêché de les examiner dans toutes leurs parties, et nous ont forcé de laisser par conséquent de nombreuses lacunes à remplir à nos successeurs. Quelque incomplet que soit notre travail, nous ne croyons pas cependant devoir passer sous silence le petit nombre d'observations, de recherches et de remarques que nous avons été à portée de faire : c'est de leur réunion que se composera ce chapitre.

Nous traiterons, dans six paragraphes successifs, de l'histoire du pays; de sa description géographique; des observations de physique; de la géologie, de la fertilité du sol, et des principales productions, tant végétales qu'animales, qui s'y rencontrent; nous terminerons par quelques notes sur la pêche des phoques et de la baleine.

§. I.

Histoire (1).

1502. — Des îles qui ne sont pas constamment habitées ne pouvant offrir dans leurs fastes aucun de ces événemens qui inspirent l'intérêt, l'historien se trouve réduit aux seuls récits des voyageurs qui les ont visitées. On a voulu qu'Améric Vespuce fût de ce nombre, et qu'à ce titre il fût véritablement le découvreur de cet archipel; mais de laborieux et savans écrivains (2) ont fait justice de cette assertion hasardée. Le 1er avril 1502, dit la relation, Améric Vespuce aperçut une terre australe, *que l'on*

(1) M. Lamarche a bien voulu prendre la peine de compulser d'anciennes relations de voyages, et d'y recueillir lui-même une partie des faits contenus dans ce paragraphe.

(2) MM. de Humboldt, de Navarette et de Santarem ont prouvé que la relation d'Améric Vespuce étoit apocryphe. (*M. Lamarche.*)

Description des Îles Malouines. Histoire.

courut l'espace de 20 lieues, en ayant le pôle antarctique à 50° de hauteur. A un degré près, environ, la latitude donnée est bien celle des Malouines; mais ce peu de mots pourroit-il, en aucun cas, offrir une preuve suffisante que ce sont les Malouines en effet dont il soit ici question. M. Duperrey pense que cette terre est bien plus probablement celle que reconnut Antoine de Laroche en 1675, et qui, revue par Duclos-Guyot en 1756, fut désignée par Cook, cent ans plus tard, sous le nom de *Nouvelle-Géorgie.*

1592.—Ce fut donc le capitaine John Davis qui, naviguant pour traverser le détroit de Magellan, et repoussé par un vent contraire, découvrit les Malouines le 12 août 1592 : il les nomma *Davis's Southern islands.*

1594.—Deux années plus tard, Richard Hawkins, dans un voyage entrepris à ses frais pour se rendre aux Moluques, aperçut, dit-on, le 2 février, le groupe des Malouines, auquel il donna le nom d'*Hawkins's Maidenland,* en l'honneur de la virginité de la reine Élisabeth.

« Hawkins, remarque M. Lamarche, sortoit du port Saint-Julien, sur les côtes de Patagonie, et se rendoit au détroit de Magellan, lorsqu'il découvrit, par les 48° de latitude Sud, une belle contrée où la quantité de feux qu'on apercevoit la nuit *faisoit juger qu'il y avoit beaucoup d'hommes* (1). Ni la latitude, ni la description que ce voyageur donne de la terre qu'il a découverte ne pouvant convenir aux Malouines, il est permis de mettre en doute s'il les a réellement vues. Comment appliquer à ces îles, en effet, ce grand nombre de feux *qui indiquoient une population nombreuse;* et ces *grandes rivières qui, à leur embouchure, troubloient les eaux de la mer,* lorsqu'il est bien avéré que ces îles étoient désertes, et qu'il n'a jamais existé dans les deux principales que des ruisseaux dont le volume est beaucoup trop foible pour changer la couleur de la mer au point de jonction. D'ailleurs, presque tous ces ruisseaux se déchargent dans des baies profondes, et il est bien constant que Hawkins n'est entré dans aucune, mais qu'au contraire il s'en est maintenu fort au large. Que dire de ces *grands arbres qui couvroient le sol,* dans un pays où il n'y a pas un arbre, et même pas un arbuste de 6 pieds de hauteur? Faut-il supposer que ce naviga-

(1) *Voyez* le tome IV de la *Collection de Purchas.*

Description des îles Malouines. Histoire.

teur a pris pour des arbres les graminées verdoyantes qui se trouvent presque partout sur la côte? que les nombreux récifs qui, en plusieurs endroits, changent la couleur des eaux, lui ont paru être l'effet du mélange de l'eau bourbeuse des rivières avec celle de la mer? que les feux allumés sur la côte ont été le résultat unique de quelque vision? et l'énorme différence de sa latitude avec celle des Malouines, une conséquence des erreurs de son estime? A ce compte seulement on pourroit concevoir que ce sont en effet les Malouines qui furent aperçues par le capitaine Hawkins. »

1600.—Sébald de Weerdt, l'un des officiers de la flotte hollandaise de l'amiral de Corde, poussé par les vents contraires vers la partie N.O. des Malouines, découvrit, le 14 janvier 1600, les îlots qui portent son nom.

1615.—Le Maire et Schouten, que leur découverte du passage de l'Atlantique dans le Grand-Océan, en doublant le cap Horn, a rendus célèbres, aperçurent aussi dans leur trajet l'extrémité occidentale des Malouines.

1683.— Cowley crut lui-même les avoir vues, ou plutôt les navigateurs qui lui ont succédé, n'ayant pu retrouver, malgré de nombreuses et pénibles recherches, l'île Pépys qu'il disoit avoir découverte, crurent que c'étoient les îles Malouines qu'il avoit aperçues, opinion qui me paroît fausse et inadmissible, ainsi que j'espère pouvoir le démontrer.

Discussion sur l'île Pépys.

Voici en effet ce que dit la relation de Cowley (1) : « Nous dirigeâmes » notre route au S. O., jusqu'à ce que nous parvînmes à la latitude de » 47°, où nous vîmes la terre *dans l'Est* (2). Cette terre, jusqu'alors in- » connue, est une île inhabitée, et je lui donnai le nom d'*île Pépys*. Je la » trouvai très-commode pour servir de relâche aux vaisseaux qui vou- » droient faire de l'eau et du bois; elle a une très-belle baie, où mille » vaisseaux pourroient être à l'ancre en sûreté. On y voit un nombre » prodigieux d'oiseaux, et nous jugeâmes que la côte devoit être très- » poissonneuse, à l'inspection du fond, qui est de roche et de sable. »

(1) Voyez *A voyage round the world, performed in 1765*, by captain Byron.

(2) C'est *dans l'Ouest* qu'il eût fallu dire, ainsi qu'on en verra la preuve plus bas; l'erreur du copiste est manifeste.

Description des îles Malouines. Histoire.

A cette relation est jointe une carte de l'île Pépys, où l'on a donné des noms aux pointes et caps les plus remarquables. Le havre est appelé *baie de l'Amirauté:* nous ferons connoître bientôt le nom que porte aujourd'hui cet enfoncement sur nos cartes. Il paroît que Cowley n'a vu cette terre que dans l'éloignement; car il ajoute : « La violence du vent étoit telle, » qu'il nous fut impossible d'y aborder pour faire de l'eau; nous nous éle- » vâmes dans le Sud, dirigeant notre route au S. S. O., jusqu'à la latitude » de 53. »

Pour montrer l'identité de cette île Pépys avec les îles Malouines, ou *Falkland,* comme les appellent les Anglais, voici quel est le raisonnement de Byron (1) : « Il est certain qu'il ne croît point de bois sur les îles Falkland; néanmoins l'île Pépys et les îles Falkland peuvent fort bien être la même terre; car sur ces dernières il croît une immense quantité de glayeuls, de roseaux et de joncs, dont les tiges élevées et rapprochées offrent dans l'éloignement l'apparence d'un bois. Ces touffes de joncs furent prises de loin pour des arbres par les Français qui y descendirent en 1764, comme on peut le voir dans la relation que Pernetty a publiée de ce voyage.

» On a soupçonné que dans le manuscrit d'après lequel on a imprimé la relation du voyage de Cowley, continue le capitaine Byron, la latitude avoit pu être marquée par des chiffres, qui, faits avec négligence, peuvent être également pris pour 47 ou 51; mais dans ces parages il n'y a point d'île à la latitude de 47°, et les îles Falkland se trouvant presque au 51e, il sembloit naturel de conclure que 51 est le nombre qu'on a voulu représenter dans le manuscrit. On a eu recours, en conséquence, au muséum Britannique, et l'on y a trouvé un journal manuscrit de Cowley. Dans ce manuscrit il n'est fait aucune mention d'une île qui fût encore inconnue, et à laquelle on ait donné le nom de Pépys; mais il y est parlé d'une terre située par la latitude de *quarante-sept degrés quarante minutes,* nombre exprimé *en toutes lettres;* ce qui répond exactement à la description de ce qui est appelé *île Pépys* dans la relation imprimée, où Cowley dit avoir supposé que c'étoient les îles Sébald de Weerdt.

(1) Voyage cité d'autre part.

Description des îles Malouines. Histoire.

Cette partie du manuscrit est conçue en ces termes : « *Janvier 1683*. Dans » ce mois, nous parvînmes à la latitude de *quarante-sept degrés quarante* » *minutes,* et nous aperçûmes une île qui nous restoit à l'*Ouest;* ayant le » vent à l'E. N. E., nous portâmes dessus; mais comme il étoit trop » tard pour descendre à terre, nous passâmes la nuit en panne. L'île se » montroit sous un aspect agréable; on y apercevoit *plusieurs bois;* je » pourrois même dire que toute l'île en étoit couverte. *A l'Est est un* » *rocher qui s'élève au-dessus de l'eau;* nous y vîmes une compagnie in- » nombrable d'oiseaux de la grosseur de petites oies. Nos gens tuèrent » quelques-uns de ces oiseaux, au moment où ils passèrent au-dessus du » vaisseau, et nous les mangeâmes : c'étoit un assez bon mets, auquel seu- » lement nous trouvâmes un goût de poisson.

» Je fis voile au Sud en prolongeant cette île, et crus apercevoir *sur sa* » *côte du S. O.* (1), un bon mouillage pour les vaisseaux. J'aurois souhaité » pouvoir mettre un canot à la mer, mais le vent soufflоit avec une telle » violence que c'eût été l'exposer à un danger évident. Continuant de faire » voile le long de la côte, la sonde à la main, nous eûmes 26 et 27 brasses » d'eau (2), jusqu'à ce que nous arrivâmes à *un endroit où nous vîmes flotter* » *des goëmons;* nous reprîmes la sonde alors, et nous ne trouvâmes plus » que 7 brasses. Craignant de tomber sur quelque danger, nous virâmes » aussitôt de bord, ne voulant pas rester plus longtemps près d'une côte » où le fond étoit partout de roche (3); mais le port me parut fort bon » et capable de contenir 500 vaisseaux. Toutefois l'ouverture en est

(1) « *And about the South-West side of the island, there seemed to me to be a good place for* » *ships to ride.* » La phrase est positive. Cependant on ne conçoit pas trop comment, étant à l'Est de cette île prétendue, on ait pu en voir la côte S. O., et juger de la bonté d'un mouillage qui eût été dans cette partie. Je pense donc qu'il y a ici une faute, et qu'il eût fallu dire : *sur la côte qui nous restoit au S. O., un bon mouillage, etc.* On verra bientôt d'autres motifs pour faire adopter cette version.

(2) On ne trouve pas le fond par une aussi foible profondeur, à l'Est des Malouines.

(3) « *Sailing a little further, keeping the lead and having 26 and 27 fathoms water, until we come to a place where we saw the weeds ride, having the lead again found but 7 fathoms water. Fearing danger went about the ship there, were then fearful to stay by the land any longer, it being all rocky ground.* Ceci corrobore ce que nous avons dit dans la note ci-dessus, que Cowley étoit toujours sur la côte orientale de la terre qu'il avoit découverte, et que par conséquent il ne pouvoit voir un port dans le S. O. de son île prétendue.

Description des îles Malouines. Histoire.

» étroite, et, autant que je pus le remarquer, *il y a peu d'eau sur sa » rive septentrionale;* mais je crois très-fermement que toute espèce de » vaisseaux pourroient passer en rangeant la rive du Sud; car il est à » présumer que le fond augmente dans cette partie. Néanmoins il seroit » nécessaire de chercher un canal assez profond pour que les navires » pussent y entrer à la mer basse. J'aurois bien voulu rester toute la nuit » au vent de cette île (1), mais on me représenta que l'objet de notre » navigation n'étoit pas de nous amuser à faire des découvertes. Près de » cette île, *nous en vîmes une autre* (2) dans la même nuit, ce qui me fit » croire que peut-être elles appartenoient l'une et l'autre aux îles Sébald » de Weerdt (3).

» Nous reprîmes notre route à l'O. S. O., qui n'étoit que le S. O. » corrigé (4); l'aiguille aimantée déclinant alors vers l'Est de 22°, nous » fîmes voile dans la même direction (5) jusqu'à ce que nous arrivâmes » par la latitude de 53°. »

» Dans le manuscrit comme dans la relation imprimée, continue Byron, il est dit que cette île est par 47° de latitude; qu'elle parut d'abord à l'Ouest du vaisseau, et être couverte de bois; qu'on y découvrit un port où un grand nombre de vaisseaux à l'ancre pourroient être en sûreté,

(1) « *I would have had there stood upon a wind all night.* » Le traducteur français du voyage de Byron a rendu ainsi ce passage, « *J'aurois bien voulu rester sous le vent de cette île toute la nuit;* » ce qui est exactement le contraire de la pensée de l'auteur.

(2) Les marins savent qu'à une grande distance de terre les parties les plus élevées de la côte présentent souvent l'aspect d'une île; je crois que tel étoit ici le cas, et que *cette deuxième île* n'est que le mamelon d'une montagne ou d'une terre élevée; car on ne peut supposer que Cowley ait voulu parler de l'îlot qui se trouve très-près de terre, dans le S. E. de la partie méridionale du port dont il est ici question.

(3) Ou, comme dit Cowley dans sa mauvaise orthographe, *the Sibble D'wards.*

(4) Il ne paroît pas que le rédacteur du voyage de Cowley ait été bien fort en marine; l'O. S. O., avec 22° de déclinaison N. E., ne deviendroit pas le S. O. mais l'Ouest. Il y a donc nécessairement ici une grande erreur, que personne ne paroît avoir remarquée. Je pense qu'il faut lire: « *Nous reprîmes notre route au S. S. O., qui n'étoit que le S. O. corrigé.* » Et c'est très-probablement la route que dut suivre Cowley, pour se rendre, du port devant lequel il se trouvoit, au détroit de Magellan.

(5) Cette direction de la route a dû aussi être altérée par un courant portant à l'Est; sans cela il eût été impossible à Cowley de la continuer jusque par 53° de latitude. Mais les courans prennent souvent dans ces parages la direction que je leur suppose, comme on peut le voir dans la partie Hydrographique du Voyage de *l'Uranie*, et dans la relation du capitaine Beauchêne, dont il sera parlé plus bas.

Description des îles Malouines. Histoire.

et qu'elle étoit fréquentée par une quantité innombrable d'oiseaux. On voit encore, par ces deux relations, que le mauvais temps ne permit point à Cowley de descendre à terre, et qu'il gouverna au S. O. jusqu'à ce qu'il fût arrivé par la latitude de 53°. Il est donc certain que Cowley, de retour en Angleterre, donna le nom d'*île Pépys* à ce qu'il avoit d'abord pris pour les îles Sébald de Weerdt, et il seroit facile d'en assigner plusieurs raisons; mais quoique la supposition d'une erreur de chiffres ne paroisse pas fondée, cependant, comme il ne se trouve point d'île au 47ᵉ degré, on ne sauroit s'empêcher de croire que la terre aperçue par Cowley ne soit autre que les îles Falkland. La description du pays s'accorde presque sur tous les points; et même la carte jointe à la relation *présente la même forme générale* (1), avec un détroit qui la traverse dans le milieu. »

A une époque où l'art de dresser les cartes étoit entièrement dans l'enfance, et où l'hydrographie des Malouines et de la côte orientale de Patagonie laissoit encore presque tout à désirer, la discussion de Byron pouvoit paroître péremptoire; mais si l'on jette aujourd'hui les yeux sur nos cartes modernes, la nullité de l'explication ci-dessus devient évidente. Qui pourroit en effet mettre en doute que la prétendue île Pépys soit autre chose que la portion orientale du continent américain comprise entre les parallèles de 47 et 49° Sud! Les terres forment là un immense promontoire, qui doit offrir l'aspect d'une île au marin qui en navigue à quelque distance. Il est de plus évident que le magnifique port dont il s'agit est le Port-Désiré; l'entrée en est effectivement étroite, et la description que l'auteur donne, de ce qu'il a vu du large, s'y rapporte exactement et ne s'appliqueroit point à la partie orientale des îles Malouines, où la baie Française, qui s'y trouve, a au contraire une entrée fort spacieuse et une eau profonde.

On voit près du Port-Désiré un rocher blanc, remarquable au-dessus de l'eau : il n'y en a point à l'Est des Malouines. Cowley étant dans le N. E. du port qu'il cite, la sonde lui donna fond par 26 brasses, et l'on trouve justement un tel brassiage dans cette position, sur la carte

(1) Carte évidemment faite après coup, et sur laquelle on a cru devoir marquer, peut-être de souvenir, les deux prétendues îles qui sont citées dans la relation. Entre deux îles voisines on doit toujours admettre un canal qui les sépare; il n'y a rien là de caractéristique.

Description des îles Malouines. Histoire.

de Malaspina; tandis que dans l'Est des Malouines, et même fort près de terre, on ne rencontre pas fond par cette profondeur, et encore moins par 7 brasses d'eau, que Cowley dit avoir obtenues peu de temps après.

Les bois remarqués sur la prétendue île Pépys sont le produit d'une illusion tout à fait pareille à celle qui trompa plusieurs autres voyageurs, et leur fit croire qu'il y avoit aussi des arbres aux Malouines, tandis que réellement il n'y existe de bois nulle part; ce sont seulement des graminées gigantesques et des joncs qui, dans leur état de verdeur, et vus de loin, simulent des forêts de la manière la plus trompeuse. Sous le rapport de la fertilité du sol, et des végétaux qui s'y rencontrent, la Patagonie a une extrême similitude avec les Malouines.

Il nous reste une dernière raison à alléguer pour montrer que la prétendue île Pépys ne sauroit être les Malouines : c'est la route que suivit Cowley pour se rendre de là au détroit de Magellan. La direction qu'il indique, en effet, est bien celle qu'il devoit suivre pour aller du Port-Désiré à l'entrée du détroit; cependant s'il se fût trouvé à l'Est des Malouines, il n'auroit pas eu grand chemin à faire pour atteindre le 53e parallèle, qui est à très-peu près lui-même la limite méridionale de l'archipel dont il s'agit. Sa route, dans ce cas, eût été toute en longitude, et c'est absolument l'inverse de ce dont parle l'auteur de la relation.

Après avoir lu les détails qui précèdent, personne, je pense, ne pourra douter que le grand promontoire américain, au Sud du Port-Désiré, et la prétendue île Pépys, ne soient identiquement la même terre, et que la question qui a embarrassé si longtemps un grand nombre de géographes et de navigateurs ne se trouve maintenant tout à fait éclaircie.

1684. — Vers la fin de janvier le capitaine Dampier aperçut les îles Sébald de Weerdt, et mouilla très-près de la plus méridionale.

1690. — John Strong fut le premier à pénétrer dans le passage qui sépare l'île Maidenland de l'île Conti, et lui donna le nom de *détroit de Falkland.* Étant descendu à terre, il publia aussi le premier quelques détails sur l'archipel des Malouines, presque inconnu jusqu'alors.

1701. — Beauchêne-Gouin, en janvier 1701, aperçut l'extrémité mé-

ridionale du même groupe, et découvrit une petite île isolée à laquelle il donna son nom; il alla ensuite reconnoître les îles Sébald de Weerdt, où, après avoir jeté l'ancre, il descendit à terre. Dans sa relation il parle des rafraîchissemens qu'y recueillit son équipage; mais on ne put y trouver du bois (1).

Description des îles Malouines. Histoire.

1703.—Coudray-Pérée et Fouquet, de Saint-Malo, sur les navires de la compagnie des Indes *le Maurepas* et *le Saint-Louis,* suivirent à peu près la même route que Beauchêne, et découvrirent la partie Sud des Malouines, qu'en l'honneur de leurs armateurs ils nommèrent *îles Anican:* elles sont à l'entrée méridionale du détroit de Falkland.

1706. — En revenant de son voyage dans le Grand-Océan, l'un de ces derniers navires entra et fit aiguade dans un havre à la partie S. E. des Malouines, lequel fut appelé *Port Saint-Louis* (2), du nom du vaisseau. C'est à peu près à la même époque qu'on imposa le nom de *Malouines* au groupe d'îles qui nous occupe, à cause du nombre considérable de Malouins qui les fréquentoient : jusque-là le nom de *Terre australe de John Davis* avoit prévalu.

1708. — Nous voyons encore en cette année le capitaine Porée, de Saint-Malo, visiter la côte septentrionale des Malouines et lui donner le nom de *Terre de l'Assomption.* Woodes-Roger et Courney en visitèrent la côte orientale, et, après l'avoir contournée par le Sud, ils aperçurent l'île Beauchêne, qui avoit été découverte quelques années auparavant.

1711. — Le capitaine Le Hen Brignon, en laissant Rio de Janeiro, vint aussi reconnoître les îles Sébald de Weerdt; mais il ne s'avança point alors jusqu'aux îles principales du groupe des Malouines.

1714.—La reconnoissance de cet archipel, faite par les navires français, n'avoit pas encore été aussi détaillée que celle qui eut lieu à bord du *Saint-Jean-Baptiste*, sous les ordres du capitaine Doublet, du Havre. Il prolongea de fort près les îles Anican, et arriva à l'ouverture du détroit

(1) Pendant sa route des Malouines au Brésil, Beauchêne trouva des courans très-forts au large de la côte de Patagonie, qui le portèrent de 200 lieues au Nord et à l'Est de son estime. Nous avons parlé plus haut de cette circonstance. (*Voyez* page 1270, note 5.)

(2) Plus tard, les colons de Bougainville imposèrent à cet enfoncement le nom de *baie Française;* les Espagnols, celui de *baie de la Soledad,* et les Anglais, celui de *Berkeley Sound.*

Description des îles Malouines.

de Falkland, où il voulut s'engager, mais des récifs qu'il aperçut de l'avant lui firent changer de dessein.

Histoire.

C'est dans la même année que Frézier, au retour de son expédition dans le Grand-Océan, dressa la première carte que l'on ait eue des Malouines, et leur imposa le nom d'*îles Nouvelles*, qui n'a pas prévalu. Au reste, cet habile ingénieur n'avoit point personnellement aperçu les îles qui nous occupent, et ne les traça que sur les mémoires des capitaines malouins qui fréquentoient beaucoup alors ces parages.

1721. — En décembre 1721 l'archipel malouin fut encore visité par l'amiral hollandais Jacob Roggewein, pendant son voyage autour du monde. Ces îles étoient alors si mal connues et leur position géographique si mal déterminée, que les différens noms qu'on leur avoit donnés, comme les lieux où on les plaçoit, formoient une confusion étrange. Roggewein, en quittant le Brésil, se dirigea d'abord, ainsi qu'il l'annonce lui-même, vers les îles Maidenland, sans pouvoir les rencontrer; changeant alors de route, il gouverna vers les îles Nouvelles, qu'on nommoit aussi *îles Saint-Louis*, sans être plus heureux. Enfin, après une violente tempête, il crut faire la découverte d'une grande île, à laquelle il donna le nom de *Belgique australe*, mais ce n'étoit réellement que les Malouines, vainement cherchées par lui sous d'autres noms et dans des situations erronées.

1748. — Le capitaine Le Hen Brignon, en revenant du Chili, aperçut encore une fois ces mêmes îles, mais ne s'y arrêta pas.

1760. — Lorsqu'après la guerre de sept ans la France fut obligée d'abandonner le Canada à l'Angleterre, Bougainville, qui s'étoit distingué dans cette guerre, chercha à indemniser sa patrie de la perte qu'elle venoit de faire, en commençant à ses frais un établissement sur l'île Conti, la plus orientale des Malouines. Là il réunit plusieurs familles canadiennes et acadiennes pour former la base d'une colonie qu'on prévoyoit devoir devenir très-favorable aux navires qui, trafiquant avec la côte occidentale d'Amérique, auroient besoin d'une relâche.

1764. — Ce projet ayant pris de la consistance et reçu l'approbation de Louis XV, la petite expédition se mit en route, et, après avoir relâché à Montévidéo, où l'on embarqua beaucoup de chevaux et de bêtes à cornes, elle vint atterrir sur les îles Sébald de Weerdt, le 31 janvier 1764.

Description des îles Malouines. Histoire.

Ne trouvant pas sur la côte N. O. et Nord des Malouines les commodités qu'il désiroit pour asseoir son premier établissement, Bougainville prolongea la terre jusqu'à la grande baie Française sur la côte orientale, et y entra enfin le 3 février (1).

La même illusion qui avoit fait croire à Hawkins, à Woodes-Roger et à quelques autres voyageurs, que ces îles étoient couvertes de bois, se renouvela pour les compagnons de Bougainville : ils virent ensuite avec surprise que ce qu'ils avoient pris pour des bois, en naviguant près de la côte, n'étoient que des touffes de joncs ou des graminées gigantesques, dont nous aurons bientôt occasion de nous occuper nous-mêmes d'une manière plus particulière. Cette absence de bois contraria beaucoup le chef de l'expédition, mais il trouva en abondance sur l'île Conti une excellente tourbe qui pouvoit y suppléer, tant pour le chauffage que pour la forge. Quant à la subsistance des nouveaux colons, la nature ne leur offrit que du poisson et du gibier de terre et d'eau.

Ce fut un spectacle curieux, à l'arrivée des Français, de voir tous les animaux, qui jusqu'alors avoient été les seuls habitans de l'île, s'approcher d'eux sans crainte, ou ne faire d'autres mouvemens, en les apercevant, que ceux que la curiosité inspire à l'aspect d'un objet inconnu. C'est ainsi que les oiseaux se laissoient prendre à la main, et que quelques-uns venoient d'eux-mêmes se poser sur les personnes qui étoient arrêtées ; toutefois cette confiance ne dura pas longtemps, et ces pauvres animaux eurent bientôt appris, à leurs dépens, à se méfier de leur plus cruel ennemi.

Le 17 mars l'emplacement de la nouvelle colonie fut fixé dans l'anse Saint-Louis. Son personnel ne fut d'abord que de 27 personnes, parmi lesquelles se trouvoient 5 femmes et 3 enfans canadiens, qui n'avoient pas voulu rester sous la domination anglaise. On s'occupa à leur bâtir des cabanes, à construire un magasin, un fort, et le 5 avril Bougainville prit enfin solennellement possession de ces îles au nom du roi de France. Trois jours après il appareilla pour retourner à Saint-Malo, laissant M. de Nerville à la tête de la nouvelle colonie.

(1) Ces détails et les suivans, sur l'établissement des Français aux îles Malouines, sont tirés du Voyage de Bougainville.

Description des îles Malouines. Histoire.

1765. — Dans les premiers jours de l'année suivante Bougainville visita de nouveau son petit établissement et lui apporta divers secours nécessaires; mais le défaut de bois se faisant vivement sentir, il alla lui-même au détroit de Magellan pour y prendre des pièces de charpente, des palissades et de jeunes plants d'arbres qu'on espéroit pouvoir naturaliser aux Malouines. Plusieurs voyages se succédèrent de France à la colonie, tant pour y transporter de nouveaux colons que pour la fournir de tout ce qui pouvoit être nécessaire à ses besoins.

Deux goëlettes, construites avec des bois apportés du détroit de Magellan, furent destinées à commencer l'exploration du groupe d'îles sur lesquelles on venoit de s'établir. Divers essais de culture donnèrent des espérances de succès : la plus grande partie des graines apportées d'Europe se naturalisèrent, et la multiplication des bestiaux réussit parfaitement. Les colons, dont le nombre, à la fin de l'année, s'étoit accru jusqu'à 150, purent expédier en France un navire chargé d'huile et de peaux de loups-marins, tannées dans le pays.

Cette même année encore le capitaine anglais Byron, naviguant autour du monde, vint relâcher dans un port de la côte septentrionale des Malouines, nommé, un an auparavant, *Port de la Croisade,* par les compagnons de Bougainville, et qu'il appela *Port-Egmont* (pl. 108). Avant de continuer son voyage (1), Byron prit possession des Malouines au nom du roi de la Grande-Bretagne; mais il n'y laissa aucun homme.

1766. — Ce ne fut qu'au commencement de 1766 que les Anglais envoyèrent quelques personnes pour demeurer au Port-Egmont. Le capitaine Mac-Bride, commandant la frégate *le Jason,* y resta environ une année, et y fit une série d'observations météorologiques, dont nous rendrons compte dans un de nos paragraphes subséquens.

Cependant la colonie de la baie Française devenoit de jour en jour plus florissante, lorsque l'Espagne crut devoir revendiquer la possession des îles Malouines comme étant une dépendance de l'Amérique méridionale.

(1) Le chirurgien de *la Tamar* choisit, sur l'île Saunders, un terrain près de l'aiguade, l'environna d'une berge, et y sema divers légumes, dans l'espoir d'être utile à ceux qui viendroient plus tard relâcher sur ce point; il ne paroît pas néanmoins qu'aucun de ces végétaux ait réussi, ce que l'on doit particulièrement attribuer à l'absence totale des soins de l'homme.

Description des îles Malouines. Histoire.

Son droit ayant été reconnu par le cabinet de Versailles, le roi de France ordonna que cette remise seroit faite, à la seule condition que tous les frais d'établissement, s'élevant à 603 000 livres tournois [596 668^{f},50^{c}], seroient remboursés. Bougainville fut chargé de cette mission, et partit à cet effet sur la frégate *la Boudeuse,* qui se réunit pendant la route aux frégates espagnoles *la Esmeralda* et *la Liebre,* dont le commandant devoit recevoir, au nom de Sa Majesté Catholique, l'établissement français des îles Malouines.

1767. — Ces bâtimens arrivèrent devant l'anse Saint-Louis, à la fin de mars 1767; et l'établissement leur ayant été livré le 1er avril, ils en prirent aussitôt possession en arborant l'étendard royal d'Espagne, que la terre et les vaisseaux saluèrent de 21 coups de canon, tant au lever qu'au coucher du soleil.

1771. — Jusque-là les Anglais étoient restés paisibles possesseurs de leur colonie du Port-Egmont; mais il paroît qu'une réclamation semblable à celle qui avoit été faite à la France leur fut aussi adressée par les Espagnols; au moins est-il certain que, dans le courant de cette même année, ils furent dépossédés violemment de leur petite colonie par le gouverneur de Buenos-Ayres.

Ce fut encore à la même époque que Bellin, ingénieur hydrographe de la marine française, publia sa grande carte des îles Malouines, sur les documens recueillis jusques alors par ses compatriotes.

1786 et 1787. — Le lieutenant Edgar, de la marine anglaise, s'occupa, pendant ces deux années, de lever la carte de la partie occidentale des Malouines, et ce travail, fait pour cette époque avec beaucoup de soin et de talent, ne fut publié que dix ans après. L'île Conti et ses dépendances, ainsi que les îles Anican et l'île Beauchêne, ne furent point comprises dans le cadre que l'auteur s'étoit tracé.

1789. — L'illustre et malheureux Malaspina (1) vint dans le courant de cette année, avec ses frégates *la Descubierta* et *l'Altrevida,* mouiller au

(1) Cet illustre martyr des sciences, après un voyage de circumnavigation du plus haut intérêt, ayant eu, au retour, le malheur de déplaire au favori de la cour d'Espagne, le prince de la Paix, ne put obtenir la permission de mettre au jour les résultats de son voyage. Espinosa et Bauza en ont publié quelques fragmens.

Description des îles Malouines. Histoire.

Port-Egmont; il y reparut de nouveau, avec les mêmes navires, en 1795.

1811. — Pendant 40 ans les Espagnols restèrent, sans contestation, propriétaires de la colonie que leur avoit livrée Bougainville, et en firent un lieu de déportation. Deux de leurs vaisseaux conduisoient, chaque année, des forçats de Montévidéo au bourg Saint-Louis de la baie Française, mais ils n'y amenèrent point de femmes (1). En 1811, époque de la révolution de leurs colonies d'Amérique, ils évacuèrent tout à fait les Malouines, sans y laisser un seul individu.

1814. — Depuis lors ces îles n'ont plus été visitées que par les pêcheurs de phoques, qui viennent y faire des établissemens temporaires pour fondre les graisses, sécher ou saler les peaux qu'ils y ont recueillies. Les stations qu'ils préfèrent sont celles de l'île West-Point et de l'île Nouvelle, où ils trouvent un abri plus complet.

Cette dernière est remarquable par la résidence forcée qu'y fit, en 1814 et 1815, un capitaine anglo-américain, dont le vaisseau fut enlevé par l'équipage d'un navire anglais qui, venant de Port-Jackson, s'étoit perdu sur la côte méridionale des Malouines. Cet officier, nommé Barnard, s'occupoit spécialement de la pêche des phoques à fourrure. Dans une de ses excursions il rencontra, le long de la côte, l'équipage du vaisseau naufragé, composé de trente personnes, tant marins que passagers, au nombre desquels étoient plusieurs femmes, et les conduisit avec empressement sur son vaisseau. Là, ces infortunés reçurent l'hospitalité la plus cordiale, et tous les soins qu'exige le malheur. Mais les deux nations étoient en guerre, et, quoique le capitaine Barnard eût promis à ses hôtes de les conduire fidèlement au Brésil, aussitôt qu'il auroit achevé sa pêche, la crainte d'être faits prisonniers de guerre leur fit commettre l'acte le plus révoltant de piraterie et de déloyauté qu'il soit possible d'imaginer. Sans égard pour tout ce que le capitaine américain avoit fait pour eux, les naufragés choisirent l'instant où cet officier avec une partie de son équipage étoient absens du bord, pour s'emparer de son bâtiment et se sauver à Rio de Janeiro, abandonnant ainsi leur bienfaiteur sur une île déserte, sans provisions et sans autre ressource que son industrie personnelle. Ce fut enfin, après deux ans de souffrances et de privations,

(1) *Voyez* Humboldt, *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*, tome II.

qu'un baleinier le délivra, lui et ses compagnons, de la triste situation dans laquelle il se trouvoit. Il est vrai que, quelques mois auparavant, un navire de guerre anglais étoit parti de Rio de Janeiro pour venir chercher ces pauvres gens; mais, n'ayant pas abordé précisément sur le point de l'île où ils se trouvoient, et ayant remis sous voiles trop précipitamment, ils ne purent profiter de l'occasion qui sembloit leur être offerte de voir cesser leurs maux.

Description des îles Malouines. Histoire.

1820.—Notre corvette française *l'Uranie,* naviguant en découvertes, après avoir frappé sur une roche sous-marine, fut obligée de se jeter à la côte dans la baie Française, pour sauver son équipage et les résultats de l'expédition. Après trois mois de travaux et d'opérations pénibles, nous partîmes, comme on l'a vu, sur un trois-mâts de Buenos-Ayres, que nous achetâmes ensuite, et avec lequel nous continuâmes notre voyage.

Dans le cours de cette même année, la république de Buenos-Ayres ayant mis en mer la frégate de guerre *l'Heroind,* le capitaine Jewitt, qui la commandoit, arriva à la baie Française le 2 novembre, et prit possession des Malouines au nom de son gouvernement. Les couleurs nationales furent aussitôt arborées sur les ruines du bourg Saint-Louis, et le salut d'usage, de 21 coups de canon, fut tiré pour compléter la cérémonie. « Le premier acte d'autorité du commandant, dit Weddell (*op. cit.*), fut de s'approprier les débris de *l'Uranie,* à l'entière exclusion de divers navires étrangers qui, se trouvant là, eussent été bien aises sans doute de prendre part à la curée. » Le capitaine Jewitt annonça l'intention d'empêcher la destruction indiscrète des bestiaux marrons, qui vivent sur ces îles, afin de les conserver, disoit-il, pour les navires qui en auroient réellement besoin. Avant de partir, il déclara publiquement que toutes les choses nécessaires à un établissement colonial seroient prochainement envoyées de Buenos-Ayres à la baie Française. Mais il est à croire que la république américaine a eu bien d'autres projets à exécuter que celui-là.

Quoi qu'il en soit, un affreux scorbut désoloit, à cette époque, l'équipage de *l'Heroind.* Cette frégate n'étoit cependant partie de Rio de la Plata que depuis huit mois, et, pendant cette période, elle s'étoit même procuré plusieurs fois des rafraîchissemens aux îles du Cap-Vert. La maladie se déclaroit d'abord aux genoux, d'où elle passoit rapidement

Description des Iles Malouines. Histoire.

à l'estomac, et causoit la mort du malade en 36 ou 40 heures. L'usage du poisson frais, des oiseaux sauvages et de quelques végétaux, trouvés aux Malouines, rétablit promptement la santé de ce malheureux équipage, qui, dans les premiers temps qui suivirent l'arrivée de la frégate, perdoit 5 à 6 hommes par jour.

1822. — Dans le cours de sa circumnavigation, le capitaine Duperrey, sur la corvette *la Coquille,* relâche à la baie Française le 18 novembre 1822, et en repart deux mois après pour continuer ses travaux.

1828.—M. d'Urville visite aussi les Malouines pendant son voyage sur *l'Astrolabe.*

1829. — M. Louis Vernet, de Hambourg, envoyé, à ce que je crois, par les Anglais, explore les îles Malouines, et s'établit dans la baie Française avec sa famille et une quarantaine de colons anglais et allemands.

1832. — La corvette *le Beagle,* sous les ordres du capitaine anglais R. Fitzroy, après avoir examiné toute la côte orientale d'Amérique au Sud de Rio de la Plata, vient relâcher au Port-Egmont.

1833.—Les Anglais prennent définitivement possession de l'île Conti, et arborent le pavillon de leur nation dans la baie Française, nommée déjà par eux, comme on l'a vu, *Berkeley-Sound.*

1834. — Quelques officiers, détachés du bâtiment principal, sous les ordres du capitaine R. Fitzroy, vont lever, pendant cette année, la carte détaillée des îles Malouines.

§. II.

Description géographique.

Nous sommes loin de pouvoir donner ici une description complète des Malouines; cependant nous ajouterons au peu que nous avons recueilli nous-même les détails fournis par les capitaines baleiniers et pêcheurs de phoques qui ont bien voulu nous éclairer de leur expérience.

Le groupe dont il s'agit se compose d'un assez grand nombre d'îlots et de deux îles principales (pl. 108). La plus orientale porte le nom d'*île Conti,* que lui imposèrent les compagnons de Bougainville; l'autre, nommée *Maidenland* par les Anglais, gît immédiatement à l'Ouest de la

Description des îles Malouines. Géographie.

précédente, et l'on distingue, vers sa partie N. O., les petites îles Sébald de Weerdt, l'île West-Point et quelques autres que notre carte indique; puis au Sud, les îles Anican et l'île Beauchêne, toutes encore fort mal connues; au Nord de Maidenland, les îles Pebble, Saunders, &c.; enfin, à l'Ouest, la petite île Swan, l'île Nouvelle, &c.

D'après nos observations et les autres documens dont nous avons fait usage, tout ce groupe est contenu entre les parallèles 50° 57′ et 52° 45′ S., et les méridiens 60° 4′ et 63° 48′ à l'O. de Paris; mais ces limites, surtout vers le Sud, sont encore très-incertaines. Notre observatoire, établi dans l'anse de la Providence, et au Sud de l'île aux Pingouins, de la baie Française, étoit par { latitude S. 51° 35′ 18″,2. longitude O. P. 60° 26′ 52″,5. altitude (1) 6^{m},0.

Si, de ces déterminations, nous concluons la position de la pointe de l'Aigle, qui est l'extrémité septentrionale de l'entrée de la baie Française, nous aurons : { latitude S. 51° 32′ 48″,0. longitude O. P. 60° 10′ 0″,0.

Et enfin, pour les ruines du bourg Saint-Louis, au fond de la baie Française : { latitude S. 51° 31′ 46″,0. longitude O. P. 60° 30′ 35″,5.

En rapprochant nos résultats de ceux obtenus par M. Duperrey, à l'observatoire de *la Coquille;* par le capitaine Weddell, à bord de *la Jane;* puis par les officiers de la corvette anglaise *le Beagle*, en 1834, on aura le tableau comparatif suivant, pour la position du bourg Saint-Louis :

POSITION GÉOGRAPHIQUE DU BOURG SAINT-LOUIS.

NOMS DES OBSERVATEURS.	ÉPOQUE des OBSERVATIONS.	POSITION GÉOGRAPHIQUE.		REMARQUES.
		LATITUDE Sud.	LONGITUDE Ouest de Paris.	
Les officiers de *l'Uranie*	1820.	51° 31′ 46″	60° 30′ 35″,5.	
Le capitaine Weddell	1820.	51. 32. 0.	60. 23. 54.	
Les officiers de *la Coquille*	1822.	51. 31. 44,5.	60. 26. 52,5.	*Le Beagle*, comme nous l'avons dit, étoit sous les ordres du capitaine Fitzroy.
Les officiers du *Beagle*	1834.	51. 32. 15.	60. 27. 39.	
MOYENNE	....	51. 31. 56,4	60. 27. 15,1.	

Deux autres points intéressans de l'extrémité occidentale des Ma-

(1) Hauteur au-dessus du niveau de la mer.

Description des îles Malouines. Géographie.

louines ayant été déterminés par quelques-uns des observateurs que nous venons de citer, nous croyons devoir mettre également ces résultats sous les yeux du lecteur.

NOMS DES OBSERVATEURS.	POSITION GÉOGRAPHIQUE, OBSERVÉE				REMARQUES.
	SUR L'ÎLE WEST-POINT.		SUR L'ÎLE NOUVELLE.		
	Latitude Sud.	Longit. O. P.	Latitude Sud.	Longit. O. P.	
Le capitaine Weddell.	51° 24′ 15″	62° 56′ 54″	51° 42′ 36″	63° 29′ 44″	Les officiers du *Beagle* ont appelé *Hope-Harbour* ce que nous avons désigné, d'après les capitaines Orne et Weddell, sous le nom d'*île West-Point*; et *Ship-Island*, ce que nous qualifions d'*île Nouvelle*.
Les officiers du *Beagle*..	51. 20. 54.	63. 0. 54.	51. 43. 10.	63. 37. 39.	
MOYENNE......	51. 22. 34,5	62. 58. 54.	51. 41. 53.	63. 33. 41,5	

Baie Française. — Nous avons donné, dans la partie Nautique de ce voyage, une description détaillée de la baie Française, des îles qu'elle renferme, des ports et des mouillages que l'on y trouve; nous ne reviendrons point minutieusement sur cet objet, dont nous rappellerons seulement les traits principaux.

Située à l'extrémité orientale de l'île Conti, la baie Française est une vaste ouverture plus profonde que large, dont les côtes, en général écores et rocheuses, peuvent, par un beau temps, être accostées sur tous les points sans difficulté. Il s'y rencontre quelques plages recouvertes de cailloux gros et sphériques, mais très-peu où il y ait du sable : de ce dernier nombre est celle qui gît au Sud de l'île aux Pingouins et à l'Est du port Duperrey : nous l'avons nommée *anse de la Providence.*

Depuis l'entrée de la baie Française jusqu'à l'île aux Pingouins, on trouve de 16 à 20 brasses d'eau sur un fond de gravier et de coquilles brisées; mais près de l'île même il y a des touffes épaisses de goëmons, qu'il faut éviter, et sur lesquelles la sonde ne donne que 8 et 10 brasses. Le capitaine Orne nous a assuré qu'il ne seroit pas prudent de venir mouiller dans cette baie pendant l'hiver, à cause des violens coups de vent d'Est qui soufflent à cette époque, et aussi parce que la tenue du fond est médiocre sur la grande rade.

Rade Saint-Louis. — Les navires doivent passer au Nord de l'île aux Pingouins, pour se rendre à l'extrémité occidentale de la baie, appelée

petite rade ou rade Saint-Louis, et station la plus sûre que l'on connoisse dans la partie orientale de l'île Conti; toute espèce de navires peuvent y jeter l'ancre, depuis 4 jusqu'à 6 brasses d'eau, sur un fond de vase tenace.

Description des îles Malouines. Géographie.

Aiguades. — Vers la bande N. O. de cette même rade, et en face d'un îlot qui sert à la faire reconnoître, se rencontre une fort bonne aiguade. Les ruisseaux, au reste, ne sont pas rares aux Malouines; on peut dire qu'il y en a dans toutes les vallées, et que l'eau y est fort salubre. Nous avons fait une longue épreuve de sa qualité après notre naufrage, puisque notre équipage, réduit pendant près de trois mois, comme on l'a vu, à l'usage de cette seule boisson, n'en éprouva jamais la moindre incommodité.

Anse Saint-Louis. — Au Nord et au Sud de la rade Saint-Louis se voient deux ports intéressans. L'enceinte du premier est parfaitement abritée, mais l'eau y est malheureusement peu profonde, ce qui le rend impropre à recevoir de grands navires. Son entrée n'a pas au delà de 30 toises de largeur, et le brassiage ne s'élève pas au milieu au delà de 11 à 12 pieds. Sa profondeur est encore moindre dans l'intérieur, où l'on ne rencontre, en effet, que de 7 à 8 pieds d'eau, sur un fond de vase et gravier.

Port Duperrey. — Le second port dont nous avons à parler porte le nom de *Duperrey,* et gît encore au S. O. de l'île aux Pingouins. Malgré l'existence des récifs, qui découvrent de basse mer de chaque côté de son entrée, il est cependant d'un accès facile; la sonde, un peu à l'Est du milieu du chenal, donne 24 et 30 pieds d'eau. Mais pour plus ample information, on pourra consulter le plan particulier que nous avons donné de ce havre dans la partie Nautique de notre voyage.

Côte Nord de l'île Conti. — Quoique nous n'ayons reconnu que fort imparfaitement, avec le navire, la côte Nord des Malouines, M. Dubaut l'ayant vue de plus près lorsqu'il se rendit de la baie Française à l'île West-Point, nous emprunterons au journal de cet officier la courte esquisse qu'il en donne. Il n'existe réellement sur cette côte aucun danger qui s'étende beaucoup au large; cependant il sera toujours bon de se défier, en général, des pointes et des courans, ces derniers étant quelquefois très-forts et très-irréguliers.

Description des Iles Malouines. Géographie.

La baie Marville, ainsi nommée par les compagnons de Bougainville, a reçu successivement des Espagnols les noms de baie *del Azeite* et de *San-Salvador;* elle est beaucoup plus profonde que large, mais nos cartes la font trop imparfaitement connoître pour qu'il soit prudent aux navigateurs de s'y engager sans de grandes précautions; son entrée est étroite, et il y a des brisans des deux côtés, dont on doit éviter l'approche (1). Le grand nombre d'anses qui existent sur ses bords offrent d'excellens abris et des commodités de divers genres. Il y a mouillage à l'entrée de cette baie, par 6 brasses, sur un très-bon fond, et à côté d'une île plate.

Canal Falkland. — L'entrée septentrionale du canal Falkland se distingue par un rocher blanc très-remarquable. Nous n'avons point pénétré dans ce détroit; mais le capitaine Weddell, qui l'a pratiqué, nous apprend qu'il est navigable pour les vaisseaux de toute grandeur, et il conseille de faire usage de la carte du lieutenant Edgar, qui lui a paru avoir sur ce point toute la précision nécessaire. Nous devons faire remarquer, à ce sujet, que l'ouvrage dont il s'agit ne donne que les détails du côté de l'île Maidenland; ceux du bord opposé, surtout vers le S. E. et le Sud, restent fort douteux.

Nous ajouterons à ce qui précède, et toujours d'après la même autorité, que ce détroit a de 7 à 12 milles de largeur, et que plusieurs petites îles s'y trouvent disséminées. Le capitaine Weddell, y ayant navigué de nuit et d'un temps forcé, a mouillé dans les havres de sa bande occidentale, et les a trouvés aussi commodes qu'aucun qui existe au monde.

Port Tamar. — Du rocher blanc dont il vient d'être question, jusqu'à l'entrée du port Tamar, on compte environ 17 milles. Ce port, selon M. Dubaut, offre un joli bassin bien fermé, susceptible d'un excellent abri.

Havre Pebble. — Et si l'on s'avance encore plus à l'Ouest, dit le même officier, on rencontre le havre Pebble, qui est vaste, mais encore fort imparfaitement exploré. L'île de ce nom en forme la limite septentrionale, et l'on y remarque plusieurs îlots, des anses nombreuses et des ouvertures multipliées, dont quelques-unes communiquent avec la haute mer. On

(1) M. Dubaut observa même que la mer brisoit partout comme si l'entrée de ce port eût été barrée par une chaîne de rochers, circonstance qui le surprit d'autant plus que sur ce point la sonde ne lui avoit pas fait trouver le fond à 20 brasses.

peut, en passant au milieu de quelques îlots et des récifs situés au S. O. de l'île Pebble, arriver dans le Port-Egmont; mais cette route est embarrassée et ne convient d'ailleurs qu'à de petits navires.

Description des îles Malouines.

Géographie.

Port-Egmont. — La forme de ce dernier port est irrégulière, et l'on peut y arriver par plusieurs ouvertures; celle du Nord convient aux vaisseaux du plus fort tonnage. Le mouillage ordinaire est à l'Est de la pointe la plus orientale de l'île Saunders, près de laquelle les Anglais avoient fondé leur premier établissement. Les ruines en étoient encore visibles en 1820.

Il existe une fort bonne aiguade au fond de cette anse, et il n'est pas difficile à un navire d'y faire son eau, pourvu qu'il n'ait pas mis à l'ancre trop loin de terre, car les courans sont violens dans ce havre, et rien n'y met à l'abri des vents du Sud, qui y sont parfois dangereux.

Havre Brett. — On assure que le havre Brett, situé à la partie occidentale de l'île Saunders, offre de très-bons mouillages, et que l'entrée de cet enfoncement est étroite. Nous ne l'avons point vu, mais jusqu'à ce que la géographie en soit mieux connue, il conviendra de ne s'y engager qu'avec prudence.

Havre Byron. — Le havre Byron, qui se dessine plus au Sud, est sans contredit un des plus étendus des Malouines, et contient probablement aussi de bons abris. M. Dubaut, en revenant du Port-Egmont, a donné dans ce port en traversant sa passe du Sud. Il nous apprend que les côtes méridionales des îles voisines sont généralement très-montueuses, et qu'il n'y a que peu de terrains plats. La route que cet officier a parcourue au milieu d'une multitude d'îlots et de récifs, depuis le port Tamar jusqu'à l'extrémité occidentale des Malouines, lui a paru très-dangereuse et seulement praticable pour de petits navires. Des courans violens se rencontrent fréquemment dans cet espace.

Nous avons dit que le port West-Point gisoit à l'Est de l'île de ce nom. Selon M. Dubaut, sa forme est celle d'un ovale allongé, dont le grand axe iroit de l'Est à l'Ouest et le plus petit du Nord au Sud. Le mouillage ordinaire est à peu près au milieu de la surface du port, par 4, 6, 8 et 10 brasses d'eau, sur un très-beau fond de sable. Les aiguades qu'on y rencontre, tant à l'Est qu'à l'Ouest, sont bonnes et commodes.

Description des îles Malouines. Géographie.

Deux passes conduisent dans ce port. En face et au large de celle du Nord se trouvent les deux îles Jason et Carcasse, dont les marins, dit Weddell, doivent soigneusement éviter l'approche; cette précaution est surtout rigoureuse la nuit, lorsque le temps est douteux, parce que les courans sont violens et irréguliers dans ces parages, ce qui rend difficile de bien fixer la position du vaisseau. Il faut aussi se défier du fort récif qui est à la pointe septentrionale de l'île West-Point.

Si l'on veut arriver dans ce port par la passe du Sud, il y a beaucoup moins de dangers à éviter. Quand on vient de l'Ouest, selon l'auteur que nous venons de citer, il faut se diriger pour raser de très-près l'extrémité Sud de l'île West-Point, surtout quand la marée va de ce côté, et enfiler de suite le canal. Cette précaution est essentielle; si on la négligeoit, et que les vents fussent de la partie de l'Ouest, on pourroit tomber sous le vent de la passe, et avoir ensuite de grandes difficultés pour remonter en louvoyant du fond des baies profondes où l'on auroit dérivé. La houle est là fréquemment très-forte et pousse à terre. Lorsqu'on se trouve à l'entrée de la passe pendant le jusant, qui court au N. E. avec rapidité, il faut aussitôt serrer la terre le plus possible afin d'atteindre le mouillage et d'éviter d'être drossé au Nord par le courant.

L'île Nouvelle est la dernière partie des Malouines sur laquelle nous ayons recueilli quelques renseignemens. Petite et montueuse, elle est située à l'Ouest de Maidenland. Quoique souvent battue par les flots tempêtueux que les vents du large amènent, son abord est facile, et l'on trouve dans sa partie orientale un refuge excellent, nommé *Port-Coffins* par le lieutenant Edgar et *Ship-Harbour* par les capitaines baleiniers qui fréquentent ces parages.

Ce havre n'offre pas d'eau courante, mais on trouve une excellente aiguade dans un puits qui existe en face du débarcadère; toutefois cette excavation est si près du rivage, qu'à la haute mer l'eau en devient saumâtre; on pourroit sans beaucoup de peine, je pense, en creuser une autre un peu plus haut, qui n'auroit probablement pas le même inconvénient.

Voici, d'après le capitaine Weddell, la meilleure manière d'atterrir sur l'île Nouvelle: en venant de l'Ouest, naviguer sur le parallèle de 51° 42′ jusqu'à ce que l'île soit en vue, et se diriger ensuite pour la

doubler soit au Nord, soit au Sud, selon les vents, pour atteindre le mouillage du port Coffins. Deux îlots flanquent cette île du côté du Nord, cependant le passage est sûr entre eux et l'île principale, en sorte que l'on peut s'y engager sans crainte; toutefois, lorsque la brise sera fraîche et soufflera de l'Ouest, on y trouvera de violens remous de marée. A l'instant où l'on arrondit la partie Nord des terres pour venir au mouillage, il faut faire grande attention aux voiles hautes du vaisseau, parce que les rafales qui s'échappent de dessus les montagnes sont souvent d'une violence extrême. Mais avec des vents de S. O. la route du Sud sera préférable; il convient, dans ce cas, de ranger cette extrémité de l'île, en laissant au large les îlots qui sont auprès : cette manœuvre est préférable à toute autre. On remarque à peu de distance de l'île une touffe de goëmons ou de fucus, et l'on peut passer entre elle et les îlots sans danger. Il en est de même des îlots ronds qui se trouvent à l'Est et tout auprès de l'île principale : la navigation y est parfaitement sûre. Quant au mouillage qu'on doit choisir, c'est la troisième baie qui se rencontre en venant du Sud, et qu'on peut aisément reconnoître au petit îlot qui se voit dans le fond de l'anse; on jettera l'ancre derrière cet îlot par 7 brasses d'eau, fond de glaise tenace, et l'on y sera parfaitement à l'abri.

Description des îles Malouines. Géographie.

§. III.

Observations de physique.

D'après les idées que le premier voyage de Cook (1) nous donne du froid excessif qui régnoit à la mi-janvier 1769 sur une montagne voisine de la baie de Bon-Succès, nous eussions pu nous attendre à trouver aux Malouines un climat extrêmement rude, si déjà les colons français déposés par Bougainville sur ces bords n'avoient au contraire été étonnés de la douce température qu'on éprouve sur ces îles malgré leur latitude élevée (2). Les neiges mêmes que les vents du S. O. amènent en hiver dans la baie Française ne sont pas considérables; à peine paroissent-elles pendant deux mois au sommet des plus hautes montagnes, et restent-elles

(1) *Premier Voyage de Cook*, chap. IV.
(2) *Voyage de Pernetty*, t. II.

Description des îles Malouines. Physique.

un jour ou deux à la surface des plaines. On n'a pas vu les ruisseaux y geler; et jamais les lacs et les étangs glacés n'ont pu porter un homme plus de 24 heures de suite; les gelées blanches du printemps et de l'automne ne brûlent point les plantes, mais se convertissent en rosée au lever du soleil. Enfin, pendant un séjour consécutif de trois années, c'est-à-dire de 1764 à 1766, les colons français n'ont éprouvé ni de grands froids ni de grandes chaleurs, et les nuances entre les saisons, avons-nous dit plus haut, leur ont paru insensibles.

Dans les mêmes mers, quoique un peu plus au Sud, Cowley se plaignoit, en 1683, du froid excessif qu'il éprouvoit par 60° $\frac{1}{2}$ de latitude; mais Drake, qui a pénétré plus près encore du pôle Sud, ne s'est plaint ni du froid ni des glaces; et nous savons enfin que le capitaine Le Hen Brignon, qui doubla le cap Horn, le 22 octobre 1748, avoit trouvé l'air froid à la vérité, mais non pas à l'excès; et que même, selon lui, on auroit eu peine à distinguer si l'on étoit dans une mer pacifique ou au delà du cap Horn, tant l'air étoit tempéré et la mer unie (1).

Si nous écoutons le capitaine Weddell, qui a fréquenté ces parages pendant plusieurs années, les hivers seroient doux aux Malouines, et la température rarement au-dessous du point de congélation. Plusieurs hommes de son équipage, ajoute-t-il (2), n'ont même pas porté de bas pendant la plus grande partie de l'hiver qu'il passa dans ces îles; quelquefois cependant le vent du Sud est froid et tempêtueux, mais cela n'est pas fréquent.

Au reste la température, selon Weddell, paroît être en général beaucoup plus douce aujourd'hui dans ces parages qu'elle ne l'étoit il y a quarante ans, et la cause probable de cette différence provient, suivant lui, des immenses masses de glaces qu'on trouvoit jadis par la latitude de 50°. Or cette glace, s'élevant au Nord entre les Malouines et la Géorgie australe, devoit nécessairement abaisser à la fois la température de l'air et de l'eau, et donner par conséquent une idée défavorable de ces climats.

Durant les trois voyages que le même officier a faits dans ces contrées, de 1822 à 1824, il n'a jamais trouvé que les glaces dérivassent au Nord

(1) De Brosses, *Histoire des navigations aux Terres Australes.*

(2) *A voyage towards the South pole.*

de la Géorgie australe, d'où il conclut que de grands changemens doivent nécessairement avoir eu lieu parmi les glaces polaires du Sud.

Description des îles Malouines. Physique.

Les observations du capitaine Mac-Bride, pendant son séjour au Port-Egmont, du 1er février 1766, au 19 janvier 1767 donnent cependant des résultats peu différens des nôtres et de ceux qui ont été trouvés à une époque plus moderne encore. Malheureusement les températures n'y sont marquées chaque jour qu'à une seule époque, qui, selon toute apparence, est celle de midi, ainsi que les navigateurs avoient alors l'usage de le faire : nous allons en donner un court résumé, auquel nous joindrons la température moyenne pour chaque mois, déduite de considérations empiriques, dont nous rendrons compte avec détail dans la partie Météorologique de notre ouvrage.

ÉPOQUE.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE OBSERVÉE À MIDI.			TEMPÉRATURE moyenne conclue pour l'époque.	ÉPOQUE.	TEMPÉRATURE CENTIGRADE OBSERVÉE À MIDI.			TEMPÉRATURE moyenne conclue pour l'époque.
	Moyenne.	Maximum.	Minimum.			Moyenne.	Maximum.	Minimum.	
1766.	+	+	+	+	1766.	+	+	+	+
Février..	12d,34.	15d,00.	9d,44.	10d,68.	Septemb.	7d,63.	8d,88.	+ 3d,33.	6d,60.
Mars....	10,89.	13,88	7,22.	9,42.	Octobre..	8,61.	10,00.	7,22.	7,45.
Avril....	9,24.	12,22.	6,66.	8,00.	Novembr.	8,44.	11,11.	3,88.	7,30.
Mai.....	8,13.	12,22.	3,88.	7,03.	Décembre	9,92.	13,33.	6,66.	8,52.
Juin.....	6,38.	11,66.	1,66.	5,52.	1767.				
Juillet...	3,04.	4,44.	0,00.	2,63.	Janvier..	12,28.	15,00.	10,00.	10,62.
Août....	3,68.	8,88.	— 6,66.	3,18.	TEMPÉRATURE MOYENNE de l'année.				7,25.

Les voyages du plus célèbre navigateur anglais nous fournissent sur la question des températures quelques observations propres à corroborer les résultats qui précèdent. Cook, en effet, trouva dans les environs des Malouines, au commencement de janvier 1767 et à la fin de décembre 1774, que le maximum de température, à midi, ne surpassoit pas $15^{d},56$ centigrades, tandis que le minimum ne descendoit pas au-dessous de $10^{d},3$ centigrades (1), nombres qui se rapportent assez bien à ceux de Mac-Bride.

(1) Voyez les premier et deuxième voyages de Cook.

Description des Iles Malouines. Physique.

Passons aux observations dues aux officiers de *l'Uranie;* elles ont donné les résultats suivans :

DATE.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE.			REMARQUES.
	Maximum.	Minimum.	Moyenne du jour.	
1820.	+	+	+	
Février 12......	$14^{d},0$.	$11^{d},4$.	$12^{d},5$.	Observations faites à bord et très-près de l'île Conti.
	12 ,2.	11 ,0.	11 ,6.	
	13 ,2.	9 ,0.	11 ,1.	
Avril 28 = 27...	"	"	10 ,0.	A terre, lorsque la pureté du ciel nous permettoit de faire des observations astronomiques, le thermomètre se tenoit le plus ordinairement à + 12^{d} centigrades, ou fort près de ce point. A aucune époque les froids ne nous ont paru insupportables, quoique nous n'eussions pour abri que de simples tentes. A la fin d'avril nous éprouvâmes quelques gelées, mais elles n'étoient pas incommodes.

Dans des circonstances plus favorables, M. le capitaine Duperrey a réuni, à son observatoire de *la Coquille,* 31 jours d'observations météorologiques, depuis le 18 novembre jusqu'au 18 décembre 1822, j'en ai déduit, tant pour l'air que pour la mer, les nombres ci-après :

Thermomètre centigrade.	A l'air libre et à l'ombre.	Moyenne	des derniers jours de novembre................		$7^{d},77$.
			des premiers jours de décembre................		9 ,88.
			pendant la durée des observations	de la journée..	8 ,99.
				à midi.......	10 ,39.
		Températures extrêmes....................		Maximum ...	17 ,5.
				Minimum....	4 ,5.
	A la surface de la mer.	Moyenne	des derniers jours de novembre..................		8 ,25.
			des premiers jours de décembre.................		9 ,48.
			pendant la durée des observations.	de la journée.	9 ,00.
				à midi.	9 ,51.
		Températures extrêmes		Maximum ...	12 ,5.
				Minimum....	4 ,0.

Ces observations, ayant été faites six fois par jour, aux trois paires homonymes de 4, 8 et 12 heures, les maximums et les minimums que nous donnons ici ne doivent s'entendre que des lectures faites à ces diverses époques.

Baromètre. — Nos hauteurs du baromètre observées à terre sont trop peu nombreuses pour trouver place ici; mais en mer, et dans le voisinage des Malouines, nous avons eu les résultats suivans :

Description des îles Malouines Physique.

DATE.	LATIT. SUD, À MIDI.	BAROMÈTRE MÉTRIQUE. HAUTEUR APPARENTE À 0° DE TEMPÉRATURE. Heure.	Indice.	Valeur.	HAUTEUR moyenne corrigée.	REMARQUES.
1820.						
		10h soir.	Maximum	749mm,5.		Nous appelons *hauteur du baromètre corrigée*, celle qui, réduite d'abord à zéro de température, est dégagée ensuite de l'erreur de capillarité et de celle du niveau.
Février, 8.	52° 49′	6. matin.	Minimum	730 ,2.		
			Moyenne.	737 ,67...	751mm,15.	
		2. soir.	Maximum	753 ,2.		
9.	51. 9.	2. matin.	Minimum	747 ,2.		
			Moyenne.	749 ,9....	751 ,61.	
		2. soir.	Maximum	754 ,5.		
10.	50. 29.	8. matin.	Minimum	752 ,2.		
			Moyenne.	753 ,22...	755 ,18.	
		10. soir.	Maximum	754 ,0.		
11.	50. 3.	2. matin.	Minimum	751 ,1.		
			Moyenne.	753 ,14...	755 ,10.	
		2. soir.	Maximum	754 ,4.		
12.	51. 7.	10. soir.	Minimum	751 ,0.		
			Moyenne.	753 ,03...	754 ,97.	
		10. soir.	Maximum	748 ,8.		
13.	51. 18.	2. soir.	Minimum	747 ,7.		
			Moyenne.	748 ,07...	749 ,53.	
		10. soir.	Maximum	752 ,1.		
14.	51. 10.	2. soir.	Minimum	747 ,9.		
			Moyenne.	750 ,67...	752 ,38.	

Humidité. — Souvent nous avons eu des brumes fort épaisses, qui se maintenoient sur l'horizon tant qu'il faisoit calme ou petite brise; pour l'ordinaire elles avoient lieu lorsque les vents du large étoient compris entre le N. E. et le S. E. par l'Est, vents qui, pour le dire en passant, ne sont venus que rarement jusqu'au fond de la baie Française, où la corvette étoit échouée.

Nous parlerons plus bas des vents qui amènent la pluie, ainsi que des

Description des îles Malouines. Physique.

époques où elles sont le plus considérables; nos observations hygrométriques, faites à bord, dans le voisinage des îles qui nous occupent, nous ont fourni les résultats contenus dans le tableau suivant :

ÉPOQUES.		HYGROMÈTRE DE SAUSSURE.			POIDS de la VAPEUR AQUEUSE contenue dans un mètre cube d'air.	REMARQUES.
DATE.	HEURES.	INDICES.	VALEUR.	VARIATION diurne.		
1820.					grammes.	
	5^{h} matin.	Maximum ...	101^{d},0.	7^{d},0.		Les époques des maximums et minimums de hauteur de l'hygromètre sont souvent multiples dans le courant de la journée; je n'ai pas cru devoir entrer ici dans tous ces détails, qui se trouveront rapportés plus au long dans la partie Météorologique de notre voyage.
Février, 8.	11 soir ...	Minimum ...	94 ,0.			
		Moyenne. ...	98 ,43.	....	12 ,07.	
	Minuit. ...	Maximum. ...	101 ,0.	5 ,0.		
9.	2. soir. ..	Minimum. ...	96 ,0			
		Moyenne ...	98 ,82.	....	12 ,82.	
	5. matin.	Maximum ...	100 ,5.	4 ,5.		
10.	1. soir. ..	Minimum. ...	96 ,0.			
		Moyenne. ...	98 ,75.	....	14 ,18.	
	5. matin.	Maximum ...	100 ,0.	3 ,0.		
11.	Midi	Minimum ...	97 ,0.			
		Moyenne	99 ,0.	....	14 ,53.	
	6. matin.	Maximum ...	100 ,3.	3 ,3.		
12.	2. matin.	Minimum. ...	97 ,0.			
		Moyenne. ...	99 ,04.	....	14 ,28.	
	4. matin.	Maximum. ...	101 ,0.	1 ,0.		
13.	11. matin.	Minimum. ...	100 ,0.			
		Moyenne.	100 ,08.	....	14 ,06.	
	3. matin.	Maximum. ...	100 ,0.	2 ,0.		
14.	11. matin.	Minimum. ...	98 ,0.			
		Moyenne	99 ,43.	....	13 ,71.	

Vents. — Déjà nous avons présenté dans la division Nautique de nos travaux un aperçu de la marche des vents pendant notre séjour aux Malouines : nous en rappellerons ici les principaux traits. Dans les deux

Description des îles Malouines. Physique.

derniers mois d'été et le premier d'automne, époque de notre séjour, les vents d'Ouest, de S. O. et de N. O. ont été les plus fréquens, ainsi que ceux qui ont presque toujours soufflé avec le plus de violence. Une seule fois ils se sont fait sentir du Sud grand frais par rafales; mais la durée de cette bourrasque, qui eut lieu le 18 avril, ne fut que de 4 heures. Ces vents du large sont les plus froids, tandis que ceux qui viennent de la côte de Patagonie sont en général tempérés. Les brises forcées qui ont duré le plus étoient celles de l'Ouest et du S. O.; elles se sont fait sentir pendant 16 heures de suite le 10 avril. Le 23 mars, nous eûmes pendant 12 heures un coup de vent de la partie de l'Ouest, qui varia au S. O. et au Sud sans changer de force. Les vents du S. E. au N. O. par le Sud sont ceux qui nous ont amené le mauvais temps; et ce mauvais temps a régné, en février, mars et avril, pendant 24 jours sur 74.

Nous avons remarqué que le vent de N. O. s'élevoit ordinairement vers les 8 heures du matin, qu'il augmentoit graduellement jusqu'à 2 ou 3 heures de l'après-midi, diminuoit ensuite, et qu'il faisoit calme pendant la nuit. Telles ont été les périodes que ce vent nous a offertes lorsque l'horizon étoit pur, et Bougainville a fait une remarque analogue. Au contraire, quand l'atmosphère étoit couverte, ou qu'il y avoit de la brume sur les montagnes de l'Ouest et du S. O. de la baie Française, le vent de N. O. conservoit la même direction jusqu'à 2 ou 3 heures de l'après-midi, après quoi il tournoit insensiblement et se fixoit, soit au S. O., soit au S. S. O., et ne dépassoit guère les limites du Sud à l'O. S. O. Le ciel alors se couvroit entièrement, les nuages chassoient avec rapidité, et la pluie tomboit avec abondance.

Le capitaine Orne nous a assuré que les vents d'Est, qui sont rares pendant l'été, souffloient parfois très-fort en hiver, et qu'il étoit imprudent alors d'entrer dans la baie Française sans avoir pris des précautions suffisantes.

Phénomènes électriques. — Les phénomènes électriques se sont manifestés rarement; deux seules fois nous avons eu des orages avec tonnerre et éclairs; ils eurent lieu la nuit pendant un coup de vent d'O. S. O.; la pluie tomba avec abondance, mais à la pointe du jour le ciel se dégagea entièrement, et il fit ensuite un temps magnifique. Bougainville affirme

Description des îles Malouines. Physique.

aussi qu'il ne tonne que rarement dans ces parages, remarque qui, pour lui, résulte de trois années d'expérience dans ces climats. Quelques grains ont été accompagnés de grêle; l'atmosphère alors étoit considérablement rafraîchie, et cependant beaucoup moins que lorsque les vents souffloient entre le Sud et l'O. S. O. Nous avons eu parfois de la neige vers la fin de notre séjour dans ces parages; elle ne restoit pas visible longtemps, mais le capitaine Duperrey, à la fin du printemps de 1822, a eu fréquemment des grains accompagnés de neige et de grêle.

Saisons. — Si l'on ne considéroit que le cours du soleil, les saisons devroient être classées de la manière suivante :

Printemps..	Octobre. Novembre. Décembre.	Automne..	Avril. Mai. Juin.
Été	Janvier. Février. Mars.	Hiver.....	Juillet. Août. Septembre.

Mais, eu égard à la présence du beau et du mauvais temps, nous dirons que le printemps est tempêtueux et accompagné de beaucoup de pluie ou de neige, surtout pendant les mois de septembre et d'octobre, quelquefois même jusqu'à la fin de novembre; que l'été est la saison des beaux jours; février particulièrement est un mois sec, et mars un mois variable; les vents de S. O. amènent le beau temps, mais, d'après Bougainville, ceux du N. O. nettoient l'horizon et sèchent le sol.

Depuis avril jusqu'en mai, qui sont les deux premiers mois d'automne, on éprouve, d'après le capitaine Orne, de fréquens coups de vent.

Les froids durent depuis juin jusqu'en septembre; alors les bourrasques sont assez multipliées, quoiqu'elles soient moins sévères cependant que, sous la même latitude, au Nord de l'Océan atlantique. En général, dit Bougainville, les nuances entre les saisons sont presque insensibles aux Malouines, ce qui contribue beaucoup à la salubrité du climat.

Pendule. — Un seul de nos pendules a pu être mis en expérience aux Malouines, et voici les résultats que nous avons obtenus :

Description des îles Malouines. Physique.

Latitude de notre observatoire .... 50° 35′ 18″ Sud.
Nombre d'oscillations en 24 heures solaires moyennes, réduites au vide, au niveau de la mer et à + 20d centigrades de température, du pendule qui donnoit 86 400 oscillations dans le même temps et dans les mêmes circonstances, à Paris. 86 408″,640.

Magnétisme. — Nous sommes plus riches en résultats magnétiques, mais nous devons nous borner à n'en présenter ici que le résumé :

Inclinaison de l'aiguille aimantée, moyenne de 3 600 observations particulières .... 55° 20′ 7″
Déclinaison de l'aiguille, conclue de même de 960 résultats .... 19. 25. 41. N.E.

Marées. — Nous n'avons pu faire d'observations directes des marées, et nos colons français, malgré un séjour de trois ans dans les mêmes parages, n'ont pas été beaucoup plus heureux. Bougainville, dans son voyage, rapporte que sur ce point les marées n'ont jamais eu lieu à des époques fixes et qu'il ait été possible de calculer. « On a seulement remarqué, ajoute-t-il, qu'elles avoient trois vicissitudes déterminées, avant l'instant de leur plein. La mer alors, en moins d'un quart d'heure, montoit et baissoit trois fois, comme par secousses, surtout à l'époque des solstices, des équinoxes et des pleines lunes. »

Dans cette absence de renseignemens précis, pour avoir l'heure de la marée à la baie Française, nous avons eu recours aux observations faites au Port-Egmont et à l'île West-Point, afin de pouvoir en déduire, par approximation, la valeur cherchée. Weddell a trouvé qu'au premier de ces points l'établissement du port est à $7^h\ 10'$, et le marnage des eaux de 2 pieds anglais = $0^m,61$; et qu'à l'île West-Point la marée est à $7^h\ 30'$, avec un marnage de 9 pieds anglais = $2^m,74$. Or, la distance du Port-Egmont à la baie Française étant sensiblement plus considérable que celle du même port à l'île West-Point, il semble assez probable que l'établissement de la marée dans la baie Française est moindre que 7^h; je pense qu'en supposant qu'il arrive à $6^h\ 45'$ on ne s'écartera pas beaucoup de la vérité. Au reste, ce sont là des résultats que l'expérience seule doit apprendre, et aucune supposition ne peut entièrement y suppléer.

Description des îles Malouines.

§. IV.

Géologie.

Iles Malouines, en général. — « Les îles qui nous occupent, dit M. Quoy, ne sont pas fort éloignées de l'Amérique. Le peu de profondeur de la mer, dans l'espace qui les sépare, ne sembleroit-il pas indiquer qu'autrefois elles firent partie de ce continent ! Et si un examen superficiel du sol pouvoit fournir quelques données à cet égard, ne trouveroit-on pas que les plaines herbeuses et absolument dépourvues d'arbres des Malouines ont les plus grands rapports avec les savanes de Montévidéo et les pampas de Buenos-Ayres ? Quoi qu'il en soit, la situation géographique de ces îles, en les exposant à l'action très-active des météores et d'une mer souvent en courroux, a dû singulièrement influer sur l'aspect de leur forme. Aussi suffit-il de jeter un coup d'œil sur notre carte (pl. 108), pour voir que leurs contours, déchiquetés de mille manières, présentent une foule d'îlots, d'anses, de baies et de ports plus ou moins profonds.

» *Ile Conti.* — Les montagnes et les plaines dont l'île Conti se compose paroissent assez irrégulièrement placées; peut-être que la plus haute ne dépasse pas 300 toises [585 mètres]. Il y en a d'isolées et d'autres formant de petites chaînes, dont une s'étend du Nord au Sud. La montagne de la Croix, située à peu près par 60° 25′ de longitude occidentale, et à la gauche de la baie Française, en entrant, court Est et Ouest. Isolée des autres, elle se subdivise en plusieurs rameaux assez parallèles au centre de direction, sensiblement de même hauteur entre eux, et séparés par de profondes vallées. Le versant des deux côtés offre des pentes également inclinées; celui qui vient finir vers la baie que nous venons de nommer présente des échelons réguliers.

» Toute cette montagne est de grès quartzeux très-dur, blanc et homogène, en couches de quelques pieds d'épaisseur et presque verticales au sommet, ou bien formant un angle très-aigu avec l'horizon. La direction de ces dernières va comme l'ensemble de la chaîne, c'est-à-dire

Description des îles Malouines. Géologie.

de l'Est à l'Ouest. Depuis la moitié de sa hauteur jusqu'au sommet, le roc est comme à nu et d'un aspect grisâtre; cette couleur est due aux nombreux lichens qui les tapissent. Dans quelques parties élevées se trouvent de petites mares, qui reposent sur un fond tourbeux de peu d'épaisseur.

» Les eaux pluviales, en tombant comme en cascade de dessus ces rochers, entraînent la terre végétale dans la plaine. Par leur action long-temps prolongée entre les couches de grès, elles les ont désunies et renversées dans le plus grand désordre; c'est ce qui explique l'entassement de ces énormes blocs arides au pied de la montagne qui nous occupe, et qu'on diroit avoir été jetés là par la main des hommes. Ces rochers occupent des espaces considérables, et, lorsqu'en passant par-dessus on prête une oreille attentive, on entend le cours souterrain des ruisseaux qui les ont ainsi minés. M. Daubuisson cite (Tome II, pag. 463) de pareils exemples, qu'il a vus dans le Piémont et la Lombardie.

» En examinant quelques masses de grès plus rapprochées de la mer, et les cailloux roulés qui couvrent le rivage, on remarque que le quartz est parsemé de petits points noirs de lydienne, que nous supposons être de l'amphibole (1).

» Le terrain de la partie méridionale de la rade, sur lequel notre camp étoit établi, repose sur des couches de grauwacke, dont la direction est aussi Est et Ouest, et l'inclinaison, qui se dirige du Sud au Nord, de 40 à 45°. Ces roches sont recouvertes, dans quelques endroits, d'épaisses dunes de sable, que l'action réunie de la mer et des vents fait varier dans leurs dimensions. Ces bancs schisteux en se prolongeant dans la rade forment des écueils de peu d'épaisseur, et pour ainsi dire comme linéaires, avec des coupures çà et là (2). C'est sur un semblable rocher sous-marin que la corvette *l'Uranie* s'est brisée. Quelques brasses plus à droite, et nous passions par une ouverture profonde, sans nous apercevoir du danger.

(1) C'est sans doute ce que Bougainville a regardé comme des *particules de talc*.

(2) M. Duperrey fait observer que celles de ces roches qui se prolongent en pointes soit intérieures, soit extérieures de la baie Française, gisent dans cette même direction Est et Ouest qu'affectent les montagnes.

Description des îles Malouines. Géologie.

» Toutes les parties basses de la baie Française, ainsi que la plupart des petites îles qu'elle contient, ont la même formation. Plusieurs de ces grauwackes portent diverses empreintes de coquilles turriculées et de bivalves (1).

» On trouve quelquefois des schistes en couche assez mince pour être susceptibles de remplacer nos ardoises. Les dégradations que ces pierres ont subies produisent divers accidens, dont la planche 13, tome II du voyage de Pernetty, peut donner une idée.

» Les plaines, qui aux Malouines forment la seconde partie du sol, sont très-basses, et presque au niveau de la mer dans quelques endroits; marécageuses, couvertes d'herbes hautes et noyées pendant l'hiver, elles sont remplies de trous pendant l'été. Ceux-ci sont formés par les racines des plantes qui s'agglomèrent en petits monticules, et rendent le pays extrêmement pénible à parcourir. A chaque instant on rencontre de larges espaces couverts d'une tourbe très-noire, homogène, bien pourrie et donnant un fort bon combustible. En certains endroits l'accumulation successive de cette tourbe forme des élévations assez considérables. L'été elle se gerce à sa superficie, par l'action du soleil, et se sépare en plaques minces, comme fait l'argile dans nos contrées. Les localités les plus favorables pour la formation de la tourbe ne sont pas ici les plus basses et les plus constamment arrosées; c'est, au contraire, sur les points les plus élevés des plaines qu'on la voit en plus grande masse et de meilleure qualité.

» Il ne faudroit pas croire cependant que cette accumulation de végétaux contribue à élever indéfiniment le sol, parce qu'il existe une époque où les causes destructives font équilibre à celles qui tendent à produire. Toutefois la petite île aux Pingouins, qui gît au fond de la baie Française, semble faire exception à cette règle, ce qui tient à la nature des plantes qu'elle nourrit. Quantité de grands *dactylis*, ou plutôt de fétuques flabellées, bordent cette île et s'y montrent aussi épais que les roseaux de nos marais. Chaque année les débris de leurs nombreuses feuilles, se pour-

(1) Bougainville, qui parle aussi de ces coquilles, dit que les analogues vivantes sont inconnues dans ces mers. La roche qui les contient est dure et d'un grain fin, ajoute-t-il, et peut être utilement employée à faire des meules pour aiguiser les outils.

rissant au travers de leurs fortes racines, contribuent à élever le sol, ce que favorisent encore, comme engrais, les excrémens des légions de manchots qui ont pris ces longues herbes pour asile. Là on marche, pour ainsi dire, sur un fumier élastique, dont il est, au reste, facile de constater l'épaisseur, en examinant les rigoles étroites et profondes que forment les eaux pluviales dans ces inextricables massifs, qui ont plus de moyens d'accroissement que de destruction.

Description des îles Malouines. Géologie.

» Quelques rivières peu profondes, et une foule de petits ruisseaux prenant leur source dans les montagnes voisines, parcourent les plaines et vont se jeter dans la mer.

» Sur un sol aussi humide, couvert de brouillards pendant une grande partie de l'année, et où d'ailleurs il n'existe point d'évaporation, on rencontre beaucoup de petits lacs d'eau douce, même sur le sommet des dunes sablonneuses; nous en avions un de ce genre non loin de notre camp.

» Dans les lieux bas, la mer s'est frayée des routes, dans tous les sens, et fort avant dans les terres, ainsi que nous l'avons avancé au commencement de ce paragraphe.

» Aucun grand végétal, avons-nous dit déjà, ne croît sur ce groupe d'îles; ce qui tient indubitablement à la nature tourbeuse du sol, car c'est en vain que Bougainville s'est efforcé de faire venir des arbres auprès de la demeure de ses colons: tout a péri, et il n'en existe plus aujourd'hui de traces.

» Nous terminerons ce que nous avons à dire sur ces îles, par un mot sur les ossemens de cétacés qu'a cités Bougainville, et qu'on trouve dans les terres, à quelques centaines de pieds du rivage. Péron croyoit qu'ils étoient fossiles, mais le fait n'est pas exact. Il existe beaucoup de ces débris de baleines; ce sont le plus souvent des côtes et des vertèbres, que la violence de la mer a jetées assez au loin sur le rivage, mais qui n'ont acquis aucune des qualités des fossiles; partout ils sont semblables à ceux qu'on trouve sur la grève, mêlés à des ossemens de phoques. Cela s'explique tout naturellement par la quantité de baleines qui visitent la baie Française, où quelques-unes s'échouent parfois, comme cela est

Description des îles Malouines. Géologie.

arrivé pendant que nous y étions. Après que leur chair a été décomposée ou dépecée par les pêcheurs, leurs os sont, à la longue, portés sur les terres par les ouragans, qui font élever et grossir considérablement les flots. C'est ainsi que les débris de la corvette *l'Uranie*, moins de deux ans après son naufrage, furent trouvés à cent pas de l'endroit où, en dernier lieu, elle avoit été échouée. Ils eussent sans doute été portés bien plus loin encore, sans les hautes dunes qui étoient là pour retenir la mer. »

Aux détails qui précèdent, donnés par notre habile médecin, nous ajouterons les considérations suivantes : Bougainville nous apprend que bien que la pierre à bâtir soit très-abondante sur ces bords, et très-facile à tailler, c'est en vain qu'on y a cherché la pierre calcaire. M. Lamarche croit que l'on pourroit y suppléer amplement, pour la construction des maisons, en faisant de la chaux avec des coquilles, dont il existe, assure-t-il, des bancs considérables.

D'après les mêmes autorités, nous dirons que les terres propres à la fabrication de la poterie et des briques, que l'argile et le sable, sont communs aux Malouines.

Iles Saunders, Maidenland, etc. — Le capitaine Byron, en 1765, ayant fait creuser la terre à deux pieds de profondeur, près des rivages de l'île Saunders, pour en examiner le sol, le trouva composé d'une terre noire et friable; puis sous cette première couche étoit un léger lit d'argile.

L'île Maidenland mériteroit bien assurément un examen approfondi; mais nous n'avons point eu occasion de la visiter sous le rapport géologique. Le capitaine Orne nous a assuré que les montagnes de cette île, comme celles de l'île Conti, étoient entièrement pelées, et que leur sommet étoit couronné de roches qui se projettent en l'air sous forme d'aiguilles. Tout indique entre les différentes îles du groupe une parfaite analogie.

Dans sa course de la baie Française à l'île West-Point, M. Dubaut a eu occasion de s'assurer qu'on trouvoit, sur les rivages de l'île Keppels, des agates en assez grand nombre. L'île West-Point elle-même est assez élevée, circonstance qui lui est commune avec toutes les terres du voisinage; mais son aspect est loin d'annoncer une grande fertilité;

c'est là cependant où M. Dubaut a rencontré l'exemple unique d'un arbuste de 5 à 6 pieds, ainsi qu'on le verra dans le paragraphe suivant.

Description des îles Malouines.

§. V.

Nature du sol; productions.

Productions végétales.

« La surface des Malouines, avons-nous dit déjà, d'après M. Quoy, se partage en montagnes et en terrains bas et unis. Le sol des premières est aride, de couleur grisâtre, et presque toujours dépourvu de végétation; le second est tourbeux, couvert de graminées et d'un nombre assez borné de végétaux en miniature, au milieu desquels on trouve çà et là de nombreux étangs d'eau douce et de petites rivières. »

Notre botaniste, M. Gaudichaud, a été affligé de ne voir partout, au lieu de terreau, qu'une sorte de bourre, épaisse de 10 à 15 pouces, semblable à celle qu'on rencontre dans beaucoup de marais, sur les côtes d'Europe, et qui n'est composée, en apparence, que de touffes de gramens très-serrées.

Les colons établis par Bougainville sur l'île Conti, ayant eu de nombreuses occasions d'examiner la nature de ces îles, avoient aussi remarqué ce lacis de racines d'herbes et de plantes ligneuses qui s'étend à un pied de profondeur, et s'étoient convaincus que pour cultiver le sol il falloit préalablement enlever cette couche, la diviser, la faire sécher, et la brûler ensuite : procédé qui réussit merveilleusement, dit-on, pour l'amélioration du terrain. Il existe au-dessous un terreau noirâtre qui n'a jamais moins de 8 à 10 pouces d'épaisseur, qui a souvent beaucoup plus, et dans lequel la charrue peut être employée avec avantage; après quoi on rencontre une terre jaune ou terre franche, à une profondeur indéterminée.

Les Français et les Anglais ont fait diverses tentatives pour naturaliser aux Malouines les grands végétaux et les plantes potagères d'Europe; et cependant en 1820 il ne restoit à cet égard d'autre trace de leurs travaux que les murs d'enceinte des jardins où ils avoient fait leurs essais. Une chose qui a frappé le capitaine Weddell, c'est la situation que les Anglais avoient affecté de donner à leurs cultures, près de l'établissement du Port-

Description des îles Malouines. Productions.

Egmont. « Les ruines d'une partie de la petite ville bâtie sur ce point existent encore, dit ce navigateur, et sont au côté Sud d'une montagne qui n'a pas moins de 600 pieds [194^{m},9] de hauteur; or, les colons, à ce qu'il semble, avoient étendu leurs jardins à l'Ouest et au delà de cette montagne; en sorte que, pendant les mois d'hiver, les rayons du soleil, arrêtés par cette masse énorme, devoient être perdus, au moins durant la plus grande partie de la journée, pour les végétaux que l'on cultivoit. Il est difficile de comprendre le motif qui avoit fait choisir une situation aussi froide, et, par conséquent, aussi peu assortie au dessein qu'on devoit avoir en vue. »

La situation des enceintes horticoles aux environs du bourg Saint-Louis étoit mieux entendue, car rien n'y empêchoit les plantes confiées à la terre de recevoir les rayons vivifians de l'astre du jour.

Il résulte de nos propres recherches et de celles qu'ont bien voulu nous communiquer MM. Orne et Weddell, que la tourbe existe généralement sur toutes les îles Malouines; déjà nous en avons dit un mot dans le paragraphe précédent; mais nous devons ajouter ici que cette substance offre un excellent combustible. Ceux qui en ont fait particulièrement usage la comparent au charbon de terre; mais il faut, avant de s'en servir, qu'elle ait été séchée durant quelque temps : trois jours en plein air suffisent, pendant l'été, pour qu'on puisse l'embarquer à bord.

Le tableau suivant, dont la partie la plus importante est due à M. Gaudichaud, offre une note succincte des principaux végétaux que l'on rencontre aux Malouines, et qui peuvent être utiles à l'homme sous des rapports économiques.

N.° 1. *TABLEAU de quelques végétaux qui croissent spontanément aux îles Malouines.*

NUMÉROS D'ORDRE.	VÉGÉTAUX UTILES.	
	NOM DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
1	Algues......	Nous en avons reconnu 35 espèces, dont une douzaine environ pourroient servir de nourriture à l'homme en cas de nécessité. Ce sont plus particulièrement les *ulva capillaris* et *compressa*, le *bryopsis rosæ*, la *conferva fructa*, quatre *boryna*, le *griffitsia setacea*, les *rhodomela gaimardi* et *rugulosa*; cinq *sphærococcus*, trois *delesseria*, trois *iridea*, et enfin deux *goëmons*. Dans le midi de la France, en Italie, sur les côtes du Pérou et du Chili, on mange, crues ou cuites, certaines algues [*thalassiophytes*] mais plus particulièrement des *ulvacées*, des *conferves*, &c.
2	Arbre.......	Il n'existe pas aux Malouines un seul arbre vraiment digne de ce nom. A cet égard le sol ressemble tout à fait à celui des vastes *pampas* de Rio de la Plata.
3	Arbrisseau....	M. Dubaut a vu, sur l'île West-Point, le seul échantillon qui existe là d'un arbuste de 5 à 6 pieds de hauteur: c'est l'*hébé magellanique*. Un autre, beaucoup plus petit, n'a pas au delà d'un pied et demi d'élévation, et porte le nom de *chiliotrichum amelloides*; c'est l'*arbuste à feuille de romarin* de Pernetty.
4	Avoine......	Plusieurs espèces d'avoines sauvages se rencontrent dans les plaines et surtout dans les lieux bas, tant sur l'île Conti que sur l'île Maidenland.
5	Bois (défaut de)	Quoique les Malouines soient entièrement privées de bois, les courans de la mer transportent parfois sur leurs côtes de gros troncs d'arbres, qui proviennent évidemment du détroit de Magellan. Le capitaine Byron en a trouvé de flottans sur les rivages du Port-Egmont.
6	Bourre végétale	La partie du sol non rocailleuse des Malouines n'offre à l'observateur qu'une sorte de *bourre épaisse*, de 10 à 15 pouces d'épaisseur, assez semblable à celle qu'on rencontre dans beaucoup de marais en Europe. M. Gaudichaud a trouvé qu'elle étoit formée de mousses, de lichens, graminées, cypéracées, joncs, et de toutes les plantes herbacées du pays. Parmi ces dernières, les plus curieuses sont: *gaimardia australis*, *oligosporus emarginatus*, *drosera uniflora*, *oreobolus obtusangulus*, *astelia pumila*, *nanodea muscosa*, *drapetes muscoides*, *plantago monanthos*, *veronica serpyllifolia*, *limosella tenuifolia*, *nerteria depressa*, *azorella daucoides*, *ranunculus*, *chamitis*, *lycopodioides*, *bulliarda moschata*, *montia linearifolia*, &c. Ce sont les racines de ces plantes qui ont donné naissance à la tourbe qui se rencontre si abondamment ici.
7	Broussailles...	A l'exception du petit nombre d'arbrisseaux qui ont été cités plus haut, toutes les plantes à tiges boiseuses qu'il y a aux Malouines ne peuvent être rangées que dans la classe des broussailles. Dans ce nombre nous nous bornerons à signaler d'abord deux bruyères, l'une, le *pernettya empetrifolia*, est la bruyère à feuilles pointues de Pernetty; l'autre, l'*empetrum rubrum*, la bruyère à fleurs d'un vert blanchâtre, du même auteur. On remarque aussi la nassauvie Gaudichaud; la sapinette de Pernetty [*baccharis tridenta*]; le gommier résineux [*bolax glebaria*]; enfin le myrte à feuille de nummulaire [*myrtus nummularia*] qui est à la fois le lucet musqué et le thé des îles Malouines de Pernetty. Les montagnes sur les grandes îles, quoique en général stériles, nourrissent, en quelques endroits, des broussailles qu'on peut prendre aisément de loin pour des bois taillis.
8	Bruyères....	Cinq ou six espèces de plantes, de la famille des bruyères, se trouvent ici, mais ne peuvent être employées qu'au chauffage ou à faire des balais.
9	Céleri.......	On trouve en abondance, sur les dunes sablonneuses de ces îles, plusieurs variétés de céleri, qui est l'*apium graveolens* des botanistes. Par ses qualités aromatiques, cette plante est une des plus agréables que les navigateurs puissent rencontrer sur ces plages sauvages.
10	Cétérach....	Bougainville parle, sous ce nom, d'une plante qui n'est pas à dédaigner pour la table des marins; il la suppose être une espèce de scolopendre, dont les feuilles ne sont point ondées, mais façonnées en lames d'épées. on la trouve sur les montagnes. M. Gaudichaud pense qu'on a probablement confondu sous ce nom toutes les fougères de ces îles, et spécialement les *lomaria magellanica*, *polypodioides* et l'*aspidium mohrioides*.
11	Cochléaria...	Le véritable cochléaria n'existe pas aux Malouines; les seules crucifères qui s'y trouvent sont: un erysimum, deux choux, une cardamine (qui est le *cresson alénois* de Pernetty) et le thlaspi bourse à pasteur. (*M. Gaudichaud.*)
12	Cresson......	Pernetty a donné le nom de cresson alénois à une espèce de *cardamine*, qui se rencontre ici en grande abondance, et offre une nourriture non moins agréable que salubre, mais on n'y a pas trouvé le véritable cresson de terre [*sisymbrium*].
13	Dactylis.....	Nom donné improprement à la *fétuque flabellée*. (*Voyez* ce mot.)
14	Dent-de-lion..	*Voyez* Pissenlit
15	Fétuque-flabellée.	Espèce de graminée gigantesque, nommée improprement *glayeul* par Pernetty, et connue assez généralement sous ce nom par les navigateurs. Cette plante se trouve avec profusion sur les îles Malouines, où elle sert de refuge à grand nombre de phoques et à des légions de manchots, qui creusent des terriers autour, pour faire leur ponte; elle atteint de 4 à 6 pieds, et même plus, de hauteur. Sa racine, jusqu'à 5 ou 6 pouces au-dessus du sol, offre une portion intérieure, blanche, cassante, sucrée et d'un goût de noisette fort agréable; on ne sauroit mieux en comparer la saveur qu'à celle du chou-palmiste, si justement estimée. L'abondance avec laquelle on trouve cette plante, et la possibilité d'en avoir pendant la plus grande partie de l'année, la rendent d'un très-grand intérêt; les bestiaux préfèrent cette pâture à toute autre. Les terrains bas et unis qui sont au pied des montagnes sont généralement tourbeux et couverts de ces graminées, qui d'ailleurs croissent principalement au bord de la mer et sur les petites îles voisines.
16	Fleurs.......	Quoiqu'il y ait un assez grand nombre de petites fleurs aux Malouines, toutes, à l'exception d'une seule, qui est blanche et d'une odeur de tubéreuse, dit Bougainville, sont inodores: nous ne l'avons pas aperçue. Nous signalerons une violette couleur jonquille [*viola maculata*], les deux orchidées [*arethusa* et *epipactis*] dont l'une a la fleur jaune et l'autre l'a variée, rose, blanc et vert tendre; une asparaginée [*callixene marginata*], à fleur d'un blanc rose; une iridée [*sisyrinchium filifolium*], à fleur purpurine; une plombaginée [*statice cæspitosa*], à fleur rose; une primulacée [*primula farinosa*], à fleurs jaunâtre; une scrophularinée à

VÉGÉTAUX UTILES.

NUMÉROS D'ORDRE.	NOM DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
		fleur jaunâtre; un seneçon [*senecio litteralis*], plante à fleur jaune en bouquets, de Pernetty; une renoncule jaune; une oxalide [*oxalis enneaphylla*], qui est la *vinaigrette* de Pernetty: sa fleur est rose.
17	Fougères....	Plantes qui pourroient au besoin être employées en médecine à la place des capillaires. Il y en a quatre espèces aux Malouines, savoir: *lomaria magellanica*, *lomaria polypodioïdes*, *hymenophyllum*, *nephrodium*.
18	Fourrages....	Les plantes propres à la nourriture des bestiaux sont ici fort nombreuses; et d'abord il faut compter les graminées au nombre de huit, des genres *paturin*, *foin*, *avoine*, *froment*, *ivraie*, *fétuque*, *roseau*, *houque*; deux espèces de *joncs*, trois de *laiches*, une de *callixène*, puis les *sisyrinques*, *trèfle*, *véronique*, *caille-lait*, *immortelle*; trois espèces d'*oseille*, une de *plantain*, *primevère*, *gentiane*, *laitron*; deux espèces de *seneçon*, une d'*achillée* (la *mille-feuille*), *valériane*, deux espèces de *renoncules*, un *mouron*, *céraiste*, *stellaire*, *ronce*, enfin deux espèces de *vesse-loup* (*peziza*) et *agaric*.
19	Framboisier..	De grosses framboises purpurines, dit M. Gaudichaud, sont produites par le plus petit des végétaux ligneux (*rubus geoïdes*) qu'il y ait ici. Bougainville a donné à ce fruit le nom de *mûre*. Ses branches rampantes se reproduisent comme les fraisiers.
20	Fruits.......	La framboise dont nous venons de parler, une baie musquée, vulgairement nommée *lucet*, ainsi que les baies de plusieurs espèces de bruyères, sont les seuls fruits rigoureusement mangeables que l'on rencontre aux Malouines.
21	Fucus.......	*Voyez* Algues, goëmon.
22	Glayeul......	Nom improprement donné à la *fétuque flabellée*. (*Voyez* ce mot.)
23	Goëmon.....	On appelle en général ainsi les grands fucus; on remarque particulièrement ici le *durvillæa utilis* et le *macrocystis communis*, qui est le *fucus giganteus* de Linnée. *Goëmon* est le nom celtique de *l'algue marine*, et signifie *qui croît et rampe sous l'eau*. En effet, dans cette langue, *gwo* s'entend pour *dessous*, et *mont* pour *aller*. (De Brosses.)
24	Gommier résineux.	Pernetty a donné ce nom au *bolax glebaria* des botanistes. On le prendroit plutôt, dit Bougainville, pour une loupe ou excroissance de terre d'une belle couleur verte, que pour une plante; il ne laisse voir ni tige, ni branches, ni feuilles. Sa hauteur n'est guère que d'un pied et demi, mais sa largeur a plus de 6 pieds de diamètre. En plusieurs endroits de sa surface, elle laisse transsuder une matière tenace, qu'on a reconnue être une résine; son odeur est forte, et ressemble à celle de la térébenthine. Son pied est une source abondante de suc; il paroît se plaire sur le penchant des collines, et l'on pourroit utilement employer sa résine en médecine.
25	Graminées...	Nous en avons recueilli de huit genres, qui ne sont nullement bonnes pour l'usage de l'homme, mais qu'on peut avantageusement donner pour nourriture aux chevaux. (*Voyez* Fourrages.)
26	Grenouillette.	Nom vulgaire d'une renoncule, appelée par les botanistes *ranunculus moctovianus*; elle se trouve dans toutes les prairies.
27	Joncs.......	Plantes propres à être données en *fourrage*. (*Voyez* ce mot.)
28	Lichens.....	Les nombreux lichens qui tapissent pour ainsi dire toute les parties des Malouines, dit M. Gaudichaud, peuvent se ranger en deux catégories, dont les unes offrent une nourriture salubre à l'homme; parmi ceux-là il faut distinguer spécialement les *cenomyce alpestris* et *pycnoclada*, qui ne sont qu'une variété du lichen des rennes [*lichen rangiferinus*] qui abonde en Laponie. Ces derniers, bouillis pendant quelques momens dans l'eau pour leur ôter un principe amer, puis coupés par très-petites parties, et cuits dans du bouillon, donnent un potage assez agréable et facile à digérer.
29	Lucet.......	*Voyez* Myrte à feuille de nummulaire.
30	Mûre........	*Voyez* Framboisier.
31	Myrte à feuille de nummulaire.	Broussaille portant une jolie baie de couleur rose, et assez agréable au goût. Pernetty lui a donné improprement le nom de *lucet musqué*, et à la feuille celui de *thé des Malouines*.
32	Orchidées ...	Les racines tubéreuses de plusieurs orchidées, des genres *serapias* ou *arethusa* (*chloræa*) et *epipactis*, pourroient offrir un aliment très-nourrissant, mais il faudroit les faire bouillir quelques instans dans l'eau, afin d'en enlever un principe légèrement âcre. Préparées de la sorte et desséchées, ces bulbes donneroient un salep susceptible de se conserver longtemps. *L'arethusa lutea* est le *satyrion* de Pernetty.
33	Oseilles.....	Ou *rumex* des botanistes. On en distingue ici trois espèces: les *R. patientia*, *acetosa* et *acetosella*, qui toutes peuvent offrir une agréable nourriture aux marins.
34	Oxalides.....	Les *oxalis enneaphylla* et *pumila*, plantes acides vulgairement nommées *vinaigrettes*, jouissent de propriétés nourrissantes, toniques et rafraîchissantes; sous ces divers rapports elles doivent être recherchées des voyageurs.
35	Pâturages....	Ils sont nombreux, et conviennent à merveille aux chevaux, aux bœufs et aux porcs qui vivent ici à l'état sauvage. Ces derniers animaux recherchent plus particulièrement les racines de la grande fétuque que nous avons signalée plus haut.
36	Pimprenelles.	On trouve sur les dunes de sable qui bordent la côte [illegible] espèces de pimprenelle [*ancistrum*], que l'on peut employer comme assaisonnement.
37	Pissenlit.....	Cette plante, qu'on appelle aussi *chicorée amère* et *dent de lion*, se trouve en abondance sur toutes les Malouines, et on peut la manger en salade. On en distingue trois espèces: *taraxacum pumilum*, *lævigatum coronopifolia*, et *perdicium suaveolens*, qui est le pissenlit à odeur de benjoin, de Pernetty.
38	Plante à bière.	Broussaille dont les branches rampantes se glissent sous les herbes le long des rivages de la mer: c'est le [illegible] *tridentata* des botanistes. Bougainville parvint à en faire une bière assez convenable. Sa feuille est petite et dentelée; lorsqu'on la broie entre les doigts, elle se réduit en une espèce de pâte gélatineuse, d'une odeur aromatique. Son goût ressemble à celui de la *sapinette*, et c'est pour cela que Pernetty lui en a donné le nom.
39	Plantes antiscorbutiques.	Toutes les plantes nourrissantes sont antiscorbutiques, dit M. Gaudichaud; on est pourtant convenu de réserver ce dernier nom pour les plantes crucifères, telles que le cresson, le chou, le cochlearia, la moutarde, le radis, etc. A ce titre, les seules plantes antiscorbutiques des îles Malouines seroient: deux choux, un *erysimum*, une cardamine, et, à la rigueur, un thlaspi. (*Voyez* Cochléaria.)
40	Plantes comestibles.	Nous devons compter dans cette catégorie: 1.° Toutes les *algues* ou plantes marines, cuites, convenablement préparées et assaisonnées; 2.° Les *lichens* en général;

NUMÉROS D'ORDRE.	VÉGÉTAUX UTILES. NOM DES VÉGÉTAUX.	REMARQUES.
		3.° Les diverses variétés de *céleri;* 4.° Trois especes d'*oseille;* 5.° Deux especes d'*oxalide,* 6.° Les tiges herbacees de la *fétuque flabellée;* 7.° Les baies d'un *myrte*, d'un *framboisier* et de plusieurs especes de *bruyères;* 8.° Les racines tubereuses, fasciculées de quelques *orchidées.* *Voyez* ces différens mots.
41	Sapinette....	*Voyez* Plante à bière.
42	Thé des Malouines.	*Voyez* Myrte à feuilles de nummulaire.
43	Vinaigrette...	*Voyez* Oxalide.
44	Violette jaune.	*Voyez* Fleurs.

Après avoir passé en revue ceux des végétaux des Malouines qui peuvent être de quelque intérêt pour l'homme, il nous reste, pour compléter ce que nous avons à dire des productions de ce groupe d'îles, à parler de ce que les animaux y offrent de plus remarquable. Nous considérerons d'abord les quadrupèdes, puis les oiseaux, tant aquatiques qu'habitants de la terre, et nous terminerons notre tableau par ce que les animaux de mer, cétacés, phoques, poissons et coquillages présentent de plus digne d'attention. Productions animales.

N.° 2. *TABLEAU des principaux animaux qui se trouvent aux Malouines.*

NUMÉROS D'ORDRE.	QUADRUPÈDES. NOM DES ANIMAUX.	REMARQUES.
1	Bœuf........	C'est dans la partie de l'île Conti comprise entre la baie Marville, la baie Française et la mer, que se tenoient plus particulièrement les bœufs auxquels nous avons fait la chasse. Provenus des premiers individus qu'introduisirent sur ces bords les colons français ou espagnols qui s'établirent aux Malouines, ces animaux utiles s'y sont multipliés, et paroissent se plaire dans les gras pâturages qui abondent dans cette partie de l'île. Il est difficile de dire en quel nombre ils étoient lorsque nous abordâmes sur l'île Conti; mais il n'est pas douteux que les navires qui visitent ces parages ne finissent par le diminuer considérablement, et peut être par l'annuler tout à fait.
2	Cheval.....	Animal provenu de la même source que le précédent. Il a aussi singulièrement multiplié: nous pensons qu'il est de race andalouse. Ces chevaux, assure le capitaine Weddell, n'hésiteroient pas à attaquer une personne isolée. Leur manière d'agir, en cette circonstance, consiste à entourer leur ennemi et à se cabrer sur lui; mais un seul coup de fusil les disperse promptement. Ces quadrupèdes paroissent ne se trouver que sur l'île Conti; mais c'est surtout aux environs et au Nord du Port-Louis que nous les avons aperçus en plus grand nombre.
3	Chien antarctique.	Peut-être ce quadrupède est-il le seul vraiment indigène qui existe aux Malouines. Nos chasseurs en tuèrent un; son poil étoit roux, et son museau ressembloit à celui du renard, ce qui, sans doute, l'a fait appeler chien-renard par quelques navigateurs, et loup-renard par d'autres, à cause de sa férocité et de sa forme: son aboiement est foible. Le capitaine Byron raconte qu'étant au Port-Egmont en 1764, quatre animaux de ce genre s'avancèrent dans l'eau, avec la plus grande férocité, pour attaquer les hommes qui montoient une de ses embarcations. A quelque distance, dit-il, que ces animaux aperçussent nos gens, ils couroient immédiatement sur eux, et dans la même jour on en tua jusqu'à 5 sur l'île Saunders, où il y en a un grand nombre. Ils se creusent des terriers comme les renards, et l'on voit souvent autour de ces gîtes, les débris de loups marins et de pingouins qu'ils dévorent.
4	Chien-renard.	*Voyez* Chien antarctique.
5	Cochon......	*Voyez* Porc.
6	Lapin.......	Mammifère exotique que l'on trouva sur l'île Conti, et auquel les chiens de ces contrées font probablement une guerre cruelle.

QUADRUPÈDES.

NUMÉROS D'ORDRE.	NOM DES ANIMAUX.	REMARQUES.
7	Loup-renard..	*Voyez* Chien antarctique.
8	Porc........	Cet animal fut apporté d'abord sur l'île Conti par les colons européens, et, par leurs soins encore, sur quelques autres îles voisines. On en trouve notamment sur l'îlot aux Cochons, à l'entrée Sud-Est de la baie Française, à l'île Nouvelle, à l'île West-Point, aux îles Saunders, Beaver, Swan, et probablement encore sur d'autres. Il se nourrit surtout des racines de la graminée gigantesque dont nous avons parlé et qui a le goût du chou palmiste. Le capitaine Weddell fait remarquer que par des chasses indiscrètes on a presque tout à fait détruit la race de ce précieux animal sur l'île Saunders. Il cite surtout le navire anglo-américain, *le Washington*, qui, pendant son séjour, leur fit une chasse si constante et si meurtrière, qu'après en avoir salé une grande quantité, il emporta sur son navire plus de 3 000 peaux.

N.° 2. OISEAUX.

NUMÉROS D'ORDRE.	NOM DES ANIMAUX.	REMARQUES.
9	Aigles.......	On trouve, dit Bougainville, trois espèces d'aigles aux Malouines; les plus forts ont le plumage d'un blanc sale, les autres sont noirs à pattes jaunes et blanches. Trop petits pour faire la guerre au gros gibier, ils ne s'attaquent qu'aux oiseaux de petite taille.
10	Albatros.....	Sa chair est d'une saveur qui ne la fait point dédaigner sur la table des marins; il habite de préférence par les hautes latitudes, et se tient surtout au voisinage des deux grands promontoires de l'Afrique et de l'Amérique, dont il annonce la présence par ses légions plus nombreuses. Aux environs des Malouines cet oiseau offre une variété plus petite que celle du Cap de Bonne-Espérance. Dans le mois d'octobre on trouve à terre, dans les lieux où se réunissent les albatros, une quantité considérable de leurs œufs, provision fort agréable pour les navigateurs.
11	Alcyons.....	Il y en a ici de trois espèces, dit Bougainville, qui se montrent rarement, et n'ont jamais annoncé les tempêtes, comme ceux qu'on rencontre en mer. Deux espèces sont noires avec quelques plumes blanches sous le ventre; une troisième, entièrement blanche, et qui a le bec rouge, fut nommée improprement *pigeon blanc* par Bougainville; c'est le *chionis alba*.
12	Alouette de mer.	Oiseau pélagien qui se trouve en grand nombre sur la côte.
13	Aigrette.....	Quoique assez communs aux Malouines, ces oiseaux commencent leur pêche au déclin du jour; leur cri ressemble à une sorte d'aboiement.
14	Bécassine	Nous trouvions le soir de grosses bécassines en abondance dans les prairies si multipliées de l'île Conti; on en rencontre également sur les parties les plus occidentales des Malouines.
15	Bec-en-fourreau blanc.	
16	Bec-scie.....	Espèce d'oiseau aquatique dont Bougainville a donné la description. Ce sont, dit-il, de grands destructeurs de poisson; on les trouve sur les rochers où ils font leur ponte. Leur chair est très-mangeable, et leurs œufs offrent aussi une excellente ressource aux marins; mais ils ont de grands ennemis dans les albatros.
17	Bruant à gorge noire.	

OISEAUX.

NUMÉROS D'ORDRE.	NOM DES ANIMAUX.	REMARQUES.
18	Busard bariolé.	
19	Buse polyosome.	Oiseau plus grand que l'épervier cendré de Cayenne, avec lequel il a du rapport.
20	Canard......	Nous en avons vu de deux espèces : l'une, de moyenne grandeur et de couleur enfumée, volote très-bien et se tient dans les anfractuosités de la baie. Il sera question de l'autre dans l'article suivant. Bougainville a observé deux espèces de canards d'eau douce.
21	Canard aux ailes courtes.	Sa grosseur l'a fait prendre pour une oie par quelques navigateurs, quoique ce soit un vrai canard; il se tient presque constamment dans l'eau ou sur les rochers du rivage, et ne s'en écarte jamais pour aller paître dans les terres comme font les oies. Les ailes de cet oiseau, qui sont très-courtes, lui servent non pour voler, mais pour accélérer sa nage quand il est dans l'eau, il fuit alors avec une grande vitesse, d'où lui est venu le nom de *race-horse* [cheval de course], que lui donnent les Anglais. Cet oiseau est difficile à atteindre à la chasse, et sa chair d'ailleurs n'est pas bonne.
22	Caracaras....	Animal très-vorace et très-audacieux, qui venait jusque dans notre camp enlever les débris de nos repas. Sa chair nous a paru excellente.
23	Chardonneret.	
24	Cheval de course.	C'est l'équivalent du *race-horse* anglais, nom par lequel les navigateurs de cette nation ont désigné le *canard aux ailes courtes*. Les traducteurs de leurs voyages ont cru devoir désigner cet oiseau par le mot à mot français de cette expression. (*Voyez* Canard aux ailes courtes.)
25	Chouette....	Elle a été citée par Bougainville, mais nous ne l'avons pas vue.
26	Corlieu......	Bougainville parle de cet oiseau, qui lui a semblé ne différer en rien des nôtres.
27	Cormoran....	Les stupides cormorans, dit M. Quoy, couvrent de leurs essaims tous les rochers qui se projettent au large de la côte. Nous les abattions à coups de fusil, ou en leur lançant des pierres, sans que notre présence, ni le bruit, ni la vue de leurs compagnons blessés, qui se débattaient, fussent capables de les inciter à fuir avec plus de hâte. Il est vrai que leurs petites ailes, disproportionnées avec leur lourde masse, sont un obstacle physique à ce qu'ils puissent s'envoler facilement : s'élancer dans l'air est pour eux un travail pénible, qu'ils n'exécutent que lorsqu'ils y sont forcés; alors on les voit tendre le cou, déployer leur queue, battre longtemps avec effort la surface de la mer, avant de pouvoir s'élever. La surprise et l'effroi leur font rendre le poisson dont leur ample estomac est rempli. Lorsque ces oiseaux ont atteint tout leur développement, un des sexes conserve le jabot blanc, tandis que le reste de ses plumes est d'un noir verdâtre. Quelques individus portent autour des yeux et à la racine du bec, des caroncules jaunâtres, qui paraissent se développer en raison de l'âge. Ce sont les cormorans qui blanchissent le plus ordinairement de leur fiente les rochers qu'ils habitent, à tel point que, dans l'éloignement, on pourrait les supposer couverts de neige, surtout quand les localités et la [illegible] favorisent une telle illusion. Les Anglais leur donnent le nom de *shagg*, et nos marins quelquefois celui de *nigauds*; c'est le *pelecanus graculus* de Linnée.
28	Cygne......	Nous n'avons pas vu cet oiseau, cité par Bougainville. Il diffère, dit-il, de ceux d'Europe, que par son cou [illegible]

NUMÉROS D'ORDRE.	OISEAUX. NOM DES ANIMAUX.	REMARQUES.
		noir velouté, qui fait une admirable opposition avec la blancheur du reste de son corps; ses pattes sont couleur de chair, et il a sous ses plumes un duvet très-fourni. Cette espèce de cygne, poursuit le même auteur, se trouve aussi à Rio de la Plata, et au détroit de Magellan. Les naturalistes le nomment *anas melanocephala*.
29	Damier......	*Voyez* Pétrel damier.
30	Émouchet....	Il a été cité par Bougainville.
31	Épervier.....	Même remarque que ci-dessus.
32	Équeret......	Nom donné par Bougainville à un oiseau pélagien, dont les œufs, dit-il, sont fort bons; nous ne connoissons pas la synonymie de ce nom.
33	Étourneaux ..	L'étourneau à poitrine rouge se montre pendant l'automne, époque de la maturité des baies que produisent diverses espèces de petits arbrisseaux. Bougainville en parle sous le nom d'*oiseau rouge;* son ventre, dit-il, est couvert de plumes de la plus belle couleur de feu, surtout en hiver; on en pourroit faire de riches collections pour les garnitures des dames. Deux autres espèces d'étourneaux ne sont ici que passagères, dit Bougainville : l'une est fauve et a le ventre marqueté de noir; l'autre affecte la couleur des grives ou étourneaux que nous connoissons en France. (*Voyez* Grive.)
34	Fou-boubie...	En suivant la direction du vol de ces oiseaux, lorsqu'ils sont réunis en grand nombre aux frégates, aux hirondelles de mer et aux pétrels, dit M. Quoy, certains navigateurs ont découvert de nouvelles terres ou reçu l'indice d'un prochain atterrage.
5	Goëland.....	Oiseau de mer du genre *larus*, dont le goëland forme la grande espèce, et la mauve ou mouette la petite. Ce goëland ne nous a pas paru différer de celui qui existe dans nos climats. (*Voyez* Mouette.) Dans son étymologie, ce nom de *goëland*, dit le président de Brosses, signifie en celtique *oie de mer*, de *gwaz*, oie, et *len*, mer.
5	Grèbe-Rolland	Ce grèbe a reçu le nom de Rolland, en l'honneur de notre maître-canonnier, un des hommes les plus précieux et les plus honorables de notre équipage. Bougainville a signalé cet oiseau sous le nom de *plongeon à lunette;* mais M. Quoy pense que ce n'est pas un *plongeon* proprement dit. Pernetty fut frappé comme nous de l'éclat de ses yeux, dont l'iris est du plus beau rouge de cinabre carminé.
	Grive des Malouines.	Elle ne paroît dans ces îles qu'à l'époque où elle y est attirée par les baies succulentes de l'*empetrum;* sa vraie patrie, selon M. Quoy, paroît être l'extrémité de l'Amérique méridionale.
	Huîtrier noir.	Il y en a de revêtus de noir et de blanc et de tout noirs. Ils se trouvent ici en grand nombre, quoiqu'il ne paroisse pas que l'huître existe sur ces rivages.
	Jack ass penguin.	Nom donné par les Anglo-Américains au *manchot brailland*. (*Voyez* ce mot.)
	King penguin.	*Voyez* Grand manchot.
	Macaroni-penguin.	Les Anglo-Américains ont donné ce nom au *manchot huppé*. (*Voyez* ce mot.)
	Manchots....	Genre d'oiseau amphibie, armé de nageoires à la place d'ailes. Les îles Malouines sont un des points de l'hémisphère austral où il y en a le plus. Les premiers navigateurs hollandais, à cause de la ressemblance de cet animal avec le

NUMÉROS D'ORDRE.	OISEAUX. NOM DES ANIMAUX.	REMARQUES.
		pingouin de notre hémisphère, lui imposèrent ce dernier nom, que la plupart des navigateurs emploient encore, mais que nos naturalistes ont dû avec raison réformer. Bougainville a distingué aux Malouines trois espèces de ces oiseaux poissons; mais le capitaine Orne en a distingué quatre, que nous désignerons sous les noms de *manchot brailland*, *manchot casanier*, *manchot huppé* et *grand manchot*. (*Voyez* ces mots.) A l'exception du manchot casanier, qui reste à terre toute l'année, les autres espèces émigrent à la fin d'avril, et ne reviennent sur le rivage que le 1.er octobre.
43	Manchot brailland.	C'est celui de tous qui est le plus nombreux aux Malouines, et celui qui nous a été le plus utile par la nourriture abondante qu'il a fourni à notre équipage pendant notre séjour sur l'île Conti. Les Anglo-Américains lui donnent le nom de *jack-ass penguin*, en raison de son cri, qui ressemble entièrement à celui d'un âne, tant par sa force que par sa nature. Cet animal, qui passe environ la moitié de l'année en mer, fixe sa demeure à terre pendant l'été et l'automne, c'est-à-dire jusqu'à ce que ses petits soient assez forts. Il se creuse des terriers en forme de four, de 2 à 3 pieds de profondeur, au milieu des grandes graminées dont nous avons parlé plus haut; c'est là qu'il dépose ses œufs, qui sont d'un jaune sale et gros comme ceux de dinde. De grand matin et le soir tous ces manchots sortent de leur gîte pour chercher leur nourriture; ceux qui ont l'estomac plein demeurent encore quelque temps sur le rivage, où ils ont l'air de faire assaut à qui criera ou *braira* le plus fort; puis tous reviennent, soit dans leurs terriers, soit dans les grandes herbes qui les recèlent. Ces oiseaux prennent une si forte quantité de nourriture à la fois, qu'ils sont souvent obligés d'en dégorger; on trouve alors auprès de leur demeure, ou dans les sentiers qui y conduisent, des fragmens de poulpes et de poissons. A la fin de l'été on entend redoubler les cris de ces oiseaux; puis la troupe entière abandonne l'île et gagne la haute mer, où elle reste jusqu'au retour de la belle saison. L'émigration, en 1820, s'est faite du 20 au 25 avril. Lorsque nous faisions la chasse à ces animaux, ils poussoient des cris vraiment lamentables, et se défendoient en lançant des coups de bec qui pinçoient jusqu'au sang, et dont il falloit se défier. Dans l'espace de 6 heures nous en prenions de 60 à 120, chacun d'eux pesant 10 à 12 livres; mais en faisant la déduction des intestins, des plumes, de la peau et de la graisse, il ne restoit guère que 3 à 4 livres de viande, aliment très-désagréable au goût, et que la nécessité seule pouvoit nous faire manger. Nous ne sommes cependant pas les premiers navigateurs qui ayons fait usage de cette espèce d'amphibie. Richard Hawkins raconte dans ses voyages, qu'étant aux Malouines il en fit saler 12 ou 15 tonneaux pesant, pour tenir lieu de bœuf à son équipage.
44	Manchot casanier.	Ce manchot tire son nom de la circonstance qu'il reste toute l'année à terre, et en quelque sorte dans le même repaire.
45	Manchot élégant.	*Voyez* Manchot huppé.
46	Manchot (grand).	C'est l'*apterodytes patagonica* des naturalistes; il est rare aux Malouines. Nous n'y en avons vu qu'un seul qui pesoit 29 livres [14kil.,2]. Lorsqu'ils vont en mer, ils s'y avancent à une très-grande distance. Le capitaine Orne nous a parlé de ce manchot sous le nom de *king penguin*, que quelques personnes connoissent aussi

NUMÉROS D'ORDRE.	OISEAUX.	
	NOM DES ANIMAUX.	REMARQUES.
		sous celui de *manchot royal*. C'est un oiseau qui aime la solitude et les endroits écartés. Bougainville cite la beauté de son plumage. Le dos est d'un bleu clair, le ventre d'une blancheur éblouissante; il porte une palatine couleur jonquille, qui, partant de la tête, va rejoindre les nuances blanches et bleues, pour se réunir ensuite sur l'estomac. Son cou est trop long quand il chante, mais son allure assez legère lui donne un air de noblesse et de magnificence singulière. Ce manchot s'apprivoise facilement. Après que la femelle a pondu ses œufs, elle les emporte toujours avec elle, dans une cavité placée entre ses jambes, et les y laisse jusqu'à ce que ses petits soient éclos.
47	Manchot huppé.	Le capitaine Orne lui donnoit le nom de *macaroni penguin*, c'est-à-dire *pingouin élégant*, et il nous a assuré qu'il étoit très-commun aux Malouines. Bougainville le désigne sous celui de *pingouin sauteur*. Il habite en famille, dit-il, sur de hauts rochers, où il pond ses œufs. Les caractères qui le distinguent sont sa petitesse, sa couleur fauve, un toupet de plumes de couleur d'or, plus courtes que celles des aigrettes, et qu'il relève lorsqu'il est irrité; enfin d'autres petites plumes de même couleur lui servent de sourcils. Il ne se transporte d'un lieu à un autre que par sauts et par bonds, et montre dans toute sa contenance plus de vivacité que les autres manchots. On a remarqué que ce manchot établissoit toujours son nid avec ceux des albatros, et que tous ensemble ils étoient en si grande foule dans leurs repaires, qu'il y avoit lieu d'en être étonné. La femelle de ce manchot pond deux œufs à chaque couvée; si on les lui prend elle en pond deux autres; mais si ceux-là lui sont encore enlevés, elle n'en pond pas davantage. On peut se procurer dans leurs repaires une immense quantité d'œufs, que les marins recherchent avec empressement, comme un fort bon mets.
48	Manchot royal	*Voyez* Grand manchot.
49	Mauve......	*Voyez* Mouette.
50	Merle noir...	Le refuge de cet oiseau est ordinairement au milieu des grandes graminées dont nous avons parlé plusieurs fois.
51	Mouette.....	Oiseau de mer qui se nomme aussi *mauve*, et qu'on trouve en grande quantité aux Malouines. Son plumage a des couleurs variées très-agréables.
52	Nigaud......	C'est le *shagg* des Anglais, et le *petit cormoran* des naturalistes. (*Voyez* Cormoran.)
53	Oie.........	Dans les plaines herbeuses des Malouines nous trouvâmes des troupes d'oies qui nous furent d'un grand secours pou fournir à notre subsistance; mais elles ne demeurent dans les îles de la baie Française, disent MM. Quoy et Gaimard, que le temps nécessaire pour élever leurs petits, après quoi elles émigrent vers d'autres parages. A la fin d'avril, époque où nous quittâmes ces îles, on n'en voyoit presque plus dans les prairies où nous avions coutume d'en faire la chasse. Elles diffèrent de l'oie commune, non-seulement par le plumage et les tubercules qu'elles portent aux plis de l'aile, mais encore par leur cri, qui n'est point retentissant, et qui a quelque rapport avec de petits éclats de rire. Bougainville en distingue de quatre espèces, dont la plus grande, à laquelle ses compagnons donnèrent improprement le nom d'*outarde*, est la seule qui aille pâturer. Sa chair, dit-il, est saine, nourrissante et de bon goût; cet oiseau pond ordinairement 6 œufs, très-bons à manger. Les oies des trois autres espèces se nourrissent de poissons,

NUMÉROS D'ORDRE.	OISEAUX.	
	NOM DES ANIMAUX.	REMARQUES.
		d'où elles contractent un goût huileux assez désagréabl[e]; mais parmi les deux autres, il y en a une qui ne peut [s']élever qu'avec peine au-dessus de la surface des eau[x]; celle-ci est criarde.
54	Oiseau des tempêtes.	*Voyez* Pétrel noir.
55	Oiseaux pélagiens.	Nous rangeons dans cette classe : l'*albatros*, l'*alouette de me[r]*, le *canard aux ailes courtes*, le *cormoran*, le *fou-brabe*, le *goëland*, l'*haleirier*, les *manchots*, la *mauve* ou *mouette*, les *pétrels*, les *équerets*, la *pie de mer* et le *stercoraire cataracte*. (*Voyez* ces mots.)
56	Oiseaux (petits)	Il s'en trouve en assez grand nombre aux Malouines; nous nous bornerons à citer les *bécassines*, les *troglodytes*, l'*étourneau*, la *grive*, le *corlieu*, les *chardonnerets* et les *passereaux*. (*Voyez* ces mots.)
57	Oiseau rouge.	*Voyez* Étourneaux.
58	Œufs.......	*Voyez* Albatros, équeret, oie et pétrel géant.
59	Outarde.....	*Voyez* Oie.
60	Passereaux...	Oiseaux assez communs aux Malouines.
61	Pérenoptère-Aura......	Cet oiseau habite sur les petites îles de la baie Française.
62	Pétrels......	Nous avons observé quatre différentes espèces de ces oiseaux de mer : elles se trouvent énumérées ci-après.
63	Pétrel-Bérard.	Nouvelle espèce de pétrel, dédiée par nous à l'un de nos meilleurs et de nos plus savans officiers.
64	Pétrel damier.	Oiseau généralement connu des navigateurs sous le nom de *damier*. Lorsqu'on le pose sur une surface plane, telle que le pont d'un navire par exemple, il lui est impossible de s'envoler.
65	Pétrel géant..	Ce pétrel vient au printemps pondre sur la grève; ses œufs sont très-bons, et l'on peut s'en procurer en grand nombre dans la saison convenable.
66	Pétrel noir...	Les marins appellent ordinairement ce pétrel *oiseau de tempêtes* ou *satanicle*, mais ils sont bien revenus de l'opinion que sa présence annonçoit une tempête prochaine.
67	Pie de mer...	Oiseau assez semblable au corlieu, et nommé pie de mer par Bougainville, à cause de son plumage noir et blanc. Il a le bec d'un beau rouge de corail, les pattes blanches, et se tient presque constamment sur les rochers qui découvrent de basse mer.
68	Pigeon blanc..	*Voyez* Alcyon.
69	Pingouin.....	*Voyez* Manchot. De Brosses nous apprend que le nom de *pingouin* a été donné à cet oiseau à cause de sa tête blanche; car, dit-il, *pen*, en celtique, signifie *tête*, et *gwin*, bla[nc].
70	Pingouin sauteur.	*Voyez* Manchot huppé.
71	Plongeon....	Les rochers du rivage sont couverts d'un nombre prodigieux de plongeons, qu'il est très-facile de tuer à coups de bâton. Leur chair, quoique peu délicate, est cependant préférée à celle des manchots.
72	Plongeon à lunette.	*Voyez* Grèbe-Rolland.
73	Poule du Port-Egmont.	*Voyez* Stercoraire cataracte.
74	*Race-Horse*...	C'est-à-dire *cheval de course*; nom bizarre donné par les Anglais au *canard aux ailes courtes*. (*Voyez* ces mots.)

OISEAUX.

NUMÉROS D'ORDRE.	NOM DES ANIMAUX.	REMARQUES.
75	*Rookery-penguin*	Les Anglo-Américains ont donné ce nom au manchot casanier, en raison de ses habitudes, qui le retiennent toute l'année dans les localités où il aime à se réunir à ses pareils.
76	Sarcelle.....	Ce précieux oiseau se tient dans le voisinage des ruisseaux et des étangs d'eau douce. On le trouve en grand nombre sur toutes les Malouines.
77	Satanicle.....	*Voyez* Petrel noir.
78	*Shagg*.......	*Voyez* Cormoran.
79	Stercoraire cataracte.	Oiseau de mer connu des Anglais sous le nom de *poule du Port-Egmont*, et qu'il est facile de reconnoître, disent MM. Quoy et Gaimard, à sa couleur brune, et, lorsqu'il vole, à la large bande blanche qu'il a sous les ailes. Cook en a rencontré quelques-uns au milieu des glaces polaires du Sud, à la Nouvelle-Zélande, et à la Terre-de-Feu.
80	Troglodite...	Petit oiseau qui se tient principalement dans les bruyères; il diffère peu de celui de France.
81	Vautour.....	Non moins craintif que vorace, ce vautour est ici assez commun, et nous l'avons vu planer des journées entières au sommet des montagnes. Quelques-uns ont la portion nue de leur tête d'un rouge cramoisi.

N.° III. CÉTACÉS, PHOQUES, POISSONS ET COQUILLAGES.

NUMÉROS D'ORDRE.	NOM DES ANIMAUX.	REMARQUES.
82	Baleine......	*Voyez* Cétacé.
83	Baleinoptère, museau pointu.	C'est l'espèce particulière de baleine que nous avons vue aux îles Malouines, ainsi qu'au voisinage du cap Horn. Une d'elles vint s'échouer dans la baie Française, ce qui nous permit de l'étudier avec soin. De temps en temps cet animal jetoit de l'eau par ses évens, mais, n'ayant pu se remettre à flot, elle mourut bientôt. Le capitaine Orne, qui arriva dans ces entrefaites, la fit dépecer par ses gens, et en retira quelques barriques d'huile. En général cette espèce de baleine n'est pas très-estimée des pêcheurs, à cause du peu d'épaisseur de son lard, et de l'extrême vivacité de ses mouvemens, qui en rendent la pêche difficile. L'individu que nous avons mesuré avoit 53^{p} 4^{po} [17^{m},32] depuis l'extrémité de la mâchoire inférieure jusqu'à la queue.
84	Brochet transparent.	Sorte de petit poisson de mer, cité par Bougainville; il a le corps sans écailles et absolument diaphane.
85	Cétacé......	Nous avons remarqué plusieurs animaux de cet ordre, savoir : la baleine particulière nommée *baleinoptère museau pointu*, et une espèce de dauphin.
86	Clupée......	Espèce de petit poisson de mer qui étoit dominant parmi ceux que nous prîmes en février et avril.
87	Congre......	Nous n'avons point vu de congres pendant notre séjour aux Malouines, mais Bougainville, qui en parle, dit qu'ils se tiennent habituellement au milieu des roches.
88	Coquillages...	De tous les coquillages trouvés sur ces bords, les seuls qui méritent quelque intérêt, sous le rapport économique, sont les grandes moules unies et striées; mais on dit que leur goût n'est pas aussi fin que celui des nôtres.
89	Dauphin.....	Un de ces cétacés, moitié noir et moitié blanc, fut tué par M. Bérard, et coula à l'instant même sans qu'on ait pu davantage l'étudier. Soit qu'on ait réellement reconnu, dit M. Quoy, que ces animaux aiment la musique, soit que les agréables fictions de la Grèce exercent sur l'imagination des navigateurs la même influence dans l'Océan que jadis dans la Méditerranée, toujours est-il vrai que dès que les matelots aperçoivent des dauphins ils sifflent pour les attirer. Très-souvent nous avons vu employer ce moyen, sans remarquer qu'il produisît quelque effet.
90	Éléphant marin.	*Voyez* Phoque à trompe.
91	Gradeau.....	Poisson de mer, d'un pied de long, mais que nous n'avons pas vu; il étoit commun dans la baie Française à l'époque où Bougainville l'y observa.
92	Lion marin..	*Voyez* Phoque à trompe.
93	Loup marin..	*Voyez* Phoque à fourrure.
94	Marsouin....	Bougainville nous assure qu'un marsouin blanc paroît dans les baies des Malouines pendant la belle saison.
95	Moule.......	*Voyez* Coquillages.
96	Mulet (poisson)	*Voyez* Muge.
97	Muge.......	Il aime à se cacher dans des trous à l'embouchure des ruisseaux d'eau douce, où l'on peut facilement le prendre en construisant des pièges. On l'a pêché dans la baie Française, à l'île West-Point, à l'île Beaver, ainsi que dans le Port-Egmont, où il se trouve en abondance au printemps et en automne.
98	Otarie guérin.	*Voyez* Phoque à fourrure.
99	Phoques.....	Parmi ceux de ces amphibies qui se trouvent aux Malouines, nous signalerons le *phoque à fourrure* ou loup marin, le *phoque à crin*, dont le mâle se nomme aussi *lion marin*, et enfin le *phoque à trompe*. (*Voyez* ces mots.) Tous ces phoques, d'après le capitaine Orne, viennent à terre vers le 1er octobre, et retournent à la mer à la fin d'avril ou au 1er mai. Les Anglais et les Anglo-Américains font une chasse si suivie et si meurtrière de ces amphibies, qu'ils finiront sans doute bientôt par en détruire tout à fait l'espèce, comme ils l'ont déjà fait dans d'autres localités. Certaines îles, qui, il y a 50 ans, nourrissoient de ces animaux en quantité innombrable, en montreroient à peine un seul aujourd'hui.
100	Phoque à fourrure.	Cette espèce de phoque, disent MM. Quoy et Gaimard, est à la fois la plus petite et la plus précieuse de celles qui habitent les Malouines. Le mâle est plus gros que la femelle, et ils ont les oreilles extérieures en cornet, d'où leur est venu le nom d'*otarie*. Leur pélage est d'un brun foncé, quelquefois fauve, mélangé de longs poils, dont l'extrémité est blanchâtre. La fourrure, dont la couleur varie avec l'âge, fait tout le prix de ces animaux. Ce phoque est, au reste, très-vorace, ce qui lui a fait encore donner le nom de *loup marin*. Il se nourrit presque exclusivement de poisson; et cependant certains pêcheurs prétendent qu'au besoin il dévore ses propres petits. Lorsqu'il vient à terre, c'est toujours sur des rochers d'un accès difficile et battus par les lames. On a remarqué son instinct particulier, et la facilité qu'on auroit à l'élever à la manière des chiens. Lorsque ces phoques sont à terre, ils ressemblent à une lourde masse de chair, informe et tronquée, gisant sans mouvement, ou bien à un *quadrupède imparfait*, selon la remarque d'Aristote. Lorsqu'on les attaque, ils se soulèvent péniblement sur leurs deux moignons, et ouvrent, pour toute défense, une gueule énorme en poussant des cris rauques, ce qui leur donne

NUMÉROS D'ORDRE.	CÉTACÉS, PHOQUES, POISSONS ET COQUILLAGES.	
	NOM DES ANIMAUX.	REMARQUES.
		un aspect effrayant, quoique nullement redoutable, en raison de leur difficulté à se mouvoir. L'époque de leur mise bas est la même que celle des autres phoques; ils ont aussi précisément les mêmes habitudes, excepté qu'ils ne mettent pas de pierres dans leur estomac.
101	Phoque à crin.	Le mâle du phoque à crin, ou le *lion marin*, est, comme dans les autres espèces, plus gros que la femelle; il ne se distingue d'ailleurs de celle-ci que par sa crinière, qui est rousse. Les femelles sont les unes et les autres en beaucoup plus grand nombre que les mâles, et tous arrivent à terre au commencement de novembre, époque de leur mise bas et de leurs nouvelles amours. On saisit cet instant pour en faire la chasse. Lorsqu'on les attaque, le mâle, loin de fuir, défend ses femelles avec fureur et la plus grande bravoure, au point que, dans le conflit, plusieurs accidens graves sont arrivés aux chasseurs dans ces circonstances : on a vu un homme avoir une partie de la jambe enlevée par la morsure d'un de ces animaux. Leur couleur générale est d'un gris sale. Dans les arts on se sert de leur peau pour faire des souliers, des selles, &c. Étant fraîchement enlevée, les matelots s'en font sur-le-champ une chaussure économique, dont le poil est en dedans. Leur graisse a fort peu d'épaisseur, et sous ce rapport ils offrent peu d'avantages. On trouve toujours de grosses pierres dans leur estomac. Les jeunes tètent toute une année.
102	Phoque à trompe.	C'est la plus grosse espèce d'amphibies qu'on trouve aux Malouines. La tuméfaction qu'on a nommée *trompe* est passagère, selon le capitaine Orne, et dépend de l'époque où l'on observe ces animaux; c'est probablement celle où ils sont en chaleur. Les mâles, appelés aussi *éléphans marins*, ont en grandeur au moins le double de la taille des femelles; on en voit de 18 à 22 pieds de long. Nous estimâmes à plus de 2000 livres [978 kil. 1/2] celui que la Providence nous envoya pour notre nourriture, le lendemain de notre naufrage. Ces amphibies, dit M. Quoy, vont par troupes de 150 à 200, et il y a toujours considérablement plus de femelles que de mâles. Ceux-ci se rapprochent des premières peu de temps après la mise bas, qui arrive à l'époque où ils descendent à terre. Chaque femelle fait un seul petit, qui ne tète que 2 ou 3 mois. Après la mise bas, les mâles abandonnent les femelles aussitôt que les jeunes peuvent aller à l'eau, ce qui arrive communément environ une semaine après. Leur nourriture consiste en une espèce de seiche et en poissons. Ils lestent leur estomac avec une grande quantité de sable que l'on y trouve toujours quand on en fait l'ouverture. C'est seulement pour leur graisse qu'on fait la guerre à ces animaux.
103	Poisson d'eau douce.	*Voyez* Truite verte.
104	Poissons de mer	Bougainville et Pernetty ont annoncé que la baie Française étoit très-poissonneuse; nous avons éprouvé le contraire, ce qui tient peut-être à la saison, ainsi qu'au grand nombre d'animaux ichthyophages qui vivoient alors dans ces parages; peut-être cela vient-il aussi des localités où nous pouvions aller pêcher. On peut citer le *muge* ou [illegible], la *sole*, la *sardine*, le *brochet transparent*, la *clupée*, le *congre*, le *gradeau* et le *rock-ord* (*Voyez* ces mots) : nous n'en avons pu voir un seul.
105	Poulpe......	Animal marin, nommé par les naturalistes *sepia octopus*. Il est bien connu sur nos côtes, où on l'appelle encore *sepia*. Les Anglais le connoissent sous le nom de *squid*. Les albatros font leur principale nourriture de ce mollusque.
106	*Rock-ord*.....	Le capitaine Weddell, qui étoit Écossais, nous a parlé de ce poisson; ne seroit-ce point le rock-cod des Anglais, ou notre morue de roche? On en trouve au Nord de l'île [illegible], à l'Ouest des Malouines.
107	Sardine......	Poisson vu par Bougainville.
108	Shagg.......	Nom anglais de notre nigaud vulgaire. (*Voyez* Cormoran.)
109	Sole........	Bougainville a vu quelques-uns de ces poissons, échoués sur les plages de la baie Française.
110	*Squid*.......	Nom anglais du *poulpe*. (*Voyez* ce mot.)
111	Truite verte..	Poisson d'eau douce, sans écailles et de la taille d'une truite ordinaire, que Bougainville cite, mais que nous n'avons pu voir.

§. VI.

Pêche des phoques et de la baleine.

Les détails qui vont suivre sur la pêche des phoques sont pour la plupart tirés du journal de M. Dubaut, et sont le résultat de ses conversations avec le capitaine Orne; un petit nombre cependant proviennent des notes de MM. Quoy et Gaimard : nous suivrons, pour la classification des matières, l'ordre adopté par M. Dubaut.

Pêche des phoques. — « Le navire à trois-mâts *le Général Knox* étoit aux

Malouines depuis 10 mois, lorsque nous le visitâmes; une goëlette de 40 tonneaux et un sloup de 30 l'aidoient dans ses opérations.

Description des îles Malouines. Pêche.

» En général les vaisseaux destinés à faire cette pêche sont du port d'environ 200 à 300 tonneaux, et solidement construits : celui que montoit le capitaine Orne en jaugeoit 290. Tout y est installé avec la plus grande économie, et c'est par ce motif que les fonds du navire sont quelquefois doublés en bois. L'équipement se compose d'un gréement simple et solide, de barriques pour mettre l'huile, et de 6 pirogues, grandes, légères et d'une marche supérieure, telles qu'on en emploie à la pêche de la baleine. Les armateurs fournissent les vivres, qui se composent de farine de froment, de riz, salaisons, légumes secs, mélasse et biscuit; mais ils ne donnent point de liqueurs fortes. Les économies que les hommes de l'équipage peuvent faire sur leurs rations ajoutent à leurs profits, et à cet égard ils se condamnent à des privations et à une parcimonie à peine croyables.

» Les matelots sont à la part, et la somme de ces parts, jointe à celles des officiers et du capitaine, s'élève au tiers à peu près du produit total de la pêche; un autre tiers doit payer l'armement, et le reste appartient aux armateurs : telles sont les bases du calcul quand l'opération a été heureuse.

» Arrivés sur le lieu de la pêche, les navires sont amarrés dans quelque port bien abrité, où l'on met le gréement et les voiles à couvert. Les chaudières sont établies ensuite pour la fonte des graisses, tandis que l'on expédie les barques çà et là dans les moindres criques, pour tuer les phoques et en rapporter le lard à l'entrepôt principal. Ces petits navires restent quelquefois jusqu'à 20 et 25 jours dehors, plus ou moins, selon le succès de leurs chasses et l'abondance des animaux qu'ils rapportent. Leur équipage est ordinairement alors de 11 hommes, et ils emmènent 2 baleinières avec eux. Quand le temps est beau ils mouillent le long de la côte, où ils vont avec leurs pirogues pour chercher les phoques qu'ils aperçoivent à terre; d'autres fois ils se réfugient dans la baie la plus voisine pour y attendre leurs bateaux. Lorsque le temps est praticable, on se hasarde à déposer des hommes sur les rochers que fréquentent les phoques à fourrure.

Description des îles Malouines. Pêche.

» Dès que l'un des petits navires pourvoyeurs est chargé, c'est-à-dire lorsqu'il possède à bord le lard, coupé par gros morceaux, d'environ 150 à 200 phoques, capables de donner de 80 à 100 barils d'huile (1), on revient à la station centrale, où ce lard est transporté à terre par les baleinières, et déposé sur le rivage, dans des barriques placées entre la mer et les fourneaux.

» Là des manipulateurs étendent ces masses graisseuses sur une longue table, où, après avoir ôté toutes les parties charnues, ils les divisent en petits cubes, qu'on met dans un baquet placé en dessous, et d'où on les sort pour être jetés dans la chaudière. Une demi-heure suffit ordinairement pour en extraire l'huile. On enlève avec des écumoires le tissu cellulaire, qui, desséché, sert ensuite à entretenir le feu, car on n'emploie pour cet objet aucun autre combustible.

» Deux et quelquefois trois années suffisent à peine pour compléter la cargaison du principal navire, dont une partie se compose d'huile, et le reste de fourrures ou peaux de phoques. *Le Général Knox* n'avoit encore rassemblé que 400 barils d'huile, sur 2 500 qu'il pouvoit contenir, lorsque son capitaine vint nous voir à la baie française. Dans un précédent voyage, plus favorisé, le chargement avoit été complété en 20 mois; et l'on disoit que, lorsque la cargaison de celui-ci seroit complète, un autre navire, appartenant aux mêmes armateurs, viendroit remplacer le premier, et qu'on laisseroit les barques et les pirogues à celui-là, pendant que le capitaine Orne rapporteroit au port de départ les produits de sa pêche.

» La stupidité ou plutôt le défaut d'agilité des lions marins est cause qu'ils deviennent à terre une proie bien facile à saisir; on les rencontre communément sur les côtes basses, d'un accès facile, et près des bancs de fucus dont ils se nourrissent; plus souvent hors des baies que dans les enfoncemens, et presque toujours par bandes nombreuses de 100, 150 à 200 individus, quoiqu'il ne soit pas rare d'en voir qui soient solitaires.

» Les pêcheurs anglo-américains emploient, pour tuer ces malheureux animaux, de très-mauvaises lances; ils ont pour but, en les perçant, de leur faire rendre le plus de sang possible. Ces lions se défendent très-

(1) Le baril, ou plutôt le *barrel*, est composé de 31 galons ½ [119 litres environ]. Le galon d'huile se vend une demi-piastre.

Description des îles Malouines. Pêche.

mal; quand ils se sentent frappés, ils se bornent à ouvrir la gueule pour mordre, mais leurs mouvemens sont si lents, qu'il est très-facile d'éviter leur atteinte. On assure qu'il est souvent arrivé de tuer des files entières de ces amphibies, sans que les individus voisins de ceux qu'on avoit égorgés fissent le moindre mouvement pour se sauver. Quelquefois cependant on a vu des femelles pleurer pendant qu'on massacroit leurs petits, et réciproquement.

» Toutes les fois qu'on en a le temps, l'animal est écorché aussitôt que tué; puis on découpe le lard par morceaux et on le met en tas. Chaque homme est alors pourvu d'un étui garni de plusieurs couteaux, et d'un fusil pour les aiguiser. Quand les pêcheurs ne peuvent rejoindre leur petit navire avant la nuit, ils se procurent quelque gibier pour leur repas, halent leur pirogue à terre, la renversent et s'en abritent pendant leur sommeil.

» Ce lard de phoque peut se conserver longtemps, mais lorsqu'il reste empilé à bord, et que les barques qui le contiennent sont secouées par la tempête, il rend en partie son huile, qui se trouve ainsi perdue.

» Pendant l'hiver, la pêche est forcément suspendue, et ce n'est que lorsque la douce chaleur du printemps vient dissiper les frimas dont les roches sont tapissées, que les phoques commencent à reparaître. Les pêcheurs sortent alors de leur inaction pour reprendre leurs travaux accoutumés.

» Mais si pendant l'hiver ils ont fait abstinence, ils en sont bien dédommagés, au retour du beau temps, par la quantité de gibier de toute espèce qui revient sur ces îles, et d'ailleurs par des milliers d'œufs d'albatros, d'oies, de canes, &c., qui leur fournissent un supplément de nourriture aussi sain qu'abondant. Toutefois pendant le reste de l'année ils trouvent encore une assez grande quantité de certain gibier, pour n'être presque pas obligés de toucher à leurs vivres de campagne. Aidés de gros chiens, dressés à cet effet, ils se procurent, sans trop de difficulté, des cochons et même des bœufs, dont ils salent ce qui ne doit pas être mangé sur-le-champ.

» L'huile de phoque transportée aux États-Unis anglo-américains se consomme dans le pays; mais les fourrures s'exportent en Chine, où on les échange contre du thé, et autres marchandises de cette partie de l'Asie. »

Description des îles Malouines. Pêche.

Les détails que nous venons de rapporter prouvent, ce nous semble, que la pêche des phoques ne peut être faite avec avantage que par des hommes sobres, laborieux et patiens. Les Anglo-Américains font ce que peu de marins des autres nations voudroient s'astreindre à faire. Sans vouloir atténuer le mérite de notre marine marchande, y trouveroit-on beaucoup d'hommes qui, possédant autant d'instruction que le capitaine Orne, par exemple, consentiroient comme lui à mener une vie aussi dure et aussi pénible ? Il remplissoit à la fois, sur son bord et dans les travaux de manipulation qui avoient lieu à terre, les fonctions de commandant et de premier matelot.

La chasse des phoques ne se fait aujourd'hui qu'avec de très-grandes difficultés, en raison de ce qu'on a détruit indiscrètement un nombre immense de ces animaux, aux époques mêmes de la reproduction de l'espèce. Ne peut-on pas croire que quelques-uns de ces amphibies sont allés chercher jusque sous les glaces du pôle plus de tranquillité pour eux et pour leur progéniture ? Aucune police ne préside à cette espèce de pêche, et il est à craindre que bientôt la race des phoques, qui couvroit naguère de ses légions les rivages des Malouines, ne soit entièrement anéantie.

Pêche de la baleine. — Les pêcheurs de phoques ne s'attachent point à la recherche des baleines, mais s'ils en rencontrent par cas fortuit, et dans des circonstances favorables, ils ne manquent pas de les attaquer et d'en joindre les produits à ceux qu'ils obtiennent ailleurs. C'est ainsi que la baleine noire qui, lors de notre séjour à la baie Française, vint s'échouer sur la plage, fut dépecée par les matelots de M. Orne.

Pêche des cachalots. — Le capitaine Henry Wales, du *Sir Andrews Hammont*, voulut bien, lors de sa relâche aux îles Malouines, donner à M. Gaimard quelques renseignemens sur la pêche des baleines-cachalots dont il s'étoit occupé avec tant de succès durant son dernier voyage dans le Grand-Océan.

« Cet officier, parti de Londres le 2 juillet 1818, relâcha d'abord à Guayaquil, aux Gallapagos, puis à Valparaïso, et en dernier lieu aux Malouines, où il arriva le 20 avril 1820.

» 55 cachalots, dont les plus grands avoient 88 pieds anglais [82P

6po 10l. franç. = 26m, 82] de longueur (1), lui suffirent pour compléter sa cargaison, et fournirent 60 tonneaux d'adipocire et 160 tonneaux d'huile.

Description des Îles Malouines. Pêche.

» La plupart avoient été harponnés entre les 108 et 118° de longitude, à l'Ouest de Paris, et les 4° 30′ et 5° 30′ de latitude; cependant le capitaine Wales avoit pris un de ces cétacés par 48° de latitude australe, à peu de distance et à l'Ouest du cap Horn. Quoique cet officier eût vu un grand nombre d'espèces de baleines, celles qu'il trouva en plus grand nombre, sur la côte du Pérou (2), furent les cachalots de l'espèce nommée par les Anglais *hump-back* (à bosse brisée). L'huile de ce cétacé n'est pas moins estimée que celle de la baleine franche.

» Il faut que le harponneur s'attache à frapper la baleine sur le côté, à 1 ou 2 pieds de la nageoire pectorale, ou, ce qui vaut mieux encore, le plus près possible de cette nageoire : et c'est à ce même point aussi qu'il doit s'efforcer de plonger sa lance. Le capitaine Wales n'a pas trouvé d'ambre gris dans le cours de ce voyage. Il pensoit, comme le plus grand nombre de ses confrères, que les cétacés chez lesquels on rencontre cette dernière substance, étoient des individus malades.

» On fait fondre le blanc de baleine ou l'adipocire dans des chaudières, de la même manière que le lard, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il soit liquide; on le met ensuite à refroidir dans des vases de cuivre, et les corps étrangers se déposent au fond.

» Une baleine ordinaire donne 5 *barrels* ou barils d'adipocire et 10 d'huile; une grande baleine, 30 d'adipocire et 60 d'huile.

» Le *ton*, ou tonneau pesant de cette dernière substance, se vend à Londres, ordinairement 90 et quelquefois 120l.st [3 015f, 32c, et 4 020f, 42c

(1) Les renseignemens que nous ont fournis les divers baleiniers avec lesquels nous avons communiqué prouvent que la longueur des baleines a été singulièrement exagérée par les navigateurs, et après eux par les naturalistes. Ou bien faudroit-il admettre que les baleines qu'on pêche dans ces mers ont une dimension très-inférieure à celles qu'on pêchoit autrefois dans les mers du Nord!

(2) Chez ces animaux la durée de la gestation est de 9 ou 10 mois; les femelles n'ont qu'un seul petit à la fois. L'allaitement dure de un à deux ans et le petit tète à la manière des veaux, mais en se tenant sur le dos.

Description des Iles Malouines. Pêche.

les mille kilogr.]. Mais le tonneau d'huile de cachalot se paye 20^l.st. de moins que celui d'adipocire, c'est-à-dire de 70 à 100^l.st. [2 345^f,25^c à 3 350^f,35^c les mille kilogr.]; tandis que la même quantité d'huile de phoque ne coûte à Londres que la moitié du prix de celle de cachalot, c'est-à-dire, dans le cas dont il s'agit, de 1 172^f,62^c à 1 675^f,17^c les mille kilogrammes.

» L'adipocire paye un droit d'entrée de 25^sh. par tonneau [41^f,87^c par mille kilog.]

» Le capitaine Wales nous apprit que l'achat de son navire, les frais de l'armement, et généralement toutes les dépenses relatives à son vaisseau, s'étoient élevés à 12 000^l.st. [300 000^f], ce qui est beaucoup; mais il pensoit qu'un bâtiment tout gréé, et armé pour la pêche de la baleine, n'eût pas dû coûter au delà de 4 000^l.st. [100 000^f] environ. Sa cargaison actuelle étoit évaluée à 17 000^l.st. [425 000^f].

» Voici comment sont répartis les bénéfices :

Le capitaine reçoit ordinairement le 12e ou le..	14.^e
Le premier officier, le....................	25.^e
Le deuxième le..........................	50.^e
Le troisième le..........................	90.^e
Les timoniers le........................	150.^e
Les matelots le..........................	175.^e

Les mousses n'ont pas de part.

Le reste appartient à l'armateur. Ces données ressemblent beaucoup à celles que nous obtînmes du capitaine Hammat pendant notre navigation dans le canal d'Ombay (*voyez* tome I, deuxième partie, page 206).

CHAPITRE XLIV.

Traversée des Malouines à Montévidéo.

D'après les conventions passées avec le capitaine du *Mercury*, nous nous dirigeâmes sur Rio de Janeiro aussitôt après que nous fûmes en dehors de la baie Française. La manœuvre du navire ne nous occupoit point encore, et néanmoins, pendant la route, nous reprîmes la suite de nos observations astronomiques et météorologiques, comme dans nos précédentes traversées. 1820. 28 avril.

Bientôt une réflexion s'offrit à l'esprit du capitaine Galvin. L'espoir de toucher une grosse somme pour le fret de son vaisseau l'avoit tellement ébloui, qu'il n'avoit pas fait attention aux conséquences qui devoient résulter, pour lui et pour ses armateurs, de son entrée à Rio de Janeiro. Étant armé sous le pavillon des indépendans de Buenos-Ayres, puissance alors en guerre avec les Portugais, il étoit évident qu'en arrivant à Rio de Janeiro son navire alloit être saisi, et lui-même et son équipage faits prisonniers. Cette pensée l'ayant jeté dans une grande perplexité, il me proposa de changer la direction de la route et de me conduire seulement à Buenos-Ayres. Je lui répondis que, n'ayant rien à faire sur ce point, je tenois à ce que les conditions de notre contrat fussent remplies; que pendant assez longtemps nous en avions discuté toutes les clauses, qu'aucun des événemens prévus dans notre marché ne l'obligeant à entrer dans Rio de la Plata, je regarderois comme une rupture formelle de notre traité la moindre infraction qui y seroit faite, et que dès lors je ne me croirois nullement obligé à lui payer le fret énorme qu'il avoit si durement exigé de nous.

Cette réponse, loin de calmer les craintes du capitaine Galvin, ne servit qu'à les rendre plus vives. Une longue conversation, dont il seroit inutile de rapporter les détails, suivit ces premières paroles. Mais comme je me trouvois dans mon droit, je crus aussi devoir tenir ferme; ne voulant pas cependant causer la ruine de cet homme, je finis par lui proposer une transaction par laquelle, en lui payant la somme stipulée au

1820. 4 mai. contrat, son bâtiment resteroit acquis en toute propriété à la marine royale de France, clause à laquelle il fut enfin forcé de consentir. Par ce nouvel arrangement, nos conditions primitives se trouvèrent singulièrement améliorées, puisque, sans dépense subséquente, mon expédition acquéroit un nouveau navire, avec lequel nous pouvions continuer nos opérations et revenir en France. Voici les conditions de ce dernier traité.

ARTICLE 1er. — Le capitaine Galvin cède et résigne en toute propriété, à la date de ce jour (4 mai), conformément aux pouvoirs dont il est investi, entre les mains de M. de Freycinet, contractant pour la marine royale de France, le navire *le Mercury*, d'environ 280 tonneaux.

ARTICLE 2. — Le capitaine Galvin continuera d'être chargé du commandement de ce navire jusqu'à son arrivée à Montévidéo. Tous risques et périls, ainsi que tous les frais quelconques relatifs à son entrée en rade, tels que droits d'ancrage et de pilotage, seront à la seule charge du susdit capitaine.

ARTICLE 3. — Trois jours après notre arrivée à Montévidéo, le capitaine Galvin, à moins qu'il n'en soit empêché par des événemens imprévus indépendans de sa volonté, débarquera son équipage, ses effets personnels et ses provisions; et enfin *le Mercury* sera définitivement mis à la disposition de M. le commandant de Freycinet.

ARTICLE 4. — La délivrance du *Mercury* sera faite avec tous ses objets d'armement, ses agrès, ses deux embarcations, en un mot avec toutes les choses qui appartiennent au vaisseau, ainsi qu'il est spécifié dans l'inventaire en bonne forme que le capitaine Galvin place dès ce jour entre les mains du commandant de l'expédition française.

ARTICLE 5. — Il est convenu qu'il sera payé au capitaine Galvin, tant pour l'achat du navire *le Mercury* que pour le fret du transport à Montévidéo de l'équipage de *l'Uranie* et des effets sauvés de cette corvette, la somme nette de 18 000 piastres espagnoles [97 200 fr.].

ARTICLE 6. — Le payement de la susdite somme aura lieu à Montévidéo, dans le cas où l'on pourra s'y procurer des fonds en négociant des lettres de change sur le trésorier général de la marine de France à Paris, ou par l'assistance du gouverneur de cette colonie. Dans le cas contraire, le capitaine Galvin s'engage à venir lui-même à Rio de Janeiro, pour y

recevoir ladite somme de 18 000 piastres, qui lui sera payée alors par le consul général de France au Brésil. 1820. Mai.

ARTICLE 7. — En conséquence des dispositions contenues dans le présent contrat, la convention faite précédemment pour le fret de l'équipage et des effets sauvés de *l'Uranie* à Rio de Janeiro est annulée.

Cette pièce, rédigée à la fois en anglais et en français, fut signée en double minute par moi, commandant de l'expédition, par le lieutenant en pied, le commis aux revues, et enfin par le capitaine du *Mercury*.

Après la conclusion de cet acte important, nous changeâmes de route et cinglâmes sous toutes voiles vers Montévidéo. Nous avions aperçu la veille un navire baleinier français *le Harponneur*, capitaine Lami, qui, parti du Havre depuis 9 mois, étoit depuis 3 ou 4 dans ces parages, occupé à la pêche de la baleine. Ce capitaine vint à bord, et m'assura que, depuis qu'il avoit commencé ses opérations, il n'avoit encore pris que 3 baleines, mais qu'il lui en étoit échappé plusieurs, dont la dernière, entre autres, étoit d'une taille extraordinaire. Cet aveu nous donna à penser que ses gens n'étoient pas fort adroits. Deux autres bâtimens étoient à l'horizon; M. Lami nous dit que l'un d'eux étoit également un baleinier français, qui heureusement venoit de finir ses opérations, et retournoit en France. Il nous apprit encore qu'il y avoit en ce moment sur le banc de Patagonie, c'est-à-dire entre la côte d'Amérique, depuis le cap Horn jusqu'au Brésil, et les îles Malouines, au moins une centaine de navires baleiniers de diverses nations, et qu'en général il n'étoit pas rare d'en rencontrer lorsqu'on naviguoit dans ces parages.

Après douze jours de navigation, nous arrivâmes enfin le 8 mai au 8.
soir, devant le port de Montévidéo. C'étoit l'instant où je devois prendre le commandement de mon nouveau navire; je lui donnai le nom de corvette *la Physicienne*, et, après avoir préalablement arboré le pavillon du Roi, je fis jeter l'ancre à 6 heures du soir. Nous trouvâmes en grande rade un beau vaisseau anglais et une assez mauvaise frégate portugaise : cette dernière portoit pavillon amiral.

1820.
Mai.

CHAPITRE XLV.

Séjour à Montévidéo.

Nous passâmes tout à coup ici de l'enfer au paradis. Depuis trois mois, en effet, nos fatigues avoient été si grandes, nos privations si multipliées, nos inquiétudes si vives; il étoit à la fois si difficile, si délicat de commander et de se laisser conduire; nos pensées sur notre avenir avoient été si sombres et même quelquefois si terribles; notre courage et notre persévérance avoient été mis à de si rudes épreuves, qu'en nous trouvant, presque sans transition, au milieu de personnes amies, bonnes, bienveillantes, qui sembloient n'avoir d'autre tâche que de prévenir nos désirs ou de les satisfaire, nous éprouvâmes les impressions les plus profondes et en même temps les plus agréables!

J'avois été malade avant de quitter les Malouines, je le fus pendant la traversée, et je l'étois encore en arrivant à Montévidéo. Lorsque nous descendîmes à terre, la figure accablée de plusieurs d'entre nous et notre air défait semblèrent attirer l'attention et la commisération des personnes qui nous accueillirent.

Il n'existe point d'auberges proprement dites à Montévidéo. M. Cavaillon, négociant français, qui remplissoit bénévolement et gratuitement, dans cette partie de l'Amérique, les fonctions d'agent consulaire de notre nation, m'en prévint lorsque j'allai le voir. Son logement et sa position particulière ne lui permettant pas de m'offrir un appartement chez lui, il me conduisit chez don Francisco Juanico, son voisin et son ami, qui, plus au large dans sa maison, voulut bien m'y céder un pied-à-terre; j'acceptai sans hésitation, et je puis dire que les jours passés au milieu de cette famille aimable sont au nombre des plus doux et des plus gracieux dont j'aie conservé le souvenir.

Admis à la table de M. Juanico, et dans son intimité la plus franche, me trouvant environné de tous les égards, de toutes les prévenances, et des facilités nécessaires au rétablissement de ma santé comme à l'exécution des travaux dont j'avois à m'occuper, je me rappelois souvent

que j'avois reçu naguère, aux Mariannes, chez un homme de la même nation, des preuves multipliées de la noble hospitalité castillane. 1820. Mai.

M. Juanico, qui joignoit à sa position de riche négociant les fonctions de juge à la cour d'appel, n'étoit pas moins remarquable par son instruction que par son obligeance et son esprit. Sa femme, âgée d'environ 30 ans, avoit été fort jolie et l'étoit encore : la grande affabilité de ses manières, ses grâces et son bon cœur paroissoient faire tous les frais de ses prévenances. La froide cérémonie étoit bannie de cette famille, et l'on eût dit, à leur empressement, qu'ils venoient de recevoir quelque parent bien cher, attendu depuis longtemps. Mme Juanico, qui avoit été mariée à l'âge de 13 ans, se trouvoit déjà mère d'une fille charmante de 14 et de trois fils plus jeunes. Tous, je puis le dire, surpassèrent de beaucoup en procédés délicats ce que nous eussions pu attendre de vieux amis tout dévoués; et lorsqu'à la fin d'un séjour très-prolongé, je voulus enfin régler avec eux, ainsi qu'il est d'usage dans cette contrée, je retrouvai encore les généreux argumens de cœur du bon gouverneur, M. Médinilla, et il me fut impossible de leur faire rien accepter. On aime à publier des traits d'une hospitalité aussi touchante, bien rare aujourd'hui dans notre vieille et égoïste Europe, mais dont on voit encore des exemples multipliés parmi les Européens qui habitent les colonies.

Malgré toutes nos misères passées, nous éprouvâmes un sentiment indicible de bonheur en voyant notre expédition réinstallée sur un navire couvert du pavillon français. « Toutefois, dit M. Gaudichaud, l'aspect du pays où nous venions d'aborder étoit peu propre, par sa monotonie, à ranimer notre zèle abattu, à changer les idées tristes qui nous dominoient, à réveiller cette activité qui nous avoit fait braver tant de dangers, supporter tant de tribulations et d'infortunes! »

Dès le matin du 9 j'envoyai un officier chez le gouverneur et chez 9. l'amiral, pour les complimenter de ma part, et les prévenir de la visite qu'alloit leur faire l'état-major de *la Physicienne,* et m'excuser de ce que je ne saluais pas le pavillon portugais par la salve d'usage, nos canons étant encore pour l'instant dans la cale. Je reçus moi-même la visite de plusieurs capitaines marchands, et particulièrement celle de M. Gautrin, l'un de mes anciens et habiles camarades dans la marine militaire, et de

1820. Mai. M. Hervaud, capitaine de la goëlette du commerce *la Dorade*, dont les renseignemens et l'obligeance m'ont été particulièrement utiles. Nous descendîmes ensuite à terre, et M. Cavaillon voulut bien nous accompagner pendant les visites d'étiquette que nous avions à faire.

M. le général gouverneur Lecorre, baron de la Laguna, et M. l'amiral Pinto nous reçurent d'une manière très-gracieuse, et nous offrirent toutes les facilités nécessaires pour la suite de nos opérations scientifiques. Je demandai tout de suite un local propre à l'établissement de notre observatoire. Le gouverneur m'offrit le fort San-José, et il fut convenu que dès le lendemain j'irois y faire choix de l'emplacement le plus convenable à nos desseins.

De retour chez lui, M. Cavaillon me présenta plusieurs négocians français établis dans le pays, et particulièrement M. Moze, l'un des plus remarquables par son instruction, son affabilité et son obligeance. C'est principalement à lui que je dois les notes sur le commerce de Montévidéo que je rapporterai plus tard.

On concevra sans peine que nous étions fort avides de nouvelles d'Europe; aussi reçûmes-nous avec empressement toutes celles qu'on nous fit le plaisir de nous communiquer. Les plus importantes furent la mort du roi d'Angleterre, celle du duc de Kent et l'assassinat du duc de Berry. L'époque de ce dernier événement coïncide d'une manière singulière avec celle du naufrage de *l'Uranie*.

Notre navire, en effet, frappa sur le récif sous-marin, le 14 février 1820, à $5^h\ 46'$ du soir, selon notre compte; mais étant alors par $60°\ 7'$ de longitude à l'Ouest de Paris, il était à bord 4^h de moins que dans cette ville; et comme, en raison de la route que nous venions de faire autour du globe, nous avions un jour de trop dans notre date, il n'étoit donc réellement à Paris, en tenant compte aussi de la différence des méridiens, que le 13 février à $9^h\ 47'$ du soir, lors de l'événement des Malouines; or le duc de Berry fut assassiné le 13 février, à 11^h du soir, c'est-à-dire seulement $1^h\ 13'$ plus tard.

10. Le curé de Montévidéo, don Damaso Antonio Larrañaga, homme d'une instruction variée, s'occupe avec succès de l'étude des sciences, et particulièrement de l'histoire naturelle, de la météorologie, de l'astro-

nomie; toutes les années il publie un petit almanach, où il donne un résumé de ses observations et quelques autres détails curieux. M. le docteur Chapus, médecin français, plein d'obligeance aussi, voulut bien m'accompagner chez cet habile ecclésiastique, et je n'eus qu'à me féliciter de cette visite intéressante. 1820. Mai.

Notre observatoire fut décidément établi le 11 mai sur le bastion méridional du fort San-José; j'en nommai M. Duperrey directeur, et prescrivis qu'un des officiers de l'expédition iroit, à tour de rôle, y observer journellement sous ses ordres. M. Tournier, chef de timonerie, en fut appointé le gardien, et nos montres marines y furent immédiatement transportées. 11.

Je me trouvois le matin à bord de *la Physicienne*, quand le capitaine Galvin s'y rendit, et me proposa d'un grand sang-froid de me céder à bon compte les objets qu'il m'avoit déjà vendus, et qui appartenoient à l'armement de la corvette. J'eus, à cet égard, avec lui une conversation très-vive, à l'issue de laquelle je défendis à l'officier de garde de laisser débarquer aucun des objets dont ce capitaine venoit de me parler.

Le 12 on illumina la ville en l'honneur de la naissance du roi de Portugal, que l'on célébra le lendemain par des salves d'artillerie tirées tant à terre qu'en rade. A cette occasion nous reçûmes, M. l'abbé de Quélen et moi, une invitation à dîner chez le gouverneur, qui s'excusa de n'avoir pas engagé mes autres officiers, sur l'exiguïté de son local. Le repas eut lieu de 5^h à $7^h \frac{1}{2}$; tout fut servi froid, mais les mets étoient bien apprêtés et en grand nombre. 12.

Le soir, à $9^h \frac{1}{2}$, on me remit, pour moi et mon état-major, des invitations pour le bal que donnoit la ville à l'occasion de la même solennité. Il étoit bien tard pour en faire usage, puisque la fête devoit commencer à 10^h, et il me fut même impossible de faire part de cette invitation à mes officiers, qui, d'ailleurs, n'eussent pu s'y rendre, en raison de l'heure trop avancée. Je voulus cependant aller faire un tour à cette réunion pour juger du coup d'œil. Les dames étoient bien parées et mises avec goût; mais leurs chaussures ridiculement mal faites ne répondoient ni à la petitesse, ni à la jolie forme de leurs pieds. Je vis peu de pierreries.

Je reçus la visite d'un officier italien, que j'avois déjà remarqué chez 15.

1820. Mai. le gouverneur, dont il étoit un des principaux aides de camp. M. le chevalier dell' Hoste, aussi distingué par ses manières aisées, sa galanterie délicate auprès des dames, que par sa noble politesse envers tout le monde, rappelle l'idée que nous conservons des preux chevaliers du temps passé. Ses nombreux voyages dans les pays les plus civilisés de l'Europe fournissent sans cesse des sujets variés à sa conversation, qu'animent toujours beaucoup d'esprit naturel et une grande vivacité. Il m'apporta son album, dans lequel je vis inscrits les noms d'une foule d'illustres personnages, ainsi que les témoignages les plus flatteurs qu'ils lui donnoient de leur estime. Cette espèce de passe-port moral me parut d'un genre aussi curieux qu'original. Ayant traversé pour venir à Montévidéo la province de Rio Grande, M. dell' Hoste y avoit vu avec étonnement des familles riches et bien élevées, qui habitoient des maisons construites en bois, et recouvertes avec des peaux de bœuf. Il citoit encore parmi elles des demoiselles bien au fait de la littérature, de la musique et possédant plusieurs langues. Dans un repas qui lui fut donné, il avoit remarqué non moins de 9 services, et surtout une véritable profusion de viandes.

23. Le gouverneur donna le 23 un grand dîner, auquel tout l'état-major de *la Physicienne* fut invité.

En se promenant dans la ville, M. le docteur Quoy aperçut une enseigne sur laquelle se trouvoit peint l'espèce de tigre connu dans le pays sous le nom de *jaguar,* et qu'on avoit placé là pour rappeler un fait très-extraordinaire.

« En 1815 cinq de ces tigres s'introduisirent sur le soir dans la ville de Montévidéo, entrèrent dans quelques maisons et déchirèrent plusieurs personnes. Un d'eux pénétra dans l'appartement d'une mère qui allaitoit son fils. A la vue de la bête féroce, on peut juger de son effroi; mais le danger n'affoiblit pas en elle l'instinct de l'amour maternel, et, tout en jetant des cris pour chasser l'animal et attirer du monde, elle eut la présence d'esprit d'envelopper son nourrisson et de le lancer sur un lit. On accourut et l'on eut le bonheur de tuer la bête cruelle, qui avoit déjà imprimé ses griffes sur le corps de cette pauvre femme. Des 5 tigres, 3 furent assommés, et les 2 autres s'échappèrent, après avoir, dit-on, mis une personne à mort. On pourroit tirer de ce sujet un tableau propre à servir de pendant au fameux lion de Florence. » (*M. Quoy.*)

M. Juanico désirant me faire connoître une fort jolie maison de campagne qu'il possède aux environs de Montévidéo, nous nous y rendîmes, en société de sa femme, de ses enfans et du colonel portugais Frangini, ami de la famille, et l'un des officiers supérieurs de la garnison les plus aimables et les mieux élevés. 1820. 27 Mai.

Cette petite excursion fut extrêmement gaie. Nous partîmes, les uns en voiture, les autres à cheval, et de bonne heure pour éviter la chaleur du jour; car, dans les plaines dépourvues de bois que nous avions à traverser, nous ne pouvions compter sur le moindre ombrage. En général nous fûmes frappés de l'état de stérilité qui se montroit à nous; mais, parvenus sur les bords du ruisseau qui débouche au fond de la rade, quel ne fut pas notre étonnement d'apercevoir la riante verdure d'un groupe assez considérable d'arbres et d'arbustes de diverses sortes, qui entouroient une maison agréable! c'étoit celle où nous devions nous arrêter. En en parcourant les appartemens, nous vîmes quelques dégradations, suites malheureusement trop fréquentes de la guerre; on s'occupoit à les réparer. Mais les allées, les bosquets, les douces pelouses, étoient fort bien conservés et eurent pour nous un charme auquel nous ne pûmes résister. Aussi fut-il décidé qu'après la promenade le dîner seroit servi sur l'herbe, à l'ombre d'un bois charmant et parfumé. On conçoit que la froide étiquette fut bannie de ce repas champêtre; chacun au contraire s'efforça de payer le tribu d'une gaieté franche et badine, et d'égayer la compagnie par le récit de quelque histoire amusante, ou par quelque plaisanterie de bon goût. Le soleil étoit déjà avancé dans sa course, et nous vîmes avec regret arriver l'heure où il fallut nous arracher de ces lieux enchantés. Nous repartîmes donc pour Montévidéo, emportant dans notre âme des impressions et des souvenirs qui ne s'en effaceront que bien difficilement.

J'appris que depuis quelques jours le capitaine Galvin se trouvoit en contestation avec ses armateurs; sur les 18 000 piastres portées sur notre contrat, il en réclamoit 13 068 qu'il prétendoit lui être dues, et dont il présentoit le compte. Je ne m'étois pas encore libéré de la somme convenue pour notre transfert des Malouines à Montévidéo et l'achat de *la Physicienne*, parce je ne voyois pas clairement entre les mains de qui 2 juin.

1820. Juin. cette somme devoit être remise; ce fut même seulement le 27 mai que cette singulière discussion fut terminée, et que j'en eus la certitude par une lettre spéciale du capitaine Galvin. Je remis, en conséquence, à M. Raphaël Higinbothom, négociant anglo-américain établi à Buenos-Ayres, cinq lettres de change, tirées le 2 juin et à 30 jours de vue, sur le payeur général de la marine à Paris, de la somme de 97 200f; ce qui, en comptant la piastre, d'après le cours du change légalement constaté, à 5f,40c l'une, faisoit bien les 18 000 piastres dont j'avois à m'acquitter. C'est ainsi que se trouva terminée cette longue et désagréable affaire.

3. Cependant M. Lamarche pressoit, avec son activité accoutumée, l'armement de *la Physicienne;* l'arrimage étoit fini, le gréement remis en état, autant que le permettoit le peu d'étendue de nos ressources, et déjà on travailloit à embarquer l'eau et les autres provisions qui nous étoient nécessaires pour nous rendre à Rio de Janeiro.

Nous avions déjà trouvé que *la Physicienne* avoit de longueur totale 79p; que sa plus grande largeur étoit de 26p 9po 6l, dimensions toutes considérablement moindres que celles de *l'Uranie;* or il étoit évident que notre nombreux équipage devoit être diminué pour éviter l'encombrement extrême au milieu duquel nous vivions. J'accordai, en conséquence, le débarquement à tous ceux de nos compagnons qui ne m'étoient pas indispensables, et réduisis le personnel de *la Physicienne* à 79 hommes, tout compris.

5. Rien ne nous retenant plus au mouillage, je pris congé des autorités du pays, ainsi que des autres personnes qui nous avoient honorés de leur bienveillance pendant notre séjour.

6. Le 6 on leva l'observatoire, dont on rapporta à bord les instrumens. Dans la soirée nos bons amis voulurent nous conduire eux-mêmes sur le vaisseau, et ils acceptèrent une collation improvisée que nous fûmes assez heureux de pouvoir leur offrir comme un juste mais beaucoup trop foible témoignage de nos tendres sentimens, de nos regrets et de notre reconnoissance! Il fallut ensuite se séparer et nous disposer à reprendre le cours de notre voyage.

7. Dès le matin du 7 le temps étoit magnifique et la brise favorable;

nous ne tardâmes pas à appareiller sous toutes voiles, en saluant la place 1820.
de la salve d'usage; un des forts nous rendit ce salut; mais, comme ce ne Juin.
fut pas d'un nombre égal de coups, je mis en panne et envoyai au gouverneur mes justes réclamations. Il s'excusa sur ce qu'on n'avoit pas exécuté ponctuellement ses ordres, et me prévint qu'il alloit faire recommencer son salut par un nombre de coups de canon égal à celui que j'avois tiré, ce qui eut lieu en effet.

L'obligeant capitaine Hervaud voulut bien me servir de pilote, et m'accompagner, avec sa goëlette, jusque par le travers de l'île de Flore, où il reçut nos adieux et reprit la route de Montévidéo.

CHAPITRE XLVI.

Remarques sur Montévidéo.

J'ai hésité si je consacrerois un chapitre particulier au petit nombre de documens que nous avons recueillis sur Montévidéo. L'armement de notre petit navire, la nécessité d'en vider la cale en entier et d'en refaire l'arrimage, avec un équipage presque exténué de fatigue, nous prirent un temps si considérable, que force nous fut de négliger l'exploration d'un pays très-curieux à la vérité, mais dont l'examen eût exigé une santé et des loisirs dont nous étions loin de pouvoir disposer. Voici cependant quelques faits que nous avons pu glaner.

§. I.er

Notes historiques.

Ne voulant point essayer de traiter ici la vaste histoire de cette contrée, ni même seulement de la parcourir dans sa généralité, je me bornerai à rappeler que, naguère sous l'administration européenne, Montévidéo faisoit partie de la province du Paraguay. Des personnes, d'ailleurs instruites, m'ont assuré que la découverte de Rio de la Plata datoit de 1508; mais l'erreur étoit manifeste. C'est en effet un point bien établi dans l'histoire (1), que J.n de Solis entra le premier dans cette rivière en 1616, et, quant à la fondation de Montévidéo, tout le monde est d'accord qu'elle ne remonte qu'à l'année 1726.

La mémorable révolution des colonies espagnoles arracha violemment cette ville du long état de paix où elle avoit vécu sous l'ancien ordre de choses, pour la placer dans une situation précaire, que les armes portugaises fixèrent bientôt, en lui assurant du moins, par une occupation militaire, la tranquillité politique.

On sait que Buenos-Ayres a été le berceau de cette révolution, pré-

(1) Voy. *Hist. du Paraguay*, par le P. Charlevoix; t. I, p. 22.

parée de longue main par des personnes qui ne prévoyoient pas, peut-être, tous les crimes et tous les malheurs qui devoient en être la suite. Cette capitale infortunée, gouvernée depuis par des hommes ambitieux et sanguinaires, ne tarda pas à devenir le triste théâtre de la tyrannie la plus odieuse, et de l'anarchie la plus complète.

Remarques sur Montévidéo. Histoire.

Successivement renversés et proscrits, les meneurs de la république Argentine se montrèrent moins occupés de consolider l'indépendance de leur pays que d'opprimer les rivaux qui leur faisoient ombrage. Les Espagnols européens devinrent surtout l'objet de leur haine et des vexations les plus atroces. Parmi tant de chefs qui se succédoient au pouvoir, la plupart n'étoient mus que par leurs passions et leur intérêt personnel, mais non par un pur désir du bien et l'amour de la patrie. L'un d'eux, en raison de sa cruauté excessive, mérita le titre de *Catilina de l'Amérique du Sud;* à la suite des proscriptions qu'il ordonna, beaucoup d'émigrations eurent lieu. « Dans les révolutions, a dit J.[h] Jacotot, la mort est » le cortége obligé de l'opinion dominante; il est aisé de la reconnoître » au bourreau qui l'accompagne. »

Montévidéo, naturellement liée à ce tourbillon, ne put cependant y prendre beaucoup de part, ayant été occupée presque aussitôt par un corps de troupes portugaises, de 6 à 7 000 hommes, qui tinrent en respect la ville et les environs. Cependant les paysans qui vivent sur la rive gauche du fleuve étoient tous révoltés contre les autorités civiles, et ne reconnoissoient d'autres lois que leurs volontés ou leurs caprices. Ces hommes, à demi sauvages, nommés *Gahouches,* sont dans ces contrées ce qu'est l'Arabe dans ses déserts, avec la différence que les solitudes de l'Amérique méridionale sont ici couvertes de verts pâturages au lieu de sable, et que des millions de bœufs, de chevaux et de mulets font la richesse des peuples nomades qui les habitent.

On a vu des bandes de plusieurs milliers de ces habitans révoltés se porter sur Montévidéo, et tirer des coups de fusil jusque sous ses remparts; mais ils ont été chassés assez loin par les forces portugaises, et l'on a été longtemps obligé d'avoir des soldats campés hors de la ville pour empêcher leurs brigandages. C'est par de telles précautions que les Portugais sont enfin parvenus à pacifier tout le Paraguay

Remarques sur Montévidéo. Histoire.

oriental, et que, depuis le 20 janvier 1817, ils sont restés les maîtres de Montévidéo.

Le général Frustoso Rivero, commandant d'un petit corps de troupes de 3 à 400 hommes que Buenos-Ayres opposoit aux Portugais, est le seul, dit-on, qui, dans cette province, ait combattu et fait la guerre avec honneur. Se voyant, seul avec sa petite armée, opposé à des adversaires puissans, il a fini par obtenir des Portugais une capitulation avantageuse par laquelle il lui étoit permis de recevoir ses ordres du *Cabildo* ou municipalité de Montévidéo, et de conserver le commandement de ses troupes.

Tel étoit l'état des choses lorsque j'ai quitté Rio de la Plata, tandis que Buenos-Ayres étoit plus que jamais livré aux horreurs de l'anarchie.

Les lettres que j'ai reçues de Montévidéo, en date du 31 août 1822, indiquoient un état de choses plus calme : « L'anarchie qui a régné si longtemps à Buenos-Ayres, m'écrivoit-on, paroît devoir faire place à un ordre de choses plus régulier. Depuis un an surtout, une administration vigoureuse a ramené la tranquillité, calmé les haines, réuni les partis, mis de l'ordre dans les finances, et semble enfin annoncer à ce beau, mais trop malheureux pays, un long intervalle de prospérité et de bonheur. » Montévidéo continuoit à jouir d'une paix profonde; mais on craignoit qu'elle ne fût troublée lors du départ des troupes européennes qui y tenoient garnison, et qu'on annonçoit devoir être prochain.

Ces prévisions ne se sont que trop réalisées. Délivrés de la force militaire qui les comprimoit, les habitans n'ont pas tardé à s'ériger en république à l'instar de Buenos-Ayres. Mais bientôt les jalousies sont venues souffler le feu de la guerre civile; des ruisseaux de sang ont coulé; et il est à croire qu'ici encore le bien ne pourra renaître que de l'excès du mal, et que les républicains de Montévidéo boiront longtemps à la coupe empoisonnée des espérances trompées et du malheur!

§. II.

Géographie.

On sait que la ville de Montévidéo est bâtie sur le bord septentrional de Rio de la Plata, et à l'entrée orientale d'une anse médiocrement

Remarques sur Montévidéo. Géographie.

profonde, qui sert de port à la ville; du côté Ouest de cette anse se trouve la petite montagne qui donne son nom à la ville. Elle est stérile, de forme arrondie, haute de 2 à 300 toises [390 à 585 mètres] au plus; mais, en raison de l'aplatissement général du sol, elle domine tout le pays.

A son sommet paroît un bâtiment fortifié, qui a servi autrefois de phare; plusieurs courans d'excellente eau se trouvent à la base de la montagne dans deux jolies petites baies sablonneuses, situées à la partie Sud-Ouest; c'est là où les vaisseaux mouillés en grande rade viennent s'approvisionner avec facilité; une autre aiguade, directement en face d'une petite île, est affectée à l'usage des navires qui stationnent dans le port.

L'eau, dans les environs de Montévidéo, est rare, trouble, souvent lactescente et impure; elle sourd lentement des terres, et se rend dans des puits ou des espèces de citernes pratiquées dans le sol. Ces sortes de réservoirs sont assez nombreux.

On peut prendre sur notre planche 110 une idée de la ville qui nous occupe, et de son système de fortifications; une légende, placée dans un des angles du tableau, en désigne les principales parties et les édifices les plus remarquables. Sa position géographique, prise à notre observatoire, dans le fort San-José, a été fixée par 34° 54′ 3″, 5, de latitude, et sa longitude Ouest de Paris, par 58° 34′ 45″, 0, ainsi qu'on l'a indiqué sur le plan.

Sans être très-jolie, la ville de Montévidéo est cependant agréable; ses rues sont tirées au cordeau, mais ne sont pas pavées, en sorte que, suivant la nature du temps, on est toujours sûr d'y trouver, soit de la boue, soit de la poussière. Il y a cependant, sur les côtés, des trottoirs en larges dalles. L'église principale, édifice vaste et assez élégant, l'emporte de beaucoup sur le théâtre, dont l'architecture n'a rien de remarquable que son excessive simplicité. Les maisons, comme dans l'Inde et au Cap de Bonne-Espérance, sont toutes terminées par des *argamasses*, espèces de terrasses, garnies de parapets et de bancs, d'un usage bien convenable pour des promenades de famille, quand on a des motifs pour rester en déshabillé. Quelquefois on y place des fleurs, et même des serres pour les contenir. C'étoit sur une terrasse de ce genre que, pendant la durée de mon séjour chez M. Juanico, je faisois mes observations magné-

Remarques sur Montévidéo.

tiques; il eût été difficile d'être placé d'une manière à la fois plus agréable et plus commode.

Géographie.

« Le fond de la mer, dans le port, est de vase molle, dit M. Gaudichaud, et destitué de plantes marines; je pense qu'il en est de même du rivage, c'est au moins ce que nous pouvons conclure des parties que nous avons visitées, lesquelles sont également dégarnies de cette sorte de production, circonstance qu'il faut sans doute attribuer au mélange des eaux douces du fleuve avec celles de l'Océan. » Le brassiage, en général très-foible à l'embouchure de Rio de la Plata, l'est beaucoup plus encore dans le havre de Montévidéo, où les bâtimens qui calent plus de 14 pieds d'eau ne sauroient entrer sans labourer le fond. Ceux d'un tirant d'eau plus considérable sont obligés de mouiller au large, et quelquefois même à une lieue de la ville.

Lorsque les vents ne battent pas en côte, ou qu'ils sont très-foibles, le débarcadère, dont notre plan marque la situation, est très-commode; mais on conçoit qu'il devient d'autant plus difficile que la houle est plus forte et la brise plus intense de l'O. et du S. O. Cependant, en raison du peu de profondeur des eaux du fleuve, la mer n'y est jamais d'une grosseur excessive.

§. III.

Observations de physique.

Saisons. — L'air est très-sain à Montévidéo, et en général on y remarque peu de maladies, malgré les voiries qui sont aux portes de la ville. On trouve constamment en effet, à une demi-lieue de là, les charognes de plus de 300 chevaux étalées sur le sol, et exhalant une odeur infecte; cela n'empêche pas des nuées de goëlans de venir les déchiqueter et de s'en régaler.

D'après les renseignemens que je dois à l'obligeance de M. le capitaine Hervaud, *le printemps* comprend ici les mois d'octobre, de novembre et de décembre. C'est alors surtout que l'atmosphère est chargée de brouillards, et qu'on est exposé aux coups de vent de *pampéros,* qui, soufflant entre le Sud et l'Ouest, sont comparables, par leur violence, à notre *mistral* de Provence; souvent ces bourrasques deviennent funestes

Remarques sur Montévidéo. Physique.

aux petits navires qui naviguent avec trop de sécurité. La température dans cette saison est agréable.

Pendant *l'été*, c'est-à-dire en janvier, février et mars, la chaleur est quelquefois extrême, les orages sont fréquens, et presque toujours accompagnés de coups de vent violens, de forts tonnerres et de pluies abondantes. C'est durant cette saison encore que les brises de terre et de mer soufflent avec le plus de régularité : ces dernières viennent généralement du S. O. à l'E. S. E., et ont parfois beaucoup d'intensité.

L'automne commence à l'équinoxe de mars, et comprend les mois d'avril, de mai et de juin : c'est l'époque la plus agréable de l'année; la température est douce et les tempêtes sont rares; les vents du Nord soufflent presque toutes les nuits, ce qui est un signe non équivoque de beau temps. La navigation de la rivière est aussi moins dangereuse alors, et les terribles pampéros eux-mêmes sont beaucoup moins à redouter.

L'hiver comprend les mois de juillet, d'août et de septembre, époque où les pampéros sont le plus fréquens, et où les froids qu'ils amènent sont le plus vifs. Mais telles sont sur ces bords les variations de température, qu'on a vu parfois souffrir alternativement du froid et du chaud dans la même journée.

En général la plus belle saison se compose ici du dernier mois d'été et des deux premiers mois d'automne, c'est-à-dire qu'elle comprend mars, avril et mai : c'est précisément à cet instant que nous nous trouvions à Montévidéo. Sur 36 jours d'observations, nous avons vu que les vents ont soufflé le plus souvent petit frais, et pour ainsi dire de tous les points de l'horizon, tandis que les vents grand frais, qui n'ont duré que pendant 16 heures seulement, venoient du S. E., du S. S. E. et du S. S. O.

Température.—Voici les principaux résultats de nos expériences thermométriques. Leur durée a été de 24 jours consécutifs, du 9 mai au 15 juin inclusivement.

1.° Température de l'air :

Maximum absolu....	$20^d,5$	: a eu lieu à 2^h du soir, le 30 mai;
Minimum absolu....	8 ,8	——— à 2^h du matin, le 1.er juin;
Maximum moyen....	16 ,6	——— à 2^h du soir;

Remarques sur Montévidéo. Physique.

Minimum moyen.... 14^{d},0 : a eu lieu à 1^{h}, 2^{h} et 4^{h} du matin ;

Moyenne-moyenne... 15 ,2. (C'est une moyenne entre les températures moyennes de chaque jour.)

L'instant où la température moyenne des diverses heures approchoit le plus de cette moyenne-moyenne a été 9^{h} du matin et 9^{h} du soir; dans l'un et l'autre cas on avoit 15^{d},1 centigrades.

Le maximum absolu de température, aux différens jours, n'est pas constamment arrivé à la même heure; on l'a vu varier de 10^{h} du matin à 10^{h} du soir, mais le plus grand nombre de fois il a eu lieu à 1^{h} du soir; et le minimum absolu, le plus grand nombre de fois, à 1^{h} du matin.

Les températures journalières égales à la moyenne ont eu lieu, le plus grand nombre de fois, le soir à 7^{h}.

2.° Nous avons obtenu, pour la température de la mer à sa surface, des valeurs analogues, savoir :

Maximum absolu.... 19^{d},0 : a eu lieu à 2^{h} du soir, le 11 mai ;
Minimum absolu.... 8 ,5 ——— à 2^{h} du matin, le 28 mai ;
Maximum moyen.... 15 ,6 ——— à midi, 2^{h} soir, et 4 soir ;
Minimum moyen.... 14 ,1 ——— à 2^{h} matin ;
Moyenne-moyenne... 15 ,0 ;

Et l'instant où la température coïncidoit avec cette valeur moyenne est arrivé à 10^{h} du matin et à 10^{h} du soir.

Le maximum absolu a eu lieu, le plus grand nombre de fois, à midi; et le minimum absolu à 2^{h} du matin.

Les températures égales à la moyenne du jour ont eu lieu, le plus grand nombre de fois, le matin à 4^{h}, et le soir à 8^{h}.

J'ajouterai à ce qui précède un résumé des observations météorologiques faites à Montévidéo par M. Larrañaga, du 25 septembre 1818 au même jour de l'année suivante.

Le maximum de chaleur observé eut lieu le 21 janvier et donna.. +	31^{d},67 centigr.
On eut sur un autre point, le même jour................	32 ,78.
Le minimum de température, arrivé le 10 juin, fut de.......	8 ,89.
Il est nécessaire de prévenir que, dans ces climats, les valeurs extrêmes que nous venons d'indiquer ne sont pas ordinairement aussi élevées; en général, la chaleur de l'été n'y dépasse guère...	30 ,00.
Et dans l'hiver le thermomètre descend presque toujours à...	4 ,44.

Remarques sur Montévidéo.

Physique.

La chaleur moyenne de chaque mois, de chaque saison et de l'année entière, pendant la période citée, a été ainsi qu'il suit:

TEMPÉRATURE MOYENNE.				TEMPÉRATURE MOYENNE.			
NOM DU MOIS.	THERMOM. centigr.	SAISONS.	THERMOM. centigr.	NOM DU MOIS.	THERMOM. centigr.	SAISON.	THERMOM. centigr.
	+		+		+		+
Janvier......	26d,67.			Juillet......	13d,89.		
Février	25 ,00.	Été.......	25d,00.	Août.......	15 ,00.	Hiver....	14d,44.
Mars.......	23 ,33.			Septembre..	14 ,44.		
Avril.......	22 ,22.			Octobre.....	18 ,89.		
Mai........	14 ,44.	Automne..	16 ,67.	Novembre...	21 ,11.	Printemps.	21 ,11.
Juin........	13 ,33.			Décembre...	23 ,89.		
				Température moyenne de l'année...			18 ,89.

Baromètre. — La plus grande élévation du baromètre, selon M. Larrañaga (1), eut lieu du 7 au 8 septembre, et fut de......774mm,53; et sa plus petite, le 7 juillet, de......................749mm,74.

Le même auteur a remarqué qu'à Montévidéo le baromètre se maintenoit toujours beaucoup plus haut que dans l'hémisphère Nord; il assure même à cet égard que le pendule est d'accord avec le baromètre pour indiquer à Montévidéo un plus grand aplatissement de la terre qu'à Paris.

Hygromètre. — C'est dans les mois de juin et de juillet qu'a eu lieu la plus grande humidité; les vents d'Ouest ont été les plus secs, et ceux du Nord les plus humides. On a observé, dans le courant de l'année, que la pluie commençoit à tomber le plus souvent à la pointe du jour.

État de l'atmosphère. — Il y a eu dans l'année 94 jours de ciel pur; 150 de ciel nuageux; 33 de temps couvert; 88 de temps pluvieux. Le tonnerre s'est fait entendre à 20 jours différens. Une trombe marine s'est montrée le 25 janvier, mais ce phénomène est très-rare dans ces parages.

Vents.—Relativement aux vents, ils ont ordinairement calmé à la fin du jour. Ceux du Nord ont soufflé pendant 181 jours, ceux de l'Est 86, ceux du Sud 61, et ceux de l'Ouest 87. Mais il y a quelques enchevrêtemens.

(1) Les valeurs rapportées ici ont été corrigées par une comparaison du baromètre de l'auteur avec un de ceux de *la Physicienne.* On a tenu compte de l'erreur de température, de celles de capillarité, de niveau de l'instrument et de la réduction au niveau de la mer.

Remarques sur Montévidéo. Physique.

Lors du séjour de *la Physicienne* à Rio de la Plata, le mauvais temps a correspondu avec les vents de la bande (1) de l'Ouest; le rumb dominant a été le S. S. O., et sa force la plus fréquente *le petit frais.* Ceux qui ont été le plus intenses souffloient du Sud et du S. S. E., grand frais et par petites rafales, le 7 mai; cette bourrasque a duré 4^h. Le 24 du même mois un vent grand frais du Sud a aussi duré 4^h, et le lendemain un grand frais de S. O., 8^h.

Magnétisme. — Nous avons déterminé l'inclinaison magnétique, à notre observatoire, par une moyenne entre 572 expériences partielles, et nous l'avons trouvée de 36° 46′ 51″, 0; la déclinaison moyenne de l'aiguille, déduite de 480 résultats, nous a donné 12° 46′ 53″, 7 N. E.

§. IV.

Géologie.

« Lorsqu'après avoir visité le Brésil on entre dans l'immense fleuve de la Plata, on est surpris de la grande différence que présente l'aspect de deux pays si voisins; et, lorsqu'on aborde à Montévidéo, la présence des roches de gneiss est le seul indice qui montre qu'on soit en Amérique. Des plaines basses, ondulées et sans fin, où les arbres sont rares et même où il n'y a point d'arbres, remplacent ici les forêts épaisses et les montagnes de Rio de Janeiro.

» Cette contrée, formée d'une terre meuble et légère, paroît due en partie aux alluvions. Les eaux qui la couvroient autrefois ont entassé leurs dépôts sur les roches primitives, dont quelques-unes apparoissent maintenant à la surface du sol. La ville de Montévidéo est bâtie sur une pareille base : c'est un gneiss dont les couches sont plus ou moins inclinées, tantôt horizontales et quelquefois verticales. Les premières, plus dures et d'un grain plus fin, servent surtout dans la construction des édifices. On trouve aussi des schistes bleus compactes, qu'on emploie pour carrelage. Le mica qu'il renferme est blanc ou noir, et réunit parfois ces deux cou-

(1) On entend par *bande* de l'horizon un segment angulaire de 180° d'amplitude, que le rumb désigné partage en deux parties égales.

leurs dans les mêmes couches. Aux environs on trouve des blocs de feldspath laminaire, d'un pied de diamètre; et en allant à la petite montagne conique, dite le *Monte-Video,* et qui est située à l'Ouest de la ville, on remarque des couches verticales de phyllade, qui ne font qu'apparoître à la superficie, et annoncent qu'on passe à un autre terrain. » (*M. Quoy.*)

Remarques sur Montévidéo. Géologie.

M. Gaudichaud remarque avec raison que le sol des environs de Montévidéo a beaucoup d'analogie avec celui des îles Malouines, et, chose non moins remarquable, que les couches qui le composent paroissent avoir une direction semblable à celles qui sillonnent les bords et le fond de l'immense baie Française, c'est-à-dire qu'elles se dirigent de l'E. S. E. à l'O. N. O., à peu près.

Un fleuve, ou plutôt une mer d'eau bourbeuse, parcourt cette contrée. C'est sur ses bords, et non loin de la ville de Montévidéo, qu'on trouve enfouis, dans une terre légère, des débris de grands animaux dont les espèces n'existent plus. Les bancs nombreux qui encombrent le cours de la Plata semblent indiquer que son lit n'eut pas toujours la vaste étendue qu'il a maintenant, et que ses eaux se rendoient à la mer par plusieurs issues; il en est du moins ainsi de la plupart des grands fleuves, qui tendent toujours à gagner en surface, jusqu'à ce que la nature ou l'art s'opposent à leur agrandissement.

« Dans le port, qui n'est qu'une anse peu abritée, dit M. Quoy, les eaux du fleuve s'avancent dans les terres par de nombreuses petites lagunes marécageuses. On doit attribuer à la nature du terrain et à la violence des vents, lorsqu'ils soufflent par rafales, l'absence des grands arbres dans toute cette immense étendue de l'Amérique. »

§. V.

Productions naturelles.

Végétaux. — « L'histoire naturelle, observe M. Gaudichaud, est nécessairement peu variée, sur un sol aussi pauvre de grands végétaux. La première question qu'on soit disposé à se faire en voyant la campagne qui environne la ville, c'est pourquoi il n'y a pas de bois dans des lieux

Remarques sur Montévidéo. Productions.

où tout porte à croire qu'il en viendroit sans difficulté de toutes les espèces. Du moins c'est ce que semblent prouver quelques arbres répandus çà et là.

»La stérilité et la sécheresse qui se font remarquer aux environs de Montévidéo ne seroient-elles pas la principale cause du défaut de culture qui attriste le voyageur? A peine trouve-t-on sur toute cette terre aride quelques productions herbacées, telles que des solanées, des graminées, etc. Si l'on excepte les lieux bas et humides situés dans le Nord de l'anse, où l'on voit quelques cultures arrosées par les eaux presque stagnantes d'un faible ruisseau, les dehors de Montévidéo, à plusieurs milles à la ronde, sont de la plus grande stérilité.

» Les végétaux cultivés dans les jardins se composent principalement de pommiers, de poiriers, de pruniers, de pêchers et de toutes nos plantes potagères. » On assure que plus dans l'intérieur le raisin croît aussi à merveille.

Mammifères. — Mais ce qui fait ici la vraie richesse des habitans, c'est le nombre prodigieux de bœufs, de chevaux, d'ânes et de mulets qu'ils entretiennent errans dans les gras et vastes pâturages dont ils sont possesseurs; leur richesse se compte par milliers de ces animaux, et l'on a vu tels propriétaires se lamentant d'avoir été ruinés par la guerre civile, dire en soupirant, l'un qu'il ne lui restoit que 80 000, et l'autre 60 000 têtes de gros bétail. On assure que dans les vastes savanes qui abondent dans ces contrées il n'existe pas moins de 150 à 200 têtes de gros bétail par chaque mille carré de surface.

Bien que ces animaux ne soient ni marqués ni privés, et qu'ils soient gardés seulement par des Gahouches à cheval, ils ne se mêlent jamais avec les troupeaux des autres propriétaires.

Les jaguars et les chiens sauvages sont les principaux ennemis dont on ait à les garantir, et l'on trouve aussi dans la contrée des marmoses et des tatous (1). On sait que ce dernier quadrupède est recouvert d'une

(1) A mon départ de Montévidéo, M. Larrañaga s'occupoit de la rédaction d'un Mémoire sur un *megaterium*, ou grand tatou, dont il avoit trouvé une queue fossile monstrueuse pendant ses courses d'histoire naturelle. Cet échantillon, qu'il m'a montré, m'a paru ne pas avoir moins de 3 pouces [environ $0^m,08$] de diamètre, au gros bout.

enveloppe osseuse, à peu près semblable à celle des homards et des écrevisses. Les habitans, très-friands de sa chair, la mangent ordinairement cuite dans son enveloppe. J'en ai goûté avec plaisir. Remarques sur Montévidéo. Productions.

Oiseaux. — Nous nous bornerons à citer les plus importans et les plus répandus, et à signaler une petite espèce d'autruche particulière à ces contrées, des carouges, des troupiales, des gobe-mouches, des traquets à lunettes, des tyrans, mauves, goëlans, ibis, cailles, cygnes blancs, éperviers, merles, fauvettes, moineaux, étourneaux, fourniers, grimpereaux et tinamous.

Poissons. — Les poissons sont très-nombreux dans ces parages; mais nous n'avons remarqué particulièrement que des silures et des bagres.

§. VI.

Commerce.

Pendant le séjour de *la Physicienne* à Montévidéo, j'ai donné une attention particulière au commerce que font les Français avec les provinces de Rio de la Plata. Des abus déplorables, introduits dans les spéculations de quelques-uns de nos armateurs, étoient de nature à ruiner notre crédit dans cette partie de l'Amérique espagnole (1).

Depuis 1802 jusqu'après la paix de 1815, le commerce de ces contrées fut d'abord exploité exclusivement par les Anglais. Les Anglo-Américains ne venoient alors que rarement au Paraguay, et encore étoient-ils ordinairement chargés pour le compte de quelques négocians anglais de Gibraltar, lesquels se servoient d'ailleurs du pavillon des États-Unis anglo-américains pour enlever d'Espagne et transporter à Buenos-Ayres et à Montévidéo les vins de la Catalogne, les seuls qui obtinssent et qui obtiennent encore la préférence dans cette partie du Nouveau-Monde. Les Anglais, se voyant sans concurrence, approvisionnèrent donc longtemps les marchés de Rio de la Plata des objets de leurs fabriques, et ils le firent d'une manière si abondante, qu'une grande partie

(1) Les réflexions contenues dans ce paragraphe firent, dans le temps, l'objet d'un Mémoire que j'adressai au ministre de la marine, à la date du 21 juillet 1820.

Remarques sur Montevidéo. Commerce.

de leurs produits reflua vers l'intérieur des provinces et s'exporta même au Chili et au Pérou, à travers la chaîne des Cordillières.

Le résultat inévitable d'une telle exploitation fut d'implanter, pour ainsi dire, dans ces contrées les modes, les goûts et le luxe de la Grande-Bretagne. A cet égard, les efforts des Anglais eurent le plus grand succès; mais leurs tentatives pour se faire aimer et pour gagner la confiance des habitans ne furent point aussi heureuses. Ce n'est pas ici le lieu d'en exposer les motifs.

Tel étoit l'état du commerce en 1816, époque où les Français parurent à Rio de la Plata. Tout sembloit s'opposer au succès de leurs spéculateurs; mais les premières cargaisons apportées de France, ayant été composées de nos produits agricoles de la meilleure qualité, et des objets de nos fabriques du meilleur choix, opérèrent bientôt un revirement dans les affaires. La mode donna un nouvel exemple de sa mobilité et de son empire. Nos soieries furent enlevées, nos vins fins recherchés et payés à des prix qui surpassoient toutes les espérances; nos draps, nos porcelaines, nos objets de modes surtout, obtinrent une préférence marquée sur les produits de même nature, mais d'origine anglaise. Si ces premiers essais eussent reçu quelque encouragement; si nos négocians eussent pu trouver l'appui qui leur étoit nécessaire; si quelque agent du gouvernement français eût pu recevoir leurs plaintes et les faire valoir auprès des autorités du pays, ils ne se fussent point arrêtés après un aussi heureux début, et notre commerce eût alimenté bientôt, et à lui seul peut-être, la plupart des marchés des provinces riveraines.

Les circonstances paroissoient favorables pour faire une aussi précieuse conquête. Aveuglés en effet par une prospérité de plusieurs années, mais prévoyant sans doute une concurrence prochaine, les Anglais avoient inondé les ports de marchandises très-inférieures, et que par conséquent ils pouvoient donner à très-bas prix. Cet appât avoit séduit quelques négocians; mais ils eurent bientôt à se repentir de leur trop de confiance, lorsqu'ils virent la difficulté de faire écouler tant de marchandises qui restoient et qui restèrent encore longtemps dans leurs magasins.

L'absence, pour les Français, de toute protection dans un pays si éloigné du leur, en isolant nos spéculateurs, laissa aux autorités locales

le pouvoir de les soumettre à l'arbitraire : de là résulta une position irrégulière et vexatoire, ainsi que des taxes de toute espèce. A Buenos-Ayres, sous le plus léger prétexte on augmentoit progressivement ces taxes, et plusieurs objets mêmes, entre autres les vins, furent soumis à des droits si élevés qu'ils équivaloient à une prohibition absolue. Comme rien ne sauroit être stable dans un gouvernement éphémère, incessamment renversé par les partis, qui s'arrachoient tour à tour le pouvoir, le tarif des douanes étoit aussi variable lui-même que le caprice des gens qui, vainqueurs le jour, étoient vaincus le lendemain.

Remarques sur Montévidéo.
Commerce.

Le commerce ne vit et ne prospère que par la confiance, et il a surtout besoin de protection ; le nôtre devoit périr à Buenos-Ayres par l'absence de ces bases. Nos marchands avoient encore à se prémunir contre les menées sourdes et les atteintes indirectes d'une puissance rivale, qui se trouvoit sur le terrain avec tout l'appareil de ses forces. Ainsi, tandis que les Français étoient dans l'isolement et se bornoient à des entreprises hasardeuses, les Anglais, pour soutenir leurs négocians et favoriser leur commerce, avoient des agens secrets ou reconnus, des bâtimens de guerre, commandés par des officiers capables et instruits, qui occupoient les principales stations, alors que d'autres faisoient d'utiles croisières. La moindre tentative des autorités du pays contre le commerce anglais étoit aussitôt étouffée ou réprimée.

Sur la rive orientale de Rio de la Plata les choses avoient un autre caractère. Toujours les Français ont trouvé protection auprès des Portugais qui occupoient Montévidéo, Maldonado et les principaux points de l'intérieur, jusqu'à l'Uruguai et le Rio-Négro. A peu de chose près, les droits qu'on y payoit pour l'entrée des marchandises étoient les mêmes qu'à Rio de Janeiro : on avoit à se plaindre de leur trop forte élévation, mais ils ne varioient point, et le négociant français pouvoit calculer d'avance en Europe et sans mécompte les sommes qu'il auroit à payer pour ses expéditions.

Après avoir indiqué rapidement quelques-unes des principales causes qui mirent des entraves au succès de notre commerce dans les provinces méridionales de l'Amérique espagnole, entraves qui naquirent surtout du caprice auquel furent exposés nos négocians, nous ferons aussi

Remarques sur Montévidéo.

connoître celles qui ont pris leur source dans la cupidité et l'ignorance de quelques marchands français.

Commerce.

Des hommes, pour la plupart anciens capitaines du commerce, mais visant au titre pompeux d'armateurs, frétèrent des navires et composèrent leurs cargaisons sans avoir aucune connoissance de l'étendue et de la nature des besoins du pays vers lequel ils se dirigeoient. Prenant à crédit les marchandises qu'ils exportoient de France, et d'ailleurs peu difficiles sur le choix, ils recevoient sans examen tout ce qu'on leur livroit. Ainsi ils transportèrent des vins, les uns travaillés, falsifiés, nuisibles, auxquels ils donnoient les noms de nos meilleurs crus du midi; d'autres, qu'ils présentoient sous des dénominations inconnues, telles que *vins du jour, de la garde*, &c. &c. A ces cargaisons ils réunissoient les fonds de magasins, les rebuts des fabriques, qu'ils arrachoient aux pacotilleurs sous le grossier appât d'un bénéfice assuré. Ces hommes avides, et qui savent toujours bien se tirer d'affaire aux dépens de ceux dont ils ont surpris la confiance, arrivoient dans ces contrées, vendoient à des prix inférieurs à ceux d'achat, payoient le fret sur les premiers produits, faisoient des retours qui ne représentoient pas le tiers ou le quart de la cargaison, renvoyoient le bâtiment, et restoient eux-mêmes à Rio de la Plata, sous le prétexte de liquider l'expédition, mais réellement pour dissiper d'une manière ignominieuse ce qu'ils avoient enlevé à des personnes trop confiantes. Là ils bravoient tous les efforts qu'on pouvoit tenter pour leur faire rendre des comptes. Aux premiers soupçons de recherches, ils partoient de Montévidéo pour Buenos-Ayres, ou de Buenos-Ayres pour Montévidéo, déjouant ainsi toute espèce de perquisition, et comptant sur les lenteurs et les frais énormes qu'eussent entraînés des poursuites judiciaires

C'est de Marseille seulement que sont parties les frauduleuses expéditions dont je viens de rendre compte, tandis que celles qui se sont faites à Bordeaux et au Havre se sont toujours distinguées par le bon choix et l'excellente qualité des marchandises.

Les négocians de Montévidéo que j'ai consultés pensoient qu'il seroit facile de parer à ces inconvéniens par l'un des deux moyens suivans :

Le premier seroit de forcer à se rembarquer, sur le navire même qui les auroit amenés, les subrécargues qui dissiperoient ainsi follement le

produit de leur cargaison, afin de les obliger à rendre compte de leur gestion aux intéressés. Quelques exemples sévères, en cas de culpabilité, couperoient le mal dans sa racine; mais il faudroit pour cela qu'il y eût sur les lieux un agent consulaire quelconque.

Remarques sur Montévidéo. Commerce.

Par le second, on investiroit le tribunal de commerce du port de départ d'assez d'autorité pour se faire rendre compte des expéditions qui seroient entreprises par des hommes qui ne pourroient offrir par eux-mêmes, ou par des personnes honorablement connues, une garantie suffisante pour assurer les droits de tous ceux qui seroient intéressés à l'armement.

De tels abus tendent évidemment à répandre de la défaveur sur notre bonne foi et à nous discréditer dans l'opinion avantageuse que les étrangers ont des Français. Les populations de l'Amérique espagnole du Sud s'honorent de quelque conformité de goûts et de caractère qu'elles ont ou prétendent avoir avec nous; et ce sentiment, qui, dans tout état de choses et de vues, mériteroit d'être entretenu, seroit bientôt remplacé par la défiance, si d'aussi funestes et d'aussi coupables spéculations pouvoient impunément continuer.

Les principaux objets d'exportation qu'en temps de paix nous pourrions recevoir ici, en échange des produits de notre sol et de notre industrie manufacturière, seroient la viande de bœuf séchée, le suif, les cuirs en vert, le crin, la laine, les métaux d'or, d'argent et de cuivre, à quoi il faudroit ajouter les mules vivantes, qui sont à fort bon marché à Montévidéo, et que l'on va vendre à très-haut prix, soit aux Antilles, soit à Bourbon ou à l'Ile-de-France.

Pendant notre séjour à Montévidéo, une mule coûtoit 2 piastres [10^{f},80^{c}], et l'on pouvoit espérer de la vendre 150 à 200 piastres [810^{f} à 1 080^{f}] dans nos colonies. Parmi celles qui ont été portées à l'Ile-de-France, les plus belles se sont vendues jusqu'à 400 piastres [2 160^{f}] la pièce. Il faut ajouter au prix d'achat primitif environ 2 piastres pour frais d'embarquement (droits de douanes compris) et en sus la nourriture de la bête, le fret de transport et la mortalité pendant le voyage. On assure qu'en 1819, toutes ces choses calculées, le prix d'une mule rendue à l'Ile-de-France pouvoit être évalué à environ 36 piastres [194^{f},40^{c}].

Remarques sur Montévidéo. Commerce.

« La facilité que l'on a de se procurer des chevaux, dit M. Quoy, fait qu'on les sacrifie pour la moindre difformité. A la campagne, lorsqu'on en achète une certaine quantité, on ne les paye qu'à raison de 36 à 40 centièmes de piastre [1f,40c à 2f] la pièce; mais, lorsqu'on les loue à la ville, on donne une piastre [5f,40c] par jour. Il est vrai que si l'on crève la monture, il n'en coûte pas davantage, pourvu qu'on en rapporte la selle. Quant aux bœufs, il n'est pas rare qu'à la campagne on vous en donne un, à la seule charge d'en rendre la peau. »

Je ne dis rien des objets de moindre importance et particulièrement du *matté*, sorte de plante plus généralement connue sous le nom d'*herbe du Paraguay;* on la prépare en infusion à la manière du thé, et c'est réduite en vapeur qu'on en hume le parfum. Son arôme est fort agréable; mais cette plante n'a pu jusqu'ici trouver grâce auprès des Français, quelque charme qu'elle offre, dans son usage, aux habitans du pays.

Les provinces de la Bande orientale, dont Montévidéo est la capitale, sont beaucoup plus avantageuses au commerce que Buenos-Ayres et les provinces qui avoisinent cette dernière ville. On y trouve aussi les cuirs en plus grande abondance, et la *pesée* (mesure en usage dans ce genre de trafic), qui n'est que de 35 livres à Buenos-Ayres, est de 40 livres à Montévidéo. Le port où l'on aborde est aussi beaucoup plus sûr et offre aux navires plus d'avantage pour les chargemens et les déchargemens de toute espèce de marchandise, d'où résultent des économies considérables. Les droits de douanes y sont encore bien moindres, et les opérations commerciales en général plus promptes. A Buenos-Ayres les frais sont au moins trois fois plus forts qu'à Montévidéo; tout est donc en faveur de cette dernière place, soit en temps de paix, soit pendant la guerre.

La vie animale est extrêmement bon marché à Montévidéo; la viande de boucherie, les fruits et plantes potagères sont surtout à bas prix; mais on conçoit que ce qui vient de l'étranger, pour la table des riches, doit être d'un prix élevé. Il en est de même des objets manufacturés, qui sont particulièrement nécessaires à la parure et à la toilette. Nous donnerons ci-après un tableau des marchandises de France qui peuvent être de la vente la plus assurée.

Il seroit généralement à désirer, dans l'intérêt des armateurs, que les

Remarques sur Montévidéo. Commerce.

cargaisons fussent composées par des hommes qui connussent bien les colonies et fussent instruits de ce qui convient à chacune. On n'enverroit plus alors dans des pays pauvres et naissans ces énormes quantités de marchandises de luxe qui encombrent les magasins, telles que porcelaines, pendules, glaces de prix, soieries et bijouterie de toute espèce; meubles et objets de mode qui ne sont pas propres à la localité.

D'après ce que nous avons dit précédemment de la nature du sol et de ses productions, on conçoit que le bois de chauffage doit être tout à fait inconnu dans ces contrées; on y supplée par la houille. Les bois de charpente et de menuiserie y sont aussi nécessairement fort rares et fort chers.

Tableau des articles propres à fournir une cargaison de défaite et d'une vente avantageuse à Montévidéo et à Buenos-Ayres.

DÉTAIL DES MARCHANDISES.	ESPÈCE DE MESURE.	PRIX D'ACHAT, en francs.	PRIX DE VENTE, en piastres.	PRIX DE VENTE, en francs.
Armes, telles que sabres, épées et pistolets; un petit assortiment.				
Batiste, en petite quantité.				
Bas de fil d'Hesdin blancs, pour hommes; bonne qualité.	La douzaine.	50f,00c	20p	108f,00c.
Bas de soie à jour, pour femmes, en petite quantité.				
Bottes pour hommes.				
Cartes à jouer espagnoles à deux figures, moitié rouges et moitié blanches.	La douzaine.	de 14,00. à 16,00.	6.	32,40.
Draps de soie, pour gilets; en petite quantité.				
Drap de Verviers, noir, blanc et vert; mais de ce dernier en petite quantité.				
Eau-de-vie de Cognac, couleur paille; en canevettes.				
Écarlate fine, en petite quantité.				
Éventails en bois et en papier, avec figures..........................	La douzaine.	....	16.	86,40.
Florence double d'Avignon, en couleurs à la mode.				
Fils à coudre assortis, l'un dans l'autre..........................	La livre.	6,00.	2 $\frac{1}{2}$.	13,50.
Galons de soie et cordonnet en tout genre; petit assortiment.				
Gants blancs longs, dits *passe-coudes*, pour femmes; en petit nombre...	La douzaine.	30,00.	de 16 à 18.	86,40. 97,20.
Gants d'hommes.				
Huile d'olive, de 13 bouteilles au panier.				
Papiers peints, pour tentures.				
Parapluies à canne, la moitié verts, et le reste rouges; les $\frac{2}{3}$ de 30 à 35 pouces.				
Parfumerie de bon choix.				
Rubans de soie en couleurs diverses, et du dernier goût.				
Rubans de fil assortis en paquet 3.6.9.12.24.36, dont $\frac{2}{3}$ de fins et $\frac{1}{3}$ de communs; l'un dans l'autre..............................	Le paquet.	5,00.	2.	10,80.
Rubans de velours noir, de 2 à 4 doigts de largeur; les pièces ayant l'une dans l'autre 32 aunes.				
Satins blancs de perle, noirs et autres, en couleurs à la mode.				
Serge noire croisée double, la plus large possible.				
Soieries satinées d'un tissu léger et de couleurs à la mode; en pièces.				
Souliers de femmes; $\frac{2}{3}$ très-petits et $\frac{1}{3}$ pour pied moyen..............	La paire.	....	2.	10,80.
Souliers d'hommes; $\frac{2}{3}$ à double couture et $\frac{1}{3}$ en escarpins, faits avec soin.	La paire.	....	2 $\frac{1}{2}$.	13,50.
Taffetas doubles, larges et assortis; $\frac{2}{3}$ noirs et $\frac{1}{3}$ en couleurs à la mode.				
Verres unis, façon cristal, grands comme des verres à vin de Bordeaux..	Le cent.	....	de 12 à 16.	64,80. 86,40.
Vins rouges, de Cahors et de Languedoc; en barriques.............	La barrique.	120,00.		

N. B. Nous avons compté ici la piastre à 5 francs 40 centimes, qui étoit sa valeur courante sur la place de Montévidéo, à l'époque de notre séjour; mais ce taux, on le conçoit, varie selon le change.

CHAPITRE XLVII.

Traversée de Montévidéo à Rio de Janeiro.

Lorsque nous quittâmes les Malouines, le bonheur de nous voir enfin hors de cet affreux désert dominoit chez nous sur toute autre pensée; mais nous fûmes affecté d'une manière bien différente à notre départ de Montévidéo. Le mois que nous venions de passer au milieu des plus agréables distractions, et comblé des attentions les plus délicates et les plus aimables, s'étoit écoulé si vite, qu'il nous eût paru n'avoir été qu'un songe, s'il n'eût laissé notre cœur pénétré de la plus vive reconnoissance pour les hôtes affectueux qui nous avoient traité avec tant de bonté, et que peut-être, hélas! nous ne reverrons jamais. 1820. 9 juin.

Mon intention étoit de me rendre en toute hâte à Rio de Janeiro, où nous espérions pouvoir faire réparer d'une manière convenable le nouveau bâtiment que nous venions d'acquérir; mais, dans le jour qui suivit notre départ, un violent *pampéro* s'éleva tout à coup, et agita la mer avec tant de fureur que notre pauvre navire en fut très-fatigué.

La Physicienne étoit loin d'avoir les bonnes qualités de *l'Uranie*. Dans 10.
un fort tangage, qui mit notre beaupré presque entièrement sous l'eau, ce mât important se rompit à l'endroit des liures, où il étoit un peu avarié. Un tel événement pouvoit devenir très-grave par ses conséquences. On sait en effet que le beaupré est en quelque sorte la clef de tous les autres, et nous dûmes craindre un instant de nous voir aussi dématés de notre mât de misaine, qui se trouva fortement compromis. La célérité de nos manœuvres, avec un équipage bien exercé, nous mit heureusement à l'abri de ce malheur. Mais nous avions le long du bord un danger d'un autre genre; le tronçon de notre beaupré, retenu encore par les divers cordages qui l'attachoient au vaisseau, étoit ballotté contre la coque du bâtiment, et, bélier immense, il menaçoit de défoncer le vaisseau, et par conséquent de nous précipiter dans l'abîme! *Coupe, coupe partout!* fut le commandement que je fis aussitôt, et la promptitude avec laquelle on obéit nous sauva dans cette circonstance périlleuse.

1820. 10 juin. Le temps étoit trop mauvais pour que nous essayassions de réparer, autant du moins qu'on pouvoit le faire en mer, une aussi forte avarie. Mais comme le vent étoit favorable à notre route, et que par conséquent il n'étoit pas nécessaire de louvoyer, nous remerciâmes de grand cœur la Providence de la protection évidente qu'elle nous accordoit. Trop heureux d'être quitte à si bon marché de la fureur des vagues, nous ne fîmes pour ainsi dire pas attention à la perte de notre canot de poupe, qu'un coup de mer avoit enlevé comme une plume, malgré toutes les saisines et palans dont il étoit entouré; encore moins pûmes-nous regretter la perte de quelques-unes de nos provisions particulières que, faute de place, on avoit logées dans cette embarcation.

Sur le soir M. Lamarche fit une chute assez grave, mais qui n'eut heureusement pas de suite dangereuse; un clou cependant le blessa à la tempe et le laissa longtemps sans connoissance, mais cet officier se remit promptement.

11. Le temps, un peu moins mauvais le lendemain, nous permit de réparer nos avaries; le petit mât de hune fut installé en beaupré, et nous remplaçâmes celui-là par un mât de petit perroquet. Notre gréement fut assujetti à cette disposition nouvelle, et nous continuâmes, sans de nouveaux accidens, notre course jusqu'à Rio de Janeiro. Nous nous pré-
17. sentâmes le 17 à l'entrée de la baie; mais, un calme ennuyeux ayant
20. succédé à la bourrasque, il ne fut pas possible d'y pénétrer avant le 20 dans la soirée; nous allâmes tout de suite mouiller en dedans de l'île das Cobras.

Il faut l'avouer, *la Physicienne* n'avoit pas une tournure très-guerrière, et ses avaries récentes ajoutoient encore à sa mauvaise mine; les douaniers y furent trompés, et accostèrent le bord, croyant s'adresser à un bâtiment du commerce, en dépit même de la flamme de guerre qui étoit en tête de mât; nous fûmes donc obligé de montrer ce signe à ces messieurs, en leur donnant l'avertissement positif qu'ils n'avoient rien à voir ni à faire sur notre vaisseau.

1820. Juin.

CHAPITRE XLVIII.

Seconde station au Brésil.

§. I.er

Séjour à Rio de Janeiro.

A peine *la Physicienne* étoit-elle rendue au mouillage, que j'envoyai un officier complimenter l'amiral portugais, qui à son tour se hâta de remplir à mon égard le même acte de politesse. Le commandant d'une division anglaise, composée de plusieurs navires de guerre, m'envoya aussi offrir ses services; enfin un officier portugais attaché à la maison du roi (le capitaine de vaisseau Pio) vint s'informer de la nature de ma mission et de l'objet spécial de ma relâche.

Le 21, au lever du soleil, nous saluâmes la place de 21 coups de canon, et le lendemain le pavillon amiral de 19, qui nous furent exactement rendus. J'avois déjà informé notre consul général, M. Maller, de nos besoins et des réparations indispensables qui devoient être faites au navire. Je me rendis en conséquence avec lui chez M. le comte dos Arcos, ministre de la marine, homme aussi aimable que spirituel, qui accueillit avec intérêt la demande que je lui adressois pour le radoub de *la Physicienne.* « Tout ce que l'arsenal du roi renferme, me dit-il, est à votre service, et vous pouvez en disposer. »

Fixé sur le principe, il ne nous restoit plus qu'à nous occuper des détails. Il fut convenu avec M. l'amiral commandant du port que le lendemain on viendroit conduire la corvette le long d'un vieux vaisseau, où nous aurions toute facilité pour transborder les divers objets de notre armement, et qu'on iroit l'amarrer ensuite à côté du ponton de carène, où elle devoit être abattue et recevoir un radoub complet.

Débarrassé de cet objet essentiel, je m'empressai d'aller revoir les personnes bienveillantes et chères qui, lors de ma première relâche, m'avoient témoigné tant de bonté et d'amitié. Je revis surtout avec plaisir l'excellente

1820. Août.

famille Sumter (1), M. le comte de Gestas, sa respectable tante Mme de Roquefeuil et M. l'abbé Boiret, qui tous me renouvelèrent le touchant témoignage de leur attachement. Notre consul général lui-même se multiplia en quelque sorte pour nous rendre service, et fit avec beaucoup d'activité et de bienveillance toutes les démarches officielles nécessaires au radoub de notre vaisseau.

« Nous trouvâmes, dit M. Quoy, la ville de Rio de Janeiro sensiblement embellie. Plusieurs maisons, que nous ne connoissions pas encore, se faisoient admirer dans divers quartiers, et tous les jours il s'en élevoit de nouvelles. Quantité d'étrangers avoient apporté leur industrie dans cette capitale, et le nombre de nos compatriotes y alloit toujours croissant. La campagne, aux environs de la ville, nous parut aussi beaucoup mieux cultivée, et les plantations de café se développer en quelque sorte à vue d'œil. En général ce ne sont pas les Brésiliens qui cultivent ici le mieux la terre, et nous remarquâmes avec plaisir que les campagnes les plus jolies appartenoient à des Français.

» Mais, si ces derniers rivalisent et l'emportent même sur les autres peuples pour cette branche particulière d'industrie, il n'en est pas ainsi du commerce extérieur, dont les plus grands avantages sont presque tout entiers entre les mains de la Grande-Bretagne; on diroit à cet égard que le Portugal et le Brésil sont des colonies appartenant aux Anglais. Les objets manufacturés dont ils encombrent la contrée sont livrés au plus bas prix, et sujets à des droits moins forts que les marchandises du Portugal lui-même. Partout on ne rencontre, pour ainsi dire, que les navires de nos rivaux, tandis que ceux de France y sont rares; encore n'y a-t-il guère que Bordeaux et le Havre qui puissent soutenir la concurrence.

» Le foible trafic de nos articles de modes est celui qui jusqu'ici a paru nous être le plus avantageux, c'est du moins ce qui avoit lieu en 1820, et explique pourquoi nous trouvâmes établies dans la capitale une foule de modistes françaises.

» Dans l'intervalle de nos deux relâches, un architecte de notre nation

(1) Précédemment chargé d'affaires des États-Unis anglo-américains, M. Sumter avoit été remplacé depuis peu par M. Appleton; mais son retour dans sa patrie étoit retardé par la grossesse de sa femme.

avoit érigé sur le bord de la mer un petit édifice assez élégant, destiné à une bourse, et dans le Campo Santa-Anna un vaste cirque en bois pour servir au combat des taureaux (1). » 1820. Juin.

Ce fut le 24 juin la fête de Sa Majesté D. Jean VI; la veille on avoit allumé avec pompe les feux de joie d'usage, et il y eut grand gala à la cour. Le roi, que j'allai saluer, daigna me dire des choses gracieuses sur mon retour au Brésil, et sur la manière heureuse dont j'étois sorti des Malouines; il m'engagea à venir le voir un autre jour à sa maison de campagne de San-Christovaõ, où il auroit, disoit-il, beaucoup de plaisir à m'entendre lui faire le récit des principaux événemens de mon voyage. J'eus pareillement l'honneur de faire ma cour à la reine, aux princes et princesses, qui ne se montrèrent ni moins aimables ni moins bienveillans.

Avant la réception, M. Maller me présenta à divers personnages du corps diplomatique : MM. le comte de Caza Flores, ministre d'Espagne; le baron Mareschal, chargé d'affaires d'Autriche; le baron de Tuyll, ministre de Russie; dal Borgo di Primo, chargé d'affaires de Danemarck; Cromelin, chargé d'affaires de Hollande; le marquis de Grimaldi, ministre de Sardaigne; le comte de Flemming, ministre de Prusse. J'entrai aussi en relation avec M. le maréchal Beresford, qui me présenta de son côté à MM. les capitaines White, du vaisseau anglais *le Superbe;* Maitland, du vaisseau *le Vengeur:* officier qui transporta Bonaparte à Sainte-Hélène; enfin je vis M. Henne, commissaire pour la traite des noirs, et naguère secrétaire intime de lord Amherst pendant son ambassade en Chine; sa conversation me parut fort attachante.

Cependant je faisois chercher depuis plusieurs jours une maison en ville, dans laquelle nous pussions dresser notre observatoire; mais on ne trouva rien de plus convenable qu'un local un peu isolé dans le faubourg du Catète, près de Praia Flamingo; c'est là où je m'établis personnellement et où je fis descendre les instrumens d'astronomie et de physique dont nous devions faire usage. Je m'adjoignis, pour cette partie de nos travaux, M. Duperrey, officier aussi exact qu'exercé, laissant à la sage expérience de M. Lamarche, mon second, la surveillance supérieure des réparations de la corvette.

(1) *Voyez* t. I, p. 184 et 185.

1820. Juin. M. Durand, négociant français qui, depuis mon arrivée, ne cessoit de nous montrer la plus gracieuse obligeance, nous fut particulièrement utile en cette circonstance, pour nous aider à réunir le petit nombre d'objets nécessaires à l'ameublement de notre maison; sans lui cette opération nous eût été extrêmement difficile.

Le 27 M. Maller m'accompagna à San-Christovaõ, où je fus faire visite au roi. Nous nous y étions rendus à cheval, aussitôt que les fortes chaleurs du jour avoient un peu diminué. Les jardins qui environnent cette habitation agréable en font un séjour délicieux, où le roi aime beaucoup à se délasser de l'étiquette de la ville. Nous fûmes introduits après un petit quart d'heure d'attente, et je n'eus qu'à me louer de la politesse des questions et de la bonté avec laquelle le prince daigna écouter les détails dans lesquels j'entrai. J'eus surtout beaucoup de plaisir à lui raconter de quelle manière, à la fois bienveillante et généreuse, l'expédition que je commandois avoit été accueillie par le gouverneur portugais de Dillé, sur la côte septentrionale de l'île Timor.

La politique reprit bientôt ses droits. La nouvelle de la mort du duc de Berry étoit encore récente; Sa Majesté m'en parut très-affectée, et ne l'étoit pas moins de la nature des troubles qui agitoient l'Espagne. Après une demi-heure d'entretien, M. Maller et moi nous nous retirâmes, et revînmes à Rio de Janeiro.

Juillet. Le 1er juillet, jour où *la Physicienne* commença à être virée en quille, je fus passer la soirée chez M. Augustin de Lizaur, riche négociant pour lequel M. Juanico m'avoit donné une lettre de recommandation; sa femme, aussi jolie que spirituelle, fit, avec la grâce naturelle aux dames espagnoles, les honneurs de sa maison. Nous entendîmes chez elle un mulâtre, nommé *Manoel,* très-habile guitariste, et dont le talent sur cet instrument est à peine croyable. On assure qu'il s'est formé lui-même, et c'est pour cela sans doute que son jeu est si original. Excellent pour la pratique, on dit qu'il est hors d'état de lire et d'écrire une ligne de musique; mais il exécute les morceaux les plus difficiles, et les varie de mille façons, pourvu qu'on les ait joués une seule fois devant lui. Son sens musical est si exquis, que je l'ai vu une fois prêt à prendre la fuite, parce qu'un enfant faisoit un peu de bruit dans une salle

voisine de celle où il jouoit. Sous ses doigts la guitare n'est plus un instrument vulgaire, c'est une harmonie inaccoutumée et délicieuse, qu'on diroit venir du ciel, et qu'il est impossible de concevoir à moins de l'avoir entendue. Je me rappelle l'habileté de quelques-uns des plus fameux guitaristes qui ont visité Paris, et plus particulièrement celle du célèbre Sor; eh bien! le jeu de Manoel est de beaucoup supérieur, et l'on peut dire tout à fait inimitable. Au reste ce mulâtre compose de fort jolies petites pièces, mais il faut qu'on les lui note. On en a publié, il y a quelques années, un recueil intéressant à Paris.

1820. Juillet.

Notre consul, voulant faire célébrer un service funèbre à l'occasion de la mort du duc de Berry, invita à y assister l'état-major de *l'Uranie*, le corps diplomatique, les habitans notables du pays, et généralement tous les Français qui résidoient dans la ville. La cérémonie eut lieu le 6 juillet, dans l'église des Carmes, où notre aumônier, M. l'abbé de Quélen, officia, assisté par MM. les abbés Boiret, Franche et Lalain.

Depuis quelques jours j'étois incommodé d'un fort rhume qui, joint à une affection nerveuse de la poitrine, me força de garder le lit pendant quelque temps; cette circonstance m'empêcha d'être présent à une fête qui eut lieu le soir du 16 juillet à la chapelle royale, et à laquelle le roi se rendit avec toute sa famille: elle fut, dit-on, très-brillante, et la musique bien choisie et de bonne exécution.

Quoi qu'il en soit, je me trouvai le lendemain assez bien portant pour accompagner mon excellent ami M. de Gestas à sa campagne de Tijouka. C'est avec bonheur que je revis cette demeure champêtre, si pleine pour moi de touchans souvenirs! Elle me parut fort embellie et considérablement améliorée sous les rapports les plus intéressans et les plus utiles. De grands défrichemens avoient diminué le nombre de ces énormes végétaux, qui, aussi anciens que le monde, avoient résisté pendant tant de siècles à la présence destructive de l'homme. Une plantation de 20 000 pieds de café, dont une partie se trouvoit déjà en plein rapport, annonçoit la laborieuse sollicitude du maître et ses succès. Des jardins soigneusement cultivés et dans lesquels on étoit parvenu à naturaliser quelques-uns de nos fruits de France les plus savoureux décéloient partout l'abondance, la richesse et le bien-être. Des chemins plus multipliés en meilleur état;

1820. Juillet. des ponts jetés sur la Tijouka; des corps de logis en plus grand nombre et mieux entretenus; l'élégance jointe à la commodité, tout donnoit l'idée d'un séjour de paix et de bonheur. Enfin l'air de santé et de satisfaction des nègres fixés dans cette demeure charmante annonçoit à la fois la justice et la douceur du régime auquel ils étoient soumis.

Je ne revins de Tijouka que le 20 dans la matinée, et le soir nous allâmes à un bal auquel nous avoit invité M. le capitaine White à bord du vaisseau *le Vengeur*. La réunion fut nombreuse et brillante; les dames invitées étoient jolies, parées avec goût, et la fête fut aussi agréable qu'on peut la donner sur un navire. On dansa des anglaises et des contredanses françaises sur le gaillard d'arrière, qui avoit été décoré avec élégance. Le souper fut servi sur la dunette.

Août. Le matin du 1er août nous devions aller, MM. Thornton, dal Borgo, le capitaine Maitland et moi, faire une course d'observation au sommet du Corcovado; mais je me trouvai si souffrant ce jour-là que je fus obligé de renoncer à cette partie de plaisir. Ces messieurs mesurèrent la hauteur de la montagne avec le baromètre; mais j'ai donné dans le premier volume de cette histoire le résultat de la mesure que nous en avions déjà faite nous-même à une autre époque.

Malgré toute l'activité de M. Lamarche, les réparations de *la Physicienne* ne marchoient pas aussi vite que nous l'eussions désiré; on avoit trouvé dans les parties basses du vaisseau beaucoup plus de travaux à faire que d'abord on ne l'avoit jugé nécessaire; il fallut changer quelques membrures par le travers du mât de misaine : le reste de la corvette se trouva en assez bon état. Lorsqu'on l'eut redressée, un mât de beaupré neuf fut mis en place, le grand mât raccourci de 3 pieds et le mât d'artimon de 2; on répara le gréement en totalité, enfin on construisit cinq chambres pour les officiers, un poste pour les élèves, et des soutes pour les vivres de l'équipage : la chaloupe reçut aussi un radoub complet.

Le 18 une division de navires de guerre français, composée du vaisseau *le Colosse*, monté par l'amiral Jurien, et commandé par M. de Rosamel, son capitaine de pavillon, joint à la frégate *la Galathée*, capitaine Collet, entrèrent en rade : la corvette *l'Écho*, sous les ordres de M. de Kergrist, arriva quatre jours plus tard. Je m'empressai d'aller

saluer l'amiral et de faire visite aux capitaines de la division. On me communiqua, à bord du *Colosse*, les dernières listes de promotion des officiers de la marine, et je fus très-mortifié de voir que les promesses qui avoient été faites, au départ, à plusieurs d'entre nous, n'avoient pas été accomplies. Je crus devoir témoigner au ministre, dans mes dépêches, combien surtout j'éprouvois de chagrin de ce que MM. Lamarche et Duperrey, officiers si recommandables par leurs talens et leurs bons services, n'eussent pas reçu de l'avancement. MM. Bérard, Pellion et Guérin, élèves de la marine, qui faisoient, presque depuis notre départ de France, le service d'enseignes de vaisseau chefs de quart, eussent bien mérité assurément d'être eux-mêmes confirmés dans un grade dont ils étoient parfaitement dignes sous tous les rapports. 1820. Août.

Dans une visite que je fis le 22 au comte de Flemming, j'eus occasion de voir et d'étudier chez lui une harpe éolienne, instrument dont j'avois souvent entendu parler, mais qui n'est pas encore fort connu en France. Il consiste en un prisme triangulaire droit et régulier, de 8 pouces de base sur 4 pieds $\frac{1}{2}$ de côté, construit en bois de sapin, de 2 à 3 lignes d'épaisseur. A l'intérieur se trouvent quelques languettes de renfort, et, au milieu d'une des faces, une ouverture harmonique de 10 pouces de longueur, sur 2 pouces $\frac{1}{2}$ environ de largeur, offrant dans son évasement la forme d'un 8; enfin, sur ce même côté sont placées 4 cordes en boyau, exactement tendues à l'unisson. Dans cet état, lorsqu'il existe une grande différence de température entre deux appartemens voisins, si l'on place un des angles harmoniques de l'instrument dans l'ouverture de la porte, légèrement entr'ouverte, le courant d'air très-actif qui se produit alors met les cordes en vibration. Mais ce qui étonne c'est que des cordes ainsi disposées puissent faire entendre une suite d'accords non moins variés qu'agréables. Je ne sache pas que les physiciens aient donné jusqu'ici l'explication de ce curieux phénomène, ni que l'art se soit encore emparé du principe, pour arriver à des compositions plus savantes et plus parfaites.

Le 23 août fut tristement remarquable pour nous, par le vol des chronomètres de notre observatoire. Un de nos messieurs couchoit dans un cabinet attenant à la pièce où ils étoient placés, et les fenêtres en étoient

1820. Août. fermées tous les soirs avec attention; je croyois donc ces instrumens parfaitement en sûreté, lorsque dans la matinée j'entendis la personne qui, selon l'usage, venoit chercher la montre de poche qui servoit aux observations, s'écrier d'une voix émue: *Dieu! quel malheur!* J'accourus, et vis, avec un désappointement inexprimable, que non-seulement nos trois chronomètres, numéros 72 et 150 de Berthoud, et 2 868 de Bréguet, avoient été soustraits pendant la nuit, mais encore qu'on avoit pris une malle à moi, contenant 1 400f en argent et quelques journaux et papiers de l'expédition. La malle et les papiers furent retrouvés dans le jardin; les montres et l'argent, au contraire, parurent de bonne prise à MM. les voleurs. Nous nous assurâmes que ces misérables s'étoient introduits furtivement par la fenêtre, que nous trouvâmes toute grande ouverte, mais ils avoient fait leur opération avec tant de précaution et d'adresse que personne ne les avoit entendus.

Cet accident, fort grave pour nous, l'eût été bien davantage encore, si nos observations de pendule et de magnétisme, qui exigent une mesure exacte du temps, n'eussent été déjà terminées. Toutefois je ne perdis pas un instant pour faire, auprès des autorités du pays, toutes les démarches que la circonstance exigeoit; un avis, imprimé dans la gazette de Rio de Janeiro, annonça qu'une récompense pécuniaire seroit donnée à quiconque mettroit sur la voie de retrouver les objets volés. Mais ces démarches, et toutes celles que notre consul voulut bien faire de son côté, ne produisirent rien d'utile, et la police étoit encore à chercher la piste des voleurs lorsque nous quittâmes le Brésil.

Nous venons de voir que cet événement désagréable étoit par le fait de peu d'importance pour la suite de nos expériences de physique; cependant comme ces machines devoient encore nous servir à diriger notre route jusqu'en France, il fallut bien que je m'occupasse des moyens d'y suppléer. Depuis longtemps nous avions mis de côté une de nos montres, le numéro 144 de Berthoud, qui, s'étant arrêtée, se trouvoit par conséquent hors de service; je me décidai à la faire nettoyer par un habile horloger français établi à Rio de Janeiro, M. Triquet. Aussitôt que je fus parvenu à deviner le secret de sa fermeture, et par conséquent à l'ouvrir, je la portai chez lui, et je dois dire, à son honneur,

qu'il la répara à ma plus grande satisfaction. Toutefois, appréhendant encore de reprendre la mer avec un seul chronomètre, sur lequel il étoit permis d'avoir quelques doutes, je fis part de ma perplexité à M. le comte dos Arcos, ministre de la marine, qui poussa l'obligeance jusqu'à nous prêter une montre anglaise d'Arnold, qui avoit une marche assez régulière. Ces deux chronomètres furent aussitôt mis en expérience à notre observatoire, et leur marche définitivement réglée. 1820. Août.

Le 25 l'amiral Jurien donna un grand dîner à bord du *Colosse*, à l'occasion de la Saint-Louis, fête du roi de France, et me fit l'honneur de m'y inviter.

Nous nous proposions d'emporter avec nous un gros singe du Brésil très-féroce, que nous nous étions procuré; cet animal, ayant été indiscrètement tiré de sa cage par un domestique, mordit et blessa de la manière la plus cruelle et la plus douloureuse plusieurs personnes qui s'en étoient approchées un peu trop; l'une eut le poignet percé de part en part, deux autres le mollet déchiré; heureusement aucune de ces blessures ne fut suivie de graves accidens.

Le réarmement de *la Physicienne* étant presque achevé, on commença, le 2 septembre, à transporter à bord tous nos instrumens d'observation, ainsi que nos provisions particulières (1), et je fus moi-même m'y

(1) On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici le prix des diverses denrées dont nous fîmes emplette pendant notre second séjour à Rio de Janeiro; le voici:

NOM DES DENRÉES.	PRIX D'ACHAT DES DENRÉES.						REMARQUES.
	EN MESURE DU BRÉSIL.			EN MESURE FRANÇAISE.			
	Nom de la mesure.	Valeur.		Valeur.		Nom de la mesure.	
		en reis.	en francs.	en francs.	en reis.		
Amandes douces........	Libra.	240^{r}.	$1^{f},50^{c}$	$3^{f},25$.	521^{r}.	Kilogram.	Un mulet, acheté pour le voyage de M. le Dr Quoy à la colonie suisse du Nouveau-Fribourg, coûta 16 000 reis [100 fr.].
Bananes................	Le régime.	200.	1 ,25.	1 ,25.	200.	Le régime.	
Beurre.................	Libra. ...	360.	2 ,25.	4 ,92.	781.	Kilogram.	
Biscuit de mer ordinaire..	Arroba.....	2 240.	14 ,00.	0 ,95.	152.	Kilogram.	
Biscuits (petits) au sucre..	Libra......	240.	1 ,50.	3 ,25.	521.	Kilogram.	
Bougie.................	Libra......	520.	3 ,25.	7 ,05.	1 128.	Kilogram.	
Canards................	La pièce....	560.	3 ,50.	3 ,50.	560.	La pièce.	
Chandelles.............	La douzaine	560.	3 ,50.	3 ,50	560.	La douzaine	
Choux..................	La pièce...	50.	0 ,31.	0 ,31.	50.	La pièce.	
Conserves..............	Le bocal...	540.	3 ,37.	3 ,37	540.	Le bocal.	
Dindes.................	La pièce...	1 120.	7 ,00.	7 ,00.	1 120.	La pièce.	

1820. Septembre.

établir cinq jours plus tard, après avoir fait dans la ville mes visites d'adieux. Les personnes des bontés desquelles j'ai plus particulièrement eu à me louer, et que j'ai vues par conséquent le plus souvent pendant mon séjour à Rio de Janeiro, sont mes excellens amis de Gestas, Sumter et Boiret; puis, parmi les membres du corps diplomatique, MM. le général major baron de Tuyll, le comte de Flemming, Thornton, dal Borgo di Primo, et Maller, notre consul général.

Je fus également prendre congé du roi, et de M. le comte dos Arcos, que j'eus à remercier de toutes les marques d'intérêt et de bonté dont ils avoient daigné m'honorer. Je retrouvai encore ici un de ces exemples de générosité si rares et si touchans : malgré tous mes efforts, il m'avoit été impossible d'obtenir un règlement de compte pour les réparations qui avoient été faites à *la Physicienne;* à peine me fut-il permis d'en témoigner ma gratitude.

SUITE DU NOM DES DENRÉES.	PRIX D'ACHAT DES DENRÉES.						REMARQUES.
	EN MESURE DU BRÉSIL.			EN MESURE FRANÇAISE.			
	Nom de la mesure.	Valeur.		Valeur.		Nom de la mesure.	
		en reis.	en francs.	en francs.	en reis.		
Dindons	La pièce	1 920r.	11f,87c	11f,87c	1 920r.	La pièce.	
Filets de cochon marinés.	Arroba	3 200.	20 ,00.	1 ,36.	217.	Kilogram.	
Fromage	Libra	480.	3 ,00.	6 ,51.	1 042.	Kilogram.	
Haricots blancs	Quarta	1 440.	9 ,00.	0 ,90.	144.	Litre.	
——— rouges	Saca	2 000.	12 ,50.	0 ,56.	17.	Litre.	
Langues, de Rio-Grande	La douzaine	1 080.	6 ,75.	6, 75.	1 080.	La douzaine	
Lentilles	Arroba	2 560.	16 ,00.	1 ,09.	174.	Kilogram.	
Morue	Libra	140.	0 ,87.	1 ,27.	304.	Kilogram.	
Moutarde	Le pot	1 433.	8 ,96.	8 ,96.	1 433.	Le pot.	
Ognons	La fiasse	1 120.	7 ,00.	7 ,00.	1 120.	La fiasse.	
Oranges	Le cent	480.	3 ,00.	3 ,00.	480.	Le cent.	
Pois chiches	Arroba	2 560.	16 ,00.	1 ,09.	174.	Kilogram.	
Pois (petits) secs	Arroba	2 560.	16 ,00.	1 ,09.	174.	Kilogram.	
Poivre	Libra	300.	1 ,87.	4 ,07.	651.	Kilogram.	
Poules	La pièce	900.	5 ,62.	5 ,62.	900.	La pièce.	
Raisins secs (en boite)	Libra	213.	1 ,33.	2 ,88.	462.	Kilogram.	
Riz	Arroba	1 600.	10 ,00.	0 ,68.	109.	Kilogram.	
Saucisses	La douzaine	1 113.	6 ,96.	6 ,96.	1 113.	La douzaine	
Savon	Libra	200.	1 ,25.	2 ,71.	434.	Kilogram.	
Sel blanc	Le panier	300.	1 ,87.	1 ,87.	300.	Le panier.	
Sucre	Libra	90.	0 ,56.	1 ,23.	195.	Kilogram.	
Thé	Libra	1 265.	7 ,91.	17 ,16.	2 745.	Kilogram.	
Viande salée	Arroba	2 240.	14 ,00.	0 ,95.	152.	Kilogram.	
Vinaigre	Quartilho	200.	1 ,24.	1 ,19.	191.	Litre.	

Après avoir satisfait à ce que les convenances ou même la simple politesse exigeoient de moi, tant à terre qu'en rade, j'allai prendre les ordres de l'amiral Jurien, qui me remit ses paquets pour France, et m'annonça que le départ de sa division étoit fixé au surlendemain, 13 septembre, époque où je comptois aussi partir moi-même. 1820. Septembre.

Nous appareillâmes donc tous ensemble, à la pointe du jour, et profitâmes de la brise de terre qui, bien que foible, se trouva suffisante pour nous faire sortir de la baie. A 7 heures du matin nous étions au milieu de la passe, forçant de voiles pour atteindre la haute mer. 13.

En donnant, dans le premier volume de cette histoire, une description générale de la province de Rio de Janeiro, j'ai parlé des observations de physique qui y ont été faites pendant notre seconde relâche : je ne les répéterai point ici. Mon but principal, à cette dernière époque, étoit de vérifier l'exactitude de nos instrumens, et de voir principalement si nos pendules avoient éprouvé une altération sensible pendant le voyage. On trouvera à ce sujet, dans le volume destiné à cette classe d'observations, tous les éclaircissemens désirables. Quant aux détails de nos expériences de magnétisme et de météorologie, on peut également recourir aux ouvrages spéciaux destinés à les réunir.

§. II.

Course à la colonie suisse du Nouveau-Fribourg, par M. Quoy.

« Ayant le désir de faire une course d'histoire naturelle dans la province de Rio de Janeiro, je me décidai à tourner mes pas vers le district de Cantagallo, et à visiter la colonie suisse que le roi avoit établie depuis quelques mois dans cette partie de la contrée ; c'étoit donner ainsi un double but à mon voyage. Muni de la *portaria* (1) que nous avoit

(1) *Voyez* plus haut, tome I, pages 244 et 245. Lorsqu'on est muni d'une *portaria*, on peut aller partout dans le Brésil, le district des diamans excepté ; tandis qu'avec un simple *passe-port* on ne peut se rendre qu'à l'endroit spécial qui y est indiqué.

Brésil.

Course au Nouveau-Fribourg.

procurée notre consul; accompagné du maître canonnier de *la Physicienne,* M. Rolland, qui faisoit les fonctions de chasseur; d'un matelot conduisant un mulet chargé de biscuit pour 20 jours; de munitions de chasse, de diverses boîtes pour conserver les oiseaux, les insectes, &c., je me dirigeai, le 19 juillet, vers les montagnes dos Orgaõs, dont on voit de l'autre côté de la rade les longues aiguilles de granit se détacher de leur masse bleuâtre. C'est derrière ces montagnes que se trouve la colonie du Nouveau-Fribourg, vers laquelle nous nous rendîmes par le plus long chemin, afin d'avoir un plus grand nombre d'observations à faire.

» Le premier jour nous allâmes coucher à Praia-Grande (pl. 1), bourg auquel on venoit récemment d'accorder le titre de ville, et le lendemain, avant la pointe du jour, nous nous remîmes en marche pour continuer notre chemin. Mais nous ne connoissions que fort inexactement la direction que nous devions suivre; quelques questions adressées à l'aubergiste qui nous avoit logés n'avoient répandu qu'une foible lumière sur ce que nous désirions savoir, aussi fûmes-nous très-reconnoissans envers M. le colonel Vélasco, qui, attaché à l'ambassade d'Espagne, et en ce moment à Praia-Grande, voulut bien avoir l'obligeance de se procurer lui-même quelques renseignemens sur notre itinéraire, et nous les communiquer.

» Nous côtoyâmes la rade à peu de distance pendant une partie du jour, apercevant par intervalle des îles verdoyantes, ornées de jolies maisons de campagne; quelquefois c'étoit un rivage marécageux, couvert de mangliers et rempli de trous de crabes, animal remarquable en ce qu'une de ses grosses pattes est, par rapport à l'autre, d'une dimension disproportionnée. A notre droite s'élevoient de nombreuses collines toutes assez bien cultivées. Des habitations, des jardins, des plantations variées de café, de manioc, de palma-christi, et d'orangers surchargés de fruits en maturité, nous accompagnèrent pendant près de 4 lieues, et rendirent cette route une des plus agréables que j'aie parcourues de ma vie.

» Bientôt, forcés d'abandonner un chemin assez large, et de nous engager dans de petits sentiers qui suivent diverses directions, nous nous égarâmes. Obligés de rétrograder pour reprendre la bonne voie, nous n'avançâmes que de 5 lieues ce jour-là. Admis le soir dans une ferme appar-

Brésil.

Course au Nouveau-Fribourg.

tenant à un vieux nègre, qui paroissoit fort riche, nous passâmes péniblement la nuit sur des nattes, à la manière du pays.

» Le lendemain nous voyageâmes sur un sol uni. A l'Est, dans l'éloignement, on voyoit quelques montagnes peu élevées, des fermes bien tenues, et quelques chapelles isolées, qui, répandues çà et là, diversifioient le paysage. Étant arrivés, avant le milieu du jour, à peu de distance du port das Caixas (*voy.* pl. 1), nous espérions pouvoir aller coucher à la ville de Macacu, sur la rivière du même nom; mais, parvenu près de la rivière das Caixas, qu'on passe à gué, notre mulet s'enfonça dans un bourbier, au point que nous le crûmes perdu. On lui enleva sa charge, mais il fallut des peines infinies et le secours de plusieurs nègres du pays pour le tirer de la fange, où, sans doute, il fût resté tout à fait si nous eussions été livrés à nos propres forces.

» Le port das Caixas est attenant à un petit village où les voyageurs ne s'arrêtent pas ordinairement, parce qu'il n'y a aucune auberge, et où l'on ne rencontre qu'un petit nombre de marchands. Il avoit beaucoup plu quelques jours auparavant, aussi trouvâmes-nous que les chemins étoient affreux. Quelques bateaux, qui se montrèrent à nous, descendoient la rivière da Aldeia, pour se rendre dans celle plus grande de Macacu, et de là dans la rade de Rio de Janeiro. Après dîner nous allâmes à une ancienne sucrerie isolée, qu'on appelle *Cathalina*, du nom de la personne qui l'habite, et qui est veuve, nous dit-on, d'un colonel de milice. Comme nous comptions peu sur notre mise de voyage pour nous attirer quelque considération de la part de cette dame, je voulus lui montrer notre *portaria* pour nous faire connoître, mais ce soin fut inutile : dona Cathalina ne voulut point la lire, et une hospitalité franche nous fut accordée. Placés dans l'appartement destiné aux voyageurs, nous pûmes tout à notre aise y préparer les oiseaux que nous avions tués dans la journée, et nous eûmes même la permission d'y séjourner encore tout le lendemain, faculté dont nous profitâmes autant pour laisser reposer notre bête de somme, que pour avoir le temps de nous procurer certains oiseaux qui fréquentent plus particulièrement les plaines et les lieux découverts.

» L'instant où nous arrivâmes étoit précisément celui où l'on revenoit

Brésil.
Course au Nouveau-Fribourg.

de la pêche; on me donna quelques petits poissons, et j'en conservai plusieurs dans l'esprit de vin. On nous servit en particulier; et tel est l'usage hospitalier des colons brésiliens, qu'on ne voulut rien recevoir de nous lorsque nous partîmes.

» La journée du 23 se passa à chasser et à empailler les produits de notre chasse. Les oiseaux qui vivent dans ce lieu sont : plusieurs espèces de toucans, des cardinaux rouges, beaucoup de passereaux ardoisés, et une espèce d'émérillon, oiseau de proie qui a la singulière habitude de se placer sur le dos des bœufs, pour y manger les ricins qui s'y logent en grand nombre. L'animal, qu'il débarrasse ainsi d'un insecte incommode, tolère l'opération de ces émérillons avec beaucoup de tranquillité. Au reste cet oiseau est très-défiant, et ce n'est qu'avec peine que M. Rolland parvint à en tuer deux individus.

» On voit ici une grande quantité de terres incultes, couvertes d'arbres sauvages, et les fermes y sont très-isolées. Deux lieues plus loin on arrive à Ponto-Pinheiro, sur les bords de la rivière Cacerebu, qui, large et assez rapide, a ses eaux un peu troubles et ses rives marécageuses. Un beau pont en bois forme le commencement du chemin, qui, longeant la chaîne des montagnes, conduit à Minas-Geraes. Nous nous arrêtâmes là pour faire rafraîchir notre mulet, et déjeunâmes nous-mêmes dans une espèce d'auberge.

» Il faisoit très-chaud. En avançant nous aperçûmes un grand nombre de perroquets qui dévastoient des champs de maïs, et plus loin des volées innombrables de cardinaux rouges. La route n'étoit pas toujours fort belle, et souvent il nous fallut traverser à gué de larges mares. Bientôt nous entrâmes dans une plaine inculte, coupée par plusieurs petits marécages, où nous tuâmes des jacanas et des crabiers. Près de là se trouve une montagne isolée en forme de cône, qui n'est pas granitique, mais composée d'une espèce d'argile avec des stries ferrugineuses, et dont la roche se divise en minces fragmens rhomboïdaux.

» Nous arrivâmes d'assez bonne heure à Santa-Anna, petit village dont la seule maison remarquable est celle où l'on donne à manger. Si nous n'y fûmes pas très-bien régalés, nous eûmes du moins le plaisir d'y entendre parler français par quantité de Suisses, que le commerce néces-

saire à leur nouvelle colonie amène jusque-là. Ce fut par eux que nous apprîmes exactement enfin la route que nous devions suivre pour nous rendre au Nouveau-Fribourg, et les endroits où nous pouvions nous arrêter. Brésil. Course au Nouveau-Fribourg.

» La rivière Macacu fait beaucoup de détours aux environs de Santa-Anna; elle est peu profonde, assez rapide, mais son cours est embarrassé par des arbres à moitié déracinés. Comme le fond sur lequel elle coule est sablonneux et friable, elle charrie beaucoup de limon et mine ses propres bords : on craignoit même qu'elle ne finît par envahir la grande route voisine, mais des ordres ont été donnés pour prévenir cet inconvénient, et pour faire dévier son cours un peu plus loin. On y voit assez souvent de petits crocodiles. La rapidité de la rivière et les trous profonds qui s'y rencontrent la rendent dangereuse pour ceux qui s'y baignent sans savoir bien nager : c'est ainsi que les Suisses nous ont dit y avoir perdu un de leurs respectables ecclésiastiques, qui s'y étoit imprudemment aventuré.

» Nous quittâmes Santa-Anna après déjeuner, n'ayant eu ce jour-là qu'une route assez courte à parcourir. C'est sur ce point que les orangers cultivés disparoissent; nous ne rencontrâmes plus qu'un petit nombre de ces arbres, qui étoient sauvages, et qui, par conséquent, conservoient tous leurs fruits. Après avoir passé à gué la rivière Macacu, à un endroit où l'on voit quelques maisons réunies, nous nous rapprochâmes insensiblement des montagnes que nous avions à traverser, et bientôt nous distinguâmes leur sombre verdure. Les nuages qui couvroient leurs sommets s'abaissant progressivement dans la plaine, nous fûmes alors environnés d'une rosée qui, dégénérant en pluie, nous accompagna toute la soirée : cette circonstance nous força de raccourcir notre trajet de deux lieues, et de nous arrêter à la maison de M. le colonel Ferrera, qui nous reçut très-bien. C'est une des plus belles sucreries du Brésil; on y faisoit du sucre qui passoit par cinq cuites différentes avant d'être mis dans les cônes. Cette habitation, qui produit outre cela du café et d'autres denrées, a l'avantage d'être placée sur la rivière Macacu, qui descend des montagnes, et commence dans cet endroit à être navigable pour les pirogues.

» Toutes les maisons de campagne portugaises un peu considérables

Brésil.

Course au Nouveau-Fribourg.

que nous rencontrions avoient une chapelle, ordinairement placée à l'extrémité de la galerie qui est en face des appartemens; on y fait tous les soirs la prière, à laquelle les maîtres et les esclaves ne manquent jamais d'assister. Quelques propriétaires riches, comme le colonel Ferrera par exemple, ont chez eux un aumônier à l'année pour y dire la messe: nous assistâmes chez lui aux chants religieux du soir.

» M. Ferrera paroît prendre beaucoup de soin de ses esclaves. Ses négrillons sont très-bien vêtus, et vivent familièrement dans la maison du maître. En général il nous a semblé que les nègres étoient traités dans les campagnes avec plus de bonté qu'à la ville. Dans celles-ci, souvent abandonnés à eux-mêmes, il faut qu'ils trouvent à tout prix la somme qu'ils doivent rapporter chaque soir à leur maître, sous peine des plus rudes châtimens: aussi y en trouve-t-on souvent d'insolens, de voleurs, quelquefois même d'assassins, et faut-il constamment se tenir sur ses gardes.

» Après avoir pris congé du colonel Ferrera et de sa famille, nous traversâmes, devant sa porte même, la rivière Batatal, qui est un prolongement de celle de Macacu, et nous commençâmes à nous avancer dans l'épaisseur des montagnes. Des arbres majestueux ombrageoient l'un et l'autre côté de notre route; mais comme nous ne pouvions pas espérer, tout en continuant nos observations et nos recherches d'histoire naturelle, d'arriver le même jour chez les Suisses, nous nous contentâmes de faire seulement deux lieues de plus, et nous nous arrêtâmes à la ferme de M. Lorenzo, située dans la position la plus heureuse, au milieu des montagnes. Cette habitation, remarquable par des cultures très-soignées, possède, surtout en café, des plantations d'une magnifique venue.

» Ici l'hospitalité la plus cordiale est accordée à tous les voyageurs sans exception; et, comme cette maison est bâtie sur la seule route qui conduit au Nouveau-Fribourg, il n'y a pas non plus de jour où, depuis l'établissement des Suisses au Brésil, on n'y reçoive quelque étranger. Cette hospitalité si désintéressée est une chose admirable, touchante, et qui étonne toujours les Européens. M. Lorenzo, sa femme et sa famille ont tant de douceur et de bonté, qu'on s'attache d'abord à eux en les voyant, et qu'ensuite on ne peut les quitter sans regret. Quant à moi le peu de

Brésil.

Course au Nouveau-Fribourg.

temps que j'ai séjourné dans cette belle et profonde solitude, le calme qui régnoit autour de moi, la paix et le bonheur dont sembloient jouir mes respectables hôtes, me firent oublier pour quelques instans la vie aventureuse que je menois depuis plusieurs années. J'aurois voulu ne pas être forcé d'aller plus loin, borner là ma route, et passer chez M. Lorenzo tout le temps qui m'avoit été accordé pour remplir ma courte mission.

» Ce respectable habitant avoit été très-malade et l'étoit encore. On peut deviner toute la satisfaction que j'éprouvai à pouvoir lui donner quelques conseils sur sa santé, car je n'avois que des conseils à offrir, et aucun autre moyen d'acquitter, du moins en partie, la dette de la reconnoissance.

» Notre hôte et son fils m'aidèrent dans mes collections : ils chassèrent pour me procurer de beaux caciques à queue jaune, qui, le soir, venoient se percher sur les orangers. Ils eurent enfin pour nous toutes les complaisances possibles, et détruisirent une partie des préventions peu favorables que diverses circonstances nous avoient fait concevoir contre les Portugais du Brésil, préventions probablement réciproques.

» Nous quittâmes d'assez bon matin cet agréable lieu, qui se nomme *Agoas-Compridas*, ne chargeant que très-peu notre mulet, à cause des mauvais chemins que nous savions devoir rencontrer. Bientôt en effet il nous fallut gravir une très-haute montagne, où notre monture enfonçoit dans une espèce de vase rougeâtre, très-tenace, et sur laquelle nous glissions nous-mêmes à chaque pas. Une circonstance qui prouve la difficulté de ces passages, c'est que nous vîmes sur la route une grande quantité de mulets morts.

» Nous ne tardâmes pas à nous trouver au premier poste militaire, nommé *Registo da Serra*, qui est éloigné d'un peu plus de deux lieues de chez M. Lorenzo; puis, en suivant de nombreux détours et des sentiers dont les bords ne sont souvent soutenus que par des troncs d'arbres placés sur d'affreux précipices, nous arrivâmes au *Registo da Boa Vista*, distant du premier d'une grande lieue; là notre *portaria* fut examinée pour la troisième et dernière fois depuis notre départ de Rio de Janeiro. Nous étions à peu près alors au point le plus élevé de la montagne qu'on

Brésil.
Course au Nouveau-Fribourg

nomme *Morro dos Canudos*, et au seul passage par lequel on puisse se rendre à Minas-Geraes. C'est là aussi que prennent leur source une foule de rivières et de ruisseaux qui arrosent la contrée.

» Dès que nous fûmes au sommet de cette montagne, nous nous trouvâmes enveloppés de nuages qui mouillèrent à moitié nos vêtemens; et dans cet état nous éprouvions un vif sentiment de froid. On nous donna du café, au poste militaire, et bientôt nous en partîmes. Après avoir monté quelque temps encore, nous nous trouvâmes sur le revers de la chaîne qui fait face au Nord; une heure plus tard les nuages disparurent, et nous permirent de jouir de l'aspect du soleil, et de la fin d'une belle soirée. Un jeune Suisse, qui s'étoit joint à nous pendant la route, nous accompagna.

» Du haut d'une colline nous découvrons enfin les jolies maisons blanches et bien alignées qui composent le Nouveau-Fribourg. Nous traversons, en y arrivant, une grande place; de tous côtés nous entendons parler français; nous ne sommes plus étrangers ici : des femmes, des enfans nous entourent et nous questionnent dans notre langue. Si j'ajoute à cela le contraste de ces figures blanches avec celles que nous étions habitués à voir depuis quelque temps, on concevra l'illusion qui dut nous faire croire que nous étions dans un village français.

» Comme chaque habitation étoit remplie par un nombre d'individus déterminé, il nous fut difficile de trouver un logement. Nous fûmes reçus cependant à l'enseigne du *Cheval blanc*, dans une espèce de cabaret, où, faute de lit, il nous fallut coucher par terre.

» Le soir j'allai saluer l'inspecteur de la colonie; je trouvai dans M[gr] de Miranda (1), grand chancelier de Portugal, un homme très-respectable, qui, après m'avoir comblé de politesses, me fit voir les travaux qu'on avoit faits, ceux dont on alloit s'occuper encore, et me témoigna enfin le désir que je vinsse loger dans sa maison; je le refusai, par discrétion, en raison du grand nombre d'étrangers qui étoient déjà chez lui; mais il exigea que, pendant mon séjour, je vinsse, ainsi que mon compagnon de voyage, prendre au moins mes repas chez lui.

(1) *Pierre Machado de Miranda Malheiro*, grand chancelier du royaume, directeur et inspecteur de la colonie des Suisses, etc.

Brésil. Course au Nouveau-Fribourg.

» Le lendemain je m'empressai d'aller voir M. Bazet, qui est Français et médecin de la colonie; il m'offrit un logement, que j'acceptai. Je vis aussi M. le curé, homme encore jeune et très-aimable; M. Castillo, professeur de médecine à l'université de Coïmbre, et qui, venu au Brésil pour des affaires particulières, avoit accompagné Mgr de Miranda, auquel ses conseils avoient été très-utiles; enfin plusieurs colons et autres personnes attachées à l'administration de la colonie.

» Mais avant de parler de l'état présent de cet établissement, je dois entrer dans quelques détails sur les circonstances qui se rattachent à sa fondation.

» Le gouvernement du canton de Fribourg sollicita du roi de Portugal, en 1818, l'établissement d'une colonie de Suisses au Brésil; et des capitalistes se chargèrent de transporter jusque dans la baie de Rio de Janeiro cent familles, hommes, femmes et enfans, avec tous leurs effets et outils. Le roi, désirant à la fois encourager la culture et augmenter le nombre des habitans du Brésil, crut ne pouvoir mieux faire que d'accéder aux propositions qui lui étoient adressées. Des marchés furent passés, et une somme d'un peu plus de 500^f (1) fut accordée pour les frais de passage et la nourriture de chaque individu des deux sexes, de leurs effets et instrumens aratoires. Toutefois je ne sais si l'on prit tous les soins convenables de ces passagers, mais les funestes résultats qui ont suivi pourroient en faire douter (2). Quelques navires partirent, alors que la saison étoit très-avancée, et éprouvèrent des mauvais temps. L'un d'eux échoua sur la côte d'Angleterre, mais fut assez heureux pour s'en retirer; un autre, par l'impéritie de son capitaine, se présenta plusieurs fois devant Rio de Janeiro sans pouvoir y entrer, et, ayant repris le large, fit une traversée de plus de quatre mois, exposant ses malheureux passagers à mourir de faim. Enfin, il n'y eut guère que deux bâtimens qui arrivèrent sans malencontre, tandis que ceux où les fièvres se déclarèrent avec le plus

(1) C'étoit exactement la somme de 100 piastres d'Espagne [543 fr.] qui étoit le prix convenu; mais les enfans âgés de moins de trois ans devoient être transportés gratis.

(2) Des émigrans ayant passé par la Hollande y contractèrent une fièvre contagieuse et épidémique, dont plusieurs d'entre eux furent victimes; toutefois, après un certain séjour en Amérique, ils virent disparoître toute espèce de trace de ce fléau. (Extrait d'une lettre écrite par un Suisse émigré, en date du 28 janvier 1821, et insérée dans la *Revue encyclopédique*, t. XII.)

Brésil.

Course au Nouveau-Fribourg.

de force perdirent beaucoup de passagers. On cite un des navires où l'on compta au delà de 200 morts!...

» Quoi qu'il en soit, les émigrans furent rendus à leur destination à la fin de 1819. Mais les maladies dont ces malheureux Suisses étoient atteints, et celles qui se développèrent encore, sévirent avec tant de violence, que la nouvelle colonie ne fut bientôt plus qu'un vaste hôpital. Là d'infortunés malades, de tout sexe et de tout âge, couchés par terre, eurent d'autant plus à souffrir, qu'on ne s'étoit pas attendu à voir arriver tant de monde dans un si piteux état. Les colons eurent alors les plus grandes obligations à leur inspecteur, qui non-seulement les secourut de son crédit et de sa bourse, mais qui leur prodigua encore les soins les plus tendres et les plus affectueux. Ils doivent également beaucoup de reconnoissance à leur médecin, M. Bazet, et à leur respectable curé. Partis d'Europe au nombre de 2 200 environ, ces Suisses se trouvèrent alors réduits à 1 600 ou 1 700 individus.

» Le Nouveau-Fribourg est placé dans un bassin que des montagnes environnent de toutes parts; son emplacement est uni et peut avoir un quart de lieue de longueur sur un demi-quart de lieue de largeur. La petite rivière das Bengallas, qui coule sur un de ses côtés, est peu profonde et sujette à quelques débordemens. Nous vîmes sur ses bords des flaques d'eau marécageuse qu'on s'occupoit à dessécher. Mais la rivière elle-même ne nourrit aucun poisson; le seul animal qui s'y rencontre est une espèce de loutre qui va bientôt disparoître, en raison de la chasse assidue qu'on lui fait. Les eaux suivent leur cours par la seule issue que présentent en cet endroit les montagnes, qui d'ailleurs sont en général bien boisées; on voit le roc à nu sur les points où leur pente est trop rapide. Une foule de ruisseaux, prenant très-haut leur source, pourront plus tard devenir utiles aux colons.

» Pendant les 12 jours que j'ai passés au Nouveau-Fribourg j'ai été témoin de ces brouillards froids de la nuit, dont les habitans se plaignent avec raison. Le soir le thermomètre centigrade descendoit et ne marquoit à son minimum que $+ 2^{d},50$; ce dont je me trouvois moi-même très-sensiblement affecté, étant habitué depuis longtemps à la haute chaleur des contrées équatoriales. On m'a dit qu'on voyoit parfois en ce lieu

Brésil.

Course au Nouveau-Fribourg.

de la glace épaisse de plusieurs lignes. En général, dans le jour, il faisoit très-chaud, mais aussitôt que le soleil commençoit à baisser derrière les montagnes, la température diminuoit.

» Cent maisons proprement et régulièrement construites, composées d'environ vingt corps d'appartemens séparés, contenant chacun quatre pièces, réunissent tous les habitans. La moitié de ces édifices forme, à l'entrée de la vallée dont nous avons parlé, une place carrée, où les yeux sont désagréablement frappés par l'aspect d'une potence ; mais c'est l'usage du pays. A l'autre extrémité de la ville, du côté de Cantagallo, il y a une autre place et une rue assez longue, où demeure M. l'inspecteur ; à gauche, sur une colline médiocrement élevée, une ferme royale (1) et plusieurs autres maisons, dans lesquelles logent le médecin, le pharmacien, le curé, le juge civil, &c. Chaque maison a un jardin qui lui est contigu ; mais ces maisons n'appartiennent pas aux colons : on les leur prête seulement, et pour un certain nombre d'années, après lesquelles on suppose que leur industrie leur aura fourni les moyens d'en construire d'autres. Les premières seroient alors réservées pour de nouveaux habitans. Dans l'espace considérable compris entre les deux groupes de maisons dont il vient d'être question, on a tracé des rues et partagé le terrain, qui doit être concédé plus tard à ceux qui voudroient s'y bâtir des demeures.

» Le genre de construction suivi est aussi simple qu'élégant : ce sont des corps de logis équarris qui supportent une toiture recouverte en tuiles. Les murs sont d'argile tenace, solidement retenue par de petites lattes, et le tout recouvert d'un enduit fort blanc, composé d'une sorte de chaux feld-spathique, ce qui donne à ces constructions l'apparence des bâtisses les mieux conditionnées. C'est encore à Mgr de Miranda qu'est due, sous ce rapport, l'existence du Nouveau-Fribourg. D'abord le sol étoit entièrement couvert de grands bois, et il fallut en défricher un espace suffisant, chose non moins longue que pénible. A cette occasion, on fit venir de Rio de Janeiro et de Minas-Geraes les ouvriers maçons, charpentiers et

(1) Elle porte le nom de *Real fazenda de Morroqueimado;* on y trouve une grande et belle maison, dans la galerie de laquelle se voit une chapelle où l'on célèbre la messe ; il y a en outre, au Nouveau-Fribourg, une maison pour l'inspecteur de la colonie, des moulins à eau, fours, boucheries, ponts, etc.

Brésil.
Course au Nouveau-Fribourg

tuiliers, qui durent chercher dans le lieu même ce qui étoit convenable pour construire les nouvelles demeures (1). Ces travaux eussent été considérables dans quelque pays que ce fût; mais au Brésil, où la lenteur entre comme élément indispensable dans toutes les opérations mécaniques des habitans, on doit considérer cette opération comme d'une bien plus grande importance.

» Les logemens ont été distribués par familles; mais, comme celles-ci n'étoient pas toutes composées du même nombre d'individus, on a complété le nombre voulu en réunissant dans une même maison les personnes qui se convenoient le mieux. Cette méthode a également été adoptée pour le partage des terres, sans qu'il y ait eu cependant communauté; les personnes de tout âge reçurent chacune à leur arrivée, un arpent carré de terre (2). En leur donnant d'abord cette quantité, qui est beau-

(1) Le décret royal qui règle les conditions d'après lesquelles la colonie sera établie porte: « qu'il y aura parmi les émigrans un nombre suffisant d'artisans, tels que charpentiers, menui-» siers, forgerons, serruriers, maçons, meuniers, cordonniers, tanneurs, tailleurs, tisserands, » potiers, tuiliers, etc. » (Voyez *Decreto e condições do estabelecimento de huma colonia de Suissos no reino do Brazil.*)

(2) Indépendamment des terrains concédés par le roi, sans redevance quelconque, chaque famille suisse a encore reçu des bestiaux et des semences, ainsi qu'il est spécifié dans le tableau suivant:

TABLEAU des bestiaux et des semences accordés par le roi à chaque famille suisse établie à Cantagallo.

DÉTAILS PARTICULIERS.	NOMBRE DE BESTIAUX.					QUANTITÉ DE SEMENCES, MESURÉES EN LITRES.									REMARQUES.
	Bœufs ou chevaux de trait.	Vaches laitières.	Brebis.	Chèvres.	Porcs.	Blé.	Haricots.	Fèves.	Riz.	Pommes de terre.	Maïs.	Ricin.	Lin.	Chanvre.	
Pour une famille de 3 à 4 personnes...	1.	1.	4.	2.	2.	40.	40.	10.	80.	40.	120.	20.	13 ,3.	13 ,3.	La récolte de graine de ricin est destinée à faire de l'huile à brûler.
Pour une famille de 5 à 7 personnes...	2.	3.	6.	3.	3.	60.	60.	20.	120.	80.	160.	40.	26 ,7	26 ,7.	
Pour une famille de 8 à 10 personnes..	3.	4.	8.	4.	4.	80.	80.	30.	160.	120.	240.	60.	40 ,0.	40 ,0.	
TOTAL.......	6.	9.	18.	9.	9.	180.	180.	60.	360.	240.	520.	120.	80 ,0.	80 ,0.	
Terme moyen.......	2.	3	6.	3.	3.	60.	60.	20.	120.	80.	173.	40.	26 ,7.	26 ,7.	
Qui multiplié par 100, nombre de familles que renferme la colonie, donne......	200.	300.	600.	300.	300.	6 000.	6 000.	2 000.	12 000.	8 000.	17 300.	4 000.	2 670.	2 670.	

Observations.
- Chevaux. Ceux qui préfèrent les chevaux aux bœufs doivent avoir environ 40 jumens sur 60, ou les 2/3 de mâles.
- Vaches.. Pour 60 bêtes bovines, on comptera 3 taureaux choisis, si l'on veut conserver une belle race. Tous ceux qu'on a distribués aux colons ont été de cette qualité.
- Brebis... 180 brebis exigent de 6 à 8 béliers.
- Chèvres.. Pour 90 chèvres on aura de 3 à 4 boucs.
- Porcs.... On suppose qu'un fermier, maître de 90 porcs, n'aura que 45 truies et 3 verats; le reste des mâles sera destiné à l'engraissage.

coup plus considérable que celle qu'ils peuvent défricher, on a bien plutôt pensé à l'avenir qu'au présent. Chaque lot par famille a été tiré au sort; de façon que certains colons ont été obligés d'aller habiter, dit-on, à 5, 6 et jusqu'à 8 lieues du Nouveau-Fribourg. Il est vrai que l'intention du roi est que les colons demeurent sur leurs terres, et qu'ils ne restent pas concentrés dans les villes (1). Brésil. Course au Nouveau-Fribourg.

» Lors de notre arrivée chez les Suisses, au mois d'août 1820, il n'y avoit encore que deux ou trois mois qu'ils avoient été mis en possession de leurs terres. La première, la plus difficile et la plus pénible chose qu'ils eurent à faire, fut d'abattre les arbres, d'y mettre le feu, et de préparer une étendue de terrain suffisante pour cultiver ce qui étoit strictement nécessaire à leur famille; car le subside de 160 reis ou d'un franc par jour, accordé à chaque individu pendant la première année, et d'un demi-franc pendant la seconde, étoit à peine suffisant pour se procurer du pain; et comme cette gratification devoit cesser prochainement, il falloit que chaque chef de famille s'ingéniât pour obtenir par une autre voie des moyens d'existence.

» L'hiver est la saison la plus propice pour faire des défrichemens, parce qu'alors on n'est point assailli par les pluies qui tombent à d'autres époques. Aussi exhortoit-on sans cesse les colons à profiter de la bonne saison; toutefois, quelque soin que l'on prenne, on ne peut se flatter qu'il n'y aura pas quelque habitant en retard, soit par suite d'événemens fortuits, soit pour cause de maladresse, de maladie ou de paresse, et qu'alors, les secours pécuniaires venant à manquer, quelques-uns des colons ne tombent dans la misère.

» C'est ordinairement ici sur la pente des montagnes que les cultures ont le plus de succès. La terre vierge qu'on y trouve n'est, à proprement parler, qu'un excellent terreau noirâtre, très-léger, auquel il n'est pas nécessaire de faire subir de grandes préparations. Un instrument extrêmement simple, consistant même en un simple morceau de bois aplati,

(1) Sa Majesté accorde en outre aux colons suisses, pendant 10 ans, une exemption de toute espèce de charges personnelles et d'impôts territoriaux, tels que dîmes, etc., etc.

Les Suisses riches, qui désireroient venir plus tard au Brésil pour y établir de grandes cultures, ou fonder des manufactures importantes, pourront obtenir aussi de la munificence du roi les terrains nécessaires à l'exécution de leurs projets. (*Voyez* le décret royal précité.)

Brésil.
Course au Nouveau-Fribourg.

comme on en voit aux îles Sandwich, suffit pour ouvrir les sillons destinés à recevoir les semences. Tout, dans cette heureuse contrée, prospère d'une manière extraordinaire; c'est ce dont on peut prendre une idée dans la note suivante, que je tiens de Mgr de Miranda lui-même :

Le maïs produit........................	200	pour un.
Le blé............................	80	*id.*
Le riz............................	300	*id.*
Les haricots..........................	85	*id.*
Les pommes de terre............ de 80 à	120	*id.*

Et ainsi du reste.

» J'ai vu, à une petite lieue du Nouveau-Fribourg, une ferme considérable dont le propriétaire a jeté les fondemens, il y a vingt ans, avec l'aide d'un seul noir. Ce colon industrieux a si bien exploité sa terre, qu'année commune il en retire maintenant au delà de 50 000^f de rente. C'est probablement le seul Portugais du Brésil qui cultive les pommes de terre, qu'avant lui on tiroit presque toujours d'Angleterre. Dire que depuis huit mois il avoit vendu de cette seule denrée aux Suisses, pour la somme de 40 000^f, c'est indiquer le parti qu'il a su tirer de cette culture. Il possède aussi plusieurs centaines de chevaux, de mulets, bœufs, cochons, &c., qui, renfermés dans de vastes enclos naturels, se sont propagés d'eux-mêmes, sans aucun soin de l'homme, et à un degré étonnant. Les moutons y viennent aussi très-bien, et fournissent de la viande de boucherie; mais on ne sait point mettre leur laine à profit : on la laisse tomber naturellement, et elle se perd sans que personne songe à la ramasser.

» Les fruits et les légumes d'Europe réussissent aussi à merveille, quoique certains arbres, tels que les pêchers par exemple, perdent leurs feuilles dans la saison qui correspond à l'hiver de nos contrées.

» Comme il y a encore beaucoup à faire ici pour améliorer les procédés de culture, on a conseillé aux colons suisses d'imiter d'abord les Brésiliens, jusqu'à ce que la commission établie par l'inspecteur, et composée d'hommes éclairés, ait déterminé, par des expériences précises et soignées, faites sur les lieux, quel est le système agricole qui doit être suivi de préférence.

» J'ai visité cette colonie à une époque trop récente pour être témoin de

succès décidés. Je n'y ai vu que de belles espérances, que je me donnerai bien garde d'exagérer, parce qu'il faut le concours d'une multitude de causes pour faire réussir complétement un plan de colonisation, et qu'il peut arriver que le projet le mieux combiné n'ait pas de succès ou demeure stationnaire par des vices cachés. Néanmoins, je me demandois pourquoi les Suisses ne réussiroient pas ici, lorsqu'on voyoit aux environs de Rio de Janeiro une foule d'habitations nouvelles, dont les revenus se sont élevés en peu d'années beaucoup au delà du capital dépensé.

» Plusieurs établissemens, très-nécessaires au Nouveau-Fribourg, avoient été projetés. L'école, dans laquelle on instruisoit les enfans d'après la méthode de l'enseignement mutuel, n'étoit que provisoire; mais on se proposoit de bâtir un collége, une église ainsi qu'un hôpital sur le bord de la rivière; le dimanche suivant, 6 août, avoit été fixé pour jeter les fondations de ces édifices. J'avais un grand désir d'assister à cette cérémonie, mais le voyage que je me proposois de faire pour retourner à Rio de Janeiro, par les montagnes d'Estrella, ne me permettoit pas d'attendre jusqu'à une époque aussi reculée. Toutefois je ne pus résister aux affectueuses instances de Mgr de Miranda; et, en attendant le jour fixé pour les cérémonies, je me décidai à faire une petite course d'histoire naturelle dans la partie orientale du district de Cantagallo. Je me mis donc en route sans délai avec le maître canonnier Rolland; mais une foule d'obstacles, qui bientôt m'assaillirent, me forcèrent à revenir sur mes pas.

» Le 6 août on se réunit à la chapelle, où étoient déjà rassemblés, sur deux lignes, les enfans de l'un et l'autre sexe, parmi lesquels on en remarquoit trente-trois qui portoient écrit sur leurs chapeaux le titre d'*orphelins*. Ces pauvres créatures ont trouvé dans Mgr de Miranda un second père, qui les a adoptés et habillés entièrement à ses frais. On assure que ce bel exemple a été suivi par le lieutenant-colonel Nascentes Pinto, qui élevoit aussi quatre enfans de la même manière.

» D'abord on bénit le drapeau destiné à la colonie, et qui, porté par le lieutenant-colonel Nascentes Pinto lui-même, étoit en tête du cortége; venoient ensuite Mgr de Miranda accompagné des autorités locales et de celles des districts environnans, puis quelques hommes formant la garde nationale, enfin le reste des habitans.

Brésil.
Course au Nouveau-Fribourg.

» De longues allées d'arbres avoient été plantées, et formoient une promenade artificielle fort agréable. Devant la chancellerie on avoit placé des couronnes, et élevé des arcs de triomphe en feuillage, sous lesquels on dansa le soir. Le cortége s'arrêta sur la place Royale, pour l'inauguration de laquelle M. Quévremont, Français et commissaire général de police du lieu, prononça un discours analogue à la circonstance; et lorsqu'on fut arrivé sur l'emplacement où devoit être bâti le collége, on en posa la première pierre, sur laquelle fut gravée l'inscription suivante, composée par M. Castillo:

Joannes VI.
Litterarum et Morum
Studio.
D.
An. 1820. Aug. 6.

» M. Porcelet prononça aussi un discours, et Mgr de Miranda dit quelques mots aux enfans; après quoi, cinq prix furent distribués à ceux d'entre eux qui avoient montré le plus d'aptitude et de zèle dans leurs études. Ces prix, fondés par Mgr de Miranda, consistoient en un habillement complet et 75^{f} en argent comptant. Pendant cette cérémonie touchante, mille acclamations se firent entendre, et je fus vivement attendri en voyant des pleurs couler sur les joues du vénérable vieillard qui se montroit si parfaitement digne de représenter le bon roi qui l'avoit placé à la tête de cette colonie.

» Le cortége se porta ensuite à l'emplacement destiné à l'hôpital projeté. M. le Dr Bazet prononça également un discours à cette occasion; et, après que la première pierre du monument eut été posée, on y plaça l'inscription suivante, due au même auteur que la précédente.

Joannis VI.
Regalis Beneficentiæ effectus.
An. 1820. Aug. 6.

» De là on alla entendre la messe; après quoi l'on reconduisit Mgr de Miranda chez lui. A six heures il y eut un dîner, où furent invités tous ceux des habitans des environs qui avoient assisté à la fête. Plus de 100 personnes prirent place à diverses tables; mais on avoit aupara-

Brésil.

Course au Nouveau-Fribourg.

vant admis et régalé sous une tente tous les colons qui composoient la garde nationale.

» La plus grande gaieté régna pendant notre repas. La manière dont se portent les toasts au Brésil fut une chose tout à fait nouvelle pour moi. On peut les diviser en petits et grands toasts. Pour le premier, lorsqu'on ne veut pas faire de jaloux, on commence par nommer son voisin, ordinairement par son nom de baptême; il répond *vivat* en portant le verre à ses lèvres; puis on en fait autant à chaque convive, fussent-ils 200, et cela avec toute la gravité portugaise. Aussi, parmi les Brésiliens, le temps se passoit plutôt en cérémonies qu'à manger. La *grande santé* se porte par quelqu'un de marquant, à peu près comme on le fait en France : les convives prêtent attention; tout le monde boit, et l'on crie *vivat* avec plus ou moins d'empressement, selon les cas. Après la santé du roi on ne doit pas en porter d'autres. C'est à cette occasion que je fus témoin du plus grand vacarme que j'aie jamais entendu de ma vie : les *vivat* durèrent jusqu'à ce que les poumons se refusassent à crier; des décharges de mousqueterie, plus de 500 fusées (1) lancées à la fois, accompagnèrent cet enthousiasme, pendant lequel on alla jusqu'à monter sur les tables; c'étoit un vrai délire.

» Lorsque nous eûmes fini de dîner, on ajouta quelques mets à ceux qui restoient encore, et nos places furent aussitôt occupées par tous les enfans de la colonie, au nombre de 200 environ. Comme ce n'étoit pas la première fois qu'ils étoient reçus ainsi chez Mgr de Miranda, ils ne montrèrent pas la moindre timidité. Après le repas, il y eut bal toute la nuit.

» C'est ainsi que, par des fêtes auxquelles ces Suisses prennent part, ce respectable inspecteur les attache à leur nouvelle patrie, et leur fait perdre insensiblement le souvenir de celle qu'ils ont quittée; mais ses bienfaits ne se bornent pas là, et il est rare que, sortant de chez lui avec

(1) Ainsi que nous l'avons dit dans le premier volume de cette histoire, l'usage au Brésil est de tirer les fusées en plein jour. La moindre fête, et même les cérémonies funèbres, ne peuvent se faire sans qu'il y paroisse de ces feux d'artifice. Ce sont les nègres surtout qui sont grands amateurs de ces pétards, qu'on lance peut-être en plus grand nombre à Rio de Janeiro en une année, que dans toute l'Europe pendant le même espace de temps. Les Brésiliens font venir leurs fusées de Chine.

Brésil.
Course au Nouveau-Fribourg.

ses poches pleines d'argent, il rentre sans en avoir fait la distribution. Aussi jamais inscription ne fut mieux méritée que celle que les colons eux-mêmes ont placée dans son salon :

A Monseigneur de Miranda.
les Suisses reconnoissans.

» Toutes les personnes instruites de la colonie m'ont dit que sans cet excellent homme, dont l'emploi est purement honorifique, l'établissement, frappé de mort dès son origine, eût totalement échoué; en sorte que c'est par son seul crédit qu'il est parvenu à obtenir de la cour tout ce qui étoit nécessaire à la colonie qu'il dirige. Peut-être, par sa prévoyance et sa générosité, verra-t-on sortir un jour du Nouveau-Fribourg les élémens de quelque autre colonie importante, qui deviendra ainsi la richesse et la gloire du Brésil, bien plus que ses mines d'or et ses diamans.

» Je suis resté 12 jours au Nouveau-Fribourg, que je vais maintenant quitter; mais on me permettra de faire d'abord quelques réflexions.

» Les Suisses trouvent qu'on les a placés trop loin de la ville de Rio de Janeiro (à 33 lieues moyennes de France environ). Ces plaintes sont fondées; et cependant c'est moins l'éloignement que la hauteur des montagnes qu'il faut traverser et les chemins souvent impraticables qu'on doit suivre qui leur font trouver les communications très-difficiles. Comment en effet tirer de la capitale les choses nécessaires à une colonie naissante, et y transporter par la suite ses denrées, autrement qu'à dos de mulet? Quoique ce procédé soit généralement employé au Brésil, l'industrie suisse l'eût promptement remplacé par des moyens plus expéditifs, si l'établissement eût été fondé en deçà des montagnes de la colonie nouvelle. On se propose bien de pratiquer un chemin un peu plus commode; mais, comme on ne peut éviter les montagnes, la difficulté restera toujours à peu près la même. Ce chemin prendroit un peu plus haut que le premier Registo, et se dirigeroit dans l'Est par des endroits plus accessibles que ceux où l'on passe maintenant.

» Les Suisses se plaignent encore que le terrain choisi dans les montagnes de Morroqueimado est couvert la nuit, et pendant toute l'année, des

brumes épaisses dont j'ai parlé, ce qui les empêche de se livrer à la culture du café et du coton. Brésil.

Course au Nouveau Fribourg.

» On répond à cela qu'en deçà des montagnes il n'eût pas été possible de donner à chaque individu autant de terres que dans l'endroit où se trouve la colonie actuelle ; que d'ailleurs, en faisant choix de cette localité, on avoit eu égard à sa température, qui, étant tempérée, convenoit mieux à la santé d'individus habitués au climat un peu froid de la Suisse. Cette raison, qui paroît péremptoire et juste, ne supporte cependant pas l'examen. En effet ceux qui connoissent le Brésil savent qu'aux environs de la mer la température des lieux élevés, comparée à celle de la plaine, n'offre pas une assez grande différence pour qu'on ait dû sacrifier à ce prétendu avantage celui, bien plus grand, de la facilité des communications avec la capitale, seul débouché actuel possible des denrées.

» Lorsque nous fûmes parvenus au sommet des montagnes, non loin du Registo da Boa-Vista, nous nous arrêtâmes pour examiner les sources de la rivière Sant-Antonio et du Rio do Conego ; leurs eaux réunies forment un peu plus loin la rivière das Bengallas, qui arrose le Nouveau-Fribourg et va se jeter ensuite elle-même dans Rio-Grande, après avoir reçu dans son cours plusieurs ruisseaux.

» La rivière Macacu prend aussi naissance dans cette même chaîne ; son cours est grossi par celui de plusieurs petits courans d'eau, parmi lesquels on remarque les rivières Cacerebu, Guapyassu et celle de Porto das Caixas. Le Macacu coule à peu près du Nord au Sud, forme un coude à la ville de ce nom, et, se dirigeant ensuite au Sud-Ouest, va se jeter dans la baie de Rio de Janeiro.

» Les montagnes que j'ai parcourues dans ce petit voyage sont toutes de granit, tantôt avec les contextures qui lui ont fait donner le nom de *gneiss*, de *granitelle*, &c. &c., tantôt composé de grands filons de gros grains de quartz mélangés à de larges plaques de mica. On en voit qui, comme à Rio de Janeiro, ont des boules ovoïdes de feldspath. Les causes permanentes de décomposition qu'occasionnent ici les météores aqueux font qu'on trouve dans les vallées d'immenses débris et des éboulemens considérables. Tantôt les matériaux primitifs des rochers sont épars, et tantôt on les trouve mélangés d'une argile tenace et très-rouge. Les gros blocs

Brésil.
Course au Nouveau-Fribourg.

roulés du haut des montagnes présentent la particularité d'être rudes et disséqués à leur surface. Ici le schorl et quelquefois le quartz ont disparu les premiers, et le feldspath est demeuré seul en petits cubes détachés.

» Des schistes bleuâtres joints au granit, que je n'ai rencontrés qu'en cailloux roulés dans les torrens, indiquent probablement qu'on doit trouver en place de ces premières roches, superposées aux secondes, comme il arrive ordinairement. Dans quelques endroits, le granit décomposé forme d'épaisses couches d'une sorte de kaolin très-blanc, qui, pour le blanchiment de l'intérieur des navires, remplace parfaitement la chaux.

» Plus on parcourt les montagnes granitiques, plus on trouve leurs formes coniques arrondies en pitons isolés et l'agrégation de leurs divers matériaux, et plus aussi on est éloigné de vouloir leur assigner un système de formation. Ceux qui l'attribuent à la voie humide sont bien loin d'être satisfaisans : si l'on explique cette réunion subite de molécules hétérogènes, rien ne dit pourquoi ces montagnes sont isolées à leur sommet, et pourquoi elles tendent toutes à former ce que les navigateurs appellent des *pains de sucre*.

» La végétation de ces contrées est celle des tropiques : ce sont des arbres d'une grandeur immense et des fourrés qui, rendus impraticables par mille lianes qui attachent les arbrisseaux les uns aux autres, empêchent de sortir des sentiers tracés. Au centre des montagnes, j'ai vu, sur les hauteurs, des arbres en partie dépouillés de leurs feuilles comme dans la saison d'hiver de nos contrées. Ceci tient à ce qu'ils croissent dans une région d'autant plus froide qu'elle est plus élevée.

» Ce n'étoit point alors le temps de la floraison des plantes; on voyoit seulement dans les lieux ombragés, les belles fleurs blanches et bleues d'un *rexia*, les fleurs violettes des *mélastomes*, et les longs pistils renversés du *fucia*.

» On rencontre fréquemment dans ces montagnes un roseau remarquable par ses longues tiges déliées et qui égale en hauteur les plus grands arbres; ses nœuds sont ornés de touffes de feuilles vertes, qu'on nomme *capim*, et qui servent de fourrage.

» Mais une des plantes les plus remarquables est le *tilantsia*, herbe parasite très-déliée aussi, dont les filamens, qui se tiennent tous par leurs

extrémités, enveloppent les branches des plus gros arbres, étouffent leurs feuilles, en pompent les sucs, et finissent par faire mourir l'arbre lui-même. L'aspect sombre de cette plante, pendante en longues chevelures à l'extrémité des rameaux desséchés, produit un assez singulier contraste au milieu de cette végétation riche et brillante.

» Quel spectacle imposant que les paysages des montagnes du Brésil! Nous montions et nous descendions par des chemins difficiles et creusés dans le roc, sur le penchant d'une montagne. Plus bas, sous nos pieds, bouillonnoit, sur des massifs de granit, une rivière qui disparoissoit à la première sinuosité; des arbres immenses pressés sur les bords en ombrageoient le cours, tandis que leurs cimes atteignoient jusqu'à la crête des hauteurs. Au-dessus de nous, la montagne élevée en piton formoit un cône de verdure que couronnoient de légères vapeurs.

» Quelquefois on voyoit le chemin du voyageur suspendu sur un abîme, où se montroient des éboulemens considérables; puis il s'abaissoit dans des vallées profondes où coulent de petites rivières, que nous passions en sautant d'une pierre à l'autre, ou bien sur un arbre tombé de vétusté, formant comme un pont naturel. Dans ces lieux ombragés par des arbres d'une grandeur extraordinaire, où le soleil ne paroît qu'un instant, nous étions pénétrés d'une humidité incommode, qui se montre de toutes parts. Des plantes sans nombre croissent au bord des courans d'eau; des mousses et des scolopendres gigantesques appendent aux rochers ou enveloppent le tronc des palmiers. Les insectes qui fuient le grand jour se plaisent dans ces lieux pleins de fraîcheur. Nous aimions à prendre du repos sous ce feuillage paisible, où le silence profond qui y règne ordinairement n'étoit interrompu que par le bruit de nos pas ou celui de quelques coups de fusil.

» Mais, au détour d'un sentier, la rencontre d'un défriché changeoit tout à coup pour nous la scène; les arbres que frappe la cognée roulent dans les vallées, en écrasant avec un fracas épouvantable tout ce qui s'oppose à leur chute; les échos en prolongent à l'infini le retentissement et se marient au bruit rauque des torrens; ailleurs l'agitation du feuillage étonne quelquefois le voyageur qui en ignore la cause, comme naguère dans ces mêmes forêts, le cri du singe hurleur me causa d'abord de l'effroi.

Brésil.
Course au Nouveau-Fribourg.

» A ces émotions en succédèrent de plus douces, quand nous nous remîmes en route. Sur le soir nous observâmes le soleil s'abaissant derrière les montagnes et formant par la dégradation de sa lumière un commencement de nuit dans la vallée, tandis que la cime verdoyante des rochers réfléchissoit encore de vives lueurs. S'il arrivoit alors qu'un filet d'eau coulât sur le roc nu de la montagne, on étoit ébloui par l'éclat qu'il réfléchissoit. Mais avec quelle douce sensation je prêtois l'oreille au bruit des torrens éloignés! Ces murmures, dont l'intensité varie comme les positions diverses que l'on prend, plaisent dans les vastes solitudes; tandis que des perroquets de diverses couleurs, des caciques à queue jaune, de jolis tangaras, des pics, qu'on entend dans la profondeur des bois, en faisant résonner avec leur bec l'écorce des arbres, donnent la vie à ce beau paysage.

» Nous suivîmes, pour revenir à Rio de Janeiro, le même chemin que nous avions parcouru en nous rendant à la colonie suisse. A Santa-Anna nous trouvâmes le colonel Labo, chargé de détourner le lit de la rivière de Macacu, dont les eaux, avons-nous dit, menaçoient de détruire la grande route. Nous revîmes successivement nos premiers hôtes, et le 24e jour après notre départ nous arrivâmes à Rio de Janeiro, riches d'une collection de plus de 200 oiseaux, de plusieurs quadrupèdes et de quelques minéraux. Mais je ne rapportai de cette course qu'une seule boîte d'insectes, parce que la saison n'étoit pas encore assez chaude pour les développer. »

1820.
Septembre.

CHAPITRE XLIX.

Traversée du Brésil en France; arrivée au Havre de Grâce.

Le vaisseau *le Colosse* et la frégate *la Galathée*, qui avoient repris la mer avec nous, devant se rendre à Rio de la Plata, forcèrent de voiles vers le Sud, et bientôt nous les perdîmes de vue. Quant à la corvette *l'Écho*, destinée à conduire des agens diplomatiques français à Bahia et à Pernambouc, elle s'avança à l'Est, en serrant la terre d'assez près. Enfin une frégate et une corvette portugaises avoient, dit-on, pour mission de croiser sur la côte du Brésil et de protéger leur commerce contre les corsaires de Buenos-Ayres, qui poussoient l'audace jusqu'à venir enlever des bâtimens portugais devant la rade même de Rio de Janeiro. « C'est une piraterie que le gouvernement brésilien souffre autant par foiblesse que par incurie; car malgré que sa marine fût réduite à peu de chose, et que la plupart des vaisseaux retirés dans ses ports fussent hors de service, il lui eût cependant été facile d'armer une escadre de petits bâtimens capable de bloquer entièrement Rio de la Plata, et de détruire même dans cette rivière les navires de Buenos-Ayres. Mais la pénurie d'argent, dont on est privé moins par un manque réel que par le défaut d'ordre dans les finances, jointe à l'impossibilité où l'on est de se procurer un nombre suffisant de marins, a toujours forcé la cour du Brésil à n'agir que par des moyens peu efficaces. » (*M. Quoy.*) 13.

Pour nous, nous dirigeâmes la route de *la Physicienne* de manière à nous éloigner le plus promptement possible de terre pour éviter les brises variables; nous atteignîmes ainsi le 26e parallèle, tout en nous avançant le plus possible à l'Est. 14.

Arrivés par la longitude de 42° à l'Ouest de Paris, nous célébrâmes le troisième anniversaire de notre départ de France. Ici la pensée, devançant le temps, nous transporta au milieu de nos amis et de nos familles, que nous avions désormais l'espérance de revoir prochainement. Et comme si les vents eux-mêmes eussent voulu satisfaire à notre impa-

1820. Septembre. tience, ils nous devinrent favorables plus qu'ils ne l'avoient été jusqu'alors, et soufflèrent bientôt bon frais, par fortes rafales.

28. Nous continuâmes de courir à l'Est jusqu'au 28, tout en diminuant progressivement de latitude; puis nous fîmes dépendre la route presque
3 octobre. entièrement du Nord, et coupâmes la ligne le 3 octobre, à peu près par 25° de longitude occidentale, mais sans apercevoir la petite île Saint-Paul, qui nous restoit à l'Est et à grande distance, pourvu toutefois qu'on s'en réfère à la carte d'Horsburgh.

Une indisposition assez forte, suite des nombreuses fatigues que j'avois éprouvées, me força à garder le lit pendant trois jours; mais elle n'eut point de conséquence grave. Je fis gouverner pour passer à l'Ouest des îles du Cap-Vert, par la latitude desquelles nous nous trouvâmes du
12. 12 au 13 octobre; toutefois je ne me souciai point d'aller en prendre connoissance, et profitai des vents alisés qui souffloient alors jolie brise, pour m'élever au Nord et aller reconnoître les îles Açores, en vue des-
27. quelles nous arrivâmes le 27 octobre. Nous passâmes entre les îles Fayal et Flores, et cependant beaucoup plus près de la première. La vue du pic nous servit à vérifier notre longitude, qui se trouvoit très-exacte, et telle au reste que nous l'avoit donnée la montre n° 144 de Berthoud, que j'avois fait nettoyer à Rio de Janeiro. La longitude par les distances lunaires, observée par M. Railliard, se rapprochoit aussi d'une manière étonnante de la longitude chronométrique et de celle déduite des relèvemens. Nous ne fûmes pas surpris de cette concordance, à laquelle nous étions accoutumés; mais, après l'événement qui nous avoit privés de la majeure partie de nos montres marines, nous eussions pu nous attendre à une plus grande erreur. « L'habitude de manier des instrumens de marine, dit M. Quoy, avoit fait de tous les officiers de notre état-major de très-habiles observateurs. Nos timoniers et nos pilotins eux-mêmes, munis de cercles à réflexion et de sextans, avoient acquis, en ce genre, l'habileté qu'on exige d'un officier. Le mécanisme des observations leur a paru si facile, et ils ont mis si peu de temps à se familiariser avec les calculs, qu'on peut être étonné de ce qu'il y ait encore quelques officiers de marine qui ne soient pas versés dans ces connoissances vraiment indispensables à l'homme de mer. »

Les vents favorables qui survinrent aussitôt que nous eûmes perdu de vue les Açores nous permirent de faire bonne et directe route, et d'atteindre bientôt l'ouverture de la Manche, où nous arrivâmes enfin le 7 novembre, après 56 jours seulement de traversée, depuis Rio de Janeiro. Je ne dis rien des coups de vent, de la grosse mer et du temps pluvieux et désagréable qui nous accompagnèrent constamment pendant cette partie de la route; ces inconvéniens étoient peu de chose pour nous, et la petite incommodité qui en résultoit disparoissoit devant le plaisir que nous éprouvions à nous rapprocher de notre patrie. « Bientôt nos vœux seront exaucés, s'écrie M. Gaimard; nous allons enfin revoir cette belle France, dont nous sommes éloignés depuis plus de 3 ans, heureux de pouvoir dire avec un de nos poëtes :

1820. Novembre.

7.

Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie!

Le voyage long et pénible que nous sommes sur le point de terminer nous laissera de profonds souvenirs qui auront pour nous mille charmes. »

Près d'entrer dans la Manche, j'étois dans un cruel état de souffrance, et cependant je ne voulus point cesser de diriger la route du vaisseau et d'y veiller moi-même. Les vents tournèrent brusquement à l'Est et soufflèrent avec force, mais ils ne nous amenèrent point le temps clair qui les accompagne ordinairement sur nos côtes. Une brume épaisse nous entouroit et ne nous laissoit d'autre moyen de rectifier la route que la sonde, que je fis en effet jeter fréquemment. De temps à autre, il est vrai, nous apercevions les terres d'Angleterre ou de Normandie, mais d'une manière si confuse, qu'il étoit impossible de dire avec quelque certitude quel étoit le point précis que nous avions devant les yeux. J'espérois trouver aux environs de Cherbourg un pilote qui pût éclairer notre route; mais, soit que la brume m'ait empêché d'en apercevoir, soit que la force du vent les eût retenus dans le port, je n'en distinguai pas la moindre trace. Je me rapprochai du cap Barfleur dans l'espérance de rectifier ma position sur le phare; mais la quantité de feux que les pêcheurs, sans doute, avoient allumés sur la plage, m'empêchèrent de discerner celui qui pouvoit nous être utile. Je m'éloignai donc de terre, tout en déplorant qu'une mauvaise police locale fût ainsi venue

1820. Novembre.

annuler d'une manière fâcheuse ce qu'une bienveillante et sage prévoyance avoit fait établir à grands frais pour le salut des navigateurs.

Le temps, toujours mauvais, s'éclaircit enfin un peu. Je désirois entrer à Cherbourg pour y prendre un pratique du port du Havre; mais c'est en vain que je louvoyai dans le voisinage du premier de ces ports pour chercher un de leurs bateaux, nous n'en aperçûmes aucun, et il fallut, de guerre lasse, que je me décidasse à entrer, pour ainsi dire à tâtons, dans la rade de Cherbourg, ce que j'exécutai le 10 novembre à 2 heures du soir. J'étois sur le point de laisser tomber l'ancre, lorsqu'un pilote accosta le bord. En le voyant arriver tout juste à l'instant où sa présence m'étoit complétement inutile, je fus outré à tel point que si je me fusse laissé aller à mon premier mouvement, je l'eusse immédiatement renvoyé à terre. Toutefois je lui témoignai vertement ma surprise de son incurie ou de sa paresse; mais ce pauvre homme me désarma tout à fait en me disant d'un air contrit que les bateaux de Cherbourg, dont ses confrères et lui disposoient, étoient trop petits pour tenir le large, et que par cette raison ils ne pouvoient faire leur service qu'en rade. « Autant vaudroit, lui dis-je, que vous et vos confrères vous restassiez tranquillement couchés chez vous. »

J'envoyai un officier pour saluer de ma part le commandant de la marine, lui parler de la mission de *l'Uranie*, et lui dire l'objet de notre relâche à Cherbourg, qui étoit uniquement de prendre un pilote pour nous conduire au port du Havre. Je fis demander en même temps des vivres frais pour l'équipage, et m'excusai, sur mon état de souffrance, de ne pas descendre moi-même à terre.

Il étoit important que je fisse promptement connoître au ministre de la marine les dernières circonstances de notre circumnavigation. J'expédiai en conséquence M. Lamarche à Paris, avec des dépêches où j'exposois à S. Exc. que j'allois me rendre au Havre, et que je la priois de vouloir bien m'y transmettre ses ordres, tant pour le débarquement des collections d'histoire naturelle, des instrumens et des journaux de l'expédition, que pour le transport de ces divers objets à Paris, où je désirois être autorisé à me rendre moi-même sans délai.

Dans une lettre spéciale, je mis également sous ses yeux la belle

conduite de l'équipage de *l'Uranie* depuis le naufrage de cette corvette jusqu'à l'armement de *la Physicienne*, et lui demandai que, contrairement au règlement existant, la solde des marins sous mes ordres ne fût point interrompue durant les 2 mois et 25 jours qui s'étoient écoulés dans cet intervalle. 1820. Novembre.

Je me hâte de dire que le ministre, prenant en considération les circonstances particulières dans lesquelles nous nous étions trouvés, accorda sur-le-champ ma demande, et donna ordre que le rôle d'équipage de *l'Uranie* seroit continué jusqu'à l'ouverture de celui de *la Physicienne*.

A l'instant de notre attérissage sur les côtes de France, j'avois exigé des personnes de l'état-major la remise de toutes les notes, cartes, dessins et journaux qu'elles avoient faits ou recueillis pendant l'expédition; ces matériaux, destinés à former plus tard la relation générale du voyage que le gouvernement feroit publier, devoient lui être scrupuleusement rendus. MM. Lamarche, Duperrey, Fabré, Guérin, Quoy, Gaimard, Gaudichaud, Railliard, Gabert, de Quélen et Jacques Arago me donnèrent tous par écrit leur parole d'honneur que cette remise avoit été pleine et entière.

Il me restoit encore quelques médailles de l'expédition; j'en offris une en argent à chacun des membres de l'état-major, et une en bronze à tous les maîtres, seconds maîtres et autres officiers mariniers du bord.

Le 11 novembre, jour du départ de M. Lamarche pour Paris, M. de Quélen, notre aumônier, et M. Jacques Arago, dessinateur de l'expédition, m'ayant témoigné le désir de retourner promptement dans la capitale, je leur accordai sans difficulté leur débarquement.

On ne m'envoya que le 12 le pratique que j'avois demandé au commandant de la marine; j'appareillai ce même jour à 1 heure 45 mi- 12.
nutes du soir, instant convenable de la marée, pour me rendre au Havre,
où la corvette entra enfin le 13, à 11 heures 50 minutes du matin. 13

Ainsi se termina une navigation de 3 ans et 2 mois, moins 4 jours, pendant laquelle nous avions parcouru 18 862 lieues marines, équivalentes à 23 577 lieues moyennes de France. Ma santé étoit alors tellement altérée que je me hâtai de descendre à terre, où je fus assez heureux pour trouver dans une maison amie toutes les prévenances et les soins déli-

1820. Novembre

cais que je pouvois souhaiter et qui acquirent un nouveau prix par la manière dont ils furent offerts et la grâce avec laquelle on sut prévenir mes besoins, et jusqu'à mes moindres désirs.

Ici devroit naturellement se clore la relation de ce voyage, si je ne tenois à faire connoître le résultat du conseil de guerre maritime auquel les ordonnances vouloient que je fusse soumis par le fait de la perte de la corvette *l'Uranie*.

Ce tribunal, assemblé à Paris par les ordres du ministre, le 16 décembre 1820, fut composé de M. le vicomte Delamarre de la Mellerie, capitaine de vaisseau, président; de MM. Prigny de Quérieux, Philibert, baron Roussin, Gauthier de Rigny, baron de Mackau, capitaines de vaisseau; de MM. les capitaines de frégate Massieu de Clerval et Fleuriau; enfin de M. Botherel de la Bretonnière, capitaine de frégate, qui remplissoit les fonctions de rapporteur et de procureur du roi.

Le jugement rendu porte ce qui suit :

« Le conseil de guerre maritime a déclaré et déclare à l'unanimité que » M. le capitaine de frégate Desaulses de Freycinet est honorablement » acquitté, relativement à l'échouage et à la perte de la corvette *l'Uranie*, » dont le commandement lui avoit été confié par Sa Majesté; en consé- » quence, son épée lui a été rendue par le président, et, au nom du » conseil, il lui a adressé des éloges sur la conduite qu'il a tenue dans » ce naufrage et dans les circonstances qui en ont été la suite.

» Le conseil de guerre ordonne que M. Desaulses de Freycinet sera » de suite rendu à ses fonctions, et qu'une expédition du présent juge- » ment sera adressée à Son Excellence le Ministre de la marine et des » colonies, à la diligence du président. »

APPENDICE.

CHAPITRE L.

Distillation de l'eau de mer.

Une grande partie des faits contenus dans ce Chapitre furent publiés, en mars 1817, dans les *Annales de chimie et de physique.* M. Clément-Desormes, qui rédigea ce Mémoire après mon départ de la capitale, ne pouvoit naturellement parler des expériences subséquentes qui furent faites à Brest, Toulon et Rochefort, avant et après que *l'Uranie* eut mis sous voiles, ni de celles qui eurent lieu pendant le cours du voyage. Cette particularité explique la nécessité où je me suis trouvé de remanier à certains égards le premier travail; cependant j'ai conservé scrupuleusement toute la partie scientifique de l'opération, telle que M. Clément-Desormes l'a décrite, et j'ai distingué par des guillemets tout ce qui appartient à ce savant chimiste.

§. I.er

Mémoire de MM. Clément-Desormes et L. de Freycinet.

« L'idée d'employer la distillation pour rendre l'eau de mer potable » est très-ancienne, et a dû en effet se présenter à l'esprit d'un grand » nombre de personnes. On a même, à diverses époques, cité des ex» périences dont le résultat étoit satisfaisant : cependant, comme ce » moyen avoit des contradicteurs qui s'appuyoient aussi sur des expé» riences, il en est résulté une assez grande incertitude pour que, » jusqu'à présent, on n'ait pas entrepris de fournir de l'eau à une expé» dition importante, par le seul moyen de la distillation. Ceux-ci sou» tenoient que l'eau de mer distillée n'étoit pas potable, à cause de son

Distillation de l'eau de mer.

» âcreté et de son odeur; d'autres, que la nature de l'eau de mer varioit » beaucoup suivant les lieux; que, sous certaines latitudes, elle étoit très-» salée, très-chargée de substances animales et même de bitume, et que » dès lors on devoit s'attendre à obtenir des produits variables et très-» souvent inutiles aux besoins de la vie. Ils imaginoient d'ailleurs que » la distillation offriroit des difficultés insurmontables sur les vaisseaux; » qu'elle consommeroit une si grande quantité de combustible, que l'é-» conomie et le défaut de place s'opposeroient toujours à l'emploi de » ce moyen.

» Cependant divers navigateurs en avoient fait l'essai; Cook, Bou-» gainville, Phipps, et plusieurs autres marins, avoient distillé de l'eau » de mer dans leurs voyages et s'en étoient bien trouvés. Le procédé de » la distillation étoit encore recommandé par les expériences de plusieurs » savans, au nombre desquels on distingue le célèbre Macquer (1). De » tels témoignages étoient bien suffisans sans doute pour balancer les » dénégation de quelques contradicteurs, qui du reste pouvoient avoir » été induits en erreur par des causes accidentelles; » mais la raison la plus puissante que nous eussions de croire à l'efficacité de la distillation pour rendre l'eau de mer potable résultoit de la propre expérience qui s'étoit faite, sous les yeux de l'un de nous, à bord de la corvette *le Naturaliste*, dans le voyage de Baudin aux Terres australes. Là, effectivement, on avoit fait un usage assez prolongé de cette eau, sans le moindre inconvénient pour la santé de l'équipage (2); et plusieurs personnes même l'avoient préférée à l'eau douce ordinaire, récente, qui fut embarquée plus tard à Timor.

Toutefois cette eau distillée n'avoit été produite qu'en assez petite quantité, et nous crûmes qu'il seroit d'un notable intérêt pour la marine d'avoir un appareil qui, en donnant l'eau nécessaire à la consommation de l'équipage d'un navire de guerre, pût le faire avec assez d'économie pour que ce moyen d'hygiène navale ne restât pas illusoire. Nous devions donc nous occuper, d'une part, de tout ce qui tenoit à la disposition de

(1) *Dictionnaire de chimie*, article *Eau de mer*.

(2) Voy. le *Voyage aux Terres australes*, tome I, chap. X, édit. in-4°. L'alambic donnoit 80 pintes, ou quatre barils de galère par jour: c'est le tiers d'une barrique.

l'appareil, de l'emploi du calorique, ou de ce qui constituoit la partie scientifique du problème; et discuter, de l'autre, ce qui regardoit l'établissement de la machine à bord du vaisseau, en un mot tout ce qui se rapportoit aux convenances maritimes.

Distillation de l'eau de mer.

« Nous n'avions aucun doute sur la bonne qualité de l'eau de mer » distillée. Nous savions que la salure de la mer étoit partout la même, » ou différoit trop peu pour nuire à notre objet. Nous ne croyions pas » à l'existence du bitume dans ce liquide, et en cela nous nous en rap» portions aux meilleurs chimistes. Nous supposions que la petite quan» tité de matière animale morte qui peut s'y rencontrer seroit imper» ceptible, surtout dans l'eau puisée à une certaine profondeur (1), et » nous voyions dans un simple tamisage un moyen d'arrêter les ani» maux dont l'arrivée accidentelle dans l'alambic nuiroit sans doute beau» coup à la qualité de l'eau distillée.

» On voit que nous nous attendions à ne rencontrer aucune diffi» culté inhérente à la nature de l'opération. Celles que devoit présenter, » à bord d'un vaisseau en mouvement, l'activité d'un alambic, nous » sembloient très-faciles à vaincre; et quant à l'économie, nous pou» vions juger d'avance que le litre d'eau distillée ne devoit pas coû» ter plus d'un centime. Ainsi, en abordant cette question, nous fûmes » étonnés de trouver qu'on l'avoit mal jugée, et il nous parut évident » que la distillation seroit un moyen de faire de l'eau douce aussi com» mode à employer que celui de l'embarquement, et bien plus avan» tageux.

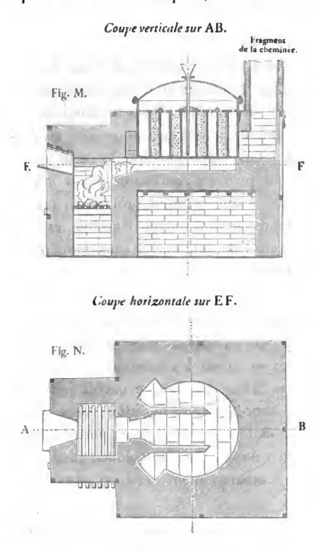
» Avec tant d'apparence d'un succès si facile, nous ne devions pas » nous occuper de perfectionnemens éloignés, incertains, et qui ne pou» voient en aucune manière convenir à notre but, à cause du départ » prochain de *l'Uranie;* nous nous sommes donc déterminés pour un » appareil distillatoire très-simple, et dont toutes les parties avoient la » sanction de l'expérience. On verra, par les avantages numériques que » nous indiquerons, que nos espérances étoient très-fondées.

» Notre appareil se compose (*voy.* fig. M et N ci-après) d'un foyer

(1) *Voy.* Bergmann, *Opuscules chimiques* (Dissertation sur l'eau de la mer).

Distillation de l'eau de mer.

» destiné au charbon de terre ou au bois, d'un alambic, ou plutôt d'une » petite chaudière à vapeur, et de deux condensateurs (1).



Coupe verticale sur AB.

Coupe horizontale sur EF.

» Le foyer est fumi- » vore (2); nous nous » sommes attachés à rendre » la combustion complète, » encore plus pour l'agré- » ment des personnes qui » sont à bord, que pour » l'économie du combus- » tible; car on sent qu'il » importe beaucoup de n'a- » voir pas sans cesse un » nuage de fumée qui cou- » vre le pont du bâtiment. » Un autre avantage de » ces foyers, c'est d'avoir, » toutes choses égales d'ail- » leurs, un tirage plus fort » que les foyers ordinaires, » qualité précieuse sur un » vaisseau où il n'est pas » possible d'accroître le ti- » rage par une grande élé- » vation de cheminée. On » sait que ces foyers fumi- » vores sont semblables à ceux des fourneaux à réverbère, et que la chau- » dière remplace le réverbère de ceux-ci. Pour être éloignée du foyer » et ne pas recevoir, par conséquent, la chaleur directement (3), elle

(1) On peut réduire ces deux condensateurs à un seul, en donnant à celui-ci des dimensions convenables. (*Voy.* plus bas la Description complète de l'appareil.)

(2) « Un fourneau fumivore ne possède pas tellement cette propriété qu'il soit impossible » de lui faire produire de la fumée; il faut quelque attention pour l'éviter; il est dans le cas » d'un quinquet que l'on réussit à faire fumer quelquefois. »

(3) *Voy.* sur cette page les figures M et N.

» ne l'utilise pas moins, et nous croyons même que ce chauffage est » toujours plus économique que celui des foyers vagues et languissans » qu'on entretient ordinairement sous les chaudières à vapeur.

Distillation de l'eau de mer.

» L'alambic est une chaudière cylindrique dans laquelle se trouvent » plusieurs diaphragmes percés de mille trous : les uns placés verticale- » ment dans l'intérieur; le dernier, qui est le plus grand, par-dessus; » leur objet est de rompre les mouvemens de l'eau en distillation, pro- » duits par les oscillations du navire.

» Pour éviter la perte de chaleur qui auroit lieu par le refroidisse- » ment qui se fait pendant le vidage et le remplissage de la chaudière, » nous avons appliqué à cet alambic le principe de la continuité du » travail, dont on a de si heureux modèles dans les arts mécaniques et » dans quelques arts chimiques, en disposant dans l'intérieur de la » chaudière une spirale (1), dont l'origine au centre reçoit l'eau de mer » qui entre dans l'alambic, et dont la fin correspondant à la vidange ne » permet l'issue de l'eau salée qu'après un long circuit, pendant lequel » elle a le temps de se concentrer au degré qu'elle doit avoir pour être » évacuée, c'est-à-dire, celui de la saturation.

» Cette disposition a encore l'avantage de diminuer l'agitation de l'eau » dans la chaudière; mais elle ne seroit guère praticable pour de petites » dimensions, parce qu'alors il faudroit rendre le pas de la spirale très- » étroit, et que la viscosité de l'eau de mer pourroit la faire monter en » mousse jusque dans le condensateur. Au reste, cette disposition, con- » venable pour un travail continu, n'est pas indispensable au succès de » l'opération, et l'économie qu'elle y apporte n'est pas d'une si grande » importance que l'on ne puisse la négliger. Nous croyons même que » son emploi n'offroit pas une économie de 8 à 10 pour o/o sur le prix » de l'eau distillée dans l'alambic simple dont nous avons d'abord parlé.

» Le couvercle de l'alambic, qui est un peu bombé en dehors, seu- » lement pour sa solidité, est percé de trois ouvertures (2), dont l'une » est placée au centre. Celle-ci porte un tuyau qui traverse le diaphragme

(1) *Voy.* plus bas notre Description détaillée.

(2) Ou de deux ouvertures seulement, s'il n'y a qu'un seul serpentin, comme nous l'avons dit plus haut.

Distillation de l'eau de mer.

» horizontal, et descend jusqu'au fond de la chaudière, pour y verser » l'eau de mer, déjà échauffée par la condensation de l'eau distillée.

» Les deux autres ouvertures portent des tuyaux qui conduisent la » vapeur dans les condensateurs.

» Ceux-ci sont des serpentins ordinaires en étain, plongés dans l'eau » de mer entretenue froide par un courant continuel qui s'établit du fond » du condensateur vers le haut. Une petite portion de ce courant (en- » viron le 5e) arrive dans la chaudière pour fournir à la distillation; une » autre portion se rend à la mer par un canal spécial disposé à cet » effet (1).

» L'eau salée qui sortira de la chaudière ira à la mer par le même » moyen. Voici les dimensions principales de l'appareil (2):

» Grille, largeur, $0^m,35$; longueur, $0^m,50$; capacité du foyer, 50 litres;

» Issue de la flamme vers la chaudière, 4 décimètres carrés;

» Continuation de ce canal sous la chaudière et autour, 6 décimètres » carrés; section de la cheminée, 10 décimètres carrés;

» Diamètre de la chaudière, $0^m,80$; hauteur, $0^m,50$;

» Diamètre des deux ouvertures et des tuyaux pour l'issue de la va- » peur, $0^m,04$;

» Surface des deux serpentins, chacun 6 décimètres carrés.

» L'essai de cet appareil (3) a fait voir que la combustion de 7 litres » de charbon de terre, pesant $5^{kil},6$, produisoit 38 litres d'eau distillée » par heure (4). Ainsi le rapport des poids du charbon brûlé et de l'eau » obtenue est de $\frac{100}{678}$; celui des volumes de $\frac{100}{543}$ (5).

(1) *Voy.* la Description générale.

(2) « Ces dimensions n'ont point été déterminées par tâtonnement; elles sont le résultat des » lois de la chaleur et de l'hydraulique, et elles sont d'ailleurs reconnues bonnes par l'expé- » rience »

(3) Cet essai fut fait au Jardin du Roi, le 2 mars 1817, devant une commission, nommée par le ministre, et composée de MM. Kéraudren, inspecteur du service de santé de la marine; Clément-Desormes et Laugier, professeurs de chimie; le Bosec, capitaine de vaisseau; Massieu de Clerval, capitaine de frégate; d'Arod, lieutenant de vaisseau; M. Lamarche, et moi.

(4) A la Baie des Chiens-Marins nous n'avons eu par heure que 27 litres, ou environ $\frac{1}{4}$ de moins que ce qui est annoncé ici; mais il est fort douteux qu'on brûlât alors 7 litres de charbon de terre, ce qui tenoit évidemment au défaut d'expérience du chauffeur.

(5) 7 litres de charbon ont donné 38^l d'eau, ainsi $7 : 38 :: 100 : x = 543$; d'où $\frac{7}{38} = \frac{100}{543}$.

Distillation de l'eau de mer.

» L'eau distillée s'est trouvée chargée d'une odeur empyreumatique que » l'on a regardée comme en partie accidentelle. Elle pouvoit provenir, » au moins partiellement, de quelques malpropretés laissées dans l'alam- » bic par les ouvriers. L'eau de Seine distillée dans cet alambic a donné » un produit semblable; ainsi la mauvaise odeur ne tenoit point à la » nature de l'eau de mer. D'ailleurs on sait très-bien que la meilleure » eau distillée acquiert une odeur de feu, qui se dissipe après un certain » temps d'exposition à l'air.

» Cet inconvénient, que quelques personnes ont regardé comme suf- » fisant pour faire rejeter le procédé de la distillation, nous a paru sans » conséquence; et nous avons pensé que notre eau de mer distillée per- » droit entièrement l'odeur de feu par son aération : c'est ce qui arrive » à toutes les eaux distillées de plantes, particulièrement à celle de fleur » d'orange.

» Cette espérance a été confirmée complétement; l'eau distillée a » perdu son odeur de feu par une simple exposition à l'air pendant cinq » ou six jours seulement; elle s'est trouvée alors d'une assez bonne qua- » lité pour être difficilement distinguée de l'eau de Seine, et les marins » qui en ont bu ont reconnu qu'elle étoit préférable à l'eau douce ordi- » naire n'ayant encore que quinze jours d'embarquement.

» Notre eau étoit d'ailleurs parfaitement pure, et les réactifs chimiques » n'y indiquoient absolument rien d'étranger; l'acétate de plomb et le ni- » trate d'argent n'y produisoient pas la plus légère apparence de précipité; » ce qui annonce l'absence complète de matière animale et de muriate.

» Ainsi, sous le rapport de la qualité de l'eau, il nous semble qu'il n'y a » rien à désirer de plus parfait que le procédé de distillation. L'eau douce » qu'elle fournira peut toujours être meilleure que celle conservée à bord, » même après un très-court séjour dans les barriques.

» Sous le rapport de l'économie du charbon, il y a sans doute encore » beaucoup à faire; mais ce ne sera pas sans peine qu'on excédera le » produit que nous avons obtenu. Nous croyons que ce produit pourra » s'élever, dans un travail longtemps continué, à 1 000 litres par vingt- » quatre heures (1), avec une consommation de 150 kilogrammes de

(1) En calculant à la rigueur, sur les bases indiquées, on verra qu'une consommation de

Distillation de l'eau de mer.

» charbon. Il faut remarquer que le *maximum* d'effet seroit de ne dépenser » qu'environ 100 kil. de charbon (1), mais qu'il y a des pertes de cha- » leur inévitables, comme celle qui est emportée par le courant d'air » et le refroidissement continuel de toutes les surfaces de l'appareil.

» Quant à l'espace que celui-ci doit occuper, il n'excède pas 10 mètres » cubes, et certes on auroit pu l'étendre davantage sur un bâtiment » de 400 tonneaux; mais nous avons dû nous borner à satisfaire ample- » ment aux besoins d'un équipage de 120 hommes, et nous avons trouvé » qu'en nous donnant la faculté de porter la ration d'eau à 8 litres, au » lieu de 2 litres qu'on fournit généralement, nous aurions atteint un » maximum désirable.

» Après avoir démontré la possibilité de se procurer de l'eau douce » de bonne qualité par la distillation de l'eau de mer, en embarquant » moins d'un sixième de charbon de terre, il faut examiner la dépense » de ce procédé et la comparer à celle que l'on fait ordinairement.

» Nous allons établir que le prix de l'eau douce obtenue par la dis- » tillation ne diffère presque pas de celui de l'eau embarquée.

» Le capital d'établissement d'un appareil capable de donner 1 000 li- » tres d'eau par jour ne doit pas surpasser 2 000 francs, dont nous » compterons l'intérêt à 12 pour 0/0 l'an, à cause de l'usé; ce qui fait » 240 francs à répartir sur 360 jours, et par conséquent une dépense » journalière de.................................... $0^{f},66^{c}$

» Le charbon brûlé étant de 150 k°, et le prix de 5 francs les » 100 kil., c'est une dépense de........................ 7,50

» Le service de l'appareil exigera quelques manipulations; mais

A reporter..... 8,16

168 kilog. de charbon par 24 heures doit donner seulement 912 litres d'eau, puisque 7 kilogrammes en 1 heure en ont donné 38.

(1) On sait par expérience que la combustion de 1 kilog. de houille produit environ 7 000 *calories*, et que la vaporisation de 1 kilog. d'eau, à partir de la température 0^{d}, exige 650 calories; que par conséquent la vaporisation de 1 000 litres ou kilogrammes d'eau exigera 650 000 calories; et puisqu'il y en a 7 000 dans 1 kilog. de houille, il en résulte que théoriquement parlant il faudra $\frac{650000}{7000} = 93$ kilog. de houille pour produire l'effet demandé.

La calorie ou unité de chaleur est égale, comme on sait, à la quantité de chaleur nécessaire pour élever un kilogramme d'eau, d'un degré du thermomètre centigrade.

Distillation de l'eau de mer.

Report.... $8^f,16^c$

» comme on peut demander ce travail à une grande partie des » hommes de l'équipage, on ne doit guère compter pour cet objet » que.. 2,50

» Ainsi, en tout.............................. $10^f,66^c$

» Si c'étoit 10 francs on voit que le litre d'eau douce coûteroit un centime. Assurément ce prix n'aura rien d'extraordinaire, et tout marin » conviendra que pour lui c'est un bon marché.

» Une remarque qui doit être faite, c'est que ce prix n'est guère que » double de celui de l'eau à Paris, et on nous accordera sans doute aisément qu'on ne peut pas hésiter à se procurer de l'eau douce en tout » temps et en tous lieux à ces conditions.

» Comparons maintenant la dépense de la distillation à celle de l'embarquement.

» On n'embarque pas moins de quatre mois d'eau pour un voyage de » long cours : ainsi, pour disposer de 1 000 litres d'eau par jour, il » faudroit d'abord une quantité de barriques suffisante pour contenir » 120 000 litres, c'est-à-dire, 500 barriques à 240 litres chacune. Le » prix de ces barriques doit être d'environ 15 francs; ce qui suppose » une mise dehors de 7 500 francs, dont l'intérêt, compté à 20 p. o/o » l'an, à cause des réparations et de la prompte destruction du capital, » fait par an 1 500 francs, et, pour 4 mois, 500 francs, ce qui donne » pour un jour................................ $4^f,16^c$

» L'embarquement de 500 barriques d'eau exige des transports, de la main d'œuvre, du temps précieux pour le bâtiment et les marchandises : c'est estimer cet objet à bas prix » que de le mettre à $1^f,50^c$ par barrique, ce qui fait, pour » 4 barriques ou pour un jour....................... 6,00

» Ainsi, 1 000 litres d'eau embarquée coûtent.......... $10^f,16^c$

» Assurément on peut discuter cet objet de dépense, et dire que, l'embarquement de l'eau étant fait par l'équipage, elle coûte très-peu; quoi » qu'il en soit des observations qu'on peut faire, nous ne croyons pas » avoir exagéré cette dépense difficile à évaluer, et il n'en peut pas ré-

Distillation de l'eau de mer.

» sulter une grande diminution dans le prix que nous donnons à l'eau » embarquée.

» Nous avons vu que 1 000 litres d'eau distillée coûtoient environ » $10^f,66^c$, et nous trouvons que celle embarquée coûte $10^f,16^c$; nous » pouvons donc soutenir que le procédé de la distillation n'a pas d'in- » fériorité sensible.

» Une observation qui vient à l'appui de la distillation est celle-ci : » la marine anglaise a substitué de grandes caisses en tôle aux barriques » de bois. L'opinion que cette substitution est avantageuse est établie » en France : or il est aisé de faire voir que les frais pour la conserva- » tion de l'eau dans le fer sont plus grands que le prix coûtant de l'eau » distillée; en effet :

» Une barrique cube de $1^m,45$ de côté, en tôle de 6 à 8 millimètres » d'épaisseur, coûte, dit-on, environ 600 francs, dont l'intérêt, compté » seulement à 15 p. 0/0 à cause de la durée du fer, suppose une dé- » pense de 90 francs par an, et, pour 4 mois, de 30 francs.

» La capacité de la barrique étant d'environ 3 000 litres, et sa con- » servation pendant quatre mois coûtant 30 francs, cela porte le prix » de 1 000 litres d'eau à 10 francs; c'est-à-dire, celui d'un litre à un cen- » time, comme le litre d'eau distillée; mais il faut de plus ajouter les » frais d'embarquement : ainsi la distillation est plus économique.

» Maintenant que nous avons jugé ce moyen de se procurer de l'eau » douce sous le rapport de la dépense, jetons un coup d'œil sur les » avantages qui lui sont propres.

» Les premiers que nous indiquerons seront une grande économie sur » le combustible employé pour la cuisine de l'équipage et pour le blan- » chiment du linge. On embarque environ 40 stères de bois pour un » équipage de 120 hommes qui doit tenir la mer pendant quatre mois; » nous croyons qu'on pourra en économiser moitié; en estimant le bois » à $12^f,50^c$ centimes le stère, cette économie seroit de 250 francs; qu'on » veuille bien juger de son importance relative, en considérant que la » dépense totale du combustible pour l'alambic ne doit pas excéder » 900 francs.

» Nous ne voyons aucune difficulté à se servir du calorique abandonné

Distillation de l'eau de mer.

» pendant la condensation de la vapeur pour opérer la cuisson des » alimens ordinaires de l'équipage et pour chauffer la lessive du linge. » En conséquence, on pourra faire disposer une grande marmite et un » cuvier en cuivre, avec une double enveloppe, pour laisser circuler la » vapeur avant de se rendre aux condensateurs. La portion devenue li- » quide sera conduite hors du vaisseau par le moyen ordinaire, et par » là nous aurons utilisé une portion de la chaleur que le courant d'eau » établi dans les condensateurs auroit jetée à la mer inutilement.

» L'avantage que présentera au commerce l'espace laissé libre dans un » vaisseau à bord duquel on fera de l'eau par la distillation est très-grand. » Un bâtiment expédié pour l'Inde pourra disposer utilement au moins » des $\frac{4}{5}$ de la place qu'auroit occupée sa provision d'eau embarquée, et » le prix du fret diminuera sensiblement.

» La santé des équipages éprouvera surtout une influence heureuse de » l'abondance et de la qualité de l'eau douce; on pourra cultiver quelques » plantes potagères, si utiles et si agréables pour les malades, nourrir » plus d'animaux qu'on ne le fait ordinairement; blanchir le linge à » l'eau douce, et éviter par là les maladies qui sont dues à l'humidité » constante du linge lavé à l'eau de mer.

» C'est une chose admise par tous les navigateurs, que la disette d'eau » douce est une des cause les plus influentes du scorbut : non-seulement » on n'y sera plus exposé, mais l'eau dont on usera sera toujours pure.

» L'embarquement de l'eau pendant les relâches exige souvent que » l'équipage se mette à la mer par des temps mauvais et froids, et qu'il » s'expose à des dangers. On évitera ces occasions de maladies et de » mort.

» Il arrive fréquemment qu'on est obligé de faire de l'eau dans des ri- » vières marécageuses et saumâtres, inconvénient très-grave qui n'exis- » tera plus. Il sera plus commode et souvent moins cher de faire du bois » que de l'eau à terre. Nous disons plus commode, parce que rien n'est » plus facile que de couper du bois et de l'embarquer, tandis que pour » s'approvisionner d'eau il faut des barriques difficiles à conduire à terre » et souvent beaucoup de travail; d'ailleurs, il faudra quatre ou cinq fois » moins de bois que d'eau.

Distillation de l'eau de mer.

» aperçu, qu'en supposant l'atmosphère de 10^d au-dessus du liquide dans » la chaudière, il faudroit un alambic cinquante fois plus grand que ce- » lui dont nous avons donné la description. Qu'on se figure maintenant » un appareil aussi immense, et qu'on juge si l'embarras et la dépense » peuvent jamais permettre de s'en servir.

» Nous avons voulu montrer combien le succès de l'idée de la distilla- » tion dans le vide avec économie est éloigné et peu probable. Nous ne » prétendons pas qu'il est tout à fait impossible de profiter de ce moyen, » mais nous voulons seulement dire qu'en attendant on ne doit point » négliger la distillation par les procédés actuellement connus.

» Nous croirions davantage à quelque succès par la ventilation; mais ce » n'est pas non plus un problème sans difficultés, car il faudra ne pas prodi- » guer la force motrice si l'on emploie des hommes; et même si on parvient » à découvrir un moyen d'en enlever un peu au vaisseau, il faudra aussi » être économe de celui qui pourroit retarder sa marche; le mouve- » ment de roulis appliqué à un pendule n'auroit pas cet inconvénient.

» Nous concluons donc qu'en appliquant à la distillation de l'eau de » mer les procédés généralement usités, on peut avoir de très-bonne » eau douce, à très-bas prix; assurer ainsi la santé des marins, et obte- » nir d'autres avantages très-grands dans la navigation. »

§. II.

Expériences sur l'innocuité de l'eau de mer distillée.

Les expériences faites publiquement à Paris, en présence d'une commission spéciale, ainsi qu'il a été dit plus haut, ne purent porter la conviction dans tous les esprits. Il étoit impossible, il est vrai, de nier l'exactitude de nos opérations; mais on disoit que l'eau douce obtenue par ce procédé auroit une action délétère sur les équipages qui en feroient usage. Un habile académicien, M. Sage, fut un de ceux qui accrédita le plus cette idée. Dans un Mémoire (1) publié le 14 juillet 1817, il prétend que l'eau de mer distillée contient toujours du *gaz alcalin oléaginé*

(1) Ce Mémoire a pour titre : *Expériences qui font connoître qu'on ne peut admettre l'innocuité de l'eau de mer distillée, etc.*, par B. Sage.

Distillation de l'eau de mer.

neptunien, produit par la putréfaction des êtres organisés marins, dont il assure que l'action ne peut être que nuisible à l'économie animale.

L'auteur convient, toutefois, que ce gaz échappe à l'action des réactifs; mais il ajoute que « lorsqu'on goûte l'eau de mer distillée et » qu'on la tient dans la bouche pendant quelques secondes, la langue et » les lèvres éprouvent une sensation aussi piquante et aussi inflammatoire que celle produite par l'alose ou tout autre poisson qui n'est pas » frais.

» Le sentiment imprimé par cette eau de mer distillée subsiste pendant plusieurs heures, et la lèvre inférieure reste gonflée pendant tout » ce temps.

» L'eau de mer distillée ne perd pas cette propriété après avoir été exposée à l'air pendant plus d'un mois.

» Si le gaz alcalin oléaginé neptunien occasionne sur l'organe du goût » un sentiment érosif et inflammatoire, il ne peut manquer d'affecter l'économie animale lorsqu'on a employé cette eau en boisson. »

Cette opinion d'un de nos chimistes les plus expérimentés parvint aux oreilles du Ministre de la marine, et lui fit naître des inquiétudes sur l'emploi de l'eau de mer distillée, que je me proposois de donner en boisson à l'équipage de *l'Uranie*. Dans l'examen que la commission de Paris avoit fait de cette eau, elle n'avoit négligé ni l'épreuve des réactifs, ni celle de la dégustation; en tout on l'avoit trouvée semblable à l'eau de Seine distillée, et aucun de nous ne remarqua cette saveur piquante et brûlante dont parle M. Sage, et encore moins les enflures qu'il attribue à son usage.

Néanmoins le Ministre désira que, par des expériences directes, positives et suffisamment prolongées, on mît dans tout son jour l'innocuité de l'eau de mer distillée.

Des ordres furent expédiés en conséquence dans nos trois principaux ports, de Brest, Toulon et Rochefort, afin qu'un certain nombre d'hommes fussent soumis, pendant au moins un mois, au régime de l'eau de mer distillée donnée exclusivement en boisson et pour la cuisson des alimens.

Nous ferons connoître avec quelque détail le résultat de ces expé-

Distillation de l'eau de mer.

riences décisives, en les rapportant dans l'ordre même où elles eurent lieu. Celles de Toulon furent closes le 10 septembre 1817; celles de Rochefort le 4 octobre, et celles de Brest le 12 novembre de la même année.

Expériences de Toulon.

La commission de Toulon fut composée des membres du conseil de santé de la marine et d'un officier de vaisseau (1).

L'eau fut prise à 2 ou 3 lieues hors de la rade, à l'Ouest du cap Sépet.

On distilla les deux tiers seulement de l'eau salée; puis on la mit dans des dames-jeannes en verre, pour éviter la putréfaction.

On choisit dans le bagne six forçats, d'âge, de tempérament, de constitution différens, que l'on plaça dans une des salles de l'hôpital de la marine, en leur laissant la faculté de se promener une heure le matin et une heure le soir, mais sous une exacte surveillance.

On leur donna pour nourriture la ration de l'hôpital.

La dépense d'eau distillée par jour fut de 11 litres pour la cuisine et de 9 litres pour boisson, ou en tout de 20 litres pour 6 hommes.

Résumé de la commission de Toulon. — « Il résulte incontestablement » de l'expérience faite sur ces hommes, mis à l'usage de l'eau de mer » distillée pendant 29 jours, que cette eau n'est pas nuisible à l'écono- » mie animale, qu'elle n'offre aucun danger, et qu'on peut en faire usage » sans aucune crainte, au moins pendant un mois.

» Il résulte également des mêmes expériences que l'eau de mer nouvel- » lement distillée a une odeur désagréable, mais que cette odeur s'affoi- » blit peu à peu, et que vers le 10e jour, au moins en été, elle a disparu » complétement;

» Que sa saveur, fade au commencement, acquiert par l'aération la » saveur fraîche et agréable d'une bonne eau;

» Que le goût d'empyreume, assez sensible d'abord, s'affoiblit prompte-

(1) MM. le comte de Grandpré, capitaine de vaisseau; Droguet, premier médecin en chef; Fleury, premier chirurgien en chef; Mangin, second chirurgien en chef; Bermond, premier pharmacien en chef; Charpentier, second pharmacien en chef; Bérard et Goguet, commissaires de marine.

Distillation de l'eau de mer.

» ment, et devient presque nul dans le laps de dix jours et par l'aération;

» Qu'elle est très-propre au savonnage et à la cuisson des alimens;

» Que la quantité de muriate de soude qu'elle contient est très-pe-» tite (1), et ne sauroit être nuisible;

» Que rien n'ayant pu nous démontrer la présence d'une substance » alcaline oléagineuse, nous sommes en droit de nier qu'elle existe. »

Expériences de Rochefort.

Une commission mixte, composée (2) de médecins, de pharmaciens, d'officiers de vaisseaux et d'administrateurs de la marine, fut chargée des expériences de Rochefort; elles furent faites sur 12 forçats qui continuèrent d'être livrés aux *fatigues* dans l'île d'Henet (où ils se trouvoient isolés), et sur 15 autres hommes de la même classe, placés dans une salle de l'hôpital de la marine; les uns et les autres furent nourris avec la ration entière telle qu'on la donne aux malades. Des précautions minutieuses furent prises pour éviter toute espèce de fraude.

L'eau salée fut puisée en rade de l'île d'Aix, à 4 lieues de toute terre; et la distillation poussée aux deux cinquièmes du total.

La santé des 15 forçats renfermés à l'hôpital fut, pendant un mois, au-dessus des proportions habituelles, pour des hommes dont quelques-uns étoient convalescens, ou renfermés depuis un certain temps dans les salles de fiévreux, de blessés ou de convalescens, et surtout, dans la saison présente, qui offre quelques malades de plus qu'à toute autre époque de l'année.

Résumé de la commission de Rochefort.—« 1° Cette eau, distillée avec les » soins indiqués, a toute la limpidité de l'eau douce la plus pure; elle ne » produit aucune saveur étrangère, et ne conserve même pas l'odeur de

(1) Onze réactifs n'ont produit aucun effet, dit le procès-verbal des expériences; le nitrate d'argent seul a blanchi l'eau légèrement; mais cette quantité de muriate de soude étoit si foible qu'on ne put la déterminer.

(2) MM. Tuffet, premier chirurgien en chef; Chaslan, premier médecin en chef; Réjou, premier pharmacien en chef; Drouault, capitaine de frégate; Le Conte, contrôleur de marine; Flamant, sous-commissaire du bagne; et Froidevaux, commissaire de l'hôpital, en faisoient partie.

Distillation de l'eau de mer.

» marécage, qu'on ne trouve que peu sensiblement dans les premières » portions obtenues;

» 2° Dans aucun cas on n'a aperçu les signes inflammatoires ou érosifs » signalés par M. Sage.

» 3° Comme toutes les eaux distillées, elle se fait remarquer, pendant » quelques jours, par sa fadeur et une saveur légèrement empyreuma- » tique, dite *de feu;* mais elle est diminuée par son agitation en plein » air; elle est alors plus agréable et plus saine que plusieurs espèces d'eaux » dites *potables,* qui contiennent toutes plus ou moins de sels qui en » altèrent la pureté.

» 4° Nos expériences montrent qu'elle a été ingérée sous différentes » formes par 27 individus, pendant l'espace d'un mois, et qu'ils n'en ont » éprouvé aucun accident;

» Sans présomption on peut induire de ces faits que son usage, long- » temps continué, ne peut avoir aucun effet délétére sur la santé des marins.

» Nous espérons que la marine française aura sous peu à se glorifier » d'avoir enfin fixé l'opinion publique sur la possibilité de la distillation » de l'eau de mer à bord des vaisseaux, et sur l'innocuité absolue du pro- » duit que fournit une opération aussi simple. »

Expériences de Brest.

Neuf personnes firent partie de la commission de Brest, qui fut composée d'une manière analogue aux deux précédentes (1). Huit forçats, depuis 18 jusqu'à 50 ans, furent isolés dans une salle spéciale de l'hôpital de la marine et soumis pendant 30 jours à l'expérience; non-seulement ils n'ont bu que de l'eau de mer distillée pendant tout ce temps, mais leurs alimens ont aussi été apprêtés avec cette même eau, et l'on s'est assuré, par toutes les précautions nécessaires, que les ordres donnés par la commission avoient été rigoureusement exécutés.

(1) On y comptoit MM. Duclos, capitaine de vaisseau; d'Orcet, capitaine de frégate; Corthier, sous-contrôleur de marine; Dubreuil, médecin en chef; Duval, second médecin en chef; Thaumur, pharmacien en chef; Vasse, second pharmacien; de la Porte, premier chirurgien en chef, et Jurien, commissaire de marine.

Distillation de l'eau de mer.

Les huit hommes susdésignés furent nourris avec la ration ordinaire des matelots en mer, c'est-à-dire avec du bœuf et du lard salé, des légumes secs et du fromage.

L'eau de mer fut puisée à plusieurs milles de terre et distillée seulement aux deux tiers.

Résumé de la commission de Brest. — « Eau de mer distillée, limpide » comme de l'eau de fontaine, mais exhalant l'odeur particulière à l'eau » distillée et ayant la saveur désagréable qui est due à la privation de » l'air par le feu. Cette odeur est assez tenace et ne disparoît entiè- » rement qu'après 18 ou 20 jours d'exposition à l'air libre, dans un lieu » tranquille, la température étant de 9 à 11^d R. [$11^d,5$ à $13^d,75$ centig.].

» Soumise aux réactifs, le nitrate d'argent seul produisit un effet légè- » rement sensible en donnant à cette eau marine distillée une foible » teinte opaline, ce qui indique la présence de quelques atomes de mu- » riate de soude. Toutefois les premiers produits de la distillation ont » seuls offert ce phénomène, les autres étant parfaitement purs et exempts » tout à fait de muriate de soude.

» On n'a vu aucun indice du gaz alcalin oléaginé neptunien, annoncé » par M. Sage, et toutes les tentatives de la commission pour en décou- » vrir la présence ont été vaines. Deux pharmaciens de la marine, » MM. Vasse et Châtelain, ont même gardé dans leur bouche, pendant » quatre heures, de cette eau distillée, sans apercevoir la saveur piquante » ni l'espèce de causticité dont parle ce chimiste.

» La commission se croit donc fondée à répondre affirmativement au » ministre : 1° Qu'il lui semble clairement démontré que l'eau de mer » distillée peut être employée en boisson et aux autres usages de la vie, » pendant 30 jours révolus, sans aucun inconvénient pour la santé;

» 2° Qu'il lui semble qu'on pourroit encore en prolonger l'emploi au » delà de ce terme;

» 3° Que cette eau peut donc être substituée à l'eau douce dans toutes » les circonstances et notamment dans celles qu'offrent souvent les na- » vigations de long cours et les voyages de découvertes. »

Il ressort évidemment des expériences faites dans nos trois principaux ports, que l'eau de mer distillée n'offre aucun des inconvéniens annoncés,

Distillation de l'eau de mer.

et qu'au contraire elle est parfaitement salubre. Or on ne sauroit expliquer l'erreur commise et propagée par M. Sage, qu'en admettant qu'il ait introduit par mégarde dans son alambic, et faute d'un tamisage préalable, certains animaux marins, tels que des méduses, par exemple, dont le suc acre et corrosif est bien connu des navigateurs, mais n'appartient pas à la nature intime de l'eau marine.

§. III.

Distillation de l'eau de mer sur l'Uranie.

Un fait assez remarquable, et déjà rapporté dans une autre partie de cette histoire, c'est que nous arrivâmes à la Nouvelle-Hollande sur un point entièrement privé d'eau douce, sans avoir seulement celle qui étoit nécessaire à un seul déjeuner de l'équipage. Cependant personne à bord ne témoignoit de l'inquiétude, tant la confiance étoit grande dans cette nouvelle manière de faire aiguade.

Nous commençâmes la distillation le soir, dès que nous fûmes à l'ancre, et on la continua la nuit suivante pour fournir à nos besoins les plus pressans; mais plus tard je ne voulus pas que le fourneau restât allumé après le coucher du soleil, tant je désirois exercer une surveillance exacte et nécessaire sur les détails de cette manipulation, si importante pour nous. Le matelot qui prenoit soin du feu manquoit surtout d'expérience, et ne savoit pas l'attiser d'une manière assez active pour faire rendre à l'appareil son maximum de produit. Aussi n'obtînmes-nous par heure qu'environ 27 litres au lieu des 38 que nous eussions eus si l'on eût réellement brûlé 7 litres de charbon de terre dans cette unité de temps, ainsi que nous l'avons montré plus haut, page 1392. Notre récolte ne fut donc que de 3 tierçons (1) dans l'espace de 12 heures, ce qui équivaut par jour à 3 barriques, ou à la ration entière de 120 hommes d'équipage pendant 3 jours, à la ration ordinaire de 2 pintes par individu. Nous possédions 2 alambics : pendant que l'un distilloit à bord, je fis établir le second

(1) Il faut se rappeler qu'une barrique = 2 tierçons = 12 barils de galère = 240 pintes de Paris = $213^{lit},1$.

à terre, dans l'intention d'augmenter par là nos produits; car je désirois ne pas reprendre la mer avant d'avoir mis dans la cale la quantité d'eau douce nécessaire à notre prochaine traversée : nous parvînmes à ce résultat. Distillation de l'eau de mer.

Toutefois un accident fort grave vint nous contrarier vivement. Les briques dont notre fourneau étoit construit, n'étant pas assez réfractaires, se vitrifièrent et se fondirent en cet état, à notre grand désappointement. Il fallut donc arrêter le feu, et nous contenter de la distillation faite à terre, bien moins productive que l'autre en raison de la mauvaise installation de la chaudière et de l'impossibilité où nous étions de faire mieux.

Quoi qu'il en soit, notre équipage, composé de 120 hommes, ne but, pendant un mois, que de cette eau distillée; mais cinq personnes en firent usage à ma table, pendant trois mois, non-seulement avec plaisir, mais sans qu'aucune d'elles se trouvât le moins du monde incommodé de son usage.

Ces faits corroborent autant qu'il est possible les conséquences déduites des expériences, sur l'innocuité de l'eau de mer distillée, faites dans les principaux ports militaires de France.

Nos chaudières ont chauffé trop peu de temps pour que nous ayons pu apercevoir sur leurs parois intérieures aucun encroûtement résultant des dépôts salins de l'eau marine; il est probable que nous eussions eu à nous en plaindre plus tard et qu'il eût fallu employer la percussion pour nous en débarrasser, mais on connoît aujourd'hui le procédé simple et ingénieux de M. Chaix, de l'Ile-de-France, pour prévenir et pour détruire cette espèce d'incrustation. Il suffit en effet de mêler à l'eau que l'on place dans la chaudière une petite quantité d'argile en poudre, qu'il est toujours facile de conserver à bord et de remplacer dans une multitude de localités.

A l'accident près de la fusion des briques de notre fourneau, dont je viens de rendre compte, et qu'il sera facile de prévenir et d'éviter, l'action de notre alambic à bord ne nous a offert aucune difficulté. Nous n'avons pas eu occasion d'en faire usage ailleurs qu'à la Baie des Chiens-Marins. Il ne nous reste donc plus à parler en détail que de notre appareil, et de la manière dont il étoit installé sur le vaisseau : ce sera le sujet des deux paragraphes suivans.

Distillation de l'eau de mer.

§. IV.

Description d'un appareil propre à la distillation de l'eau de mer, pour un équipage de 120 hommes.

L'appareil que nous avions à bord de *l'Uranie* étoit le même qui avoit servi à nos expériences de Paris, et les figures M et N, données plus haut, page 1390, s'y rapportent entièrement. Toutefois ayant remarqué, à l'usage, quelques légers inconvéniens dans sa construction, je les ai soumis, au retour, à M. Clément-Desormes, qui s'est empressé de les faire disparoître. Or, c'est de cet appareil modifié que nous allons entretenir ici nos lecteurs.

Dès le principe, notre fourneau étoit bâti directement sur une plate-forme en bois. Il résultoit de cette disposition que les charbons enflammés, en tombant dans le cendrier, communiquoient au plancher, dont ils n'étoient alors séparés que par un simple briquetage, une chaleur assez forte pour nous donner de l'inquiétude. On a remédié à cet inconvénient en élevant l'appareil sur une carcasse en fer, et en plaçant un bassin d'eau entre cette carcasse et le cendrier, ainsi que nous le montrerons bientôt.

L'autre inconvénient consistoit dans le trop grand poids de la maçonnerie. Le foyer avoit été disposé en dehors par rapport à la chaudière; en le plaçant tout à fait au-dessous, on est parvenu à supprimer tout l'avant-corps de maçonnerie qui se remarque sur les figures M et N. A l'égard des modifications moins importantes, nous aurons soin de les signaler au fur et à mesure que nous avancerons dans la description.

Fig. 1.re

Notre Planche 111 contient, sur une échelle suffisamment développée, le dessin des différentes parties de la machine. En commençant par la figure 1.re on y voit l'élévation latérale générale de tout le système; toutes les pièces y sont supposées être en place, et s'offrir à l'observateur par leur face extérieure de bâbord ou de gauche.

La cuve placée sur le gaillard d'avant est maintenue pleine d'eau, qui arrive froide dans le réfrigérant *fh'a'*, par le tuyau *abcf*, garni de deux robinets *c* et *b*; le premier est réglé à demeure sous une ouverture déter-

minée, de manière à introduire dans le réfrigérant, et d'un mouvement continu, l'eau qui est à peu près nécessaire au jeu de la machine; le second robinet *b* placé à portée du surveillant de l'opération sert à augmenter ou à diminuer le volume d'eau de manière à ce que l'indicateur *de* montre toujours, dans le réfrigérant, que le niveau de l'eau est à une hauteur convenable.

Distillation de l'eau de mer.

Cet indicateur *de* consiste en un tube en verre, ouvert à sa partie inférieure, et communiquant par cette extrémité avec l'eau qui est dans l'intérieur du réfrigérant.

Le tuyau *m b' o' q r* est celui par lequel l'eau déjà réchauffée par la condensation de la vapeur sort du réfrigérant pour être immédiatement remplacée; *sp*, celui par lequel elle pénètre dans la chaudière après avoir passé sous le fourneau; *oo' b' n*, celui par lequel la vapeur va de la chaudière dans le serpentin *a' d' l*, le tube de vidange, par lequel l'eau impropre à la distillation coule de la chaudière à la mer; *k*, le robinet qui sert à régler le volume d'eau de vidange qui doit sortir de la chaudière.

uyt est une fraction de la cheminée.

La figure 2 de la même planche représente l'élévation de l'appareil prise de l'avant du fourneau, mais avec une partie seulement des tuyaux; *q* est le tube par où entre l'eau sortie chaude du réfrigérant pour passer sous la chaudière; *sp*, celui par lequel elle entre dans la chaudière; *o*, l'ouverture par où passe la vapeur pour se rendre dans le serpentin; *abcd* est la porte du foyer qui se ferme avec le loquet *m*; au-dessous est la porte *fghi* du cendrier, et au milieu une petite ouverture qui peut se développer au besoin à l'aide de la pièce fixe *x* qui tourne sur l'axe même de la poignée avec laquelle on la met en mouvement, soit pour activer, soit pour diminuer le tirage du foyer. Fig 2.

La figure 3 contient la coupe verticale et longitudinale de tout l'appareil, et en montre les parties intérieures. On distingue particulièrement ici la longueur du bassin $\epsilon\omega$ qui est placé sous le cendrier; la cavité PQRT a pour unique but de diminuer le poids du massif au-dessus duquel s'élève la cheminée δyx. Fig. 3.

a' b' c' d' est l'ouverture du foyer; *d' e'*, une des barres de la grille du foyer; *g' f' h' i'*, l'ouverture du cendrier.

Distillation de l'eau de mer.

qzrβ est la coupe d'un des conduits circulaires ménagés dans la maçonnerie, autour de la chaudière, pour laisser circuler la flamme; *r'vt'v* est une section dans la partie antérieure d'un de ces mêmes conduits, mais qu'on a bouché ici pour forcer la flamme à se diriger vers le tuyau de la cheminée; c'est ce qui sera mieux compris quand nous expliquerons le jeu de l'appareil.

zqt'b' représente le côté latéral de la pièce de maçonnerie qui supporte le fond de la chaudière, et dont on voit le plan en *tk* dans la figure 7.

On remarque, figure 3, dans la cuve placée sur le pont, 1° un diaphragme de cuivre étamé *ac*, destiné à arrêter les saletés un peu volumineuses que pourroit contenir l'eau de mer lorsqu'on la verse dans cette cuve; 2° un tamis en crin *bd;* et immédiatement au-dessous l'étamine *ug*, destinés l'un et l'autre à arrêter les saletés d'un moindre volume.

Dans le réfrigérant se voit la coupe du serpentin unique dont les spires en étain sont maintenues par les brides d'usage; de petites flèches font voir la route que doit suivre la vapeur dans ces tuyaux depuis le point *n*, où elle entre, jusqu'au robinet *g''* où elle arrive condensée. Le couvercle de ce réfrigérant est fixé à la cuve par un ajustage de même nature que celui qui fixe le couvercle de la chaudière, et que nous décrirons plus bas; enfin l'entonnoir *f*, par où l'eau froide arrive dans ce réfrigérant, est fixé par une bride de même espèce. Ces moyens de fermeture n'étoient point aussi solides sur notre appareil primitif, mais nous avons senti l'importance de les établir de la sorte.

L'espace qui existe intérieurement entre les spires du serpentin et les parois du vase qui le renferme est occupé par un solide creux, *q'r'n'p'*, attaché par sa base supérieure au couvercle du réfrigérant. Le fond inférieur *n'vp'* de cette espèce de cylindre à base ovaloïde est bombé intérieurement et percé d'un trou *v* auquel est soudé le tuyau *fv*. Comme ce cylindre n'arrive pas jusqu'au fond de l'enveloppe du réfrigérant, l'eau, après être descendue par le tuyau *fv*, remonte à l'entour du serpentin, y opère la condensation de la vapeur, et sort ainsi réchauffée pour se rendre dans la chaudière par un mouvement que nous examinerons bientôt: cette amélioration, qui a pour objet de n'envoyer dans la chaudière que de l'eau la plus chaude possible et par conséquent d'économiser d'autant le com-

bustible, n'existoit point d'une manière aussi parfaite à bord de *l'Uranie.* On n'a gravé au trait que la partie supérieure *q'r'* du cylindre *q'r'n'p'* dont nous venons de parler; le reste n'est indiqué que par un pointillé, afin de ne pas cacher les spires du serpentin. Distillation de l'eau de mer.

Nous remarquerons encore dans cette même figure 3 les diaphragmes verticaux qui, percés de trous, sont placés dans l'intérieur des spires de la chaudière *htt'r*, et le tuyau *pi* par où l'eau y arrive chaude : il est percé, dans sa partie inférieure *i*, de plusieurs petits trous par où seulement l'eau peut arriver au bas de la cucurbite.

Voyons figure 4 le plan supérieur de l'appareil; les parties ponctuées indiquent ce qui est intérieur ou caché; *w'w* est le réfrigérant dont la forme est ovale en ce sens; *f*, l'entonnoir qui reçoit l'eau froide venue de la cuve placée sur le pont; le tube *mq* sert d'issue à l'eau chaude quand elle s'échappe du réfrigérant; *qr'* est le tuyau par lequel elle se rend dans le bassin *abcd* placé sous le foyer; *ts*, celui par lequel elle en sort; *sp*, celui qui déverse cette eau en *p* dans la chaudière; *ehm'n'* est l'enveloppe extérieure de la cheminée, et *vuki* sa surface intérieure; l'intervalle entre les deux est rempli de brique pilée; *eh* d'un côté, *xy* de l'autre, sont les empatemens de l'enveloppe extérieure; ils sont tenus chacun par deux boulons à la maçonnerie du fourneau. Enfin *v'φ* est le tuyau de vidange par où s'écoule l'eau qui, une fois saturée, n'est plus propre à la distillation. Fig. 4.

La figure 5 représente une coupe verticale du milieu du fourneau par un plan allant d'un bord à l'autre du navire; *st* est une des barres transversales qui supportent la grille du foyer; *xy*, une coupe latitudinale du bassin placé au-dessous du cendrier; EFQT montre la grande dimension de la cavité destinée à diminuer le poids du fourneau et dont nous avons parlé en décrivant la figure 3. Fig. 5.

La chaudière doit occuper, dans notre figure 5, tout l'intervalle circonscrit par les lettres *adilnpeb;* les espaces *fdgi, ikml, noqp, ehrp* sont la coupe des conduits circulaires ménagés dans la maçonnerie, autour de la chaudière, pour faire circuler la flamme; *zvwu* est la section inférieure et latérale de la cheminée.

Nous voyons, figure 6, une coupe générale et horizontale de l'appareil prise à un quart environ au-dessus du fond de la chaudière. Le but prin- Fig. 6.

Distillation de l'eau de mer.

cipal de cette figure est de montrer la disposition de la spirale qui en remplit l'intérieur, les diaphragmes verticaux qui sont placés de distance en distance, et la manière dont est disposé le tuyau de vidange *h'f* au point *h'* où la spirale se termine. On y voit aussi la coupe du cylindre intérieur *a'c'b'd'* du réfrigérant, dont nous avons parlé en décrivant la figure 3.

g'ikff et *hmlω* sont les ouvertures par où la flamme passe du conduit inférieur au conduit supérieur, ménagés dans le fourneau; *g'ipq'ml* est le plan de ce second conduit; il entoureroit la chaudière en totalité s'il n'étoit interrompu par une pièce de maçonnerie *βε* placée sur la partie antérieure du fourneau. Des lignes ponctuées représentent divers tuyaux dont il a déjà été question.

Fig. 7. La coupe horizontale de la figure 7 est prise un peu au-dessus de la précédente, et presque au ras de la surface inférieure du premier conduit où circule la flamme. On y voit, en plan, la grille du fourneau *hgfl* dans son entier; puis en *tk* et *ai* les deux pièces longitudinales en maçonnerie qui supportent le fond de la cucurbite et forment en même temps les parois intérieures du premier conduit destiné à la circulation de la flamme.

Fig. 12. On a cru devoir donner, figure 12, une vue perspective de la chaudière pour compléter l'idée que les figures 3 et 6 en ont déjà fait concevoir. *dcf* est la vidange par où s'écoulent les eaux saturées de sel, et dès lors impropres à la distillation; le tube de verre *ca*, analogue à celui dont il a été parlé figure 1, sert a indiquer en *b* la hauteur à laquelle se tient l'eau dans l'appareil; la pièce *ea* n'est qu'un renfort pour maintenir le tube dans une position verticale. Les pitons *ifh* reçoivent le diaphragme *acbd*
Fig. 11. (figure 11) qu'on y maintient avec des écrous.

Fig. 10. Le couvercle est représenté lui-même figure 10; *p* est le tube par où l'eau entre dans la cucurbite; *o* celui par lequel la vapeur en sort.

Mais pour fixer convenablement ce couvercle au vase auquel il appar-
Fig. 8. tient, on emploie un système de fermeture représenté figure 8, mais en amplifiant un peu la proportion des pièces. C'est une suite de mâchoires en fer fortement assujetties, et d'un échantillon assez solide pour éviter la flexion. L'une de ces pièces se pose en dessous du rebord de la chaudière, comme *lmki;* l'autre en dessus du rebord du couvercle, comme *efcd;* et ces pièces sont ajustées de manière à ce que l'extrémité de la seconde,

ainsi qu'on le voit en *ef*, réponde au milieu de la première, et ainsi de suite. Des boulons, dont la tête est en dessous, traversent ensuite ces mâchoires superposées, par les ouvertures *n*, *n*, etc. disposées de manière à ce que les boulons touchent aussi près que possible la tranche extérieure du rebord de la chaudière, comme l'indique la figure. Mais pour que la fermeture soit plus exacte, on a soin d'introduire entre ce rebord de la chaudière et celui du couvercle une tranche de carton frit, ou, ce qui est plus commode, une tranche de plomb laminé de l'épaisseur environ de deux millimètres.

Distillation de l'eau de mer.

On remarquera, sur notre fig. 8, qu'une partie seulement des mâchoires sont en place, attention qui a eu pour objet la plus grande intelligence de la figure; on verra qu'à la rigueur il y manque une des mâchoires inférieures, qui occuperoit l'espace *ghlm*, et une des mâchoires supérieures, qui seroit placée en *abef*.

Toutes ces pièces étant en place, les écrous sont ensuite serrés avec une clef, de manière à ce que la vapeur ne puisse s'échapper entre les rebords superposés. C'est par le même système qu'ont été fermés la chaudière et le réfrigérant.

Quant aux ajustages de moindre dimension, tels que ceux employés à joindre deux tuyaux, par exemple, la disposition, quoique plus simple, est fort analogue; du reste les détails assez développés, que la figure 9 retrace, n'exigent pas de longues explications. On doit remarquer ici que les mâchoires d'ajustage font corps avec le tube lui-même; et que les boulons qui les maintiennent, en tout semblables d'ailleurs à ceux déjà décrits, ne sont qu'au nombre de deux. La rondelle intermédiaire, en plomb laminé, est également utile ici pour obtenir une fermeture exacte.

Fig. 9.

Sur *l'Uranie* les tuyaux de notre appareil n'étoient pas réunis par de tels ajustages, mais soudés simplement avec l'étain, méthode fort imparfaite et qui nous a donné bien de l'ennui.

Jeu de l'appareil. — Après cette description minutieuse de toutes les parties de notre machine distillatoire, il nous reste à en montrer le jeu, qui est fort simple. Je suppose 1.° que l'appareil soit chargé, c'est-à-dire que la cuve (fig. 3) contienne de l'eau, jusque un peu en dessous du point où les roulis du navire pourroient la faire extravaser; 2.° que le tube qui

Distillation de l'eau de mer.

va de la cuve au réfrigérant soit rempli jusqu'au second robinet *c* (fig. 1, Pl. 111); 3° que la capacité du réfrigérant qui entoure le serpentin soit pleine aussi jusqu'au collet de l'entonnoir; 4.° que le robinet *g* du serpentin soit ouvert, celui *k* de la vidange au contraire fermé; que la chaudière ait de l'eau jusqu'à la hauteur de son diaphragme horizontal *iklm* (fig. 3); 6.° qu'on ait également rempli le tube *qr* (fig. 1), le tube *qr'* (fig. 4), le bassin *acdb*, le tube *ts*, enfin le tube *ϖs* (fig. 3).

Tout étant disposé comme il vient d'être dit, on allume le feu; la flamme formée au foyer chauffe d'abord le dessous de la chaudière, puis, tournant à droite et à gauche des points *i* et *k* (fig. 7), elle monte, par les ouvertures *ωhml* et *ikffg'* (fig. 6), dans le conduit supérieur *lmq'pg'i;* la pièce de maçonnerie *εβ*, empêchant la flamme de passer de ce côté, se précipite dans la cheminée par l'ouverture *pq'f'e'*.

Dès que la distillation commence, on s'en aperçoit par l'écoulement de l'eau douce qui paroît au robinet *g* (fig. 1) du réfrigérant; en ce moment on doit ouvrir les robinets *b* et *c* au-dessous de la cuve, ainsi que celui *k* de la vidange. L'eau nouvelle qui arrive alors dans le réfrigérant y entre en *v* (fig. 3), par le bas de cette partie de l'appareil; celle déjà échauffée par la condensation de la vapeur remonte au contraire à la partie supérieure du vase, pénètre dans le tube *mb'o'q* (fig. 1), repousse celle qui est contenue dans le tube *qr*, celle de *qr'* (fig. 4), celle du bassin *acdb*, qui s'est elle-même un peu chauffée déjà en dessous du cendrier; celle du tuyau *ts;* et remontant ensuite verticalement par *ϖss'* (fig. 3), se précipite enfin en *p* dans la chaudière. Cette eau n'entre dans les spires de l'alambic que par l'extrémité *i* du tube *pi;* son arrivée chasse l'eau ancienne, et lui fait parcourir les diverses circonvolutions de la chaudière (fig. 6); en sorte qu'arrivée au point *h'*, où la spirale se termine, elle s'échappe par la vidange *h'f* (fig. 1), passe de là dans le tube *a'd'kl'*, d'où elle se rend à la mer.

L'ouverture des divers robinets se gradue de manière à ce que le mouvement continu des fluides ait lieu sans engorgement et sans que l'eau puisse jamais manquer ni dans la chaudière, ni dans les autres parties de l'appareil où elle doit circuler; cette condition s'obtient par le tâtonnement, mais une fois trouvée il est facile d'y revenir avec promptitude. Pour

continuer l'opération, les soins d'un matelot intelligent suffisent; avec un peu d'habitude, il arrive sans difficulté à maintenir tout en ordre, en ouvrant ou fermant convenablement les robinets; il faut d'ailleurs qu'il consulte de temps à autre les tubes indicateurs destinés à lui faire connoître la hauteur où se maintient l'eau dans les diverses parties de l'appareil. Parvenu à ce degré d'habileté, ce qui arrive assez vite, le chauffeur n'a plus à s'occuper que d'attiser le feu, de le fournir de combustible, et de tenir de l'eau dans la cuve supérieure, ce qu'il peut faire à l'aide d'une petite pompe placée à l'étrave du bâtiment. On a représenté Pl. 112, par *ee'* (fig. 1 et 2) et par *q* (fig. 4), un des seaux dans lesquels l'eau distillée est reçue à sa sortie du serpentin, pour être portée ensuite dans les futailles.

Distillation de l'eau de mer.

§. V.

Installation de l'appareil distillatoire à bord du navire.

Dès le principe, nous établîmes notre alambic dans la cale; mais l'enceinte où nous nous étions confinés étoit si peu aérée, et si incommode, qu'il nous fallut en sortir après un petit nombre d'essais. Les ajustages des tuyaux étant défectueux, la vapeur s'en échappoit par des ouvertures imperceptibles, et environnoit les ouvriers d'une atmosphère humide et chaude, insoutenable. Force nous fut donc de démolir et de remonter l'appareil dans la batterie, où peut-être, en dernière analyse, sera-t-il toujours préférable de le fixer, surtout à cause de l'écoulement des vidanges. Dans notre premier système, les eaux bouillantes expulsées, devant nécessairement se répandre dans la cale, eussent fini par donner lieu à beaucoup d'inconvéniens graves.

Nous laissâmes donc définitivement notre fourneau dans l'entrepont et le plaçâmes (Pl. 112) en arrière du mât de misaine *zz'* (fig. 1) et des grandes bittes UXY. La même figure montre l'élévation longitudinale de l'appareil; la figure 2 en donne le plan horizontal, et les figures 3 et 4 les élévations, prises de l'avant et de l'arrière. Il me semble que ces divers dessins indiquent tout ce qu'il peut être utile de dire sur le détail

Distillation de l'eau de mer.

de l'installation. J'insisterai toutefois encore sur la manière dont le fourneau et le réfrigérant doivent être étançonnés.

J'avais cherché d'abord à les appuyer sur les épontilles *i'k*, *if* (fig. 1) et *e'i'*, *ei* (fig. 4) qui soutiennent le pont supérieur; mais, dès que nous fûmes à la mer, je me hâtai de changer cette installation très-vicieuse. En effet, le pont sur lequel reposoit la machine n'oscillant pas précisément comme le pont supérieur, il en résultoit pour les épontilles, appuyées sur l'un et l'autre de ces planchers, un mouvement mixte, capable de démolir le fourneau en très-peu de temps. Je substituai aux épontilles, de simples arcs-boutans en fer, tels que *h'f'*, *gf* (fig. 4) et *ml*, *l'm'* (fig. 2), qui, solidement rivés sur le pont inférieur et sur la machine même, oscilloient précisément comme elle, disposition qui nous a paru fort bien répondre au but. Nos arcs-boutans étoient au nombre de six, *ml*, *gh*, *cn*, et *l'm'*, *h'g'*, *n'c'* (fig. 2), pour le fourneau; de quatre, *na*, *db*, *a'n'* et *b'd'*, pour le réfrigérant; et d'un pareil nombre, *op*, *qr*, etc. (fig. 1), pour la cuve d'approvisionnement, placée sur le pont. La cheminée elle-même fut soutenue par deux pièces analogues, *ba*, *cd* (fig. 3), fixées par le haut au collier de fer *bc*, qui embrasse la partie de la cheminée où l'enveloppe cesse d'être double. Ces derniers étoient percés de trous carrés, et garnis de chevilles crochues à leurs extrémités (fig. 1), capables de servir d'échelons lorsqu'on vouloit aller orienter, selon le vent, le capuchon *xuv* de la cheminée.

On a supprimé dans le dessin de la figure 3 le traversin des bittes, qui eût empêché de distinguer la face antérieure de la machine, mais on l'aperçoit en xx' (fig. 2 et 4). Je fixerai encore l'attention du lecteur sur les tuyaux par lesquels les eaux de la vidange s'échappent à la mer; l'un, *yzz'z''o* (fig. 4), va à bâbord; l'autre, *yxx'x''o'*, à tribord; ils servent alternativement selon que le vaisseau incline soit d'un côté soit de l'autre. Une telle installation n'existoit pas à bord de *l'Uranie*, les eaux de la vidange passoient sur le pont, ce qui étoit peu commode.

Ces explications sont, je crois, plus que suffisantes pour mettre au fait des moindres détails, les marins même les moins accoutumés aux apparaux de chimie, et c'est eux que j'ai eus spécialement en vue lorsque j'ai écrit ceci.

Distillation de l'eau de mer.

§. VI.

Avantages de la distillation de l'eau de mer.

J'ai la confiance que, dans l'état même où j'ai laissé les choses, la distillation de l'eau de mer pour obtenir de l'eau douce convient parfaitement aux navires du commerce qui naviguent au long cours, et peut leur offrir une très-grande économie de place pour l'embarquement de leurs marchandises. En effet ils doivent calculer qu'en mettant à bord une barrique de charbon de terre à la place d'une barrique d'eau, condition sensiblement égale pour le poids comme pour le volume, elle leur représentera, par l'intermédiaire de la distillation, six ou sept fois au moins la même quantité d'eau, et ces considérations sont assurément très-dignes d'attention.

Les bâtimens de guerre peuvent jouir d'avantages analogues, ce qui conviendra surtout aux longues expéditions dans lesquelles on n'a pas toujours à sa portée une aiguade à laquelle on puisse avoir recours, et qu'il faudroit souvent aller chercher fort loin.

L'usage multiplié des bâtimens à vapeur dans la marine nous est un sûr garant qu'à l'avenir on se procurera facilement de bons chauffeurs; c'étoit une condition essentielle qui nous a manqué, à nous qui avons marché des premiers dans la route. Mais quand le fourneau sera solidement construit, le feu bien attisé, et l'appareil manœuvré par un homme attentif et soigneux, on pourra atteindre au maximum de produit, et à des avantages bien supérieurs à ceux que nous avons obtenus nous-mêmes.

La vapeur de l'eau peut servir aussi à la cuisson des alimens. J'avois fait installer une chaudière particulière pour ce genre d'expérience, mais elle manquoit de divers objets, et surtout des robinets nécessaires pour l'économie de la vapeur, en sorte que nous fûmes obligés, à cet égard, de suspendre tout à fait nos recherches. Dans l'état où se trouvoit notre appareil culinaire, la chaleur y étoit trop intense et beaucoup trop difficile à gouverner. Notre cuisinier, d'ailleurs, étonné de cette nouvelle méthode de cuisson, s'en effraya bientôt; il nous fut toutefois facile de juger,

Distillation de l'eau de mer.

quoique nos expériences fussent incomplètes, que le principe étoit bon, et qu'avec des ouvriers convenables et les matériaux nécessaires nous eussions pu arriver à un excellent résultat.

Dans le dernier mode d'installation que j'ai adopté, c'est-à-dire en plaçant le fourneau de l'alambic dans la batterie du navire, il pourroit paroître incommode d'avoir un tuyau de cheminée élevée de 9 pieds au-dessus du pont de gaillard, ainsi qu'étoit celui dont nous faisions usage. Nous pensons qu'on pourroit parvenir à le supprimer tout à fait, en adoptant le moyen proposé, il y a quelques années, par M. Pelletan, et qui consiste à se servir d'un petit filet de vapeur pour déterminer le tirage du fourneau (1). A la vérité on perdroit ainsi une légère quantité d'eau douce; mais les avantages de n'avoir point de fumée et d'éviter ce long tuyau, qui peut dans certain cas recevoir des avaries ou nuire à la manœuvre, vaudroit bien la peine, je pense, de faire quelques sacrifices.

Notre appareil distillatoire est resté en place, à bord de *l'Uranie*, jusqu'à l'instant de notre départ de Port-Jackson, en décembre 1819, où nous avons cru devoir nous débarrasser d'un poids dès lors inutile. Il n'avoit encore éprouvé aucune altération par le fait du mouvement du vaisseau, circonstance qui démontre complétement, ce me semble, que son installation étoit à la fois solide et conservatrice.

(1) Voyez le *Mémorial encyclopédique*, de M. Bailly de Merlieux; juin 1831.

CHAPITRE LI.

Additions et corrections.

La plupart des additions que nous allons consigner dans le 1.er paragraphe de ce chapitre ont principalement pour objet de compléter, autant du moins qu'il dépend de nous, l'histoire de la colonie anglaise de Port-Jackson, qui occupe une partie notable de cette relation, et de la conduire jusqu'à l'époque actuelle. La rédaction primitive s'arrêtoit à l'année 1822; en la conduisant jusqu'en 1835 et même, à certains égards, jusqu'en 1838, nous avons eu le désir de satisfaire nos lecteurs, tout en augmentant l'intérêt de l'ouvrage.

Le 2e paragraphe se composera des fautes proprement dites, et en offrira la rectification.

§. I.er

Additions.

Tom. I.er, 1.re part., pag. 5, lig. 4. Après les mots *radoub soigné,* ajoutez en note ce qui suit : La longueur totale de *l'Uranie* étoit de 112 pieds; sa largeur, prise au centre et en dehors de la membrure, de 28; son creux, au milieu de la ligne droite qui va du pont à la quille, de 14; enfin son exposant de charge, à 5 pieds de batterie, de 390 tonneaux.

Pag. 597, lig. 7. Après les mots *fièvre jaune,* ajoutez en note ce qui suit : M. Legoarant de Tromelin, capitaine de frégate, commandant la corvette *la Bayonnaise,* relâcha à Coupang, le 30 août 1828, et en repartit 12 jours après. Dans une lettre écrite à l'un de nos amiraux, voici comment cet officier s'exprime.

« M. de Freycinet a trouvé le mouillage de Coupang funeste à son équipage, et en *a conclu* que c'est un séjour des plus malsains pour les Européens ; je m'y suis trouvé presque à la même date (même saison) que lui, je n'y suis resté que 4 jours de moins, et je n'y ai pas eu un seul malade;

Additions. depuis le départ seulement (nous avons eu) deux ou trois indispositions de coliques, qui sont déjà dissipées. » (Voy. *le Journal des voyages* de MM. de Leuven et Ansart, cahier d'avril 1829, p. 54.)

L'opinion que j'ai émise a dû se former non-seulement des expériences faites pendant le voyage de *l'Uranie,* mais aussi de ce que j'avois eu occasion de voir à bord des corvettes *le Géographe, le Naturaliste* et la goëlette *le Casuarina,* à deux époques différentes du voyage de Baudin aux Terres-Australes; j'ai pu m'éclairer encore des désastres arrivés, pour ainsi dire sous mes yeux et dans les mêmes circonstances, à plusieurs navires anglais et anglo-américains. Au reste je suis loin de trouver à redire au fait curieux annoncé par M. de Tromelin. Une observation bien faite est toujours précieuse, mais elle ne sauroit infirmer les faits antérieurs, également étudiés avec soin.

T. II, 1.re part., p. 210, lig. 24. Après le mot *Madrazo,* ajoutez en note : Dans le cours de cette même année, Gemelli Careri parut devant l'île Gøam, mais il n'y mouilla pas.

P. 273. Entre les n.os 84 et 85 du tableau, intercalez le numéro 84 *bis,* et *ajoutez :* Gøatafi. Poisson dont nous ne connoissons pas le nom français correspondant. Ne seroit-ce pas l'espadon?

P. 278, lig. 13. Après les mots *noirs et lisses,* ajoutez : Une chose digne de remarque, nous apprend M. Quoy, c'est qu'au nombre des enfans qui viennent au monde, beaucoup naissent blancs et blonds, et conservent ces couleurs jusqu'à 4 et 6 ans et plus; qu'ensuite ils finissent par prendre la couleur brune, qui augmente avec l'âge par l'action prolongée du soleil.

P. 280, lig. 8. Après le mot *intellectuelles,* ajoutez en note : Le major D. Luis avoit encore sa grand'mère, et il étoit lui-même grand-père; cette trisaïeule, qui comptoit 137 descendans, y compris les maris des filles et les épouses des garçons, n'avoit pas encore 90 ans.

P. 303, lig. 8. Après le mot *mapanas,* ajoutez : Cependant nous sommes porté à croire que ce mot, qui ne se trouve pas dans notre dictionnaire mariannais, nous a été donné, ainsi orthographié, par erreur, et que ce seroit *mafanas* qu'il eût fallu. En effet *l'action d'aplatir le rima,* mûr ou cuit, se dit *fanas*, verbe dont le participe est *mafanas.*

T. II, 1.re part., p. 401, lig. 13. — Après les mots *fabrication de l'huile*, ajoutez : C'étoit ordinairement les femmes qui faisoient cette dernière opération; plus tard on a désigné l'instrument dont elles se servoient, par les mots *katcha palaωau*, ou *katcha famalaωan;* le premier vient de l'espagnol *cachar*, briser; le second signifie femme. C'est comme si l'on disoit : instrument dont les femmes se servent pour briser les cocos. Additions.

T. II, 2.e part., p. 650, lig. 18. — Après les mots *jusqu'en 1826*, ajoutez : et quelques numéros de gazettes beaucoup plus modernes. J'ai consulté en outre : *Journey of discovery to Port Phillip*, par Hovell et Hamilton Hume, 1825; *an Account of the state of agriculture and grazing in New-South Wales*, par James Atkinson, 1826; *Histoire des colonies pénales de l'Angleterre*, par Ernest de Blosseville, 1831; *Plan of a company for the purpose of founding a colony in Southern-Australia*, publié chez Ridgway and sons, 1832; *Authentic Information relative to New-South Wales and New-Zealand*, par Busby, 1832; *The New-South Wales Magazine*, par Ralph Mansfield, 1833; *Two expeditions into the interior of Southern-Australia*, par Ch. Sturt, 1833; *Historical and statistical Account of New-South Wales*, par John Dunmore Lang, 1834; *The New British province of South-Australia*, publié chez Knight, en 1834; *Report from H. M. Commissioners for inquiring into the administration of the poor laws*, 1834; *The Act for the amendment and better administration of the laws relating to the poor*, par Tidd Pratt, 1834; *The laws of the customs*, par J. D. Hume, 1834; un assez grand nombre d'années du *New-South Wales Calendar and general Post-office directory*, jusqu'en 1836; *South-Australia in 1837 and 1838*, par Robert Gouger, 1838; *History of South-Australia*, par John Stephens, 1839; et quelques autres documens particuliers, qui s'étendent jusqu'à l'année 1838.

P. 651, lig. 19. — Au lieu des mots *des pratiques se tiennent toujours*, mettez : Les Anglais ont placé un feu flottant sur cet écueil, qu'ils nomment *Sow-and-Pigs*. Le navire qui le porte est mouillé par 22 pieds anglais [4 brasses 1/2] d'eau, de basse mer, dans les grandes marées; et l'on peut en passer à petite distance. Les vaisseaux qui entrent de nuit et par un mauvais temps doivent jeter l'ancre très-près de ce navire-phare, à bord duquel on trouve toujours un pilote et un canot pour le service. Des pratiques se tiennent également, autant qu'il est possible.....

Additions. T. II, 2.ᵉ part., p. 654, lig. 4. — Après le mot *Shoal-Haven*, ajoutez : On verra sur notre planche 91 la position et la direction d'un assez grand nombre de chaînes ou groupes de montagnes, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer les monts Liverpool, Berkeley, Dunlop, Macquarie, Goulburn, Peel, Croker, Hardwick, Drummond, Macleay, Harris, etc.

On n'a pu marquer sur cette planche les montagnes dont l'existence a été constatée trop tard, et dont la connoissance est due à la belle mais récente exploration de M. le major Mitchell, dans la partie de la colonie appelée *Australia-Felix* (Australie-Heureuse); elle gît au Nord et à l'Ouest du port Phillip.

Le riche espace de terre ainsi désigné se développe entre les rivières Murray et Morumbidgee, et la côte méridionale du continent, comprise entre le promontoire de Wilson et le cap Northumberland (*voy.* la petite carte de la Nouvelle-Hollande, sur notre pl. 91). Les principales de ces montagnes récemment connues portent les noms de *Grampians*, de *Pyrénées*, etc.

P. 657, lig. 9. — Après le mot *Warning*, ajoutez : Mais cette présomption ne s'est pas vérifiée ; une exploration détaillée a fait connoître que les eaux de la Brisbane venoient principalement du Nord, et que sans doute sa source se trouvoit au pied des montagnes qui sont dans l'O. N. O. des *Glass-Houses*, situées elles-mêmes un peu au Nord de la baie Moreton.

Les voyages du capitaine Sturt dans l'intérieur de la Nouvelle-Hollande n'avoient point encore eu lieu à l'époque où M. Field parloit ainsi ; ils nous ont fait connoître le grand développement du cours de la rivière Morumbidgee, qui, après avoir pris sa source dans l'Est des Alpes australiennes, court d'abord du Sud au Nord, puis de l'Est à l'Ouest, pendant un long trajet ; elle se réunit aux rivières Lachlan et Darling, par son côté septentrional ; à la rivière Lindesay et à plusieurs autres du côté méridional, puis se jette, sous le nom de rivière Murray, dans le lac Alexandrina, pour déboucher enfin à la mer, dans la baie Encounter, située un peu à l'Est de l'île des Kanguroos. (*V.* la carte générale de la Nouvelle-Hollande, pl. 91.)

La rivière Darling, dont nous venons de parler, est d'une largeur considérable ; elle reçoit plusieurs affluens dont la Macquarie, la Castelreagh, la Creek New-Year, appelée aujourd'hui *rivière Bogan*, paroissent être les

principaux. Son cours général est du N. E. au S. O., puis elle revient du Nord au Sud avant de se jeter dans la rivière Murray. Additions.

Une circonstance non moins singulière que digne de remarque, c'est que les eaux de la Darling, quoique arrivant de l'intérieur du pays, sont salées, et il ne paroît pas douteux que les rivières Gwydir, Dumaresq, la Condamine, etc., ne soient des tributaires de celle-là.

Les voyages d'exploration du major Mitchell ont encore donné lieu à quelques additions relatives aux rivières qui coulent au Sud de la Morumbidgee. Celle découverte par MM. Hovell et Hume, et qui porte le nom de ce dernier sur notre carte 91, a été reconnue pour n'être qu'un prolongement de la Murray, et c'est en conséquence qu'on lui en a donné le nom. Les rivières Ovens et Goulburn (du Sud) viennent s'y réunir; mais il nous suffit de citer brièvement ces faits, ne voulant pas entrer ici dans les détails minutieux d'un district que nous ne sommes pas appelé à décrire.

Dans la partie de l'Australie-Heureuse, située à l'Ouest du méridien du port Phillip, se trouvent plusieurs jolis courans d'eau que le major Mitchell nous a fait connoître; telles sont les rivières Yarrayne, Loddon, Wimmera, qui toutes, ayant un cours du S. E. au N. O., se réunissent sans doute ensuite pour former la rivière Lindesay, l'un des grands affluens méridionaux de la Murray.

La rivière Glenelg coule presque exactement sur la limite orientale de la colonie Sud-Australienne, et débouche à la mer un peu à l'Est du cap Northumberland.

Quelques détails hydrologiques ont encore été ajoutés depuis peu à la géographie de ces contrées; nous citerons en particulier les embranchemens qui, étant au Sud de la rivière Lachlan, tels que la Boorowa, la Narrawa, l'Abercrombie, coulent dans les comtés de King et de Georgiana, ou sur leurs limites; la rivière Erskine à l'Ouest des comtés de Wellington et de Bligh, enfin diverses rectifications à l'esquisse qu'on avoit donnée d'abord des courans d'eau qui prennent leur source au Nord des montagnes de Liverpool.

T. II, 2.e part., p. 657, lig. 16.—Après les mots *tous ces courans d'eau*, effacez la fin de l'alinéa et *ajoutez:* mais il est à présumer qu'ils ne sont autres que des confluens de la rivière Darling. Quant à la multitude de ceux qui,

Additions.

prenant naissance au Sud des montagnes de Liverpool, coulent dans diverses directions, presque tous, sans exception, vont déboucher dans la rivière Hunter ou la rivière Goulburn, qui en est voisine. Il convient de distinguer ici cette rivière, d'une autre, du même nom, qui a été découverte par Hume, dans sa course de Sydney au port Phillip. On pourroit appeler cette dernière la Goulburn du Sud.

T. II, 2.e part., p. 657, lig. 21. — Au lieu de : *Cette dernière*, lisez : La rivière Macquarie.

P. 658 et 659, lig. 1.re — Après les mots *d'environ 77 lieues marines*, supprimez le reste de la page et la page 659 tout entière, puis substituez ce qui suit :

La rivière Macquarie, après avoir traversé de grands marécages, et avoir reçu les eaux de la Castelreagh, va enfin se jeter dans la rivière Darling.

A une vingtaine de lieues de la ville de Bathurst on voit l'origine d'une rivière fort singulière, qui porte le nom de *Lachlan;* elle se dirige d'abord sensiblement de l'Est à l'Ouest, traverse des plaines marécageuses, au milieu d'un pays maigre et parfois stérile, et va, par un cours de plus de 230 milles, après avoir incliné sa route vers le S. O., déboucher dans de vastes marécages qui la réunissent à la Morumbidgee. La rivière Lachlan, pendant un aussi long trajet n'est pas navigable, et presque aucun affluent ne vient s'y réunir, excepté tout auprès de sa source ; elle est cependant sujette à de grandes inondations, provenant de l'accumulation des eaux pluviales ; mais, après de longues sécheresses, elle ne forme plus qu'une suite de petits étangs liés entre eux par de foibles filets d'eau.

Un peu au Nord de la baie Jervis coule la rivière Shoal-Haven, qui, après avoir pris sa source sous le 36.e parallèle et coulé d'abord du Sud au Nord, se dirige brusquement de l'Ouest à l'Est, pour venir déboucher dans le havre Shoal-Haven. Des navires de vingt tonneaux peuvent la remonter jusqu'à la distance de 7 lieues, où un long et fort *rapide* les empêche d'aller plus loin. La marée se fait sentir jusque-là, et tout annonce que cette rivière est elle-même sujette à d'abondantes crues périodiques.

Lacs et marais.

Les plus grands lacs d'eau douce connus à la Nouvelle-Galles du Sud

sont jusqu'ici (1838) le lac George et le lac Bathurst, qui gisent l'un et l'autre sous le 35.e parallèle : le premier est élevé, dit-on, de 652, et le second de 645 mètres au-dessus du niveau de l'Océan. Il y en a quelques autres sur les bords de la rivière Lachlan qui communiquent avec elle : le *Régent* est le plus vaste. Plus au Sud on rencontre le lac Burrah-Burrah, sur la limite des comtés de Westmoreland et d'Argyle; puis encore d'autres, plus petits, que notre carte 91 indique, et qui gisent en général dans les parties encore peu habitées de la colonie; au nombre de ces derniers se trouve le lac *Budda*, par 32° de latitude. On remarque aussi le lac *Edalong*, dans le Northumberland, et le lac *Burrawan* au Sud du port Macquarie; ceux de moindre importance sont marqués sur notre carte, et l'on peut les y chercher; quelques lacs enfin, aperçus très-nouvellement dans la partie S. O. de l'Australie-Heureuse, n'entrent pas dans le cadre actuel de nos travaux. Additions.

Sur les bords de l'Océan, notamment entre le port Stephens et le port Macquarie, ainsi qu'au Sud de la baie Jervis, se voient plusieurs lacs salés ou plutôt des lagons, qui communiquent avec la mer, soit par des passes ouvertes, soit par des infiltrations au milieu des sables; nous les avons marqués sur notre carte citée plus haut : les principaux sont les lacs Wallis, Myall, Macquarie, Tuggerah, Illawarra : nous nous dispenserons d'énumérer les autres, qu'il est au reste facile de trouver à l'inspection.

Quant aux grands marécages, qu'on croyoit être jadis les réceptacles de deux grandes rivières coulant vers l'intérieur, on n'avoit pu parvenir encore, en 1827, à fixer leur étendue; mais le capitaine Sturt, dans ses belles explorations de 1828 à 1831, en détermina les limites. Ce sont, comme la carte le montre, de vastes espaces où les eaux se répandent, à l'époque des pluies, et où le cours des rivières s'arrête momentanément, dans les fortes sécheresses. Nous citerons encore quelques marais de moindre importance qui se rencontrent sur plusieurs points du littoral de la Morumbidgee, sur la côte Nord de Botany-Bay, et généralement sur la plupart des plaines exposées aux inondations des rivières, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Dans le voisinage de Campbell-Town, quelques courans d'eau, considérables dans la saison des pluies, se trouvant presque entièrement à sec

Additions. aux époques des fortes chaleurs, un propriétaire du voisinage imagina de faire, dans le lit d'un de ces torrens, un barrage qui, forçant les eaux à s'accumuler, donna naissance à un lac artificiel et permanent, d'une excellente eau; et cette circonstance est d'autant plus précieuse que jusque-là on avoit souvent été réduit à boire, sur ce point, de l'eau saumâtre.

Divisions politiques. La partie colonisée de la Nouvelle-Galles méridionale, comprise entre les parallèles de 31° 30′ à 36° Sud n'étoit partagée, en 1825, qu'en dix provinces ou comtés, dont quelques-uns étoient subdivisés en districts. Nous avons fait connoître pour cette époque quelles étoient les limites de leurs circonscriptions, et nous donnerons tout à l'heure les détails de la division nouvelle, tels qu'ils ont été publiés par le gouvernement local, en 1830.

T. II, 1.re part., p. 662. — Après le tableau, *ajoutez :*

A mesure que la population s'est développée on a senti la nécessité de modifier la division du pays en comtés; quelques-uns, qu'on trouvoit trop grands, ont été coupés; d'autres ont été formés sur des terrains nouvellement colonisés. En 1830 le gouverneur fit publier un tableau de ces divisions, qui furent portées au nombre de dix-neuf. Toutes sont marquées sur notre carte 91; et nous allons rapidement les récapituler, après avoir préalablement rappelé qu'il ne faut les considérer que comme le résultat d'un travail provisoire, ébauché seulement pour les besoins de l'administration. Depuis longtemps on s'occupe d'une division et d'une subdivision définitives de la colonie en comtés, districts et paroisses, mais ce travail est loin d'être achevé. Celui dont nous allons fournir le détail ne nous a été connu qu'en 1833, par l'almanach de la Nouvelle-Galles méridionale.

Tableau limitatif des comtés de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud, en 1830.

1. *Comté de Cumberland.* — Ce comté a conservé ses anciennes limites; nous nous bornerons donc à répéter ici ce que nous avons dit dans notre tableau: que ce comté est borné au Nord par la rivière Hawkesbury; à l'Ouest par la rivière Nepean; au S. O. et au Sud par la rivière Cataracte et par la ligne idéale qui, partant de la source de cette dernière rivière, vient aboutir à Bulli, sur le bord de la mer; à l'Est par l'Océan.

2. *Comté de Cambden.* — L'étendue de ce comté n'a pas varié non plus; voici toutefois comment nous en désignerons aujourd'hui les limites : borné à l'Est par l'Océan; au N. E. par le comté de Cumberland; au Nord par la rivière Warragamba; à l'Ouest par les rivières Wolondilly, Uringalla et Barber-Creek; au Sud par la rivière Shoal-Haven. Additions.

3. *Comté de Saint-Vincent.* — Borné au Nord et à l'Ouest par la rivière Shoal-Haven; au Sud par les rivières Muroo, Muroya, et par la ligne qui joint la source de cette dernière à celle de la rivière Shoal-Haven; à l'Est par l'Océan.

4. *Comté de Northumberland.* — Borné au Nord par la rivière Hunter; à l'Ouest par le ruisseau Wallombi, jusqu'au point où il se jette dans la Hunter et la rivière Macdonald; au Sud par l'Hawkesbury; à l'Est par la mer.

5. *Comté de Gloucester.* — Borné au Nord par la rivière Manning; à l'Ouest par une ligne qui va du point de rencontre de cette dernière avec la rivière Yooanba, jusqu'à l'embouchure de la rivière Thalaba dans la rivière William; au S. E. et à l'Est par le rivage de la mer.

6. *Comté de Durham.* — Borné à l'Est par le comté de Gloucester; au Nord par la rivière Yooanba et une ligne qui passe au Nord du Mont-Wingan; à l'Ouest et au Sud par la rivière Hunter, jusqu'à sa réunion avec la rivière William.

7. *Comté de Hunter.* — Borné au Nord par les rivières Hunter et Goulburn; à l'Ouest par la chaîne de montagnes qui sépare ce comté de ceux de Phillip et de Roxburgh; au Sud par les montagnes qui le séparent des comtés de Cook et de Northumberland; à l'Est par le ruisseau Wallombi.

8. *Comté de Cook.* — Borné à l'Est par les comtés de Northumberland et de Cumberland; au Sud par la rivière Warragamba; au S. O. par la rivière Cox; à l'Ouest par la chaîne de montagnes qui sépare les eaux coulant à l'Est, de celles qui vont dans le sens opposé; au Nord par le comté de Hunter.

9. *Comté de Westmoreland.* — Borné au N. E. par la rivière Cox; au Nord par la route du mont Blaxland, jusqu'au point où elle coupe la rivière Fish, et par cette rivière elle-même, jusqu'à son embouchure dans

Additions. la rivière Campbell; à l'Ouest par cette même Campbell, jusqu'à sa source, et de là, par une ligne ondulée passant au pied occidental des Montagnes-Bleues, et jusqu'au lac Burrah-Burrah; au Sud par la rivière Guinecor.

10. *Comté d'Argyle.* — Borné au Nord par la rivière Guinecor; à l'Ouest par une ligne qui, partant du lac Burrah-Burrah, se rend aux monts Callarin, et de là, en suivant leur direction, arrive au lac George; au Sud par le bord septentrional de ce lac, et une ligne idéale qui vient se rattacher à Boro-Creek et par Boro-Creek même; à l'Est par le comté de Saint-Vincent et celui de Cambden.

11. *Comté de Murray.* — Borné au N. E. par le comté d'Argyle; au Nord par la rivière Yass, jusqu'au point où elle se réunit à la Morumbidgee; à l'Ouest par une partie de la Morumbidgee, la chaîne de montagnes du pic Fabral, et les monts Warragong; au Sud par une chaîne de montagnes qui s'avance à l'Est, depuis le mont Murray, en passant par les pitons nommés *les Twins,* jusqu'à la rivière Shoal-Haven; à l'Est par le comté de Saint-Vincent.

12. *Comté de King.* — Borné à l'Est par le comté d'Argyle; au Sud par le comté de Murray; au Nord-Est, au Nord et à l'Ouest, par des limites naturelles qui restent à tracer. [Depuis les dernières explorations publiées en 1838, la limite occidentale du comté de King a été fixée au cours de la rivière Boorowa; celle du Nord à la rivière Lachlan; celle du N.E. aux rivières Narrawa et Crookwell.]

13. *Comté de Georgiana.* — Borné au S. E. par le comté d'Argyle; au S. O. par celui de King; à l'Est par le Westmoreland; au Nord par la route qui conduit aux plaines de Warwick, et par une ligne qui va de l'Ouest à l'Est jusqu'à la rivière Campbell; à l'Ouest par une ligne naturelle qui reste à tracer. [Cette limite vient d'être établie à la rivière Narrawa, dont il a été question tout à l'heure.]

14. *Comté de Bathurst.* — Borné au Sud par le comté de Georgiana; au S. E. par le comté de Westmoreland; à l'Est par la rivière Campbell et par la rivière Macquarie; au Nord par la rivière Carrigurra; à l'Ouest par la rivière Molong, une chaîne de petites montagnes nommées *Panuara,* et le torrent le plus occidental qui, coulant du Nord au Sud, vient se réunir avec la Bellubulla.

15. *Comté de Roxburgh.* — Borné au Sud par le comté de Westmoreland; au S. E. par celui de Cook; à l'Est par celui de Hunter; au N. E. par la rivière Cudgeegong; au N. O. par une ligne qui part de la rivière précédente, à 5 milles au Nord du Mont-Scott, et vient aboutir à la rivière Macquarie au point où se jette la rivière Carrigurra; au S. O. par la rivière Macquarie. Additions.

16. *Comté de Phillip.* — Borné au Sud par le comté de Roxburgh; à l'Est par celui de Hunter; au N. E. par la rivière Goulburn; au Nord-Ouest par une limite naturelle à tracer [la rivière Goulburn et Wialdra Creek]; au S. O. par la rivière Cudgeegong.

17. *Comté de Brisbane.* — Borné à l'Est par le comté de Durham; au Sud par ceux de Hunter et de Phillip; à l'Ouest par la rivière Goulburn; au Nord par les montagnes de Liverpool.

18. *Comté de Bligh.* — Borné au Nord par la chaîne des montagnes de Liverpool, où se trouve la passe de la Pandore; à l'Est par le comté de Brisbane; au Sud par celui de Phillip; au S. O. par une ligne qui, partant de l'angle N. O. de ce dernier comté, s'avance dans cette direction jusqu'à la rivière Erskine; à l'Ouest par la limite de la colonie.

19. *Comté de Wellington.* — Borné au Sud par le comté de Roxburgh; à l'Est par celui de Phillip; au N. E. par celui de Bligh; au N. O. par la limite de la colonie; au S. O. par la rivière Macquarie.

T. II, 2.e part., p. 665. — Après le tableau transcrit sur cette page, et dans le même paragraphe, *ajoutez :* Depuis l'époque où le tableau ci-dessus a été rédigé, un très-grand nombre d'établissemens politiques ou particuliers ont été ajoutés à ceux que la colonie possédoit déjà. Nous allons donner dans une note supplémentaire ce que nous avons réuni, en ce genre, de plus important et de mieux déterminé, jusqu'en 1835. Dans le comté de Cumberland nous citerons le hameau de *Pitt-Water,* situé au Sud du havre de ce nom, à l'embouchure de Broken-Bay; *Penrith,* d'abord foible hameau, est maintenant placé au rang des villages; et l'on remarque sur la rive droite de la rivière Cataracte, *Bringelly, Cobbity, Narellan, Menangle* et *Appin*, villages naissans, de plus ou moins d'importance. Sur la grande route qui s'étend au Sud, dans le comté de Cambden, on voit successivement *Est-Bargo, Ouest-Bargo, Bulli, Wollongong, Bong-Bong,*

Additions. *Berrima*, villages où il y a des stations de poste. Plus loin, dans le comté d'Argyle, nous remarquerons encore *Goulburn*, *Inverary* et *Bungonia* (*voy.* pl. 91).

Si nous passons à l'Ouest de la rivière Nepean, nous trouverons *Emu*, qui, d'un établissement temporaire, est devenu maintenant un village ; plus loin et au pied du Mont-York se distingue *Collit's-Inn*, auberge bien connue des voyageurs.

On voit dans le comté de Northumberland, sur les bords de la rivière Hunter, la ville de Maitland, citée remarquable par l'importance de sa position.

Carrington, dans le comté de Gloucester, est le chef-lieu des opérations de la Compagnie d'agriculture australienne. Cette localité, bâtie sur la côte septentrionale du port Stephens, peut être considérée comme une ville naissante; *Booral* et *Stroud*, où sont les magasins de la même Compagnie, gisent à peu près au Nord de Carrington.

Paterson, village situé dans le comté de Durham, est bâti sur le bord occidental de la rivière Paterson, un peu au Sud du parallèle de *Clarence* (hameau). Je ne puis fixer aussi exactement la position d'*Alcorn's-Inn*, auberge que je pense être située sur la route de Paterson à Invermein (ou Invermore), station de poste établie dans le comté de Brisbane, sur les bords de la rivière Dart.

Macquarie-Town, bâtie à l'entrée du port de même nom, participera nécessairement un jour à la prospérité des riches plaines qui avoisinent la rivière Hasting.

En remontant plus au Nord, on trouve *Brisbane-Town*, sur la rive septentrionale de la rivière de même nom. Cette ville est le centre de l'établissement continental où sont relégués les convicts relaps, ou qui ont de nouveau encouru la rigueur des lois. Parmi ceux-ci, les plus criminels et les plus réfractaires sont déportés sur l'île Norfolk, dont on voit la position sur notre petite carte générale de la Nouvelle-Hollande, par 30° environ de latitude (pl. 91).

En dehors des limites actuelles de la colonie, on peut apercevoir à l'Ouest du comté de Georgiana, dans les plaines de Warwick, *la ferme de Rankins*, où se prépare le fromage recherché de ce nom.

L'établissement formé un peu au Sud du confluent des rivières Bell et Macquarie, et désigné sur notre tableau de la page 663 sous le nom de *Wellington*, porte sur notre carte 91 celui de *Wellington-Valley*, qu'on lui donne aujourd'hui généralement; un peu au Nord se trouve une station d'agriculture du gouvernement. Additions.

La limitation des comtés, avons-nous dit, n'est point encore invariable; on augmente, on diminue, ou l'on en divise leur surface, selon que les besoins de l'administration l'exigent, ou que leurs limites naturelles se trouvent mieux étudiées. Leur circonscription suit donc à certains égards les progrès de la géographie de ces contrées. On verra sur notre carte 91 l'état des choses telles que nous les connoissions en France au commencement de 1835. Quelques travaux plus modernes, qui nous sont parvenus depuis peu, n'ont pu y trouver place.

Il résulte des variations dont nous venons de parler que le hameau de Wilberforce, par exemple, qui se rattachoit au Northumberland, d'après l'ancienne division du territoire, appartient maintenant au comté de Cook; on verra de même que Spring-Wood, le poste de Cox, ainsi qu'Emu-Ford, que nous avons cités comme appartenant au comté de Westmoreland, font réellement partie aujourd'hui du comté de Cook.

Nous avons placé sur notre planche 91 la position d'un grand nombre de fermes, de maisons de campagne et autres établissemens, qui sont distingués par un petit carré noir, mais dont je ne fais pas une mention particulière sur cette liste. Le temps a donné de l'importance à plusieurs d'entre eux, et l'on pourroit en augmenter beaucoup le nombre, si la dimension de notre échelle ne s'opposoit à ce développement, et surtout à la transcription de tant de noms sur la carte.

Nous pouvons signaler dès ce moment quelques nouveaux villages, ce sont : 1° dans le comté de Durham, *Muscleton, Edenglassie, Merton* et *Dulwich;* 2° dans le Northumberland, *Darlington;* 3° dans le comté de Hunter, *Lemington;* 4° *Oaks* enfin, dans le comté de Cambden. Notre carte 91 n'indique toutefois aucune de ces dernières localités, dont le nom et la position nous sont parvenus trop tard.

T. II, 2.e part., p. 685. — A la fin de cette page *ajoutez* les détails suivans, qui ont été tirés du *New-South Wales Magazine*, d'octobre 1833 :

Additions. Sur Gammon-Creek, courant tributaire de la rivière Goulburn dans le comté de Brisbane, on a trouvé quelques beaux échantillons d'asbeste ligneuse [le bergholz de Werner], brillant agréablement dans des stries, et des compressions délicates entremêlées et fibreuses. Cette variété d'asbeste n'avoit jusqu'ici été rencontrée, à ce qu'il paroît, que dans le Tyrol, le Dauphiné et la Styrie. Le lit de la même rivière, à sa jonction avec la Hunter, contient aussi un spécimen roulé de schiste micacé d'un lustre argentin, et un madrépore changé en chalcédoine. Sur les propriétés de M. P. Cunningham, à la jonction des deux mêmes rivières, on a trouvé des cailloux d'un blanc de lait [*milk-white-pebbles*], l'un desquels est d'une forme ovale d'environ deux pouces de longueur, d'un brillant de perle et d'une magnifique couleur d'opale; ces échantillons rayent le verre et sont, comme l'opale ordinaire, d'une demi-transparence. On a aussi ramassé une substance semblable dans les falaises voisines de Newcastle (comté de Northumberland); et au sommet de la Merrilaw, l'un des points les plus élevés de la chaîne de Liverpool (comté de Brisbane), de petits grenats; tandis qu'aux deux tiers environ de la même montagne on voit des amygdaloïdes ou pierres de crapaud, en couches d'une épaisseur considérable.

Aux environs de la rivière Hunter et sur les bords de la petite rivière Glendon on trouve des grès qui se divisent en prismes à quatre faces; la même substance s'est montrée à quelques milles plus haut, sur les bords de la Hunter.

Mais une des plus singulières formations géologiques qui existent près de cette rivière a été vue dans un torrent situé à un mille environ de la maison de campagne nommée *Corinda*. A 30 000 mètres environ d'un gué, la rive perpendiculaire du torrent est d'un grès schisteux micacé, qui se délite en plaques ou lames minces horizontales, et dont toute la masse consiste en impressions brun-jaunâtres de zoophytes, ressemblant à une espèce de flustres [polypes à cloisons] mêlée à des moules ou à des empreintes de diverses sortes de corps marins. On y rencontre aussi les articulations d'une *encrine* semblable à celle figurée planche 13, n° 3, de l'ouvrage de Parkinson *(Organic remains of a former world)*; une coquille ressemblant à la trigonie excentrique du même auteur; une espèce de

plagiostome; une variété d'ammonite; des entroques, ou vis pétrifiées du Derbyshire; des moules de térébratules dentées, et des bélemnites.

Les hautes terres au S. O. de Sydney, dit le docteur Lang, dans l'intéressant ouvrage que nous avons si souvent cité, sont composées de pierres calcaires, percées dans toutes les directions par d'immenses cavernes souterraines, exactement semblables, à la fois par leur caractère et par les stalactites qui les ornent, à celles qui se rencontrent uniformément dans les régions de formation semblable, tant en Europe qu'en Amérique.

La pierre à chaux se trouve encore dans le N. N. E. de Sydney, à l'origine de la rivière William; et une série de cavernes, pareilles à celles dont on vient de parler, a dernièrement été découverte dans les falaises calcaires qui constituent, près de l'établissement de Wellington-Valley, les bords de la rivière Macquarie. Dans une de ces cavernes on a découvert une quantité d'os fossiles, dont un des plus considérables échantillons a, dit-on, été reconnu par George Cuvier pour être l'os de la cuisse d'un jeune éléphant.

La minéralogie de la Nouvelle-Galles du Sud, continue *le New-South Wales Magazine*, est sans doute riche et variée, quoique encore peu connue. La houille et le fer s'y trouvent en une inépuisable abondance; ce dernier assez souvent à l'état de fer natif, posé à la surface du sol en masses détachées. Les pierres calcaires se rencontrent aussi en grand nombre dans quelques parties, comme, par exemple, dans le comté d'Argyle, où l'on voit des marbres assez beaux. En certains points la rivière Hunter coule sur des roches de jaspe, et l'on trouve également sur ses bords de magnifiques agates, des opales et des chalcédoines, ainsi que d'innombrables pétrifications.

Sur divers points de la côte, et même dans l'intérieur du pays, il y a des traces évidentes de l'action volcanique; mais le Mont-Wingan, dans la partie N. E. du comté de Brisbane, non loin des bords de la rivière Hunter, est la seule montagne brûlante située dans les limites actuelles de la colonie de Port-Jackson. Toutefois on n'a point observé jusqu'ici de cratère sur le Mont-Wingan, et aucune explosion ne s'est fait entendre dans son voisinage; enfin nulle part on n'a pu apercevoir d'émission de lave. Des fentes et des fissures innombrables se font remarquer à sa

Additions. surface, et il s'en échappe régulièrement des vapeurs, de la fumée et une flamme sulfureuse, à peine visible pendant le jour, mais perceptible la nuit, même à une distance considérable. Il est encore douteux si ce phénomène est dû à une action volcanique ou à l'ignition accidentelle de quelques couches de bitume ou de houille. Cette montagne est en roche de grès, et sa hauteur estimée, au-dessous des points où la combustion se manifeste, ne paroît pas moindre de 1 400 à 1 500 pieds anglois [427^{m} à 457^{m}] au-dessus du niveau de la mer.

T. II, 2.e part., p. 689, lig. 2.—A la fin de cette ligne *ajoutez:* Cette exploration a été faite en 1836 par le major Mitchell, qui en a publié depuis peu les intéressans résultats (1). Cet habile officier, après avoir parcouru la colonie dans ses principales dimensions, a trouvé, en général, que le sol n'étoit bon que là où se trouvoient des roches de trapp, du calcaire ou du granit. Le grès prédomine à tel point sur la surface entière des dix-neuf comtés, qu'elle en forme les $\frac{6}{7}$.

Le pays compris entre le parallèle de 36° et la mer est bien arrosé; les montagnes y sont hautes, les roches plus variées, et le sol par conséquent meilleur que dans aucune autre partie connue de la Nouvelle-Hollande, ce qui lui a fait donner le nom d'*Australia-Felix* (Australie-Heureuse).

P. 690, lig. 25. — Effacez les lignes 25 et 26 et mettez à la place : *Macquarie.* — Le pays qui s'étend de la rivière Manning jusqu'à celle de Hasting, et même un peu au delà au Nord, a été désigné pendant quelque temps sous le nom de *Ayr,* nom auquel on a substitué plus tard celui de *Macquarie;* on ne compte cependant point cette division au nombre des comtés, mais elle est une des parties les plus fertiles. Macquarie-Town en est la capitale.

P. 692. — Entre les n°s 18 et 19 du tableau, *intercalez* ce qui suit : 18 *bis.* Chanvre indigène. Il existe dans la colonie une sorte de chanvre indigène qui, fort semblable à celui d'Europe, pourroit, à ce qu'on croit, donner par la culture, des produits avantageux.

P. 694. — Effacez la ligne du n° 66 tout entière.

(1) Voy. *Three expeditions into the interior of eastern Australia; with descriptions of the recently explored region of Australia-Felix*, by major T. L. Mitchell. London, 1839.

Dans les remarques du n° 85, après le mot *contraires*, ajoutez : culture un peu négligée aujourd'hui. Additions.

Dans les remarques du n° 87, après le mot *botanique*, ajoutez : et dans plusieurs autres jardins.

Après le n° 90, *ajoutez : 90 bis*. Brugnon. Fruit nommé *Nectarine* par les Anglais et les Italiens.

Après le n° 105, *ajoutez : 105 bis*. Fétuque des prairies. Cette plante herbacée, nommée par les Anglais *Meadow fescue*, est une de celles qui résistent le mieux à la sécheresse, et qui, par cette raison, est fort employée à former des prairies artificielles.

Dans les remarques du n° 108, après le mot *d'Europe*, ajoutez : Les Anglais la nomment *Rye-grass*.

Dans les remarques du n° 116, après le mot *quantité*, ajoutez : réussit fort bien dans les parties froides de la colonie, telles que Bathurst, par exemple.

Après le n° 121, *ajoutez : 121 bis*. Jam-rosa.

Après le n° 126, *ajoutez : 126 bis*. Loquet. Arbuste originaire de Chine, ayant de 7 à 10 pieds de hauteur, et donnant un fruit de la grosseur et de la forme d'un œuf de pigeon, qui est une espèce de prune fort estimée. Il croît merveilleusement dans la colonie, et donne de bons profits à ceux qui le cultivent. L'époque de sa floraison arrive en mai, et l'on commence à avoir des fruits vers la fin de juillet; mais la récolte générale n'a lieu qu'en août.

Après le n° 134, *ajoutez :* n° 134 *bis*. Mûrier. Cet arbre, venant fort bien dans la colonie, a dû faire naître l'espérance de pouvoir s'y occuper un jour avec succès de l'éducation des vers à soie ; mais les éducateurs auroient à redouter l'action brûlante des vents de N. O., qui peuvent leur être très-préjudiciables.

Après le n° 136, *ajoutez : 136 bis*. Nectarine. (*Voy.* Brugnon.)

Au n° 144, après le mot *botanique*, ajoutez : On l'a aussi multiplié ailleurs, depuis quelque temps.

Au n° 146, après le mot *pavot*, ajoutez dans la colonne des remarques : On le cultive avec succès pour en extraire de l'opium.

Dans les remarques du n° 150, *intercalez* à leur place, dans l'ordre al-

Additions. phabétique les mots : cardes, céleri, chicorées, citrouilles, courges, haricots, mélongènes, pimens, poireaux, salsifis.

Dans les remarques du n° 157, avant le mot *cultivées*, mettez : On les nomme aussi Turneps; sont.

Après le n° 157, *ajoutez :* n° 157 *bis*. Rye-grass. (*Voy.* Foin.)

Dans les remarques du n° 158, mettez : *Castor oil tree* (ricinus). Cet arbre vient ici à souhait, et pourroit former un objet intéressant de culture.

Dans les remarques du n° 161, au lieu de la phrase : Les sauvages sont extrêmement avides de ses produits, *lisez :* Les sauvages en sont extrêmement avides.

Après le n° 162, *ajoutez :* 162 *bis*. Turneps. (*Voy.* Rave).

T. II, 2.e part., p. 697. — Dans la colonne des remarques du n° 1, au lieu de *bœufs du Cap de Bonne-Espérance;* lisez : bœufs d'Angleterre, d'Irlande, du Cap de Bonne-Espérance.

P. 699. — Dans la colonne des remarques du n° 60, avant le mot *Swamp*, placez ceux : (Centropus phasianus).

P. 701. — Après le n° 149, *ajoutez :* 149 *bis*. Limaces et limaçons. Grands ennemis surtout des plantes potagères.

P. 702. — Dans la colonne des remarques du n° 157, après le mot *Guana*, ajoutez : ou *Iguana* (Iguana delicatissima).

P. 704. — Après la note 3 au bas de la page, *ajoutez :* Les sauvages des environs d'Adélaïde, capitale de la colonie Sud-Australienne, paroissent supérieurs aux indigènes de Sydney et de l'île Van-Diémen, en corpulence comme en intelligence. (*Voy.* John Stephens, *History of South-Australia*).

P. 706. — A la suite de la note au bas de la page, *ajoutez :* Dans les environs d'Adélaïde, capitale de la Sud-Australie, les indigènes font usage de la sagaïe et du *womera* ou levier à lancer; mais ils ne connoissent pas le *bomerang*, ou sabre-à-ricochet. (*Voy.* John Stephens, ouvrage cité.)

P. 735, lig. 12. — *Ajoutez :* Le révérend M. Ullathorne (1), vicaire général de la mission catholique d'Australie, ne croit pas qu'on puisse porter cette population à plus de 500 000 habitans; et il ajoute que la tribu la

(1) Voyez *Annales de la Propagation de la foi*, de juillet 1838, page 468.

plus voisine de Sydney ne compte plus aujourd'hui que 5 ou 6 individus. Additions.
Les calculs du major Mitchell donnent des résultats encore bien moindres. La population indigène (1) est, selon lui, très-clairsemée dans les régions qu'il a explorées, et qui forment environ la septième partie de la surface entière de la Nouvelle-Hollande. Il ne peut, dit-il, en porter le nombre à plus de 6 000 âmes, et il croit même que cette estimation est forcée.

S'il étoit permis d'admettre que le continent austral est uniformément peuplé, nous serions conduits à conclure, de ce qui précède, que sa population entière est de 7 fois 6 000 ou de 42 000 habitans, ce qui sembleroit peut-être bien minime. Mais à quoi serviroit-il de faire des recherches plus exactes sur la population indigène totale de cette cinquième partie du monde? Ce qui existe aujourd'hui de la famille australienne ne finira-t-il pas bientôt par disparoître devant les colons anglais? et ces infortunés ne sont-ils pas destinés à subir le sort des aborigènes de l'île Van-Diémen, dont les tribus ont été presque entièrement détruites par la même cause? L'abbé Ullathorne nous apprend en effet, dans un des numéros des Annales citées (année 1838), qu'il ne restoit à peine alors que 150 Diéménois, et qu'on avoit transféré depuis peu ces infortunés sur une des îles du détroit de Bass, où ils devoient être entretenus aux frais du gouvernement; qu'ainsi l'extermination presque complète de cette race d'hommes avoit à peine exigé un intervalle de vingt ans!

T. II, 2.e part., p. 817, lig. 19. — Cette colonie a été rétablie depuis peu (1838).

P. 829, lig. 24. — A la fin de l'année 1832 et après la ligne 24, *ajoutez:* Le major Mitchell entreprit, dans le cours de cette année, une reconnoissance des contrées situées au Nord des montagnes de Liverpool, et, s'étant avancé jusqu'au 29.e parallèle, il rectifia dans sa marche le cours de plusieurs rivières jusqu'alors mal connues.

P. 831, lig. 11. — *Ajoutez:* Les limites en longitude de la colonie Sud-Australienne n'ont point été changées; seulement, sur les cartes récentes, publiées en 1838, cette colonie se trouve comprise entre les parallèles de 26° et de 38°.

(1) Tome II, page 351 du voyage cité.

Additions. T. II, 3.e part., p. 832, lig. 14.— Après cette ligne, *ajoutez:* 1835.— Les courses géographiques du major Mitchell ont été continuées pendant cette année, et ont eu pour objet la reconnoissance de la rivière Darling, au delà du point où, quelques années auparavant, s'étoit arrêté le capitaine Sturt; l'exploration de cette rivière, dans le Sud, a été poussée jusque par les 32° 40′ de latitude.

Un des affluens de la Darling, qui porte sur notre carte le nom de *Creek New-Year,* a beaucoup plus d'importance qu'on ne l'avoit cru d'abord : cette rivière en effet a été remontée jusqu'à sa source, et l'on a trouvé qu'elle avoit un cours presque exactement parallèle à celui de la rivière Macquarie; elle a reçu le nom de *rivière Bogan.*

1836. — Les travaux du même explorateur se sont étendus, en 1836, sur le cours des rivières Lachlan et Murray; ils nous ont fait connoître une partie du magnifique pays situé au Nord et à l'Ouest du port Phillip, pays auquel, à cause de sa fertilité, on a donné, avons-nous dit, le nom d'*Australia-Felix.*

Le 2 mars de la même année les navires destinés à porter le personnel de la colonie Sud-Australienne commencèrent à quitter l'Angleterre. L'arpenteur général prit les devans, et, peu de mois après, le gouverneur Sir John Hindmarsh se mit lui-même en route pour se rendre à son poste. Il relâcha, le 24 décembre, d'abord au port Lincoln, à l'extrémité S. O. du golfe Spencer, où il pensoit que seroit établi le centre de la nouvelle colonie; mais l'arpenteur général, le colonel Light, lui ayant annoncé qu'on trouvoit, sur la côte orientale du golfe Saint-Vincent, une localité plus convenable, il s'y rendit sur-le-champ, et ne tarda pas à y jeter les fondemens de la métropole, à laquelle il donna le nom d'*Adélaïde* (1). Un port agréable, susceptible de recevoir un bon nombre de vaisseaux, existe dans le voisinage; et l'on a établi, sur une des pointes occidentales de la baie Nepean, dans l'île des Kanguroos, une ville secondaire appelée *Kingscote* (2).

Le gouvernement de la province de Sud-Australie est entre les mains d'un gouverneur et son conseil. Par un acte du parlement, cette auto-

(1) Voyez l'*Australian Gazette* de juin 1837, et le *Nautical Magazine* de janvier 1838.

(2) Voyez *History of South-Australia*, par John Stephens, 1839.

rité complexe, mais unique, a le droit de faire des lois d'un intérêt local, de constituer des cours de justice, de lever des impôts, des droits et des taxes, enfin de nommer des officiers pour maintenir la paix, l'ordre et le bon gouvernement de la colonie. Additions.

Les fonds destinés à défrayer les dépenses administratives ont été levés en Angleterre par les commissaires de la colonisation, et sont par conséquent soumis à leur inspection. L'acte du parlement précité donne pouvoir aux mêmes commissaires d'emprunter, à l'intérêt colonial (de 10 p. 0/0), la somme de 200 000 l. st. [5 000 000 f.] qui doit servir à fonder l'établissement, c'est-à-dire à payer les salaires, bâtir le palais du gouverneur, les bureaux de l'administration, les ponts et autres travaux publics. Cet emprunt est hypothéqué sur le revenu de la colonie; et, en cas que celui-ci vienne à manquer, sur la terre elle-même, après qu'on aura prélevé le payement de toutes sommes au-dessous de 50 000 l. st. [1 250 000 f.] qui pourroient avoir été empruntées sur ce gage, pour le fait de l'émigration (1).

Les indigènes de Sud-Australie ont été déclarés *sujets britanniques*, et ayant droit aux mêmes prérogatives que les colons blancs.

Le nombre des chevaux et bestiaux qui, en juin 1838, avoient été conduits par terre du Port-Jackson à Adélaïde, étoit ainsi qu'il suit:

Chevaux et jumens	127.
Gros bestiaux	156.
Moutons	18 910.
Porcs	210.

Mais ce nombre a dû grandement s'augmenter depuis, en raison de la quantité de convois du même genre qui, depuis lors, se sont succédé, pour ainsi dire, sans interruption (2).

1837. — Nous pensons que l'on doit rapporter à l'année 1837 la colonisation du port Phillip, et l'érection de la ville Melbourne qui y fut établie; c'est au moins en cette année que le gouverneur du Port-Jackson, M. le général Bourke, y fit un voyage en personne.

1838. — En juillet 1838 la population européenne de Sud-Australie s'élevoit déjà à 3 000 individus.

(1) Voyez *South-Australia in 1837 and 1838*, par Robert Gouger, 1838.

(2) Voyez *History of South-Australia*, par John Stephens, 1839.

Additions. T. II, 2.e part., p. 833, lig. 5. — Après les mots *en exercice*, ajoutez : Cet officier y commandoit encore en 1837.

P. 851, lig. 10. — Après les mots *égards particuliers*, ajoutez : Aujourd'hui on a abandonné cette station aux missionnaires anglicans, chargés de la conversion et de la civilisation des aborigènes du voisinage, qui sont, dit-on, non moins dociles qu'intelligens.

P. 858. — Après la note (R) placée au bas de la page, *ajoutez :* En 1835 le nombre des criminels détenus à l'île Norfolk se montoit à 1 200, et depuis lors ce nombre s'est accru, chaque année, de 200 nouveaux déportés (1).

P. 915. — Après la ligne 9, ajoutez : *Mission catholique.* — Les missionnaires catholiques, répandus depuis quelques années dans l'Océanie, ont pénétré aussi à la Nouvelle-Zélande, où ils ont éprouvé, de la part des missionnaires protestans, des difficultés et des tracasseries analogues à celles qu'ils avoient déjà eues à déplorer dans diverses autres parties de la Polynésie, et particulièrement à l'île Tahiti et aux Sandwich. Monseigneur de Pompallier, évêque de Maronée, vicaire apostolique de l'Océanie occidentale, se trouvoit à la Nouvelle-Zélande lorsque la corvette *l'Héroïne*, sous les ordres du commandant Cécille, vint y relâcher en mai 1838. L'extrait suivant du rapport envoyé au ministre fera connoître à la fois l'état de la religion dans ces îles, et les relations qui ont eu lieu entre l'évêque missionnaire et le capitaine de la marine française.

« Le mardi 9 mai, à neuf heures du soir, dit cet officier, l'évêque de » Maronée me fit prévenir de sa présence à Kororakéka ; le lendemain, à » 10 heures, j'allai le chercher pour le conduire à mon bord, où je le fis » recevoir avec les honneurs militaires.

» Dans une longue conférence que j'eus avec lui, il me fit part des » difficultés qu'il avoit éprouvées à son arrivée à Hokianga, un mois au- » paravant, et m'informa de toutes les calomnies qui avoient été dirigées » contre lui par les missionnaires protestans établis dans cette contrée. » On est allé jusqu'à dire aux habitans que ce prélat n'étoit qu'un misé- » rable esclave, qui n'avoit point de patrie, et n'étoit protégé par per-

(1) *Annales de la Propagation de la foi*, juillet 1838, page 457.

» sonne; on a menacé de le pendre, de le jeter à la rivière et de brûler » tous les objets du culte. Peut-être ces menaces eussent-elles reçu leur » exécution sans la protection de M. le baron de Thierry (1) et l'éner- » gique protestation des catholiques irlandais. Additions.

» Peut-être aussi l'avis que l'on avoit de la présence de *l'Héroïne* dans » ces mers, et de sa prochaine arrivée à la Nouvelle-Zélande, a-t-il con- » tribué à paralyser le mauvais vouloir des ministres intolérans de la » religion anglicane.

» On a cherché ensuite à détacher les Irlandais de la cause de mon- » seigneur de Pompallier, en s'attaquant à leur patriotisme et en leur re- » présentant l'évêque missionnaire comme un agent français. Cette ruse a » réussi auprès de quelques-uns et en a ébranlé d'autres; car l'idée seule » de la possibilité d'un établissement français à la Nouvelle-Zélande » développe une irritation des plus vives chez les Anglais; cependant » monseigneur est parvenu à leur faire comprendre que sa mission est » tout apostolique; qu'il n'est point l'envoyé du roi de France, mais bien » celui du Saint-Père; qu'il n'a et ne peut avoir aucun titre politique.

» Je pensai que la première chose à faire étoit de détruire dans l'esprit » des naturels l'opinion désavantageuse que quelques-uns d'entre eux » avoient pu concevoir de monseigneur. D'après les calomnies qu'on leur » avoit débitées, la chose étoit facile : c'étoit d'entourer l'évêque des égards » et des honneurs dus à son caractère et à son rang; ces marques de défé- » rence, données par *le grand chef* commandant de la plus grande *pirogue* » *de guerre* qu'ils eussent encore vue dans leur pays, devoient produire un » effet infaillible et capital aux yeux d'hommes accoutumés à la guerre, » et qui ont un grand respect pour un chef militaire.

» En conséquence je fis saluer l'évêque de neuf coups de canon lors- » qu'il quitta la corvette, et ces neuf coups de canon ont eu un grand » retentissement, surtout dans le cœur des dissidens.

» Monseigneur me demanda à dire la messe à bord. Frappé de toute » la portée qu'auroit, pour le succès de sa mission, l'exemple donné par » plus de deux cents catholiques assistant à une cérémonie du culte, et

(1) *Voyez* la note 2, au bas de la page 915.

Additions. » voulant en même temps détruire l'opinion qui existe chez les Anglais, » que nous sommes le peuple le plus irréligieux de la terre, je donnai des » ordres pour le dimanche suivant.

» La messe a été célébrée par monseigneur : plusieurs catholiques de » Kororakéka me demandèrent la permission d'y assister, et je mis un » canot à leur disposition; plusieurs protestans y vinrent aussi. Tout » l'équipage, et la plus grande partie de l'état-major, ont assisté à cette » cérémonie toute religieuse et militaire; une garde nombreuse avoit été » désignée pour rendre les honneurs d'usage au moment de l'élévation.

» Cette cérémonie a été remarquable par une allocution relative à la » circonstance, faite par monseigneur, et terminée d'une manière tou- » chante par l'appel de la protection divine sur *l'Héroïne*, pour guider » au milieu des écueils ces enfans de la France, portés si loin de leur pa- » trie, de leur famille, et donnant au bout du monde un si noble exemple » de foi et de piété; elle l'a encore été par le profond recueillement de » l'équipage, dont la tenue, dans cette circonstance, a dépassé de beau- » coup ce que j'en attendois, et a pu donner une haute idée de ses senti- » mens religieux aux étrangers qui étoient présens; elle l'a été encore par » 22 hommes qui ont fait ou renouvelé leur première communion, et par » la présence de Grégorio Tiro, chef nouveau-zélandais, que monseigneur » l'évêque avoit baptisé il y avoit quelque temps, et avoit amené avec » lui d'Hokianga. Son étonnement, son immobilité, son attention n'ont » été un instant interrompus que par le mouvement des hommes armés » mettant le genou en terre et portant la main au chapeau; mais les tam- » bours battant aux champs au moment de l'élévation ont surtout produit » un grand effet sur lui; en vrai militaire, Grégorio Tiro a fait aussi le » salut de la main.

» Après la messe j'ai donné à ce chef nouveau-zélandais un sabre » d'infanterie. Ce cadeau de la main du *grand chef* l'a beaucoup flatté; » mais j'ai sincèrement regretté de n'avoir pas en ce moment de belles » armes, que j'eusse pu lui offrir de la part du Roi.

» Retenu avec monseigneur au dîner, auquel assistoient le capitaine » du navire *le Mississipi* et plusieurs officiers, Grégorio n'a point paru » embarrassé à table; il a mangé et bu de tout modérément; jamais il ne

» s'étoit trouvé à pareille fête, et il s'est montré enchanté de ce qu'il » voyoit. La corvette, ses canons, son cuivre si brillant, ses boulets si » gros, l'équipage en grande tenue, le maniement des armes, la récep- » tion de monseigneur, le salut à coups de canon, l'uniforme des officiers, » le dîner, le luxe de la table, &c., il a tout remarqué, tout admiré en » homme intelligent; enfin il a puisé, dans trois jours de séjour à bord de » *l'Héroïne*, le sujet de récits à faire à ses compatriotes pendant plusieurs » mois. Additions.

» Mais si Grégorio a été content de son voyage, monseigneur n'a pas » paru l'être moins du sien : ces honneurs, ces déférences, cette céré- » monie si édifiante, ont avancé ses travaux à la Nouvelle-Zélande plus » qu'une année de séjour n'auroit pu le faire, à cause de la révolution » que ces cérémonies ont dû produire dans l'esprit des malheureux in- » digènes.

» Monseigneur est parti ce matin 15 mai, à 8 heures, pour retourner à » Hokianga. Pendant son séjour ici je l'ai accompagné aussi souvent que » ses occupations et les miennes l'ont permis, et je l'ai eu tous les jours » à dîner avec moi. »

T. II, 3.e part., p. 915, à la note au bas de la page, *ajoutez:*

Les Annales maritimes de 1838 nous apprennent que M. le baron de Thierry se trouvoit à Londres, il y a environ dix ans, lorsque plusieurs chefs de la Nouvelle-Zélande y arrivèrent. Il acheta d'eux, à prix d'argent, et par un contrat en bonne forme, des terres dans la partie septentrionale de ces îles, et envoya un missionnaire anglais pour en prendre possession; mais celui-ci se livra à ses propres affaires, et abandonna ensuite la contrée en emportant l'argent qu'il y avoit amassé. Ces circonstances décidèrent M. de Thierry à accéder aux vœux d'un grand nombre de notables habitans du pays, qui l'invitoient à venir se mettre à leur tête pour être leur chef souverain.

Plein de ces projets, il partit d'Europe avec sa femme et cinq enfans, et, après plusieurs années de la vie la plus misérable et la plus aventureuse, il arriva enfin au Port-Jackson en juillet 1837. Il trouva là que les esprits étoient fortement hostiles à ses projets, et y vit qu'une expédition se disposoit à mettre sous voiles pour aller exploiter les bois qui

Additions.

lui appartenoient en propre; le gouvernement avoit, pour cet objet, passé un marché de 75 000$^{liv. st.}$ [1 875 000^{f}] avec les spéculateurs.

Au milieu de ces difficultés, le baron de Thierry, dénué d'argent et de ressources, n'ayant pour tout bien que son bon droit et sa ferme volonté, parvint à faire changer l'opinion des journaux de la colonie, et à se les rendre favorables. Il obtint même, par ses représentations énergiques, que le départ des navires exploitateurs fût suspendu, et le gouverneur lui permit de continuer son voyage. Il quitta Sydney en septembre 1837.

Ces circonstances furent bientôt connues du ministre des colonies de la Grande-Bretagne. Déjà le résident anglais établi à la Nouvelle-Zélande avoit appris les projets du baron de Thierry, qui étoit alors retenu momentanément à Tahiti, et il lui avoit écrit pour protester contre son entreprise, et pour le prévenir que, s'il y persistoit, elle seroit repoussée par la force. Ces menaces n'arrêtèrent point sa marche; mais il paroîtroit que la politique anglaise s'en est émue, et que, pour mettre obstacle à cet envahissement, elle a voulu s'emparer définitivement de la Nouvelle-Zélande et la coloniser.

Le 20 juin 1838 il y eut à la Chambre des communes une seconde lecture d'un *bill* relatif au projet de colonisation de la Nouvelle-Zélande d'après les principes qui ont servi de base à la colonie Sud-Australienne. (Voy. *Hist. of South-Australia,* par J. Stephens.)

P. 1027, lig. 16. — Après cette ligne 16, *ajoutez :* Le major Mitchell, dans son ouvrage déjà cité, donne le tableau de l'importation en Angleterre des laines australiennes et van-diéménoises depuis 1820 jusqu'en 1837. J'ai cru devoir rapporter ici ce document, auquel j'ai ajouté la réduction des poids anglais en kilogrammes; le lecteur trouvera dans cette pièce un supplément à ce que je lui ai présenté ailleurs, et quelques corrections à ce que je n'avois pu lui donner que d'une manière hypothétique.

DATES.	QUANTITÉS DES LAINES D'AUSTRALIE ET DE VAN-DIÉMEN, PORTÉES EN ANGLETERRE, DE 1820 A 1837 INCLUSIVEMENT.						REMARQUES.
	De la Nouvelle-Galles du Sud.		De l'île Van-Diémen.		Des deux colonies réunies.		
	En livres avoirdupoids.	En kilogramm.	En livres avoirdupoids.	En kilogramm.	En livres avoirdupoids.	En kilogramm.	
1820.	....	....	....	....	99 415.	45 076.	Les importations provenant de la Nouvelle-Galles du Sud et de Van-Diémen n'ont pu être détaillées dans ce tableau avant l'année 1827.
1821.	....	....	....	....	175 433.	79 542.	
1822.	....	....	....	....	138 498.	62 796,5	
1823.	....	....	....	....	477 261.	216 395.	
1824.	....	....	....	....	332 907.	150 944.	
1825.	....	....	....	....	323 995.	146 902.	
1826.	....	....	....	....	1 106 302.	501 610.	
1827.	320 683.	145 397.	192 075.	87 089.	512 758.	232 491.	
1828.	967 814.	419 067.	606 372.	274 936.	1 574 186.	713 753,5	
1829.	913 322.	414 110.	925 520.	419 641.	1 838 842.	833 771.	
1830.	973 330.	441 318,5	993 979.	450 681.	1 967 309.	892 000.	
1831.	1 134 134.	514 229.	1 359 203.	616 278.	2 493 337.	1 130 500,5	
1832.	1 425 657.	646 409.	951 131.	431 253.	2 376 788.	1 077 660.	
1833.	1 969 668.	893 069.	1 547 201.	701 518.	3 516 869.	1 594 587.	
1834.	2 225 823.	1 009 213.	1 331 715.	603 814.	3 557 538.	1 610 027.	
1835.	2 688 440.	1 218 969.	1 521 861.	690 029.	4 210 301.	1 908 967.	
1836.	3 008 022.	1 363 870.	1 983 786.	899 470.	4 991 808.	2 263 341.	
1837.	4 606 915.	2 088 826.	2 453 610.	1 112 494.	7 060 525.	3 201 200.	

T. II, 3.e part., p. 1053, lig. 2.— Mettez en note ce qui suit : (*) Ici, comme dans toute la partie du texte qui précède et qui va suivre, la virgule, placée parmi les chiffres, marque invariablement la séparation des unités entières d'avec leurs décimales. Lors donc qu'on trouvera écrit 1,09 363 yard, par exemple, on doit entendre 1 yard plus la fraction décimale du yard qui est indiquée. J'aurois pu écrire 1^{yard},09 363, et cette valeur eût été identique à la précédente.

Il faut remarquer encore que nous avons régulièrement partagé les nombres entiers en tranches de trois chiffres, en allant de droite à gauche, pour en faciliter la lecture, et que, contrairement aux usages de quelques auteurs et particulièrement des financiers, nous n'avons pas placé des virgules dans tous les espaces de séparation. L'abus de ces virgules multipliées ou inutilement placées, dans les calculs de précision, ne

Corrections et changemens.

sert qu'à embrouiller la matière et à faire naître des difficultés souvent inextricables. Par une raison analogue, les nombres décimaux se trouvent séparés en tranches, en allant de gauche à droite; et l'on comprendra facilement pourquoi la première, après la virgule, n'est que de deux chiffres.

Le point a été réservé pour la séparation des nombres complexes.

§. II.

Corrections et changemens.

T. I, 1.re part., p. 26, lig. 23, du 28, *lisez :* du 27.

P. 30, lig. 9, j'avois fait, *lisez :* je fis.

30, — 19, Lignarès, *lisez :* Linharès.

53, — 27, Cariocas, *lisez :* Carioca.

352, — 3 en remontant, 26° 23′ 31″, *lisez :* 26° 30′ 30″.

T. I, 2.e part., p. 542, lig. 16, sous des bases, *lisez :* sur des bases.

P. 723, lig. 1, au lieu de *Table analytique des matières contenues, etc.* lisez : *Table analytique des chapitres contenus, etc.*

T. II, 1.re part. p. 83, lig. pénult., 1731, *lisez :* 1734.

P. 86, lig. 6, en 1715, *lisez :* 1795.

198, — 3 en remontant, orientale, *lisez :* occidentale.

200, — 3 et 4, { *Ta, fanmal@l@g,* / Nous, vivons à notre gré, } *lisez :* { *Ta fanmal@l@g.* / [Nous (*)] vivons à notre gré.

Mettez ensuite en note : (*) Dans cet exemple, le pronom *ta* (nous) est le signe de l'impératif.

217, — 29, introduit le maïs, *lisez :* introduit de nouveau le maïs.

238, Dans la première colonne du tableau, *@mata* (rivière), voy. *Fal@pa*, lisez *@mata* (rivière), voy. *Sal@pa*.

264, — 41, au n° 111, dans la colonne des remarques, au lieu de *s@ni fetchi*, lisez : *s@nin fetchi*.

264, — 8, au n° 142, dans la colonne des remarques, au lieu de *bonducelia*, lisez : *bonducella*.

267, — 9, dans la dernière colonne du tableau, Nous ignorons le nom propre de cette plante, *lisez :* Cette plante ainsi que son huile sont connus sous le nom de *Ricin*.

Corrections et changemens.

T. II, 1.re partie, p. 268, entre les nos 230 et 231, *ajoutez*, sous le n° qui sera 230 *bis*, Nonango. Espèce de jasmin sauvage.

P. 269. Après l'article 278, *intercalez :* 279. Ricin, *voy.* Kastor.
279. Rima, *lisez* 280. Rima.

275, lig. 6 de l'article 165, dans la troisième colonne du tableau, *l'ɷd-ɷd menis*, lisez : *l'ɷd-ɷd memis.*

308, — 25, fig. 29, *lisez :* fig. 19.

311, — 6, *gɷini* (2), lisez, *lɷkao-hɷgɷa.*

311, — 9, après le mot *nombril*, ajoutez en note : (*) Le mot *lɷkao* signifie *faire le tour*, cercle, circuit; et *hɷgɷa*, deux; par conséquent *lɷkao-hɷgɷa* veut dire : *qui fait deux fois le tour.*

311, — 10, *lɷkao-hɷgɷa*, lisez *gɷïni* (2).

311, — 1.re de la note (2), au lieu de dernier, *lisez :* premier.

316, — 26, pl. 80, *lisez :* pl. 81.

319, — 15, de notre planche 68, *lisez :* de nos planches 68 et 80, fig. k.

377, — 3, *g͡nhig͡nhi*, lisez : *n͡ghig͡nhi.*

400, — 3 Note (2), *lisez :* (1).

400, — 2 Note (3), *lisez :* (2).

447, — 5, pl. 76, *lisez :* pl. 79.

480, — 13, *atchoat*, lisez : *atchaot.*

484, — 22, *magnakak*, lisez : *magnahak.*

487, — 2, *gɷinï*, lisez : *lɷkao-hɷgɷa.*

487, — 3, *lɷkao-hɷgɷa*, lisez : *gɷïni.*

487, — 4, précédent, *lisez :* premier.

487, — 11, *gɷinï*, lisez : *lɷkao-hɷgɷa.*

487, — 19, *lɷkao-hɷgɷa*, lisez : *gɷïni.*

487, — 20, *gɷinï*, lisez : *lɷkao-hɷgɷa.*

491, — 21, *balabag*, lisez : *balagbag.*

T. II. 2.e part., p. 623, lig. pénultième, *mettez en marge :* Découverte de l'île Rose.

P. 643, lig. 26, qui prend plus bas le nom de Warragamba (pl. 92 et 98); *lisez :* qui vient se réunir plus bas à la rivière Warragamba (pl. 91).

Corrections et changemens.

T. II, 2.e part., p. 650, lig. 20, 1825, *lisez:* 1835.

P. 653, lig. dernière, pl. 92, *lisez:* pl. 91 et 92.

654, — 14, après les mots en 1825, *ajoutez:* et 1835.

655, — 12, Cox ou Warragamba, *lisez:* Cox et la Warragamba.

656, — 14, rivière Paterson, *lisez :* rivière de même nom (2).

Et en note au bas de la page : (2) Depuis l'impression de cette partie du texte, les noms des rivières Paterson et Hunter ont été permutés ainsi qu'on le voit ici.

656, — 16, Hunter, *lisez* Paterson.

656, — 19, après *nous trouverons,* ajoutez : d'abord la rivière Maning, qui sert de limite septentrionale au comté de Gloucester; puis, la rivière.

656, — 22, (pl. 92), *lisez:* (pl. 91 et 92.)

656, — 31, font présumer, *lisez :* avoient fait présumer.

656, — 31, est pour, *lisez :* étoit pour.

657, — 7, portent, *lisez:* portoient.

657, — 8, s'avance, *lisez :* s'avançoit.

690, — 17, ainsi que ceux, *lisez :* ainsi qu'une partie de ceux.

703, — 2, à la fin du titre du chapitre, ajoutez : *à l'époque de l'arrivée des Anglais.*

704, — 2, de l'homme considéré, *lisez:* de l'homme indigène considéré.

704, — 3, en marge, après le mot *races,* ajoutez : qui habitent la Nouvelle-Hollande.

De la page 705 à la page 795 inclusivement, en marge et en tête de chaque page, ajoutez le mot *indigène,* en dessous de celui *Port-Jackson.*

P. 707, — 11, en marge, après le mot *individu,* ajoutez : à Port-Jackson.

733. §. X, *lisez :* §. III.

813, — 6, qui se perdent, *lisez :* qui disparurent à ses yeux.

821, — 8, de tout rang exerçassent là une autorité, *lisez :* de tout rang y exerçassent une autorité.

831, — 18, effacez le mot *particulier.*

851. A la place des deux premières lignes de cette page,

mettez : de la transférer à Berrima, située à 5 milles plus au Nord, et n'est pas exposée, comme la précédente, à manquer d'eau pendant les sécheresses. On n'a encore envoyé. Corrections et changemens.

T. II, 2.e part., p. 868, lig. 12, au lieu de: avons-nous dit dans notre chapitre XXXIII, *lisez:* ainsi que nous le dirons dans le §. VIII de ce chapitre.

P. 893, lig. 2, État actuel, *lisez:* État moderne.
908, — 10, ajoutez en marge : Importance de la Nouvelle-Zélande.
915, — 1, après les mots *école des missionnaires,* ajoutez : anglicans.
916, — 8, commerce immense, *lisez :* vaste commerce.

T. II, 3.e part., p. 931, lig. 6, *récolte de pommes de terre,* lisez : *récolte des pommes de terre.*

1053, lig. 11, aucune mesure, *lisez:* aucunes mesures.
1055, — 24, en marge : Mesures anciennes, *lisez :* Anciennes mesures françaises.
1123, — 18, route suivie, *lisez:* route à suivre.
1141, — 28, à leurs plaintes, *lisez:* aux plaintes.
1208, — 32, 1835, *lisez :* 1838.
1209, après le titre du chapitre, *ajoutez:* §. Ier. *Traversée de la Nouvelle-Hollande à la Terre-de-Feu.*
1252, — 26, en marge, 3 avril, *lisez :* 4 avril.
1258, — 2, en marge, mars, *lisez:* avril.
1258, — 3, mettez en marge 3.
1264, — 2, en marge, au lieu de 25 = 26 avril, *lisez:* 25 avril.
1264, — 16, en marge, *lisez:* Reprise de la date d'Europe.

T. II, 2e part., p. 1304, lig. 8, dans la première colonne des remarques, nephrodium, *lisez:* Et nephrodium.

P. 1332, lig. 18, effacez les mots: *du fleuve.*

Corrections.

Corrections pour l'Atlas historique.

Planche 91. — Camden, *lisez:* Cambden.

Pl. 92. — Sur cette même planche, dont la rédaction date de 1822, quelques modifications doivent être faites, en raison des changemens de nomenclature qui ont eu lieu depuis lors dans la colonie de Port-Jackson.

Ainsi, par 32° 40′ à peu près de latitude, au lieu de :

Rivière Paterson, *lisez:* Rivière Hunter.

Rivière William, *lisez:* Rivière Paterson.

Rivière Hunter, *lisez:* Rivière William.

Et sous le parallèle de 33° 40′, au lieu de :

Comté de Westmorland, *lisez:* Comté de Cook.

Pl. 93. — Par les mêmes motifs encore, au lieu de :

Partie du comté de Northumberland, *lisez:* Partie du comté de Cook.

Partie du comté de Westmorland, *lisez:* Partie du comté de Cook.

Pl. 108. — Dans le N. E. de l'île Maidenland, au lieu de C. Tamer et port Tamer, *lisez:* C. Tamar et port Tamar.

§. III.

Additions et corrections des parties Hydrographie *et* Botanique *du voyage de* l'Uranie.

Partie Navigation.

Sur les deux pages 200 et 201 du texte, au lieu de : *acahi fanahi*, lisez : *acahi fanihi*.

Page 310, dans le tableau, ligne dernière, au lieu de latitude, *lisez:* longitude.

Même page, après le tableau, ajoutez ce qui suit :

M. Duperrey s'étant livré récemment à une nouvelle discussion de la longitude d'Agagna, je m'empresse de transcrire ici le texte même de la note qu'il a eu la complaisance de me communiquer à cet égard :

« Nous avons adopté pour la longitude de cette ville, dit cet habile » officier, le résultat de 58 distances lunaires, qui placent ce point par

Additions et corrections de l'hydrographie.

» 142° 37′ 25″ E. Mais je crois, d'après les considérations suivantes, » que ce résultat est un peu trop fort, et voici sur quoi je me fonde.

» Dans le voyage de *l'Uranie*, la différence entre les méridiens de » Tamatam et d'Agagna a été observée avec une extrême exactitude : » elle est de.............................. 4° 40′ 52″

» Dans le voyage de *la Coquille*, j'ai trouvé Tama- » tam à l'O. de Oualan, de.................. 13 30 49

» Et 550 distances lunaires nous ont donné pour » Oualan.................................. 160 40 42. E.

» D'où je conclus pour la première longitude » d'Agagna.............................. 142 29 1. E.

» 236 distances lunaires observées sur *la Coquille*, » dans le havre de Doreri, placent ce havre par..... 131 44 3. E.

» Nous avons trouvé Tamatam à l'E. de Doreri de.. 15 24 46. E.

» Et puisque Agagna est à l'O. de Tamatam de... 4 40 52

» On aura pour seconde longitude d'Agagna..... 142 27 57. E.

» 312 distances lunaires observées par le capitaine » russe Lutké, dans la ferme de Soumaye, à Goam, » ont donné............................ 142 23 28. E.

» Et comme Agagna est à l'E. de Soumaye, de... 0 6 3

» On aura pour troisième longitude d'Agagna.... 142 29 31. E.

» Prenant la moyenne entre ces trois résultats, nous » aurons pour longitude définitive d'Agagna ...... 142° 28′ 50″. E.

» Qui diffère de 8′ 35″ de la longitude déterminée à bord de *l'Uranie*. » Il faudra donc diminuer de cette quantité toutes les longitudes, du » groupe des Mariannes, déterminées pendant ce voyage.

» Il y a lieu de croire que la longitude moyenne définitive que nous » venons de donner est très-voisine de la véritable. L'on n'y a pas fait » entrer le résultat obtenu à bord de *l'Astrolabe*, en 1828, parce que » ses chronomètres avoient une marche évidemment trop irrégulière. »

Page 345, après la ligne 14, *ajoutez :*

Le capitaine Beechey, dans la relation de son voyage, sur la corvette *le Blossom*, en 1827, parle (pages 439 et 474 du t. II de son ouvrage)

Additions et corrections de l'hydrographie.

des îlots nommés les *Mangs*, et il en fixe la position; mais il paroît qu'il y a eu là une grave méprise, car ce ne sont pas les Mangs qu'a vus ce navigateur, mais bien les trois petites îles *Uracas*, qui restent en effet au Nord et à l'Ouest de l'île Assomption, tandis que La Pérouse et nous, nous avons vu les Mangs au Sud et à l'Ouest de cette île. Comment croire d'ailleurs qu'une erreur de 26' en latitude ait été possible entre la détermination du capitaine Beechey et la nôtre!

P. 376 du texte, en tête des deux colonnes de longitude, au lieu de O. *lisez:* E.

Dans l'une et l'autre de ces colonnes, après la ligne 4, *mettez*. O.

Même page, à l'article, *îles du Danger*, au lieu de :

longitude O. P............ 163° 31', et en temps 10h 54' 0"

lisez: longitude O. P....... 167 22, et en temps 11 9 28

Même page, à l'article, *îles Sandwich*. Baie de Kayakakoua,

au lieu de latitude.......................... 19° 13' 20" N.

lisez: latitude............................ 19 37 20 N.

N. B. Sur la planche n° 16 de l'Atlas hydrographique, la même erreur en latitude se trouve reproduite, et doit être corrigée.

Partie Botanique.

Corrections de la botanique.

Pag. 68, lig. 7. — M. Gaudichaud appelle *daø* (daou) *le palo maria* ou calophyllum enophyllum), mais ce ne peut être que par erreur. Tous les exemples de la *partie Historique*, et ceux du *Dictionnaire mariannais*, indiquent *daok*. Le mot *daø* a une tout autre signification.

P. 69, lig. 1.re—Le nom de *pagon* est ici donné au *balibago*, et, à la page 78, on le nomme *pagou*, mot qui se rapproche le plus de celui de *pago*, que nous lui donnons dans la *partie Historique*. Le premier seroit donc une faute d'orthographe à corriger. Dans le Dictionnaire nous avons à la fois *pago* et *pagø*.

TABLE ANALYTIQUE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME SECOND.

PREMIÈRE PARTIE.

LIVRE III.

DE TIMOR AUX MARIANNES INCLUSIVEMENT.

(1) Le caractère ø se prononce *ou*.

DEUXIÈME PARTIE.

LIVRE IV.

DE GOAM AUX ÎLES SANDWICH INCLUSIVEMENT.

LIVRE V.

DES SANDWICH À PORT-JACKSON INCLUSIVEMENT.

TROISIÈME PARTIE.

LIVRE VI.

DE PORT-JACKSON EN FRANCE.

APPENDICE.

FIN DE L'HISTORIQUE.

